REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

QUINZIÈME ANNÉE

NUMÉRO 85. — JANVIER 1871.

ALGER

CHEZ BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR, PLACE DU GOUVERNEMENT,

CONSTANTINE
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Rue du Palais

PARIS
CHALLAMEL aîné, ÉDITEUR
30, Rue des Boulangers

1871

Autres livres à télécharger sur le site
https://abbassa.wordpress.com

DU NUMÉRO 85. — JANVIER 1874.

Pages.

A. Devoulx. — La première révolte des Janissaires, à Alger. 1

E. Watbled. — Cirta-Constantine. Expéditions et prise de Constantine (1836-1837), d'après des documents laissés par MM. Berbrugger, Mollières, et La Tour-du-Pin. (6e et dernier article) 7

A. Berbrugger et Dr Monnereau. — Topographie et Histoire générale d'Alger par Haedo, traduit de l'espagnol. (4e article) 41

A. Devoulx. — Le registre des prises maritimes 70

BULLETIN.

Séance de la société du 21 avril 1874, nomination des membres du bureau 80

DIPLOME.

MM. les Membres de la Société qui n'ont pas encore reçu leurs diplômes, peuvent les réclamer à M. Devoulx, trésorier, qui les tient à leur disposition. Le droit de diplôme est de 5 fr.

AVIS.

Les séances ordinaires de la Société historique algérienne ont lieu le premier jeudi de chaque mois, à 4 heures du soir, au siége de la Société des Beaux-Arts, rue du Marché, n° 2.

La collection des Mémoires publiés par la Société historique algérienne se compose de quatorze volumes grand-8°.

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

REVUE AFRICAINE

JOURNAL DES TRAVAUX

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ

SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE,
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET D'ORAN
ET DU CONSEIL MUNICIPAL D'ALGER.

QUINZIÈME ANNÉE

ALGER
BASTIDE, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
ARNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
Rue du Palais.

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, rue des Boulangers.

1871

OFFICE DES PUBLICATIONS UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

COMPOSITION PROVISOIRE

DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

EN 1871

MM. SUDRÉ, (✱), *Vice-Président*, *Président par intérim*.

LETOURNEUX, (✱), *Vice-Président*.

WATBLED, *Secrétaire*.

DEVOULX, *Trésorier*.

LA PREMIÈRE

RÉVOLTE DES JANISSAIRES

A ALGER

Au commencement du XVIe siècle, la contrée qui a été appelée plus tard l'*Algérie*, changea de maîtres. La population d'Alger, ville presque indépendante, ayant appelé le corsaire turc Baba-Aroudj pour l'aider à chasser les Espagnols d'un îlot où ils avaient bâti une forteresse, celui-ci tua son roi, s'empara du pouvoir et porta bientôt ses armes dans les pays environnants. Après la mort de Baba-Aroudj, Kheir-Eddin continua avec une poignée d'aventuriers la conquête commencée par son frère dans les mêmes conditions. Mais comprenant que son œuvre manquait de stabilité, il résolut de la consolider en la plaçant sous le patronage de la Turquie. Cette inspiration de haute politique eut un plein succès. Selim 1er qui régnait alors sur le vaste empire des Osmanlis, accepta cet hommage et envoya immédiatement à Kheir-Eddin un renfort de 2,000 hommes de bonnes troupes. A partir de cet instant, l'odjak d'Alger était constitué. L'Algérie pouvait compter désormais sur l'influence diplomatique et militaire d'une puissante nation et sur d'abondants secours en hommes, en matériel et en munitions.

Les Turcs transportés en Algérie obtinrent les privilèges dont les janissaires jouissaient en Turquie. Leur esprit de turbulence et d'indiscipline ne fit que s'accroître dans cette contrée si éloi-

gnée de la mère patrie et où ils dominaient en maîtres despotiques, brutaux, insolents et inintelligents. Dès les premiers jours se révéla cette tendance à la rebellion qui devait prendre plus tard de si grandes proportions et amener l'indépendance administrative et politique de la régence. C'est en 1556 qu'eut lieu la première révolte de la milice contre l'autorité de la Sublime-Porte. Voici dans quelles circonstances.

Après la nomination de Kheir-Eddin à la dignité de Capitan-Pacha et la mort de l'eunuque Hassan-Aga, l'heureux défenseur d'Alger contre Charles-Quint, la Porte pourvut au gouvernement de la Régence par l'envoi de pachas ou gouverneurs généraux, dont le commandement était limité, en principe, à trois années. En juin 1556, le pacha Salah étant mort de la peste pendant les préparatifs d'une expédition contre Oran, alors occupé par les Espagnols, la milice se donna pour chef provisoire et en attendant l'arrivée du pacha désigné par la Sublime-Porte, un renégat corse nommé Hassan-Corso. Jusque là, elle ne faisait qu'user d'un droit fort légitime et accomplissait même un acte d'ordre public de la plus stricte nécessité, car l'absence d'un pouvoir fort, reconnu et accepté par tous, aurait amené l'anarchie et compromis la domination ottomane. Mais cette mesure de haute sagesse dégénéra en rebellion. La milice, en effet, s'éprit d'un amour si grand pour son commandant intérimaire qu'elle résolut de le garder et de renvoyer purement et simplement le pacha que lui enverrait la Porte.

Ce projet peu orthodoxe fut mis à exécution. Des ordres expédiés aux gouverneurs de Bougie et de Bône, leur prescrivirent d'informer le nouveau pacha, s'il se présentait dans ces villes, que la milice ne voulait pas de lui et l'invitait à retourner à Constantinople. Ces instructions ajoutaient que dans le cas où le pacha ferait des difficultés, on eut à le repousser par la force.

Reçu, en effet, à coups de canon par le renégat grec Moustafa, commandant de Bône, et par le renégat sarde Ali, commandant de Bougie, le nouveau pacha, Mohammed Tekelerli, qui arrivait avec une escadre de huit galères turques, n'en continua pas moins sa route sur Alger, ne pouvant croire que la milice persisterait jusqu'au bout dans son audacieux dessein. Vers la fin du mois de septembre 1556, il arriva au cap Matifou où il s'arrêta, annonçant sa présence par un coup de canon, conformément à l'usage adopté par tous les envoyés du Grand-Seigneur. A sa grande mortification, la garnison du fort de Matifou s'abstint de répondre par le signal ordinaire, lequel était aussi un coup de canon.

Certain, désormais, des mauvaises dispositions de la milice et n'ayant pas à sa disposition des forces suffisantes pour réduire les rebelles, le pacha aurait été forcé de rebrousser chemin piteusement et d'aller publier son échec à Constantinople, s'il n'eut trouvé un auxiliaire inattendu au cœur même de la place récalcitrante.

Cet épisode fait ressortir une circonstance qu'il était facile de prévoir, mais sur laquelle il est intéressant de s'arrêter un moment. Je veux parler de la mésintelligence qui régnait alors entre les janissaires et les corsaires. Maîtresse des ports où abordaient les navires de course, la milice devait, en effet, prétendre à une suprématie que les corsaires, fiers de leurs succès et désireux d'en garder exclusivement le gain, ne pouvaient concéder sans lutte. En vain les janissaires offraient-ils aux marins d'être incorporés dans la milice, à la condition que les soldats turcs pourraient participer aux lucratives opérations du brigandage maritime, les gens de mer, formant un corps nombreux et redoutable, composé de Levantins, de renégats, et d'indigènes, repoussaient énergiquement la fusion proposée.

La résolution prise par la milice au sujet du nouveau pacha, n'était pas du goût des corsaires. Complètement étrangers à toutes ces intrigues, ils ne pensaient qu'aux complications qu'allait amener le juste ressentiment du Grand-Seigneur et aux troubles que pourrait en ressentir la course, source de leur prospérité; ils décidèrent donc de faire respecter les ordres de la Sublime-Porte et de prêter leur appui au pacha. Toutefois, ne voulant entrer en lutte ouverte avec les janissaires qu'à la dernière extrémité, ils employèrent la ruse suivante pour parvenir à leurs fins.

Feignant d'entrer dans les vues des janissaires, les corsaires leur offrirent leurs bons services, proposant de se charger de la garde du port et des quartiers voisins afin de repousser le pacha dans le cas où il tenterait une attaque nocturne contre Alger avec

ses huit galères. La proposition fut accueillie avec empressement. De plus, les corsaires émirent l'avis qu'il convenait de faire sommer le pacha d'avoir à se retirer immédiatement sans inquiéter davantage de paisibles gens qui se trouvaient fort heureux sans lui. Ce conseil sourit aux janissaires, qui sur sa demande, confièrent cette mission délicate au capitaine Chelouk, chef des corsaires Il fut convenu que si le messager revenait sans avoir réussi, il annoncerait cet insuccès en tirant son canon de course, afin que chacun se préparât aux graves évènements qui pourraient survenir ; et qu'en cas de réussite, au contraire, il rentrerait paisiblement sans troubler le sommeil de personne.

Le raïs Chelouk fit armer sa galère et partit vers le soir, après avoir laissé ses instructions secrètes aux cinq capitaines corsaires qui étaient après lui les principaux meneurs de ce complot, à savoir : le renégat napolitain Mami raïs, le renégat corse Mami raïs, le turc Ouali raïs, le renégat albanais Mustapha raïs et le turc Yahia raïs.

Arrivé de nuit à Matifou, Chelouk s'empressa de mettre le pacha au courant de la situation. Mohammed Tekelerli n'hésita pas à se confier à lui ; accompagné seulement de vingt Turcs dévoués, il s'embarqua sur la galère du corsaire, laquelle fit aussitôt route pour Alger, suivie à la distance d'un mille par les huit navires ottomans.

Au milieu de la nuit, Chelouk entra dans le port, se gardant bien de tirer le canon, en sorte que les janissaires ne remarquèrent pas son retour ou pensèrent que les négociations avaient complètement réussi. Le pacha, débarquant immédiatement, trouva tout le quartier de la Marine occupé par des corsaires bien armés qui le conduisirent paisiblement à la maison où tout gouverneur-général nouvellement arrivé, attendait que son prédécesseur se fut embarqué. Sur ces entrefaites, les huit galères turques entrèrent à leur tour dans le port et leurs équipages descendant à terre sans perte de temps, allèrent se joindre aux corsaires.

Alors, tous ces gens réunis qui jusque là avaient agi en silence, élevèrent la voix et se mirent à crier : ***Vive le Grand-Seigneur ! Vive Mohammed Tekelerli !*** A ce bruit, les janissaires comprenant enfin que quelque chose d'extraordinaire se passait, accoururent en foule, mais trop tard. Se trouvant, à l'improviste, en face d'adversaires nombreux, bien armés et disposés au combat, ils n'osèrent pas entamer la lutte. Leur confusion fut encore plus grande quand ils surent d'une manière certaine que les marins turcs étaient débarqués après avoir amarré leurs galères dans le port et que le pacha avait pris possession de la maison d'attente. Le prestige du Grand-Seigneur, qu'on osait braver pour la première fois, reprenant son empire, le sentiment du devoir rentra dans le cœur des rebelles. Il y eut un sauve-qui-peut général et chacun se refugia chez lui, tremblant d'être compromis dans cette affaire.

Après la fuite des janissaires et bien qu'il fit encore nuit, Mohammed Tekelerli, du conseil des corsaires, marcha sur le palais. L'historien Haedo, auquel j'emprunte les principaux éléments de ce récit, ajoute que ce fut à la tête de plus de 2,000 arquebusiers. Ceci semble inadmissible, car il est vraisemblable que les gens de mer furent dans le premier moment, les seuls auxiliaires du représentant de la Sublime-Porte. Loin d'opposer la moindre résistance, Hassan-Corso vint recevoir ce dernier à la porte du palais, cherchant à se disculper et à prouver qu'il avait dû céder à la volonté générale. Le pacha répondit à ces excuses en faisant arrêter immédiatement le malheureux intérimaire et en l'envoyant au supplice peu de jours après.

» Dix jours ne s'écoulèrent pas, dit Haedo qu'il l'envoya tuer » cruellement accroché par un croc, tourment fort cruel, sous la » porte de Bab-Azoun, au-delà du pont. Et étant ainsi accroché » par le côté droit, Hassan vécut trois jours de suite à l'agonie. » Comme il faisait alors un certain froid, attendu qu'on était au » commencement d'octobre, lorsqu'il venait à passer quelque » chrétien, il lui disait (comme celui qui le vit me le conta) : ***Chré- » tien, donne-moi pour l'amour de Dieu un manteau pour me « couvrir.*** » Mais comme il y avait là des Turcs, qui par ordre » du pacha, le gardaient, nul n'osait le lui donner ; et lorsque, » au contraire, un turc s'approchait ou regardait, on détournait » la tête comme si on l'avait en horreur et qu'on ne le voulut » pas le voir. »

Hassan Corso, âgé alors de 38 ans, était de taille moyenne et avait le teint basané, les yeux grands, le nez aquilin et la barbe noire; il ne laissa aucun enfant. Ce pacha intérimaire, qui expia si cruellement la première velléité d'indépendance de la milice, fut inhumé hors la porte du ruisseau (Bab-el-Oued), près de la tombe de son patron Salah Raïs, et son affranchi le renégat Youssef lui fit élever une coupole après avoir vengé sa mort en assassinant Mohammed Tekelerli, fait qui constitua la seconde révolte des janissaires. Il est bien fâcheux qu'en modifiant les abords de l'ancienne ville, nous ayons détruit les nombreuses tombes historiques que renfermaient les cimetières, alors qu'il eut été si facile d'en conserver les épitaphes.

Le renégat Ali Sordo, commandant de Bougie, ne fut pas oublié par le pacha. Celui-ci l'ayant mandé à Alger, lui fit mettre des tubes tranchants aux doigts des pieds et des mains et placer un casque de fer ardent sur la tête, pour le forcer à révéler l'immense trésor que la notoriété publique lui attribuait, ce à quoi il ne put réussir. Ensuite il le fit empaler hors de la porte Bab-Azoun, le même jour que Hassan Corso fut mis au croc. « Embroché comme une grive, dit Haedo, sur un pal aigu qui le transperçait du fondement jusqu'à la tête, il resta ainsi à la vue de tous, plus d'un demi jour, poussant des cris terribles, jusqu'à ce qu'il mourut de ce tourment. »

Quant au renégat grec Moustafa, commandant de Bône, il se tira d'affaire, ainsi que les principaux chefs de cette révolte, au moyen de sacrifices pécuniaires, l'illustre pacha étant en définitive encore plus rapace que vindicatif.

Albert Devoulx.

CIRTA-CONSTANTINE

IIe PARTIE [1].

A huit heures de soir les travaux de la batterie de Nemours furent repris, et, malgré la pluie, ils furent poussés avec la plus grande activité. Au jour le coffre était entièrement terminé, et les merlons très-avancés; le feu de la place força à suspendre les travaux extérieurs. L'artillerie s'occupa pendant la journée de l'établissement des plate-formes. Le roc dût être entamé, et le travail n'était pas encore terminé à la chute du jour. Cette batterie et celle d'obusiers furent placées sous les ordres de M. le chef d'escadron d'Armandy.

Dans la matinée du 10, le Gouverneur-Général, S. A. R. Mgr le duc de Nemours et le général Perregaux, chef d'Etat-Major, se rendirent du Mansourah au Koudiat-Aty pour visiter les travaux de la batterie de brèche. La communication entre ces deux positions n'avait jamais été interrompue, mais le passage du Rummel était toujours dangereux: d'un côté, le feu des assiégés nous foudroyait; de l'autre de nombreux groupes de cavaliers, perchés sur les collines comme des oiseaux de proie,

1) Suite et fin. Voir les nos 80, 81, 82, 83 et 84.

fondaient sur les hommes isolés qui essayaient de passer la rivière. Un soldat s'étant écarté des avant-postes pour faire du bois, des Arabes s'élancèrent sur lui, et avant qu'on eût le temps de tirer un coup de fusil, lui coupèrent la tête et reprirent leur volée. 500 Kabyles environ campaient sur les hauteurs auprès de l'aqueduc colossal des Romains; leur quartier général était à une petite demi-lieue au sud de Koudiat-Aty, non loin d'une vaste habitation appartenant au bey, là où commencent les beaux jardins d'arbres fruitiers. On disait qu'Achmet y était en personne, entouré de 4,000 cavaliers arabes du Grand-Désert et de quelques Kabyles à pied. Ces derniers s'approchaient quelque fois des tirailleurs français jusqu'à une demi-portée de fusil, mais leurs attaques étaient toujours conduites sans énergie et avec le désordre habituel à ces hordes, et qui les rendent si inférieures à des troupes régulières en rase campagne. Lorsqu'il s'aperçurent du peu d'effet de leur feu de tiraillement, ils le cessèrent et se bornèrent pendant les derniers jours à inquiéter nos derrières par une fusillade sans effet.

Cependant les assiégés sentaient que l'heure de la crise fatale approchait et ils voulurent encore une fois tenter de l'éloigner, car ils comprenaient qu'il n'avaient pas d'allié plus sûr, plus puissant que les journées qui se succédaient, apportant la pluie; les maladies enlevant des hommes, épuisant les munitions, et brisant toutes les forces de l'armée française, jusqu'à ce qu'il arrivât une heure fatale qui comblât la mesure des difficultés et chassât l'ennemi de devant leurs murs. Ils voulurent donc même au prix d'un peu de sang, jeter à travers nos opérations du trouble et de l'hésitation et peut-être du ralentissement. Vers 11 heures, des Turcs, des Arabes, des Kabyles, la plupart sortis de la ville par des poternes et par des issues détournées, et d'autres accourus des hauteurs où ils étaient en observation, pour se joindre aux premiers, se répandirent, à la faveur des ravins et des bas-fonds, sur le front et sur le flanc gauche des positions du Koudiat-Aty, sur toute la ligne de nos retranchemens. N'écoutant que son courage, S. A. R. le Duc de Nemours franchit d'un bond le parapet qui le couvrait, et l'épée à la main, suivi du Gouverneur Général et de son état-major, court à l'ennemi, en enlevant à sa suite cinq compagnies de la légion étrangère qu'il excite en allemand, et qui abordent à la bayonnette, avec la plus grande résolution. Les Arabes furent poursuivis l'épée dans les reins aussi loin que le permirent les escarpemens qui coupent le terrain sur ce point. Un grand nombre d'entre eux restèrent sur la place. De notre côté nous eûmes plusieurs hommes tués, parmi lesquels on eut à regretter le capitaine Morland ; quatorze hommes furent blessés, parmi lesquels le capitaine Raindre, qui eut une jambe brisée, le capitaine adjudant-major Mayran, le bras traversé par une balle; le sous-lieutenant Boissy blessé à la jambe droite, et le capitaine Mac-Mahon, aide-de-camp du Gouverneur-Général, frappé par une balle.

La distance de 450 mètres, entre la batterie de Nemours et la place, fit penser qu'il pourrait devenir nécessaire de construire une batterie de brèche plus rapprochée; le commandant de l'artillerie rechercha dans l'après-midi un emplacement convenable et le détermina à 55 toises de la place. Le capitaine d'état-major Borel, aide-de-camp du général Perregaux, et le capitaine d'artillerie Lebœuf, furent chargés successivement de reconnaître le terrain où cette batterie devait être établie. Trois nouvelles batteries durent également être construites sur la hauteur en arrière de Koudiat-Aty. La première dût être armée d'une pièce de 16 et de deux obusiers de 8; enfin une batterie composée de deux obusiers de 6 fut placée au-dessus et en avant de la batterie de Nemours. Elle fut construite et armée dans la nuit. Il fut décidé, de concert avec M. le lieutenant-général commandant en chef le génie, qu'une place d'armes serait construite autour de la batterie placée à 55 toises, et reliée au ravin qui conduit au Bardo. Cette place d'armes devait avoir pour but de contenir la garde de tranchée et de servir de point de réunion pour les colonnes destinées à monter à l'assaut.

Avant d'avoir le matériel nécessaire à l'armement des nouvelles batteries, celles restantes sur le Mansourah, et dont le but était atteint, furent désarmées, à l'exception de la batterie du Roi, où il ne dut rester que deux pièces de 16 et une pièce de 24 ; cette batterie continua son feu d'enfilade sur tout le front d'attaque

Dans l'après-midi, l'ennemi tira beaucoup sur la maison en

avant du ravin occupé par le 47e. Plusieurs hommes furent blessés, entre autres le capitaine d'état-major d'Augicourt, envoyé en mission sur ce point.

A sept heures du soir, les travaux de la place d'armes furent commencés. Au jour, ils étaient presque complètement terminés. L'ennemi dirigea son feu pendant quelques moments sur la tête de sape du génie. Une sortie effectuée contre le 47e, chargé de la tranchée, fut vigoureusement repoussée à la baïonnette et sans tirer un coup de fusil : un seul homme fut tué de notre côté. La difficulté du terrain empêcha d'achever la batterie de Nemours ; cependant, à six heures du matin, trois pièces de 24 et une pièce de 16 étaient rendues derrière le parapet ; elles furent successivement mises sur les plate-formes, et les deux obusiers qui devaient compléter la batterie y furent amenés en plein jour, et la batterie fut complètement armée. Cette opération fut faite avec la plus grande bravoure par les canonniers du capitaine Caffort, et à neuf heures et demie du matin, la batterie commença son feu. La nouvelle batterie d'obusiers, également terminée, put ouvrir son feu à la même heure ; mais celle des mortriers ne put tirer qu'à deux heures après-midi.

A 2 heures demie, un obus de la batterie Lecourtois, pointé par l'ordre du général Vallée qui indiqua lui-même le but, détermine le premier éboulement, et un cri de joie partit de la batterie de Nemours où se trouvaient en ce moment le prince, le Gouverneur et tout l'état-major. A dater de ce moment tous les coups devinrent meilleurs et plus décisifs, et la brèche ne fit qu'augmenter en largeur et en hauteur ; la nature de la muraille nous fit connaître qu'elle était moins facile à renverser qu'on ne l'avait pensé jusqu'alors. Son épaisseur était de 1 mètre 40 centimètres ; mais elle était appuyée contre d'anciennes constructions qui rendaient cette épaisseur extrêmement considérable. Le revêtement de l'escarpe était en pierre de taille calcaire d'une grande dureté : ces pierres étaient cubiques et avaient de 0 m. 60 c. à 0 m. 80 c. de côté.

Quelques démonstrations furent faites par les Arabes contre le 47e et le 3e de chasseurs, placés sur la hauteur en arrière du Koudiat-Aty ; mais elles furent facilement contenues.

Le Gouverneur-Général voulant faire une dernière tentative pour éviter la fatalité de l'assaut et de toutes les calamités qu'il entraîne, adressa aux habitants de Constantine, la proclamation suivante :

« Habitants de Constantine.

« Mes canons sont au pied de vos murs ; vos fortifications vont être renversées et mes troupes entreront dans votre ville. Si vous voulez éviter de grands malheurs, soumettez-vous pendant qu'il en est temps encore. Je vous garantis par serment que vos femmes, vos enfants et vos biens seront respectés, et que vous pourrez continuer à vivre paisiblement dans vos maisons. Envoyez des gens de bien pour me parler et pour convenir de toutes choses, avant que j'entre dans la ville ; je leur donnerai mon cachet, et ce que j'ai promis, je le tiendrai avec exactitude. »

Comte de Damrémont.

Un jeune arabe du bataillon turc se présenta pour porter cette lettre. C'était une mission périlleuse. A 8 heures, le Gouverneur-Général fit cesser le feu et notre parlementaire fut hissé par dessus les remparts de la ville, où il n'eût à subir ni mauvais traitements ni avanies. On lui fit attendre la réponse qu'il ne put rapporter que le lendemain matin (1). Elle était faite en termes énergiques et précis qui ne laissaient aucun espoir d'accommodement ; elle annonçait la résolution d'une défense désespérée et s'élevait au ton d'une forfanterie quasi chevaleresque. « Si vous manquez de poudre, disait-elle, nous vous en enverrons ; si vous n'avez plus de biscuit, nous partagerons le nôtre avec vous ; mais vous n'entrerez pas dans notre ville. Nous nous défendrons jusqu'à la mort. Les Français ne seront maîtres de Constantine qu'après avoir égorgé jusqu'au dernier de ses défenseurs. »

La proclamation du Général de Damrémont avait été reçue par Ben-Aïssa, qui dicta la fière réponse rapportée au général en chef de l'armée française. En entendant la lecture, le comte de

(1) Cet homme ne demanda pour toute récompense que la faculté d'entrer à notre service, avec une paie égale à celle des spahis ; cette paie était d'un boudjou par jour (36 sous).

Damrémont s'écria : « Ce sont des gens de cœur ! Eh bien ! l'affaire n'en sera que plus glorieuse pour nous ! »

Pendant toute cette journée, le Gouverneur-Général et le prince restèrent dans la batterie de Nemours. Un obus éclata au milieu même de la batterie : personne ne fut atteint.

Lorsque la nuit fut venue, on commença la batterie de brèche, dont l'emplacement avait été déterminé à 55 toises de la place. Les zouaves fournirent la garde de tranchée et la plus grande partie des travailleurs. Vers 2 heures du matin l'armement commença. Entre l'ancienne batterie de brèche et la nouvelle, le terrain offrait un plan uniformement incliné dont toutes les parties étaient exposées au feu de la place et s'éclairaient, cette nuit là, du reflet, heureusement incertain, que la lune envoyait à travers les nuages. Jusque là, tout dans la place avait été calme, silence et obscurité. Mais au moment où la première pièce de 24 descendait la pente qui conduisait de la batterie de Nemours à la batterie de brèche, l'ennemi découvrit probablement l'opération, car, il y eut tout à coup explosion de lumières, de bruits, d'activité et comme un réveil instantané et violent. Toute la perspective fuyante des murailles, se dessina par des lignes de feu et la fusillade pétilla sans interruption comme un bouquet de feu d'artifice. Il semblait que toute la population fut au rempart, que chaque pierre eût son créneau, et que chaque créneau lançât constamment un éclair de feu. En même temps quelques groupes ennemis se montrèrent sur la gauche et firent craindre une attaque ce ce côté. M. le lieutenant-colonel de la Moricière, qui commandait la garde de tranchée fit serrer les troupes contre le parapet, leur défendit de tirer et prescrivit d'attendre l'ennemi à la bayonnette. Ces dispositions imposèrent aux Arabes qui rentrèrent dans la place. Peu à peu, le feu de la ville se ralentit et l'on put reprendre le travail d'armement. Au jour, toute l'artillerie de brèche était en place; mais on n'avait pu pourvoir encore à l'approvisionnement de la batterie. Entre le dépôt de tranchée où étaient les munitions et le point le plus rapproché du chemin creux qui débouchait à la nouvelle batterie, il y avait un espace de 300 m. environ que les assiégés pouvaient, à leur

gré, couvrir de leur feu. C'est à travers ce terrain continuellement balayé par les balles, qu'il fallut porter les charges des pièces. Deux cents hommes d'infanterie accomplirent intrépidement cette dangereuse tâche.

Il était environ 8 h. du matin quand le Gouverneur-Général, le Prince et leurs états-majors arrivèrent à la batterie de Nemours. Le feu de la nouvelle batterie de brèche avait commencé, les mortiers et les pièces de 24 tonnaient sans interruption ; chaque coup était répété par l'écho le plus voisin de la montagne qui le renvoyait à un écho plus éloigné, celui-ci à un autre, tellement que le bruit de la canonnade semblait pouvoir être repercuté ainsi de montagne en montagne jusqu'au désert. Après avoir visité la batterie, le général Damrémont examina avec une longue-vue l'état de la brèche. On venait de reconnaître que l'ennemi profitant de l'obscurité de la nuit, et de l'interruption du feu des batteries françaises nécessitée par les travaux de la nouvelle batterie, avait réparé la brèche avec beaucoup d'intelligence, garni la crête de sacs de laines très-épais, de bâts, d'affuts et d'obstacles de tous genres qu'il importait de détruire sans retard. Le Gouverneur-Général venait de faire remarquer au Prince que ce travail en dehors des habitudes arabes, devait faire supposer dans la place des défenseurs éclairés ; au même instant, un éclair brilla sur le rempart et un boulet atteignit le gouverneur dans le flanc gauche au dessous du cœur. Il fut renversé raide sans pousser que ce cri : « Ah ! mon Dieu ! » en saisissant le bras du général Rulhières qui était à côté de lui. Celui-ci s'écria : « Le Gouverneur est mort ! » Le général Perregaux, qui se trouvait à quelques pas en arrière se précipita sur le gouverneur, à ces terribles paroles, et en se baissant il fut atteint d'une balle qui lui traversa le nez et s'enfonça assez avant dans le palais (1).

(1) Né à Chaumont (Haute-Marne), le 8 février 1783, Charles-Marie, comte Denis de Damrémont, fut admis à l'Ecole Militaire de Fontainebleau le 16 mai 1803. Il était grand officier de la Légion-d'Honneur, depuis 1827 et le 15 septembre 1835, il avait été élevé à la pairie.

Le général de Damrémont ne survécut pas une seconde au coup qui l'avait frappé. L'estomac avait été perforé par le boulet qui, entré dans la poitrine, était sorti par la région dorsale.

Né le 21 octobre 1791, à Neufchâtel (Suisse), mais d'origine française.

Au même instant, le général Rulhières était blessé à la joue, et le duc de Nemours avait sa capote trouée par plusieurs balles. Le prince ne voulut pas s'éloigner avant qu'on eût emporté le corps du général de Damrémont.

Aussitôt un conseil de guerre fut convoqué, et S. A. R. Mgr le duc de Nemours s'empressant de signaler M. le général Valée, comme le plus ancien de grade, ce fut à ce dernier que fut déféré à l'unanimité le commandement en chef.

Le soir même, l'ordre suivant fut lu aux différents corps de l'armée.

Koudiat-Aty, le 12 octobre 1837.

« L'armée vient de perdre son chef ; un boulet a tué ce matin M. le lieutenant général comte de Damrémont. Cette mort est la plus glorieuse qu'un homme de cœur puisse envier. Il n'est aucun militaire néanmoins qui ne le déplore, en raison des belles qualités qui distinguaient celui qu'elle a frappé. Honneur donc à sa mémoire ! »

« Les troupes sont prévenues qu'à partir d'aujourd'hui, M. le lieutenant général comte Valée, commandant en chef l'artillerie, prend le commandement en chef de l'armée. »

Ce triste évènement n'occupa l'armée que pendant quelques heures. Le général de Damrémont et les troupes d'Afrique se connaissaient depuis trop peu de temps pour que la perte de ce général qui, pour la première fois, exerçait un commandement de quelque importance, pût causer une sensation bien profonde. D'un autre côté, les soldats, sans connaître la vie militaire du nouveau commandant en chef (1) savaient vaguement que c'était un des généraux laissés par l'empire; et en voyant ce nou-

et naturalisé français, Alexandre-Charles PERREGAUX, était entré au service en qualité de sous-lieutenant le 2 juillet 1807, dans le bataillon de Neufchâtel. Il était maréchal de camp depuis le 16 juin 1834. Le général Perregaux, ramené à Bône et embarqué pour France, mourut pendant la traversée. Il fut enterré à Cagliari (Sardaigne).

(1) Né à Brienne le Château (Aube), le 17 décembre 1773, le comte VALÉE, entra au service comme sous-lieutenant d'artillerie à l'Ecole de Chalons, le 1er septembre 1792. Il fit avec distinction toutes les grandes guerres de l'Empire. Général de division depuis 1814, il avait été élevé au rang de grand-croix de la Légion-d'Honneur, le 17 août 1822.

veau chef à leur tête, ils auraient peut-être senti croître leur confiance, si déjà elle n'eût été dans toute sa plénitude, depuis le moment où ils avaient jugé que la brèche était assurée; que désormais, entre eux et leur but, il n'y avait que l'assaut; que c'était, non avec des rochers et des murailles qu'ils auraient à se mesurer, mais avec des hommes, et que bientôt l'affaire allait pouvoir se vider comme en champ clos. Ainsi, malgré l'accident inattendu que le hasard avait jeté à la traverse, la continuité régulière des travaux et des habitudes de l'armée n'éprouva pas le moindre déchirement, pas la plus petite secousse. Hommes et choses ne s'en hâtèrent pas moins avec une rapidité sans tumulte vers le dénouement de l'entreprise. A neuf heures du matin, les batteries qu'on avait établies en arrière de l'ancienne batterie de brèche ouvrirent leur feu ; leur position et l'état des embrasures de la place, déjà mordues et arrachées par nos boulets, rendaient leur tâche plus prompte et plus certaine. Au bout de deux ou trois heures, elles avaient réduit à l'impossibilité d'agir les pièces qui s'étaient parées ou relevées de nos coups. Vers une heure, la nouvelle batterie de brèche se mit à poursuivre l'œuvre de destruction commencée par l'ancienne. Elle trouva les choses à point pour que son action fut rapide et efficace. Le revêtement extérieur de pierres de taille, ne formant plus qu'un réseau de pleins et de vides, laissait passer le boulet, qui arrivait avec toute son énergie jusqu'à la paroi intérieure, déjà ébranlée par les coups de la veille. Bientôt les terres du rempart jaillirent et se répandirent. Peu à peu les dernières pierres se détachèrent; le massif de terrain qui était en arrière, apparaissant à nu et sans défense résista peu et s'ébranla. La brèche fut reconnue praticable.

A 5 heures, un parlementaire d'Ahmed Bey se présenta aux avant-postes. Admis devant le général en chef, il lui présenta la lettre suivante :

« De la part du très-puissant notre seigneur et maître el-Sid-el-Hadjy-Ahmed-Pacha, à M. le général gouverneur d'Alger, commandant en chef de l'armée française. »

(Après les compliments d'usage :)

« Nous avons appris que vous aviez envoyé un messager aux habi-

tants de la ville, qui a été retenu par les principaux chefs, de crainte qu'il ne soit tué par la populace, par suite de son ignorance dans les affaires. Les mêmes chefs m'ont fait part de cette nouvelle pour avoir mon avis. Si votre intention est de faire la paix, cessez votre feu, rétablissez la tranquillité : alors nous traiterons la paix. Attendez vingt-quatre heures, afin qu'un personnage intelligent vous arrive de ma part, et que, par suite de notre traité, nous voyons éteindre cette guerre, d'où il ne peut résulter aucun bien. Ne vous inquiétez pas de votre messager, il est en sûreté en ville (1). »

Cette démarche d'Ahmed-Bey sembla au général Valée n'avoir d'autre but que de gagner du temps, dans l'espoir peut-être que les vivres ne tarderaient pas à manquer, et que le temps aidant, l'armée obligée d'exécuter en face de l'ennemi une pénible retraite, périrait de faim et de misère, ou offrirait au bey une occasion favorable pour l'attaquer avec succès. Dans cette pensée, le général en chef refusa de faire cesser le feu des batteries et le parlementaire emporta la lettre suivante, dans laquelle la remise de la place était exigée, comme préliminaire de toute négociation.

Le Lieutenant-général comte Valée, commandant en chef, à Ahmed, bey de Constantine.

(Après les compliments d'usage) :

Je vois avec plaisir que vous êtes dans l'intention de faire la paix, et que vous reconnaissez qu'à cet égard nos intérêts sont les mêmes. Mais dans l'état où sont les opérations du siège, elles ne peuvent être suspendues, et aucun traité ne peut être signé par nous que dans Constantine. Si les portes nous sont ouvertes par vos ordres, les conditions seront les mêmes que celles déjà consenties par nous, et nous nous engageons à maintenir dans la ville le bon ordre, à faire respecter les personnes, les propriétés et la religion, et à occuper la ville de manière à rendre le fardeau de la présence de l'armée le moins dur et le plus court possible. Mais si nous y entrons par la force, nous ne seront plus liés par aucun engagement antérieur, et les malheurs de la guerre ne pourront nous être attribués. Si, comme nous le croyons,

(1) Nous avons vu plus haut que le porteur du message du général de Damrémont était rentré dans les lignes françaises, en rapportant la fière réponse des défenseurs de Constantine.

votre désir de la paix est le même que le nôtre, et tel que vous l'annoncez, vous sentirez la nécessité d'une réponse immédiate.

Le Lieutenant-général, etc.
Comte VALÉE.

A ce moment, les ennemis campés sur les hauteurs environnantes de Constantine, avaient déjà compris que la ville était perdue. Aussi, dans cette journée du 12, vit-on les Kabyles lever leurs camps, prendre la route des montagnes et disparaître entièrement, puis les cavaliers d'Ahmed se retirer par groupes sur les hauteurs, à l'abri de nos canons de campagne, et attendre, comme sur les derniers gradins d'un amphithéâtre, le résultat de la lutte à laquelle leur participation paraissait désormais inutile.

A 6 heures du soir, le général en chef fit connaître à l'armée que l'assaut serait donné à la place le lendemain 13. Il prescrivit en même temps au colonel chef d'état-major de l'artillerie de faire tirer toute la nuit de cinq minutes en cinq minutes, pour empêcher l'ennemi de faire de nouveaux travaux, en tirant à mitraille, dès qu'on apercevait des travailleurs sur la brèche. Le feu s'établit en conséquence, et la lune et le beau temps favorisèrent ce tir de nuit et secondèrent l'adresse de nos canonniers.

L'armée avait accueilli avec des cris de joie la nouvelle de l'assaut pour le lendemain : en effet, il était temps. Non seulement les troupes avaient horriblement souffert, mais depuis le 9 les chevaux et les mulets n'avaient pas mangé un grain d'orge : ils mouraient par centaines.

Depuis plusieurs jours le fourrage manquait totalement : il fallut éloigner des équipages les chevaux et les mulets qui mangeaient les timons et les raies des roues des fourgons. Un jour, un cantinier coiffé d'un chapeau de paille, traversait le campement des bêtes de somme : immédiatement les chevaux et les mulets affamés de lui courir sus. Il n'eut que le temps de se sauver à toutes jambes, en abandonnant toutefois le couvre-chef, convoité par la dent affamée des malheureuses bêtes.

Ajoutez à tant de misères le manque absolu de bois. A la fin du siège, les soldats ne trouvaient même plus quelques misérables tiges de chardon pour faire la soupe.

Le bivouac était affreux, surtout pendant les nuits froides et pluvieuses, où l'on n'entendait que le bruit des averses, les hurlements d'un vent glacial, les plaintes des malades et les hennissements des chevaux affamés.

Il est vrai que ce dernier jour le ciel s'était éclairci un peu, et avec lui, l'humeur des soldats. On ne saurait se figurer quelle influence l'état de l'atmosphère exerce sur le moral d'une armée, dans des circonstances pareilles.

A 3 heures 1/2 du matin, la brèche fut reconnue par le capitaine du génie Bontault et le capitaine de zouaves de Gardarens. Ils s'avancèrent jusqu'au pied du talus : la nuit était claire ; ils furent salués par une vive fusillade : cependant, ils accomplirent leur périlleuse mission sans être atteints, et revinrent sains et saufs, annoncer que la brèche était restée telle que l'avait faite notre artillerie, sans avoir été modifiée par les assiégés, au profit de la défense.

A 4 heures, le général en chef se rendit dans la batterie de brèche avec S. A. R. le duc de Nemours qui devait, comme commandant de siège, diriger les colonnes d'assaut.

Les colonnes d'attaque au nombre de trois furent formées.

La première, commandée par M. le lieutenant-colonel de Lamoricière, fut composée de 40 sapeurs, 300 zouaves et des deux compagnies d'élite du bataillon du 2e léger.

La deuxième colonne, commandée par M. le colonel Combe, ayant sous ses ordres MM. Bedeau et Leclerc, chefs de bataillon, fut composée de la compagnie franche du 2e bataillon d'Afrique, de 80 sapeurs du génie, de 100 hommes du 3e bataillon d'Afrique, 100 hommes de la légion étrangère et 300 hommes du 47e.

La troisième colonne, aux ordres de M. le colonel Corbin, fut formée de deux bataillons composés de détachements pris, en nombre égal, dans les quatre brigades.

La première et la deuxième colonnes furent placées dans la place d'armes et dans le ravin y attenant ; la troisième fut formée derrière le Bardo.

Cette dernière nuit s'écoula dans un silence solennel, interrompu seulement de temps à autre par quelques coups de canon tirés des batteries à intervalles égaux, pour empêcher les assiégés de travailler à la réparation de la brèche. L'armée, après tant de fatigues, était décidée à emporter la ville ou à périr sur ses remparts. Le prince, commandant en chef les troupes de siège, avait veillé à tous les préparatifs avec la plus grande intelligence, le plus grand soin ; sa présence dans les tranchées, ajoutait à l'enthousiasme des soldats. La confiance régnait partout ; c'était un gage de glorieux succès.

Le soleil du 13 se leva sur un horizon entièrement dégagé de nuages. A 7 heures, les fanfares de la légion étrangère et huit coups de canon auxquels répondent la musique et les tambours des autres régiments donnent le signal de l'assaut. Le prince dit : — *Colonel Lamoricière, quand vous voudrez.* — Il partait de derrière la brèche et tant de droite que de gauche un feu épouvantable. Lamoricière met en silence le sabre à la main, les zouaves se raidissent contre les sacs à terre, chacun s'observe en renouvelant l'amorce de son fusil : tout à coup, Lamoricière s'élève en s'écriant : « *Vive le Roi, zouaves, à mon commandement, en avant.* » Il saute de la tranchée, franchit rapidement l'espace qui le séparait de la ville, et suivi de ses intrépides zouaves, gravit la brèche sous le feu terrible de l'ennemi (1).

En un instant, malgré la raideur de la pente et les éboulemens des terres et décombres qui manquaient et croulaient à chaque mouvement sous les pieds et les mains des assaillants, la brèche est escaladée, et bientôt le drapeau tricolore y est planté, par le capitaine Gardarens des zouaves. Mais la colonne d'assaut trouve là quelque chose de plus terrible, de plus sinistre que la présence de l'ennemi ; une énigme dévorante, toute prête à engloutir qui ne la devinerait pas ; ce sont des constructions incompréhensibles ; des enfoncemens qui promettent des passages et qui n'aboutissent pas, des apparences d'entrée, qui n'amènent aucune issue, des rentrants et des saillants embrouillés comme à plaisir, des semblants de maisons dont on ne sait prendre le sens ou

(1) Dans l'intérêt de l'histoire, nous ne pouvons mieux faire que reproduire textuellement le récit si dramatique, si exact fait sur la prise de Constantine, par un témoin oculaire, M. le capitaine d'état-major de la Tour-du-Pin.

la face, et pour ainsi dire, l'image décevante d'un angle de ville et où l'on ne peut rien saisir de ce qui constitue une ville réelle. Mais les balles de l'ennemi connaissent la route; elles arrivent sans qu'on sache par où elles passent, elles frappent sans qu'on puisse leur répondre (1).

Le colonel de Lamoricière avec son coup-d'œil rapide et sa vigoureuse exécution, fait déblayer les ruelles, fait démolir les murailles, escalader les maisons avec des échelles faites en démontant les voitures d'artillerie. On débouchera par trois colonnes : les deux premières contourneront le rempart à droite et à gauche; la troisième percera droit devant elle, vers le cœur de la ville. Mais avant qu'on ait pu sortir de ce labyrinthe, un pan de mur, fouillé par les boulets et poussé par l'ennemi qui tirait au travers, s'écroule sur les hommes, heurtant partout pour trouver une issue et ensevelit tout un peloton du 2e léger. Son brave commandant, de Serigny, enterré jusqu'à mi-corps sous les décombres, expire en sentant successivement tous ses membres se broyer sous le poids de la maçonnerie, et trouvant encore des paroles d'encouragement pour ses soldats, jusqu'à ce que sa poitrine écrasée ne rende plus un son.

Les colonnes de droite et de gauche se jettent tête baissée dans les batteries couvertes qui surmontent le rempart : les zouaves s'en rendent maîtres après une hideuse mêlée où quatre-vingt-onze turcs et quarante-cinq français périssent poignardés au milieu d'un épais brouillard de fumée, dans d'étroites casemates, déjà remplies de débris d'affûts et de chair humaine en putréfaction. Au-delà, on enlève à la bayonnette les barricades, on enfonce les maisons les unes après les autres en recevant les coups de fusil à bout portant sans pouvoir les rendre. Il faut monter sur les terrasses pour combattre les feux des minarets. L'ennemi défend pied à pied un terrain tout à son avantage (2).

De son côté la colonne du centre dont le colonel de Lamoricière s'est réservé la direction immédiate s'est fait jour à travers un massif de constructions informes, jusque dans la grande rue marchande de Constantine. Cette rue et les ruelles adjacentes sont bordées de chaque côté par des enfoncements carrés qui, dans les villes d'Afrique et d'Orient, servent de boutiques, la plupart sont à moitié fermées par des planches et des espèces de volets. On pénètre dans cette rue, mais à peine quelques soldats y sont-ils engagés, qu'une double décharge partant de ces niches de droite et de gauche, avertit qu'elles servent de lieu d'embuscade à l'ennemi. Mais celui-ci, qui avait cru arrêter par sa fusillade la masse des assaillants, les voyant arriver droit sur lui, la bayonnette en avant, se précipite hors de ces trous sans issue; de furieux combats corps à corps s'engagent et conduisent les Français en face d'un arche romaine fermée par une porte en bois ferré. Le colonel de Lamoricière la fait ébranler à coups de hache, mais au moment où tombe un de ses battants, une terrible décharge de l'ennemi groupé en masse derrière, abat toute la tête de colonne. Le capitaine du génie Leblanc, le capitaine Desmoyen, des zouaves, sont frappés mortellement. Cependant un peloton du 2e bataillon d'Afrique passe sur les morts et les mourants et pousse tout à la bayonnette devant lui, quand tout à coup ceux qui étaient sur le théâtre de ces évènements sentent comme tout leur être s'écrouler. Ils sont étreints et frappés si rudement dans tous leurs sens à la fois qu'ils n'ont pas conscience de ce qu'ils éprouvent; la vie, un instant, est comme arrêtée en eux. Quand ils resaisissent quelque connaissance, il leur semble qu'ils enfoncent dans un abîme; la nuit se fait autour d'eux, l'air leur manque, leurs membres ne sont pas libres, et quelque chose d'épais, de presque solide et de brûlant les enveloppe et les serre. Beaucoup ne sortent de ce premier étourdissement qu'avec des douleurs aigues; le feu dévore leurs chairs; le feu attaché à leurs habits les suit et les ronge; beaucoup se trouvent aveugles; les malheureuses victimes ne font que passer des angoisses de la première secousse à celle de l'agonie; quelques-uns, dépouillés presque entièrement de leur peau, sont pareils à des écorchés; d'autres sont dans le délire, tous s'agitent au hasard et avec des clameurs inarticulées. Un magasin à poudre venait de sauter sous

(1) *Relation de la prise de Constantine*, par M. le marquis de la Tour-du-Pin, colonel au corps royal d'Etat-Major.

(2) *Campagnes de l'armée d'Afrique*, 1835-1839, par le Duc d'Orléans, publié par ses fils.

les pieds des assiégeants ; sur un vaste cercle, tout était renversé, anéanti.

Le premier et principal centre de cette explosion paraît avoir été auprès de la porte ; mais, à en juger par l'étendue du terrain bouleversé et par le nombre d'accidents semblables qui se reproduisirent autour de différents points assez distants les uns des autres, on peut croire qu'il s'alluma dans une succession rapide de plusieurs foyers. Probablement les assiégés avaient, auprès du lieu où se trouvait la tête de notre colonne, un magasin à poudre auquel le feu prit par hasard, plutôt qu'en exécution d'un dessein prémédité de l'ennemi. Lorsque l'air fut en conflagration, les sacs à poudre que portaient sur leur dos plusieurs soldats du génie, durent s'emflammer et multiplier les explosions. Les cartouchières des soldats devinrent aussi, sur une foule de points, des centres ignés, dont les irradiations, se croisant et se heurtant dans tous les sens, remplirent de feu et de scènes horribles tout ce grand cercle de calamités. Sous tant de chocs, sous l'action de tant de forces divergentes, le sol avait été remué et s'était creusé : la terre en avait été arrachée et s'était élevée en tourbillons dans l'air, des pans de murs s'étaient renversés, l'atmosphère s'était comme solidifiée, on ne respirait que du sable et une poussière de débris ; le feu semblait pénétrer par la bouche, par les narines, par les yeux, par tous les pores. Il y eut quelques moments de confusion, on ne savait où était le péril ; en voulant le fuir, ceux qui étaient hors de sa sphère d'action venaient s'y jeter, et d'autres qui auraient pu y échapper s'en laissaient atteindre, croyant que tout terrain était miné, que toute muraille allait s'abîmer sur eux, et que se mouvoir c'était se jeter au-devant de la mort. Les assiégés, qu'on venait d'écarter des lieux les plus voisins du cratère de cette éruption, eurent moins à en souffrir, et, profitant du trouble dans lequel les assaillants étaient restés sous le coup de cette catastrophe, ils revinrent dans la rue qu'ils avaient naguère abandonnée, lâchèrent plusieurs bordées de tromblons et d'autres armes à feu sur les groupes à demi brûlés et terrassés par l'explosion, qui étaient entassés autour de la [illegible], après avoir ainsi achevé de briser ce qui était encore assez entier, assez consistant pour se défendre, ils s'approchè-

rent et hachèrent à coups de yatagan tout ce qui respirait encore, et jusqu'aux cadavres (1).

Cet accident imprévu pour les deux partis sans doute, faillit amener une catastrophe ; le colonel de Lamoricière était aveugle ; tous les chefs et presque tous les officiers étaient hors de combat ; les soldats décimés et sans direction, n'avançaient plus sur un terrain qu'ils croyaient miné ; les blessés, spectres noircis sans forme humaine, aux chairs pantelantes comme celles de cadavres que l'on enlève d'un cabinet anatomique, redescendaient la brèche, en répandant l'alarme par leurs gémissements.

Le colonel Combes coupe court à cette hésitation et reprend l'offensive en faisant emporter par les voltigeurs du 47e les fortes barricades de la rue du Marché, la véritable voie stratégique de Constantine. Le cri « *A la bayonnette!* » enlève les soldats de tous les corps ; la charge bat avec frénésie ; dans les bivacs de l'armée les tambours et les clairons le répètent tous à la fois, comme fascinés par un entrainement contagieux et irrésistible (2). Les Musulmans perdent du terrain, et le colonel Combes, déjà blessé au cou, pousse toujours en avant, quand il se trouve devant une barricade à l'abri de laquelle les Kabaïles font un feu vif et nourri sur nos braves soldats : le colonel voyant ce nouvel obstacle, s'adresse à sa troupe et dit : « la croix d'honneur est derrière ce retranchement, qui veut la gagner ? » M. Besson, officier des voltigeurs du 47e, n'attend pas la fin de la phrase ; d'un bond il franchit l'obstacle, ses voltigeurs le suivent ; quelques minutes après, le colonel reçoit le coup mortel. Frappé de deux balles dans la poitrine, il se tourne vers les siens en disant : « ce n'est rien mes enfans, je marcherai bientôt à votre tête. » Il reprend cependant le chemin de la brèche pour aller se faire panser, mais voulant avant, rendre compte à S. A. R. le duc de Nemours du succès décisif de nos vaillantes colonnes, il s'avance droit vers le prince, le visage calme, et dit à S. A. R. : « Monseigneur, » la ville ne peut tenir plus longtemps, le feu continue, mais » va bientôt cesser ; je suis heureux et fier de pouvoir le premier,

(1) De la Tour-du-Pin.

(2) *Campagnes de l'armée d'Afrique*, par le duc d'Orléans.

» vous l'annoncer. Je vais me faire panser. » A le voir si ferme dans sa démarche, si naturel dans son attitude et ses paroles, on n'aurait jamais supposé que ce fut un homme quittant un lieu de carnage pour aller mourir. Il y avait dans cette scène quelque chose de la gravité, de la fierté sereine, de la beauté austère des trépas antiques, moins la solennité théâtrale. A cinquante pas de là, il tomba en faiblesse (1).

L'absence du colonel Combes n'arrêta pas les progrès de l'attaque.

A mesure que de la batterie de brèche, on observait que la colonne des troupes déjà entrées dans la ville diminuait de longueur et disparaissait des lieux qui étaient en vue, S. A. R. le duc de Nemours envoyait des troupes nouvelles par fractions peu considérables, afin qu'elles puissent remplir les vides qui se formaient, et fournir aux exigences successives de la position sans gêner les mouvements ni encombrer le théâtre de l'action. La lutte se continuait alors de rue en rue, de maisons en maisons.

C'est un Sarragosse au petit pied ; car ici, comme à Sarragosse, les défenseurs sont plus nombreux que les assaillants. De faibles têtes de colonnes, guidées par les officiers et les sous-officiers du génie, cheminent dans ce dédale de ruelles tortueuses et infectes, dans les corridors voûtés à mille issues dont se compose Constantine. Munis de haches et d'échelles faites avec les côtés démontés des voitures, ils assiégent une à une toutes les maisons isolées, sans terrasses et séparées par de petites cours favorables à la défense, et sautent par les toits dans celles qu'ils n'ont pu prendre par la porte. Le dernier effort considérable eût lieu contre la caserne des janissaires, grand bâtiment crénelé à trois étages, bâti sur le rempart à droite de la brèche, où les Turcs et les Kabyles se défendirent avec acharnement (1).

Cependant le général en chef, voulant donner à l'attaque plus

(1) Le colonel Combes fut d'abord porté à son bivouac, où les premiers soins lui furent donnés, puis à l'ambulance, où il mourut deux jours après, avec un calme qui faisait espérer que la mort était encore éloignée et respecterait un si brave guerrier, et que l'armée enfin compterait un général de plus, parmi ceux dont elle était fière.

(1) Le duc d'Orléans.

d'unité ordonna au général Rulhières d'aller prendre le commandement des troupes qui se trouvaient dans la place. Lorque ce général fut entré dans la ville, il reconnut que la distance à laquelle les ennemis s'étaient maintenus était encore d'un rayon bien court, puisque leurs balles arrivaient à quelques pas de la place où l'explosion avait eu lieu. Après s'être assuré que l'on pouvait décrire un grand circuit par la droite, mais que ce moyen de tourner l'ennemi serait lent et peu efficace, parce que toute cette partie de la ville avait été presque abandonnée par les habitants armés, il se porta en avant pour dépasser la première rue de gauche, dont le feu avait jusque-là marqué la limite du mouvement central. Son intention était de se rabattre ensuite vers la gauche pour gagner la zône la plus élevée de la ville, et prendre ainsi les défenseurs dans un demi cercle d'attaque ; mais il n'eut pas le temps d'exécuter son projet. Il arrivait à la hauteur des tirailleurs les plus avancés, lorsqu'il vit venir vers lui un Maure, ayant à la main une feuille de papier écrite : c'était un homme que députait le pouvoir municipal de la ville, pour demander que l'on arrêtât les hostilités. Le général fit cesser le feu et conduire l'envoyé au général en chef. Celui-ci après avoir pris connaissance de la lettre par laquelle les notables de la cité, rejetant la responsabilité de la défense sur les Kabyles et les étrangers soldés, suppliaient qu'il acceptât leur soumission, donna une réponse favorable et fit prévenir le général Rulhières de prendre possession de la ville. Toute résistance était alors brisée ; les deux Cadis étaient grièvement blessés ; le Kaid-el-Dar s'était brûlé la cervelle pour ne pas assister vivant à la prise de Constantine, et le fils de Ben-Aïssa, qui avait reçu quatre blessures sur la brèche avait entrainé hors de la ville, son père, accablé de douleur. Le général Rulhières se dirigea aussitôt vers la Kasbah, afin d'occuper ce poste important, s'il était libre, ou de s'en emparer par la force si quelques Turcs ou Kabyles de la garnison avaient songé à s'y renfermer et à s'y défendre comme dans une citadelle, malgré la reddition des habitants.

D'autres officiers furent dirigés vers les différentes portes de la place pour les occuper. Le capitaine de Saint-Arnaud, de la légion étrangère, qui s'était montré plein de vigueur et d'énergie

pendant le combat fut le premier qui, en traversant la ville, parvint presque seul à la porte d'El-Kantara, située à l'extrémité opposée à l'attaque, et annonça aux troupes du Mansourah la reddition de la place (1).

Le général Rulhières, en entrant dans l'enceinte de la Kasbah, la crut d'abord déserte; mais en avançant au travers des constructions dont elle était encombrée, vers le bord des précipices qui l'entourent du côté extérieur, on aperçut les derniers défenseurs, ceux qui ne voulaient point accepter le bénéfice de l'aveu de leur défaite, s'enfonçant dans les ravins à pic, la seule voie qui s'ouvrit désormais à leur retraite. Quelques-uns, avant de disparaître dans ces profondeurs, se retournaient encore pour décharger leurs fusils sur les premiers Français qui se montraient à portée.

Quand on fut tout à fait au-dessus de ces abîmes, en y plongeant le regard, on découvrit un affreux spectacle. Un talus extrêmement rapide retombe du terre-plein de la Kasbah sur une muraille de rochers verticaux, dont la base pose sur un massif de pierres aiguës et tranchantes. Au pied de cette muraille, sur ce sol de granit, gisaient, brisés et sanglants, des corps d'hommes, de femmes, d'enfants. Ils étaient entassés les uns sur les autres, et à leurs teintes sombres et livides, à la manière dant ils étaient jetés par masses flasques et informes, on pouvait les prendre d'abord pour des amas de haillons. Mais quelque mouvement qui trahissait encore la vie vint bientôt révéler l'horrible vérité. On finit par distinguer des bras, des jambes qui s'agitaient, et des agonisants qui frémissaient dans leurs dernières convulsions. Des cordes rompues, attachées aux pitons supérieurs des rochers, où on les voyait encore pendantes, expliquèrent cette effrayante énigme: réveillée de la sécurité dans laquelle elle avait dormi jusqu'au dernier moment pour tomber dans les angoisses de l'épouvante, la population s'était précipitée vers les parties de la ville qui étaient à l'abri de nos coups, afin de s'y frayer un chemin vers la campagne. Ces malheureux, dans leur vertige, n'avaient pas compté sur un ennemi plus cruel et plus inexorable que ne

(1) Extrait du Journal de la légion étrangère, 1830.

pouvaient l'être les Français vainqueurs, sur la fatalité de ces lieux infranchissables, qu'on ne peut fouler impunément. Quelques sentiers, tracés par les chèvres et par des pâtres kabiles, existent bien dans différentes directions; mais la foule s'était lancée au hasard à travers ces pentes, sur lesquelles on ne peut plus s'arrêter : les premiers flots arrrivant au bord de la cataracte, poussés par ceux qui suivaient, et ne pouvant les faire refluer, ni les contenir, roulèrent dans l'abîme, et il se forma une effrayante cascade humaine. Quand la presse eut été diminuée par la mort, ceux des fuyards qui avaient échappé à ce premier danger crurent trouver un moyen de continuer leur route en se laissant glisser le long des cordes fixées aux rochers; mais, soit inhabileté ou précipitation à exécuter cette manœuvre, soit que les cordes se rompissent, les mêmes résultats se reproduisirent par d'autres causes, et il y eut encore une longue série de chutes mortelles (1).

A neuf heures du matin, la prise de possession était complète; les soldats couronnaient tous les édifices et se tournant vers l'armée qui les admirait, ils annonçaient leur triomphe par le cri unanimement répété de « *Vive le roi.* »

Placé sur le pic d'une montagne élevée d'où l'on découvrait la brèche, Ahmed Bey avait suivi avec la plus grande anxiété toutes les péripéties de l'assaut. Au moment où l'explosion eut lieu, ses cavaliers réunis autour de lui poussèrent des cris de joie féroce; cette joie fut de courte durée. Avec la fumée de la poudre se dissipa le mirage qui leur avait présenté comme accomplie l'extermination des chrétiens. Toutefois en musulmans soumis au dogme de la fatalité, ils subirent cette terrible épreuve avec résignation. « *Allah Kbar! Mektoub! Dieu est grand, c'était écrit !* » dirent-ils, et ils courbèrent la tête. On assure cependant que Ahmed Bey ne put cacher son émotion douloureuse et que de grosses larmes échappées de ses yeux vinrent la trahir, quand il vit le drapeau tricolore arboré sur son propre palais. — Il jeta alors un dernier regard sur Constantine et tournant bride brusquement, il se lança vers le Sud (2).

(1) Capitaine de la Tour-du-Pin.

(2) A partir de ce moment, Ahmed Bey passa onze années dans les Au-

Les principaux habitants se rendant à discrétion n'implorèrent point en vain la générosité française. Le pillage, cette conséquence habituelle et en quelque sorte légale de l'assaut, fut promptement réprimé par les officiers qui avaient acheté cher le droit d'être obéis ; car cinquante-sept d'entre eux avaient payé de leur vie une gloire qui demeura pure de tout excès. Cette consommation d'officiers proportionnellement plus forte que dans toute autre armée, antique et glorieuse coutume qui se perpétue dans l'armée française, est un des secrets de sa puissance et un des gages de son avenir ; car, dans l'état moral de toutes les populations européennes, à la première guerre, la victoire restera aux troupes qui feront le plus grand sacrifice d'officiers (1).

En entrant dans la ville, une des premières préoccupations du

---

ress, a soutenir contre nos troupes une lutte dont le résultat était facile à prévoir. La politique du commandant Saint-Germain mit un terme à cet état de choses. Hadj-Ahmed, ayant fait sa soumission entre ses mains, fut amené à Constantine dans les premiers jours de juin 1848, et il reçut l'hospitalité dans ce palais, où il avait exercé naguère le pouvoir suprême.

Après trois jours passés à Constantine, il fut transporté à Alger où le Gouverneur-Général lui fit une réception dont il parla en ces termes, dans ses mémoires : « C'était un mardi 27 redjeb 1264 (30 juin 1848) je fus présenté au Gouverneur-Général qui me fit entendre au nom de la France des paroles dignes de cette grande nation (que Dieu la glorifie). »

Une maison mauresque située au bas de la ville, fut affectée à la demeure du Bey déchu, avec un traitement de 12,000 fr. Hadj-Ahmed était arrivé à Alger atteint d'un catharre chronique de la poitrine, et brisé par les fatigues d'une vie errante. Ses jours étaient comptés ; il mourut au mois d'août 1850. Suivant son désir, il fut inhumé dans la mosquée de Sidi-Abd-Errhaman (V. CHERBONNEAU, *Annuaire de la Société Archéologique de Constantine*, 1856-1857.

(1) *Campagnes d'Afrique*, par le duc d'Orléans.

L'Etat officiel indiquant nominativement les officiers et numériquement les sous-officiers et soldats tués, blessés ou morts de maladie, depuis le premier octobre jusqu'au 19 du même mois, accusait les totaux suivants :

Officiers	Tués	14
	Blessés	38
	Morts de maladie	5
Sous-officiers et soldats . .	Tués	86
	Blessés	468
	Morts de maladie	43
Chevaux	Tués par l'ennemi	21
	Morts aux camps	216

général Valée et du duc de Nemours, fut d'organiser les ambulances pour les victimes de cette journée meurtrière. « Docteur, dirent S. A. R. et le général en chef à M. Baudens, choisissez pour votre ambulance la plus belle et la plus grande maison de Constantine, faites ramasser les blessés qui sont encore sur la brèche et dans les rues.... courez, ne perdez pas un instant, nous approuvons à l'avance tout ce que vous ferez. »

L'ambulance fut établie dans la maison de Ben-Aïssa, l'une des plus élégantes et des plus spacieuses de Constantine.

Le prince, suivi des généraux Valée, Rohault de Fleury et Boyer, vint, par sa visite, témoigner toute sa sollicitude pour les blessés. Il examina le service de l'ambulance avec un soin scrupuleux, se faisant rendre un compte exact et adressant à chaque blessé quelques paroles consolantes. La diversion morale que sa présence opérait était telle que pour un moment toutes les souffrances physiques paraissaient calmées et que les cris de douleur faisaient place à des paroles de bénédiction. Là, c'était un amputé qui pleurait de joie parce que la décoration lui avait été promise ; ici, une promesse d'avancement bien mérité avait rendu le calme à un officier, ou bien, un soldat reprenait courage en espérant revoir bientôt le sol natal avec la récompense due à sa bravoure et à ses souffrances.

Le lendemain parut l'ordre du jour suivant :

Constantine, 14 octobre 1837.

« Soldats,

» Le drapeau tricolore flotte sur les murs de Constantine. Honneur » soit rendu à votre constance et à votre bravoure !. . . la défense de » l'ennemi a été rude et opiniâtre ; vos attaques ont été plus opiniâtres » encore ! L'artillerie par des efforts inouïs étant parvenue à établir » ses batteries de brèche et à détruire la muraille, un assaut dirigé » avec beaucoup d'intelligence et exécuté avec le plus grande valeur » nous a enfin rendus maîtres de la place. Vous avez par le succès » vengé la mort de vos braves camarades tombés à vos côtés, et ré- » paré glorieusement l'échec de l'année dernière. Vous avez bien » mérité de la France et du roi, ils sauront récompenser vos efforts. »

» Maintenant épargnez la ville, respectez les propriétés et les habi-

» tants, et ménagez les ressources qu'elle renferme pour les besoins » futurs de l'armée. »

Le Lieutenant-général
Commandant en chef l'expédition de Constantine,
Comte VALÉE.

Aussitôt après l'entrée des Français dans Constantine et dès qu'il eut été satisfait aux premières exigences de la prise de possession, il fallut songer à poser les pierres d'attente de l'établissement que l'armée, en se retirant, laisserait derrière elle, et remplacer par une autorité nouvelle le pouvoir qui venait d'être détrôné. Les difficultés étaient grandes pour organiser cette administration civile et trouver un chef qui, par sa naissance et son caractère, put exercer une légitime influence sur la population. Tous les anciens chefs étaient tués ou en fuite ; une seule des autorités restait, c'était le cheikh de la ville, vieillard d'une majesté homérique, que ses cheveux blancs et la considération attachée à sa race avaient garanti contre le mauvais vouloir du bey. Ce personnage pouvait donc être moins mal disposé qu'aucun autre à l'égard des Francais ; mais si ses quatre-vingts années pouvaient jeter sur notre cause, en supposant qu'il consentit à l'embrasser, un certain reflet de solennité, elles ne pouvaient lui prêter ni solidité, ni vigueur. Alors son fils, Mohamed-ben-Hamouda, se présenta et offrit son concours. Le général Valée l'accepta, et le nomma *Caid-el-Blad* en limitant son autorité au seul rayon de la place. On le chargea d'organiser une municipalité et toute une hiérarchie de fonctionnaires indigènes, en sorte qu'il y eut toute une sphère de pouvoirs musulmans qui se mut au-dedans de la sphère des pouvoirs français, par suite d'une harmonie comme préétablie entre elles, et non par l'action incessante et par le frottement immédiat de celle-ci sur la première. Ce fut avec l'aide de ce nouveau dignitaire et des hommes qu'il s'était associés, qu'on parvint à connaître et à classer les ressources que la ville renfermait. On trouva une grande quantité de blé et des magasins d'orge suffisans pour les besoins du moment.

Le général en chef ne crut pas devoir frapper une contribution en argent sur le peu d'habitants restés en ville, bien que la population s'augmentât chaque jour par la rentrée de nombreu-

nombreuses familles ; mais il institua une commission des finances, chargée d'inventorier et de constater avec soin la nature et la valeur des espèces trouvées dans les caisses publiques, de manière à pouvoir subvenir, sans envoi d'argent français, aux besoins de la caisse de l'armée. Cette commission des finances fut composée de MM. Lyautey, sous-intendant, de Bellot, payeur de l'armée, et Maumet, chef d'escadron d'Etat-Major.

Le 16 octobre, S. A. R. le duc de Nemours passa en revue l'armée expéditionnaire. Les figures halées, encore noires de poudre, les uniformes brûlés ou percés de balles, attestaient toute la rudesse de la campagne et ajoutaient à l'imposant de ce spectacle que les Tuileries et le champ de Mars ne peuvent rendre dans leurs plus beaux jours de fêtes militaires.

L'arrivée inattendue, vers la fin de cette revue, de S. A. R. le prince de Joinville produisit un très-grand effet sur l'armée qui apprécia la résolution généreuse et chevaleresque qui l'amenait à Constantine. La première entrevue des deux frères fut réellement touchante : les deux fils de France s'embrassèrent sous le drapeau de la patrie et l'armée salua leur étreinte fraternelle de ses acclamations enthousiastes.

Débarqué à Bône, le 6 octobre, le prince de Joinville, malgré son impatience de partir sur le champ pour Constantine, avait été forcé d'attendre la formation d'une colonne de 3,000 hommes commandée par le colonel Bernelle et chargée d'escorter un convoi de vivres pour l'armée expéditionnaire. Cette colonne qui se composait du 61e régiment de ligne et d'un bataillon du 26e avait été ordonnée par le général Damrémont. Elle arriva trop tard pour assister à l'assaut ; mais, comme si les vainqueurs n'avaient pas encore éprouvé assez de calamités, elle apporta le choléra qui, en peu de jours, fit de nombreuses victimes dans l'armée.

Le 27, arriva à Constantine, le cheich Ferhat ben Saïd, un grand chef du désert (1), ennemi déclaré d'Ahmed Bey. Ferhat

(1) Nous le surnommâmes, on ne sait trop pourquoi, *le grand Serpent du désert*. Le titre qu'il prenait réellement dans ses lettres était beaucoup plus original. Il s'intitulait : *le Voltigeur sur la lame du sabre*.

était descendant d'une ancienne famille qui de temps immémorial, avait commandé les Arabes du grand désert, au nom du bey de Constantine. Jusqu'à l'oncle de Ferhat, nulle autre illustration arabe n'avait osé lui disputer le pouvoir ; mais Achmet Mameluck, bey de Constantine, rompit cette légitimité des Ben Saïd, et amena au commandement des Arabes la famille Ben Gana, dont Ahmed Bey, descendait par sa mère. Cette famille Gana fut remplacée à la chute d'Achmed Mameluck, par les Ben Saïd et ne reparut qu'avec Hadji Ahmed, lorsque ce dernier fut nommé par le Dey d'Alger, bey de Constantine. Les Ben Gana étaient encore au pouvoir lors de la prise de Constantine : on conçoit d'après cela que Ferhat ben Saïd et les siens, avaient offert leurs services à la France.

Ce grand chef entretenait depuis plusieurs mois des relations avec le général de Damrémont. Le gouverneur ayant accepté ses offres, lui avait donné rendez-vous sous les murs de Constantine. Mais, soit que Ferhat, pour prendre une décision, voulût attendre l'issue de la lutte ; soit qu'il lui eut fallu plus de temps qu'il ne le croyait pour rassembler ses cavaliers dispersés sur les limites du grand désert, toujours est-il qu'il arriva trop tard pour prendre part à la lutte.

Comme on adressait à Ferhat quelques reproches sur ce retard, il fit une de ces réponses gasconnes, pleines de finesse, qui sont si familières aux Arabes : « Je n'ai jamais douté un instant, s'écria-t-il, que vous ne preniez Constantine et je me serais bien gardé d'arriver avant l'évènement, de peur qu'Ahmed ne s'énorgueillit d'avoir eu à lutter contre nos forces réunies, et que les Arabes ne pussent m'attribuer le pouvoir. Vous venez de frapper un coup qui va retentir jusqu'au fond du désert, j'ai voulu laisser aux Français l'honneur du triomphe. »

Ferhat avait une troupe de cavaliers nombreuse, bien montée et prête à tenir campagne : Le général Valée le nomma agha de la plaine.

Le 20 octobre, le général en chef avait fait partir les dépouilles mortelles du général Damrémont (1) et l'artillerie de siège sous

(1) Le roi Louis-Philippe ordonna que les restes mortels de M. le général comte de Damrémont fussent déposés aux Invalides et commanda une statue, destinée aux galeries de Versailles.

l'escorte de 1,500 hommes. Ce convoi fit la route de Constantine à Bône en sept jours et sans être inquiété par les Arabes. Le 26, le général Trezel se mit en marche, avec une seconde colonne, escortant les malades et les blessés ; et le 29, le général en chef, inquiété par les ravages du choléra, sous les coups duquel venait de succomber le général de Caraman (1), quitta lui-même notre nouvelle conquête avec le restant de l'armée expéditionnaire, ne laissant dans Constantine qu'une garnison de 2,500 hommes commandée par le colonel Bernelle (2).

(1) M. le général de Riquet, marquis de Caraman (Victor-Joseph-Louis), né à Paris le 6 octobre 1786. C'était un des officiers les plus distingués de l'armée française par ses travaux littéraires, ses connaissances militaires, son zèle et son dévouement éprouvés.

(2) ORDRE.

Constantine, 27 octobre 1837.

L'armée est prévenue qu'une garnison française sera laissée à Constantine pour occuper cette place.

Cette garnison sera sous les ordres de M. le colonel Bernelle, qui prendra le titre de commandant supérieur de la place et de ses dépendances. Elle sera composée comme suit :

Le 61e régiment de ligne, le 3e bataillon d'Afrique, la compagnie franche, deux compagnies de sapeurs, deux batteries d'artillerie avec 4 pièces de montagne, un escadron de chasseurs, un détachement de spahis.

L'effectif sera augmenté par les malades restés dans les hôpitaux de Constantine qui entreront dans les rangs, dès que leur santé permettra de leur faire prendre les armes.

M. Regnard, capitaine au corps-royal d'état-major, remplira les fonctions de chef d'état-major dans Constantine.

M le capitaine Huot, celles de capitaine d'artillerie.

M. le capitaine Niel, celles de capitaine du génie.

Les services administratifs sous la direction de M. l'intendant militaire adjoint Rothe qui aura sous ses ordres, pour la surveillance des diverses parties de l'administration :

MM. Falcon, chef du service du Trésor et des Postes.
Artigues Léon, chef du personnel de l'administration.
Bedec, comptable des vivres et fourrages.
Fabus, comptable du service viande, chauffage et campement.

Le service médical de l'administration sera confié à MM. Ducas, chargé du service chirurgical, et Mestre, chef du service médical.

Huit sous-aides sont attachés à ce service.

La place de Constantine sera en état de siège jusqu'à nouvel ordre.

M. le colonel Bernelle réunira tous les pouvoirs civils et militaires.

Le 29, à midi, l'armée quitta les murs de Constantine. Le duc de Nemours qui avait eu le commandement de l'avant-garde, à l'aller, prit celui de l'arrière-garde, au retour. A la sortie de Bab-el-Djedid, le caïd el-Blad, accompagné de Ferhat-ben-Saïd et d'une suite nombreuse de chaouchs et de cavaliers, vint en grande pompe, remettre à S. A. R. une lettre pour le roi des Français. Toute la population indigène, sortie des murs, assistait avec curiosité, au départ des troupes françaises.

Dès le premier jour de marche, le choléra fit de nombreuses victimes; il fallut ramasser plus de 60 infortunés atteints par le terrible fléau; le lendemain, 25 nouveaux cas se déclarèrent. Le troisième jour, on n'en compta plus que 10: et, à partir de ce moment, le foyer cholérique perdit tellement de son intensité par la marche continue de l'armée et par le renouvellement incessant de l'air, que la maladie resta désormais sans action et qu'il n'en fut plus question.

Dans ces tristes circonstances, S. A. R. le duc de Nemours, donna à tous un grand exemple d'humanité et de courageux dévouement: il allait relever de ses propres mains les malheureux livrés à toutes les convulsions du choléra et aidait à les porter sur les cacolets. S. A. R. le prince de Joinville, quoique souffrant, s'associait avec non moins de dévouement à cette œuvre généreuse. Grâce à leurs soins, pas un des malades ne fut abandonné sur la route.

Le surlendemain du départ, le prince de Joinville qui malgré la fièvre qu'il avait contractée à Constantine, avait voulu faire la route à cheval, fut contraint, par l'épuisement de ses forces, de faire le reste du chemin en voiture.

Sur tout le parcours, l'armée trouvait les Arabes rentrés dans leurs douars et se livrant à leurs travaux ordinaires: on se rappelle que pendant la marche sur Constantine, les Français n'avaient aperçu d'habitants dans aucune direction; les douars étaient déserts et les troupeaux disparus. Au retour au contraire, l'armée retrouvait les douars habités et de nombreux troupeaux paissant aux alentours; partout les Arabes s'empressaient d'apporter toutes sortes d'approvisionnements, et montraient les dispositions les plus pacifiques.

Cette marche de 40 lieues, sans tirer un seul coup de fusil, à travers un territoire ennemi la veille, était une preuve de la profonde impression produite dans le pays par la prise de Constantine, et la chute de la puissance d'Ahmed Bey.

L'armée de son côté revoyait avec joie ses anciens bivacs; le repos qu'elle y prenait, n'était cette fois troublé par aucune inquiétude; elle revenait satisfaite d'une glorieuse mission qui touchait à son terme.

Le 1er novembre, l'armée fit son entrée dans le camp de Medjez-Amar.

L'ordre du jour suivant fut lu aux troupes, immédiatement après l'arrivée:

Au quartier-général, à Medjez-Amar,
le 1er novembre 1837.

SOLDATS!

« Vous venez de terminer une campagne pénible et glorieuse, vous rentrez dans votre camp un mois jour pour jour après l'avoir quitté, et dans ce court espace de temps, vous avez pris une ville fortifiée par la nature et par l'art. Vous avez pacifié une province que la guerre désolait depuis plusieurs années. La France verra avec orgueil les lauriers qui entourent vos drapeaux, et les vieux guerriers qui ont pris part aux grandes batailles de l'Empire applaudiront aux succès de leurs jeunes successeurs. Pour moi je suis heureux qu'à la fin de ma longue carrière la fortune m'ait appelé à commander une armée aussi brave et aussi dévouée et je vous remercie de l'appui que vous m'avez tous accordé dans des circonstances difficiles. Le prince qui a constamment marché à votre tête, qui a partagé vos travaux et vos privations, fera connaître au Roi le zèle et la résignation que vous avez montrés, et je ne doute pas que la Justice de Sa Majesté ne vous accorde bientôt les récompenses que vous avez si noblement méritées. »

Le Lieutenant général, commandant en chef,
Comte Valée.

Le lendemain à l'arrivée à Nechmeya, l'armée fut dissoute, et S. A. R. le duc de Nemours, en quittant son commandement, adressa aux troupes qui composaient sa brigade, l'ordre du jour suivant:

Nechmeya, 2 novembre 1837.

« Au moment de quitter la première brigade, le Maréchal de camp éprouve le besoin d'exprimer aux troupes qui la composent combien il a été satisfait de leur conduite pendant la campagne. Vous aviez l'honneur de la France et de l'armée à soutenir par votre patience dans les fatigues et les privations, par votre courage dans les combats ; vous avez eu la gloire d'ajouter un beau fait d'armes à ceux qu'elle comptait déjà. »

« Quant à moi, je suis heureux et fier de m'être trouvé à votre tête dans une aussi belle campagne. Je ressens un vif regret d'être obligé de vous quitter aussitôt, mais je garderai toujours avec moi le souvenir des troupes qui ont composé la 1re brigade ; puissent-elles aussi se rappeler de leur Maréchal de camp. »

Le Maréchal de camp,
commandant la 1re brigade de l'armée,
Louis d'Orléans.

Le soir, le prince offrit un punch à tous les officiers de sa brigade et leur fit ses adieux avec une émotion qui se communiqua à tout le monde; on ne se sépare pas sans attendrissement, quand on a traversé ensemble tout un mois de fatigues et de périls : et puis, les compagnons du prince avaient apprécié en lui tant et de si nobles qualités, une résolution si calme dans le danger, une si modeste simplicité de manières, un cœur si humain et si bon sous de froides apparences, qu'il s'était acquis toutes leurs sympathies.

Les princes arrivèrent à Bône le 3 décembre. Le 8, le duc de Nemours alla visiter la Calle, pendant que son frère remettait un peu sa santé altérée.

Le 9, les deux princes s'embarquèrent sur le *Phare*, pour Bougie.

Après avoir passé en revue le bataillon d'Afrique de Bougie et quelques hommes de la légion étrangère qui formaient la garnison de cette place, les princes se rembarquèrent pour Alger, où ils arrivèrent 11, au point du jour.

Le *Phare* trouva dans le port l'*Hercule et la Favorite*. Le prince de Joinville se rendit aussitôt à bord de son bâtiment où il fut reçu par tout l'équipage avec une effusion de cordialité vraiment touchante. C'était toute une famille fêtant le retour de l'enfantprodigue.

A 7 heures 1/2 du matin les princes descendirent à terre. Après avoir été reçus sous la voûte de l'Amirauté par M. le général Negrier, Gouverneur général par intérim, M. le contre-amiral Menouvrier-Defresne et par toutes les autorités locales. L. A. R. firent leur entrée dans la ville, à cheval, escortés d'un brillant état-major, au bruit du canon de la Marine et des cris répétés de : « Vivent les Princes. »

Le 14, S. A. R. le prince de Joinville partit sur l'*Hercule*, pour continuer sa mission dans l'Océan, et S. A. R. le duc de Nemours appareilla en même temps sur le *Phare*, se dirigeant vers Oran. Après avoir visité cette ville, il rentra en France, par le Hâvre.

Le 23 octobre, le canon des Invalides avait annoncé à Paris la prise de Constantine.

Cette nouvelle fut accueillie en France avec un grand enthousiasme. Nos désastres de 1836 étaient enfin vengés et l'amour-propre national se félicitait en outre d'un succès qui consolidait notre domination sur la terre africaine.

Le 21 novembre, l'ordre général suivant fut adressé aux troupes du corps expéditionnaire de Constantine.

Soldats !

« Le Roi me charge de vous faire connaître sa haute satisfaction pour les services que vous avez rendus à la France, dans l'expédition de Constantine. Vous trouverez dans la lettre de Sa Majesté une noble récompense des travaux et des fatigues que vous avez supportés et dans les grades et les décorations qu'elle a accordés à un grand nombre d'entre vous, la preuve que l'armée d'Afrique est toujours présente à la pensée du Roi. Sa Majesté qui a voulu que les Princes ses

fils vinssent successivement partager vos périls et vos travaux et prendre leur part de la gloire que vous acquérez en Afrique, me charge de vous dire à tous qu'en aucune circonstance vos services ne seront oubliés, et vous ne pouvez douter que monseigneur le duc d'Orléans et monseigneur le duc de Nemours qui ont combattu avec vous ne soient désormais les défenseurs les plus actifs de vos titres aux bontés du Roi. Soldats ! je suis heureux que, dans cette grande circonstance, le Roi m'ait choisi pour être auprès de vous l'interprète de ses sentiments et ce témoignage de la confiance de Sa Majesté est pour moi, une récompense nouvelle qui ajoute encore à ma reconnaissance. »

Lettre du Roi, à M. le Maréchal, comte Valée, commandant en chef l'armée de Constantine.

Mon cher Maréchal,

« Je viens témoigner à l'armée que vous commandez la reconnaissance de la France et la mienne, pour le brillant fait d'armes qui ajoute un nouvel éclat à l'illustration de nos drapeaux, en élevant à la plus haute dignité militaire celui qui l'a conduite à la victoire. Déplorant du fond de mon cœur, la perte de tous les braves (1) que cette victoire nous a coûtés et surtout celle du brave général en chef qui nous a été enlevé, c'est une consolation pour moi de pouvoir récompenser ainsi vos longs et bons services et la part que vous avez prise à tant de combats et à tant de siéges. Le Ministre de la Guerre vous adresse votre nomination et je charge le capitaine De la Salle un de mes officiers d'ordonnance, de vous remettre de ma part le bâton de Maréchal de France.

« En vous chargeant, mon cher Maréchal, d'être mon interprète auprès de l'armée d'Afrique et de lui annoncer les récompenses que je suis si heureux d'accorder, il m'est bien doux de trouver le nom du duc de Nemours parmi ceux que vous signalez, comme ayant eu une part principale au succès de nos armes et je remercie la providence qui me l'a conservé au milieu de tant de dangers, d'avoir permis que mon second fils ait, comme son frère aîné, le bonheur d'avoir été associé aux travaux de nos braves soldats et aux glorieux services qu'ils ont dans tous les temps rendus à la patrie. »

(1) Par ordonnance royale du 11 novembre, M. le lieutenant-général Valée fut élevé à la dignité de Maréchal de France.

« Recevez, mon cher Maréchal, l'assurance de tous les sentiments que vous méritez si bien de ma part et que je vous garderai toujours ;

Votre affectionné,

LOUIS-PHILIPPE.

Au quartier-général à Alger, le 21 novembre 1837.

Le Maréchal de France,

Gouverneur général par intérim des possessions françaises dans le nord de l'Afrique,

Comte VALÉE.

A l'ouverture des chambres, dans la séance royale de décembre 1837, le roi consacra le paragraphe suivant à l'Algérie.

. . . . . .

« En Afrique, notre attente a été remplie, le drapeau français flotte sur les murs de Constantine. Si la victoire a plus fait quelquefois pour la puissance de la France, jamais elle n'a élevé plus haut la gloire et l'honneur de ses armes. Mon fils, le duc de Nemours a pris la part qui lui revenait dans le péril. Son jeune frère a voulu le rejoindre et s'associer à cette communauté de travaux et de dangers qui identifie depuis longtemps mes fils avec l'armée. Leur sang appartient à la France comme celui de tous ses enfants.

« En adressant au ciel des actions de grâce pour la protection qu'il a accordée à nos armes, j'ai à déplorer avec vous la perte de tant de braves morts au champ d'honneur. La patrie entoure leurs cercueils de ses regrets, de sa reconnaissance. Elle a ratifié d'avance tout ce que j'ai ordonné pour satisfaire à la douleur publique et acquitter la France envers ses héroïques soutiens. Un projet de loi vous sera présenté pour donner à la veuve et aux enfants du brave général de Damrémont un témoignage de la gratitude nationale. J'ai élevé à la première dignité de l'armée le vieux guerrier qui l'a remplacé et qui « n'a rien vu, disait-il, dans sa longue carrière, que nos soldats ne viennent d'égaler. »

« Dans l'est de l'Algérie comme dans l'ouest, j'ai voulu la paix, mais l'opiniâtreté du bey qui commandait à Constantine, nous a obligés à prouver une fois de plus aux indigènes de nos possessions d'Afrique qu'ils devaient renoncer à nous résister. »

Le discours de la couronne annonçait donc en termes pompeux

la conquête de Constantine, mais il ne fixait en aucune manière, sur la politique définitive du gouvernement à l'égard des possessions françaises de l'Afrique septentrionale.

MM. Jaubert et Desjobert, ces implacables ennemis de la colonisation de l'Algérie, l'emporteraient-ils ?

Ou, suivrait-on les inspirations de M. Merilhou qui, d'accord avec le sentiment national, sommait le ministère de conserver l'Algérie et demandait une loi qui déclarât son territoire définitivement réuni à la France ?

La question semblait encore réservée toute entière dans les conseils du gouvernement.

Et cependant les résultats immédiats de la prise de Constantine, c'est-à-dire l'adhésion de toutes les tribus du beylik, la pacification complète du pays environnant, tout semblait engager la France à persévérer dans la voie que lui traçait ce glorieux succès de nos armes !

La chute de Constantine, avait eu, en effet, un grand retentissement dans toute l'Afrique. Jusqu'au dernier moment, les Arabes avaient regardé comme impossible la prise de cette place. Une profonde stupeur suivit l'évènement, et toutes les tribus de l'est conçurent une haute pensée de la puissance des armes françaises.

L'occupation de Constantine, le marché et la place d'armes de l'intérieur, assurant la pacification du pays, rien ne s'opposait plus, dès lors, à ce que la colonisation vint transformer en province française ce nouveau territoire enlevé au joug despotique d'Ahmed Bey, le dernier représentant de la domination turque en Algérie.

E. WATBLED.

ASSASSINAT

DU

PACHA MOHAMMED ṬEKELERLI

J'ai rappelé, dans le dernier numéro de la *Revue africaine*, comment, en 1556, le pacha Mohammed Tekelerli, reçu d'abord à coups de canon par la milice d'Alger, désireuse de conserver le chef de son choix, avait fini par triompher de la rébellion, grâce au secours inattendu que lui offrit le corps des corsaires algériens.

Le malheureux intérimaire, Hassan Corso (le Corse), paya de sa vie l'amour trop vif que les janissaires lui portaient. Cet acte de vengeance et quelques autres qui trouvaient peut-être leur excuse dans les circonstances, n'étaient pas de nature à gagner les sympathies de la milice à un chef qu'elle ne recevait que par contrainte et à son corps défendant. Placé dans une position difficile, Mohammed Tekelerli, loin de chercher à se concilier les bonnes grâces des janissaires, les froissa vivement en les traitant avec rudesse et surtout en leur refusant l'augmentation de paie que tout nouveau gouverneur-général accordait aux troupes pour célébrer sa bienvenue. Aussi le mécontentement général ne fit que s'accroître et prépara la catastrophe dont je vais dire quelques mots.

A cette époque, commandait à Tlemcen un renégat calabrais nommé le caïd Youssef, esclave affranchi de Hassan Corso. Lorsque la nouvelle de la mort de son ancien patron lui parvint, il en conçut un vif chagrin et un violent ressentiment, car c'était à lui qu'il devait sa liberté, sa prospérité et son élévation. Il résolut immédiatement de venger son bienfaiteur en tuant le meurtrier de sa propre main, et reçut à cet égard les encouragements des Turcs formant la garnison de Tlemcen, car Hassan Corso était aimé de toute l'armée, et son sort avait soulevé l'indignation générale.

Connaissant les dispositions des janissaires d'Alger ; le caïd Youssef leur fit part de ses projets, leur demandant de lui prêter leur appui ou tout au moins de ne pas entraver son entreprise. Cette communication fut accueillie avec joie par la milice, qui promit son concours.

Une occasion se présenta bientôt qui servit à souhait les desseins du caïd Youssef. Alger étant désolé par une peste des plus violentes qui faisait tous les jours un grand nombre de victimes, le pacha Mohammed Tekelerli sortit de la ville et se transporta au cap Caxines, alors complétement désert, où il s'établit sous des tentes et des pavillons avec les gens de sa maison et ses ministres.

Avisé de cette circonstance, le caïd Youssef, qui était en campagne avec six cents hommes pour opérer le recouvrement de l'impôt, se porta rapidement sur le cap Caxines, prenant toutes les précautions possibles pour tenir sa marche secrète. Il réussit à atteindre le but de sa pointe clandestine, sans que l'éveil fut donné. Prévenu, au dernier moment, que le caïd Youssef arrivait inopinément, avec de mauvais desseins probablement, Mohammed Tekelerli monta précipitamment à cheval et s'enfuit vers Alger, accompagné de trois ou quatre de ses domestiques.

Le caïd Youssef était déjà si près, qu'il vit le pacha prendre la fuite. Il se mit aussitôt à sa poursuite.

De la course ardente, haletante qui s'engagea dépendait la vie du vaincu, car le vainqueur serait impitoyable. Poussés vivement, les chevaux dévoraient la distance. Abandonné de tous, traqué comme une bête fauve, lui qui était venu pour

gouverner cette vaste contrée, lui que le Grand-Seigneur avait investi de ses pleins pouvoirs, le pacha pressait sa monture dont la bonté pouvait seule le tirer du danger terrible qui le menaçait. Il entendait retentir derrière lui le galop des chevaux qu'excitaient des gens altérés de son sang. En tournant la tête, il pouvait voir reluire les armes de ses assassins. Le vengeur de Hassan Corso était là, implacable comme le destin, rapide comme la foudre, allongeant la main pour saisir sa victime. Il fallait fuir, échapper à ses terribles étreintes. Alger se dressait bien au loin, comme une suprême espérance, mais pourrait-il l'atteindre avant que le glaive de Youssef ait trouvé le chemin de son cœur !.... Et ils volaient le long du rivage de la mer, par des sentiers sinueux, traversant des jardins, franchissant des tombes, emportés par une course furieuse.

Enfin, le pacha qui a gagné une bonne avance sur son ennemi, arrive aux remparts d'Alger. Voici la porte du Ruisseau. Il touche au salut ! Il va pénétrer en ville, s'enfermer dans son palais, s'entourer de ses partisans, car il doit bien compter quelques amis dans la foule. Et puis on verra, rien n'est désespéré ; le délégué du Grand-Sultan ne saurait avoir perdu tout prestige aux yeux des Turcs, des fidèles sujets de la Sublime-Porte. Il triomphera facilement du renégat calabrais. Oh ! malheur à lui, le rebelle ! le traître ! Comme les crochets vont avoir raison de sa félonie !

Mais, surprise terriflante ! elle est fermée cette porte si ardemment désirée ; fermée en plein jour ; fermée au moment même où le renégat met à exécution son plan de vengeance. Plus de doute, il y a un complot. Toute la milice donne la main à l'assassin !

Se sentant perdu, ayant derrière lui un ennemi impitoyable, à gauche la mer et en face une enceinte dont la porte était close, le pacha tourna à droite et longea la ville, malgré la pente escarpée qu'offre le terrain dans ce quartier, espérant, sans doute, pouvoir se jeter dans Alger par la porte Neuve ou par la porte d'Azzoun, dans le cas improbable où l'une de ces issues eut été laissée ouverte. Mais, serré de plus près par le caïd Youssef, qui regagnait le terrain perdu « il s'engagea en toute hâte dans les mon-

tagnes, dit Haedo, pour gagner une autre montagne plus élevée, qui est à un mille et demi d'Alger, vers le couchant, et descendant de cheval à la porte d'un ermitage où avait vécu plusieurs années et où est enterré un renégat de Cordoue qui s'appelle Cid Jacob, il se mit dedans. »

En entreprenant ce récit, — dont les éléments se trouvent dans l'ouvrage écrit vers 1596 et publié en 1612 par le bénédictin Diego de Haedo, — j'ai eu pour but de rechercher l'endroit qui servit de théâtre à la scène sanglante que rapporte l'historien espagnol. On ne connaissait, en dernier lieu, qu'un seul établissement religieux portant le nom de Sidi-Yakoub ; il était situé à environ 1,200 mètres au N.-O. de la ville, sur le bord de la mer et tout près de l'ancienne salpétrière turque, convertie aujourd'hui en caserne d'infirmiers ; sa démolition a eu lieu récemment. Cet édifice se trouvait sur le trajet du cap Caxines à Alger, et par conséquent, sur la ligne déjà parcourue par Mohammed Tekelerli dans sa fuite. S'il s'agissait de cette chapelle, il faudrait supposer que le pacha, renonçant à son projet de gagner l'une des portes de la ville, abandonnant aussi l'espoir de se jeter dans les fourrés de la partie méridionale de la Bouzeria, serait revenu sur ses pas, au risque de tomber au milieu des partisans de Youssef, qui accouraient sur ses traces pour connaître les résultats de la poursuite et prêter main-forte à leur chef en cas de besoin. Une pareille manœuvre semble peu admissible et je ne puis l'indiquer comme probable. D'ailleurs, la version de Haedo est précise ; le pacha étant arrivé à la porte du Ruisseau, puis ayant gravi les pentes escarpées que couronne le rempart de Sidi-Ramdan, gagna une montagne plus élevée, à un mille et demi d'Alger, vers le couchant ; l'ermitage où le fugitif mit pied à terre, ne pouvait donc se trouver que dans le voisinage du fort de l'Empereur. Les documents originaux, de source indigène, ne renferment nulle trace de cet édifice, que la notoriété a complétement oublié, comme je m'en suis assuré par une enquête minutieuse auprès des plus vieux habitants de ce quartier. L'indication donnée par Haedo pourrait donc être suspectée d'inexactitude, si elle ne trouvait sa confirmation dans un passage du récit que Marmol Carvajal nous a laissé de l'expédition dirigée

par Charles-Quint contre Alger en 1542. Bien que cet auteur soit en général peu exact, surtout quand il ne vole pas son compatriote Jean Léon l'Africain, dont il est l'effronté plagiaire, sa qualité d'officier de l'armée espagnole donne ici une importance toute particulière aux renseignements qu'il fournit. Voici la traduction que je fais de ce passage :

« Pendant que les deux régiments se battaient contre les ennemis, l'empereur marcha avec toute l'armée jusqu'auprès (1) des murailles d'Alger et posa ses tentes à un ermitage que les Maures nomment Cidi Jaco ; et distribuant en trois quartiers les gens de trois nations, il plaça l'infanterie espagnole au plus haut, près du monticule (2), les Allemands sur des hauteurs, tout contre ses tentes, et les Italiens sur la côte, dans le terrain plat qui avoisine la porte d'Alger (3). »

L'identité me semble suffisamment établie, bien que le nom indiqué par Marmol ait en moins la lettre qui termine celui que donne Haedo, lettre essentielle, dont l'absence ne laisse pas que de me préoccuper. Tous les écrivains qui ont traité de l'histoire d'Alger ont accepté cette identité et écrit *Jacob* (forme française de Yacoub). Il est vrai que leur opinion, dans ce cas, n'a pas une bien grande valeur, puisqu'ils n'ont fait que copier la traduction de Marmol, par le sieur d'Ablancourt Ajoutons,

---

(1) M. Rotalier, dans son *Histoire d'Alger*, évalue à un mille, d'après le manuscrit de Vandenesse, la distance à laquelle l'armée espagnole se plaça des remparts d'Alger. M. Nettement, qui l'a souvent suivi dans les prolégomènes de son *Histoire de la conquête d'Alger*, porte cette distance à deux mille mètres, ce qui est une erreur. Le manuscrit arabe du *mehakema* (Bibliothèque nat. de Paris), dit formellement que les Espagnols campèrent à *Ras tafoura*, occupant tout l'espace compris entre le bord de la mer et le haut des collines. Le *Ras tafoura* est le petit promontoire sur lequel s'élève le fort Bab-Azoun ; sa distance de l'ancienne porte de ce nom n'atteignait pas mille mètres.

(2) C'est par erreur que le traducteur de Marmol lui fait dire la *montagne du Fort*. Le mot *montaneta*, donné par le texte, signifie simplement un monticule, une colline. Il s'agit évidemment de la bosse sur laquelle le fort l'Empereur fut ensuite construit ; les indigènes appelaient autrefois ce ressaut *Koudiet essaboun*, le monticule du Savon.

(3) Mientras los dos tercios peleœvan con los enemigos, el Emperador camino, etc. (f° 218 du 2e volume de l'édition de 1573, Granada).

comme renseignement topographique, que d'après le manuscrit de Vandenesse (1), Charles-Quint campa dans un terrain planté de vignes, renseignement qui, malheureusement, perd toute valeur, car, en 1830, aucune plantation de cette nature n'existait aux environs du fort l'Empereur, d'après les vieux indigènes.

Les historiens qui ont entrepris de développer le récit de l'expédition espagnole de 1541, sont partagés au sujet de la position qu'occupait l'armée impériale. Les uns, comme Rotalier, pensent que sa gauche occupait la colline où fut édifié plus tard le fort l'Empereur; les autres, comme Haedo, Sander Rang, etc., admettent que cette colline était le quartier-général de l'empereur, établi au milieu des Allemands, et que dès-lors l'aile gauche, composée de l'infanterie espagnole, se trouvait rejetée au-delà de la Casba. Dans la première hypothèse, nous trouverions l'emplacement du quartier impérial, et par conséquent celui de la chapelle disparue de Sidi Yakoub, à moitié chemin du fort Bab-Azoun au fort l'Empereur, à peu près au village d'Isly, en avant duquel se trouvent de profonds ravins qui auraient pu couvrir très fortement le front de l'armée. Dans ce cas, la disparition de la chapelle que je recherche, ne pourrait s'expliquer que par cette circonstance que l'édifice serait tombé en ruine faute de fonds pour son entretien et que le nom lui-même du Saint aurait été oublié, à défaut d'une célébrité suffisante ou d'un signe matériel qui le rappelât à la mémoire des fidèles.

Dans la seconde hypothèse, la chapelle de Sidi-Yakoub se serait dressée autrefois là où s'élève le fort l'Empereur, puisque Charles-Quint aurait établi son quartier-général sur cette même colline. Je n'ai pas à examiner ici si cette version est critiquable, soit sous le rapport militaire, soit au point de vue de la saine interprétation des matériaux historiques relatifs à cette mémorable expédition. Mais il est certain qu'elle me fournit une explication plausible de la disparition de la chapelle dont je m'occupe. On sait que chez les musulmans les tombeaux sont inviolables ; on ne doit point les détruire ni troubler les cendres de ceux qu'ils

(1) Bibliothèque de Besançon. Voir les pièces justificatives du 1er vol. de l'*Histoire d'Alger*, par Rotalier, Paris, 1841.

renferment. Toutefois, ce principe d'observation rigoureuse, fléchit devant l'utilité publique, surtout quand il s'agit de la défense du territoire contre les ennemis de la foi. Or, l'attaque de 1541, ayant démontré la nécessité de fortifier *Koudiet-Essaboun*, il aura fallu démolir la chapelle qui s'y trouvait et transporter ailleurs les restes mortels du saint dont elle recouvrait la tombe. Dans ce cas, le Sidi Yakoub du bord de la mer ne serait autre que celui qui était inhumé autrefois sur les hauteurs, et la translation de son corps aurait eu lieu lors de l'établissement du fort. Il est à remarquer, à ce sujet, que les Algériens n'établirent en premier lieu qu'une tour ronde sur la colline d'où les Espagnols les avaient si fortement menacés et que la forteresse proprement dite ne fut construite qu'en 1580, c'est-à-dire longtemps après la scène que rapporte Haedo, scène qui eut lieu en 1556, époque à laquelle la chapelle pouvait encore exister à côté de la tour. Faisons encore remarquer en faveur de l'identité possible des deux Yakoub, que d'après Haedo, ils étaient l'un et l'autre andalous. Il est à regretter que l'auteur espagnol, en citant dans sa *topographie*, le Sidi Yakoub de la côte, ait omis de dire si c'était ou si ce n'était pas le même que celui dont la chapelle vit le meurtre de Mohammed Tekelerli en 1556. Quoiqu'il en soit, des deux hypothèses que je viens de d'examiner, la seconde me parait la plus satisfaisante.

Certaines chapelles de marabouts, — celles des plus vénérés — jouissaient du droit d'asile, droit souvent illusoire, car dans la plupart des cas le pacha faisait défendre à l'oukil de donner des vivres au fugitif, en sorte que celui-ci se trouvait dans la triste alternative de se laisser mourir de faim ou de se rendre. En se réfugiant dans une chapelle, Mohammed Tekelerli essayait donc d'une dernière ressource, mais cet effort suprême devait être déjoué par l'irrévérence de Youssef qui en sa qualité de renégat, n'était évidemment pas un mahométan des plus fervents.

« Thecheoli (Tekelerli) n'avait pas accompli cela, dit Haedo, qu'Ysuf (Youssef), qui l'avait sans cesse suivi, était déjà là, descendant de cheval et tenant une lance à la main. Il entra dans la mosquée ou ermitage, cherchant Thecheoli, lequel le voyant si déterminé, se retourna vers lui et lui dit :

TOPOGRAPHIE

ET

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ALGER

DÉDIÉE

AU TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR

DON DIEGO DE HAEDO

ARCHEVÊQUE DE PALERME, PRÉSIDENT ET CAPITAINE-GÉNÉRAL
DU ROYAUME DE SICILE

PAR

LE BÉNÉDICTIN FRAY DIEGO DE HAEDO

ABBÉ DE FROMESTA

Traduit de l'espagnol par MM. le Dr MONNEREAU et A. BERBRUGGER.

(Suite. Voir les nos 82, 83, 84 et 85.)

CHAPITRE XXVIII.

DES JUIFS D'ALGER.

La troisième classe des habitants d'Alger, sont les juifs dont il y a trois castes. Les uns viennent d'Espagne, d'autres des îles Baléares, beaucoup enfin sont natifs de la terre d'Afrique.

Tous vivent — comme c'est leur usage partout — de quelque genre de commerce, la plupart ont des boutiques où ils débitent de la mercerie, ou toute autre menues marchandises. Il en est cependant qui vendent les mêmes objets par les rues, portant au bras des corbeilles ou les boites, et crient : qui veut acheter !

D'autres sont tailleurs, bijoutiers en corail ou épiciers. Beaucoup aussi achètent les objets pillés par les corsaires et les revendent avec grand bénéfice aux marchands chrétiens.

Il y en a qui voyagent avec des marchandises, et se rendent à Tunis, Djerba, Tripoli, Bône, Constantine, Oran, Tlemcen, Tétouan, Fez et vont même jusqu'à Constantinople.

La plupart des orfèvres d'Alger sont juifs; il y a aussi quelques renégats mais pas un seul Maure. Ce sont les juifs qui battent la monnaie d'or, d'argent et de cuivre, dont seuls ils ont charge. Les fraudes et altérations qu'ils pratiquent dans cette industrie sont considérables.

Quelques maîtres enseignent aux enfants à lire l'hébreu, et à écrire l'arabe en caractères hébraïques; mais aucun d'eux n'est instruit et tous sont grandement obstinés dans leurs cérémonies, et rêveries judaïques, ainsi que je l'ai constaté en discutant souvent avec eux (1).

Les juifs sont répartis en deux quartiers, contenant en tout 150 maisons. Dans chacun de ces quartiers il y a une Synanogue, où ils s'assemblent les samedis et célèbrent leurs fêtes très scrupuleusement, en chantant à haute voix des psaumes hébraïques. Beaucoup vont faire dans ces temples leurs prières tous les jours.

La congrégation toute entière paye au Pacha un tribut annuel de 1,500 *doblas* lesquels font 600 écus d'or (2). Mais en définitive on en tire bien davantage, car sur la moindre plainte, ou sous le plus léger prétexte, on les dépouille en leur faisant payer de fortes sommes.

Les juifs répartissent entre eux l'impôt annuel, en faisant payer chacun suivant ses facultés. Toutes les fois qu'il s'agit de parler en leur nom, ou d'entrer en composition, ils ont un de leurs notables qu'ils élisent à cet effet, et dont le Pacha confirme la nomination ; ils l'appellent *Caciz* (3).

(1) Cette assertion peut-être fondée, mais Haedo n'est jamais venu à Alger.

(2) La *dobla* valait 1 fr. 65 c., et l'écu d'or 4 fr. 05 c. environ, ce qui fait à peu près 2,475 fr.

(3) C'est le mot arabe قسيس *Kessis* par lequel en Egypte et en Syrie on dé-

Ces gens sont tenus par les musulmans en un tel état d'abjection, qu'un enfant Maure rencontrant un juif si considérable qu'il soit, lui fera ôter son bonnet, déchausser ses sandales, et avec celles-ci, lui donnera mille soufflets sur le visage, sans que le juif ose se défendre ou remuer, n'ayant d'autre ressource que de s'enfuir dès qu'il le peut.

De même si un chrétien rencontre un juif, il lui donnera mille gourmades, et si le juif va pour frapper le chrétien, et qu'il soit vu par quelque Turc ou Maure, ceux-ci prennent aussitôt parti pour le chrétien, fût-ce un vil esclave, et ils lui crient: Tue ce chien de juif!!! Juste paiement et pénitence de leur grand péché et de leur obstination!... Cette situation excite beaucoup de juifs à se faire musulmans même parmi les plus riches. Cependant il n'en est pas un quelque soit le nombre d'années écoulées depuis son apostasie, à qui il entre dans la tête d'être un bon musulman, et de croire à la loi de Mahomet; ils sont toujours aussi juifs de cette façon que de l'autre.

Le costume de tous les juifs est identique: Ils ont des culottes de toile, une chemise et un pourpoint long comme une soutane et de couleur noire, et par-dessus ils revêtent un bournous noir, et quelquefois blanc.

Les juifs d'origine espagnole portent un bonnet rond de point de Tolède; ceux de France ou d'Italie coiffent une espèce de bonnet en forme de chausse dont une extrémité leur tombe en arrière sur la nuque; ceux qui sont nés en Afrique portent une calotte rouge avec une bande d'étoffe blanche enroulée autour, mais ils doivent pour se faire reconnaître laisser pendre leurs cheveux sur le front; enfin ceux qui viennent de Constantinople sont coiffés comme les Turcs mais leur turban est jaune, ils chaussent aussi quelquefois des bottes ou *temmak* noirs, car ils ne peuvent porter leur chaussure d'une autre couleur; en général ils ne portent que des pantoufles.

---

signe encore le chef supérieur de la religion chrétienne de chaque localité, nous ne pensons pas que cette dénomination ait jamais été appliquée aux juifs, et notamment à Alger, où nous nous sommes assuré qu'elle n'est connue que des Maltais qui l'employent dans sa véritable acception.

Tous, même les plus riches d'entre eux, vivent comme des misérables: Ils ont beau se laver souvent, ils sentent toujours le bouc, eux, et leurs demeures. Ils ont des boucheries particulières, attendu que par suite de leur superstition, et de leurs coutumes judaïques, ils ne mangent pas de la chair d'un animal tué par un Maure ou un Chrétien, non plus de la même manière que tout le monde la mange. Ils emploient beaucoup de captifs chrétiens qu'ils achètent et traitent assez bien; mais sur ce dernier point les juifs devenus musulmans sont pires que les Turcs et les Maures eux-mêmes. En effet le juif resté dans sa religion peut craindre s'il traite mal son esclave chrétien, que celui-ci aille se plaindre au Pacha, qui alors le confisque, c'est ce qu'ne redoute pas le *Slami* ou juif renégat, parceque le Pacha n'a plus le même droit. Il leur est donc loisible de satisfaire la haine qu'ils portent au chrétien, en leur double qualité de juif et de musulman, ce dont ils ne se font pas faute, par les mauvais traitements dont ils accablent leurs malheureux captifs.

CHAPITRE XXIX.

DES LANGUES ET DES MONNAIES EN USAGE A ALGER.

On parle trois langues à Alger: Le Turc que pratiquent les Osmanlis entre eux, et avec leurs renégats; des Maures, et aussi beaucoup de captifs chrétiens parlent très-bien cette langue par suite de leur fréquentation avec les Turcs.

La deuxième langue est l'Arabe, qui est généralement usitée par tous, car non-seulement les Maures, mais les Turcs, pour peu qu'ils séjournent quelque temps à Alger, et les chrétiens nécessairement en rapport avec les indigènes, parlent l'arabe peu ou beaucoup. Bien que nous appelions généralement Maures tous les natifs de Berbérie, leur langue n'est pas partout la même, pas plus que la manière de la parler. Il est bien vrai que depuis le Sous partie extrême de la Berbérie à l'occident, jusque dans l'Arabie, tous les Maures s'accordent sur beaucoup d'expressions, et sur la manière de parler leur langue. Mais les Arabes de l'Arabie conquérants, par le fait de leur mélange avec tant de provinces conquises, corrompent tellement leur propre langue, que

l'arabe parlé aujourd'hui en Berbérie, n'est plus l'arabe proprement dit.

D'un autre côté, les naturels africains, habitant de ces contrées, dont chaque province avait un dialecte distinct, le perdirent par l'introduction de beaucoup de mots arabes, et leur langage devint très-différent, au point qu'ils ne s'entendent plus les uns les autres. De même un pur espagnol, n'entend pas un pur italien, ni un français, tellement qu'à quatre lieues d'Alger (1) il y a des Kabyles qui parlent tout autrement que les Arabes et les citadins, et ces derniers ne parlent pas non plus comme les Arabes, ou comme les Kabyles (2).

La troisième langue en usage à Alger, est la langue *Franque* ainsi appelée par les musulmans non pas qu'en la parlant, ils croient s'exprimer dans la langue d'une nation chrétienne quelconque, mais parceque au moyen d'un jargon usité parmi eux, ils s'entendent avec les chrétiens, la langue *Franque* étant un mélange de divers mots espagnols ou italiens pour la plupart. Il s'y est aussi depuis peu glissé quelques mots portugais, après qu'on eût amené à Alger de Tetouan et de Fez, un très grand nombre de gens de cette nation faits prisonniers dans la bataille que perdit leroi de Portugal, Don Sébastien (3).

Joignez à cela la confusion et le mélange de tous ces mots, leur mauvaise prononciation par ces musulmans, qui ne savent pasconjuguer les modes et les temps des verbes comme les chrétiens à qui ces mots appartiennent, cette langue *Franque* n'est qu'un jargon, ou plutôt un patois de nègre arrivé de son pays, et récemment amené en Espagne. Pourtant ce jargon est d'un usage si général, qu'on l'emploie pour toutes les affaires, et toutes les relations entre Turcs, Maures et chrétiens, et elles sont nombreuses; de sorte qu'il n'est point de Turc, de Maure, même parmi les femmes et les enfants qui ne parle couramment ce langage, et ne s'entendeavec les chrétiens.

(1) Quatre lieues? Il faut au moins tripler.

(2) Haedo ne parait pas certain de l'existence de la langue kabyle et de ses divers dialectes.

3 Le 4 août 1578.

Il y a aussi beaucoup de musulmans qui ont été captifs, en Espagne, en Italie ou en France. D'autre part il y a une multitude infinie de renégats de ces contrées, et une grande quantité de juifs qui y ont été lesquels parlent très-joliment l'Espagnol, le Français ou l'Italien. Il en est de même de tous les enfants des renégats et des renégates qui ayant appris la langue nationale de leurs pères et mères, la parlent aussi bien que s'ils étaient nés en Espagne ou en Italie.

Il en est des monnaies, comme des langages de la chrétienté, car les écus d'Italie et particulièrement ceux d'Espagne, ont tous cours à Alger, et cela aussi bien que les *metkal* de Fez et les sequins de Turquie. Cependant la monnaie étrangère qu'ils estiment le plus, qu'ils accueillent avec le plus de faveur, et dont ils tirent le plus de profit, est celle d'Espagne de quatre (1) et de huit réaux, que l'on envoie jusqu'au Caire, d'où elle va aux grandes Indes orientales, au Cathay, en Chine et en Tartarie, celui qui l'exporte gâgnant toujours dessus. Aussi ne peut-on porter à Alger et en Berbérie une marchandise plus précieuse ni de plus de valeur que les réaux (2) d'Espagne.

Quant à la monnaie particulière d'Alger, elle se compose de pièces de cuivre, d'argent et d'or. En cuivre on fabrique la monnaie la plus basse, que l'on appelle *Bourbe*; elle est ronde et de la grandeur d'une *Blanca* ou *Centil* de Portugal, mais du double plus épaisse et plus pesante, il en faut six pour faire une Aspre.

L'*Aspre* est d'argent, grand comme le quart d'une *Blanca* et de figure carrée; dix font un réal d'Espagne, et quand ceux-ci manquent, il en faut quelquefois onze et douze. On fabrique les *Aspres* et les *Bourbes* à Alger seulement.

Ensuite vient la *Rubia*, monnaie d'or mêlée de beaucoup de cuivre, ce qui la met à un titre très-bas; elle vaut 25 *Aspres*, est de figure ronde, et de la grandeur d'un bien petit réal simple (3).

(1) *Real de à cuatro*, équivalant à quatre réaux d'argent, c'est le Douro dont la valeur est de 5 fr. 50 c.

(2) Réal a ici un sens général.

(3) C'est-à-dire le réal de moindre valeur, celui de *Vellon*.

Après vient la demie ***Ziama***, qui est aussi d'or avec alliage de cuivre, elle vaut deux ***Rubia*** ou 50 ***Aspres***, et la ***Ziana*** qui en vaut 100, c'est à-dire environ deux ***doblas*** (4). Les ***Rubia*** et ***Ziana*** se fabriquent uniquement à Tlemsen, et portent en caractères arabes, le nom du souverain qui les a fait frapper. Elles ont cours dans toutes les provinces, jusqu'à Biskari (Biskra), et la Zahara (le Sahara), contrée voisine du pays des nègres, et aussi dans la direction du Levant jusqu'à Tunis. Elles circulent encore dans les royaumes de Kouko et du Labès (Beni el-Abbès).

Il y a aussi des ***Soltani*** d'or fin, dont chacun vaut 140 ***Aspres***, et que l'on fabrique à Alger seulement.

L'écu d'Espagne valait ordinairement 125 ***Aspres***, et Djafar Pacha, souverain d'Alger en 1580, l'a fait monter à 130. Quand on achète ces écus à des marchands, ils valent davantage, suivant leur abondance ou leur rareté sur la place. Les écus de France au soleil et ceux d'Italie ont à peu près la même valeur, cependant on préfère toujours ceux d'Espagne.

Le séquin ou ***Soltani*** de Constantinople vaut 150 ***Aspres***, et le ***Metkal*** de Fez 175; mais Djafar Pacha, en 1580, fit monter le ***Soltani*** à 175 ***Aspres***, et le ***Metkal*** à 225, parce qu'il y avait alors très-peu de cette monnaie.

En somme, toutes ces pièces, réaux, écus, soltani, etc., ont une valeur incertaine, parce que les Pachas d'Alger la font monter ou descendre, suivant les exigences du moment.

CHAPITRE XXX.

DE LEURS USAGES ET CÉRÉMONIES DANS LES MARIAGES.

S'il est vrai que beaucoup de musulmans et de renégats se contentent d'une seule femme, un grand nombre d'autres, (d'après l'usage général, et en conformité avec la liberté charnelle que Mahomet leur a concédée), ont deux, trois, quatre femmes et même davantage. Certains marabouts sont d'avis qu'on ne doit pas dépasser le nombre de quatre (d'autres disent sept) et que cette pluralité des femmes est comme une enceinte de

(4) Environ 3 fr. 25.

murailles, derrière laquelle on doit renfermer ses désirs charnels, pour ne point passer outre, et pécher avec d'autres femmes.

Les musulmans d'Alger se marient indifféremment avec quelques femmes turques venues de Constantinople (mais celles-ci sont rares), avec des Mauresques, des renégates, ou avec des filles de Juifs, pourvu que ces dernières se fassent musulmanes; de façon que (pourvu que cela leur plaise ou leur profite) nul d'entre eux ne fait cas (quelque personnage principal qu'il puisse être) du lignage de la femme, ou de la noblesse (de naissance), qu'elle peut avoir. Ils ne s'arrêtent pas non plus au degré de parenté avec l'épouse, pourvu que celle-ci ne soit pas leur sœur. Leurs savants et marabouts leur ont persuadé que sous ce rapport, la sœur de lait leur est aussi bien défendue que l'autre, mais ils y ont trouvé ce correctif : si le frère de lait mangeait du pain, ou quelque autre aliment alors qu'il tétait avec la fille, cela n'est plus un péché pour lui d'épouser celle-ci, car alors ils ne sont plus de même sang, puisqu'ils ne se sont pas sustentés d'une même nourriture!

Ordinairement, les musulmans préfèrent épouser des renégates, parce que celles-ci sont toutes plus accomplies, et diligentes dans le service des maris et le gouvernement de leurs maisons, et plus soigneuses que les Turques et les Mauresques.

Si le musulman l'achète chrétienne et la fait se convertir à l'Islamisme, elle est toujours son esclave, à moins qu'il ne l'affranchisse expressément. Cette femme lui est donc d'autant plus obéissante et se conforme d'autant mieux à son humeur, qu'elle ne veut pas être vendue par lui, comme il le peut faire, sauf s'il en a eu quelques enfants.

Ils usent aussi charnellement de leurs esclaves chrétiennes — ce qui ne leur est point défendu — mais, s'ils en ont des enfants, ils ne peuvent plus désormais les vendre.

Ils ont dans leur manière de contracter mariage, deux procédés très-différents de ce qui se pratique en chrétienté. L'un, c'est qu'aucun d'eux ne prend femme, quelle qu'elle soit, si ce n'est d'après le goût d'un autre, et sans la voir, car tous leurs mariages se traitent par le moyen d'autres (que les parties intéressées), et particulièrement par des entremetteuses, qui vont

de maison en maison examiner les filles des uns et des autres, et c'est d'après leurs rapports, que les hommes se décident à prendre femme.

La seconde c'est que, tandis que les femmes chrétiennes, et beaucoup d'autres, apportent une dot à leurs maris en l'épousant, pour l'aider à supporter les charges et les embarras du ménage, ici ce sont eux au contraire qui dotent leurs femmes avant de les prendre, et qui par conséquent les achètent.

Il est vrai que si le père ou la mère de la mariée sont morts, ou meurent après son mariage, et qu'elle apporte à la maison conjugale l'héritage qui lui revient, et que les deux époux en jouissent en commun, le mari ne peut ni le vendre ni l'aliéner, mais il est obligé de le conserver toujours sans en rien distraire.

L'homme règle avec le père ou les parents les plus proches de la fille, la dot qu'il promet à celle-ci, et on dresse acte judiciaire de sa promesse par devant le cadhi. Ceci fait et accordé, le marié envoie à sa future un présent de comestibles, tels que beignets, qu'ils appellent *Assinges* (1), et autres gâteaux de miel.

Les plus riches envoient aussi un ou deux paniers pleins de cosmétiques, de fard, de henna, et autres ingrédients et compositions, pour indiquer leur choix et leur acceptation complète de l'épouse.

Cinq, six jours ou plus, à leur volonté, avant que la fille soit remise à son mari, et qu'on célèbre les noces, les parents et amies de celles-ci font dans sa maison de grands bals et fêtes, y invitant toutes les parentes et amies, connaissances et voisines, et les dames principales de la ville. Le bal se fait au son des *sonaja* (instrument qui ressemble au tambour de basque, mais est sans peau) et des tambours de basque, touchés par des Mauresques *(Msama)* qui ne vivent que de ce métier, et qui sont rémunérées par ce qu'elles reçoivent des assistants. Il est d'usage que celle qui achève de danser, s'adresse à chacun, tendant la main pour avoir de l'argent, et ce qu'elle reçoit, elle le donne aux Mauresques qui jouent des instruments. On réunit de la

(1) Lisez : *Sfendj* سفنج beignet; le gâteau de miel s'appelle شهدة *hahda*.

sorte une bonne quantité d'argent, parce qu'il vient beaucoup de monde à ces sortes de fêtes, qu'on y danse presque tout le jour, et la nuit, et que tout le monde donne, à différentes reprises, fréquemment répétées.

Toutes les journées qui précèdent le mariage, on en emploie une partie à laver, masser, mener au bain, savonner, farder, peindre la mariée, de manière que si laide qu'elle soit, elle finit par paraître sortable; ce travail est exécuté par certaines Mauresques qui ne vivent que de cela.

Le jour venu de la remettre au mari, on donne un très-grand repas dans la soirée; le marié, chez lui, à ses parents et amis; les parents de la mariée traitent dans leur maison les gens de leur parenté et connaissance, tenant les hommes et les femmes à part les uns des autres, dans des appartements séparés, de manière qu'ils ne puissent pas se voir.

Le repas terminé, et après qu'on a de nouveau arrangé la future avec beaucoup de joyaux et de perles, et qu'on lui a peint la figure de blanc et de rouge, et les bras avec du henna jusqu'aux coudes, de telle sorte qu'elle ressemble à une véritable mascarade, aussitôt les hommes sortent dans la rue avec les femmes, et se placent en ordonnance comme une procession sur deux rangs. Tous les hommes marchent devant, ayant au milieu d'eux, deux ou trois batteurs de tambourins et joueurs de cornemuse, derrière marchent toutes les femmes couvertes de leurs mantes et ayant la figure voilée, et enfin, la mariée que l'on porte, couverte et cachée à tous les regards. Tous, dans cet ordre, hommes et femmes, ayant à la main une bougie blanche allumée, promènent la future par les rues de la ville.

Pendant cette procession de la mariée, le marié demeure à la maison avec le surplus des gens de la noce, et avant le retour de sa future, il s'enferme dans la chambre nuptiale, qui a été arrangée du mieux qu'on a pu pour les époux, il s'assied sur des coussins, l'usage des chaises leur étant inconnu.

Au retour de la mariée, le cortège se retire, sauf les parentes et les amies : ces femmes la conduisent alors dans une chambre, et lui ôtant sa mante, lui retroussent les manches jusqu'aux coudes, laissant nus ses bras teints comme on l'a dit et

lui faisant placer les deux mains en anses sur les flancs, elles lui jettent sur la figure un voile blanc très-fin et transparent, et au son des tambours de basque, elles arrivent avec elle à la porte de la chambre où est le marié. Celui-ci vient aussitôt la recevoir à la porte, la prend par les mains, puis refermant la porte, fait asseoir son épouse sur les coussins où il se tenait.

Ils ont coutume, dans cette remise de la mariée, de chercher chacun à mettre son pied sur celui de l'autre, parce qu'ils disent que celui qui y réussira sera le coq de la maison, dominera et commandera toujours l'autre.

La mariée étant assise, l'époux lui ôte son voile, et alors tous deux se voient pour la première fois de leur vie. Le mari a beau parler à sa femme, elle ne lui répond rien, si d'abord il ne lui a fait quelque cadeau, un anneau, des bracelets ou des pièces d'or.

Lorsque le mariage est consommé, la coutume veut que le mari prenne la culotte de l'épouse — car toutes les Mauresques portent des culottes de toile — et qu'ouvrant la porte de la chambre, il la jette aux femmes qui sont restées dehors pour attendre cette remise, ou qu'il la donne à sa belle-mère, ou bien à l'une des plus proches parentes de sa femme, qui se tient toujours à portée pour cela. La culotte est reçue avec de nombreuses acclamations et au son des tambours de basque et *senajas*. La mère ou la plus proche parente montre alors à toutes les femmes présentes le témoignage de l'honnêteté et de la vertu de la mariée.

Le lendemain matin, on fait à la maison beaucoup de beignets, que l'on envoie en présent chez tous les parents et amis. Ce même matin, le mari va au bain s'ablutionner tout le corps, ainsi que doivent le faire, chaque fois, tous ceux qui ont eu des rapports avec leurs femmes. Quant à la mariée, elle doit rester sept jours sans aller au bain, parce que, disent les savants, elle est alors en paradis et sans péché ; mais après ce terme, elle est, d'après eux, obligée aux ablutions légales, sans qu'ils expliquent pourquoi il y a chose illicite et péché dans un cas et non dans l'autre.

On se dispense de toutes ces cérémonies de bals, banquets et

processions, quand la mariée est une chrétienne achetée et faite renégate; on ne dote pas celle-ci non plus, à moins qu'on ne l'affranchisse, parce que, dans ce cas, on est obligé d'en passer acte par devant le cadhi, juge local, en déclarant alors la quotité de la dot qu'on promet et s'engage à donner, attendu que si l'on vient ensuite à la répudier, on devra lui payer d'abord cette dot, absolument comme aux autres femmes musulmanes, ainsi que nous le dirons plus loin.

Parmi ceux qui possèdent plusieurs épouses, il en est quelques-uns qui les ont en divers endroits, comme qui dirait : une à Madrid, une autre à Tolède, une troisième à Alcala, une quatrième à Salamanque et une dernière à Lisbonne, mais ils doivent pourvoir à leur entretien à toutes, car, selon leurs marabouts, c'est un grand péché d'épouser plus de femmes qu'on n'en peut nourrir. Un très-grand nombre ont leurs femmes dans une même maison, mais dans différentes chambres. Ils doivent coucher avec toutes en partageant entre elles leurs assiduités par jours, semaines, ou mois; et cela sous peine de pécher très-gravement, car à moins qu'ils ne soient malades, ou aient quelque légitime excuse, ils doivent coucher avec quelqu'une d'elles dans la nuit du jeudi qu'ils appellent *Chamis* (lisez Khamis); qui veut dire autant que veille du *Chuma* (lisez Djemâa) ou vendredi, qui est leur fête. Ceux qui sont engendrés en cette nuit sont considérés comme des chérifs ou descendans de Mahomet, de telle sorte que (comme personne, sous peine d'être brûlé vif, ne peut se permettre la plus petite offense envers ceux qui descendent du sang de Mahomet, et qu'on appelle proprement chérifs), on encourrait la même peine si l'on maltraite ceux qui ont été engendrés la veille du vendredi (1), parce que, ainsi qu'on l'a dit, ils sont réputés parents de Mahomet et traités comme chérifs.

Cet usage d'avoir tant de femmes étant admis, celles-ci s'arrangent de leur mieux les unes avec les autres pour que leur mari ne les répudie pas. Cependant, d'ordinaire elles ne s'aiment pas

(1) Comment le savoir ?

beaucoup, ne mangent pas ensemble, et se tiennent en garde les unes contre les autres, de peur qu'on ne leur administre du poison. Il y a toujours entr'elles des haines, de l'envie, des jalousies, et il en est de même de leurs enfants qui jamais ne s'aiment sincèrement.

C'est là un argument de la dernière évidence, qui prouve que la pluralité des femmes est contraire à la raison naturelle, au but du mariage, et à une des fins que Dieu a eues en vue en l'instituant, laquelle est l'amour, la paix et la concorde entre les conjoints et leur progéniture.

Les maris musulmans sont aussi très-jaloux de leurs femmes, et ne veulent pas qu'elles soient vues même par leurs propres frères; c'est pour cela qu'ils n'ont pas de fenêtres sur la rue et qu'il n'entre dans la maison ni Maure, ni Turc ou renégat sans que ceux de la maison crient d'abord : Garde à vous, garde à vous ! Faites le chemin libre ! A ce signal, les femmes courent aussitôt se cacher en leurs appartements, comme les lapins dans leurs terriers, dès qu'ils sentent l'oiseau de proie. Outre cela, les Turcs principaux font continuellement surveiller leurs épouses par des eunuques noirs qu'ils appellent *aga*, et qui seuls entrent chez elles et font leurs commissions et donnent leurs réponses.

Mais des chrétiens, libres ou esclaves, les femmes musulmanes ne se gardent pas d'être vues, si ce n'est les femmes des grands dignitaires et fonctionnaires, qui en cela agissent par un sentiment de gravité et de convenance de position.

CHAPITRE XXXI.

CÉRÉMONIES USITÉES LORS DE L'ACCOUCHEMENT ET POUR L'ÉLEVAGE DES ENFANTS.

Pendant qu'une femme est en couches elle est très-visitée par ses parentes et amies qui l'encouragent, la reconfortent et la servent avec une notable diligence. Dans cette période et ce temps de travail, elles invoquent plusieurs de leurs marabouts qu'elles tiennent pour saints, leur font des vœux, et brûlent des parfums, à tel point, que je ne sais où elles trouvent tant d'inventions. Si

tout cela ne suffit pas pour amener l'enfantement elles prennent un drap, et appellent des garçons de l'école qui saisissent chacun un coin de ce drap qu'ils tiennent bien tendu, et mettant au milieu un œuf de poule vont par toutes les rues, chantant certaines oraisons, se répondant les uns les autres, comme en chœur, ce qu'entendant les femmes turques et mauresques, à l'instant mues de pitié, elles courent aux portes avec des jarres pleines d'eau, qu'elles jettent subitement sur l'œuf avec la croyance qu'en le cassant avec cette eau, la femme en travail accouchera tout-à-coup.

Quand l'enfantement a eu lieu, si c'est un garçon les femmes font le *ouilouil* deux ou trois fois, à plein gosier, et une fois seulement si c'est une fille. Dans le cas de premier accouchement, le lendemain de la délivrance on fait de grands bals, avec tambours de basque, et *sonajas*, et on invite les parents et amis. Le repas se compose de beignets, viande, riz, couscous et d'autres mets de leur cuisine. Les parents qui sont riches envoient à l'accouchée du mouton, des *asfinges* (1) et des espèces de pains d'épices en leur faisant compliment de leur délivrance. Mais les femmes seules, les parentes ou amies visitent les accouchées.

Sept jours après l'accouchement, on invite la famille et les amies à un repas à la suite duquel on emmène la nouvelle accouchée au bain, et l'enfant avec elle si c'est une fille, toujours à grand bruit de tambours de basque et de *senajas* devant le cortége, et la petite, richement attifée, est portée dans les bras de quelque esclave négresse ou chrétienne, qui marche au milieu de la procession. Quand l'accouchée s'est lavée ainsi que son enfant on revient à la maison, où se donne un autre repas de réjouissance, et des bals toujours au son des tambours de basque.

L'élevage des garçons se fait avec grand apparat : la première année et même au-delà, on ne lui donne que le lait du sein. On le mène fréquemment aux marabouts vivants, ou en pélerinage

(1) *Sfendj* comme nous l'avons dit plus haut signifie le beignet en général, mais les gâteaux qu'on fait à l'occasion d'un accouchement s'appelent طومينة *thoummina*.

aux chapelles qui renferment les cendres de ces saints personnages.

Il y a quelques mères qui par dévotion enterrent leurs enfants jusqu'au cou dans le sable du bord de la mer, le laissant ainsi une heure et plus, persuadées que celui qui échappe et survit à cette épreuve, aura une longue et saine existence, et que tout lui arrivera heureusement.

Elles leur mettent au cou beaucoup d'écrits ou amulettes que donnent ces mêmes marabouts, où sont figurés beaucoup de caractères et de lettres arabes ou turques portant avec les noms des démons, quelques paroles du Koran. On leur met encore sur le corps une infinité de babioles et amulettes, tels que une épaule de hérisson, une tête de caméléon, des os de tortue, des griffes de lion, un morceau de la peau du front dudit animal, quelque défense de sanglier, ils considèrent tout cela commes des reliques.

Mais ce qui est le plus efficace pour les garçons, ce sont d'abord des becs d'aigle que l'on garnit d'or ou d'argent, puis des chaînons de cotte de maille, de tout petits coquillages de mer, une tablette ou plaque d'argent, portant quelques mots du Koran, une main avec les cinq doigts, en argent ou d'autre métal et une foule de choses auxquelles ils ont dévotion, et dont ils tirent des augures.

Quelquefois, un seul garçon est chargé de tout ce que nous venons de dire.

Ils aiment à donner leurs garçons à nourrir à quelques-unes de leurs esclaves chrétiennes ayant du lait, et cependant ils ne les en récompensent pas beaucoup en général.

Quelques-uns, cependant, mais peu nombreux promettent, à ces chrétiennes nourrices, de leur donner la liberté au bout de quelques années, quand elles auront élevé l'enfant, et ils tiennent parole.

Quand l'enfant est ainsi élevé, on ne cherche pas le moins du monde à lui enseigner les bonnes manières, à lui donner l'éducation convenable, à le contenir, à le châtier et le reprendre, et les parents le laissent, comme ferait quelque animal, suivre ses bonnes ou mauvaises inclinations. Vers l'âge de neuf ou dix ans, quelques parents, mais en bien petit nombre, les envoient à l'école,

pour apprendre à lire et écrire l'arabe ou le turc, et rarement ces deux langues à la fois.

C'est dans le même genre que les mères montrent à leurs filles à coudre et à travailler, si toutefois elles le savent elles-mêmes (ce qui est le cas du petit nombre), ou elles les envoient chez des maîtresses couturières, mais celles qui font cela sont les femmes pauvres.

L'époque de la circoncision pour les garçons n'est pas certaine et déterminée, parce que les uns y sont soumis étant fort petits et d'autres à douze ou quatorze ans. La pratique de la circoncision est comme nous l'avons indiquée pour les renégats. Les hommes seuls sont soumis à cette opération, quoiqu'au grand Caire et ailleurs on y soumette aussi les femmes, retranchant de leurs parties naturelles certaines portions superflues, ce qui s'exécute par des matrones qui en font métier. Mais cela ne se fait pas à Alger, dont les mœurs et les usages nous occupent seuls ici.

Quand une fille est grande et bonne à marier, on la lave bien, on lui rase les cheveux de la nuque, on lui rogne un peu ceux du devant du front, on lui fait faire la prière (comme nous avons dit des renégates), quoique les femmes n'aillent pas à la mosquée pour prier, parce que les marabouts disent que cela est *harem (haram*, défendu), et que c'est un cas d'excommunication que de le faire; attendu que la vue des femmes fait pécher les hommes, et qu'il en adviendrait ainsi si on les voyait à la mosquée.

Quand les enfants sont adultes, chacun suit le genre de vie qui lui convient le plus, quoique ordinairement chacun suive le métier de son père, se faisant, selon cette règle, corsaire, marchand, janissaire ou artisan.

En général, tous dès l'âge de quatorze ans, sont, sans exception, entachés de toute espèce de vices, ils s'adonnent à boire continuellement du vin, de l'eau-de-vie et à pratiquer toute espèce de luxure et sodomie.

Les Juifs n'épousent que des Juives, et quelquefois deux ou trois; ils ne donnent point de dot à leurs femmes et ne les achètent pas comme les musulmans. Mais chaque Juive apporte en ménage une dot fournie par ses père et mère ou ses parents

On pare et farde aussi beaucoup les mariées juives, quoiqu'on ne leur teigne pas les bras avec du henna, comme aux Mauresques et aux renégates, mais on leur met beaucoup de rouge et de blanc, avec quantité de perles, d'anneaux, de bracelets. On leur fait aussi une fête publique le jour de la noce; dans une cour bien ornée d'étoffes de soie ou autres, selon les moyens de la famille, et la mariée parée richement est assise sur un échaffaud, comme une reine, et toutes les Juives se réunissent pour danser, chanter et jouer des instruments. Entre qui veut, musulmans et chrétiens, ce que ne permettent pas les musulmanes dans les fêtes analogues, si ce n'est aux chrétiens, de qui elles se laissent voir, comme on l'a déjà dit.

Mais dans ces réunions et bals où la mariée juive et ses compagnes sont si richement vêtues et couvertes d'or, de joyaux, de perles, les Juifs — pour qu'il ne s'introduise pas chez eux des voleurs musulmans, principalement des janissaires — louent deux ou trois janissaires que l'Aga leur signale, et qui gardent l'entrée de la porte, fonction pour laquelle ils sont très-bien payés.

Et comme cette nation fut toujours et est aujourd'hui la plus affectionnée à ses enfants, de toutes celles qu'il y a eu qui ont existé en ce monde, il est incroyable avec quel amour et quel soin ils les élèvent. Dès qu'un enfant peut marcher, son père le conduit par la main le samedi, ou les fêtes, à la Synagogue, et lui fait aussitôt apprendre à lire et écrire en hébreu, et quelquefois même en arabe. Quand ils deviennent adultes, ils n'osent pas les châtier ou les irriter, parce que beaucoup, pour ce fait, embrasseraient aussitôt l'Islamisme, malgré leurs parents, qui ne peuvent l'empêcher. Aussi, par ce motif, beaucoup de jeunes gens juifs sont très-vicieux, s'adonnant au jeu et à l'ivrognerie, et particulièrement font amitié avec quelques Turcs ou renégats, à qui ils servent de mignons, prenant aussitôt en goût les vices de ces gens-là.

CHAPITRE XXXII.

COSTUME DES MUSULMANES D'ALGER.

Le costume des femmes d'Alger n'est pas le même pour toutes (sans parler des femmes kabyles ou arabes dont il a été déjà question quand nous avons traité de leurs maris); d'abord, elles portent des chemises de toile très-blanches, très-fines, sans col, comme du reste dans toutes les autres parties de leur costume, qui est toujours très-décolleté; ces chemises sont si longues qu'elles leur arrivent aux pieds, et sont larges comme deux chemises d'homme.

Par-dessus la dite chemise, elles portent une de ces trois choses : ou une autre chemise très-grande, large, très-fine et très-blanche, qu'elles appellent *Adorra* (Gandoura), ou une *Malaxa*, qui est une sorte de drap, sauf que le drap est carré, et que la *Malaxa* est large de trois coudées environ et longue de huit ou neuf; elles s'en entourent le corps par-dessus la chemise.

Ce que beaucoup font encore — elles portent sur la chemise de toile une autre de soie ordinaire ou transparente qui leur arrive aux pieds. S'il fait grand froid, elles revêtent un sayon de drap ou de soie, comme en portent leurs maris, et qu'elles appellent *Goleyla* (R'elila). Les femmes d'origine turque, par-dessus leurs chemises, très-longues, très-larges et brodées en soie autour du cou et des manches, revêtent un long sayon tombant à mi-jambe, lequel est de quelque drap fin, de satin, de velours ou de damas de diverses couleurs. Le col est très-évasé, de sorte qu'il reste très-ouvert jusqu'aux seins. Ce sayon est maintenu sur la poitrine au moyen de quelques grands boutons d'or ou d'argent bien ouvrés. Ce vêtement s'appelle *R'elila*, comme celui des Mauresques.

Elles n'ont pas la coutume de porter des jupons, et cette casaque en fait l'office. Si elles éprouvent beaucoup de froid (chose rare, Alger étant un pays tempéré), elles revêtent deux de ces casaques, ou bien quelque casaque de drap, qui est presque comme un jupon. Elles se ceignent par-dessus cette casaque avec

des ceintures faites d'étoffes fines ou de soie de diverses couleurs. La dite casaque ou *Gossila* (R'elila) n'arrive avec les manches que jusqu'aux coudes, comme nous avons dit des Kaftans des Turcs et Maures, aussi pour que ces dames se puissent laver l'avant-bras quand la nécessité l'exige, pour les cérémonies et ablutions, comme quand on fait la prière, elles portent comme leurs maris des manches détachées en soie, velours ou satin, qui les couvrent du coude au poignet: et comme ces manches sont très-longues, de toute la longueur du bras, elles les froncent de manière qu'elles se resserrent dans l'espace compris entre le coude et le poignet.

Il y en a qui, par élégance, portent sur cette chemise, quand on est en été, pour ne pas se vêtir alors de drap ou d'un lourd vêtement de soie, une autre chemise très-grande, ample et très-blanche, de toile ou de soie de couleur, comme nous avons dit pour les Turques, qui prennent quelquefois plaisir de s'habiller à la Mauresque.

Toutes les musulmanes algériennes, sans exception, portent sur la tête :

Une espèce de coiffe où elles placent leurs cheveux et qu'elles appellent en arabe *Lartia* ou la *Beniga* (1), laquelle est de toile et travaillée sur le devant en soie de couleur verte, jaune ou rouge, sur laquelle, et autour de la tête, elles ont une de ces trois choses : une tresse turque de fine toile très-ténue, large de quatre doigts et longue de huit à dix palmes, ornée à ses extrémités de franges d'or qu'elles appellent *Saba* ou *Cuycfali* (2), et attachant cette tresse sur et autour de la tête, avec un nœud sur la nuque, les pointes descendent jusqu'au dessous de la ceinture.

Elles ont encore une autre tresse d'étoffe de soie ténue, comme un ruban de couleur, qu'elles lient comme la tresse autour de la tête, et dont les pointes leur retombent sur les épaules jusqu'à la ceinture.

(1) *Arekia*, *Benika* بنيقة — عرفية, l'un en toile, l'autre en soie ou velours.

(2) *Eussaba*, *Kefali*.

Elles appellent cette coiffure *Chimbel* (1).

Elles se mettent aussi sur la tête (principalement les plus riches) dans les fêtes et noces, un bonnet rond de brocart, ou richement travaillé d'or sur satin ou damas, et très-raide, qu'elles appellent *Xixia* (2), et que quelques-unes ornent de perles et de pierreries.

Toutes vont ordinairement nu pieds chez elles, bien que quelquefois elles chaussent des pantoufles de cuir, dorées et garnies par-devant avec des houppes de soie de couleur. D'autres, plus pauvres, portent des souliers turcs de couleur, bien travaillés, et quelques-unes, les Mauresques principalement, ont des espèces de sandales de cuir, très-jolies, qu'elles appellent *Xerecuilla* (3).

Ces femmes, en général, se rasent autour du cou et de la nuque, où la *Albanega* (Benika) ne peut arriver, et rognent quelque peu les cheveux du front, laissant de chaque côté de la tête pendre des touffes de cheveux courts et bien peignés, qui leur tombent sur les tempes. Ces touffes s'appellent *Sualfe* (Soualef).

Et lorsqu'en chrétienté les femmes estiment tant leur chevelure, surtout quand elle est blonde et dorée, les Algériennes teignent toujours la leur aussi noir que possible. Elles usent pour cela de certaines compositions qu'elles mélangent avec les huiles de senteur que les marchands de Valence leur apportent.

Elles se fardent autrement que les chrétiennes, se mettant beaucoup de blanc et beaucoup plus de rouge; et à l'aide d'une composition très-noire elles se peignent sur les joues, le menton et le front quelques signes, et se font les sourcils très-arqués, de manière qu'ils arrivent jusqu'aux touffes pendant sur les tempes.

En outre, elles se piquent fort d'avoir la paume des mains et les ongles noirs et les pieds jusqu'à leur coude, de sorte que

(1) *Chembir* شمبير c'est le nom qu'on donne aujourd'hui à la coiffure d'une mariée.

(2) Lisez *Chachia*.

(3) Probablement ريحية Rihaia.

celui qui les regarde de loin croit qu'elles sont chaussées de pantoufles noires. Elles se teignent les bras en noir jusqu'aux coudes avec du henna, comme nous l'avons dit au sujet des mariées, et cela leur semble à toutes une grande élégance et gentillesse. De fait, cela rend les belles femmes assez laides, et les laides hideuses.

Leur plus grande toilette et parure, consiste à porter une grande quantité de perles en collier et en pendants, ou en boucles d'oreille. Quelques-unes les portent si grandes qu'elles leur arrivent presque aux épaules, et si pesantes qu'elles leur allongent les oreilles, car elles pèsent une livre environ. Elles portent aussi des pendeloques, boucles d'oreille d'or à la mode chrétienne, (pourvu qu'il n'y ait pas de figures) et beaucoup d'anneaux aux doigts, et aux bras des bracelets d'argent et d'or fin. Cependant pour l'ordinaire ces bracelets sont d'un or de bas titre avec alliage, celui dont on fait les *ziana*, monnaie du pays dont nous avons parlé. Beaucoup ont des chaînes d'or avec des poires d'ambre qui leur pendent sur la poitrine ; et toutes aiment les parfums, les eaux distillées de fleurs d'orangers et de roses, que les marchands de Valence apportent et vendent très-bien. Beaucoup, principalement les mauresques, turques ou filles de renégates, portent aux jambes près des chevilles des espèces de bracelets d'or ou d'argent bien ouvrés, si ce n'est qu'ils sont tout-à-fait ronds mais la moitié seulement, et l'autre moitié carrée, hauts et larges de quatre ou cinq doigts. Les juives en portent aussi mais beaucoup plus beaux et plus riches. Quand elles sortent, toutes portent des pantalons de toile très-blancs qui leur descendent sur les chevilles et des souliers de cuir noir. Pour n'être pas vues hors de chez elles, elles se couvrent la figure d'un voile blanc fin, qu'elles attachent par un nœud derrière la nuque au-dessous des yeux et du front qui restent à découvert, puis elles se mettent par-dessus la tête une mante de fine étoffe de laine très-déliée, ou de tissu de laine et de soie qu'elles appellent huyque (*haïk*). Elles font blanchir ce vêtement avec soin au moyen de lavages au savon et de fumigations de soufre, etc. Ces mantes son comme les *malaxas* dont nous avons déjà parlé, ou comme une pièce de drap, longue de 30 palmes et large de 14 ou 15. Elles s'en entourent le

corps de telle façon, qu'elles en attachent une pointe sur la poitrine avec de grandes boucles ou épingles d'argent doré, puis jettent le corps de la mante sur les épaules et la tête, en prenant l'autre bout ou pointe sous le bras droit, et de cette façon elles sont si bien enveloppées qu'il leur reste juste de quoi voir un peu, comme au travers de la salade (visière du casque) bourguignonne d'un homme d'arme.

Elles vont ainsi par les rues si bien couvertes que leurs propres maris ne les peuvent connaître, si ce n'est par leur démarche ou par les personnes qui les accompagnent. Les principales dames qui sortent ainsi mènent avec elles autant de négresses (elles en ont plusieurs qui valent de 25 à 30 écus chacune), que de blanches chrétiennes dont elles ont aussi beaucoup. Le nombre de celles qu'elles emmènent n'est pas déterminé, car chacune se fait accompagner selon son rang et sa richesse. Il y en a qui ont une escorte de quatre, de six et même de dix esclaves ; la plupart n'en ont guère plus d'une ou de deux ; ces suivantes ont aussi des mantes mais pas aussi belles que celles de leurs maîtresses ; elles sont d'ordinaire faites d'étoffe à bandes bleues couvrant la tête et descendant jusqu'à la ceinture. Toutes les esclaves ont le visage découvert, si ce n'est quelqu'une qui a bonne opinion de soi. Les femmes qui n'ont pas d'esclaves et même beaucoup de celles qui en ont, vont seules par la ville quand elles en ont fantaisie, ce dont elles ne se font pas faute.

Les juives s'habillent de la même façon si ce n'est qu'elles n'ont ni pantalons ni souliers, mais seulement des sandales de cuir noir ; de plus elles ne se couvrent pas de la mante, et ne se font pas suivre d'esclaves chrétiennes : les négresses même si elles sont musulmanes ne peuvent être esclaves des juives.

(A suivre.)

CHUTE DE LA DYNASTIE

DES

GOUVERNEURS AR'LEBITES

EN AFRIQUE.

ÉTABLISSEMENT

DE

L'EMPIRE OBEÏDITE[1]

(886-912)

FRAGMENT HISTORIQUE.

La conquête de l'Afrique septentrionale par les Arabes, achevée vers la fin du 1er siècle de l'Hégire, et suivie aussitôt de l'envahissement de l'Espagne (710), donna au Khalifat ce vaste territoire que les Orientaux désignèrent sous le nom de Mag'reb (Occident). Les conquérants, en lançant l'élément actif berbère à la curée des riches provinces de la Péninsule Ibérique, surent tirer un merveilleux parti du peuple vaincu, tout en assurant la tranquillité de l'Afrique.

Cependant, lorsqu'il ne resta plus rien à piller en Espagne, lorsque les peuples chrétiens, revenus de leur stupeur eurent

(1) Ces deux chapitres sont extraits d'un ouvrage d'ensemble sur l'histoire de l'Afrique septentrionale auquel nous mettons la dernière main. Nous les offrons aux lecteurs de la *Revue Africaine*, parce que ce recueil a déjà publié différents documents sur la fondation de l'empire d'Obeïd-Allah, notamment une excellente traduction d'Ibn-Hammad, enrichie de notes par M. Cherbonneau.

organisé la résistance, lorsque, enfin, les nouveaux arrivés ne trouvèrent plus la même facilité pour s'établir, parce que les places étaient prises, l'émigration se ralentit en Afrique, et l'esprit d'indépendance se réveilla chez les Berbères. Le schisme Kharedjite, dans lequel ils s'étaient tous jetés, servit de prétexte à une levée de boucliers qui prit naissance dans l'extrême Mag'reb (Maroc actuel), et s'étendit bientôt à toute l'Afrique septentrionale.

A partir de ce moment, le rôle des gouverneurs arabes, représentants du khalifat à Kaïrouan, devint précaire. Contraints de faire venir leurs troupes de l'Orient, ils se trouvèrent isolés au milieu des indigènes, contre lesquels il leur fallut combattre à outrance. La guerre entre les armées arabes et les Berbères-Kharedjites ensanglanta de nouveau l'Afrique, et eut pour effet d'arrêter net l'émigration des Maures (1) en Europe. Ce fut le salut de la chrétienté.

Sur ces entrefaites, la dynastie omeïade ayant été renversée en Orient par celle des Abbacides, un membre de la famille déchue se réfugia en Espagne et y fonda une royauté indépendante (755). Ainsi le khalifat perdit en Mag'reb une première province.

Pendant de longues années, les Berbères d'Afrique combattirent avec des chances diverses et firent éprouver de rudes échecs aux milices syriennes envoyées d'Orient. Plusieurs fois, même, ils s'emparèrent de Kaïrouan et ne laissèrent échapper, que par leurs dissensions intestines et leur manque d'union, l'indépendance un moment reconquise.

Enfin, vers l'an 800, un excellent général arabe, nommé Ibrahim-ben-Abou-l'Ar'leb, réussit à rétablir la paix dans l'Est. Désigné comme gouverneur de l'Afrique par Haroun-er-Rachid, il obtint de ce prince les prérogatives d'une vice-royauté héréditaire, sous la suzeraineté directe du khalifat.

Mais si cette habile mesure devait retarder d'un siècle la chute complète de l'autorité arabe en Afrique, elle consacrait la perte de tout le Magreb-extrême, qui, suivant l'exemple de l'Espagne, s'était entièrement détaché pendant les guerres des Kharedjites.

(1) Habitants de la Mauritanie, autrement dits les Berbères du Mag'reb.

Un arabe de la famille d'Ali, nommé Edris-ben-Abd-Allah, après avoir échappé au désastre de sa famille et de ses partisans, écrasés à Fekh par les Abbacides, avait trouvé un refuge dans l'Ouest de l'Afrique et, avec l'appui des Berbères, avait fondé en 773, la ville de Fès et l'empire edricide.

Dans le Mag'reb central, la famille berbère des Ben-Rostem, régnait à Tehert (Takdemt), sur les Kharedjites. Enfin à Sidjilmassa (Tafilalat), la tribu berbère des Miknaça avait fondé la dynastie des Beni-Midrar, dont l'autorité s'étendait sur les contrées du Sud-Ouest.

Il ne restait donc en Afrique, aux Kalifes d'Orient représentés par les gouverneurs ar'lebites, que l'Ifrikïa, c'est-à-dire la Tunisie, la Tripolitaine et la province actuelle de Constantine.

En vain le premier Ar'lebite essaya d'étendre son influence vers le couchant; en vain Haroun-er-Rachid envoya d'Orient à Fès un émissaire pour empoisonner Edris; l'Ouest de l'Afrique, de même que l'Espagne, demeura perdu pour le khalifat.

Renonçant donc à reconquérir ces provinces, Ibrahim-ben-el-Ar'leb s'attacha à maintenir la paix dans les siennes. Pour contrebalancer l'influence de la milice syrienne, dont l'indiscipline avait antérieurement causé bien des malheurs, il créa un corps de troupes nègres, en fesant acheter des esclaves qu'il affranchit. Avec ces forces régulières et en employant l'appui des tribus berbères soumises, contre celles qui se lançaient dans la révolte, les princes arlebites surent maintenir leur autorité et faire briller d'un certain éclat les derniers jours de la domination arabe en Afrique. La conquête de la Sicile, de Malte et d'une partie de la Sardaigne augmenta leur puissance, tout en ajoutant à leur gloire.

I.

Vers l'an 886, Abou-Ish'ak-Ibrahim-ben-el-Ar'leb régnait à Kaïrouan. Successeur de son frère Abou-l-R'aranik, ce prince avait été porté au pouvoir par le peuple en 875, et, comme avant la mort de son frère, il lui avait juré solennellement de ne pas

s'emparer de l'autorité, il ne s'était décidé à l'accepter que pour ne pas la voir passer aux mains d'une autre famille.

Les premiers actes d'Ibrahim avaient été empreints de justice et de bonté. Etabli dans le château de Rokkada (1), qu'il fit construire à quatre milles de Kairouan, afin d'y être à l'abri des séditions de la milice, il dirigeait la *guerre sainte* alors concentrée en Sardaigne, et s'occupait de régulariser l'administration de ses provinces. Mais l'esprit d'insubordination, sinon d'indépendance semblait s'être réveillé chez les Berbères. Les indigènes de l'Aurès, de la Tripolitaine et même du pays de Barka, sur la frontière de l'Egypte se lancèrent tour-à-tour dans la révolte, firent essuyer de sérieuses défaites aux généraux ar'lebites et forcèrent le gouverneur à de sévères mesures de répression.

Dès lors, le caractère du prince ar'lebite changea. Naturellement soupçonneux, irrité par la résistance qu'il rencontrait autour de lui, ou peut-être, perverti par l'exercice du pouvoir, il devint d'une cruauté inouie, exerçant ses caprices sanguinaires tant sur ses parents ou ses favorites, que sur ses ennemis (2).

Tandis qu'Ibrahim se livrait ainsi aux écarts de son étrange nature, donnant successivement l'exemple d'une véritable grandeur d'âme ou d'une lâche cruauté, la secte des Ch'iaïtes dont le siège était en Orient et qui, depuis quelque temps avait envoyé des missionnaires en Afrique, y gagnait de nombreux adhérents. De même que lors de l'apparition du Kkaredjisme, les Berbères accueillaient avec empressement un schisme qui leur offrait un motif de résistance contre leurs dominateurs.

La base de la secte chi'aïte, complétement opposée à la Kharedjite était que l'Imam, ou chef de la religion, ne pouvait être pris que parmi les descendants du prophète par sa fille Fatima et son gendre Ali. En outre de cette divergence, dit M. S. de Sacy (3),

---

(1) Rokkada : la dormeuse. Ce château était construit dans le lieu de l'Ifrikia « où l'air était le plus pur, le climat le plus tempéré et les « champs les mieux fleuris... L'on y souriait sans motif et l'on y était « gai sans cause. » (En-Nouelri, appendice II, page 425, tome 1er d'Ibn-Khaldoun).

(2) Voir En-Nouelri, loc. cit. p. 436 et suivantes.

(3) Religion des Druses.

ils contestaient certains points de dogme et surtout de rite, ramenant, par leurs leçons, la religion musulmane au matérialisme. Vaincus en l'an 41 de l'Hégire par les Oméiades, ces schismatiques se répandirent dans tout le monde musulman, où ils firent une propagande active, et reçurent le nom de Chiaïtes (sectaires). Peu après l'établissement de la dynastie abbacide (132 de l'Hégire), ils se crurent assez forts pour lui disputer le pouvoir; mais, vaincus par le khalife El-Hâdi à la bataille de Fekh, où tous leurs chefs tombèrent (1), ils durent rentrer dans l'ombre. Ils se formèrent alors en sociétés secrètes et envoyèrent des agents dans toutes les directions, même en Afrique, malgré la surveillance exercée contre eux par les Abbacides.

Le schisme chiaïte se divisait en plusieurs sectes dont les principales étaient : les Zïadïa, partisans de Zeïd, petit-fils d'Ali et de Fatima ; — les Keiçanïa, enseignant que l'Imamat passa des enfants de Fatima à un autre fils d'Ali dont la mère se nommait Keïçan ; — les Imamïa (Imamiens), formant les Ethna-Acherïa (Duodécemains) et les Ismaïlïa (Ismailiens).

Les Ethna-Acherïa comptaient douze *Imam* et enseignaient que le douzième, ayant disparu mystérieusement, devait reparaître plus tard pour faire renaître la justice sur terre. Il serait ainsi le *Mehdi* (ou être dirigé), prédit par Mahomet (2).

Les Ismaïliens ne comptaient que six Imam, successeurs d'Ali, ayant régné; le septième, Ismaël, désigné pour succéder à son père était, selon eux, mort avant lui. A partir de ce septième, leurs Imam étaients dits « cachés » (mektoum), ne transmettant leurs ordres au Monde que par l'intermédiaire des *D'aï* (inviteurs, missionnaires) (3). Le troisième *Imam-caché*, nommé Mohammed-el-Habib, vivait à Salemïa, ville du territoire d'Emesse en Syrie, à l'époque où nous commençons ce fragment historique. De sa

(1) L'un d'eux, Edris, put cependant échapper et se réfugier en Mag'reb; v. ci-devant p.

(2) C'est le *Moul-es-Saâ* (le maître de l'heure) que les indigènes de l'Algérie attendent encore, quoiqu'on puisse compter par vingtaines ceux qui se sont déjà présentés comme tels en Afrique.

(3) V. Ibn-Khaldoun, t. II, append. II, « du Khalifat et des sectes chïites »

retraite, car il ne se montrait pas aux yeux des profanes, l'*Imam-caché* lançait des *D'aï* dans différentes directions. Les uns, sous la conduite d'Ibn-Haucheb, surnommé El-Mansour (le victorieux), obtinrent dans l'Iémen de grands avantages et envoyèrent des émissaires jusqu'au fond de l'Inde. D'autres gagnèrent l'Afrique.

Deux de ces D'aï s'établirent en Mag'reb : l'un à Mermadjenna, au N.-E. de Tebessa ; l'autre dans le pays des Ketama (1), non loin du *Souf-Djimar* (2). Ils firent de nombreux prosélytes et en décidèrent quelques-uns à faire le pélerinage de Salemïa.

Averti des heureux résultats obtenus en Mag'reb par ses missionnaires, Mohammed-el-Habib résolut d'y envoyer un de ses plus fidèles adhérents, nommé Abou-Abd Allah-el-Hoceïn-ben-Mohammed-ben-Zakarïa. Cet homme de mérite, qui devait rendre de si grands services à la cause fatémide, avait d'abord été *Mohtacib*, c'est-à-dire receveur d'un marché de Bassora ; puis, il avait enseigné publiquement les doctrines des Imamiens, ce qui lui avait valu le titre d'*El-M'allem* (le maître) (3). Il partit pour le Mag'reb en compagnie de chefs des Ketama qui lui avaient été adressés en Orient, et, comme les Abbacides faisaient, avec soin, surveiller les routes, les voyageurs passèrent par les déserts de l'Egypte, afin d'éviter leurs agents, puis traversèrent ceux de la Tripolitaine, et enfin, pénétrèrent par les montagnes, dans le Tel de Constantine. De là, ils gagnèrent les chaînes des Ketâma et s'établirent au lieu dit Ikdjan, ou plutôt Guedjal (4), localité du territoire des Beni-Sekian, tribu des Djimela, près Sétif.

(1) Grande tribu berbère établie entre Bougie, Sétif, Constantine et Bône.

(2) En Berbère, la rivière du sable, que les Arabes ont traduit littéralement par Ouad-er-Remel. C'est la rivière qui passe à Constantine.

(3) V. Ibn-Khaldoun, t. II, append. II, p. 509, et aussi l'historien Ibn-Hammad, dont M. Cherbonneau a publié une excellente traduction dans la *Revue Africaine*, nos 72 et 78.

(4) M. Carette (notice sur les migrations, etc,), place cette localité, dont il ne peut préciser l'orthographe, dans les montagnes du golfe de Bougie, et cela, à cause d'une analogie de noms, du reste inexacte. M. Cherbonneau a établi d'une manière incontestable (*Revue Africaine*, n° 72), que cette localité est nommée aujourd'hui Guedjal et se trouve, comme l'indiquent l'Edrisi, El-Bekri, Ibn-Hammad et Ibn-Khaldoun lui-même, à quelques milles au Nord de Sétif.

Le chef de ces indigènes, Mouça-ben-Horeïth, un de ceux qui avaient fait connaissance du Chiaïte en Orient, protégea son établissement dans cette localité, qui fut appelée *le ravin des gens de bien* (Feddj-el-Akhiar). Ce nom ne fut pas pris au hasard ; Abou-Abd-Allah annonça en effet que le *Mehdi* lui avait révélé qu'il serait forcé, comme le Prophète, de fuir son pays (d'avoir une hégire), et qu'il serait soutenu par des *gens de bien* (ses Ansars), dont le nom serait un dérivé du verbe *katama* (cacher).

Ces moyens, habilement choisis, devaient réussir auprès de gens ignorants tels que les montagnards du Mag'reb. Aussi, les Berbères-Ketama, flattés de voir leur nom prendre une origine arabe et d'être désignés pour le beau rôle d'Ansars du nouveau prophète, vinrent-ils en foule se ranger sous la bannière du *D'aï* chiaïte.

Ces faits se passèrent sans doute entre les années 890 et 893, car la date de l'arrivée en Afrique d'Abou-Abd-Allah est incertaine.

Vers le même temps, le gouverneur ar'lebite Ibrahim, qui venait de faire périr ses propres filles et un grand nombre de ses esclaves (1), attira par ses promesses les principaux chefs berbères du Zab et de Belezma (2), à Rokkada, puis il les fit massacrer et s'empara de leurs richesses. Un millier d'indigènes périrent, dit-on, dans ce guet-apens, qui eut pour effet de jeter un grand nombre de Ketama dans les bras des Chiaïtes, car les gens de Belezma étaient leurs suzerains (3).

Cependant Ibrahim, apprenant la propagande que faisait Abou-Abd-Allah, lui écrivit pour lui enjoindre d'avoir à cesser toute prédication. Le Chiaïte répondit par une lettre injurieuse, et le

(1) En-Nouerï, p. 427

(2) Le Belezma-des-Mezata de Bekri, le K'çar-Belezma actuel, au Sud de Constantine, sur le versant de l'Aurès qui a pris son nom. (V. l'Annuaire de la Société achéologique de Constantine, 1856-7, p. 172. V. aussi Abou-Obeïd-el-Bekri, Géographie de l'Afrique.)

(3) Selon le Baïan, les habitants de Belezma étaient de race arabe, descendant, soit des premiers conquérants soit des anciens miliciens. Ce serait donc un des rares groupes arabes laissés dans l'intérieur par la conquête de l'an 650, qu'il ne faut pas confondre avec l'immigration de 1050.

gouverneur donna aussitôt aux commandants des provinces voisines, l'ordre de marcher contre les rebelles. Les chefs de Sétif, de Belezma et de Mecila, ville qui semble dès lors avoir remplacé Tobna comme capitale du Zab, se préparèrent donc à attaquer les champions de l'agitateur. A l'approche du danger, les Ketama commencèrent à se repentir de leur audace, et plusieurs cheiks émirent l'avis d'expulser le Chiaïte, mais les Djimela prirent sa défense, et, soutenu par eux, Abou-Abd-Allah vint se retrancher à Tazrout, non-loin de Mila où habitait la tribu ketamienne des R'asman (1).

Tandis que ces événements s'accomplissaient dans les montagnes des Ketama, une révolte importante éclatait en Tunisie. La péninsule de Cherik (2), la ville de Tunis, celles de Badja et de Laribus (3), enfin la ville et la montagne de Kammouda (4), au Sud de Kairouan, s'étaient lancées dans la rébellion contre le gouverneur ar'lebite. Inquiet des proportions que prenait cette révolte, Ibrahim fit renforcer d'abord les retranchements de Rokkada, afin d'y trouver un refuge contre toute éventualité, puis il envoya dans la péninsule de Cherik une armée qui dispersa les insurgés et s'empara de leur chef, lequel fut mis en croix à Kairouan. En même temps, l'eunuque Meimoun et le général Ibn-Nâked, commencaient le siège de Tunis, pendant que l'eunuque Salah allait faire rentrer dans le devoir la province de Kammouda.

Bientôt, les troupes ar'lebites entrèrent victorieuses à Tunis et mirent cette ville au pillage. Douze cents des principaux citoyens furent réduits en esclavage et envoyés à Kairouan. Les morts, même, furent, par l'ordre d'Ibrahim, chargés sur des charrettes pour être promenés, dans les rues de la capitale, aux yeux des habitants.

Peu de temps après, c'est-à-dire en 894, le gouverneur ar'le-

(1) Ibn-Khaldoun, t. II, p. 512 et suivantes.

(2) Le point de la Tunisie le plus rapproché de la Sicile.

(3) Ces localités sont au S.-O. de Tunis, non loin du poste actuel du Kaf ; la première est la Vacca de Salluste.

(4) Gammouda selon la prononciation actuelle.

bite transporta le siége de gouvernement à Tunis; puis, lorsqu'il y fut complétement installé, il résolut la mise à exécution d'un projet qu'il méditait depuis longtemps, et qui n'était rien moins que de déclarer la guerre aux Toulounites gouverneurs de l'Egypte. Ayant donc rassemblé un grand nombre de troupes, il se mit à leur tête, et prit la route de l'Est (896) (1). Parvenu dans la province de Nefouça près Tripoli, il se heurta contre une révolte des indigènes de cette localité. Un combat sanglant s'ensuivit et, comme les Nefouça avaient l'avantage de la position, les troupes ar'lebites plièrent après avoir vu tomber leur chef Mimoun. Mais Ibrahim ayant lui-même rallié ses soldats, attaqua les rebelles avec vigueur et les mit en déroute. Le plus grand carnage suivit cette victoire; le gouverneur ayant, par extraordinaire, manifesté quelque regret de voir couler tant de sang musulman, ses courtisans le rassurèrent en lui faisant remarquer que les Nefouça étaient hérétiques (kharedjites). La conscience ainsi tranquillisée, Ibrahim fit amener devant lui les principaux prisonniers et *s'amusa* à les percer lui-même de son javelot. Il ne s'arrêta dit-on qu'au nombre de cinq cents (2).

Le prince ar'lebite continuant sa marche, arriva à Tripoli, où il fit crucifier le gouverneur de cette ville dont le seul crime consistait à avoir, par ses talents et son érudition, excité la jalousie d'Ibrahim.

Mais tant de crimes devaient à la fin retomber sur leur auteur. Parvenu à Aïn-Taourg'a au fond du golfe de la grande Syrte, le gouverneur se vit abandonner par son armée à la suite d'une dernière cruauté commise sur des soldats. Force lui fut alors de rentrer à Tunis et de renoncer à son projet. L'année suivante, il envoya son fils Abou-l-'Abbas en Sicile où une révolte venait d'éclater et le chargea, après avoir rétabli l'ordre, de prendre la direction de la *guerre sainte* en Sardaigne.

Ainsi le gouverneur ar'lebite s'occupait fort peu des progrès du schisme chiaïte parmi les Ketama, méprisant trop ces indignes

(1) En-Nouelri, p. 429 et suivantes

(2) Selon Ibn-Khaldoun, le gouverneur se serait donné ce passe-temps après son retour à Kairouan.

adversaires; et cependant, le moment était proche où le triomphe de la secte fatemide allait anéantir sa dynastie et délivrer l'Afrique de la domination arabe.

Après le mouvement hostile qui s'était prononcé parmi les Ketama, contre Abou-Abd-Allah, sous l'empire de la terreur produite par l'annonce de l'attaque prochaine des Ar'lebites, plusieurs combats avaient été livrés entre les tribus fidèles et les partisans du Chiaïte. L'avantage étant resté à ce dernier, il avait vu le noyau de ses adhérents se grossir de ces masses qui suivent toujours le vainqueur. Les gens de Belezma, les Lehiça et Addjana, tribus ketamiennes, quelques fractions des Sanhadja (1), tribu qui jusque-là était restée fidèle aux Ar'lebites, et enfin des Zouaoua, montagnards du Djerdjera, se déclarèrent pour Abou-Abd-Allah.

Pendant que le Chiaïte recueillait ces soumissions, un chef de la fraction ketamienne des Latana, nommé Ftah-ben-Yahïa, qui s'était montré l'adversaire déclaré du novateur, se rendit à Rokkada dans l'espoir de décider le gouverneur à entreprendre une campagne sérieuse contre les rebelles. Au même moment, Abou-Abd-Allah, prenant l'offensive, s'empara par trahison de Mila et mit à mort le commandant ar'lebite de cette ville. Le fils du chef qui avait évité, par la fuite, le sort de son père, vint à Kairouan où il retrouva Ftah, et tous deux redoublèrent d'efforts pour obtenir vengeance.

Ibrahim était alors en Sicile, par suite des événements que nous raconterons plus loin. Abou-l'Abbas qui gouvernait en l'absence de son père, se décida à envoyer contre les Ketama un corps de troupes sous la conduite de son fils Abou-l'-Kaoual (902).

Abou Abd-Allah fit marcher à leur rencontre un groupe de ses adhérents; mais les troupes régulières les ayant dispersés avec la plus grande facilité, il dut évacuer précipitamment la place forte de Tazrout, pour se réfugier dans son quartier-général de Guedjal situé au milieu d'un pays coupé et d'accès difficile (2). Abou-

(1) Cette puissante tribu berbère était cantonnée entre le méridien de Bougie, celui de Ténez et la mer. D'autres groupes des Sanhadja habitaient le Magreb et le désert.

(2) Ibn-Khaldoun, t. II, p. 513 et suivantes.

l'Kaoual, après avoir démantelé Tazrout, essaya de relancer son ennnemi dans sa retraite ; mais en s'avançant au milieu du dédale des montagnes ketamiennes, il reconnut bientôt qu'il ne pourrait, sans s'exposer à une perte certaine, poursuivre la campagne dans un tel terrain. Les Berbères surent profiter habilement de son indécision et du découragement qui gagnait son armée pour le harceler, surprendre les corps isolés, et enfin le forcer à évacuer leur pays. Débarrassé de ses ennemis, le Daï chiaïte s'établit d'une façon définitive à Guedjal, dont il fit sa ville sainte et qu'il appela *Dar-el-Hidjera* (la maison du refuge).

Pendant que les montagnes ketamiennes étaient le théâtre des faits que nous venons de rapporter, voici ce qui avait eu lieu en Tunisie. Quelque temps auparavant, les habitants de Tunis, qui gémissaient sous la tyrannie d'Ibrahim, avaient réussi à faire parvenir au Kalife une supplique dans laquelle ils lui exposaient tous leurs griefs contre son représentant. En apprenant de tels excès, le souverain de Bag'dad, El-Motadhed, décida de suite la révocation d'Ibrahim et lui envoya un de ses officiers pour lui signifier l'ordre de remettre le pouvoir entre les mains de son fils Abou-l'Abbas, puis de se rendre en personne à Bag'dad pour expliquer sa conduite. Mais Ibrahim était trop prudent pour aller ainsi se livrer à la colère de son suzerain. Après avoir fait le plus brillant accueil à l'envoyé, il déclara qu'il venait d'être touché de la grâce divine, se revêtit d'habillements grossiers, fit mettre en liberté les malheureux qui gémissaient dans les prisons, puis annonça son intention d'abdiquer et de faire le saint pélerinage. Ayant donc remis la direction des affaires à son fils Abou-l'Abbas, il prit le chemin de l'Orient. Mais, parvenu à Souça, il s'arrêta et fit prévenir le Khalife qu'il renonçait à se rendre aux *Villes Saintes*, car, disait-il, il n'aurait pu en traversant l'Egypte, éviter un conflit avec les Toulounites, auxquels il avait précédemment déclaré la guerre. Il lui annonçait, en outre, qu'il allait prendre la direction de la *guerre sainte* en Sicile. Effectivement, il partit de Souça pour cette île, et se signala dès son arrivée par de brillants succès.

Ibrahim était depuis quelques mois en Sicile et se trouvait occupé au siège de Kasna (Cosenza?), lorsqu'il tomba gravement

malade. Bientôt, tout espoir de lui conserver la vie fut perdu, et peu de jours après (octobre 902), il expira, âgé de 52 ans, sur lesquels il avait régné 28 ans et demi. Avant sa mort, il décida que le commandement de la guerre serait pris par son petit-fils Ziadet-Allah. Par l'ordre de ce prince, une trêve fut accordée aux assiégés, et on rentra à Palerme, où le corps d'Ibrahim fut enterré en grande pompe.

La mort du gouverneur arlebite coïncida avec la défaite de ses troupes dans le pays des Ketama.

A Kairouan, le prince Abou-l'Abbas qui n'avait pas encore osé prendre le titre de gouverneur, craignant la violence de son père, se fit reconnaître officiellement. Ses premiers actes furent empreints d'une grande modération et l'on put croire qu'une ère de justice allait succéder à la terreur du règne précédent. Malheureusement, il fut bientôt obligé de sévir contre son propre fils Ziadet-Allah et de le jeter dans les fers, avec un grand nombre de ses partisans pour prévenir un attentat qui ne devait que trop bien s'exécuter plus tard (1).

Malgré les embarras qui l'assaillirent ainsi au début de son règne, Abou-l'Abbas comprenant toute la gravité des progrès des Chiaïtes, envoya contre eux, pour la seconde fois, son fils Abou-l'Kaoual. Mais le jeune prince n'eut pas plus de succès dans cette campagne que dans la précédente et dut se contenter de s'établir dans un poste d'observation (2).

Quelque temps avant ces événements, le chef de la secte des Ismaïliens, Mohammed-el-Habib, troisième *Imam-caché* était mort en Orient, laissant sa succession à son fils Obeïd-Allah. Se sentant près de sa fin, il lui avait adressé ces paroles : « C'est toi » qui est le *Mehdi ;* après ma mort, tu dois te réfugier dans » un pays lointain où tu auras à subir de rudes épreuves (3). »

Pour se conformer à ces recommandations, Obeïd-Allah qui était alors âgé de 19 ans, quitta, après la mort de son père, la ville de Salemïa et voulut d'abord se diriger ver-

(1) En-Noueïri, p. 439.
(2) Ibn-Khaldoun, t. II, p. 514.
(3) Ibn-Khaldoun, t. II, p. 515.

l'Iemen. Il était accompagné de son jeune fils Abou-l'Kacem et de quelques serviteurs. En chemin, il apprit que les partisans de son père dans l'Iemen avaient à peu près abandonné sa doctrine et paraissaient peu disposés à le recevoir. Il était donc fort indécis, lorsqu'il reçut un message d'Abou-Abd-Allah, apporté du Mag'reb par Abou-l'-Abbas, frère de celui-ci et quelques chefs Ketamiens. Le fidèle missionnaire le félicitait de son avénement comme Imam et l'engageait à venir le rejoindre en Afrique, où son parti devenait de jour en jour plus puissant.

Ces bonnes nouvelles décidèrent Obeïd-Allah à gagner l'Occident. Mais l'annonce de l'apparition du Mehdi attendu par les Chiaïtes s'était répandue; le kalife El-Moktefi le fit rechercher avec le plus grand soin. Son nom et son signalement furent envoyés aux gouverneurs des provinces les plus reculées avec ordre de le saisir partout où on le découvrirait. Obeïd-Allah parvint cependant à passer en Egypte mais en se déguisant en marchand, car, selon l'énergique expression arabe, « les yeux étaient aiguisés sur lui » (1). Arrêtés au Caire par le gouverneur de cette ville, les voyageurs ne recouvrèrent la liberté que grâce à l'habileté de leurs réponses. Ils purent alors continuer leur route, mais en redoublant de prudence.

Vers cette époque, c'est-à-dire dans le mois de juillet 903, le gouverneur ar'lebite tomba, à Tunis, sous les poignards de trois de ses eunuques poussés à ce crime par son fils Ziadet-Allah Après avoir commis leur forfait, les assassins vinrent annoncer à celui qui les avait gagnés que son père n'existait plus; mais Ziadet-Allah, craignant quelque piège, ne voulut pas se laisser mettre en liberté avant d'avoir la certitude du meurtre. Les eunuques étant donc retournés auprès du cadavre, lui coupèrent la tête et l'apportèrent à son fils, qui, devant cette preuve irrécusable, consentit à ce qu'on brisât ses fers.

Abou-l'-Abbas avait montré, pendant son court passage aux affaires, des qualités remarquables. C'était un prince instruit et digne, en tout point, du nom ar'lebite (2).

(1) Ibn-Hammad (*Revue Africaine*).
(2) En-Noueïri, p. 440.

Quant à Ziadet-Allah qui n'avait pas craint d'arriver au pouvoir par le meurtre de son père, il était facile de prévoir ce que serait son règne. Un de ses premiers actes fut d'ordonner le supplice des eunuques qui avaient assassiné Abou-l'-Abbas. Il se livra ensuite à tous les déportements de son caractère qui avait la férocité de celui d'Ibrahim, sans en avoir le courage et l'intelligence. Vingt-neuf de ses frères et cousins furent, par son ordre, déportés dans l'île de Korrat, puis mis à mort. Cela fait, il envoya, à son frère Abou-l'-Kaoual qui opérait dans le pays des Ketama, une lettre écrite au nom de leur père, lui enjoignant de rentrer de suite. Abou-l'-Kaoual s'étant conformé à cet ordre, subit à son arrivée le sort de ses parents.

Tandis que tous ces meurtres ensanglantaient Tunis, Obéïd-Allah, le mehdi, continuait sa route vers l'Ouest. Parvenu auprès de Tripoli, il garda avec lui son fils, et envoya en avant ses compagnons avec sa mère, sous la conduite d'Abou-l'Abbas, frère d'Abou-Abd-Allah, pour annoncer son arrivée aux Ketama. La petite caravane, accompagnée de quelques marchands, négligea toute précaution, et, au lieu de prendre la route du Sud, vint passer à Kairouan. Mais des ordres sévères étaient donnés : personne ne pouvait rester inaperçu. Abou-l'Abbas fut donc arrêté avec tout son monde, et conduit à Ziadet-Allah. Devant ce prince, le frère du Dâï fut impénétrable : ni promesses, ni menaces ne purent lui arracher son secret. Quelqu'un de la suite ayant déclaré qu'il venait de Tripoli, le gouverneur arlebite devina sans doute que le Mehdi devait y être resté, car il envoya au commandant de cette ville l'ordre de l'arrêter (1).

Cette fois encore, Obeïd-Allah, prévenu par quelque émissaire secret, put échapper par une prompte fuite. Il gagna probablement l'intérieur, et, reprenant sa marche vers l'Ouest, vint passer près de Constantine. De là, il pouvait très-bien se rendre chez les Ketama, et cependant, il continua sa marche, ne voulant pas, s'il se découvrait, sacrifier Abou-l'Abbas qui était resté entre les mains de Ziadet-Allah (2) ; ne devait-il pas, du reste, ac-

(1) Ibn Khaldoun, t. II, p. 516.
(2) C'est, du moins, l'opinion d'Ibn-el-At'ir.

complir la prophétie de son père : ... « Tu dois te réfugier dans un pays lointain, où tu subiras de rudes épreuves. » Il fallait au Mehdi des aventures extraordinaires, et opérer de suite sa jonction avec Abou-Abd-Allah, c'était le triomphe sans les épreuves. Il continua donc à errer en proscrit.

Cependant Abou-Abd-Allah, son apôtre, achevait de lui conquérir un empire. Après le départ d'Abou-l'Kaoual, seul obstacle qui s'opposait à sa marche, il réunit tous ses adhérents et vint audacieusement mettre le siège devant Sétif.

Le gouverneur de cette ville soutenu par quelques chefs ketamiens demeurés fidèles, essaya une résistance désespérée, mais lorsqu'ils furent tous morts en combattant, la place capitula et fut rasée par les Chiaïtes vainqueurs.

A cette nouvelle, le prince de Tunis envoya contre les rebelles, un de ses parents, nommé Ibn-Hobaïch, avec une armée de quarante mille hommes (1). Ces troupes vinrent se masser près de Constantine, où elles perdirent un temps précieux ; puis, elles s'avancèrent jusqu'à Belezma, et, non loin de cette ville, offrirent le combat aux Ketama, qui avaient marché en grand nombre à leur rencontre. La victoire se déclara pour les Chiaïtes. Ibn-Hobaïch dut se replier en désordre avec les débris de ses troupes à Bar'aïa (2), d'où il gagna ensuite Kairouan.

Profitant habilement de cet avantage, Abou-Abd-Allah se porta sur Tobna avec une partie de son armée, et divisa le reste en deux corps qu'il envoya opérer dans différentes directions. Tobna, puis Belezma tombèrent en son pouvoir. En même temps, un de ses généraux s'emparait de la ville de Tidjest en accordant à la garnison une capitulation honorable (3). Mais, d'un autre côté, le général ar'lebite Haroun-et-Tobni ayant poussé une pointe audacieuse, vint, sur les derrières des Chiaïtes, surprendre et brûler la place de Dar Melloul (4).

(1) Ce chiffre est très-probablemen exagéré.

(2) Bar'aï. dans l'Aurès. V. *Notice sur les Amamra*, Annuaire archéol. 1868.

(3) Tidjist est sans doute l'ancienne Tigisis à dix ou onze lieues S. E. de Constantine.

(4) Bekri place cette ville à une journée de Tobna.

En somme, la cause des Chiaïtes obtenait de constants avantages, et les populations, attirées, tant par l'appât de la nouveauté que par la clémence et la justice déployées par Abou-Abd-Allah, accouraient se ranger autour de lui. Le gouverneur ar'lebite voyait bien le danger approcher, mais ses prédécesseurs avaient négligé d'écraser l'ennemi quand il était sans forces, et maintenant, il était trop tard. Les rebelles tenaient déjà les principales places de l'Ouest, et Ziadet-Allah pouvait s'attendre à les voir paraître d'un jour à l'autre et mettre le siége devant Kairouan. Dans cette prévision, il s'empressa faire réparer les fortifications de la ville ainsi que des places environnantes ; en même temps, il vidait le trésor public pour lever des troupes et les opposer à l'ennemi.

En 907, il se porta avec une armée contre les Chiaïtes qui opéraient sur les versants de l'Aurès ; mais, parvenu à Laribus, il ne jugea pas prudent de s'avancer plus loin et rentra à Tunis, laissant le général Ibrahim-ben-Abou-l'Ar'leb en observation avec un corps de troupes.

Quant à Abou-Abd-Allah, il s'empara successivement de Bar'aïa et de Mermadjenna ; puis, il réduisit les tribus Nefzaouiennes (1), et s'avança jusqu'à Tifech (2), dont il obtint la soumission et où il laissa un gouverneur. Il rentra alors vers son centre d'opérations afin de préparer une nouvelle campagne ; mais aussitôt le général Ibrahim s'avança à sa suite et reprit une partie du territoire qu'il avait conquis, avec la ville de Tifech.

Bientôt le Dâï chiaïte reparut dans l'Est, laissant derrière lui Constantine, qu'il n'osa attaquer en raison de sa position inexpugnable, et vint, à la tête d'une nouvelle armée, enlever Miskiana et Tebessa. De là, il pénétra en Tunisie, réduisit la ville et le canton de Kammouda, et, continuant sa marche victorieuse, s'avança sur Rokk'ada. Mais il avait trop présumé de ses forces. Bientôt, en effet, le général Ibrahim étant accouru avec toutes les

(1) La grande tribu berbère des Nefzaoua occupait le versant N. E. de l'Aurès, les plaines de la province de Constantine jusqu'à Bône et une partie de la Tunisie.

(2) La ville de Tifech est construite sur les ruines de l'antique *Tipasa de l'Est*. (V. à ce sujet les travaux de M. Chabassière, *Annuaire Archéol.*, 1866.)

troupes disponibles pour lui barrer le passage, lui infligea une défaite complète : les Chiaïtes s'enfuirent en désordre par tous les défilés ; Abou-Abd-Allah, lui-même, ne s'arrêta qu'à Guedjal. Cette victoire des Ar'lebites eut pour effet de faire rentrer momentanément sous leur domination la plupart des places conquises par les révoltés, y compris Bar'aïa.

Mais l'échec des Chiaïtes, qui aurait pu avoir les suites les plus graves si leurs adversaires avaient su profiter de leur succès en prenant vigoureusement l'offensive, ne devait retarder que de bien peu de jours la chute définitive des Ar'lebites. Sitôt, en effet, qu'Abou-Abd-Allah eut appris qu'Ibrahim, au lieu de le poursuivre, était rentré dans son poste d'observation de Laribus, il vint mettre le siége devant Constantine, et s'en empara ainsi que du pays environnant ; puis il alla reprendre Bar'aïa, et, après y avoir laissé un commandant, rentra dans son quartier-général de Guedjal. Ibrahim marcha alors sur Bar'aïa, mais le chef des Chiaïtes lança contre lui un corps de douze mille hommes, qui repoussa les Ar'lebites et les poursuivit jusqu'au défilé d'El-Arâr (1).

Cependant Abou-Abd-Allah ne restait pas inactif à Guedjal. Il avait adressé un appel à tous ses adhérents et alliés et s'occupait de réunir une armée formidable. De tous côtés arrivaient les contingents : Zouaoua du Djerdjera, Sanhàdja du Mag'reb central, Zenata du Zab, Nefzaoua de l'Aurès, venaient se joindre aux vieilles bandes ketamiennes. Au mois de mars 909 (2), Abou-Abd-Allah se mit en marche à la tête d'une armée innombrable, portée par Ibn-Khaldoun à deux cent mille hommes, divisés en sept corps (3). Avec de telles forces, il se dirigea en ligne droite sur la capitale de son ennemi. En vain Ibrahim essaya de repousser les Chiaïtes : vaincu dans plusieurs rencontres, il dut

(1) Sans doute un des defilés voisins de Tebessa.

(2) M. Cherbonneau, dans sa traduction d'Ibn-Hammad, donne la date de 907, mais nous pensons que c'est par erreur, car le manuscrit de cet historien porte bien 296 (de l'H.), comme le texte d'Ibn-Khaldoun.

(3) Ibn-Hammad donne même le chiffre de trois cent mille combattants, tant infanterie que cavalerie. Il est inutile d'insister sur l'exagération de ces chiffres.

abandonner son camp et se replier sur Kairouan où se tenait le gouverneur ar'lebite. L'armée d'Abou-Abd-Allah s'arrêta à Laribus le temps nécessaire pour mettre cette ville à sac, puis pénétra comme un torrent en Tunisie (1).

Dans cette circonstance solennelle, Ziadet-Allah se montra ce qu'il avait toujours été, c'est-à-dire, lâche, cruel et incapable. Lorsqu'il eût appris la défaite de son général, et qu'il fut convaincu qu'il ne lui restait aucun moyen de résister à la tourbe de ses ennemis, il fit courir, dans la ville de Rokkada, le bruit que ses troupes avaient remporté la victoire ; puis, il ordonna de mettre à mort toutes les personnes qu'il retenait dans les fers, et de promener leurs têtes à Kairouan, au Vieux-Château (2) et à Rokkada, en annonçant qu'elles provenaient des cadavres ennemis (3). En même temps, il s'empressa de réunir tous les objets précieux et les trésors qu'il possédait et se prépara à fuir avec ses courtisans et ses favorites. En vain un de ses meilleurs officiers, nommé Ibn-es-Saïr', s'efforça de le retenir et de l'exhorter à la résistance en lui rappelant les exploits de ses ayeux. Le dernier des Ar'lebites ne répondit à ces généreux efforts que par des paroles de défiance et de menace, accusant le conseiller de vouloir le livrer à son ennemi.

Bientôt, tout fut prêt pour le départ : les plus fidèles serviteurs esclavons reçurent chacun une ceinture contenant mille pièces d'or ; on plaça les autres objets précieux et les femmes sur des mulets, et, à la nuit close, Ziadet-Allah sortit de Rokkada, prenant la route de l'Egypte. A l'heure du coucher du soleil, dit En-Noueïri (4), il avait appris la défaite de ses troupes ; à celle de la prière de d'*El-Acha* (de huit à neuf heures du soir), il prenait la fuite (5).

Ce fut ainsi que le descendant des Ar'lebites quitta le pouvoir.

(1) Ibn Khaldoun v. II, p. 519, et aussi Abou-Obeïd-el-Bekri, qui rapporte que les habitants de Laribus furent massacrés dans la mosquée où ils s'étaient refugiés.

(2) Résidence des premiers Ar'lebites à peu de distance de Kairouan.

(3) En-Noueïri, p. 441.

(4) Ibid. p. 442.

(5) « Il prit la nuit pour monture, » dit Ibn-Hammad.

La population de Rokkada l'accompagna quelque temps à la lueur des flambeaux ; un certain nombre d'habitants suivit même sa fortune.

Aussitôt que la nouvelle de la fuite du gouverneur fut connue à Kairouan, le peuple se porta en foule à Rokkada, et mit cette ville, et surtout le palais, au pillage. En même temps, le général Ibrahim arriva à Kairouan, ramenant les débris de ses troupes qui achevèrent de se débander en apprenant la fuite de Ziadet-Allah. Malgré l'état désespéré des affaires, Ibrahim voulut tenter un dernier effort pour sauver l'empire. S'étant rendu au Divan, à la tête de partisans dévoués, il se fit proclamer gouverneur et adressa à la population des paroles pleines de noblesse et de courage pour l'engager à la résistance. Mais la terreur des règnes précédents avaient éteint tout sentiment d'honneur chez ce peuple opprimé. Après avoir, d'abord, obtenu l'adhésion de la foule, le général ar'lebite la vit bientôt, par un de ces revirements fréquents chez les masses, se tourner contre lui, et dut, pour sauver sa vie, s'ouvrir un passage à la pointe de son épée. Il partit alors, avec ses compagnons, pour rejoindre Ziadet-Allah.

Sur ces entrefaites, l'avant-garde des Chiaïtes, commandée par Arouba-ben-Youçof et El-Hacen-ben-Abou-Khanzir, chefs ketamiens, apparut sous les murs de la ville. Il ne fallut rien moins que la terreur inspirée par les farouches Berbères, pour faire cesser le pillage qui durait depuis une semaine à Rokkada.

Peu de jours après, c'est-à-dire dans le mois d'avril 909, Abou-Abd-Allah fit son entrée triomphale dans la ville. Il était précédé d'un crieur psalmodiant ces versets du Coran (Sourate de la fumée) : « C'est lui qui a chassé les infidèles de sa maison... — « Combien de jardins et de fontaines abandonnées ? — Combien « de champs ensemencés et d'habitations superbes ! — Combien « de délices où ils passaient agréablement leur vie !... (1).

(1) Ibn-Hammad. Selon cet auteur, Abou-Abd-Allah, à son arrivée à Rokkada, ordonna le massacre de la garde nègre, « dont les cadavres furent placés la face contre terre. » Ce fait est assez dans les mœurs du temps; cependant, il ne s'accorde pas avec l'amnistie dont parle Ibn-Khaldoun. Il faut remarquer, en outre, que les Chiaïtes occupèrent la ville avant l'arrivée de leur chef et que Ziadet-Allah avait emmené presque tous ses esclavons.

L'avant-garde avait déjà pris possession de Kairouan ; mais, comme la plupart des habitants de cette ville et des cités voisines s'étaient enfuis, Abou-Abd-Allah proclama une amnistie générale qui rassura les esprits et fit rentrer les émigrés. Il prit sous sa protection les quelques esclaves que le prince n'avait pu emmener, et distribua des logements dans la ville à ses principaux officiers. Un de ses premiers soins fut aussi de mettre en liberté son frère Abou-l'Abbas et la mère du Mehdi qui, jusqu'alors, étaient restés en prison.

Tous les adhérents du gouverneur déchu étaient venus se grouper autour de lui à Tripoli. Ibrahim qui l'avait également rejoint dut aussitôt prendre la fuite pour éviter le supplice que Ziadet-Allah voulait lui infliger, comme coupable de tentative d'usurpation du pouvoir. Après avoir passé dix-sept jours à Tripoli, pendant lesquels il fit trancher la tête d'Ibn-es-Saïr', le ministre qui avait en vain tenté d'arrêter sa lâche fuite, le prince ar'lebite continua sa route vers l'Egypte. Parvenu au Caire, il écrivit au kalife El-Moktader-b'Illah en sollicitant de lui une entrevue. Pour toute réponse, il reçut l'ordre d'attendre à Rakka, en Syrie, des instructions ultérieures. Quelque temps après, il obtint de rentrer en Egypte où il finit misérablement sa vie dans les plus honteuses débauches.

Ainsi s'éteignit la dynastie ar'lebite qui avait fourni des princes si remarquables à l'Afrique. Avec elle disparaissait le dernier reste de l'autorité arabe imposée aux Berbères deux siècles et demi auparavant. Le Mag'reb qui avait alors été conquis, mais non colonisé, reprenait possession de lui-même et les indigènes, délivrés de la suprématie du Khalifat allaient former de puissants empires berbères.

Mais l'Afrique, pour son malheur, ne devait pas être, à jamais, délivrée des Arabes. Un danger bien plus sérieux que la conquête de 650 la menaçait : c'était l'immigration Hilalienne, événement qui devait avoir pour résultat de rompre définitivement l'unité du peuple berbère et d'*arabiser* l'Afrique septentrionale.

II

Après sa rapide victoire, Abou-Abd-Allah s'occupa de l'organisation de l'empire qu'il avait conquis, et, pour cela, envoya, dans toutes les provinces, des gouverneurs pris dans la tribu des Ketâma. Il congédia les auxiliaires, qui retournèrent chez eux chargés de butin, puis s'appliqua à faire rentrer dans Kairouan et dans Rokkada même, les populations émigrées. Etabli dans le palais des princes ar'lebites, il s'entoura des insignes du pouvoir, fit frapper des monnaies nouvelles (1), et s'occupa de l'organisation des troupes régulières, auxquelles il donna des armes et des étendards portant des inscriptions à la louange des Fatemides.

Lorsqu'il eut, de cette manière, solidement établi le gouvernement, il songea à faire profiter de ses conquêtes, celui pour lequel il avait travaillé, son maître Obeïd-Allah. Celui-ci n'avait cessé d'errer en proscrit, tenu, dit-on, au courant des succès de ses partisans, par des émissaires secrets. Continuant donc sa marche vers l'ouest, toujours accompagné de son fils Abou-l-K'acem, il arriva un dimanche de la fin d'août 909 (2) à Sidjilmassa, oasis de l'intérieur du Magreb, qui était alors le siége de la petite royauté des Beni-Midrar, tribu miknacienne (3). Le prince régnant, Eliça, avait reçu du kalife de Bagdad l'invitation de saisir le Mehdi s'il entrait dans ses Etats. Les deux voyageurs lui ayant donc été signalés, il devina de suite leur caractère et les fit arrêter. Ainsi, après avoir échappé pendant sept années aux recherches de ses ennemis, Obeïd-Allah trouvait la captivité dans une oasis de l'extrême sud du Magreb, à plus de mille lieues de son point de départ.

(1) Ces monnaies portaient les inscriptions suivantes : (d'un côté) Hodjja-t-Allahi (la preuve de Dieu), et (de l'autre) Tafarraka-'Ada-ou Ilahi (que les ennemis de Dieu soient dispersés !)

(2) Cette date précise est donnée par Ibn-Hammad. Ibn-Khaldoun (t. I, p. 263, et t. II, p. 516), n'en indique aucune.

(3) Sidjilmassa est l'oasis moderne de Tafilalat, au sud du Maroc. (V. à ce sujet la notice que nous avons publiée dans la *Revue africaine*, n°s 63 et 64).

Aussitôt que cette nouvelle fut parvenue en Ifrikïa, Abou-Abd-Allah résolut d'aller délivrer son maître. Ayant donc réuni un corps de troupes « dont le nombre inondait la terre », dit Ibn-Hammad, il se mit en marche vers l'ouest, laissant à Kairouan, pour gérer les affaires, son frère Abou-l'Abbas, assisté du chef ketamien Abou Zaki-Temmam (1). Les populations zenètes que les Chiaïtes rencontrèrent sur leur passage, se retirèrent devant eux ou offrirent leur soumission, et enfin, l'armée parvint sous les murs de Sidjilmassa. Abou-Abd-Allah ayant envoyé à Eliça un message pour l'engager à éviter les chances d'un combat en rendant les prisonniers, le prince midraride, pour toute réponse, fit mettre à mort ceux qui composaient la députation.

Après cette tentative infructueuse d'arrangement, on en vint aux mains non loin de la ville, car les Miknaça, sous la conduite de leur roi, s'étaient avancés à la rencontre des guerriers ketamiens. La victoire se déclara, dès les premiers engagements, pour les Chiaïtes : les troupes d'Eliça furent taillées en pièces, et ce prince dut prendre la fuite, suivi seulement de quelques serviteurs. Le lendemain de la bataille, les principaux habitants de la ville vinrent au camp des assiégeants implorer leur clémence et leur offrir de les mener à la prison où était détenu le Mehdi (2).

Abou-Abd-Allah se réserva le soin de mettre lui-même en liberté les prisonniers. Il les revêtit ensuite d'habits somptueux, les fit monter sur des chevaux de parade et salua Obeïd-Allah du titre d'Imam. Puis il le conduisit au camp en marchant à pied devant lui, et pendant le chemin, il s'écriait en versant des larmes de joie : « Voici votre Iman ! voici notre Seigneur ! » C'était, pour le Mehdi, le triomphe après les épreuves.

Les troupes ketamiennes ne tardèrent pas à se saisir d'Eliça, qui fut mis à mort. Après un repos de quarante jours à Sidjil-

(1) Ibn-Hammad confond ces deux personnages, en disant qu'il laissa le commandement à son frère Abarek-ben-Temmam.

(2) Il est probable que Sidjilmassa, de même que la Tafilatat moderne, était une agglomération d'oasis.

massa, l'armée reçut l'ordre du retour. En quittant la ville, le Mehdi y laissa comme gouverneur le ketamien Ibrahim-ben-R'aleb. Lorsque, en revenant, on fut arrivé à Guedjal, le fidèle Abou-Abd-Allah remit à son maître les trésors qu'il avait amassés dans cette place. Ces richesses provenaient du butin des précédentes campagnes, et avaient été religieusement conservées pour que le Mehdi en opérât lui-même le partage.

Dans le mois de décembre 909, Obeïd-Allah fit son entrée à Rokkada. Quelques jours après, il reçut dans une séance d'inauguration solennelle, le serment des habitants de Kairouan.

En attendant qu'il eut bâti une ville pour lui servir de résidence royale (1), Obeïd-Allah s'établit dans le palais de Rokkada. Son empire se composait de la plus grande partie du Mag'reb central, de toute l'Ifrikïa et de la Sicile. Vingt années, à peine, avaient suffi pour arracher aux Ar'lebites cet immense territoire; mais, en raison même de la rapidité de cette conquête, la fidélité des populations n'était rien moins que bien établie; en maints endroits l'autorité chiaïte n'était pas officiellement reconnue. C'est pourquoi le Mehdi envoya dans toutes les provinces des agents ketamiens chargés de sommer les populations de faire acte d'adhésion au nouveau souverain. Grâce à ces mesures et à la sévérité déployée dans leur application, car tout opposant était mis à mort, l'ordre fut établi et le fonctionnement de l'administration assuré (2).

Pour trancher complètement avec le régime tombé, les anciennes places-fortes, siéges des commandants ar'lebites, furent rasées, et les préfets fatemides s'établirent dans d'autres localités élevées ainsi au rang de chefs-lieux. La tribu des Ketama qui avait assuré le succès d'Obeïd-Allah, fut comblée de faveurs. Elle fournit les premiers officiers du gouvernement et des généraux pour les postes importants de Sicile et de la Tripolitaine.

(1) El-Mehdïa.

(2) Ainsi se trouva accomplie une prédiction annonçant pour la fin du IIIe siècle de l'Hégire la chute de la domination arabe dans l'ouest. « Le soleil se lèvera à l'occident », tel était le texte ambigu de cette prédiction répandue dans le Magreb et qu'on faisait remonter à Mahomet. (V. Carette : *Migrations, etc.*, p. 386).

Dans le courant de l'année 910, le général ketamien Arouba-ben-Youçof qui n'avait cessé d'opérer dans le Mag'reb central, renversa la dynastie des Rostemides, en s'emparant de leur capitale, Tehert (1). Ce centre du kharedjisme Eibad'ite une fois détruit, Arouba obtint promptement la soumission des tribus schismatiques voisines, telles que les Lemaïa, Azdadja, Louata, Matmata (2). Puis, laissant un gouverneur ketamien à Tehert, il vint mettre le siége devant Oran, ville qui, depuis sept ans, était au pouvoir des Oméïades d'Espagne. Il ne tarda pas à s'en rendre maître, et, après l'avoir abandonnée à la fureur du soldat, la livra aux flammes. Ayant ainsi étendu l'autorité de son maître sur presque tout le Mag'reb central, Arouba entra en relation avec Messala-ben-Habbous, chef de la grande tribu des Miknaça de la Moulouia; puis il ramena ses troupes victorieuses à Kairouan.

Cependant, un grave dissentiment s'était élevé à Rokkada entre Obeïd-Allah et son fidèle serviteur Abou-Abd-Allah. Ce dernier, sous l'influence de son frère Abou-l'-Abbas, avait voulu s'appuyer sur les services rendus pour conserver une grande influence dans la direction des affaires. Mais le Mehdi n'entendait nullement partager son autorité avec qui que ce fut. Abou-Abd-Allah voyant donc ses avis repoussés, montra d'abord une grande froideur envers son maître. Puis, il se mit, avec plusieurs autres chefs, à conspirer contre lui. Ces mécontents répandirent le bruit que le Mehdi n'était pas l'instrument de la volonté divine, l'être surnaturel dont le caractère devait se révéler aux mortels par des miracles. « Nous nous sommes trompés à son « sujet, — disaient-ils — car il devrait avoir des signes pour « se faire reconnaître; le vrai *Imam* doit faire des miracles et « imprimer son sceau dans la pierre comme d'autres le feraient « dans la cire (3) ». Ils l'accusaient, en outre, d'avoir gardé

(1) Cette ville avait été fondée en 761 par Abd-er-Rahman-ben-Rostem, qui s'y était réfugié avec les débris des Kharedjites de l'Ifrikïa. Son fils Abd-el-Ouahab est le fondateur de la secte kharedjite des Ouahabites, qui compte encore de nombreux adhérents en Afrique. (V. Ibn-Khaldoun, p. 243, 277, t. 1.)

(2) Il existe encore, non loin de Tiaret, une tribu de ce nom.

(3) Ibn-Hammad.

pour lui seul les trésors de Guedjal. La plupart des chefs ketamiens, qui avaient toute confiance en Abou-Abd-Allah, prêtèrent l'oreille à ses discours et chargèrent leur grand cheikh de présenter leurs observations à Obeïd-Allah lui-même.

Le danger était pressant pour le Mehdi, puisque ses adhérents commençaient à s'apercevoir que celui qu'ils avaient soutenu comme un être surnaturel, n'était qu'un homme. Obeïd-Allah comprit que sa seule porte de salut était l'énergie, qui impose toujours aux masses, et, pour toute réponse, il fit mettre à mort le grand cheikh des Ketama. Puis, comme la conspiration faisait des progrès, il envoya les principaux chefs occuper des commandements éloignés, de sorte qu'ils se trouvèrent dispersés et sans force avant d'avoir eu le temps d'agir. Les plus compromis furent tués au loin et sans bruit, par des émissaires dévoués.

L'auteur de la conspiration restait à punir : le Mehdi n'hésita pas à sacrifier à sa sécurité l'homme auquel il devait le pouvoir. Dans le mois de janvier 911, Abou-Abd-Allah se promenait avec son frère Abou-l-Abbas dans les jardins du palais, lorsque deux autres frères, Arouba et Hobacha (1) ben-Youçof, sortant tout-à-coup des massifs, se précipitèrent sur eux. Abou-l'-Abbas fut frappé le premier. En vain Abou-Abd-Allah essaya d'imposer son autorité aux deux chefs qui avaient été autrefois ses lieutenants. « Celui à qui tu nous a ordonné d'obéir nous commande de » tuer (2) », répondirent-ils, et Abou-Abd-Allah tomba, percé de coups, sur le cadavre de son frère.

Obeïd-Allah fit enterrer avec honneur les deux frères : Il présida lui-même au lavage de leurs corps; puis, après la récitation des prières des morts, il dit à haute voix, en s'adressant au cadavre d'Abou-Abd-Allah : « Que Dieu te pardonne et qu'il te récom- » pense dans l'autre vie, car tu as travaillé pour moi avec un » grand zèle ! » — Se tournant ensuite vers Abou-l-Abbas, « Quant à toi, — dit il, — qu'il ne t'accorde aucune pitié, car tu » es cause des égarements de ton frère : c'est toi qui l'as conduit

(1) Ibn-Hammad écrit ce nom Hôçaba ce qui est peut-être la bonne leçon.

(2) Ibn-Khaldoun, t. II, p 522.

» aux abreuvoirs du trépas ! » Les deux victimes furent enterrées au lieu même où elles étaient tombées sous le poignard des assassins (1).

Des troubles partiels, chez les Ketama, suivirent ces exécutions ; mais ils furent promptement réprimés par le supplice de ceux qui en étaient les promoteurs. Grâce à ces mesures énergiques, le pouvoir d'Obeïd-Allah, loin de ressentir aucune atteinte, se renforça de tout l'effet produit par l'échec de ceux qui avaient voulu le renverser.

Tels furent les commencements de la dynastie obeïdite, qui, après avoir régné sur toute l'Ifrikïa, devait, avec l'appui des Berbères du Mag'reb, conquérir l'Egypte et la Syrie et fonder l'empire des Fatémides d'Orient.

E. Mercier.
Interprète judiciaire.

FIN.

(1) Ibn-Hammad.

NÉGOCIATIONS

ENTRE

CHARLES-QUINT ET KHEIR-ED-DIN

(1538-1540)

Le côté diplomatique des relations de l'Espagne avec l'Algérie, au début de l'établissement turc, est assez peu connu (1). L'historiographe de Charles-Quint, Sandoval, ne mentionne même pas celles qui eurent lieu entre ce monarque et le deuxième Barberousse, Kheir-ed-Din. Il n'en est question, pour la première fois avec quelque étendue et d'après des sources authentiques, que dans le tome XII de l'*Histoire d'Espagne* de *la Fuente*, où cet auteur a inséré sur la matière, des documents d'une véritable importance, empruntés aux archives de Samancas.

En 1538, Kheir-ed-Din était capitan-pacha des flottes ottomanes, et, pendant qu'il promenait le pavillon turc, en triomphateur, sur toute la Méditerranée, la Régence d'Alger était administrée par Hassan-Aga. Sous le commandement de ce chef habile, les corsaires algériens, poursuivaient avec une audace de plus en plus insolente le cours de leurs pirateries. Les côtes d'Espagne, surtout, étaient désolées par leurs brigandages; car, les Barbaresques ne se contentaient pas des profits de la course maritime, ils opéraient encore de fréquentes descentes sur la terre ferme. Le pillage, l'incendie, le meurtre venaient à leur

(1) Voir les négociations de Hassan Aga, Pacha d'Alger, avec le comte d'Alcaudete, gouverneur d'Oran. (*Revue Africaine*, IX. p. 379. V. Ferréras, *Hist. d'Espagne*, IX. 425.)

suite ; et, telles étaient leurs déprédations, que les Espagnols avaient été obligés de bâtir, sur les points les plus élevés des côtes d'Espagne, de Naples, de Sicile, des tours de veille dont on voit encore les ruines, et qui servent de points de reconnaissance aux navigateurs. Les Barbaresques devenaient tellement redoutables, qu'ils ruinaient tout le commerce de la Méditerranée. De toutes parts, Charles-Quint était sollicité de mettre un terme à leurs brigandages ; lui-même en sentait la nécessité.

Pour subvenir aux frais d'une guerre contre les corsaires d'Alger, l'Empereur demanda, en 1539, un subside au Pape, qui, voulant favoriser cette entreprise, accorda au monarque la moitié des revenus ecclésiastiques, et écrivit à ce sujet aux cardinaux de Tolède et de Burgos, à l'archevêque de Séville et à l'évêque de Cordoue (1).

Mais hésitant encore à entreprendre une expédition transméditerranéenne qui laissait le champ libre, en Europe, aux intrigues de François Ier, Charles-Quint, avant de recourir à la force ouverte contre les Barbaresques, voulut tenter une négociation qui ne tendait rien moins qu'a enlever à la Porte ottomane le concours de Barberousse et des forces navales qu'il avait sous ses ordres.

La diplomatie de Charles-Quint était appropriée au génie de son époque et à sa profonde connaissance du caractère, des talents et des vices de ses ennemis. Il employa souvent avec succès la ruse, l'embauchage, la séduction et la corruption. Il savait combien l'or, en encourageant la trahison, était un puissant auxiliaire pour les armes et un moyen prépondérant de succès. Il crut donc pouvoir spéculer sur l'ambition bien connue du célèbre corsaire, en lui promettant la souveraineté garantie de tout le littoral africain. Charles-Quint serait arrivé par là à un double résultat : il aurait porté un coup mortel à la puissance maritime de Soliman, et aurait en même temps assuré la sécurité des côtes de la Péninsule.

Le rusé Capitan-Pacha fit semblant de prêter l'oreille aux avances de l'Empereur ; mais, en réalité, il tenait le Grand-

(1) Ferreras.

Seigneur au courant de toutes les phases de cette intrigue.

Les négociations, d'abord confiées à Alonzo de Alarcon, étaient commencées dès le mois de septembre 1538. Des rapports reproduits par La Fuente, en offrent l'historique (1). A travers les réticences et le vague calculé du langage diplomatique, on y entrevoit ceci :

— Kheïr-ed-Din demande à Charles-Quint de lui abandonner où de l'aider à conquérir les territoires de Berbérie situés à l'est et à l'ouest de Bône ; il a la modération de n'élever aucune prétention sur Oran. — A ces conditions, il promettait d'abandonner le service du Grand-Seigneur, et s'engageait même à combattre pour l'Empereur, envers et contre tous.

Il semble que les Espagnols auraient dû s'étonner que Barberousse, qui avait préféré jadis la position subordonnée de Pacha, vassal de Constantinople, à celle de chef indépendant, et qui était arrivé alors à la plus haute dignité de l'empire ottoman, put attacher tant d'importance à la royauté d'un territoire qu'il avait abandonnée volontairement, au profit de son puissant suzerain. On ne voit pas cependant qu'aucun doute à cet égard soit survenu aux agents espagnols; et le prince André Doria, qui paraît avoir dirigé toute cette affaire, n'y fait aucune allusion. Considérant seulement les embarras politiques de son maître et l'intérêt qu'il y a à affaiblir la puissance maritime de la Porte, le négociateur est d'avis d'accepter les conditions de l'accord, telles que Barberousse les posait, et bien qu'elles lui semblent passablement dures.

Ces négociations étaient poursuivies à Constantinople, par deux agents secrets : le docteur Romero et le capitaine Vergara.

La pièce la plus curieuse de cette étrange affaire est un rapport détaillé, écrit de Constantinople, en 1540, au prince André Doria, par le docteur Romero, qui lui raconte minutieusement ses tribulations politiques avec Barberousse et d'autres grands personnages de la Sublime Porte. Rien n'est plus propre que

(1) La Fuente, *Histoire d'Espagne*, t. XII. Voir aussi, sur le même sujet, l'appendice de *la Cronica de los Barbarojas*, de Francisco Lopez de Gomara, insérée dans le VIe vol. du *Memorial historico* de l'Académie royale espagnole, p. 202 à 206 et n° 46 de l'appendice.

cette pièce à donner une idée exacte de la diplomatie turque, qui fut celle d'Alger sous les Pachas. Faisons observer toutefois que sur le littoral barbaresque, les procédés ottomans s'étaient singulièrement raffinés et perfectionnés, à tel point que les négociateurs chrétiens les plus roués, les plus corrompus, les plus endurcis, les plus imprégnés de la quintessence de foi punique, trouvaient ici leurs maîtres et ne semblaient plus que de pauvres agneaux négociant avec des loups (1).

Le docteur Romero se trouva enveloppé dans un cercle d'intrigues subalternes qui lui cachèrent pendant un certain temps le double jeu de Barberousse; mais quelques avanies et deux ou trois emprisonnements, qu'on lui infligea sous différents prétextes, finirent par lui ouvrir les yeux, et la lumière se fit pour lui. Il comprit qu'il était joué. Il informa alors l'amiral Doria, dans le rapport en question, de ce qu'il appelle la *monstrueuse* trahison de Barberousse, qu'il expose en ces termes (2) :

Constantinople, année 1540.

« Très-excellent Seigneur,

« Outre le mémoire que j'ai envoyé de Prevesa (3), à la date du

(1) Nous n'avons jamais vu que nos négociateurs européens de l'époque eussent été les plus forts dans les luttes d'astuce et de perfidie qu'il fallait soutenir contre ces terribles diplomates africains, lesquels, en fait de traités, appartenaient à l'école du père du grand Frédéric de Prusse, de Frédéric-Guillaume, qui exprima un jour en public cette pensée digne d'un Pacha barbaresque :

« Un traité n'est pas plutôt conclu que les parties contractantes commencent à songer aux meilleurs moyens de le rompre. Je ne connais « aucun traité que l'on observe : ainsi, quant à moi, j'avais promis solennellement à Pierre Ier de ne pas l'abandonner et de ne jamais faire la « paix avec la Suède sans sa participation; et, cependant, cette promesse, « je ne l'ai point tenue. » (Voir les *Curiosités des archives allemandes*, par le docteur Karl von Weber).

Nous sommes si naturellement portés à être sévères, nous autres Européens, à l'endroit des faits et gestes des musulmans, qu'il est bon de refréner ces tendances trop exclusives, en mettant en regard quelques analogies chrétiennes, qui doivent nous ramener à des sentiments plus indulgents et plus modestes.

(2) Documents relatifs aux Maures d'Espagne, de 1132 à 1751 (Lettre manuscrite n° 766), de la Bibliothèque du Gouvernement général de l'Algérie.

(3) Ancienne Nicopolis, située sur la rive septentrionale du golfe d'Arta (Albanie). Les Turcs l'avaient enlevée aux Vénitiens deux années auparavant en 1538

18 octobre, et que Votre Excellence a reçu, d'après ce que m'assure le capitaine Vergara, et aussi la relation qu'il apporta de Constantinople, relation confuse, par suite de l'obscurité des affaires; — j'ai envoyé, le 19 mai, par Aguire, un rapport où j'établissais que mon emprisonnement avait fait découvrir la perfidie des négociations où Barberousse est engagé avec le Grand Turc, à l'encontre de Sa Majesté (Charles-Quint); j'y expliquais comment quatre galères, dont la destination définitive étaient Monastir, s'en allaient chargées pour Alger, de munitions, de rames, de boulets et de salpêtre; j'exposais qu'il importait beaucoup au service du roi qu'on s'en emparât, et que l'on arrivât aussi à la découverte de la monstrueuse trahison que Barberousse avait combinée.

« Hernanda de Segura, que j'ai envoyé à Votre Excellence l'aura informée de vive voix en lui faisant connaître la véritable situation des choses, qui est celle-ci :

« Il est convenu entre le Grand Turc et Barberousse que celui-ci mettra son souverain en possession des places et territoires qui lui ont été promis de la part de Votre Excellence; puis, avec la plus nombreuse et puissante flotte que le Grand Seigneur pourra réunir, il fera prendre Tunis et y établira le sultan Mahamet, son deuxième fils, le fera roi de toute la Berbérie, le maintiendra dans cette position; et passera ensuite à la côte de Valence et d'Andalousie pour emmener le plus de Mudejares que l'on pourra et repeupler Tunis avec ces musulmans tirés d'Espagne — entreprise que les Maures de ces régions ne sont guère disposés à empêcher. Or, de Tunis transformé de la sorte, on ferait facilement tout le mal possible à la chrétienté. Votre Excellence doit savoir que toutes les terres que Barberousse a conquises en Berbérie font hommage au Grand Turc et sont sa propriété.

« Ce qui précède et ce qui va suivre a été connu ainsi :

« Un traître appelé Ocaña, personnage dont Vergara vous rendra compte, est parti de Castel-Nuovo. Cet homme, étant chez Barberousse, s'est vanté que s'il n'avait pas abandonné la dite place et n'avait pas communiqué à Kheïr-ed-Din les avis qu'il lui donna, Castel-Nuovo n'aurait pas été pris. Le grand amiral,

informé de cette vanterie, chassa Ocaña de sa présence, et celui-ci se retira chez une autre personne qui était également de Castel-Nuovo et que l'on appelle Alexandro Cavaller, fils de maître Juan Cavaller, médecin qui résidait à Rome. Ocaña, étant en traitement pour une main, apprit par un Juif, qui avait été domestique du contador Juan de Vergara, qu'il avait vu le capitaine Vergara aller avec moi; et aussitôt Alexandro, Ocaña et le Juif se réunirent et allèrent en faire part à Soliman Pacha, vice-roi de Constantinople, et cauteleusement je fus conduit prisonnier devant lui : on me demanda alors, de livrer le capitaine Juan de Vergara, qui était venu à Constantinople comme espion; car, disait-on, on l'avait vu avec moi.

« Je niai connaître cette personne, et promettant à Soliman Pacha que si j'apprenais quelque chose sur elle, je le lui ferais connaître, il ordonna de me lâcher, pour que j'allasse à sa recherche.

« J'allai aussitôt trouver Barberousse et lui fis savoir mon arrestation. Il me dit de me tenir tranquille et de le laisser faire, ainsi que Soliman Pacha, qui insistait pour que Vergara parût; et pour cacher à Soliman Pacha ses négociations, il lui fit dire par ses chaouchs que je savais où était cet homme qu'il fallait que je le livrasse; et il me laissa mettre en prison.

« Alexandro et Ocaña faisaient tous leurs efforts auprès de Soliman Pacha pour que Vergara fut livré, mais il ne parut point parce que Barberousse avait écrit secrètement une lettre à Soliman Pacha, lui disant de ne pas se mêler de ses négociations, attendu qu'il savait bien que de Prevesa il avait envoyé au Grand Turc les lettres relatives aux dites négociations avec les chrétiens, et que puisque le Grand Turc avait connaissance de tout, il devait, lui, Soliman, ne pas s'entremettre là-dedans. Cette lettre fut écrite par Ali, jeune garçon de la maison de Barberousse, et elle fut portée à Soliman Pacha par Sujabey.

« Ocaña et Alexandro, voyant qu'ils ne pouvaient découvrir Vergara par cette voie, allèrent trouver Sotufi Pacha, qui était en chasse avec le Grand Turc, dont il est le beau-frère, et ils lui rendirent compte de ce qui se passait. Le Grand Turc fit expédier aussitôt deux lettres, l'une adressée à Soliman Pacha et

l'autre à Barberousse, afin qu'en tout cas parût ce Vergara qui était en mon pouvoir ; et cela arriva au moment où Barberousse était sorti en compagnie pour recevoir le Grand Turc, qui revenait de la chasse.

« Je fus molesté une autre fois par une arrestation et conduit devant Soliman Pacha, et comme je continuai à nier, je fus ramené en prison. A son retour, Barberousse ayant appris mon emprisonnement, écrivit par Sujabey une lettre au Grand Turc, lui disant qu'il savait bien que Alarcon avait été parler à Sa Majesté au sujet des négociations ; qu'il n'ignorait point ce qui se passait ; qu'il avait reçu de Prevesa des lettres des chrétiens, l'informant que ceux-ci avaient repris les négociations dans lesquelles Vergara, qu'on me réclamait, se trouvait mêlé ; qu'enfin il espérait mener tout à bonne fin, mais qu'il fallait que les pachas restassent étrangers à cette affaire. Il prit ensuite toutes les lettres de Votre Excellence, celles de Juan Gallego, la longue lettre d'Alarcon, que Vergara avait vue dans ma chambre, et la lettre de Sa Majesté sur ces affaires ; puis, les ayant enveloppées dans un mouchoir, il les donna à Mosen Hamon, Juif, médecin du Grand Turc, pour que celui-ci vit par là qu'il lui avait dit la vérité sur ces négociations. Satisfait de cette communication, le Grand Turc fit cadeau à Barberousse d'un riche kaftan, et moi je fus délivré de ma prison.

« Vergara fera rapport à Votre Excellence de ce qu'il a entendu à ce sujet de la propre bouche de Morat aga.

« Après que nous eûmes découvert ces négociations secrètes entre Barberousse et le Grand Turc, leur existence nous fut de nouveau confirmée par Scandel aga, Génois, et par d'autres personnages principaux du palais, dont quelques-uns sont restés chrétiens en secret. Nous apprîmes aussi de quelle manière Barberousse fait savoir au Grand Seigneur ce qu'il veut qu'il connaisse : il envoie Morat aga à un Ragusain, Aga qui se tient l'intérieur des appartements du Grand Turc, et transmet à ce dernier les paroles de Morat aga. Ces deux agas s'étant jurés une amitié toute fraternelle, il en résulte que le Ragusain fait part au Grand Turc de ce que veut Morat aga, sans que les pachas en sachent rien, car ces négociations sont faites en dehors

du Conseil, et tenues secrètes, puisque personne ne voit ces entretiens.

« Par le motif qu'il a été corsaire, Barberousse inspire si peu de confiance, qu'il ne sort pas avec une escadre sans qu'un autre pacha ou sandjak ne l'accompagne. Lors de l'expédition des châteaux de Calabre, Tuphi-Pacha sortit avec lui ; dans celle de Prevesa, ce fut Soliman-Pacha ; et, à celle de Castel-Nuovo, il y avait quatre Sandjaks. Et pour le cas où il entreprendrait un autre voyage, on est venu dire que Rustem-Pacha, gendre du Grand-Turc, ou Mahomet-Pacha lui seront adjoints.

« Or, penser qu'ainsi accompagné, Barberousse puisse disposer d'une seule galère, c'est impossible ; parce que le personnel de ces galères se compose des janissaires du Grand Turc : il ne peut d'ailleurs disposer de rien ; Salah raïs, Caïd Ali, Fucinan raïs, Tabaco raïs, Hossaïn, Chebeli, et tous les autres capitaines de galères, dans les flottes, sont mariés à Constantinople et y ont leurs familles.

« S'ils consentaient à ce que Barberousse passât de notre côté, eux, leurs femmes, leurs enfants et leurs domestiques seraient massacrés. V. E. appréciera donc qu'il avance une chose impossible en prétendant qu'il pourra sortir d'ici avec sa famille.

« Ses serviteurs sont tous disséminés dans des emplois de kaïds et mariés. Son fils a épousé, ce mois de mai, une fille de Cacum (Kassem) pacha, qui est des principaux habitants Constantinople, et dont la famille est très nombreuse. Sa fille s'est mariée, au mois d'avril, avec Moustafa Chelibar, son neveu, qui reçoit un traitement du Grand Turc. On ne peut donc imaginer qu'il puisse tirer facilement tout ce monde d'ici ; les y laisser, c'est les exposer, eux et leurs serviteurs, à être passés au fil de l'épée.

« Quant à faire quelque chose au préjudice des Turcs, Barberousse ne le fera pas, car je certifie à V. E. qu'il est plus musulman que Mahomet.

« Comment croire qu'il tiendra la parole qu'il a donnée, lui qui toute sa vie y a manqué en toute circonstance ? Dans le peu de temps qui lui reste (à vivre), il ne faut pas supposer qu'il la tiendra. Sous les apparences de l'amitié, il a tué le roi d'Alger et

s'est emparé de ses Etats. C'est avec les mêmes apparences qu'il est entré à Cherchel et à Tunis. Il disait, dans cette dernière circonstance, qu'il amenait le frère de Moula Hassan, comme roi de Tunis, et il a gardé le royaume pour le Grand Turc, qui, si ce n'avait été pour lui-même, ne lui aurait pas donné une flotte, ni même une galère.

« Si Barberousse prétend qu'il a cessé d'être actif (contre les chrétiens), ou qu'il a fait quelque chose pour le service de S. M., il dit une fausseté ; car, si à Prevesa il n'a pas poursuivi (les conséquences de) sa victoire, c'est que le temps était dur et mauvais, qu'il faisait déjà nuit et que Fucinan raïs et le Juif lui criaient de toutes leurs forces : Où vas-tu ? Reviens, et rallie tes galères, de peur que le prince (Doria) ne se refasse et te mette en déroute! Quant à attaquer avec des barques, il n'était pas de force, ayant peu de monde et nous, ayant de nombreux arquebusiers.

« S'il dit qu'à Castel-Nuovo il resta sept jours sans faire donner la batterie, on peut répondre que c'est parce qu'il n'avait pas assez de monde, tant que les sandjaks n'étaient pas venus, et qu'il n'y avait alors d'arrivé que Veli-Bey, le sandjak de Castel-Nuovo. D'ailleurs, il lui fallut les sept jours en question pour établir les pièces avec lesquelles il battit la place (1).

« S'il dit que, pour le bien de la paix, il a fait appeler trois fois le capitaine Zembrana à Raguse, on peut lui répondre que c'est une ruse de guerre, de se servir (ainsi) de ses ennemis. Quant à ce qu'il voulait faire, on ne le sait pas.

« S'il dit que, lorsqu'il descendit, après la prise de Castel-Nuovo, au cap de Sainte-Marie, étant informé par ... Sanchez des intentions de V. E., il n'a pas voulu mettre son monde à terre, on est en droit de lui répondre que c'est faux ; que c'est parce que le temps commençait à se gâter, et qu'il eut peur de la côte, et aussi du seigneur prince (Doria), qu'il savait être à Otrante avec 43 galères, et que s'il avait mis du monde à terre, si peu que ce fût, il aurait laissé sa flotte sans défense, parce

(1) V. *Fondation de la Régence d'Alger*, tome 2. p. 45, le Siége de Castel-Nuovo.

qu'il avait perdu beaucoup de monde à Castel-Nuovo et que les sandjaks n'avaient pas voulu recruter des matelots.

« S'il dit que, par égard pour les négociations entamées avec V. E., on n'a pas fait d'armement naval cette année, c'est encore faux ; car, nonobstant l'ordre qui avait été donné d'armer, les marins disaient publiquement qu'ils étaient ruinés et exténués de fatigues depuis que lui, Barberousse, était venu en Turquie, et qu'il n'y pas moyen de supporter un tel état de choses ; qu'il n'y avait qu'à faire la paix avec Venise et qu'il n'y aurait pas besoin alors de réunir une *flotte;* ajoutant une infinité d'autres raisons, qui contribuèrent à empêcher ledit armement. V. E. sera informée comment la peste et l'incendie de l'an dernier à Constantinople, furent aussi grandement cause de la ruine du peuple, et de ce qu'il ne pût payer les impôts.

« Pour ce qui est de votre venue avec ces galères, V. E. saura que Morat aga, vient de la part du Grand Turc, et que, dans le cas où quelqu'un refuserait de lui obéir, il apporte l'étendard et le pouvoir de sandjak du Grand-Seigneur, et que, comme tel, il sera obéi. Il apporte commission de capitaine-général de toute la flotte du Levant, et s'il trouve Coveto ou Dragut raïs et tout autre, en se rendant à Modon, il doit les emmener avec lui, attendu que la paix étant faite avec Venise, il n'y a pas de motif pour qu'ils restent dans l'archipel, ainsi que les fustes qui y ont cherché un refuge, dans la crainte de la flotte de V. Ex.

« Morat aga, a les pouvoirs du Grand Turc, et il a parlé en cette qualité à ceux de Gelves (Djerba), notamment au cheickh et au caïd Ali, fils du Viscaino, et à Mahamet, fils du cadi de Gelves, pour qu'ils aient à s'allier au Grand Turc. Ces gens étaient décidés de se rendre auprès de S. M. pour la supplier de les protéger. Si Morat aga, n'arbore pas publiquement l'étendard de sandjak, c'est parce qu'il pense que V. E. doit lui livrer les territoires et les places, il apporte le pouvoir de Barberousse, comme Vergara le dira à V. E. Quant à penser que donner un créneau à Barberousse, ce n'est pas le donner au Grand Turc, que V. E. ne le croie pas. La trahison machinée entre eux est si monstrueuse, qu'elle serait pire que celle du comte Julien, et de l'évêque Opas.

Il résulte de ceci qu'au moment où Charles-Quint croyait avoir amené Barberousse a trahir le Grand Seigneur, c'est lui-même qui était joué par Barberousse, lequel n'avait jamais dit un mot ni fait un pas, dans toute cette négociation, sans en informer son suzerain et sans son agrément. Le but était d'obtenir ainsi la remise volontaire des places que les Espagnols occupaient alors dans la Régence d'Alger et le royaume de Tunis. Barberousse les aurait reçues pour lui, en apparence, et en aurait aussitôt fait hommage au Grand Seigneur. La ruse était assez bien ourdie et aurait probablement réussi, sans les avis du docteur Romero.

Après cet échec diplomatique, il ne restait plus à Charles-Quint qu'à faire appel à la force ouverte. Il se décida donc à diriger en personne, en 1541, cette expédition contre Alger, qui eût une issue si fatale pour les armes espagnoles.

E. WATBLED,
Dr MONNEREAU.

LE REGISTRE

DES

PRISES MARITIMES

(Suite. Voir le nº 85.)

Abordons maintenant le *registre des prises*, à chaque article duquel j'ai cru devoir donner un nº d'ordre — ce qui n'existe pas sur l'original, — afin de faciliter les recherches, les citations et les indications. J'ai fait suivre chaque année grégorienne d'un résumé des prises effectuées par les corsaires.

Nº 1. — Cette note destinée à l'énumération des parts (1) des navires de guerre, est inscrite ici pour qu'on ne les oublie point. 28 chaaban 1212 (soit le 26 février 1797) (2).

Le *Petache* (dénomination de l'une des corvettes) du beylik,

(1) Ces parts, dites grandes parts, étaient prélevées en dehors des parts ordinaires, et allouées au capitaine et à quelques officiers. Plus tard ce système fut aboli.

(2) Cette note contient des renseignements évidemment postérieurs à 1797, qui ont été ajoutés à diverses époques sans indication de date; je dois aussi faire remarquer que ce document, rédigé sur les premières pages du registre, n'occupe pas la place que lui assignerait la date de son premier article.

30 parts (1). La corvette de monseigneur (le pacha), 30 parts (article biffé). — Le cutter de monseigneur, 17 parts (article biffé). — Le chebec neuf du beylik, 22 parts. — Le *kirlankotch* (nom particulier de l'un des chebecs) du beylik, 16 parts. — Le vieux chebec du beylik, 22 parts. — La *chitia* (2) d'Oulid-Mir-Ali, 25 parts (article biffé). — Le chebec du constructeur de navires, 16 parts (biffé). — Le chebec de Ben-Ezerzou, 16 parts (biffé). — La frégate de Yakoub, 32 parts (biffé). — Le chebec d'El-Hadj-Sliman, 27 parts. — La petite goëlette, 16 parts. — Le navire noir d'Oulid-Na'man, 26 parts. — La polacre de Hamidou, 22 parts. — La polacre de Kara-Denguezli, 23 parts (biffé). — La polacre d'Ouled-Tchalabi, 22 parts (biffé). — La goëlette de Hadj-Rarnaout, 18 parts (biffé). — La goëlette de Draou, 17 parts (biffé). — La polacre de Ben-Zeurman, 22 parts (biffé). — Le grand chebec de Hadj-Sliman, 28 parts (biffé). — Le chebec d'Abbas, 18 parts (biffé). — La frégate du raïs Hamidou, 43 parts. — Le petit chebec du raïs Hamdan, frère du raïs Hamidou, 22 parts. — La frégate portugaise, 43 parts. — Le chebec dont le premier capitaine a été le raïs Hamidou, 16 parts. — La frégate neuve dont le premier capitaine a été le raïs Eddebbar' (le tanneur), 45 parts. — Le chebec du raïs Kassem, 17 parts (article biffé. D'après la tradition, ce navire aurait été capturé par les Portugais). — Le chebec du Teurdjeman, (dont le capitaine est El-Hadj-Ahmed le forgeron, 15 parts (biffé). — Le chebec neuf dont le premier capitaine a été Emir-Ahmed raïs, 16 parts (biffé). — Le chebec dont le premier capitaine a été Salah rais, 8 parts (biffé). — Le chebec dont le premier capitaine a été Ben-Younès, 8 parts (biffé). — La frégate tunisienne; son premier capitaine a été le raïs Mohammed-el-Harrar (le tisserand), capitaine en second du navire capturer; 40 parts. — Le brick neuf dont le premier capitaine a été le raïs Mustapha le Maltais, 24 parts. Le brick portugais, 24 parts. — La corvette dont le sultan de Constantinople a daigné faire cadeau, 25 parts. — La petite polacre, 22 parts. — La corvette *Merzouk* (Fortunée), dont le premier capitaine a été El-Hadj-Ahmed-el-Haddad (le forgeron), 40 parts. — La corvette neuve, dont le premier capitaine a été El-Hadj-Na'man, 40 parts. — La seconde corvette dont le premier capitaine a été le raïs Ibrahim-Sa'atchi (l'horloger), 37 parts. — La galiote d'El-Hadj-Hamdan, 20 parts. — La grande polacre dont le premier capitaine a été le raïs Dahman dit Oulid-Baba-Cherif, 40 parts.

(1) Cet article est biffé. Je pense que les indications portées sur la présente liste étaient effacées lorsque les navires qu'elles concernaient se trouvaient hors d'usage par suite de vétusté, ou étaient enlevés à la marine algérienne soit par un naufrage soit par une capture.

(2) Navires dont les plus gros avaient des voiles carrées aux deux premiers mâts et une voile latine au mât d'artimon, et les plus petits des voiles carrées au mât de misaine seulement. Dans des documents français et notamment dans des pièces provenant du consulat de France à Alger, ce bâtiment est appelé quelquefois *saëtte* et le plus souvent *barque*.

N° 2. — Capture faite par Ralioundj, montant le chebec du Pacha (1), 1er djoumada 2e 1179 (16 octobre 1765).

	Riat	Huit.
Bandjek	372	
Déchargement	25	
Capitaine de la prise	43	
Prime (d'abordage)	4	2
Chaouch, agha et serviteur du détachement	2	2
	446	4
Chaouch musulman du bandjek	1	4
Chaouch juif du bandjek	»	6
Pesage	15	
Changeurs	11	4
Gardiens	4	4
	479	6
Embarcation et frégate	32	
Crieurs (de la vente aux enchères publiques)	12	
Local	3	4
A reporter	527	2

(1) Pour la composition de la flotte algérienne, voir le travail que j'ai publié dans le n° 77 de *la Revue africaine* sous le titre de *la Marine de la Régence d'Alger*.

Report. . .	527	2
Ourdian	2	1
Oukil-el-Hardj.	2	
Port.	24	
	555	3
Total du produit.	2.976	(1)
A déduire.	555	3
Reste	2.420	5
Dont moitié	1.210	2 1/2

Nombre des parts : 311.

Montant de chaque part : 3 rials et 7 huitièmes.

N° 3. Répartition du produit total de la prise faite par Sari Hassan raïs. Djoumada 2e 1179 (octobre 1765).

Nota. Tous les comptes relatifs aux partages des prises, sont à peu près calqués sur le modèle qui précède, et ne diffèrent que par quelques articles de dépense en plus ou en moins. Pour ne pas allonger ce travail sans grande utilité, je ne donnerai *in extenso* que quelques comptes, à titre de spécimen, me bornant pour les autres à faire connaître le montant du produit brut. Je dois rappeler que la prime d'abordage, portée au n° 2, ne figure qu'exceptionnellement, tandis que le droit du *caïd eddoukhan*, omis dans ce compte, était presque toujours perçu.

Produit brut : 11,700 fr.

Nota. Au sujet du produit des prises, il y a deux remarques essentielles à faire. D'abord, le navire capturé étant réservé au Beylik, n'entrait pas en ligne de compte dans la répartition. Ensuite, la plupart des marchandises étaient vendues à vil prix, la place offrant peu de débouchés et peu de ressources; certaines restaient même sans acquéreurs, par suite d'encombrement ou comme n'étant pas connues ou appréciées des Indigènes. Quelques spéculateurs européens y trouvaient seuls des occasions superbes dont la moralité peut paraître contestable. Les chiffres

(1) Soit 1,348 francs. Dans les réductions de produits, j'ai négligé les fractions de rial.

donnés par le *registre des prises* sont donc bien loin de représenter la valeur réelle des pertes éprouvées par les chrétiens.

N° 4. Comptes de la capture faite par le raïs Ali Khodja Edrouech. 5 redjeb 1179 (18 décembre 1765).

Produit : 3,731 fr. 62 c.

N° 5. Comptes de la prise de corail apportée de Port-Mahon par la frégate (à rames) d'Osta Ibrahim raïs. 15 redjeb 1179 (28 décembre 1765).

Produit : 3,026 fr. 25 c.

Résumé de 1765. 4 prises sans indication de nationalité, ayant donné un produit total de 19,805 fr. 87 c.

N° 6. Comptes de la capture de tasses en porcelaine, d'oignons et de vin, faite par le petit chebec. Chaban 1179 (janvier 1766).

Produit : 334 fr. 12 c.

N° 7. Comptes de la capture de chrétiens faite par le chebec d'Ali Khodja. 22 chaban 1179 (3 février 1766).

Produit : 4,205 fr. 25 c.

N° 8. Comptes d'une capture de sardines faite par le chebec de Sari Hassan. 1er ramdan 1179 (11 février 1766).

Produit : 6,394 fr. 50 c.

N° 9. Comptes de la capture de lingots faite par Ralioundji, avec le chebec du Beylik. 8 ramdan 1179 (18 février 1766).

Produit : 2,868 fr. 75 c.

N° 10. Comptes d'une capture faite par Ralioundji avec le chebec du Beylik. 10 ramdan 1179 (20 février 1766).

Produit : 1,102 fr. 50 c.

N° 11. Comptes de la capture faite par le navire de Ben Zerzou, lequel a apporté des mécréants. 10 ramdan 1179 (20 février 1766).

Produit : 9,853 fr. 87 c.

N° 12. Comptes de la capture de planches amenée de Gibraltar par Rarnaout Ibrahim raïs. 10 kada 1179 (20 avril 1766).

Produit : 3,430 fr. 12 c.

N° 13. Comptes de la capture de blé faite par le chebec de

l'oukil el-Hardj, le seigneur Hassan, et du fils de notre seigneur (le pacha), que commande le raïs Rarnaout Ibrahim. Fin de kada 1179 (du 1er au 10 mai 1766).

Produit : 17,218 fr. 12 c.

N° 14. Comptes de la capture faite par la chitia (saëtte ou barque) du Khodjet el-melh (secrétaire au sel), et consistant en mécréants, blé et étoffes. 1er hidja 1179 (11 mai 1766).

Produit : 21,389 fr. 62 c.

N° 15. Comptes de la capture de la chitia du Khodjet el-melh (secrétaire au sel), consistant en vin, eau-de-vie et poterie. 1er moharrem 1180 (9 juin 1766).

Produit : 4,285 fr. 12 c.

N° 16. Comptes de la capture de sel faite par Sari Hossaïn, et dont le prix a été envoyé de Gibraltar. 20 moharrem 1180 (28 juin 1766).

Produit : 1,930 fr.

N° 17. Comptes de la capture faite par la frégate (à rames) du constructeur de navires (معلم السفون). 15 moharrem 1180 (23 juin 1766).

Produit : 1552 fr. 37 c.

N° 18. Comptes de la prise d'huile faite par trois frégates (à rames), dont deux de Tunis et une au Beylik. 25 moharrem 1180 (3 juillet 1766).

Produit : 4,308 fr. 75 c.

N° 19. Comptes de la prise amenée par Sari Hassaïn ben Caïd el-Bab. 4 safar 1180 (12 juillet 1766).

Produit : 580 fr. 50 c.

N° 20. Comptes de la capture de quatre mécréants faite par la frégate (à rames) de Sari Hassaïn. 25 rebi 2e 1180 (30 septembre 1766).

Produit : 1,397 fr. 25 c. (soit 349 fr. 31 c. pour chaque chrétien).

N° 21. Comptes de la prise de sardines faite par la chitia (barque) de Mohammed Khodja, et le chebec d'Ali Khodja. Djoumada 1er 1180 (octobre 1766).

Produit : 13,390 fr. 87 c.

N° 22. Comptes de la prise faite par le chebec d'Ali Khodja, dont le capitaine est Ibrahim raïs. 17 djoumada 2e 1180 (20 novembre 1766).

Produit : 18,810 fr.

Résumé de l'année 1766 : 17 prises sans indication de nationalité, formant un produit total de 113,051 fr. 71 c.

N° 23. Comptes d'une capture de caroubes vendues à Port-Mahon. 3 chaban 1180 (4 janvier 1767).

Produit : 765 fr.

N° 24. Comptes de la prise de poissons séchés et de mécréants, faite par le chebec de Ralioundji, 1er de Ramdan le noble de l'année 1180 (31 janvier 1767).

Produit : 11,196 fr.

N° 25. Comptes de la prise faite par le navire appelé le *Coq-du Port* (سردوك المرسى), appartenant à Mohammed secrétaire au sel (Khodjet-el-Melh) et commandé par Ahmed raïs. 8 choual 1180 (9 mars 1767).

Produit : 5,431 fr. 20 c.

N° 26. Comptes de la capture d'étoffe de Syrie et de mécréants faite par le chebec d'Ali Khodja que commande le raïs Ibrahim el'Oldj (esclave chrétien converti à l'islamisme). Hidja 1180 (mai 1767).

Produit : 32,411 fr. 25 c.

N° 27. Comptes de la capture de bois de charpente navale, faite par le chebec d'Ali Khodja que commande Mourali Ahmed raïs. 9 hidja 1180 (8 mai 1767).

Produit : 2,179 fr. 12 c.

N° 28. Comptes de la capture d'un navire chargé de sparterie et des chrétiens qui s'y trouvaient, faite par le *Coq-du-Port*, navire de Mohammed Khodjet-el-Melh (secrétaire au sel), 8 moharrem 1181 (6 juin 1767).

Produit : 4,543 fr. 87 c.

N° 29. Comptes d'une capture de mécréants faite par la frégate (à rames) du constructeur de navires. Fin de moharrem 1181 (du 19 au 28 juin 1767).

Produit : 3,951 fr.

N° 30. Comptes de la prise faite par le chebec d'Ali Khodja, dont le capitaine est Mourali raïs, 1er safar 1181 (29 juin 1767).

Produit : 38,441 fr. 25 c.

N° 31. Comptes de la capture faite par le chebec d'Ali Khodja, que commande Mourali Ahmed raïs. 10 safar 1181 (8 juillet 1767).

Produit : 30,570 fr. 87 c.

N° 32. Comptes de la capture d'anchois faite par la frégate (à rame sdu Beylik que commande le raïs Mohammed Bou Sa'da. 15 safar 1181 (13 juillet 1767).

Produit : 2,777 f. 62 c.

N° 33. Comptes de la capture de quatre mécréants faite par Ralioundji Ahmed raïs, commandant le chebec de l'oukil el-Hardj (ministre de la marine). 18 rebi 1er 1181) 16 août 1767).

Produit : 1,941 fr. 75 c.

N° 34. Comptes de la capture d'aulx, faite par la frégate (à rames) de Biractar que commande le Biskeri. 20 rebi' 1er 1181 (16 août 1767 .

Produit : 1,293 fr. 75 c.

N° 35. Comptes de la prise de deux mécréants faite par le *Coq-du-Port*, que commande Sliman. 10 djoumada 1er 1181 (4 octobre 1767).

Produit : 972 fr. (soit 486 fr. pour chaque chrétien).

N° 36. Comptes de la prise de cacao et de sucre faite par le chebec d'Ali, le chebec du Pacha et la chitia de l'oukil el-Hardj. 10 djoumada 1er 1181 (4 octobre 1767).

Produit : 78,277 fr. 50.

N° 37. Comptes de la capture d'Ali Khodja, dont le montant a été envoyé d'*El-Araïch* par la voie de terre. 7 redjeb 1181 (29 novembre 1767).

Produit : 886 fr. 50 c.

N° 38. Comptes des prises portugaises (1) amenées par le raïs Ghebini, par le raïs Ben Zirouan, par Iberimat Doubra et par Rarnaout. Que cela soit à votre connaissance ! 12 redjeb 1181 (4 décembre 1767).

Produit : 141,063 fr. 75 c.

Résumé de l'année 1767. 18 prises dont 3 portugaises et 15 sans nationalité indiquée.

Produit total : 356,702 fr. 73 c.

N° 39. Comptes d'une somme envoyé de Gibraltar et formant le prix d'une capture qui a été vendue dans cette ville. 20 ramdan 1181 (9 février 1768).

Produit : 18,238 fr. 50 c.

N° 40. Comptes de la capture de deux mécréants faite par Ralioundji avec le petit chebec. 15 ramdan 1181 (4 février 1768 .

Produit : 1,213 fr. 87 c. (Soit 606 fr, 93 c. pour chaque chrétien .

N° 41. Comptes de la prise d'un grand navire, vendu à Port-Mahon et capturé par le chebec d'Ali Khodja. 1er kada 1181 (20 mars 1768).

Produit : 12,616 fr. 87.

N° 42. Comptes de la prise d'un petit navire vendu à Port-Mahon et capturé par le chebec d'Ali Khodja. 1er kada 1181 (20 mars 1758 .

Produit : 3,979 fr. 12 c.

N° 43. Comptes d'une prise de vin et de 15 mécréants faite par le chebec d'Ali Khodja que commande Otsman raïs. 15 hidja 1181 (3 mai 1768).

Produit : 11,938 fr. 50 c.

N° 44. Comptes d'une prise de planches et de viande de porc, faite par le chebec d'Ali Khodja. 18 moharrem 1182 (4 juin1 768).

Produit : 2,194 fr. 87 c.

---

(1) Puisque l'original emploie le pluriel et non le duel, il est certain que ces prises étaient au moins au nombre de trois. C'est le chiffre que j'adopte dans l'établissement de mon résumé.

N° 45. Comptes des prises faites par les six chebecs du Beylik, et dont le montant a été envoyé de Tunis, où ces captures ont été vendues. Fin de moharrem 1182 (du 7 au 16 juin 1768).

Produit : 1,708 fr. 87 c.

N° 46. Compte de la capture de quatre mécréants, faite par la frégate (à rames) du constructeur de navires. 15 safar 1182 (1er juillet 1768).

Produit : 1,554 fr. 75 c. (388 fr. 68 c. pour chaque chrétien).

N° 47. Comptes de la prise vendue à Port-Mahon et faite par la frégate (à rames) d'El-Hadj Ali Khodjet el-melh (secrétaire au sel). 21 safar 1182 (7 juillet 1768).

Produit : 5,492 fr. 25 c.

N° 48. Comptes d'une prise d'huile faite par la frégate (à rames) du constructeur de navires. 5 rebi 1er 1182 (20 juillet 1768).

Produit : 4,567 fr. 50 c.

N° 49. Comptes de la prise du chebec du Beylik, commandé par Ralioundji Mohammed raïs Doubra. 23 rebi 1er 1182 (6 août 1768).

Produit : 4,162 fr. 50 c.

N° 50. Comptes de la prise faite par le chebec du Beylik, que commande Ralioudji Mohammed raïs Doubra. 23 rebi 1er 1182 (7 août 1768).

Produit : 7,464 fr. 37 c.

N° 51. Comptes de la capture de trois mécréants, faite par la frégate (à rames) d'El-Boudjakdji et de Mohammed Khodjet el-melh. 23 rebi 1er 1182 (7 août 1768).

Produit : 785 fr. 25 c. (261 fr. 75 c. pour chaque chrétien).

N° 52. Comptes de la prise faite par le chebec du Beylik, et amenée par le raïs Ralioundji. Fin de rebi 1er 1182 (du 5 au 14 août 1768).

Produit : 2,283 fr. 75 c.

N° 53. Comptes de la capture de quatorze mécréants faite par la frégate (à rames) de Mohammed Khodja et de Baba Ali Boudjakdji. 13 rebi 2e 1182 (27 août 1768).

Produit : 4,422 fr. 37 c. (soit 315 fr. 88 c. pour chaque chrétien).

N° 54. Comptes de la capture d'huile faite par le chebec *El-R'oul* (l'Esprit lutin, la Goule), placé sous le commandement du raïs Ben Nefsa. Fin de rebi 2e 1182 (du 4 au 12 septembre 1768).

Produit : 11,439 fr.

N° 55. Comptes d'une capture faite par la frégate (à rames) du Beylik et de Baba Ali Boudjakdji, et consistant en 140 chrétiens. Commencement de djoumada 2e 1182 (du 13 au 22 octobre 1768).

Produit : 63,542 fr. 25 c. (453 fr. 87 c. pour chaque chrétien).

N° 56. Comptes de la capture de Mourali Mohammed raïs, montant le chebec du Beylik. Fin de djoumada 1er 1182 (du 3 au 12 octobre 1768).

Produit : 1,427 fr. 77 c.

N° 57. Comptes de la prise de poissons salés, faite par deux chebecs, savoir : le petit chebec d'Ali et le grand chebec, lequel a été ensuite capturé. 15 redjeb 1182 (25 novembre 1768).

Produit : 6,507 fr.

Résumé de l'année 1768 : 19 prises sans nationalité indiquée, formant un produit total de 165,539 fr. 36 c.

N° 58. Comptes de la prise de planches faite par le petit chebec d'Ali Khodja. 20 choual 1182 (27 février 1769).

Produit : 1,666 fr. 12 c.

N° 59. Comptes d'une prise d'amandes et d'eau-de-vie faite par la frégate (à rames) d'Ali Khodja. 10 safar 1183 (15 juin 1769).

Produit : 9,238 fr. 50 c.

N° 60. Comptes de la capture de huit mécréants, faite par la frégate (à rames) de Boudjakdji Baba Ali et de Mohammed Khodja. 13 rebi 1er 1183 (17 juillet 1769).

Produit : 3,715 fr. 87 c.

N° 61. Comptes de la prise de sel et de bois de construction

navale, faite par la frégate (à rames) de Baba Ali Boudjakdji et de Mohammed Khodjet el-melh (écrivain au sel). 1er djoumada 1er 1183 (2 septembre 1769).

Produit : 6,760 fr. 12 c.

N° 62. Comptes d'un navire chargé de sucre, capturé par la frégate (à rames) de Sliman, ex-Khodjet el-bandjek (écrivain aux prises). 19 djoumada 1er 1183 (20 septembre 1769).

Produit : 24,054 fr. 87 c.

N° 63. Comptes de la capture de sel faite par le chebec du Pacha et par la chitia (barque, saëtte) du constructeur de navires. 6 redjeb 1183 (5 novembre 1869).

Produit : 16,777 fr. 11 c.

N° 64. Comptes de la capture de planches faite par Ali raïs el-Griteli (le candiote) avec le chebec de Mohammed Pacha. 15 chaban 1183 (14 décembre 1769).

Produit : 7,868 fr. 25 c.

N° 65. Comptes de la capture de toile, de cire, et de chrétiens, faite par la barque (chitia) de l'oukil el-Hardj et par le chebec d'Ali Khodja. Fin de chaban 1183 (du 20 au 28 décembre 1769).

Produit : 220,927 fr. 50 c.

Résumé des opérations de l'année 1769 : 8 prises sans nationalité indiquée, donnant un produit total de 291,008 fr. 34 c.

Albert DEVOULX.

(A suivre).

ALGER. — TYP. BASTIDE.

LE

CAPITAINE PRÉPAUD

Comme tous les peuples attardés dans la voie de la civilisation, les Algériens se préoccupaient peu du droit des gens et hésitaient rarement à violer brutalement les traités, lorsque leurs instincts de rapine étaient excités par une occasion favorable. Aussi, la principale difficulté pour les puissances chrétiennes dont les navires naviguaient dans la Méditerranée et se trouvaient exposés à la convoitise des redoutables corsaires barbaresques, était, non de conclure des conventions — chose relativement assez facile, lorsqu'on pouvait, à un moment donné, exhiber d'imposantes forces navales — mais bien de les faire observer et d'obtenir un respect suffisant pour les personnes et les biens de leurs nationaux. La France elle-même, quoiqu'elle eut donné des preuves convaincantes de sa supériorité maritime et bien qu'elle fut la nation la plus anciennement en relation avec la Régence, avait souvent à subir des avanies qu'elle se résignait à tolérer, sans en tirer les satisfactions qu'elle aurait certainement exigées d'un peuple moins barbare. Une déclaration de guerre avait infailliblement pour premier résultat d'amener l'arrestation brutale, les souffrances, la ruine, et souvent la mort des Français établis en Algérie ; puis, après des opéra-

tions maritimes fort coûteuses, que la force d'Alger et les mauvais temps rendaient très pénibles et peu efficaces, on se trouvait en face de gens qui prétendaient obstinément passer une éponge sur le passé, disant imperturbablement que *ce qui était fait était fait*, et se contentaient de vous faire, pour l'avenir, de magnifiques promesses, qu'ils devaient violer à la première occasion. C'était à prendre ou à laisser. Il fallait bien se résigner... à moins de s'emparer du repaire des forbans, tâche dans laquelle l'Espagne avait échoué quatre fois, et que la France ne se décida à accomplir qu'après des siècles de longanimité.

Je vais rappeler avec quelques détails un événement déplorable, qui donne la mesure de la position difficile que faisaient aux Européens la brutalité et l'incivilisation des Algériens.

Le 20 septembre 1753, le navire français l'*Assomption*, commandé par le capitaine Jean-François Prépaud, de la Ciotat, et parti de Cadix pour aller acheter et charger du blé dans le Levant, se trouvait dans le détroit de Gibraltar, profitant d'un vent favorable pour entrer dans la Méditerranée.

A huit heures du matin, par le travers de Tarifa, le capitaine Prépaud reconnut qu'un navire à voiles latines, venant du cap Spartel, laissait porter sur lui et manœuvrait de manière à l'aborder. Ayant été averti à Cadix qu'une galère de Salé croisait dans le détroit, il douta d'autant, moins d'avoir affaire à ce corsaire, que le navire en vue, dont la manœuvre était si alarmante, ne laissait voir aucun pavillon national.

Des deux côtés on força de voiles, et le capitaine Prépaud voulant essayer, par une défense désespérée, d'échapper aux bagnes de Salé, qu'il croyait avoir en perspective, fit placer deux canons sur l'arrière de l'*Assomption*. De plus, voulant s'assurer qu'il était réellement poursuivi, il modifia la route de son navire et le fit venir au vent. Le résultat de ce changement de direction ne laissa aucun doute sur les intentions de l'inconnu. Celui-ci, imitant la manœuvre de l'*Assomption*, continua à lui donner la chasse, sans hisser aucunes couleurs.

Lorsque le corsaire, dont la marche était supérieure à celle du navire français, fut à portée d'artillerie, le capitaine Prépaud

hissa son pavillon et l'appuya de deux coups de canon à boulet. Ce signal ne produisit aucun effet sur le chasseur, qui continua à courir sur l'*Assomption* et se mit bientôt à la canonner. L'équipage français aperçut alors un bout de pavillon rouge, dont le surplus était caché par les voiles des deux premiers mâts, orientées vent arrière, circonstance qui ne permit pas de reconnaître la nationalité de l'inconnu. Le pavillon algérien était tout rouge, mais celui des autres puissances barbaresques n'en différait que par l'adjonction d'une étoile, d'un croissant ou d'une lame, se dessinant en blanc au milieu de ce fond sanglant. Un bout de pavillon rouge n'apprenait donc rien, et la même incertitude continua de régner sur la nationalité du corsaire.

La distance qui séparait les deux navires étant considérablement diminuée, le capitaine Prépaud, convaincu de plus en plus qu'il avait affaire à un ennemi, fit cacher dans le lest les fonds dont il était dépositaire pour l'achat de son chargement, et ouvrit le feu de ses deux pièces de chasse, pour essayer de faire au corsaire des avaries qui le missent hors d'état de continuer sa route. A partir de ce moment les deux navires furent enveloppés d'un nuage de fumée qui ne leur permettait plus de s'apercevoir que vaguement, et le bruit de l'artillerie couvrit en partie les vociférations de l'équipage musulman.

Enfin le corsaire joignit l'*Assomption*, mais il manqua l'abordage et fut obligé de laisser courir. Il vira de bord aussitôt qu'il fut à distance convenable, et à onze heures il aborda le navire français. Dans le premier choc, trois marins furent massacrés, et le capitaine Prépaud reçut un léger coup de sabre sur la tête. L'équipage français, composé seulement de vingt-cinq personnes, ne pouvait lutter contre les soixante corsaires, armés jusqu'aux dents, qui l'attaquaient avec furie. Il abandonna la partie et alla se cacher dans l'entrepont.

Cependant, après quelques instants de confusion, les Français ayant entendu que les Barbaresques criaient : *Algériens ! Algériens ! non paoura* (n'ayez pas peur) ! remontèrent sur le pont et reconnurent qu'ils avaient été poursuivis par un chebec d'Alger. Il semble, dès lors, que tout devait s'arranger pour le mieux, après explication, puisqu'on était en pleine paix avec la

Régence. Il n'en fut rien. Une solution aussi pacifique ne faisait pas le compte des forbans. D'un côté, ils ne pouvaient pardonner à des chrétiens d'avoir osé les fuir et les combattre, bien que ce fut par le fait d'une méprise bien excusable ; et, d'autre part, leur cupidité était mise à une trop rude épreuve par la proie qui s'offrait si imprudemment à elle. L'*Assomption*, déclarée de bonne prise, fut mise au pillage et reçut un équipage de trente hommes chargé de la mener à Alger.

Cet événement s'accomplit à trois lieues de Gibraltar. Il eut pour témoin une polacre française, commandée par le capitaine Jauffret, de la Ciotat, qui s'empressa de se mettre en sûreté.

Le lendemain, le raïs algérien vint à bord de l'*Assomption*, maltraita de quelques coups le capitaine Prépaud et le fit passer sur le chebec, avec son fils et une partie de l'équipage français, laissant sur la prise onze prisonniers, parmi lesquels se trouvaient le sieur Louis Barnet, de Marseille, capitaine en second, le nommé Estienne Flandrin, de Cassis, nocher, et le gardien.

Le chebec étant arrivé, le 5 octobre, à Alger, où la prise ne mouilla que six jours après, les Français qu'il portait furent aussitôt mis à la chaîne, et le capitaine Prépaud immédiatement conduit chez le Dey.

Furieux de ce qu'on eût osé tirer sur un de ses corsaires, Mohammed-Pacha, sans écouter aucune explication, sans tenir aucun compte des traités, sans vouloir écouter le consul, décida, *ab irato*, que le mécréant serait pendu. Cependant, sur les instances pressantes des hauts fonctionnaires de la Régence, qui pensaient, sans doute, au ressentiment de la France, et son khaznadar, ou trésorier particulier, ayant, d'ailleurs, promis de diriger lui-même le châtiment de façon à ce que le coupable ne pût s'en relever, Son Altesse daigna convertir la pendaison en coups de bâton.

Un quart d'heure après son arrivée à Alger, l'infortuné Prépaud subissait une violente bastonnade, que le khaznadar, suivant sa promesse, surveillait avec une atroce barbarie. Deux jours après, il succombait aux suites de cet affreux supplice. Dans un mandat de dépense établi par le consul, au sujet de cette affaire, je relève les deux articles suivants : « 7 pataques (7 fr. 87 c.) dour deux chemises données au feu capitaine Prépaud, pour s'en servir pendant sa maladie, attendu qu'on l'avait dépouillé de tout... 7 pataques (7 fr. 87 c.), pour avoir racheté des mains d'un soldat algérien son congé et autres papiers de conséquence. » Dans un autre document, figure une minime dépense pour l'inhumation du capitaine Prépaud dans le cimetière réservé aux chrétiens, à Bab-el-Oued, et où des esclaves européens avaient transporté le corps de cette victime de la barbarie algérienne.

Dès la première nouvelle de l'arrivée des prisonniers, le consul de France, M. Le Maire (André-Alexandre), écuyer et conseiller du roi, avait essayé quelques démarches, mais il lui fut énergiquement signifié de ne se présenter nulle part, sous peine de faire appliquer le même traitement à lui et à tous les Français résidant à Alger, et d'amener une rupture immédiate entre les deux nations. Deux jours après, néanmoins, il parvint, grâce à sa fermeté et à son insistance, à se faire admettre chez le Dey. Mais celui-ci coupa court à toute réclamation, en lui disant, d'un ton absolu qu'il avait fort bien fait de suivre ses ordres et de ne pas se présenter devant lui, attendu que les menaces qui avaient été faites auraient été mises à exécution. Il ajouta que cette affaire devait être considérée comme entièrement terminée et qu'il traiterait désormais en ennemi quiconque oserait encore lui en parler.

Il n'y avait pas à répliquer à de pareilles déclarations, à moins de provoquer une guerre dont les Français fixés à Alger auraient été les victimes immédiates. Cependant, notre représentant ne pouvait se tenir pour satisfait. Dans ces graves circonstances, il prit les instructions de sa cour, et dans les premiers jours de janvier 1754, il expédia à Marseille, « par ordre et pour les affaires du roi », la tartane les *Ames-du-Purgatoire*, commandée par le capitaine Antoine Millière, de Martigues, auquel il alloua, pour ce voyage, une somme de douze sequins barbaresques, soit environ 120 francs.

Sous peine d'être arrêté, maltraité et peut-être mis à mort, M. Le Maire dut soigneusement cacher aux Algériens les démarches qu'il faisait auprès de son gouvernement. Voulant avoir à sa dis-

position du navire, sans éveiller l'attention des barbares contre lesquels il luttait, il fit venir de Marseille une tartane pourvue d'un contrat de nolisement simulé, fait au profit d'un des négociants français établis à Alger. C'est ce qui ressort d'une pièce classée dans les archives du consulat de France, et que j'analyse ainsi .

« Le capitaine Couture, de Martigues, commandant la tartane *Sainte-Rose*, somme le sieur Gimon, représentant de son nolisataire, de lui donner son chargement. Gimon répond que le contrat de nolisement passé à Marseille n'a aucun rapport aux affaires de commerce de leur maison ; que ce contrat est un acte simulé pour couvrir un objet qui a rapport au service du roi, dont le secret est entre M. Le Maire, consul de France en cette échelle, et le sieur Jean Rodolphe Wetter, négociant à Marseille, véritable nolisataire et expéditionnaire du bâtiment en question, auquel le sieur Morin n'a prêté son nom que sur la demande qui lui en a été faite de l'aveu dudit sieur Le Maire, sur l'assurance qu'il y allait du service du roi et sur la nécessité du secret pour des motifs qui lui sont inconnus ; et que ledit capitaine a embarqué des effets et des passagers relatifs au but de sa commission, etc. »

A la suite de ce document, se trouve un *Dit par le Roy*, dans lequel le consul ordonne au capitaine Couture de rester à Alger, *pour y attendre ses ordres et ce qui lui sera prescrit de sa part, en son temps, pour le service du roy, sauf à luy expliquer en France les causes de son retardement qu'il ne peut lui expliquer icy*.

En dehors de l'action diplomatique, M. Le Maire employa, pour procurer la liberté à ses malheureux compatriotes, un moyen qui manquait rarement son effet avec les Algériens. Il distribua aux principaux agents de la Régence, quelques cadeaux, d'une valeur totale de 708 francs, et le 8 février 1754, l'équipage de l'*Assomption* fut relaxé, après quatre mois de détention illégale. Désirant aller en personne donner des explications sur cette affaire et ne voulant se laisser devancer en France par aucun des témoins de l'événement, le consul retint longtemps à Alger les compagnons de l'infortuné Prépaud, ainsi que cela

résulte du document ci-après, portant la date du 5 mars de la même année.

« Ayant des raisons essentielles de garder ici, jusqu'à notre départ, l'équipage du feu capitaine Jean-François Prépaud, consistant en vingt-quatre personnes, qui avaient été mises à la chaîne, d'ordre du Dey, et qui ont été relâchées depuis le 8e du mois dernier, et la difficulté comme le risque de les loger à terre, nous ayant forcé de les tranférer successivement sur divers bâtiments français qui ont abordé au port d'Alger, comme il se trouve aujourd'hui qu'il n'en reste plus d'autre que le vaisseau (1) la *Concorde*, commandé par le capitaine Dominique Le Hot, lequel est destiné pour aller à Tedelis (Dellys), faire un chargement de blé et revenir ensuite ici, où nous devons nous embarquer pour France, etc... Signé : Le Maire. »

Ces *raisons essentielles* qu'avait M. Le Maire pour se faire accompagner en France par l'équipage de l'*Assomption*, nous croyons les connaître. Une relation calomnieuse avait été adressée à Marseille, au sujet de la conduite du consul dans cette circonstance, et celui-ci tenait sans doute à avoir sous la main les victimes de l'événement, qui devaient être de précieux témoins à décharge. Profondément blessé des attaques dont il avait été l'objet, M. Le Maire convoqua, le 26 mars 1754, une assemblée composée de M. Bossu, vicaire apostolique dans les royaumes d'Alger et de Tunis, supérieur de la maison de MM. les Missionnaires en cette ville d'Alger, de MM. Nicolas Bérenger, Dominique Estais et Louis-Michel Gimon, négociants, et de M. Germain, chancelier. Prenant la parole devant cette réunion qui composait ce qu'on appelait le corps de la nation et qui comprenait tous les nationaux présents, le consul expose d'abord, avec amertume, que sa gestion a été attaquée avec beaucoup de malignité, et la vérité tellement altérée à propos de faits si notoires, qu'il est difficile de s'imaginer que celui qui les a tronqués ne l'ait pas fait de dessein prémédité et contre sa propre conviction. Il ajoute qu'on a débité à Marseille, d'après des

(1) Il s'agit d'un gros navire marchand à trois mâts, et non d'un bâtiment de guerre. Aujourd'hui on dirait *un trois-mâts*.

lettres écrites d'Alger, qu'il n'eût dépendu que de lui de sauver la vie au capitaine Prépaud, et l'esclavage à son équipage ; que tant qu'il resterait à Alger, il n'y avait aucune satisfaction à espérer de la Régence ; que le motif secret de son indolence ou de sa prévarication était une intelligence avec le Dey et les puissances d'Alger, en faveur de laquelle, sacrifiant les intérêts publics à ses intérêts particuliers, il approuvait tout ce qu'ils osaient faire d'odieux, par reconnaissance des faveurs dont ils le comblaient personnellement.

Après cet exposé, le consul rappelle à l'assemblée qu'il n'est point obligé de lui rendre compte des démarches qu'il a faites, ni des instructions qu'il a demandées ou reçues. « Tout cela, dit-il, doit être un mystère qu'il serait même téméraire à vous de vouloir pénétrer. » Mais il invite les membres de la réunion à faire connaître ce qu'ils ont mandé en France, afin qu'il puisse redresser les erreurs qui ont été commises, promettant formellement le secret le plus absolu sur les confidences qui lui seraient faites. « S'il y a quelqu'un parmi vous, comme il n'y a pas lieu d'en douter, qui ait voulu s'ériger en nouvelliste, insinue le consul, et s'il n'a prétendu dire que la vérité, il ne doit pas craindre de la répéter ici, puisque c'est le lieu où on est le plus à portée d'en juger et de la soutenir par des preuves nullement équivoques. Voilà le seul moyen qui puisse justifier la liberté qu'il a prise. »

Mais le malencontreux nouvelliste, à supposer qu'il fut présent à la réunion, ne jugeant pas à propos de se livrer à la vindicte consulaire, malgré la promesse d'oubli et de pardon solennellement faite, « les sieurs assemblés répondirent unanimement qu'ils n'avaient envoyé en France aucune relation sur l'affaire du capitaine Prépaud, moins encore contre la gestion de M. le consul. »

Après cette réponse négative, le consul reprit la parole en ces termes : « Messieurs, je m'aperçois par votre silence et par le désaveu général des imputations faites contre moi en France, que nul de vous ne veut s'en déclarer l'auteur. Je veux bien ne pas pousser plus loin mes recherches pour le présent ; mais il importe toutefois d'éclairer les faits qui ont servi de base à la

calomnie. » Il retrace alors une partie des événements que j'ai déjà placés sous les yeux du lecteur, et continue ainsi : « La même intimation a été faite aux consuls étrangers, puisque je tiens de la propre bouche de quelques-uns d'iceux, que le Dey leur avait fait dire de n'en pas ouvrir la bouche, sous peine d'être chassés d'Alger et d'occasionner peut-être la guerre à leur nation, de quoi j'aurai des attestations quand il me plaira. Ces procédés, Messieurs, annoncent-ils la possibilité qu'on a prétendu démontrer d'arrêter la violence des Algériens, et laissent-ils le moindre lieu de me taxer d'indolence, de timidité ou d'intelligence avec eux ? Je n'ai fait aucun pas en faveur de l'équipage du capitaine Prépaud, jusqu'à la réception des ordres de la cour, et je n'ai pas besoin de vous dire pourquoi. Depuis lors, n'avez-vous pas été témoins des mouvements que je me suis donnés, et ne devez-vous pas savoir qu'après avoir employé inutilement toutes les voies de la douceur, j'ai parlé non-seulement en particulier, mais encore en public, d'un ton assez haut, assez ferme et assez menaçant, pour faire craindre la puissance du roi, aux dépens même de ma sûreté ; que ce soit le hasard ou ma conduite qui ait opéré, je suis venu à bout d'une partie de mes desseins, et j'espère que le Seigneur favorisera les autres, ce qui ruine déjà les conjectures calomnieuses des mal intentionnés. »

Le consul oublie dans l'énumération de ses moyens d'action, les cadeaux distribués par lui, lesquels n'avaient certainement pas été des auxiliaires inutiles, car les Algériens goûtaient excessivement de pareils arguments. Grâce à la cupidité des Barbaresques, les présents ont joué un grand rôle dans l'histoire de leurs relations avec les Européens. M. Le Maire termine sa harangue par une sommation et par un conseil :

« Après vous avoir laissé répondre librement et sans prévention à mon premier exposé, je suis bien aise de vous avertir, Messieurs, que Sa Majesté, que Mgr Rouillé, son ministre, et que toutes les personnes à qui je dois rendre compte sont jusqu'à présent satisfaites de ma conduite. Cela devrait me suffire et me tranquilliser ; mais à un homme d'honneur, il lui reste toujours quelque chose à faire lorsque sa réputation est attaquée et que les gens indifférents à s'éclaircir ont pu être séduits. Je prétends relancer la

calomnie jusque dans son dernier réduit, qui est le silence et l'obscurité quand elle est impuissante ; c'est pourquoi j'exige que vous témoignez actuellement si vous sçavez quelque chose de contraire aux faits que je viens d'alléguer. »

« Il n'est pas inutile de vous faire apercevoir aujourd'hui que plusieurs d'entre vous sont souvent tombés dans le cas de parler témérairement et sans mesure des affaires des couronnes qui sont en paix avec Alger, et d'hasarder sur de pareils sujets des propos qui auraient mérité un châtiment exemplaire. J'ai peut-être eu tort de ne pas avoir relevé de semblables fautes ; mais je ne suis pas fâché de n'avoir à me reprocher qu'un excès d'indulgence, et par le même principe, je profite de l'occasion d'une offense reçue pour vous donner en revanche un conseil salutaire, qui est d'être prudent dans vos discours et dans vos écrits, de ne vous mêler que de votre commerce, et de ne vous immiscer dans les faits qui vous sont étrangers que lorsque vous en serez requis par qui de droit ; ce sera la marque la plus assurée que vous puissiez donner de votre probité et de la sincérité de vos relations. »

Froissés sans doute par le « conseil salutaire » qui était en définitive un blâme sévère, une amère critique, une verte semonce, les « sieurs assemblés » se vengèrent en faisant à la sommation, — éloquente expression de sentiments élevés et honorables, — une réponse ambiguë, pleine de réticences dans sa concision, laissant percer une malveillance mal contenue. Ils répondirent « qu'il avait couru beaucoup de bruits contradictoires dans le public au sujet de cette affaire, ainsi qu'il est d'usage dans ce pays, mais qu'ils ne savaient rien positivement et par conséquent ne pouvaient rien alléguer contre les faits cités ci-dessus par mon dit sieur le consul. »

Malgré la vigueur et la profusion des coups de boutoirs si habilement distribués par M. Le Maire, malgré les flots de l'éloquence consulaire, la victoire reste, en définitive, aux « sieurs assemblés », dont la courte réponse est écrasante. Beaucoup de bruits contradictoires, disent-ils, avaient circulé, comme c'était d'ailleurs l'usage dans le pays, — et ouvrons une parenthèse pour constater que loin d'avoir dégénéré depuis un siècle, Alger est toujours par excellence, la ville des cancans, des mensonges, des canards,

pour nous servir d'une expression familière. Mais rien n'est positif pour eux, pas même, par conséquent, le long récit que vient de leur faire le consul. C'est sanglant ! S'ils ne combattent pas cet exposé, c'est que probablement ils n'ont pas en mains les preuves matérielles qu'il leur faudrait pour oser réfuter des allégations officielles produites avec tant de chaleur dans des circonstances d'une grande gravité. Mais ils se gardent bien de ratifier, comme c'eût été le cas, les éloges que le consul s'était décernés. Le silence des peuples est la leçon des rois ! M. Le Maire dut regretter d'avoir engagé la lutte, bien qu'il y eut trouvé l'occasion de faire entendre de dures vérités.

Mais revenons à l'équipage du feu capitaine Prépaud, que nous avons laissé embarqué sur le vaisseau la *Concorde*, capitaine Le Hot, à la date du 5 mars 1754. Le surlendemain, le consul charge le sieur Charles Prépaud, fils du défunt capitaine, d'acheter des vivres et de pourvoir à la nourriture de cet équipage. Le 27 avril, M. Le Maire donne quittance de ses appointements à partir du 1er du dit mois, et le lendemain nous trouvons *un état des dépenses faites pour l'équipage du capitaine Prépaud depuis son retour de Dellys jusqu'au* 28 *avril, jour de son embarquement pour Marseille.* C'est évidemment à cette dernière date qu'eut lieu le départ de M. Le Maire, accompagné des 24 marins de l'*Assomption*. M. G.-B. Germain, chancelier du consulat, fut chargé par intérim des fonctions de consul.

M. Le Maire resta en France près de quatorze mois. Je n'ai pas à ma disposition des matériaux faisant connaître les motifs de cette absence excessive. A défaut de données précises, on est amené à penser, à mon avis, que cet éloignement si prolongé, n'est pas en faveur de M. Le Maire ; ou la Cour de Versailles n'avait pas grande confiance dans les talents de ce diplomate et hésitait à le renvoyer à son poste, ou bien celui-ci n'était nullement pressé de se trouver de nouveau en contact avec les Barbaresques. Quoiqu'il en soit, M. Le Maire, parti le 28 avril 1754, revint à Alger le 21 juin 1755. Depuis le 11 septembre 1754, un nouveau Dey, Ali Pacha, avait remplacé Mohammed Pacha, assassiné par la milice. Notre consul était chargé de présenter de nouvelles réclamations au sujet de l'affaire du capitaine Prépaud.

Mais Ali Dey lui opposa que cet événement n'ayant pas eu lieu sous son gouvernement, il n'avait pas à s'en occuper. On voit que les Algériens avaient, en matière de responsabilité nationale, de singulières idées. Un changement de règne suffisait, à leur avis, pour apurer toutes les affaires. Il fut impossible d'obtenir du nouveau pacha d'autre satisfaction que la promesse que pareille violation des traités ne se reproduirait plus, promesse dont on connait d'ailleurs la valeur. Ainsi cet odieux attentat au droit des gens resta impuni. La Cour de Versailles, recula sagement devant une guerre sans résultats utiles et surtout devant le complet sacrifice des intérêts particuliers engagés en Algérie. Cet épisode, auquel il serait malheureusement facile de joindre plusieurs autres, est une réponse à certaines assertions calomnieuses d'après lesquelles la France n'usait de sa force que pour se mettre à l'abri de toute insulte, et parfaitement tranquille elle-même permettait aux Barbaresques de molester les petites marines, afin d'assurer à son pavillon marchand le monopole de la navigation dans la Méditerranée. Une politique aussi étroite et aussi égoïste eut été en désaccord avec les vues larges et généreuses et les sentiments chevaleresques qui nous sont ordinaires. Mais l'histoire dément ces allégations malveillantes et nous apprend que la France, obligée plusieurs fois, à bout de patience, d'avoir recours aux armes, et finalement amenée à couper le mal dans sa racine, avait sa part d'insultes et d'avanies comme les nations de second ordre et ne se défendait qu'avec les plus grandes difficultés des excès et des vexations d'une populace grossière, ignorante, fanatique et pillarde.

Albert Devoulx.

LES

INSCRIPTIONS D'ORAN

ET DE

MERS-EL-KEBIR

Sous ce titre, M. le général de Sandoval a publié, en 1867, une notice sur l'occupation espagnole de cette partie du littoral africain, pendant les trois derniers siècles.

C'est à la suite d'un voyage accompli depuis déjà plusieurs années pour visiter ces lieux témoins de la valeur et des efforts énergiques de ses compatriotes, que l'auteur rapporta les documents qui font la base de son travail. Ils se composent de la copie d'un grand nombre d'inscriptions retrouvées pour la plupart dans les ruines des édifices élevés à divers époques par les vaillants et pieux guerriers espagnols, et renversés naguère, moins par le feu des musulmans que par les convulsions de cette terre d'Afrique, qui sembla un moment prendre parti contre ceux qui venaient y planter l'étendard de la civilisation chrétienne.

Ces inscriptions faites pour rappeler, avec le souvenir des conquérants ou des fondateurs, l'affectation de chacun des édifices destinés à embellir ou à assurer la défense de ces deux places, devraient servir aujourd'hui à interroger le passé et à contrôler l'exactitude des diverses relations qui nous sont parvenues sur cette partie de l'histoire d'Afrique. Malheureusement, ces documents épigraphiques manquent pour les cinquante-

quatre premières années qui suivirent la conquête espagnole.

« Je ne puis concevoir, dit M. le général de Sandoval, que jus-
« qu'à 1563, date de la plus ancienne inscription qu'on eût
« retrouvée, il n'ait pas été gravé à Oran une seule pierre rap-
« pelant le souvenir de la conquête ou celui d'évènements im-
« portants, comme la mort du premier Barberousse et la sou-
« mission du royaume de Tlemsen (1). »

Il est évident que des inscriptions relatant ces faits principaux, ont dû exister, car l'emploi de l'épigraphie, alors très-répandu chez la nation espagnole, y était entretenu par de profondes convictions religieuses. A défaut de ces documents, l'auteur reproduit, en tête de son travail, une copie de la principale des trois peintures à l'huile exécutées sur les murs de la chapelle Mozarabe de la cathédrale de Tolède en 1514, par Jean de Bourgogne, d'après les ordres du cardinal Ximénès. Cette image représente l'assaut d'Oran, elle est accompagnée d'une légende qui fixe au 19 mai 1509 la prise de cette ville. Cette date, dont l'exactude n'a jamais été contestée, pouvait au besoin servir à préciser celle de la conquête de Mers-el-Kebir, que tous les récits contemporains donnent comme antérieure de quatre années à celle d'Oran. Il suit de là qu'on était généralement d'accord pour fixer la première occupation de Mers-el-Kebir par les Espagnols, à une date variant entre le dernier tiers de septembre et la moitié d'octobre de l'année 1505, lorsque M. Berbrugger publia dans les nos 52 et 53 de notre *Revue africaine*, des extraits de l'œuvre de Diego Suarès Montanès, écrite à la fin du XVIe siècle, établissant que cette forteresse, attaquée le 13 juillet 1506, s'était rendue le lendemain par capitulation.

Notre regretté président se rattache d'autant mieux à l'opinion de Suarès, qu'il était persuadé que cet historien, qui vécut pendant trente ans à Oran, tout soldat illettré qu'il était, et bien que peu favorisé par cette position infime, avait dû puiser ses renseignements aux sources les plus officielles. Tout en tenant compte des détails curieux et intéressants que contient le manuscrit de ce « soldat historien », nous allons démontrer qu'il n'avait certainement consulté aucun document quand il écrivit la phrase suivante : « Il résulte d'écritures authentiques, de pri-
« vilèges royaux, etc., conservés à Mers-el-Kebir ou à Oran, que
« la conquête de la première de ces places n'eut lieu qu'en
« 1506. » (*Revue africaine*, t. IX, p. 267).

(1) Ce ne fut pas une soumission, mais bien une intervention armée à la suite de laquelle l'Espagne obtint la reconnaissance de sa suzeraineté et le paiement d'un tribut annuel.

La lettre (1) que nous traduisons ci-après donne un complet démenti à cette assertion :

Mers-el-Kebir, 12 juin 1506.

« J'ai reçu, le 8 du présent mois, une dépêche de Votre Al-
« tesse datée d'Astorga, le 17 mai dernier, contenant une
« copie de l'arrangement pris avec l'alcade (chef) des pages, au
« sujet de l'établissement de Mers-el-Kebir et de sa défense. Si
« l'alcade peut pourvoir entièrement à la solde des sept cents
« hommes qui, d'après ce traité, doivent composer la garnison
« de cette place, ainsi qu'à tous ses besoins, je dis que Votre
« Altesse est bien servie, et aussi que l'alcade étant une per-
« sonne de qualité, d'un haut mérite, et d'une grande fortune,
« cet arrangement ne peut que tourner à bien. Cependant beau-
« coup de personnes disent, *et l'expérience l'a démontré*, que
« 500 hommes suffiraient pour la défense de cette place ; en aug-
« menter le nombre, c'est l'exposer à de plus grands besoins et
« à une dépense superflue..... *(Et plus bas)* : Si l'alcade doit
« régler ce qui est dû depuis le commencement de l'année cou-
« rante jusqu'à ce jour, je pense que trois mille ducats suffiront
« pour payer *les dépenses de l'an passé*, etc. »

L'erreur dans laquelle est tombé Suarès, ne fut d'ailleurs

(1) Mémoire adressé au roi par don Juan Laso, copiée sur l'original qui se trouve aux archives de Simancas (section de mer et de terre, liasse 1315). Cette lettre, ainsi qu'un grand nombre de mémoires, pièces officielles (originaux ou copies) relatifs à l'occupation espagnole en Afrique, et recueillis dans les archives de l'Espagne, sont déposés à la bibliothèque de la Direction générale des services civils de l'Algérie; nous en devons la communication à l'obligeant empressement de son conservateur, M. E. de la Primaudaie, qui sous les auspices du Gouvernement, a préparé pour l'impression un choix de ces documents propres à mettre en lumière plusieurs points restés obscurs de l'histoire de ce pays. Nous faisons des vœux pour la prochaine réalisation de cette publication si intéressante.

partagée, que nous sachions, par aucun historien ; nous sommes surpris seulement qu'elle n'ait pas encore été relevée, attendu qu'il doit exister d'autres preuves aussi irréfutables que celle que nous venons de citer. La digression dans laquelle nous venons d'entrer, répond à une note insérée dans l'ouvrage de M. le général de Sandoval, et en fait ressortir la valeur au point de vue critique.

Le résumé historique qui encadre et relie les inscriptions d'Oran et de Mers-el-Kebir, est emprunté aux travaux des écrivains les plus autorisés, depuis la relation de Gonzalo de Ayora, historiographe des rois d'Espagne qui accompagna la première expédition, jusqu'aux diverses publications qui ont paru depuis cette époque. Quelque peu différent de la plupart de ces écrivains par une grande sobriété de détails, l'auteur s'attache surtout à indiquer, par ordre chronologique, les faits principaux qui signalèrent la domination espagnole dans cette contrée. Son récit, clair et succint, est divisé en trois périodes comprises entre l'année 1505, époque de la première conquête, et l'année 1792, date de l'abandon définitif de ces deux places.

Nous devons la production de ce travail, aussi bien aux sentiments patriotiques de l'honorable général, qu'à son désir de se rendre utile « aux possesseurs actuels de cette terre africaine » et notamment à ses collègues de la *Revue*, auxquels il semble adresser plus particulièrement le fruit de ses recherches au point de vue de l'histoire générale du pays. Nous ne croyons pouvoir mieux répondre à cette gracieuse attention qu'en publiant la traduction d'une œuvre dont cette courte analyse ne donnerait qu'une idée imparfaite.

En terminant, qu'il nous soit permis de rappeler que dans une lettre insérée dans le numéro de la *Revue africaine* de janvier 1866, M. le général de Sandoval a offert son concours obligeant à nos travaux, par l'envoi d'une copie des lettres originales de Gonzalo de Ayora et de Pedro de Madrid. Sans rechercher quelles causes ont pu empêcher de mettre à profit cette offre spontanée, nous exprimons ici le vif désir de la voir bientôt réalisée.

Alger, juin 1871.

Dr MONNEREAU.

LES INSCRIPTIONS

D'ORAN ET DE MERS-EL-KEBIR

NOTICE HISTORIQUE SUR CES DEUX PLACES

DEPUIS LA CONQUÊTE JUSQU'A LEUR ABANDON EN 1792

Par le Général C. X. de SANDOVAL

PREMIÈRE PÉRIODE.

XVIe SIÈCLE.

Dès que la conquête de Grenade eût couronné dans la péninsule espagnole l'œuvre de plusieurs siécles, les rois catholiques conçurent la pensée d'en étendre les effets au-delà de la mer. Afin de poursuivre cette idée si longtemps caressée par Saint Ferdinand, et par Alphonse le Sage, on donna à Lorenzo de Padilla, gouverneur d'Alcala, et jurat d'Antequera, la mission de se rendre en Afrique pour recueillir des renseignements complets sur ce pays. Il s'embarqua sur une fuste, dans les premiers mois de l'année 1493, à la même époque où les vaisseaux qui emmenaient le dernier roi de Grenade, et sa nombreuse suite, s'éloignaient pour toujours de la terre d'Espagne. A l'aide d'un déguisement dont il se revêtit pour débarquer, Lorenzo de Padilla, voyagea pendant plus d'un an dans le royaume de Tlemsen, avec une si grande habileté qu'il revint muni des données les plus utiles pour les entreprises à venir.

La première, abstraction faite de celle du vice-roi de Sicile contre l'île de Gelves (1), fut en réalité exécutée en 1497, par le duc de Medina Sidonia, contre Melilla : elle a ouvert la série des entreprises qui allaient se succéder dans le siècle suivant. Stimulé par un aussi digne exemple, le comte de Tendilla offrit de

(1) Les Espagnols ont toujours appelé ainsi l'île de Djerba, dépendance actuelle de la régence de Tunis et située à 270 milles S. S.-E. du port de la Goulette.

conquérir toute la portion du continent qui s'étend entre Melilla et Alger, avec 10,000 fantassins, 1,000 cavaliers et un subside de 40 millions de maravedis. La mort de la reine Isabelle très-bien disposée en faveur du comte et de son offre, fit mettre de côté cette proposition ; on n'y aurait même plus songé si le cardinal Jimenez (1) de Cisneros, après la rupture de la ligue formée avec le Portugal et l'Angleterre pour l'envoi d'une croisade en terre sainte, ne se fut efforcé de vaincre la résistance du roi Don Fernando, en faisant valoir les facilités et les avantages résultant de l'envoi d'une expédition sur ce continent voisin.

On fut très-indécis sur le choix d'un point de débarquement, on songea d'abord à Hone (2), ensuite à Dellys, parceque le vice-roi de Mayorque ayant conservé certaines relations avec quelques Maures de cette dernière ville, Don Fernando y envoya un sieur Martin de Robles, de ses gardes du corps, qui sous le prétexte d'acheter des chevaux, put s'enquérir minutieusement de l'état de cette localité et de la contrée. Les renseignements qu'il apporta, firent reconnaître le peu d'importance de ce point, et incliner vers Mers-el-Kebir, d'accord avec l'opinion émise par Géronimo Vianelli ou Vianelo, qui avait servi en Italie sous les ordres du Grand Capitaine (3), et connaissait très-bien tout le littoral de l'ancienne Mauritanie, pour l'avoir parcouru en qualité de négociant. On se détermina donc d'après ce dernier avis, prenant en considération l'importance de la position, et les avantages que présentait Mers-el-Kebir, pour de là s'emparer facilement de la ville voisine d'Oran, dont un plan en relief en fût, dit-on, présenté au cardinal, par Vianelo.

(1) En France, nous continuons à écrire *Ximenes*, suivant l'ancienne orthographe espagnole.

(2) Petite ville maritime qui doit avoir eu à cette époque une certaine importance, car elle servit quelquefois de but aux corsaires espagnols qui en rapportèrent un riche butin et de nombreux prisonniers. Elle était située à égale distance entre Nemours et l'embouchure de la Tafna. Le nom de *Honaïa*, *Mersa Honaïa* a été conservé à cette localité où l'on ne voit plus aujourd'hui que des ruines éparses aux alentours d'une petite baie ne pouvant abriter que des balancelles du plus faible tonnage.

(3) Il s'agit ici de Gonzalo Hernandez y Aquilar, plus connu chez nous sous le nom de Gonzalve de Cordoue.

Le commandement de la troupe avec le titre de capitaine général, fut confié à Don Diego Fernandez de Cordova, *Alcade* (gouverneur) des pages, et l'on donna à Don Ramon de Cardona la conduite de l'escadre, qui avait été réunie d'avance dans ce but. Elle mit à la voile partant du Cantal de Vezmeliana près Malaga le 3 septembre 1505, et après avoir relâché à Almeria, elle put débarquer les troupes au cap Falcon le mercredi 11 du même mois.

Les premiers qui mirent pied à terre, furent attaqués par un assez grand nombre de Maures, mais ils tinrent ferme, et secourus à temps ils repoussèrent l'ennemi. On occupa de suite une colline ardue, qui domine la forteresse, et on s'y mit en état de défense, en prévision de ce qui arriva effectivement, que les Maures tenteraient une attaque pour regagner cette position. Mais les efforts redoublés de l'ennemi furent sans résultat et le samedi suivant à la pointe du jour la forteresse capitula (1). Aussitôt, suivant la relation de Pedro de Madrid, les bannières royales flottèrent sur ses tours aux cris de : *Afrique! Afrique pour le roi d'Espagne notre maître, que Dieu notre Seigneur l'en rende maître et souverain !*

La mosquée fut transformée en église sous l'invocation de Notre-Dame-de-la-Conception, et on y célébra une messe solennelle suivie d'un *Te Deum* en actions de grâces pour l'heureuse et rapide victoire qu'on venait d'obtenir.

« Mers-el-Kebir (dit Gonzalo de Ayora (2) rempli d'enthousiasme » et d'illusions) est une place si forte, si grande, et de si haute » importance, pour le gouvernement de V. A. et notamment » pour les royaumes de Grenade, d'Andalousie, et la conquête de » l'Afrique, qu'à mon avis, V. A. doit la faire classer parmi les » positions de premier ordre, et les plus estimables de ses états,

(1) Les deux relations authentiques et officielles que l'on a conservées de cet évènement, sont celles de Pedro de Madrid, et de Gonzalo de Ayora ; bien que présentant quelques différences dans les détails, elles sont suffisamment d'accord sur le fait principal et sur les dates. Leur examen, rend évidentes les erreurs commises dans les relations postérieures, y compris le récit détaillé et très-curieux de Diego Suarez Montanés, traduit et publié à Alger par la *Revue Africaine*. (Note de M. le général de Sandoval).

(2) Voir la note précédente.

» car si Gibraltar par les moyens dont elle dispose pour la con-
» quête de l'Afrique et la sûreté de l'Espagne, mérite si justement
» le titre de reine, Mers-el-Kebir, doit passer avant elle par le
» motif, qu'aux mêmes avantages elle joint celui d'avoir concouru
» à la moitié de la conquête de l'Afrique, et à la sécurité de
» presque toute l'Espagne. On peut appeler Mers-el-Kebir cité,
» ville ou forteresse, comme il plaira à V. A., car tout bien et
» honneur réside en elle. Mers-el-Kebir, peut contenir aisément
» une garnison de 300 lances et de 1,500 fantassins, et même au
» besoin plus du double, s'il était nécessaire pour cette con-
» quête..... »

Dès lors, Don Diego Fernandez de Cordova, constitué gouverneur de la place, ordonna la réparation des dommages causés par l'artillerie dans les murailles et embrasures, l'amélioration de la défense et des logements, un approvisionnement de vivres, de bois et d'eau pour les soldats, faisant sortir à cet effet dès le jour suivant, quelques troupes qui eurent à soutenir des attaques qui leur causèrent des morts et des blessés.

Une des plus sérieuses affaires, eut lieu dans la journée du 17, dans laquelle la compagnie de Borja, sous les ordres de Guttierrez de Aviles, et d'Alonso de la Mar, devaient protéger l'approvisionnement d'eau des navires. Pendant que cette opération s'accomplissait (dit Gonzalo de Ayora), il survint pour l'empêcher des cavaliers d'Oran, de Tlemsen et de Hone, au nombre de 1,200, accompagnés de 2,500 à 3,000 fantassins: « Que V. A. veuille
» bien croire que les 300 cavaliers qui venaient avec le kaïd
» Heleli (1), sont la chose la plus merveilleuse que j'aie jamais
» vue, en fait d'armes, de riches harnachements, de cordons de
» panaches à la française, de beaux chevaux, ornés de brillants
» caparaçons de soie à la manière des Turcs. »

Malgré ces combats, suivant G. de Ayora, on entama dès ce même jour, 17 septembre, certains traités avec Oran, où s'était rendu dans ce but, D. Alonzo de Rebolledo et Géronimo Vianelo.

(1) C'est ainsi qu'il nomme souvent le kaïd d'Oran, mais il ne dit pas le nom du Mezouar de Tlemsen, lequel peu après le débarquement commandait déjà les forces de cet état et se battait avec une grande vaillance. (Note de l'auteur.)

« Les nouvelles de cette ville (dit-il), sont que samedi dernier on a massacré tous les Juifs et marchands d'Oran, excepté Franco Catanio, à qui le Mezouar a sauvé la vie, mais tous leurs biens ont été livrés au pillage. »

Don Diégo de Cordova étant allé en Espagne l'année suivante, laissa le commandement à D. Ruiz Diaz Alvaro de Roxas (1). Celui-ci continua le système de son prédécesseur, et avec ses troupes disponibles, vint quelquefois jusque sous les murs d'Oran, battant les Maures qui l'assaillirent en grand nombre. Les succès qu'il obtint et la valeur personnelle qu'il déploya dans ces escarmouches, lui acquirent une grande renommée. De retour en 1507, le gouverneur des pages reprit son commandement et tenta une expédition sur Meserguin; mais ayant subi un terrible échec au moment de sa retraite, il se rendit de nouveau en Espagne, pour demander des secours et pousser à la continuation formelle de la conquête. Mais il fut bientôt suspendu de ses fonctions et tenu d'en rendre compte. Ruiz Diaz fut une seconde fois chargé, par *interim*, de ce gouvernement, qu'il dégagea de ses embarras, et à la tête duquel il se trouvait encore, quand eut lieu l'expédition d'Oran, contrairement à ce qui a été écrit par quelques auteurs, qui ont supposé que c'était le gouverneur des pages.

Je n'ai pas pu m'assurer si la première conquête de Mers-el-Kebir a été l'objet de quelque inscription, mais dans la pensée que d'autres événements moins célèbres ont joui de cet honneur, je serais disposé à croire que dans l'église qui venait d'être consacrée, on aura pu peindre quelque fresque ou tableau, avec une légende relative à ce fait d'armes, et qui aura disparu avec le temps. J'en dirai autant en ce qui concerne la prise si célèbre d'Oran, qui eut lieu en mai 1509, et en vue de laquelle, dès le 20 août de l'année précédente, on avait conféré le titre de capitaine-général à l'archevêque de Tolède, Fray Francisco Jimenès de Cisneros. Peu d'années après cette victoire, en 1514, ce personnage eût l'heureuse idée de la faire représenter par un

(1) D'autres l'appellent Don Roderic Diaz, ou simplement Ruiz Diaz de Roxas; il était natif d'Antequera. (*Ibidem*)

dessin accompagné d'une légende, sur les murailles de la chapelle mozarabe de sa cathédrale, par Jean de Bourgogne, un des artistes chargés de l'exécution de ce somptueux édifice.

A défaut d'autre monument ou épigraphe local de cette époque, je reproduis ci-après cette légende, qui, tant par son authenticité que par les détails qu'elle renferme, me paraît la plus propre à servir d'en-tête à cette collection. A cet effet, je l'accompagne d'une reproduction par la gravure du tableau le plus grand et le plus central des trois peintures à l'huile de ladite chapelle mozarabe.

Cette légende ayant été restaurée dans le courant du dernier siècle, fut traduite en espagnol ; au souvenir consacré à rappeler la glorieuse conquête d'Oran, on ajouta ce qui était relatif à la perte de cette place en 1708, et à son heureuse récupération qui eut lieu au temps de l'archevêque qui avait ordonné de restaurer cette inscription (1).

Dans l'année de notre salut 1509, VIe du pontificat de notre T. S. P. Jules II, pape, régnant, la sérénissime doña Juana, reine de Castille, veuve de don Philippe de Bourgogne, fils unique de Maximilien, empereur, et gouvernant en son nom ces royaumes, Don Fernando, son père, roi catholique d'Aragon et des Deux-Siciles,

Le révérendissime seigneur Don Francisco Ximenez de Cisneros, cardinal d'Espagne et archevêque de Tolède, sortant du port de Cartagène, avec une nombreuse troupe de gens d'armes, bien pourvue d'engins de guerre, pièces d'artillerie, munitions et vivres, en deux jours arriva au port de Mers-el-Kebir, le 18 mai : ayant passé cette nuit à bord de sa flotte, l'armée en descendant à terre le jour suivant, rencontra les Maures, les poursuivit et les fit fuir au-delà des limites de la ville d'Oran ; de cette manière elle arriva aux portes de la ville, où se servant de lances en guise d'échelles, montèrent les premiers qui approchèrent des murailles, puis ayant élevé les bannières catholiques et ouvert les portes de la ville, firent entrer tous

(1) Par une note, M. le général de Sandoval rappelle la polémique engagée dans les numéros 15, 17 et suivants de la *Revue africaine*, entre MM. Héricart de Thury et l'abbé Godard, au sujet de cette peinture et de sa légende ; la copie ci-dessus, dit-il, démontre que M. l'abbé Godard avait raison.

les soldats chrétiens, par lesquels (après avoir tué quatre mille de leurs ennemis) fut prise et gagnée la ville avec son Alcazar, dans l'espace de quatre heures, après une perte de trente des nôtres seulement, par la volonté et l'aide de Dieu, auquel soient rendus gloire et honneur dans les siècles des siècles. *Amen.*

Après cette glorieuse conquête, assiégée dans l'année 1708, par quarante mille Maures, et après un long siége, manquant de secours, après avoir consommé tous ses vivres et ses munitions, elle fut prise dans la nuit de Noël de la dite année.

Et dans l'année 1732, gouvernant le Saint-Siége apostolique Clément XII, pape, et régnant avec gloire Don Philippe V, le Valeureux, dans la 32e (année) de son heureux règne, Sa Majesté résolut de réunir à sa couronne la place d'Oran, et pour cela Elle ordonna de préparer une flotte, laquelle sortit du port d'Alicante, avec vingt-cinq mille hommes de débarquement, commandés par le général comte de Montemar, qui, arrivé dans la journée du 28 à la vue d'Oran; opéra le jour suivant son débarquement sur la plage des Aiguades.

Le 30 juin, une multitude de Maures ayant attaqué les troupes catholiques, il y eut une bataille de laquelle les infidèles se retirèrent en fuite précipitée ; et le 1er juillet de ladite année 1732, les Maures, terrifiés par la déroute qu'ils avaient éprouvée le jour précédent, abandonnèrent la place et ses forts, dont s'emparèrent le même jour les troupes espagnoles, à la tête desquelles marchait le général comte de Montemar, pour la victoire particulière duquel on doit reporter la gloire à Dieu. *Amen.*

P. traduction :

Dr Monnereau.

(A suivre.)

LE REGISTRE

DES

PRISES MARITIMES

(Suite. Voir les nos 85 et 86).

No 66. Comptes d'une prise comprenant des chrétiens, faite par le raïs Eddrouech avec le chebec du Beylik. Kada 1183 (mars 1770).

Produit : 8,610 fr. 81 c.

No 67. Comptes d'une prise faite sur les Portugais par le chebec du Beylik et par le chebec de notre seigneur le Pacha, que commandent le raïs Ali el Griteli et le raïs Saïd. 17 rebi 2e 1184 (10 août 1770).

Produit : 75,791 fr. 25 c.

No 68. Comptes de la prise de poissons et de halfa, faite par le chebec de Sliman Khodjet el-bandjek. Djoumada 1er 1184 (septembre 1770).

Produit : 1,948 fr. 50 c.

No 69. Comptes de la capture de deux mécréants d'Oran, faite par la frégate (à rames) de Baba Ali Boudjakdji. 6 redjeb 1184 (26 octobre 1770).

Produit : 582 fr. 75 c. (291 fr. 37 c. pour chacun).

Résumé de l'année 1770 : 4 prises dont 1 portugaise, 1 espagnole et 2 sans nationalité indiquée. Produit total : 86,933 fr. 31 c.

No 70. Comptes de la prise de blé et de poissons faite par la demi-galère du Beylik, que commande Ralioundji Mohammed raïs. 25 rebi 2e 1185 (7 août 1771).

Produit : 4,350 fr. 50 c.

Nota. L'année 1771 n'offre que la mention de prise ci-dessus.

No 71. Comptes de la capture de bois de construction navale, faite par deux frégates (à rames) du beylik, placées sous le commandement du raïs Ralioundji et de Sari-Ahmed. 15 djoumada 2e 1186 (13 septembre 1772).

Produit : 11,121 fr. 75 c.

Nota. La prise ci-dessus est la seule qui ait été consignée en 1772.

No 72. Comptes de la prise de planches et de douves de barriques, faites par la barque (chitia) que commande le raïs El-Islami (juif converti à l'islamisme). 12 chaban 1287 (30 octobre 1773).

Produit : 1,264 fr. 50 c.

No 73. Comptes de la capture faite par le chebec d'Ali-Khodja que commande le raïs Ali-Cherif. Ce chebec a fait naufrage près du port et un seul mécréant s'est sauvé. 10 choual 1187 (25 décembre 1773).

Produit : 727 fr. 31 c.

Résumé de l'année 1773 : 2 prises sans nationalité indiquée, d'un produit total de 1,991 fr. 81 c.

No 74. Comptes de la prise faite par la chitia (barque) de l'Oukil-el-Hardj et le chebec de Sliman-Khodja que commande le raïs Hassan. 2 rebi 2e 1188 (12 juin 1774).

Produit : 3,408 fr. 75 c.

No 75. Comptes de la prise de planches, d'orge et de bois à brûler, faite par deux demi-galères du beylik et le chebec du raïs Hassan-el-Griteli. 5 djoumada 2e 1188 (13 août 1774).

Produit : 14,332 fr. 50 c.

N° 76. Comptes de la prise faite par le chebec de l'Oukil-el-Hardj que commande le raïs El-Hadj-Mehdi. Fin chaban 1188 (du 27 octobre au 4 novembre 1774).

Produit : 21,326 fr. 62 c.

Nota. Cette capture est un chebec de guerre espagnol pris le 20 chaban 1188, soit le 26 octobre 1774. (Voir mon *Tacherifat*, page 89).

N° 77. Comptes d'une prise de sucre, de cacao, de beurre et de peaux, faite par la barque (chitia) du constructeur de navires que commande le raïs Salah. 19 ramdan 1188 (19 novembre 1774).

Produit : 82,012 fr. 50 c.

Résumé de l'année 1774 : 4 prises dont 1 espagnole (chebec de guerre) et 3 sans indication de nationalité. Produit total : 121,080 fr. 37 c.

N° 78. Comptes de la prise faite par la barque (chitia) du Kheznadji (trésorier de la régence), par le chebec de l'Oukil-el-Hardj (ministre de la marine) et par le chebec du constructeur de navires. Seize mécréants. Moharrem 1189 (mars 1775).

Produit : 7,119 fr.

N° 79. Comptes d'une prise faite par Ralioundji avec le chebec du beylik et vendue à Tunis. Moharrem 1189 (mars 1775).

Produit : 642 fr. 37 c.

N° 80. Comptes de la capture de mécréants maudits, faite par la chitia (barque) de l'Oukil-el-Hardj que commande le raïs El-Islami (juif converti à l'islamisme). 10 rebi 1er 1189 (11 mai 1775).

Produit : 10,701 fr.

N° 81. Comptes de la capture de huit mécréants, faite par le chebec du beylik que commande le raïs El-Mer'arbi (le marocain). 10 rebi 1er 1189 (11 mai 1775).

Produit : 37,664 fr. 40 c.

Montant de chaque part : 2 rial (1), 7 huitièmes, 20 dirhem.

N° 82. Comptes de la prise de sucre, de bois de Campêche et de

(1) Je rappelle que le rial valait à cette époque 1 fr. 125 c.

peaux, faite par le chebec d'Oulid-Ali-Khodja que commande le raïs Indja-Mohammed. Rebi 2e 1189 (juin 1775).

	Rial	Huit.	
Bandjek	1,785	4	
Déchargement	300		
Capitaine de prise	150	6	
Prime d'abordage	4	2	
Chaouch, agha et serviteur du détachement (de janissaires)	20	2	
	2,260	6	
Chaouch du bandjek	40	4	
Chaouch juif	20	2	
Changeurs	48		
Crieurs (de la vente aux enchères)	24		
Pesage	102		
	2,495	4	
Les deux frégates ( ) et le bateau	27		
Gardiens	6		
Frais divers	6	5	
Crieurs des peaux	54		
Local	4	4	
	2,593	5	
Ourdian	9		
Oukil el-Hardj	9		
Port	116		
Total	2,727	5	
Total du produit	14,284		(16,069 fr. 50 c.)
A déduire	2,727	5	
Reste	11,556	3	
Dont moitié	5,778	1	
Prix du sucre	37,490		(42,176 fr. 25 c.)
	43,268	1	

Nombre des parts : 341.

Montant de chaque part : 126 rials 5 huitièmes.

N° 83. Comptes de la capture de dix-huit mécréants, faite par les deux frégates (à rames) d'Oulid Ali Khodja et de Ben Errouaz. 1er redjeb 1189 (28 août 1775)

Produit : 7,629 fr. 18 c.

Montant de chaque part : 26 rial, 5 huitièmes, 14 dirhem.

Résumé de l'année 1775 : 6 prises sans nationalité indiquée, donnant un produit total de 122,001 fr. 70 c.

N° 84. Comptes d'une prise de corail et de mécréants, faite par quatre demi-galères et une frégate (à rames) du Beylik. Djoumada 1er 1190 (juillet 1776).

Produit : 25,944 fr. 75 c.

Montant de chaque part : 13 rial, 1 huitième, 21 dirhem.

N° 85. Comptes de la prise de paille faite par deux frégates (à rames). Redjeb 1190 (août 1776).

Produit : 132 fr. 87 c. (Les dépenses ont absorbé le produit, en sorte qu'aucune distribution n'a pu être faite aux équipages).

N° 86. Comptes de la capture de sardines faite par la frégate (à rames) du raïs Mohammed Moummou. 12 redjeb 1190 (27 août 1776).

Produit : 7,726 fr. 50 c.

Montant de chaque part : 41 rial, 3 huitièmes, 15 dirhem.

N° 87. Comptes de la capture faite par la barque (chitia) du constructeur de navires, et amenée par le raïs Salah. Derniers jours de redjeb 1190 (septembre 1776).

Produit : 4,137 fr. 75 c.

Montant de chaque part : 3 rial, 6 huitièmes.

N° 88. Comptes d'une prise de fer et de farine, faite par quatre demi-galères. 1er chaban 1190 (15 septembre 1776).

Produit : 2,328 fr. 75 c.

N° 89. Comptes d'une prise de blé et de poissons salés faite par deux frégates (à rames), dont l'une à Hassan Barmaksis (main mutilée), et l'autre au Beylik et commandée par le raïs Draou. Chaban 1190 (octobre 1776).

Produit : 17,910 fr.

Montant de chaque part : 20 rial, 6 huitièmes.

N° 90. Comptes d'une prise d'orge faite par le chebec de Sliman Khodja, que commandait le défunt raïs Kaddour. 3 chaban 1190 (17 septembre 1776).

Produit : 3,424 fr. 52 c.

Montant de chaque part : 4 rial, 5 dirhem.

N° 91. Comptes de la capture de mécréants faite par la barque (chitia) de l'oukil el-hardj, et par le chebec d'Oulid Ali Khodja. Chaban 1190 (septembre 1776).

Produit : 20,812 fr. 50 c.

Montant de chaque part : 10 rial, 6 huitièmes, 11 dirhem.

(Cette capture est une gabarre de guerre espagnole, prise le 6 septembre 1776 par une barque de 20 canons que commandait le raïs Sliman, et par un chebec de 18 canons que commandait le raïs Indja Mohammed. (Voir mon *Tachrifat*, p. 90, et mon travail sur la marine de la Régence d'Alger, n° 77 de la *Revue africaine*).

N° 92. Comptes de la prise faite par la barque (chîtia) du pacha, que commande le raïs El-Hadj Mohammed el-Islami (Juif converti à l'islamisme). 21 ramdan 1190 (5 octobre 1776).

Produit : 8,988 fr. 75 c.

Montant de chaque part : 5 rial, 6 huitièmes.

N° 93. Comptes de la prise faite par les deux chebecs du Beylik, que commandent le raïs Mohammed el-Mer'arbi (le Marocain) et le raïs Ralioundji. Kada 1190 (décembre 1776).

Produit : 13,165 fr. 87 c.

Montant de chaque part : 4 rial, 4 huitièmes.

Résumé de 1776 : 10 prises dont 1 espagnole (gabarre de guerre) et 9 sans indication de nationalité, présentant un produit général de 104,572 fr. 26 c.

N° 94. Comptes de la prise du petit chebec commandé par le raïs Hassan. Moharrem 1191 (février 1777).

Produit : 2,521 fr. 12 c.

Montant de chaque part : 2 rial, 2 huitièmes.

N° 95. Comptes de la prise d'un navire de guerre chrétien, faite par la chitia (barque ou saëtte) de notre seigneur le Pacha, que commande le raïs El-Hadj Mohammed el-Islami (Juif converti à l'islamisme). Fin de rebi 1er de l'année 1191 (mai 1777).

Produit : 83,692 fr. 12 c.

Montant de chaque part : 57 rial, 1 huitième, 6 dirhem.

N° 96. Comptes de la capture de quatre chrétiens faite par le chebec d'Oulid Ali Khodja, placé sous le commandement du raïs Indja Mohammed. 2 rebi 2e 1191 (10 mai 1777).

Produit : 2,656 fr. 12 c. (664 fr. 03 c. pour chaque chrétien).

Montant de chaque part : 2 rial, 7 huitièmes.

N° 97. Comptes de la prise de charbon, de sardines et de quatre chrétiens, faite par le chebec de Ben Rouaz. Fin de djoumada 2e de l'année 1191 (août 1777).

Produit : 3,160 fr. 12 c.

Montant de chaque part : 4 rial, 1 huitième.

N° 98. Comptes d'une prise d'orge faite par quatre demi-galères du Beylik. 4 redjeb 1191 (8 août 1777).

Produit : 3,241 fr. 12 c.

N° 99. Comptes de la prise de bois de construction navale, faite par la frégate (à rames) de Boudjakdji Baba Ali. 4 redjeb 1191 (8 août 1777).

Produit : 3,341 fr. 25 c.

Montant de chaque part : 20 rial, 2 huitièmes.

N° 100. Comptes d'une prise de bois de construction navale, faite par la frégate (à rames) du raïs Mohammed Mammou. 17 redjeb 1191 (21 août 1777).

Produit : 3,235 fr. 50 c.

Montant de chaque part : 16 rial 5 huitièmes.

N° 101. Comptes de la prise de bois pour construction navale, faite par la frégate (à rames) du Pacha, que commande le raïs Barmaksis. 17 redjeb 1191 (24 août 1777).

Produit : 1,386 fr.

Montant de chaque part : 2 rial 1 huitième 9 dirhem.

N° 102. Comptes d'une prise faite par le chebec de Ben Er-

rouaz et dont le montant a été envoyé de Gibraltar. 10 ramdan 1191 (12 octobre 1777).

Produit : 1,002 fr. 87 c.

Montant de chaque part : 1 rial 3 huitièmes 6 dirhem.

N° 103. Comptes de la prise de bois de construction navale, faite par El Hadj Mohammed el-Islami. 24 ramdan 1191 (26 octobre 1777).

Produit : 5,575 fr. 37 c.

Montant de chaque part : 3 rial 1 huitième 9 dirhem.

N° 104. Comptes de la prise du petit chebec de Ben Rouaz, commandé par le raïs Sari Mohammed. 25 ramdan 1191 (27 octobre 1777).

Produit : 4,846 fr. 50 c.

Montant de chaque part : 7 rial 5 huitièmes 18 dirhem.

N° 105. Comptes d'une prise du chebec d'Oulid Ali Khodja, commandé par le raïs Kadoussi. 25 ramdan 1191 (27 octobre 1777).

Produit : 4,615 fr. 87 c.

Montant de chaque part : 4 rial 2 huitièmes.

N° 106. Comptes de la capture de quatre chrétiens, faite par la chitia (saëtte ou barque) de l'oukil El Hardj, que commande le raïs El Hadj Mehdi. 25 ramdan 1191 (27 octobre 1777).

Produit : 1,814 fr. 62 c.

Montant de chaque part : 1 rial 3 huitièmes.

N° 107. Comptes d'une prise de charbon, faite par le chebec d'Oulid Ali Khodja et vendue en France. 1er choual 1191 (2 novembre 1777).

Produit : 1,362 fr. 37 c.

Montant de chaque part : 1 rial 55 dirhem.

Résumé de l'année 1777 : 14 prises sans nationalité indiquée et parmi lesquelles figure un navire de guerre.

Produit total : 122,440 fr. 95 c.

N° 108. Comptes de la capture de onze mécréants, faite par les *chitia* (barques) du Beylik et autres. 16 rebi 2e 1192 (14 mai 1778).

Produit : 4,056 fr. 75 c.

Montant de chaque part : 4 huitièmes 3 dirhem.

N° 109. Comptes de la prise faite par la frégate (à rames) de Baba-Ali-Boudjakdji. Il y a six mécréants. 2 djoumada 2e 1192 (28 juin 1778).

Produit : 1,908 fr.

Montant de chaque part : 9 rial 7 huitièmes.

N° 110. Comptes d'une prise de bois de construction navale et d'orge, faite par quatre demi-galères. 15 chaban 1192 (8 septembre 1778).

Produit ; 1,633 fr. 50 c.

N° 111. Comptes d'une capture de tabac faite par la chitia (barque, saëtte) de l'oukil El-Hardj, que commande le raïs Sliman. 1er ramdan 1192 (23 septembre 1778).

	Rial.	
Bandjek	10.001	
Déchargement	100	
Capitaine de prise	172	3
Caïd Eddoukan	3.315	
Prime d'abordage	4	4
	13.592	7
Chaouch, aga et serviteur du détachement	30	
Chaouch du Bandjek	40	
Chaouch juif	20	
Changeurs	270	
Crieur	54	
	14.006	7
Crieur	166	
Pesage	60	
Biskris du bateau	27	
Gardiens	30	
Ourdian et bateau	18	1
Port	657	
	43	
	14.997	

	Rial.	
Total du produit	80.028	
A déduire	14.955	(*sic*)
Reste	65.073	
Dont moitié	32.536	4
A déduire	21	4
	32.515	0

Nombre des parts : 351 4 (huitièmes).

Montant de chaque part : 95 rial.

(Le produit brut est de 90.031 fr. 50 c.)

N° 112. Comptes d'une prise de chrétiens, de numéraire et d'autres objets, faite par Sliman, raïs, nommé ci-dessus.

Produit : 5,555 fr. 48 c.

Montant de chaque part : 113 rial et 4 huitièmes.

N° 113. Comptes de la prise faite par le raïs Sliman et par le raïs Ben Errouaz. Ramdan 1192 (octobre 1778).

Produit : 18,697 fr. 50 c.

Montant de chaque part : 11 rial 6 huitièmes.

N° 114. Comptes de la capture faite par la chitia (barque, saëte) d'El-Hadj Mohammed *bache-ma'llem* (ouvrier en chef). 15 choual 1192 (6 novembre 1778).

Produit : 16,219 fr. 12 c.

Montant de chaque part : 15 rial.

N° 115. Comptes d'une prise de noisettes et autres objets, faite par le chebec d'Oulid Ali Khodja, que commande le raïs Kadoussi. Kada 1192 (décembre 1778).

Produit : 27,630 fr.

Montant de chaque part : 27 rial 6 huitièmes.

N° 116. Comptes de la prise de cuivre, d'huile et de peaux, faite par la chitia (saëtte) du constructeur de navires. Kada 1192 (décembre 1778).

Produit : 44,201 fr. 25 c.

Montant de chaque part : 46 rial 3 huitièmes.

N° 117. Comptes d'une prise de numéraire, faite par le chebec d'Ouled Ali Khodja, que commande le raïs Kadoussi. 23 kada 1192 (13 décembre 1778).

Produit : 3,159 fr.

Montant de chaque part : 8 rial.

N° 118. Comptes de la prise faite par la chitia (barque) de notre Seigneur le Pacha, que commande le raïs El-Hadj Mohammed el-Islami. Kada 1192 (décembre 1778).

Produit : 3,402 fr. 56 c.

(Cette capture est un bateau (sandal) de guerre de nationalité non indiquée, — mais probablement espagnol, d'après le nom du capitaine : *Pedro Salomon*, — pris le 24 octobre 1778. Voir page 91 de mon *Tacherifat*).

Montant de chaque part : 2 rial 3 huitièmes.

N° 119. Comptes de la prise de vin faite par le chebec de Ben Ettaleb, que commande le raïs Kaddour. 18 kada 1192 (8 décembre 1778).

Produit: 12,821 fr. 62 c.

Montant de chaque part : 15 rial 2 huitièmes.

N° 120. Comptes de la prise faite par la chitia (barque) d'Oulid Ali Khodja, que commande le raïs Kadoussi. 18 kada 1192 (8 décembre 1778).

Produit: 93,449 fr. 25 c.

Montant de chaque part : 86 rial.

N° 121. Comptes de la capture faite par la chitia (barque) de l'oukil El-Hardj, que commande le raïs Sliman. Cette prise se compose de cinq mécréants et de sparterie. 8 hidja 1192 (28 décembre 1778).

Produit: 1,309 fr. 50 c.

Montant de chaque part : 84 dirhem.

Résumé de l'année 1778 : 14 prises, dont une espagnole (navire de guerre) et 13 sans nationalité indiquée. Produit total : 324,075 fr. 03 c.

N° 122. Comptes de la prise faite par la chitia de l'oukil El-Hardj, que commande Ben Nefsa, et par Kadoussi, raïs. 1er djoumada2e 1193 (16 juin 1779).

Produit : 57,748 fr. 50 c.

Montant de chaque part : 25 rial 4 huitièmes 7 dirhem.

N° 123. Comptes d'une prise consistant en vin et en sept mécréants, faite par le raïs Kaddour. 10 djoumada 2e 1193 (25 juin 1779).

Produit : 7,447 fr. 50 c.

Montant de chaque part : 10 rial 7 huitièmes.

N° 124. Comptes de la prise faite par les barques (chitia) de de l'oukil El-Hardj (ministre de la marine), que commandent le raïs Ben Nefsa et Sliman, raïs. 15 djoumada 2e 1193 (30 juin 1779).

Produit : 58,401 fr.

Montant de chaque part : 29 rial 2 huitièmes.

N° 125. Comptes d'une capture de quatre mécréants, faite par la frégate (à rames) de Baba-Ali Boudjakdji, que commande le raïs Hossaïn. Fin de chaban 1193 (septembre 1779).

Produit : 1,507 fr 50 c.

Montant de chaque part : 7 huitièmes de rial et 1 dirhem.

N° 126. Comptes de la prise faite par la saëtte et le chebec que commandent Ben Nefsa et Kadoussi. Fin de chaban 1193 (septembre 1779).

Produit : 2,028 fr. 37 c.

Montant de chaque part : 6 huitièmes de rial.

N° 127. Comptes de la prise faite par le chebec d'Ouled Ali, que commande le raïs Kaddour. Fin de chaban 1193 (septembre 1779).

Produit : 19,003 fr. 50 c.

Montant de chaque part ; 17 rial et 3 huitièmes.

N° 128. Comptes de la prise faite en commun par trois navires du Beylik, dont l'un est commandé par Ben Zirouan. Commencement de ramdan 1193 (septembre 1779).

Produit : 53,942 fr. 62 c. Chaque part : 10 rial.

N° 129. Comptes de la prise faite aussi par trois navires que commandent Ben Zirouan, El-Islami et Ralioundji. Ramdan 1193 (septembre 1779).

Produit : 8,273 fr. 25 c. Chaque part : 5 rial 7 huitièmes.

N° 130. Comptes d'une prise faite par la frégate (à rames) du raïs Mustapha Kahwadji (cafetier). 28 ramdan 1193 (9 octobre 1779).

Produit : 40,565 fr. 25 c. Chaque part : 222 rial 3 huitièmes.

N° 131. Comptes de la prise de spartes faite par la barque (chitia) de l'Oukil el-Hardj, que commande le raïs Sari Mohammed. Ramdan 1193 (octobre 1779).

Produit : 1,375 fr. 31 c. Chaque part : 1 rial 1 huitième.

N° 132. Comptes de la prise faite par la barque (chitia) neuve du constructeur de navires, que commande le raïs Kara Hassan. 10 choual 1193 (21 octobre 1779).

Produit : 34,650 fr. Chaque part : 37 rial 2 huitièmes et 1/2.

N° 133. Comptes de la prise de terre à savon (soude pour la fabrication du savon ?) faite par la frégate (à rames) du raïs Ben Kaour. 14 choual 1193 (25 octobre 1779).

Produit : 1,604 fr. 50 c.

N° 134. Comptes de la prise faite par la barque (chitia) de Ben Ettaleb, que commande le raïs Kaddour. 15 choual 1193 (26 octobre 1779).

Produit : 28,670 fr. 62 c. Chaque part : 34 rial 5 huitièmes et 1/2.

Résumé de l'année 1779 : 13 prises sans nationalité indiquée, d'un produit total de 315,217 fr. 92 c.

(Entre le n° 134 et le n° 135, il y a cinq pages et demie en blanc).

N° 135. Comptes de la prise faite par la barque (chitia) du bachema'llem (chef ouvrier), que commande le raïs Kara Hossaïn et par la barque de l'Oukil el-Hardj, que commande le raïs Sari Mohammed. Cette prise se compose, de sept voitures, d'huile et de neuf mécréants. 1194 (1780).

Produit : 38,452 fr. 50 c. Chaque part : 19 rial, 2 huitièmes et 3 dirhem.

N° 136. Comptes d'une prise de vin faite par le chebec de Sidi Hassan Oukil el-Hardj, que commande le raïs Ahmed Rarnaout (l'Albanais), laquelle a été vendue à Tunis. 19 rebi 1er 1194 (25 mars 1780).

Produit : 3,796 fr. 87 c. Chaque part : 2 rial, 6 huitièmes et 13 dirhem.

N° 137. Comptes de la prise faite par Indja Mohammed et par Hadj Mehdi Ben el-Kherrat. Ramdan 1194 (septembre 1780).

Produit : 12,201 fr. 75 c. Chaque part : 3 rial et 5 huitièmes.

N° 138. Comptes de la prise faite par le raïs Mohammed Kadoussi avec le chebec de l'oukil El-Hardj. Rebi' 2e 1194 (avril 1780).

Produit : 53,022 fr. 37 c. Chaque part : 62 rial, 3 huitièmes et 8 dirhem.

N° 139. Comptes de la prise de savon faite par la barque (chitia) de l'oukil El-Hardj et par la barque du constructeur (de navires), que commandent le raïs Kara Hossaïn et Sari Mohammed. Rebi' 2e 1194 (avril 1780).

Produit : 44,713 fr. 12 c. Chaque part : 22 rial 1 huitième.

N° 140. Comptes de la prise faite par Indja Mohammed avec la barque (chitia) de l'oukil El-Hardj, dans le mois de djoumada 2e de l'année 1194 (juin 1780).

Produit : 10,986 fr. 75 c. Chaque part : 7 rial 3 huitièmes.

N° 141. Comptes de la prise de savon faite par la chitia (barque) de notre Seigneur le Pacha, que commande le raïs Mohammed, dans le mois de djoumada 2e 1194 (juin 1780).

Produit : 35,357 fr. 62 c.

N° 142. Comptes relatifs à la prise faite par Ben Zeurman et par Ralioundji Sliman, laquelle a été vendue à Gibraltar, en redjeb 1194 (juillet 1780).

Produit : 35,246 fr. 25 c. Chaque part : 6 rial 6 huitièmes.

N° 143. Comptes de la prise faite par la galiote de notre Sei-

gneur le Pacha, que commande le raïs Barmaksis (main mutilée). Redjeb 1194 (juillet 1780).

Produit : 24,824 fr.

N° 144. Comptes de la prise de poterie faite par la frégate (à rames) d'Ali Khodja, que commande le raïs Mustapha Kahwadji (cafetier). Mois de redjeb de l'année 1194 (juillet 1780).

Produit : 7,796 fr. 25 c. Chaque part : 33 rial 5 huitièmes.

N° 145. Comptes de la prise faite par la saëtte (chitia) de l'oukil El-Hardj et par le chebec d'El-Hadj Otsman, que commandent le raïs Salah et Sari Mohammed. Redjeb 1194 (juillet 1780).

Produit : 27,787 fr. 50 c. Chaque part : 15 rial 3 dirhem.

N° 146. Comptes de la prise faite par le chebec de Hadji Keladji que commande le raïs Mohammed. Redjeb 1194 (juillet 1780).

Produit : 97,195 fr. 50 c. Montant de chaque part : 200 rial 5 huitièmes 12 dirhem.

N° 147. Comptes de la prise faite par la frégate (à rames) du raïs Kara Khelil, en chaban 1194 (août 1780).

Produit : 10,631 fr. 25 c.

N° 148. Comptes de la prise faite par El-Hadj Hossaïn, en chaban 1194 (août 1780).

Produit : 1,083 fr. 37 c.

N° 148 bis. Comptes de la prise faite par la barque (chitia) de Ralioundji, par la barque d'El-Islami et par le raïs Memmou. Kada 1194 (novembre 1780).

Produit : 11,009 fr. 25 c.

Montant de chaque part : 2 rial, 5 huitièmes.

N° 149. Comptes de la prise faite par El-Hadj Mohammed el-Islami, Ralioundji, Sari Mohammed raïs, et le raïs Memmou. Kada 1194.

Produit : 43,209 fr.

Résumé de l'année 1780 : 16 prises sans nationalité indiquée, donnant un produit total de 457,313 fr. 35 c.

N° 150. Comptes de la prise faite par cinq navires de guerre que commandent Ralioundji, Selmia, Hadj Sliman, Sari Mohammed et raïs Memmou. Djoumada 1er 1195 (mai 1781).

Produit : 63,257 fr. 62 c.

N° 151. Comptes relatifs à une prise faite sur les Livournais en djoumada 1er 1195 (mai 1781).

Produit : 8,960 fr. 25 c.

N° 152. Comptes d'une prise faite par raïs Selmia, Hadj Sliman, Sari Mohammed, Indja Mohammed, Ralioundji et Memmou. Djoumada 1er 1195 (mai 1781).

Produit : 31,696 fr. 87 c.

Montant de chaque part : 4 rial, 5 huitièmes.

N° 153. Comptes d'une prise faite par raïs Selmia et Hadji Sliman. Djoumada 1er 1195 (mai 1781).

Produit : 13,019 fr. 62 c.

Montant de chaque part : 5 rial, 2 huitièmes.

N° 154. Comptes de la prise faite par le chebec de Hadj Otsman, que commande Kara Khelil. Djoumada 2e 1195 (juin 1781).

Produit : 4,677 fr. 75 c.

Montant de chaque part : 4 rial, 6 huitièmes.

N° 155. Comptes de la prise faite par Kara Hossaïn avec la chitia (barque) du constructeur de navires. Djoumada 2e 1195 (juin 1781).

Produit : 34,481 fr. 25 c.

Montant de chaque part : 35 rial, 3 huitièmes.

N° 156. Comptes des deux prises du raïs Memmou. Djoumada 2e 1195 (juin 1781).

Bandjek	6.149 4
Déchargement	300
Capitaines des deux prises	172
Vigie	9
Chaouch et aga du détachement	20 2
	6.650 6
Chaouch du Bandjek	27
Chaouch juif	12
A reporter.	6.689 6

	Report.	6.689 6
Changeurs		200
Caïd eddoukhan		210
Peseur		96
		7.195 6
Gardiens		16
Portefaix		36
Frégate		64 4
Crieurs		180
Achat de pain		8
		7.500 2
Prix de la boutique		3
Ourdian		9
Droits du port		508 6
		8.021 0
Part des marabouts		345
		8.366
Total du produit	58.400	
A déduire	8.366	
	50.034	
Moitié de l'excédant	25.017	

Nombre des parts : 520 4.

Montant de chaque part : 48 rial.

Nota. — Le *produit brut* s'élève à 65,700 fr.

N° 157. Comptes de la prise faite par le raïs Sari Mohammed. Djoumada 2e 1195 (juin 1781).

Produit : 40,987 fr. 12 c.

Montant de chaque part : 39 rial, 4 huitièmes.

N° 158. Comptes de la prise faite par le raïs Selmia et par Memmou, en redjeb 1195 (juillet 1781).

Produit : 17,642 fr. 25 c.

Montant de chaque part : 6 rial, 1 huitième.

N° 159. Comptes de la prise faite par le raïs Selmia, par Sari Mohammed et par Memmou. Chaban 1195 (août 1781).

Produit : 29,244 fr. 37 c.

Montant de chaque part : 7 rial, 3 huitièmes, 21 dirhem.

N° 160. Comptes de la prise faite par la frégate (à rames) de Ben Ali Khodja. Ramdan 1195 (septembre 1781).

Produit : 1,474 fr. 87 c.

Montant de chaque part : 4 rial, 2 huitièmes.

N° 161. Comptes de la prise faite par la frégate (à rames) du fils d'El-Borteguil, en chaban 1195 (août 1781).

Produit : 5,062 fr. 50 c.

Montant de chaque part : 27 rial, 1 huitième.

Résumé de l'année 1781 : 13 prises dont 1 livournaise et 12 sans nationalité indiquée, d'un produit total de 316,204 f. 47 c.

Albert Devoulx.

(A suivre).

TOPOGRAPHIE

ET

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ALGER

DÉDIÉE

AU TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR

DON DIEGO DE HAEDO

ARCHEVÊQUE DE PALERME, PRÉSIDENT ET CAPITAINE-GÉNÉRAL
DU ROYAUME DE SICILE

PAR

LE BÉNÉDICTIN FRAY DIEGO DE HAEDO

ABBÉ DE FROMESTA

Traduit de l'espagnol par MM. le Dr MONNEREAU et A. BERBRUGGER.

(Suite. Voir les nos 82, 83, 84, 85 et 86.)

CHAPITRE XXXIII.

OCCUPATIONS DES FEMMES D'ALGER, ET DESCRIPTION DU MOBILIER DE LEURS MAISONS.

Leurs occupations chez elles sont peu nombreuses, car sauf le soin des enfants, le savonnage du linge une fois par semaine, la cuisine et le pétrissage du pain (si par hasard elles n'ont pas d'esclaves pour le faire, ce qui est le cas d'un bien petit nombre), elles sont le reste du temps oisives, accroupies ou couchées sur des nattes ou des tapis ne faisant autre chose que manger et dormir. Il y en a qui filent par moments mais elles s'en fatiguent

aussitôt ; d'autres (quand la nécessité les y force ou qu'elles n'ont pas d'esclave pour le faire) cousent ou raccommodent quelques chemises. Bien peu savent travailler la soie, à moins que ce ne soit quelque renégate ou mauresque d'Espagne, qui l'aura appris dans son pays d'origine, et les filles qui naissent d'elles, à qui elles l'ont enseigné,

Cependant, il y a quelques ateliers publics tenus par des mauresques, mais le travail qu'on y apprend est si grossier, et la peine des maîtresses si peu récompensée qu'on n'en tient aucun compte. C'est pour ce motif qu'on estime tant les esclaves chrétiennes, surtout celles qui savent travailler de leurs mains.

Ordinairement les musulmanes emploient leur temps à sept choses :

D'abord à se farder et à se laver, car malgré que beaucoup d'entre elles aient des bains dans leurs maisons, il en est bien peu, même parmi les principales, qui ne se rendent au moins deux fois par semaine aux bains publics. Elles y vont après l'heure de midi car jusque là c'est le tour des hommes. Elles amènent toutes une ou plusieurs esclaves portant le linge qu'elles doivent changer (après le bain), du savon, ou plutôt un peu de cette terre de Fez dont nous avons déjà parlé *(thefeul)*, qui est très onctueuse, et très propre à blanchir et adoucir les chairs. Elles se font également asperger tout le corps avec des eaux de senteur, dont elles font une grande consommation ; ces eaux sont composées avec des infusions de roses, de sauge, de romarin, de fleurs d'oranger, etc.

Leur seconde occupation consiste à aller chez leurs amies, et à se visiter continuellement les unes les autres, passant toute la journée à courir de maison en maison pour se faire des invitations réciproques. Sur ce chapitre des visites, il n'y a pas de mari qui, malgré son désir, puisse y mettre obstacle, bien que tous sachent que sous ce prétexte, elles commettent de nombreuses iniquités. Mais si on voulait les brider là-dessus elles rompraient aussitôt leur mariage.

Comme troisième occupation elles se rendent à toutes époques de l'année dans les jardins des environs pour se réjouir et notamment à la saison des fruits. Il est peu d'homme marié, quelque peu à l'aise qu'il soit, qui n'ait au moins un petit jardin. Une

fois réunies dans ces lieux, les femmes se livrent à la danse au son des instruments, et font une grande consommation de couscous, de viandes rôties et de beignets. Elles ont soin de se soustraire aux regards des hommes, qui d'ailleurs ne s'approchent pas généralement de ces lieux de réunion ; puis quand elles ont ainsi bien rempli leur journée, elles regagnent le soir leurs demeures respectives.

La visite aux sépultures des marabouts avec leurs jeunes fils, espèce de pélerinage, forme leur quatrième occupation ; ainsi les lundis elles vont au tombeau de Sidi Yakoub (1) qui est sur une roche près de la mer hors de la porte Bab-el-Oued, ou bien à celui de Sidi Bornoz (2), renégat de Cordoue, situé au sommet de la montagne (Bouzeriâ), inhumé dans l'ermitage même où il a vécu. Les jeudis, elles visitent les tombeaux de Sidi Betka, de Sidi Abd El-Aziz, de Sidi Ali Ezzouaoui et Sidi Abd El-Abbas qui sont hors de la porte Bab-Azoun ; les vendredis ceux de Sidi Abderrahman et de Sidi Djami hors de la porte Bab-el-Oued.

Elles offrent sur leurs sépulcres des bougies, ou de l'huile pour les lampes qui y brûlent ou de l'argent, toutes choses qui sont pour les ermites (*oukil*) qui gardent ces sépultures. Elles mettent aussi sur ces tombes, du pain, des raisins secs ou des fruits, et, leur prière terminée, elles donnent partie de ces aliments à des pauvres qui se tiennent à l'entour ces jours-là. Le surplus est mangé sur place par les amies et compagnes ; après quoi elles vont s'asseoir au dehors dans la campagne pour faire la conversation.

En cinquième lieu, leur extrême dévotion aux morts, les pousse à les visiter continuellement, mais surtout le lundi matin, comme on le dira bientôt. Et celle qui ne fait pas ces visites n'est pas réputée comme bonne musulmane.

(1) Voir la note relative à ce marabout, page 68 ; sa koubba a été démolie en 1867 pour élargir la route d'Alger à Tipasa dite route Malakoff. On s'était aperçu qu'à chaque invasion du choléra les européens qui habitatent l'ancienne demeure de ce saint personnage étaient constamment enlevés par le fléau ; de là certains musulmans concluaient que c'était une vengeance de Sidi Yakoub !

(2) Il a déjà été question des marabouts ci-après désignés aux pages 44, 66 et suivantes.

Leur sixième occupation est la sorcellerie, art où elles sont passées maîtresses. A cet effet, elles convoquent chez elles d'autres musulmanes également expertes, ou bien elles vont ensemble se concerter avec des marabouts, qui d'ordinaire ne professent pas autre chose. Ainsi, elles ne discontinuent pas de jeter des sorts, de faire des conjurations, de piler des dents, des os, d'écorcher et dépécer des insectes et des grenouilles, de faire des fumigations, de brûler des papiers, d'enfoncer des clous, de préparer des mixtures et d'invoquer les démons. Et tout cela à l'effet d'être aimées, ou pour avoir quelque heureuse aventure, ou encore pour marier avantageusement leurs filles, pour savoir ce qui concerne les absents, connaître l'avenir, guérir les plaies, les maladies, etc.

Beaucoup d'entre elles se vantent et font profession d'avoir un esprit familier qui, disent-elles, leur entre dans la tête, et leur révèle ce qu'elles-mêmes ou d'autres personnes désirent savoir. Il y a tant de femmes qui font ce métier que le nombre en est infini, elles composent comme une sorte de compagnie ou de confrérie, dans laquelle entrent beaucoup de femmes, même parmi les principales de la ville. Elles ont la coutume de s'assembler les unes chez les autres, ou de se rendre chez quelque personne malade ou autre, qui les fait appeler avec de grandes instances.

Déposant alors leurs vêtements ordinaires, elles en revêtent d'autres réservés pour cet objet seulement, faits de soie ou de drap, selon les facultés de chacune. Quand les invitées sont réunies, on leur donne un repas ; quand il est terminé on met dehors toute espèce de chrétiens, attendu, disent-elles, que le ginon (*Djenoun*) (1) ne leur entre pas dans la tête et ne répond en aucune manière, si elles sont vues par quelque homme ou femme de cette religion.

Cela fait, elles se groupent en un cercle dont sort celle que l'on choisit pour danser au son des tambours de basque. Il faut que celle qui danse soit courbée, la figure contournée, regardant un peu en haut, et la main gauche placée en arrière sur l'épaule. Lorsqu'elle a dansé ainsi pendant quelques instants, elle tombe à terre sans sentiment, l'écume à la bouche, les yeux retournés,

(1) Pluriel de جن *Djen* qui signifie génie, démon familier.

la tête tordue et faisant toutes les grimaces et contorsions que les possédés du démon ont coutume de faire.

Alors, on lui demande ce qu'on veut savoir, et la possédée répond d'une voix contrefaite, très différente de la sienne propre. Au bout de quelque temps, elle revient à elle, mais elle ne sait dire alors ni ne se rappelle comment elle est tombée anéantie à terre, ni les paroles qui lui ont été dites ni ce qu'elle y a répondu ; ce qui est évidemment une chose du démon.

Si l'on ne se contente pas de la réponse d'une seule, on en fait sortir pour la danse une, deux ou trois, comme on veut ; l'opération recommence de la même manière, le diable entre en elles, et elles donnent les mêmes réponses sur ce qu'on leur demande.

Il y a particulièrement parmi elles certaines vieilles négresses, qui (d'après ce que m'ont attesté des personnes présentes) disent des choses admirables et sont à un extrême degré vénérées entre toutes (1).

Cela n'existe pas seulement pour les femmes, mais il y a aussi des confréries d'hommes qui sont possédés des *djenoun* (quoi qu'ils ne se réunissent pas pour danser) ; ce sont principalement des marabouts, comme nous le dirons plus amplement ailleurs.

La septième occupation des femmes consiste à aller continuellement aux noces et aux fêtes nombreuses et fréquentes qui se donnent dans les familles pendant toute l'année. A cet effet, il est d'usage quand un mariage est décidé et que l'on veut se conformer à la coutume, on doit, huit jours avant l'époque fixée, donner chez soi des réunions et des bals de femmes, ainsi que nous l'avons déjà dit. Alors, quelques jours auparavant, la mère, les sœurs et les parentes de la future, accompagnées quelquefois de cinquante ou soixante femmes, entrent dans la plupart des maisons de la ville, et invitent ceux qu'elles connaissent et même ceux qu'elles ne connaissent pas, pour avoir le plus de monde possible à leurs fêtes et bals, car, la solennité et l'honneur qui en rejaillit sur eux sont d'autant plus grands qu'il s'y rend plus de monde.

Non contentes de rester toute la journée occupées à ces bals,

(1) On les nomme عريفة *arifa*, devineresse, sorcière.

elles y passent toute la nuit, pendant laquelle le mari doit attendre que la femme revienne à la maison. C'est ainsi qu'arrivent chaque jour des choses assez honteuses ; mais les maris passent par là-dessus, et tout se tait et se dissimule : il n'y a pas à songer de changer les coutumes (sur ce point), parce que cela est impossible.

Les femmes juives sont plus soigneuses et plus industrieuses que les musulmanes dans les choses du ménage. Elles savent coudre, filer, tisser et faire toute sorte de travaux pour gagner leur vie. Elles n'ont pas coutume d'aller aux bains publics et on ne les y admettrait point en aucun cas ; aussi, elles sont excessivement sales et ne perdent jamais l'odeur de bouc.

De cette grande paresse et oisiveté des musulmanes d'Alger, il résulte que le mobilier de leur maison est peu de chose, parce quelles ne travaillent pas comme les chrétiennes à l'augmenter par leur industrie et leur activité. Aussi voit-on que tout en ayant des maisons très grandes et beaucoup d'appartements ornementés, elles ont à peine une pièce bien arrangée. Il est vrai que cela tient à la lésinerie de leurs maris, gens mesquins et avares, qui ne dépenseraient pas un *réal* pour l'ornement de leurs maisons, ni pour l'entretien de leurs personnes, quelque grandes sommes d'argent qu'ils possèdent.

Ordinairement, dans les maisons des principaux et des riches, le mobilier et les effets se composent de la manière suivante : une couchette garnie de matelas — deux, au plus, et la majorité, un seul ; — une ou deux paires de draps de lit, une ou deux couvertures, deux oreillers, deux ou trois chemises par personne et autant de culottes ; une couple de serviettes pour s'essuyer les mains, trois ou quatre mouchoirs, un tapis ou deux et autant de nattes, où ils s'accroupissent, mangent et dorment ; une paire de turbans pour le mari et deux calottes de soie pour la femme ; quelques paires de rideaux (quand ce sont des personnes très-riches), faits de taffetas de couleur, pour couvrir les parois de la pièce où ils demeurent et se tiennent tout le temps ; une couple de coussins de quelque soie inférieure, pour s'asseoir, ceci seulement pour les gens qui tranchent du grand et font les importants, car les autres s'asseyent tout simplement sur un

tapis ou une natte, et n'ont pas coutume d'avoir des rideaux au lit. Tout au plus, à une extrémité de la chambre, ils installent deux poutrelles, allant d'un mur à l'autre, élevées de cinq ou six palmes au-dessus du sol ; ils y placent quelques planches et établissent dessus le matelas sur lequel ils dorment ; car, ordinairement, ils couchent par terre, sur des nattes ou des tapis.

De la même manière, les gens les plus graves mettent un drap pendu à des cordes, devant leur lit, pour ne pas être vus par les gens de la famille. Ils n'ont pas non plus de cassettes, d'armoires, ni de pupitre : une boîte ou coffret de quatre ou cinq palmes, leur suffit pour renfermer quelques objets de femme, et un autre un peu plus grand, pour contenir quelques autres effets ; ils les appellent *sanduchas* (1). Il y a beaucoup de gens qui pendent tout simplement sur une corde leurs divers habillements.

Ils n'ont pas non plus de buffets ou de tables pour manger, parce que les plus riches mangent par terre, sur un cuir de bœuf qui vient de Turquie ; il y en a quelques-uns qui sont peints et ornés de broderies de diverses couleurs ; d'autres mangent sur une petite table, élevée d'environ une palme au-dessus du sol (2), mais, la plupart sur les nattes ou tapis.

Ils ne se servent point de nappes pour la table ; ils placent seulement devant chacun de ceux qui mangent, une ou deux serviettes étroites, où l'on s'essuie. Ils ne font usage d'aucune espèce de tapisserie, en drap ou en cuir doré ; et s'ils en volent sur mer aux chrétiens, ils les vendent aussitôt à des marchands de cette religion. Ils ne se servent pas non plus de vases d'or ni d'argent, car, outre qu'ils tiennent cela pour un péché, parce que le Koran le prohibe, ils ne savent pas ce que c'est que le luxe sous ce rapport. Ils ne font pas usage non plus de *peltre* (mélange d'étain et de plomb), ni d'étain pour la vaisselle, qui est généralement en faïence : les riches emploient des vases bien travaillés et coloriés, que l'on apporte de Turquie.

Ils se servent cependant quelquefois de vases de cuivre étamé, pour la cuisine, parce qu'ils sont d'une plus grande durée que

(1) C'est le mot arabe صندوق *soundouk*, signifiant coffre, bahut.

(2) Cette petite table, toujours en usage, se nomme ميدة *mida*.

ceux de terre. Et ils sont aussi très-mesquins dans leurs repas. En cela, leurs femmes ont peu à faire, bien que sachant préparer diverses sortes de mets et de ragoûts ; bien rares sont ceux qui mangent de la volaille. La nourriture généralement adoptée de tous, grands, riches ou pauvres, est le couscous, avec quelques fruits ou quelque viande en daube, à moitié cuite, qu'ils conservent dans des pots, entre de la graisse ou de l'huile ; ou bien, un peu de viande cuite avec des pois chiches, de la citrouille, du riz, ou du blé grillé.

De sorte que, par rapport à la plupart de ces musulmans, le plus piètre savetier ou tailleur de la chrétienté, se traite mieux que le Maure ou le Turc le plus riche d'Alger ; il a même sa maison plus garnie d'effets, d'ornements et de richesses qu'eux, si ce n'est, comme nous l'avons dit, un très-petit nombre de riches.

CHAPITRE XXXIV.

DU CALENDRIER DES MUSULMANS D'ALGER, DES FÊTES, JEUNES ET PAQUES QU'ILS CÉLÈBRENT.

Ils commencent leur année (lisez : *ère*), à la naissance de leur Mahomet ; de sorte que cette année-ci du Seigneur 1580 étant pour eux l'an 988 (1), nous comptons 592 ans de plus qu'eux. Nous partageons l'année en mois (solaires) et eux en lunes (mois lunaires). Douze lunes composent leur année, ce qui fait qu'elle n'a que 355 jours, quand notre année en compte 365 (et 366 quand elle est bisextile) ; chaque année ayant onze jours de moins que la nôtre, leur année présente finira onze jours plus tôt que la précédente (par rapport aux saisons). Par la même raison, leurs fêtes et jours solennels qui correspondent aux lunaisons, avançant chaque année de onze jours, il en résulte que, par la suite des temps, ils auront tous été célébrés dans chacun des jours et mois de l'année.

Leurs marabouts donnent de cela une plaisante explication,

(1) En effet, l'année hégirienne 988 a commencé le 16 février 1580 et a fini le 3 février 1581.

disant qu'Allah a voulu la chose ainsi, afin que les mois et les saisons ne se plaignissent pas, qu'on célébrait plus de solennités dans un mois que dans l'autre, et que, par conséquent, il n'y eût pas de mois plus honoré que les autres.

Voici l'ordre et le nom des mois en arabe :

1° Moharran Lisez :	*Moharrem*.
2° Safer.	*Safer*.
3° Arabealuel	*Rebi'el-oueul*.
4° Arabalaher	*Rebi'el-Akhor*.
5° Iumel Luhel	*Djoumad el-Oueul*.
6° — Laher	*Djoumad el-Akhor*.
7° Rejeppe	*Redjeb*.
8° Iaban	*Chaban*.
7° Ramadan	*Ramdan*.
10° Xahuel	*Choual*.
11° Delcada	*Dou 'l Kada*.
12° Delacha	*Dou 'l Hidja*.

Les jours solennels sont premièrement leur carême, qui est de trente jours, et qu'ils appellent Ramadan, pendant lequel tous jeûnent sans interruption et continuellement ; dans cette année de N. S. 1580, ce Ramadan a commencé le 11 octobre, pour finir le 9 novembre. Ils l'observent, disent-ils, parce que Mahomet a jeûné le même nombre de jours pour faire leur loi. Voici leur manière de jeûner : en aucun cas ils ne mangent, ni ne boivent de toute la journée, sous peine d'être brûlés vifs, si on les punissait à la rigueur. Quand paraît la première étoile, ils se mettent à manger. Ils peuvent prendre toute espèce de mets, viande ou poisson, à leur goût, pendant toute la nuit, jusqu'à deux heures avant le jour, moment où l'on tambourine (avec les atabal) pour qu'ils puissent faire, s'il leur plaît, le dernier repas de nuit, quoique plusieurs l'emploient souvent à n'en faire qu'un seul. Il y a quelques Maures qui, par dévotion, vers minuit, vont par la ville, battant de ces tambours, au son desquels ils éveillent les gens, pour qu'ils puissent procéder au repas (du matin). Deux heures avant le jour, ils frappent de nouveau, pour qu'on ne passe pas outre au repas ; chacun étant ainsi avisé, personne ne mange plus. Alors, les plus dévots

font les ablutions et vont aux mosquéesfaire la prière, ou entendre les prédications que les marabouts font quelquefois, comme nous l'avons dit.

L'observation de ce carême est si grande parmi eux, que ni les femmes enceintes, ni les malades n'en sont dispensés (1). Les renégats et les renégates, qui ne sont pas, d'ordinaire, d'aussi fervents musulmans, se dispensent du jeûne pour la plupart, mangeant à plaisir, comme et quand il leur en prend fantaisie, mais en cachette, pour ne pas être vus.

Quelques musulmans, principalement les marabouts, sont si dévots, que, même en voyage ou sur mer, en aucun cas, ils ne rompraient le jeûne. Mais, d'ordinaire, il y a dispense (conditionnelle) pour les voyageurs et ceux qui naviguent. De même, ceux qui se piquent de dévotion, jeûnent trois mois de l'année, savoir : Redjeb, Chaban et Ramdan ; et leurs marabouts les persuadent que celui qui jeûne sans interruption pendant ces trois mois, est sûr d'aller en paradis, et qu'il ne peut être ni pendu, ni condamné, et qu'en outre, tout lui tournera à bien ; beaucoup ont été mystifiés de la sorte et s'en plaignent amèrement.

Au milieu de ce carême, des musulmans, surtout les Turcs et les renégats, se réunissent par troupes de trente ou quarante, et font avec des bâtons agencés et liés ensemble, un manequin figurant un chameau avec sa bosse. Ils lui mettent une tête qu'ils ont fabriquée à cet effet, et une couverture par dessus, et recouvrent le corps fait de bois, avec un haïk, de sorte qu'ils simulent assez bien un chameau naturel. Ils font marcher devant une cornemuse, au son de laquelle ils dansent ; arrivés à la porte des personnages principaux et des plus riches, ils jouent jusqu'à ce qu'on leur ouvre, et qu'on leur donne des étrennes en argent, à la volonté de chacun ; cette recette est ensuite partagée également entre eux.

Pendant la nuit du 27e jour du carême, on fait de grands fes-

(1) Ils peuvent s'en dispenser, mais comme il faudrait plus tard *rendre*, comme ils disent, par un jeûne particulier, le nombre de jours pendant lesquels ils auraient mangé, ils ne profitent pas de cette faculté, parce qu'il leur semblerait trop dur de jeûner à une époque où tous les autres mangent.

tins et on distribue des aumônes aux pauvres ; il y en a qui mettent de la nourriture dans tous les coins et recoins de la maison, pour que les mauvais esprits viennent manger, et soient apaisés par cette offrande. Cette nuit s'appelle Laytecabu o axerin (*Lilt es-seba ou àcherin*), c'est-à-dire la nuit du 27.

Le dernier jour de ce carême arrive la Pâques, qu'on appelle petite, en arabe Laïd segtuer (*El aïd es-ser'ir*). Le matin de ce jour, les musulmans sortent tous par la porte Bab-el-Oued, et se réunissent dans un champ enclos (1) ; le kadhi ou grand marabout (2) se met devant eux et le Pacha sur un côté. Tous font la prière ensemble, et, quand elle est finie, le marabout les exhorte, dans quelques discours, de rendre grâce à Dieu, d'observer la loi, leur promettant de grands biens en ce monde et dans l'autre. Ensuite, chacun s'en retourne chez soi. Après avoir banqueté pendant les huit jours de cette fête (ou au moins les trois jours qui la suivent), les hommes et les jeunes gens montent à cheval, habillés le plus richement qu'ils peuvent, et vont hors de la porte Bab-el-Oued, sur la plage, joûter et faire des passes par deux, avec des roseaux.

Les petites gens se réunissent en groupes, pour danser et sauter, chaque nation à part, comme font les nègres de Guinée, à Séville et à Lisbonne ; car les Kabyles se tiennent d'un côté, les gens du Sahara d'un autre, et les nègres aussi. Les négresses forment également une réunion particulière. Chaque nation danse avec ses tambours ou ses cornemuses, selon l'usage de son pays. Les Arabes ne viennent pas à ces assemblées, parce qu'elles sont composées de gens de peu, pas plus que les Turcs et les renégats, qui, pour le même motif et pour conserver leur dignité, ne donnent jamais de bals publics.

D'autres Turcs vont se balancer à (des balançoires faites) de pieux très-élevés et bien fixés, du haut desquels pendent de longues cordes, où est attachée une table (planche), sur laquelle s'assied celui qui veut se balancer.

D'autres fabriquent des instruments ronds, en bois, comme

(1) *Msala* ou lieu de la prière.

(2) Nous ne relèverons pas de nouveau la confusion que fait Haëdo et que nous avons signalée ci-dessus, page 60.

les tourelles qui, en chrétienté, servent à monter la chaux, les briques et le mortier à ceux qui travaillent aux constructions élevées, sorte de grue ou de chèvre, et chevauchant un à chaque bout des poutrelles qui traversent cet instrument, ils se font tourner tout autour, et de haut en bas. Pour cet amusement, chacun paie un *aspre* à celui qui a installé ce jeu. Voilà en quoi consiste leurs réjouissances pendant leurs Pâques.

On voit aussi festoyer et se réjouir dans ce jour, pour gagner quelques *blancas*, des chrétiens qui, oubliant que Dieu ne les a pas amenés à Alger pour des danses et des fêtes, mais pour verser des larmes qui puissent apaiser la colère céleste), se mettent des masques figurant divers personnages, dansent à la franque, et luttent au tir de la pomme ou de l'orange, avec des flèches. L'enjeu à gagner est une colombe ; celui qui perd, paie un *aspre*. D'autres montrent des marionnettes, ou font des tours de passe-passe ou des prestidigitations, réjouissant beaucoup les musulmans, qui en restent tout ébaubis.

Quatre jours avant la Pâques, dans la soirée que nous avons désignée par son nom de *Lilt seba ou acherin*, les musulmans sont dans l'usage d'allumer beaucoup de lampes dans les mosquées. De nombreux visiteurs parcourent, pendant cette soirée, toutes les mosquées de la ville, et y entrent pour faire une oraison, comme nous faisons, nous, le jour du Jeudi-Saint. Mais les femmes ne font jamais ces visites, car elle ne peuvent pas entrer dans les mosquées. De même, à bord de tous les navires qui se trouvent dans le port, corsaires ou autres, on allume tous les luminaires, car tous les musulmans sont persuadés que, pendant cette nuit, toutes les eaux ne courent plus, qu'elles dorment pendant l'espace d'une demi-heure ; et que celui-là est bien heureux qui trouve ainsi l'eau dormante, car il obtient de Dieu tout ce qu'il veut. Ils tiennent pour certain que c'est parce que Euldj-Ali, renégat calabrais, général de la mer des Turcs, a trouvé trois fois consécutives la mer de cette façon, qu'il est arrivé ainsi aux grandeurs.

Deux lunes et dix jours après cette fête, ils célèbrent l'autre pâque qu'ils appellent la grande, et en arabe laydequebir (*El-aïd el-kebir*), laquelle ne dure que trois jours ; les réjouissances

sont toujours les mêmes ; ils disent que cette fête est célébrée en mémoire du sacrifice que fit le patriarche Abraham.

Chaque chef de maison est obligé (s'il le peut) de tuer ce jour-là un mouton, et ceux qui sont riches en tuent quelquefois autant qu'il y a de personnes dans la famille. Voici comment ils tuent (ou sacrifient, selon leur expression) ces moutons : quand le soleil est depuis deux heures sur l'horizon, et qu'ils viennent de faire la prière dans le champ-clos en dehors de la ville (où tous se réunissent avec le Pacha, comme nous l'avons dit pour l'autre petite pâques), les moutons étant déjà préparés à la maison, chacun prend le sien et tourné vers le sud, lave premièrement la face et le museau de l'animal avec de l'eau et le parfume avec de l'encens. Aussitôt il l'égorge lui-même de sa propre main, fût-ce le Pacha en personne, car c'est cet acte qui en fait tout le mérite. Les femmes recueillent alors le sang et le gardent (surtout celui qui jaillit le premier) dans la persuasion qu'il est saint, béni de Dieu, et bon pour le mal d'yeux. Quelques musulmans, par dévotion, se teignent le front avec ce même sang récemment sorti ; et si vous leur demandez comment et quand Dieu a béni ce mouton, ils répondent avec beaucoup de sang-froid que pour chaque mouton, Dieu a envoyé un ange invisible qui le bénit alors qu'on l'égorge ainsi. Ils pensent également que le mouton doit avoir l'oreille assez grande pour recouvrir l'œil, qu'autrement il ne serait pas propre au sacrifice, et que par la même raison il doit avoir plus d'un an et rien de moins. Cette cérémonie faite et le mouton écorché, on le teint aussitôt en entier avec du safran, et on le laisse suspendu jusqu'au troisième jour. Ensuite on en distribue une petite part aux pauvres, on mange le reste en famille, ou encore on en garde une partie salée ou bien séchée au soleil. Ce mets est considéré comme chose bénite et sainte.

Trois lunes et treize jours après cette pâques, on en célèbre une troisième qui est en mémoire de la naissance de Mahomet et qu'on appelle Meulutu (*Mouloud*). Pour cette fête, on ne sort pas faire la prière publique dans le champ (consacré) comme pour les autres, mais ce soir-là, et les trois suivants, on allume brillamment toutes les mosquées de la ville, que chacun va visiter en y faisant une prière. Ce jour-là, on lave encore toutes les latrines des maisons, et on y place beaucoup de lumières, disant qu'on le fait en mémoire de ce que Mahomet, par humilité, est né dans un de ces retraits quand il pouvait naître dans de riches palais. En même temps, on fait de grandes quantités de couscous à la viande et aux pois chiches, et dont on met quelques plats dans le privé de la maison, dans les galeries, les cours et jusque dans les chambres; on répand aussi à terre un peu de couscous, quelques brins de viande et des morceaux de pain, dans la croyance que Mahomet, cette nuit, vient dans les maisons qui lui sont le plus agréables, auxquelles il veut faire faveur, et qu'il mange ce que l'on y met en son honneur, tant dans les privés ou latrines, que dans le reste de la maison.

Beaucoup de Maures ont coutume, plus particulièrement que d'autres, pour mériter cette grâce que Mahomet vienne manger chez eux, de se réunir en grand nombre ce soir-là au milieu des cours de leurs maisons ; et entourant quelque grand vase de couscous et de viande placé au milieu de la cour, à grands cris et hurlements ils appellent Mahomet (comme faisaient les prophètes de Baal pour leur Dieu), le suppliant de ne pas les dédaigner parce qu'ils sont pauvres, et d'aller manger seulement dans les latrines des riches ! Plaisante chose, et bien risible en vérité, quoique, d'un autre côté, digne de compassion, puisqu'il suffit du démon pour tromper aussi grossièrement des hommes qui ont une âme raisonnable et du jugement ! !

Les enfants des écoles, particulièrement, se réunissent la veille, le soir, et pendant la durée de cette fête, dans leurs écoles, que les maîtres tiennent ornées de rameaux, de tentures de drap ou de soie, de nombreux tapis, et brillamment illuminées. Il est d'usage que ce jour-là chaque élève fasse cadeau au maître d'une très-jolie bougie de cire ; car on en fait alors de très-belles, entourées de fleurs peintes de toutes couleurs. Cet usage ressemble à celui de la chrétienté à la Chandeleur ; et comme c'est à qui apportera la plus grosse et la plus belle, le gain de cette journée est pour le maître le plus grand de toute l'année. Pendant toute cette journée, les enfants s'occupent à l'école à chanter des cantiques que les maîtres leur enseignent à la

louange de Mahomet, l'un d'eux commençant le chant, et les autres lui répondant comme dans un chœur.

Leur jour férié ordinaire est le vendredi de chaque semaine, qu'ils appellent Xuma (*Djemáa*) et qu'ils observent comme nous le dimanche et les Juifs le samedi ; toutefois, ils ne le fêtent pas comme nous le dimanche, car ils ne cessent jamais de travailler toute cette journée, non plus du reste que dans toutes leurs fêtes, sauf les trois premiers jours des deux premières pâques (*Aïd el-Ser'ir* et *Aïd el-Kebir*) et même dans ces dernières beaucoup ne chôment que pendant la première journée.

Dans ces jours solennels, on a coutume de mettre des gardes de janissaires dans tous les forts et remparts, pendant que l'on va à la prière, parce que, comme on va faire celle-ci en dehors dans la campagne, on craint que les chrétiens ne profitent de cet éloignement momentané pour s'emparer de la ville. Généralement, ces jours-là, le Pacha fait servir un repas à tous les janissaires dans les cours de leurs casernes, où mangent à la fois plus de quatre mille hommes, les uns venant s'asseoir au banquet quand les autres s'en retirent.

Le jour de Xuma (*Djemáa*) ou vendredi à midi, quand on arbore la banderolle au sommet des mosquées et que les marabouts les appellent, les musulmans sont obligés, plus qu'en tout autre jour de la semaine, d'assister aux offices. Ce même jour et à la même heure, le Pacha lui-même s'y rend en personne, accompagné de la garde de janissaires et de tous les Turcs et renégats de sa maison, bien qu'eux aussi en cela soient plus ou moins scrupuleux. En dehors de ces vendredis et de ces fêtes, ils ne célèbrent point les jours de leurs marabouts, qu'ils regardent cependant comme des saints, différant en cela des chrétiens vis-à-vis de leurs saints patrons.

CHAPITRE XXXV.

MÉLANGES RELATIFS A QUELQUES OPINIONS, COUTUMES, USAGES ET OBSERVANCES DES MUSULMANS D'ALGER

Ce serait une longue tâche que de traiter de toutes les opinions et cérémonies de leur loi, qui sont très-nombreuses; et

d'ailleurs cela n'est pas nécessaire, car elles sont pratiquées au vu et su de tout le monde, et qu'un grand nombre de livres en traitent fort au long. Nous nous bornerons donc à signaler un choix des opinions, coutumes et usages de la généralité des musulmans algériens, en dehors de ce que Mahomet leur a ordonné.

Premièrement, dans leurs mosquées, ils ont pour tout mobilier des nattes par terre et autour des murs, et des lampes qu'on allume aux heures de prière. Si un chrétien y pénètre, il faut qu'il se fasse musulman, sinon on le brûle ou on le jette tout vif sur les crocs. Si on ne permet pas aux femmes d'y pénétrer (même pour prier), c'est (au dire des marabouts), pour que leur vue n'excite pas les hommes au péché, et pour que leur état menstruel ne souille pas légalement la mosquée, ce qui serait à leur sens un très-grave péché. Par cette même cause, on ne doit pas y entrer avec des souliers, ni cracher en ce lieu autrement que dans son mouchoir.

Ils considèrent comme un acte grandement méritoire de faire la prière quand une inspiration du cœur leur en donne l'idée ou les y excite, surtout si c'est en dehors des heures obligatoires. Et si quelqu'un, venant pour en tuer un autre occupé à prier, en quelque lieu que ce soit, ce dernier, sous peine de très-grand péché, ne doit ni bouger ni se défendre.

C'est ce qui advint, en 1577, à Moula Abdelmumi (*Abd el-Moumen*), frère consanguin de Moula Maluch (*Malek*), roi de Fez, et qui s'était enfui du Maroc parce que celui-ci voulait le tuer. Or, un jour que dans la grande mosquée de Tlemsen, ville où il s'était réfugié, il faisait la prière du Seba (*Sebah*), qui a lieu deux heures avant le point du jour, un Maure assassin envoyé par son frère, le blessa mortellement d'un coup d'arbalète. Abd el-Moumen ne voulut ni parler ni bouger, jusqu'à ce qu'il eût fini sa prière, mais en la finissant il expira ; de sorte que le meurtrier s'échappa, ce qui n'aurait pas eu lieu si la victime avait parlé au moment où elle fut frappée.

Ils disent aussi que la prière est de nul effet si celui qui prie laisse échapper par malheur un vent par la partie qui n'est pas propre. A plus forte raison l'urine, car selon eux il

n'y a pas de souillure égale à une goutte de cette excrétion dans ou sur la culotte ; c'est pour cela qu'ils urinent accroupis comme les femmes, et que ce serait pour eux un grand péché d'accomplir cet acte debout, comme les chrétiens. Par le même motif, aussitôt qu'ils ont uriné, ils se nettoyent le membre viril avec de l'eau ou de la terre, le frottent sur quelque pierre ou contre un mur. La prière ne compte pas pour celui qui saigne du nez quand il la fait, et de même s'il lui coule du sang de quelque blessure ou plaie même cachée. Obligés de se laver avant la prière et après le coït, ils disent que les ablutions à l'eau froide sont plus méritoires que celles à l'eau chaude. Et cependant les marabouts, quand ils commettent le péché de sodomie, vont (comme grande pénitence) se laver à la mer, et non au bain.

Ils ont un incroyable respect et une grande révérence pour leurs marabouts, de quelque sorte qu'ils soient ; tant est que, par toute la Berbérie, celui qui veut cheminer en sécurité et sans crainte des voleurs ou ennemis, n'a qu'à mener un marabout avec soi, et on ne l'approchera point de cent pas.

Ainsi, ceux qui doivent passer par les montagnes de Gigeli (qui sont à 180 milles d'Alger, au levant), où il y a grande abondance de voleurs, et de très-cruels, que l'on appelle Alabesi (1), peuvent, en se procurant la compagnie d'un marabout, voyager à leur gré et sans inquiétude.

Ils tiennent pour grand péché de manger tout animal ou volaille qui n'ait pas d'abord été égorgé, et encore ce ne doit pas être de la main de quelque chrétien ou juif, mais uniquement de celle d'un musulman ; c'est encore un péché — à la judaïque — de manger du sang ou de la chair d'un animal qui ne rumine pas.

Parmi les saints, ils en honorent quelques-uns de ceux que nous autres chrétiens considérons comme tels, particulièrement les apôtres. Ils les appellent marabouts et soutiennent qu'ils furent musulmans, affirmant que l'apôtre saint Jacques s'appela Ali. Je n'ai jamais pu leur faire comprendre (quoique j'aie dis-

(1) *El-Abbès*, les Beni-Abbas?

puté avec un grand nombre à ce sujet) que notre seigneur Jésus-Christ a précédé Mahomet de 621 ans, et que ses saints disciples ont mené une vie très-opposée à celle des musulmans.

Il y avait à Alger un nain que son infirmité avait fait ranger dans la classe des marabouts ; on croyait que s'il lançait une malédiction, elle devait s'accomplir, de même que sa prière devait être exaucée ; c'est ce qu'ils affirment, du reste, de tous les autres marabouts, et pour cela ils les ont en très-grande vénération.

Pour eux, les cigognes aussi et les escargots sont marabouts, ce serait un très-grand péché que de les toucher ou de leur faire mal, et à plus forte raison si on les tuait ; sur ma demande du pourquoi, ils répondirent : ce n'est point parce que la cigogne détruit les reptiles et en nettoie la terre, mais parce que lorsqu'elle s'éveille le matin, et d'autres fois pendant la journée, elle loue Dieu, haussant le col et le baissant et en poussant les cris qu'elle fait entendre. Quant à l'escargot, ses titres à la qualité de marabout, c'est que, selon eux, il ne fait pas de mal ; aussi les gens scrupuleux regardent-ils comme un péché de le manger.

Ils tiennent encore pour marabouts et saints ceux qui vont à la Mecque visiter le tombeau de leur prophète Mahomet, enseveli, non pas dans un cercueil d'acier, comme quelques chrétiens l'affirment et le racontent, mais en terre et sous le sol, comme les musulmans eux-mêmes l'affirment. Quand ils reviennent de là, ils prennent tous le nom de Hadji, qui veut dire « pélerin » ; et on les appelle toujours ainsi (quelque grands et principaux qu'ils soient), comme Hadji Mourad, Hadji Moustafa, Hadji Bali, et ils s'en tiennent grandement honorés. Traiter quelqu'un de Hadji, c'est donc comme si on le traitait de saint (1), et tout le monde court lui baiser la main et les habits.

Beaucoup de ces hadjis après avoir vu le tombeau de Mahomet, s'arrachent volontairement un œil, quelques-uns même les deux

(1) De même que pour la qualification de *marabout*, Haëdo donne à celle de *hadji* une signification dont il semble à plaisir exagérer la portée. En effectuant le voyage de la Mecque, le musulman ne fait qu'accomplir l'obligation que lui impose le Koran, notamment par les versets 28, 29, etc., du chapitre XXII.

yeux (1), disant que celui qui a vu une pareille chose n'a plus besoin de rien voir d'autre en ce monde. Beaucoup de musulmans non mariés, et quelques-uns même qui le sont, portent au sommet de la tête une tresse ou touffe de cheveux qu'ils ne coupent jamais (2), mais laissent pousser très-longs ; aux questions sur cet usage, ils répondent que c'est afin qu'après leur mort les anges puissent les prendre par là pour les enlever au ciel.

Quand on leur demande pourquoi ils portent tous de longues tuniques, ils disent que : C'est afin que lorsqu'ils entreront en paradis, ceux qui en seront dignes (comme les chrétiens ou les autres), s'accrochant aux pans de ces tuniques, puissent entrer avec eux sans répugnance.

Ils sont convaincus que ce n'est pas un péché, au fond, de manger de la viande de porc, puisque cet animal est une créature de Dieu créée pour l'homme et que sa chair est excellente et hygiénique, mangée en quantité raisonnable. Seulement, ils disent que s'ils n'en mangent pas, ce n'est point que le porc soit tout-à-fait mauvais, mais parce qu'ils ne savent pas lequel de ses quatre quartiers toucha Mahomet, lorsque passant à côté d'un de ces animaux, son vêtement neuf fut sali. Le prophète ayant pour ce fait maudit le porc, ils ajoutent que s'ils savaient quelle est la partie coupable ils s'en abstiendraient et mangeraient des trois autres (3).

De même, ils expliquent ainsi leur abstention du vin, qui est bon en lui-même, et que Mahomet loua et permit d'abord : Mais un jour le prophète vit en passant des jeunes gens qui buvaient en compagnie, et avaient le teint animé, et paraissaient très-joyeux. Il les bénit et leur dit : Buvez à votre aise et avec la bénédiction de Dieu. Cependant, au bout de quelque temps, repassant par là, il trouva qu'ils avaient vomi, et que le vin les avaient amenés à se disputer entre eux et que quelques-uns avaient été

(1) Il est permis de douter que ce fait se soit reproduit bien souvent.

(2) C'est un usage fondé sur les croyances religieuses.

(3) Cette allégation est un peu hasardée en présence des termes formels du Koran; Il est vrai qu'il défend aussi l'usage du vin, et des boissons fermentées, il paraît cependant qu'autrefois comme aujourd'hui cette interdiction était lettre close pour un certain nombre de musulmans.

tués. Alors, il maudit le vin et décida que quiconque en boirait désormais n'entrerait pas dans le ciel.

Néanmoins, je n'ai jamais vu de plus grands ivrognes même parmi les Allemands, que la plupart des Turcs, des renégats et des Maures d'Alger.

Beaucoup d'entre eux ne se rasent pas la barbe mais la laissent bien croître, donnant pour raison, que se raser est un usage parmi les artisans et les faquins, et ils en disent autant de ceux qui ne portent pas le turban.

Ils croient grandement aux songes et il n'est rien à quoi ils ne portent aussitôt une plus grande attention, persuadés qu'ils sont que la chose rêvée arrive exactement. Bien souvent il leur est arrivé de rêver que leur captif les tuait et aussitôt ils le faisaient sortir de chez eux, non pour le vendre à un autre Turc ou Maure, mais pour lui faire recouvrer la liberté ; et quand c'était un esclave qui n'avait aucun moyen de se racheter, ils l'affranchissaient et le renvoyaient de leur maison ; n'osant plus le conserver auprès d'eux. C'eût été heureux pour les captifs, si beaucoup de musulmans avaient fait de ces songes là et avaient obéi à ce préjugé, comme certains patrons l'ont fait.

Quelques-uns se piquent d'être vaillants, qu'on appelle *deli*, ce qui veut dire, brave ou fort. Ceux-là ont pour tout vêtement une culotte et une espèce de peau de bête jetée sur l'épaule, diversement, à leur fantaisie ; ils se vantent d'avoir tué de leurs mains la bête dont ils portent la dépouille, et pour montrer leur grand courage, ils se font souvent avec un couteau de larges blessures aux bras et à la poitrine ; quelques-uns aussi se brûlent avec du coton imbibé d'huile qu'ils se mettent sur le bras, — comme nous l'avons dit des janissaires — et ils le conservent jusqu'à ce que le coton et l'huile consumés aient pénétré dans leur chair brûlée. Ils disent que celui qui se brûle ainsi en ce monde, ne brûlera pas dans l'autre.

Lorsque quelque membre leur fait mal, les Turcs, très-souvent, le brûlent aussitôt avec quelque fer rouge. Ils ne commencent aucune affaire importante, n'entreprennent aucun voyage de quelque durée, ne mâtent pas un navire, ne bâtissent pas une maison et n'en réparent pas une vieille, sans que beaucoup d'en-

tre eux ne sacrifient d'abord un mouton de la manière que nous avons déjà indiquée.

Dans une affaire de grande importance, quand ils n'ont pas confiance au serment de quelqu'un, ils le font jurer dans une mosquée particulière d'Alger qu'on appelle la Rauita (*Errabta*, *Mrabta*) (1), parce qu'ils croient communément que ceux qui y font un faux serment s'appauvrissent en peu de temps et perdent tout leur patrimoine.

Aucun n'est assez osé pour irriter les parents de Mahomet que l'on appelle Xarifs (*Chérifs*), reconnaissables à leur turban vert, que portent également les femmes de même origine. Tous sont obligés de donner l'assor (*achour*) aux pauvres, c'est-à-dire deux et demi pour cent de tout ce qu'ils possèdent, en compensation de tout ce qu'ils ont mal gagné pendant l'année. Mais ils se sont arrangé pour que cela s'entende seulement du capital engagé dans le commerce ; et certains marabouts regardent comme un péché d'accepter une aumône faite avec cet argent.

De la même manière, Mahomet a établi que le revenu des souverains devait être la dîme de tout ce que la terre produit, et que les hommes recueillent. Mais les souverains Maures et Turcs y ont ajouté d'autres tributs et d'autres charges. Il y a beaucoup de marabouts et de lettrés qui se font un grand cas de conscience, non-seulement d'accepter des traitements ou des cadeaux sur ces derniers revenus, mais même de parler ou de traiter avec les souverains qui les perçoivent, les réputant pour pécheurs et excommuniés. Beaucoup de ces marabouts pensent et disent que ni la loi de Mahomet ni aucune autre du monde n'est nécessaire, et que du moment qu'on ne fait de mal à personne, qu'on s'efforce de pratiquer tout le bien possible pendant

(1) Les documents et la tradition désignaient cette petite mosquée sous le nom de Mesdjed Errabta (de l'ascète, de la femme qui s'est vouée à la vie éternelle), et aussi sous celui de Mesdjed el-Merabta (de la maraboute de la Sainte Ezzerzoura). Il est impossible de savoir si cette pieuse femme a fait construire l'édifice, ou y a été inhumée postérieurement à la construction.

Cette mosquée était sise à une quinzaine de mètres de la façade O.-S.-O. de Djama-Djedid, à peu près en face du couloir voûté établi sous ce dernier édifice, où il formait un coude, et conduisait à la porte de la mer. Elle a été démolie en 1832 pour cause d'utilité publique. (Devoulx, *Edifices religieux*).

sa vie, il suffit à l'heure de la mort de se recommander à Dieu et d'invoquer à haute voix Mohomet, pour avec cela seul gagner le ciel. Quelques-uns aussi regardent comme certain que les femmes ne vont ni au paradis ni en enfer, mais dans un endroit où elles ne souffrent aucun mal et ne jouissent d'aucun bien.

Ils disent que les marabouts morts, qui sont saints, viennent la nuit manger ce que les dévots offrent sur leurs sépultures, ainsi que fait Mahomet le jour (anniversaire) de sa naissance, comme nous l'avons dit. Si on leur réplique que cela n'est point possible, attendu que leurs corps réduits en cendres et en poussière dans la tombe, ne peuvent manger pas plus que leurs âmes dont l'esprit pur ne se nourrit pas d'aliments terrestres, ils répondent : Dieu le sait!! et ajoutent qu'en pareille matière, on ne doit demander ni raisons ni explications : C'est bien là une réponse de gens brutes et sans jugement.

En 1579, il vint à Alger un marabout de Fez qui prétendait au moyen de certaines paroles, faire descendre du ciel un ange, qui venait lui parler à l'oreille. Quelquefois, en présence de beaucoup de personnes, il feignait que l'ange ne venait pas assez tôt et en témoignait une grande colère ; puis, après quelque temps, il donnait à entendre que l'ange était enfin venu, mais alors il jouait le mécontent et l'indigné, et faisait comme s'il ne voulait pas l'écouter ; ensuite, simulant l'approbation, comme par suite des instances du dit ange, il se rendait à une mosquée suivi de beaucoup de gens, et chacun venait l'interroger sur ce qu'il désirait savoir. Il faisait alors semblant de se consulter avec l'ange et donnait à chacun une réponse qui renvoyait les uns satisfaits et les autres mécontents. Les choses en vinrent à tel point en quelques jours, que non-seulement ceux qui pouvaient lui parler et lui baiser la main se tenaient pour très-heureux, mais que les femmes (qui ne se montrent pas devant les hommes et n'osent jamais leur parler) forçaient leurs maris à les laisser aller chez ce marabout pour le voir, lui parler et le consulter. Il en vint un tel concours des plus grandes et des principales tous les jours, que jamais le temple d'Apollon à Delphes, ni le mont Parnasse, ni aucun des oracles vénérés des anciens, ne furent aussi fréquentés que la maison de ce bonhomme. Mais ses actes ne pu-

rent rester longtemps secrets, car il se trouva que sous couleur de donner réponse à quelques femmes, il les faisait se découvrir et même se divertissait parfois avec elles. Quelques Maures arrivés de Fez annoncèrent qu'il en avait fait autant là-bas avec beaucoup de grandes dames, c'est pourquoi Hassan, le renégat Vénitien qui était alors Pacha d'Alger, lui ordonna, sous peine d'être empalé vif, de déguerpir d'Alger immédiatement et sous trois jours de son royaume. Aussi, il s'embarqua sur une galère et se rendit à Tunis.

Quelques musulmans, qui ont été captifs en chrétienté, portent des anneaux aux bras, donnant ainsi à entendre qu'ils ont été en esclavage. La première fois qu'ils reviennent au pays, ils n'entrent point chez leurs parents ou amis par la porte de la rue, mais par les terrasses, voulant exprimer par là que la liberté leur est venue du ciel.

La raison pour laquelle on a en si grande vénération, depuis l'an 1541, Si Betka, marabout enterré hors de la porte Babazzoun (que saluent tous les corsaires et navigateurs et auquel ils se recommandent en quittant le port, comme nous l'avons dit), c'est parce que, d'après les musulmans, il a fait perdre la flotte de l'empereur Charles-Quint, de glorieuse mémoire, le 28 octobre de cette même année 1541, jour de St Simon et St Jude, alors que ce souverain était devant Alger avec son camp. Ils affirment qu'alors, Sidi Betka (qui était mort et enterré depuis quelques années) se leva de son sépulcre pendant la nuit qui précéda ce jour, et se mit à genoux en oraison, demandant à Dieu cette grâce. Ils concluent cela de ce que la lampe de son sépulcre, qui était éteinte tout le jour et la nuit d'avant, fut trouvée allumée et brûlant cette nuit-là. Je répondis à un musulman qui me disait cela et se targuait d'être un grand marabout, que si son Sidi Betka était au ciel, comme ils le disent, quelle nécessité y avait-il pour prier Dieu en faveur des hommes, que le corps du saint ressuscitât, pour rallumer sa lampe et pour prononcer la dite oraison, puisqu'il suffisait à son âme d'intercéder Dieu (au ciel même). D'autant plus que si l'âme du dit abandonna aussitôt le corps et que Sidi Betka soit ainsi mort une deuxième fois, (il faut avouer que) Dieu lui témoignait bien peu d'amitié

en le faisant passer de nouveau par les douleurs si cruelles et si terribles de la mort. Sur le premier et le second point, mon homme répondit de la même manière : qu'il suffisait que Dieu put faire tout cela. Ainsi sont tous leurs lettrés et marabouts, des gens grandement ignorants, qui ne permettent pas qu'on leur demande raison de ce qu'ils disent, croient et enseignent aux musulmans, car ce ne sont que des songes fantastiques et des rêveries d'imaginations désordonnées. Il faut que les yeux fermés et malgré tout on les croie. Leurs disciples ne savent pas répondre autrement ni dire autre chose que ce que disaient les disciples de Pythagore : *Ipse dixit*. C'est encore la devise de beaucoup de maîtres et de marabouts.

Il n'y a aucun d'eux qui connaisse la logique, la philosophie, la métaphysique, la géométrie, l'astrologie ou tout autre art libéral; dans toute la Barbarie, la Turquie, l'Asie, l'Arabie et la Perse (partout sous la domination musulmane), on ne trouve actuellement nulle école où l'on professe et enseigne quelqu'une de ces nombreuses sciences.

Pour traiter une blessure ou faire une saignée, on ne trouvera pas dans tout Alger un Turc ou un Maure expert, tous les chirurgiens sont chrétiens; un seul est un renégat génois, appelé Chaban, et un Maure originaire de Valence, tous deux ignorantissimes.

Non-seulement ils tiennent pour un très-grand péché d'adorer et de vénérer les images, mais même de les voir, de les regarder, ou même de consentir qu'on en possède.

Ainsi, en 1579, la famine étant très-grande, les musulmans firent leurs processions aux tombeaux des marabouts au mois de mai, pour qu'il plût. Alors, les marabouts conseillèrent au Pacha de ne point laisser dire de messe aux chrétiens ni de conserver plus longtemps à la porte de la Marine trois images chrétiennes que l'on avait prises sur certaines galères et que l'on y tenait suspendues par les pieds avec quelques boucliers, écus et rondaches de chrétiens. Cet endroit étant un passage public très-fréquenté de tout le monde, les marabouts prétendirent que cette exhibition d'images chrétiennes en public était la cause de la sécheresse, parce qu'elle avait provoqué l'indignation de Dieu.

C'est pourquoi le Pacha d'Alger d'alors, Hassan le Vénitien, renégat d'Euldj Ali, ordonna, le 20 de ce même mois de mai, que l'on cessât de célébrer la messe à Alger, ce qui dura quelques jours, et aussi que l'on apportât les trois saintes images sur une petite place qui se trouve devant le palais des Pachas, et là, par ordre des marabouts, elles furent mises en pièces et brûlées dans un grand feu. L'une, était l'image de St Jean-Baptiste, qu'Euldj Ali avait prise en 1570 près des côtes de Sicile, sur une des galères de Malte qui s'appelait *San Juan*, du nom de ce même saint; l'autre, celle de l'apôtre St Paul, avait été enlevée le 1er avril 1577, de la galère *San Pablo* de Malte, près de la Sardaigne; et la troisième, celle de St Ange, provenant de la galère *Santange*, prise le 27 avril 1578 près de l'île de Capri, alors que le duc de Terranova passait de Sicile à Naples et en Espagne.

Ces gens sont si barbares, qu'ils ne comprirent pas ce qu'ils perdaient à cet autodafé, non plus que le grand plaisir qu'ils faisaient aux chrétiens en enlevant de dessous leurs yeux, et en détruisant ces trophées de nos désastres, qui étaient pour nous comme un doigt (*higa*) dans l'œil; tandis que pour eux cela aurait dû être un grand honneur de les conserver, pour perpétuer le souvenir de leurs exploits.

Demandez-leur si c'est un péché que de dessiner avec de l'encre ou du charbon la figure (d'un être animé), ils répondent que c'en est un très-grand; et si on veut en savoir la cause, ils répondent plaisamment que le jour du jugement dernier, celui qui a fait une pareille image sera contraint et forcé par Dieu de lui donner une âme pour qu'elle ressuscite; et comme il n'est du pouvoir de personne de donner des âmes, Dieu s'indignera et condamnera le dessinateur (ou peintre) de la dite image à perdre son âme.

Il leur arrive souvent de faire présent de quelque chose avec l'espoir d'obtenir le double en retour, ou comme nous disons de donner une aiguille pour avoir un grille. Si on ne leur donne rien en échange et rémunération de leur cadeau, ou qu'on ne leur en paye pas la valeur, ils se plaignent à la justice, et celle-ci est dans l'usage de faire payer le donataire. C'est ce qui arriva en 1579 à Luys Brevez Fresco, marchand génois, à qui un Maure

avait donné un lionceau, en retour duquel il offrit quatre pics (deux mètres) de drap écarlate, qui valaient beaucoup plus, ce qui n'empêcha pas ce chrétien d'être condamné par la justice musulmane à payer quinze doubles (1), qui sont six écus, pour le lionceau.

Mais si un chrétien leur donne quelque chose, ils prétendent alors ne pas être obligés à lui rien donner en retour, pas même à lui avoir de la reconnaissance, disant que cela leur est dû, et que c'est Dieu qui a disposé le cœur de ce chrétien à faire ce don, et que, par conséquent, c'est à Dieu seul qu'ils doivent de la gratitude.

Dans ce genre, il arriva deux très-plaisantes histoires, en dehors d'Alger, il est vrai, mais comme c'est toujours en Berbérie (où cette opinion est générale parmi les Maures), et que je les ai apprises de personnes dignes de foi, je ne laisserai pas de les raconter ici.

Alors que le seigneur maître de Montesa était général d'Oran (2), il vint dans cette ville un Maure de Tlemsen, de ceux qui en viennent habituellement par caravanes avec des marchandises. Ce Maure fit cadeau au dit seigneur d'assez jolis étriers, car à Tlemsen on les fabrique très-bons : le Gouverneur le recevant avec bienveillance et affabilité et en reconnaissance de son présent et de sa bonne intention, lui fit donner cinquante écus d'or et du drap d'écarlate de quoi se faire un vêtement d'une valeur de vingt autres écus. Le Maure étant très-satisfait de cette libéralité du Gouverneur, celui qui lui remettait l'argent et le drap de la part du dit seigneur et un autre chrétien son ami qui se trouvait présent, l'engagèrent à aller au palais baiser les mains du donateur pour cette faveur. Là-dessus, le prenant sur un haut ton, le Maure s'écria que c'était le Gouverneur qui était son obligé, non-seulement en lui donnant ce qu'il avait envoyé, mais encore qu'il devait lui savoir gré de l'avoir accepté; car ce n'était pas lui, Gouverneur, qui donnait et envoyait, mais bien Dieu

(1) Près de 25 francs.

(2) Don Pedro Luis Galceran de Borja, maestre de Montesa, qui en 1568 fut nommé capitaine général des royaumes de Tlemsen et de Tenès, et gouverneur des villes et places d'Oran et de Mers-el-Kebir.

qui le lui avait ordonné. Le Gouverneur, informé de cette réponse, renvoya les étriers au Maure et ordonna très-justement qu'on lui reprit les écus et le drap, en lui disant que c'était Dieu qui inspirait au Gouverneur de les lui reprendre, puisqu'il était assez ingrat pour ne pas reconnaître le bien qu'on lui faisait.

Dans le même genre, il y eut, ces années passées, à Tanger (1), un bourgeois Portugais, qui avait pour ami un Maure, habitant d'un village près de cette ville, à six milles, au lieu dit El-Ferrobo ; quand ce Maure venait à Tanger, pour y vendre des victuailles, l'honorable Portugais le logeait, l'accueillait dans sa maison et lui faisait mille politesses, car, sous ce rapport, les Portugais sont très-affables. Il arriva donc qu'à une époque où l'on était en paix, le Portugais alla au Ferrobo, avec d'autres amis, et, plein de confiance dans leur vieille amitié, il alla droit chez son ami le Maure, qu'on appelait Mahomet (*Mohammed*), lequel Mohammed, l'apercevant, fit semblant de ne le point connaître, ne lui disant pas même d'entrer chez lui et de s'asseoir. Voyant cela, le Portugais lui dit : « Comment, Mohammed, voilà » pour les courtoisies que tant de fois tu as reçues dans ma mai- » son ? » A celà, le Maure répondit : « Vois, ami chrétien, Al- » lah (mot qui signifie Dieu) commande au chrétien de faire des » politesses et du bien au Maure, mais non au Maure d'en faire » au chrétien. » En entendant cela, le Portugais se retira très-mécontent. Peu de jours après, Mohammed retourna à Tanger, comme d'habitude, et, comme si c'était sa propre maison, alla descendre devant la porte dudit Portugais. Celui-ci, voyant cela, le fit entrer chez lui, lui montra très-bon visage ; mais aussitôt, fermant la porte (derrière lui), saisit un bâton, dont il lui houspilla les habits un bon moment, en lui disant : « C'est Dieu » qui, à présent, m'ordonne de te traiter de la sorte ! » Le Maure se tint pour très-offensé de ce que le Portugais l'avait arrangé ainsi, et aussitôt qu'il fût de retour dans son village, il alla se plaindre au kaïd, disant qu'au mépris de la paix, il avait

(1) Alors occupé par les Portugais, qui s'y maintinrent depuis 1563 jusqu'en 1583.

été bâtonné et maltraité par un chrétien, à Tanger, en lui cachant, toutefois, la cause et l'occasion du fait. Le kaïd, à qui la chose parut blâmable, en informa aussitôt le capitaine-général gouverneur, se plaignant hautement d'un pareil fait, en temps de paix et surtout envers un Maure qui allait approvisionner le marché. Le gouverneur fit amener aussitôt le Portugais en sa présence, et voulait le faire pendre, comme violateur de la paix et des saufs-conduits ; mais celui-ci raconta comment les choses étaient survenues et les motifs qui l'avaient incité à en agir ainsi. Le gouverneur envoya aussitôt le Portugais au kaïd, qui l'interrogea et apprit de lui tout ce qui s'était passé. Quant il eut connu l'affaire, et qu'il put bien apprécier l'ingratitude honteuse du Maure, comme c'était un homme juste et de bon sens, il fit donner une autre bonne volée de coups de bâton audit Maure, et pour récompenser le chrétien de s'être montré homme de bien, en agissant ainsi qu'il l'avait fait, il lui fit donner un cheval, de l'argent, et le renvoya à Tanger, très-satisfait.

Cette théorie, d'après laquelle le chrétien doit faire du bien au Maure et non celui-ci au chrétien, ils l'appellent *Gotomia ?*

Ils racontent, à ce propos, qu'un parent de Mahomet a fait pis que cela : quelqu'un lui ayant donné une jarre d'eau fraîche, alors qu'il avait grand soif, et ayant éprouvé une extrême satisfaction de cette offrande, il fit couper immédiatement la tête au donateur, disant : qu'il ne pouvait mieux le récompenser d'une si bonne œuvre, qu'en l'envoyant aussitôt en paradis.

Le divorce est très-usité parmi eux, parce que leur loi le permet ; les causes les plus fréquentes sont : du côté de la femme, une conduite déshonnête : de la part du mari, les mauvais traitements envers son épouse, l'impuissance, le défaut d'accomplissement de la prière, l'ivrognerie. Il suffit même de boire du vin, ou de ne pas sustenter convenablement sa femme.

A Alger, en 1578, le jour du bienheureux saint Jean Baptiste, soixante Maures ou Turcs répudièrent leurs femmes, alléguant, pour la plupart, que le blé était trop cher à cette époque.

Une autre cause de divorce, c'est si le mari pratique la sodomie avec sa femme, comme cela est ordinaire à beaucoup d'en-

tre eux. Dans ce cas, quand la femme vient demander justice au kadi, elle se présente devant lui, et, sans prononcer une parole, elle prend son soulier et le place devant le juge, la semelle en l'air, ce qui signifie que son mari la prend à l'envers, et elle est admise à la preuve.

A leur mort, les enfants, s'il y en a, héritent de la manière suivante : s'il y a des filles ou un fils, et que (le défunt) soit Turc ou renégat, l'héritage se répartit également entre eux ; mais si c'est un Maure, le Grand Turc, représenté par le Pacha d'Alger, prélève la part d'un fils ; si ce Maure a une ou des filles seulement, la succession va au Grand Turc, et les filles sont déshéritées. Si le défunt est un Turc ou un renégat, on fait deux parts de l'héritage, le Pacha d'Alger, au nom du Grand Turc, prenant la moitié, et l'autre moitié reste à la fille ou aux filles, sauf le cas où, de son vivant, il a obtenu du Grand Turc l'autorisation de léguer tout son bien à ses filles, comme beaucoup ont coutume de le faire, bien que cette autorisation leur coûte fort cher.

Si le défunt n'a point laissé d'enfants, l'héritage tout entier revient au Grand Turc. Mais si, pour le bien de son âme (comme ils disent), le défunt a adopté quelque jeune renégat, dans ce cas, il peut lui laisser le tiers de ses biens.

Ils ne sont pas dans l'usage de faire des testaments ou des legs au moment de la mort ; et celui qui veut donner ou léguer quelque chose doit s'en dessaisir quarante jours avant de mourir, ou même de tomber malade, par un acte authentique passé devant le kadi, autrement la donation ne vaut rien, et est de nul effet.

Si le défunt est renégat et ne laisse point d'enfants, tout son bien revient au patron ou aux fils de ce patron, si celui-ci était mort à ce moment.

Mais — comme nous l'avons déjà dit, — Djafar, pacha d'Alger, à son arrivée de Constantinople en septembre 1580, apporta une nouvelle ordonnance du Grand Turc sur la matière, disposant que le patron ne devait hériter de son renégat que si celui-ci, avant de tomber malade, avait fait donation au patron ou à ses fils.

De même que le Grand Turc hérite des Maures, il hérite aussi

des Juifs, cet ensemble constitue une bonne partie de la rente que le Pacha d'Alger reçoit chaque année, car cela n'a pas lieu seulement dans la ville d'Alger mais dans tout le pachalik et forme par conséquent un très-beau revenu annuel.

Quelques marabouts pensent qu'il sert de rien à un renégat de s'être fait musulman à un certain âge, et que cela ne profite qu'à ceux qui se convertissent étant encore enfants. Car, parmi les adultes ou hommes faits, les uns abandonnent l'islamisme par ignorance, et les autres par perversité. Le fait est (outre que la conversion ne profite ni aux uns ni aux autres) qu'il y a peu de renégats qui soient véritablement musulmans, car ils ne se font tels que par pure coquinerie, pour vivre à leur goût et se plonger dans toute espèce de luxure, sodomie et gloutonnerie. Au fond ils ne sont effectivement ni chrétiens ni mahométans. Beaucoup de ces renégats, et même la majeure partie, soupirent intérieurement après le retour dans leur patrie, et au christianisme ; mais il y en a qui sont retenus par l'attrait de la liberté des vices ou par leurs richesses, d'autres par l'agrément de pouvoir voler à chaque instant (avec impunité) ; d'autres enfin, parce qu'ils ne méritent pas d'être favorisés par le Seigneur qu'ils ont renié et méprisé si indignement. Et dans ces velléités très-louables mais inefficaces, le temps s'écoule jusqu'à ce qu'ils meurent et s'en aillent droit à l'enfer. Presque tous s'abusent par une fausse opinion très-commune parmi eux et très-ancrée, c'est qu'il leur suffit d'avoir bon cœur et d'être chrétiens intérieurement, et à ce propos ils citent fréquemment ce proverbe : « L'habit ne fait pas le moine ! » Ils ne comprennent pas ce qui est si manifeste et de toute raison, que l'homme est obligé de servir son Créateur avec tout ce qu'il en a reçu, âme et corps, et d'en faire profession publique afin que tous le croient et sachent ; Notre Seigneur Jésus-Christ ayant dit très-clairement que celui qui aurait honte de confesser sa foi devant les hommes, il aurait honte lui aussi de le reconnaître et de l'avouer devant son père éternel. Au reste, ces désirs et intentions ne leur durent que tant qu'ils ne sont pas devenus riches, et qu'ils n'ont encore acquis ni charges ni commandements et surtout tant qu'ils ne sont mariés ; car une fois arrivés à ces résultats, ils prennent aussitôt leur parti et pré-

fèrent le présent qu'ils possèdent dans le plaisir d'une existence facile avec leurs femmes et leurs enfants (qui sont les choses les plus douces et les plus aimées du monde) au souvenir de la patrie et du nom chrétien. Au contraire, ils deviennent alors plus cruels ennemis de la foi de N.-S. J.-C. que les Turcs et les Maures. Il en est de même de la plupart des renégates — quoi qu'il y en ait quelques-unes qui bien que mariées, riches, mères de famille, vivant dans le luxe, se recommandent continuellement à N.-S. J.-C. et à sa Mère bénie, donnent en leur nom beaucoup d'aumônes, fassent dire beaucoup de messes aux oratoires chrétiens, envoient de l'huile pour les lampes, des cierges pour les autels et font quelques bonnes œuvres de chrétiennes. En fin de compte elles semblent attendre avec grand désir le jour où une flotte chrétienne paraîtra devant Alger.

Quelques marabouts se font un scrupule d'avoir un esclave chrétien pendant plus de sept années, et prétendent que d'après leur loi au bout de ce terme le patron est obligé de leur donner gracieusement la liberté et même de les nourrir des mets servis sur sa propre table. Mais ce sont ceux qui n'ont pas d'esclaves qui disent cela, car tous les autres quoique marabouts, et même prétendus saints pensent et font le contraire. Et comme la haine du nom chrétien qu'ils ont sucée avec le lait et qui grandit avec eux est si forte, que beaucoup se font grand scrupule de faire du bien aux chrétiens.

On peut dire de tous les musulmans d'Alger, qu'il n'y a pas de misères dans le monde, telles que la faim, la soif, la nudité, les coups de bâton et de fouet, les chaînes, la prison, les affronts, les injures, les travaux et tourments de toute sorte, qu'ils ne fassent subir aux pauvres chrétiens, et qu'en les accablant ainsi de toutes les souffrances ils n'éprouvent le plus grand plaisir et contentement du monde. Ils pensent même par ce moyen sauver leurs âmes, faire le plus agréable sacrifice à Dieu et le servir le plus dignement possible, ainsi que nous le montrerons plus en détail dans le chapitre qui traite de l'esclavage des chrétiens.

Voici comment ils punissent l'adultère : Le coupable pris sur le fait, si c'est un musulman, et bien qu'en fréquente récidive, ne subit d'autre châtiment que de payer l'amende à laquelle il est

condamné par le kadi, si, tout d'abord, et au moment du flagrant délit, il n'a pas contenté aussitôt le messuar (*mezouar*) (espèce d'alguazil) et les sbires qui l'ont arrêté. C'est ce qui a lieu le plus souvent et alors le délit n'est pas porté devant le kadi. Mais si le coupable est un chrétien, il faut qu'il devienne musulman sur le champ, ou il est brûlé vif. Quant à la femme, mauresque, turque ou renégate, que l'on prend pour la première et la seconde fois avec un maure, un turc ou un renégat, elle paye une amende ; mais si elle est prise une troisième fois et que ce soit habitude de sa part, on la jette à la mer avec une pierre au cou. Si c'est avec un chrétien la première fois on la fouette publiquement et on la promène pour sa honte par la ville, la seconde fois on la jette aussi à la mer avec une pierre au cou.

Il est aussi d'usage parmi eux de récuser, dans toute cause criminelle et civile, les témoins qui ne sont pas venus déposer de leur propre volonté et sans y être invités, cependant le kadi doit les envoyer chercher (1). Les causes de récusation des témoins sont principalement celles-ci : l'usage du vin, l'abstention de la prière. Sont encore récusables : les colporteurs, les encanteurs et crieurs d'objets vendus aux enchères publiques, les étuvistes, qui gagnent leur vie à frotter le public, deux espèces de gens, disent-ils, qui pour un peu d'argent qu'on pourrait leur donner, feraient un faux témoignage.

En 1580, on récusa un individu, quoique marabout, parce qu'il avait passé sur les sépultures des morts n'ayant pas de culotte ; en alléguant que puisqu'il montrait ses parties honteuses aux morts ce n'était pas un homme de bien et qu'il ne devait pas être cru.

Entr'eux, il n'y a pas de prééminence d'honneur ni de raison personnelle pour s'estimer l'un plus que l'autre; sous ce rapport, il est tout-à-fait indifférent d'être fils de Turc, de Maure, de Juif ou de chrétien ; d'avoir eu un père Kaïd, Khalifa ou Pacha. A cet égard, Pierre vaut son maître ; chacun n'est estimé que par ce qu'il possède; si un Juif devenu musulman, est plus riche (qu'un

(1) Il y a là une contradiction évidente qui a dû échapper à l'attention de l'auteur.

autre), il est des plus honorés et le pacha lui donnera sa fille. Le titre de Janissaire implique seul une sorte d'honneur, parce que personne n'ose toucher celui qui le porte, tandis que lui bâtonnera tout le monde, même le plus important personnage et le plus riche. D'où chacun conclura que s'il n'y a pas d'honneur parmi eux, quelle vertu pourrait-il y avoir? De là vient qu'ils supportent très-facilement toutes les injures qu'on puisse leur dire, même qu'on tire la barbe et qu'on donne une paire de soufflets au plus riche et puissant Kaïd, comme cela est arrivé bien des fois. Si le Pacha ou l'Aga se fâchent contre quelqu'un, ils lui font donner en leur présence (le patient étendu sur le sol, comme si c'était un nègre) deux mille coups de bâton; ils lui font même raser la barbe, le font mettre à la chaîne dans une galère, ainsi qu'on l'a vu faire pour beaucoup, et particulièrement pour le kaïd Isuf (*Yusuf*) le Napolitain.

C'est aussi un usage très-général parmi eux, quelque riches qu'ils soient, de se rendre seuls partout, sans la compagnie d'aucuns valets. Au plus mènent-ils avec eux quelqu'un de leurs renégats, et si c'est un raïs principal, il aura un ou deux de ses levantins qui marchent à ses côtés, mais pas toujours. Personne ne va à cheval par la ville, quoique plusieurs aient des chevaux, si ce n'est le Pacha actuel lui-même ou un ancien Pacha, comme Ramdan Pacha, qui avait sa maison, sa femme et ses fils dans Alger, ou quelque grand Kaïd. Ceux-ci, alors, se font accompagner par leurs renégats, qui, bien qu'ils aient été en chrétienté des hommes principaux (quelques-uns, en effet, ayant été enseignes et sergents), courent à pied autour d'eux, leur faisant escorte comme des laquais.

CHAPITRE XXXVI.

DES VICES DONT SONT GÉNÉRALEMENT POSSÉDÉS LES MUSULMANS D'ALGER.

Puisque nous avons commencé à écrire sur les mœurs des habitants d'Alger, nous sommes dans l'obligation de parler ici de l'étendue et de la multiplicité de leurs vices, uniquement dans

le but de compléter notre entreprise, et non point, par ma foi, pour le plaisir de dire du mal.

En vérité, quand je considère ce que l'apôtre saint Jean a écrit (Apocalypse, chap. XIII), qu'il vit une bête à sept têtes, avec dix cornes, et toutes surmontées de couronnes, cette image me représente Mahomet et sa loi. Quand je vois cette bête qui figure les sept péchés capitaux, adorée publiquement à Alger, je dis qu'à l'encontre des autres hommes, pêchant par ignorance, ou en éprouvant au moins des remords, les musulmans d'Alger et d'ailleurs sont arrivés à un tel degré de perversité, qu'ils réputent le vice pour honneur, grandeur et bien suprême.

Commençons par l'orgueil, père de tous les péchés : La fierté et la hauteur de tous les Turcs vis-à-vis des chrétiens, est quelque chose d'incroyable. On les entend se moquer constamment des gens de la chrétienté, parce que, pour nos péchés, ils ont eu souvent le dessus, et que souvent les choses tournent si heureusement pour eux, qu'ils ont pris aux chrétiens bien des navires, saccagé beaucoup de localités, et réduit un grand nombre d'entre eux à l'esclavage. Dans leurs conversations, ils nous traitent de lâches, de poule (mouillée) et de femelettes. Ils n'épargnent guère plus les Maures, qu'ils écorchent à tel point, que ceux-ci soupirent fréquemment après l'arrivée d'une armée chrétienne qui les délivre des Turcs! Et malgré tout cela, si les Turcs ont éprouvé quelque échec, ou si l'on apprend la formation en chrétienté de quelque escadre, toute la ville est sens dessus dessous et on tremble de crainte de voir apparaître les chrétiens, ainsi que cela eût lieu en 1571, quand, le 5 du mois d'octobre, Don Juan d'Autriche battit la flotte turque à Lépante, et en 1573, quand il occupa Tunis. Quand S. M. Don Philippe, roi d'Espagne, fit préparer une flotte dans l'Ouest, pendant les années 1579 et 1580, la panique fut si grande, que nous vîmes beaucoup de gens s'enfuir dans la montagne, et que, dans tout Alger, aucun musulman n'aurait osé envisager un chrétien, ou lui dire une mauvaise parole.

De même quand il arrive que quelque galère chrétienne donne la chasse à une de leurs frégates, il n'y a pas de lièvre aussi tremblant et aussi peureux que ces Algériens. Il y a de quoi rire de

voir alors les gentillesses qu'ils font aux rameurs chrétiens, leur essuyant la sueur du visage avec leurs turbans, pour qu'ils rament avec plus d'ardeur, les promesses qu'ils leur font ; comme ils se recommandent à eux, leur mettant devant les yeux, leurs bourses pleines d'argent, faisant les plus grandes bassesses qu'un homme lâche et éperdu puisse faire. Mais après cela, s'ils échappent, ils redeviennent comme des lions, et il n'est pas d'injure qu'ils ne disent à ceux qu'à l'instant encore ils appelaient *senores*, ni mauvais traitements qu'ils ne leur fassent essuyer, leur prodiguant les coups de pied, de poing, et leur déchirant cruellement les épaules à coups de bâton. Voilà le paiement des efforts que viennent de faire ces chrétiens auxquels les musulmans devaient la liberté et la vie !

Ils sont très-orgueilleux aussi, les uns envers les autres, et très-présomptueux, s'ils sont riches surtout, parce que, pour eux, toute la grandeur consiste à avoir de l'argent, et celui qui en possède, fût-il un Juif de nation, veut être vénéré de tous.

Ils se vantent extrêmement de tout ce qu'ils font et qui leur réussit, spécialement à la guerre ou en course, surtout quand c'est contre les chrétiens ; car, d'une fourmi, ils (font un éléphant), et jamais ils ne se contentent de dire tout simplement la vérité, sans y ajouter deux ou trois fois autant (de leur crû). Mais si les chétiens ont eu quelque avantage sur eux et qu'ils apprennent quelque bonne nouvelle pour la chrétienté, ils ne diront à aucun prix ce qui en est ; et s'ils en parlent, ce sera pour la diminuer et en amoindrir la portée. Si, par hasard, deux musulmans disputent sur un rien, au milieu de la rue et à grands cris, il n'y a jamais moyen de les mettre d'accord, ni de leur faire entendre raison, car, tous les deux, entêtés et criards, il faut que la chose soit comme il plaira à chacun d'eux. C'est chose plaisante de les voir et de les entendre se disputer, avec des gestes plus furibonds que ceux des portefaix ou des vendeuses de place publique.

Il en est de même de la tenacité avec laquelle ils s'obstinent dans leurs opinions, sur leur loi ou sur autres choses (comme on l'a prouvé diverses fois), car à peine en trouvera-t-on un qui veuille — je ne dis pas obéir, — mais écouter la raison.

A l'orgueil il faut joindre, comme étant sa propre fille, l'hypocrisie de leurs marabouts qui (en cela) certes dépassent grandement les hommes des autres nations, dans le désir d'être tenus pour saints, affectant la gravité, la continence et la dignité dans leur air, et leur démarche surtout devant les chrétiens; car il y a de ces marabouts qui en les apercevant s'empressent de tourner la figure d'un autre côté. Ils aiment beaucoup que par les rues et les places qu'ils parcourent les gens se précipitent pour leur baiser les mains et les vêtements. A l'époque des fêtes, certains marabouts, qui sont dans la montagne où ils mènent la vie solitaire des ermites, désireux de jouir de ces honneurs, viennent exprès à Alger, les uns à pied, les autres sur des ânes, promener par toute la ville, leurs vêtements en guenilles et leur visage amaigri, donnant la main à baiser comme un évêque dans son diocèse ; ils vont par les rues disant continuellement : Allah ! Allah ! Allah ! Ce qui veut dire Dieu ! Dieu ! Dieu ! Et après que pendant une couple de jours ils se sont donnés cette satisfaction d'amour-propre et ont recueilli quelques aumônes, ils retournent à leurs ermitages.

D'autres qui arrivent de la Mecque où ils ont été en pélerinage, font pour se montrer une entrée solennelle dans Alger ou dans d'autres villes principales de Berbérie, en ayant eu soin de faire savoir à l'avance leur arrivée : aussitôt, d'autres marabouts se joignent à eux et vont avec beaucoup de monde recevoir en dehors de la ville le hadji ou saint pélerin. Celui-ci fait une entrée (comme celle d'un évêque dans son église quand on l'y reçoit pour la première fois), il fait porter devant lui une bannière à son usage, tous se précipitent pour (obtenir) les pardons et pour lui baiser les mains ou les vêtements, et la foule en grande pompe accompagne le marabout jusqu'à la grande Mosquée (1).

(A suivre.)

(1) On doit cependant pour leur rendre justice constater que sur leurs tombes ils pratiquent une humilité vraiment chrétienne ; leurs épitaphes ne contiennent jamais le moindre éloge du défunt quelque glorieuse que puisse avoir été son existence.

BIBLIOGRAPHIE

RÉCUEIL DES NOTICES ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE LA PROVINCE DE CONSTANTINE :

IVe volume de la série ; XIVe volume de la collection. 1870.

Malgré la perturbation profonde que les douloureux événements auxquels nous venons d'assister ont jetée dans les pacifiques travaux de la science historique, le nouveau volume que notre sœur aînée, la Société archéologique de Constantine, vient de faire paraître, ne le cède en rien aux précédents tant sous le rapport de l'importance que sous celui de l'intérêt. Des études antérieures aux désastres répétés qui ont assailli notre malheureuse patrie et l'Algérie, ont permis de combler largement le déficit qu'avait produit l'impossibilité physique et morale dans laquelle les travailleurs algériens se sont trouvés de s'occuper du passé au milieu d'un présent si troublé et si calamiteux.

M. L. Charles Féraud, l'infatigable secrétaire de la Société archéologique, s'est donné la mission d'écrire la monographie des villes de la province de Constantine. L'année dernière il a publié sur Bougie un travail fort complet et très-remarquable. Il continue son entreprise si méritoire en offrant l'histoire de Gigelli, petite ville que deux circonstances peuvent seules tirer de son obscurité : elle a été le berceau de la puissance des Barberousse dans l'Afrique septentrionale et a vu la malheureuse expédition française de 1664. M. Féraud a accompli sa tâche avec érudition et talent, comme toujours. Il a réuni avec une minutieuse exactitude tout ce qui concerne le passé et le présent de l'ancienne bourgade berbère, l'a décrite avec soin ainsi que ses environs et a donné de curieux détails sur les mœurs des sauvages habitants de cet âpre et abrupt canton. De pareilles études sont fort à encourager et il serait bien à désirer que les villes des provinces d'Alger et d'Oran trouvassent des historiens aussi zélés et aussi entendus que M. Féraud. Cet aperçu, plein d'attrait, comprend 291 pages ; il est accompagné d'une planche, reproduisant une vue de Gigelli prise pendant l'expédition du duc de Beaufort en 1664.

Cette consciencieuse étude est suivie de deux articles de moindre longueur, mais ayant chacun son importance : 1° *Rectification d'une partie de ma traduction de l'inscription libyque de Lalla-Maghnia, par le docteur A. Judas* ; 2° *Notes archéologiques, par M. le commandant Payen.*

Nous trouvons ensuite une intéressante étude (1) de M. Oppetit sur les tombeaux celtiques, ou supposés tels, qu'on a constatés en si grand nombre sur le sol algérien, au Maroc, en Tunisie, et même dans des parties du désert aujourd'hui inhabitables. Pour n'être souvent que des excursions dans les champs périlleux de l'hypothèse, ou des interprétations ingénieuses de monuments historiques bien anciens et bien vagues, les assertions de M. Oppetit ne manquent pas de vraisemblance. Aussi, après avoir longuement pesé les arguments de l'auteur, est-on tenté de se rallier à ses conclusions, savoir :

1° Des tribus *celtiques* sont venues dès la plus haute antiquité, s'implanter dans l'Afrique du Nord (1500 ans environ avant notre ère), y amenant leurs familles, y apportant leur religion, leurs mœurs, leurs usages — et, particulièrement, — leur coutume d'enterrer les morts ;

2° Des invasions postérieures de peuples orientaux les ont anéantis, si non complétement — on pourrait peut-être décou-

(1) *Simple hypothèse sur les tombeaux dits celtiques.*

vrir leurs descendants chez quelques-uns des indigènes modernes, — du moins en tant que nationalité, et alors ceux qui ont subsisté ont abandonné, de gré ou de force, plus ou moins simultanément, les mœurs, les usages de leurs ancêtres ;

3° Les Berbères, Kabyles, Chaouias, Touaregs etc., des temps modernes, sont les descendants des immigrations venues d'Orient à diverses reprises ; immigrations dans lesquelles se sont fondus les restes des *Celtes* vaincus par ces Orientaux.

Après cette intéressante digression qui nous fait retrouver sur la terre d'Afrique, après une trentaine de siècles, les grossiers tombeaux de ces Celtes qui furent nos sauvages ancêtres, viennent des *études algériennes, par le capitaine Villot*, œuvre de longue haleine — 256 pages, — au sujet de laquelle nous ne pouvons mieux faire que de ratifier le jugement porté par la Société archéologique elle même.

« Cet ouvrage raisonné et didactique, quant au fond, réunit à l'avantage d'une lecture rendue facile par une série de digressions bien ordonnées, celui de présenter, sous une forme originale, l'exposé complet des coutumes du pays. L'indigène pris à sa naissance est conduit jusqu'au tombeau à travers tous les actes importants de sa vie. Beaucoup de faits particuliers, inconnus même aux Algériens d'ancienne date, sont contenus dans cet ouvrage. »

Ce volume si bien rempli, qui comprend 614 pages et renferme 12 planches, y compris celle que nous avons déjà citée, est terminé par un *rapport sur les fouilles faites à la basilique de Tebessa pendant l'année* 1870, *par le commandant Clarinval*.

Albert Devoulx.

Alger. — Typographie Bastide.

LA

RÉGENCE D'ALGER

SOUS LE

CONSULAT ET L'EMPIRE [1]

La période de l'Histoire de la Régence d'Alger, comprise entre les années 1798 et 1805, offre les contrastes les plus frappants en ce qui concerne notre influence sur la côte barbaresque : la France tombée ici au dernier degré de l'avilissement sous le Directoire, se relève glorieusement à l'avènement du grand homme qui lui succéda. C'est donc une époque d'un grand intérêt, au point de vue de nos relations avec l'Afrique septentrionale. Cependant, nous aurions été condamnés à en ignorer beaucoup de choses essentielles, si un modeste représentant d'une compagnie commerciale ne nous avait pas légué un cahier contenant sa correspondance avec les autres agents de la compagnie, dans les comptoirs de La Calle, Bône et Collo et avec l'Agence, dont le siège était à Marseille.

L'homme obscur à qui nous devons ce précieux document se nommait Astoin Sielve. Le 1er mai 1790, il remplaça à Alger M. Paret, en qualité de chancelier substitué du consulat de

(1) Ce travail a été trouvé dans les papiers du regretté Fondateur et Président de la Société historique algérienne.

France et de chargé des deniers du commerce français. Le 31 mars 1791, il lui succéda comme représentant de l'Agence d'Afrique et continua ses fonctions jusqu'au 2 messidor, an 2 (20 juin 1794), époque où il paraît être rentré en France. Enfin, on trouve sur son cahier de correspondance (1) une lettre à l'Agence, datée du 3 ventôse an 6 (22 février 1798), où on lit cette mention qui fixe le moment de son retour et de la reprise de ses anciennes fonctions : « J'ai l'honneur de vous informer que je suis heureu-» sement arrivé le 16 du passé (4 février) et que le chancelier du » consulat, le citoyen Paret m'a remis la gestion des affaires des » concessions. »

La correspondance de M. Astoin Sielve révèle un homme judicieux et calme, un bon observateur qui voit nettement les choses et les exprime sans passion. Placé au centre politique de la Régence d'Alger, en relation journalière avec les grands du pays, quelquefois même avec le Dey, tenant à notre consulat et à la petite colonie française par la nature de ses doubles fonctions, il était en bonne position pour connaître beaucoup de faits et les bien savoir. C'est un témoin précieux des événements intérieurs de ce pays, événements dont les auteurs indigènes ne parlent qu'avec le plus grand laconisme et que les écrivains d'Europe ignorent presque toujours.

Comme sa correspondance s'arrête en 1801, nous avons dû chercher ailleurs pour compléter le règne de Mustapha Pacha. La correspondance de Napoléon 1er nous a fourni un assez grand nombre de documents pleins d'intérêts, quant aux autres sources de moindre importance, nous les indiquerons, à mesure que nous aurons occasion d'y puiser.

Avant de produire la série de nos documents la plupart inédits, fesons connaître les principaux personnages indigènes ou européens qui ont été contemporains des événements que nous avons à raconter et qui y ont joué un rôle plus ou moins important.

(1) Le cahier de correspondance, petit in-folio de 72 pages, marqué R. AL., va du 6 vendémiaire an VI (27 septembre 1797) au 13 nivôse an XI (3 janvier 1801). Le commencement jusqu'au 27 pluviôse inclusivement (15 février 1798) contient les lettres de M. Paret; le reste est de M. Astoin Sielve.

C'était d'abord Moustafa ben Brahim qui remplit ici les fonctions de Pacha depuis le 14 mai 1798, jour de la mort de son prédécesseur et de son oncle Hassan, jusqu'au 30 août 1805, jour où il périt dans une émeute soldatesque.

A Constantine, il y eut Hadj Moustafa Ingliz, Bey de cette province jusqu'en 1804, où Osman lui succéda; puis Abd Allah, qui fut remplacé en 1805, par Hossaïn ben Salah.

A Oran, Osman qui administra le beylik de l'ouest jusqu'en 1801 où il fut exilé à Blida; puis nommé bey à Constantine, il périt en 1804, en combattant contre les Kabyles. El-Hadj Moustafa Bey lui succéda.

Au consulat de France à Alger, nous trouvons M. Jean-Bon Saint-André, venu le 3 juin 1796; puis M. Moltédo qui lui succéda en mai 1798; enfin, M. Dubois Thainville qui, arrivé ici le 24 messidor, an VIII (13 juillet 1800), dut se retirer à Alicante, en 1801, pour revenir à son poste en 1802.

Nous allons donner maintenant la partie historique de la correspondance de M. Astoin Sielve, extraits que nous accompagnerons d'observations destinées à la compléter ou à l'éclaircir.

A. Berbrugger.

EXTRAITS HISTORIQUES (1).

A l'Agence d'Afrique (2).

. . . . . .

Ce prince (le Dey Hassan ben Hossaïn) n'est plus visible depuis deux mois qu'il est tourmenté d'une plaie cancéreuse du pied et qu'il n'est entouré que de ses favoris (3) dont l'intérêt est de

(1) Toutes les lettres sont écrites d'Alger.

(2) L'Agence d'Afrique succédait à la compagnie royale d'Afrique qui avait été supprimée par un arrêté du Comité de Salut public du 19 pluviôse an II (7 février 1794). L'agence opérant au compte de l'Etat, ses employés prirent dès lors un caractère officiel qui donne à leur correspondance un certain cachet politique.

(3) Les favoris dont il s'agit ici étaient juifs. Parmi les principaux en si grand crédit auprès de Hossaïn pacha, — et qui devaient l'être bien davantage sous son successeur, Baba Moustafa, — figurent surtout les *Bakri* et les *Bou Djenah* que M. Astoin appelle *Busnak* et d'autres *Bousnach*. — Quand on n'a qu'une connaissance superficielle de la société

nuire autant qu'ils peuvent aux Français, surtout à l'agence qui ne doit pas s'attendre à faire grand chose, tant qu'ils jouiront de ce monstrueux et inimaginable crédit (Lettre du 3 ventôse an VI, 22 février 1798).

— A L'AGENCE D'AFRIQUE.

. . . . . .

Cette pénurie (de fonds qu'on n'envoyait plus de France), jointe au crédit gigantesque des favoris juifs qui cherchent à supplanter les Français dans toute l'étendue de ce royaume sera cause de la ruine entière des concessions qui ne peuvent plus se soutenir sans le concours direct de notre gouvernement, lequel, pour être efficace, doit être accompagné d'une déclaration de sa part de regarder comme une rupture, la première infraction qui serait faite et la première atteinte qui serait portée aux pactes et accords convenus, si on n'a point en toutes choses pour la nation française les égards, la préférence qui lui sont dûs, comme à la plus ancienne et à la plus constante amie de cette Régence. Les réclamations, les bons offices, les négociations ne servent plus On ne peut faire aucun fond sur les promesses qu'on vous fait, sur la parole qu'on vous donne; ces gens-ci ne les tiennent qu'autant que c'est leur intérêt. Ils y manquent aussitôt qu'il cesse ou qu'ils n'ont point à craindre, étant presque toujours assurés de l'impunité.

Aussi, je ne m'attends pas que le Bey actuel de Constantine

musulmane, on ne peut pas concilier le grand mépris qu'elle professe pour les israélites avec le crédit quelquefois excessif qu'elle leur accorde et son recours continuel à leur intervention. C'est que la race hébraïque possède précisément les qualités, les aptitudes qui manquent aux indigènes et dont on ne peut se passer nulle part; elle a le génie du commerce et des affaires, une grande intelligence et une merveilleuse activité pour tout ce qui peut faire gagner de l'argent. Or, comme chez toutes les nations, si arriérées qu'elles soient, on vend et achète, on négocie et l'on conclut des transactions, il faut bien, si l'on y est impropre, qu'on s'adresse aux étrangers qui en ont l'aptitude. Cela explique pourquoi les musulmans, tout en détestant et méprisant les juifs, n'ont pourtant jamais pu se passer d'eux. Mais Moustafa devait expier cruellement la trop grande influence qu'il leur laissa acquérir; et il lui arriva malheur pour s'être fait représenter à Paris par Bakri, et avoir eu ici Bouznach pour favori et confident.

(Hadj Moustapha Ingliz) change pour longtemps de conduite envers les agents des concessions, quoique le Dey, sur les représentations du consul, lui ait écrit ces jours-ci une lettre très-forte, pleine de reproches, sur la manière dont il s'est comporté dernièrement envers l'agent principal et qu'il l'a blamée entièrement. Ce gouverneur a menacé ledit agent de lui faire trancher la tête, si, à la réception de sa lettre, il ne lui envoyait point les deux caisses de corail de redevance annuelle dûes pour cette année.

Cet agent a ordre du citoyen Jean-Bon Saint-André, qui attend journellement avec impatience son successeur, de vous envoyer la copie de sa correspondance avec ce bey et des lettres de ce dernier à ce sujet, pour que vous les envoyez vous-même en original au ministre, à qui lui aussi en fait passer une autre, par cette même occasion de la frégate l'*Alceste*. Ce consul déclare qu'il n'y a absolument que le gouvernement qui puisse apporter remède à tous nos maux; que, pour lui, il n'a cessé de faire et comme homme public et comme particulier tout ce qu'il a pu et dû faire; qu'il a toujours lutté contre les obstacles qui se sont présentés, mais qu'il lui a été impossible de les vaincre, tous les moyens qu'il avait n'étant pas suffisants.

Je désire bien ardemment, citoyens, que l'envoi de ces pièces, fait par vous et par le consul, décide enfin le gouvernement à penser sérieusement à restaurer les concessions et à leur faire reprendre leur primitif éclat et consistance et qu'il rende cet établissement utile et avantageux à la patrie. (27 ventôse an VI, (17 mars 1798).

— A L'AGENT GUIBERT, DE BONE.

. . . . . .

Le pauvre capitaine Foucaud a eu le malheur d'être pris à 25 lieues d'Alicante (où il portait un chargement de bled fait à Arzew), par une division anglaise d'un vaisseau de 54, une frégate, une corvette et un brick. Nous avons eu le désagrément de voir le bâtiment amené ici; il est arrivé le 30 du passé. Il appartenait corps et cargaison au citoyen Paret.

La frégate *l'Alceste* a mis à la voile, le 2 courant, pour aller

prendre à Arzew les trois bâtiments de la société Ravel, qu'on a chargés entièrement de bled. Dieu veuille que ce convoi soit aussi heureux en retournant à Marseille comme il l'a été en venant ici !

.....Le nouveau consul est toujours à venir, ainsi que l'envoyé d'Espagne que l'on attend journellement pour arranger et terminer tous les différends qui existent entre cette Cour et cette Régence, dont le chef est toujours fort mal de sa plaie cancéreuse à la jambe, malgré les remèdes d'un médecin juif de Tlemsen, et d'un autre, maure de Constantine. (6 germinal an VI (26 mars 1798).

— A L'AGENCE.

Deux frégates espagnoles ont amené de Carthagène M. de Lasheras, qui est arrivé ici il y a cinq jours, et qui a racheté tous les esclaves espagnols d'Oran. (23 germinal an VI (12 avril 1798).

— A L'AGENCE.

Depuis mon post-scriptum du 23 germinal, le Dey s'étant vu comme obligé, par convenance, de descendre à son poste, les trois premiers jours de la grande paie des soldats, les efforts qu'il a faits ont empiré le mal au point qu'on le regarde comme perdu, et que le sentiment général est que sa fin est proche. Nous sommes donc sur le point d'être témoins de grands évènements dans ce pays et d'un changement, peut-être, dans le système des affaires, si cette éminente place est donnée au *Bitelmadji* (1) ou receveur des droits du fisc, un des trois personnages qui y prétendent, et qu'on dit avoir le même caractère et les mêmes sentiments que feu Baba Mohammed (2).

(1) Le *Bitelmaldji* ou chef de l'administration appelée *Bit el-mal* (chambre de l'argent), était chargé de la liquidation des sommes vacantes ou en déshérence, du service des inhumations, de la surveillance et de l'entretien des cimetières. En cortège, il marchait à la suite du Khaznadji, ministre des finances; et, dans les grandes audiences, il s'asseyait à la gauche du Pacha, après le Khodjet el-kheil et l'Aga.

(2) Le Baba Mohammed dont il s'agit ici est celui qui eût le rare avantage de mourir dans son lit, et l'avantage unique, en Algérie, de rester vingt-cinq ans pacha (de 1766 à 1791).

Pour les deux autres contendants, qui sont le *Khaznadji* (1) et l'*Aga* (2 — et dont la nullité fait tout le mérite — ils suivraient les traces du Dey actuel, s'ils parvenaient au gouvernement, et se laisseraient sûrement diriger comme lui par les favoris israélites qui gouvernent depuis si longtemps ce prince — si, toutefois, ils ont le bonheur d'échapper à la bourrasque qui accompagne ordinairement le décès d'un Dey et l'élection de son successeur. (8 floréal an VI (27 avril 1798).

— A L'AGENCE DE BONE.

. . . . . .

Depuis quelques jours, il pleut beaucoup ici ; et, d'après les apparences, cela doit être général dans tout le royaume et fera cesser les craintes que vous me marquez qu'on avait déjà de vos côtés pour la récolte des grains. Il faut espérer qu'elle sera bonne, surtout en bled . . . . . .

. . . . . .

Nous verrons quand le nouveau consul arrivera. Le Dey a renvoyé à cette époque toutes les affaires pendantes.

C'est un évènement fâcheux pour la Calle que le changement du cheikh de la Mazoule (3); mais nous ne pouvons pas empê-

(1) Le *Khaznadji*, sorte de ministre des finances, encaissait les revenus de l'Etat, payait les troupes et les autres dépenses. Lui seul ouvrait et fermait la caisse publique, dont la clé, en dehors des heures de séance, devait rester entre les mains du Pacha. C'était par les soins du Khaznadji que les marchandises provenant de pays non musulmans étaient apportées et payaient les droits de douane. Il avait sous sa direction quatre écrivains chargés de tenir les écritures du palais.

(2) L'*Aga* de l'armée (*El-Askeur*), celui dont on veut parler ici, était le général en chef des troupes et en même temps une sorte de ministre de la guerre. (Voir *Tachrifat*, de M. Devoulx, p 20).

(3) Le pays situé immédiatement à l'ouest de la Calle se nommait la *Mazoule* et constituait un canton fort étendu, dont les tribus les plus considérables, au dire de l'abbé Porret (V. son *Voyage en Barbarie*, t. 1, p. 52 et 199), étaient, selon lui, les Ouledj Dieb, les Zulmis, les Oulad Hamet, les Oulad Stiet, les Beu Amel, les Agbet Chaïr, désignations plus ou moins altérées, dans lesquelles on peut reconnaître les Oulad Diab, les Oulad Hamed, les Sebetsa (?), les Oulad Ahmed, les gens d'Akbet Chaïr (montée de l'orge). C'était avec ces peuplades que la Calle faisait son principal commerce en grains. Elles vivaient dans le principe comme les Nadi, leurs voisins, sans lois, sans frein, et sans autre charge qu'un léger tribut au Bey de Constantine. Dans leur vie de désordre, elles in-

cher le Bey de Constantine d'exercer son autorité dans les lieux qui sont de sa dépendance. Je vois avec peine que cet évènement nuise au commerce de la Calle et induise l'agence à de nouveaux sacrifices. Je désire — et je l'espère comme vous — qu'un jour tout s'arrange convenablement pour nous (12 floréal an VI (1er mai 1798).

— A L'AGENCE DE BONE.

Dès que le Dey sera en état de voir le nouveau consul (1), ce qu'il n'a pu faire jusqu'à présent, vu le triste état où l'a mis son mal de jambe, qui, bien loin d'avoir été radicalement guéri par un médecin kabyle, comme vous me marquez qu'on en fesait courir le bruit chez vous, n'a fait qu'empirer entre ses mains et paraît devoir être la cause, tôt ou tard, de sa fin, à moins qu'un chirurgien napolitain, esclave, qu'il a pris, après avoir renvoyé le kabyle, ne fasse un miracle; — dès que, dis-je, le Dey sera en état de voir le nouveau consul, nous lui parlerons de votre créance sur Mohammed ben Assem.....

Cette maladie du Dey fait languir toutes les affaires, parce qu'il veut que tout passe par ses mains, et ne laisse rien faire à ses ministres. Tout malade qu'est ce prince, il ne perd pas de vue les égards et les ménagements qu'il doit avoir pour la République: le surlendemain de l'arrivée du nouveau consul, il lui a envoyé, en présent, un cheval et quatre *haïk*, dont deux rouges et deux blanches, sans attendre que ce consul lui eût fait son présent consulaire.

commodaient beaucoup le comptoir de la Calle, qui obtint du Divan d'Alger que le Bey de Constantine nommât un cheikh de la Mazoule, qui ne serait reconnu que du consentement du gouverneur de la Calle, ce qui eut lieu seulement la première fois; car ensuite, le Bey s'attribua le droit de nommer seul. Il fit plus : il provoqua des changements fréquents de titulaires, qui lui rapportaient des droits d'investiture, mais qui coûtaient fort cher à la compagnie d'Afrique, qui, à chaque mutation, avait des cadeaux à faire, de l'argent à donner.

C'est cet état de choses qui motive les plaintes qu'on vient de lire.

(1) M. Moltedo, arrivé à Alger sur un bâtiment suédois.

Un arrêté du 8 frimaire an VI, ayant nommé Jean-Bon St-André au consulat de Smyrne, M. Moltedo fut désigné pour lui succéder. Le 6 mai, en lui remettant le consulat, Jean-Bon St-André lui dit : « J'ai trouvé ici, à mon arrivée, la France agenouillée, je vous la remets debout. »

C'est une démarche sans exemple et d'autant plus remarquable qu'il est informé que ce consul est venu sans ordre d'en faire, et qu'il est comme sûr qu'il n'en recevra pas pour cet objet. Il a fait en même temps un semblable présent au citoyen Geoffroy, ingénieur constructeur, que le gouvernement lui a envoyé à sa demande. Il a, de plus, mis en liberté, sur la demande du Directoire exécutif, sept à huit Napolitains que les Algériens avaient fait esclaves, il y a neuf ans passés, et qui formaient l'équipage d'un bâtiment napolitain qui portait des mâtures à Toulon, et qui avait pavillon, passe-port et capitaine français.

Je crois que les demandes du Directoire n'en resteront pas là, et qu'elles seront écoutées.

25 floréal, an VI (14 mai 1798).

P. S. — Du 26, à la lettre précédente :

— Baba Hassan n'existe plus depuis ce matin : sa fin a été plus prochaine qu'on ne croyait. Il a pour successeur son neveu Moustafa, qui était khaznadji (1).

Nous allons tâcher, M. le consul et moi, de faire redresser les griefs qu'ont les concessions et d'améliorer leur position.

Autre *P. S.* du 26, d'une autre lettre du 25 écrite par le même à l'Agence d'Afrique :

— Nous avons eu aujourd'hui changement de règne par la mort d'Hassan pacha, Dey de cette Régence, arrivée ce matin sur les six heures. C'est son neveu Sidi Moustafa, khaznadji ou premier ministre qui lui a succédé; les deux concurrents, l'aga ou ministre de la guerre, et le bitelmaldji, ou collecteur des droits du fisc, lui ont cédé cet honneur et se sont contentés, le dernier de remplacer le premier et ce premier d'être fait khaznadji. L'amitié étroite qu'il y avait entre ces trois personnages a été cause que le changement s'est fait le plus tranquillement

(1) D'après le *Tachrifat*, traduit par M. A. Devoulx — Hassan Pacha est décédé le 9e jour de Rabia 1212 (1797). Or, il est positif, d'après le document ci-dessus, que ce Pacha est mort le 14 mai 1798 (28 d'oul Kada 1212). Cette erreur de date du *Tachrifat* prouve une fois de plus qu'il ne faut accepter les chronologies indigènes que sous bénéfice d'inventaire.

possible, et qu'il n'y a pas eu la moindre rumeur ni la moindre insolence de la part de la soldatesque.

Nous allons travailler, le citoyen consul et moi, à faire redresser les griefs des concessions et à améliorer autant que faire se pourra leur position.

Il paraît que ce Dey ne suivra pas les traces de son prédécesseur et qu'il ne prononcera sur aucune affaire — vu son incapacité — sans avoir consulté auparavant ses amis et les grands de la Régence....

Le Dey actuel est veuf et a deux petites filles de trois à cinq ans.

Cette promotion du Dey obligera le Bey de Constantine à venir sous peu à Alger. Ce sera au plus tard dans un mois.

P. S du 6 prairial à la lettre du 25 floréal :

Le susdit Bey de Constantine est déjà, dit-on, en route pour ici. Le khaznadji que j'ai vu le 30 du (mois) passé et que j'ai entretenu longuement sur nos griefs, m'a promis de tout arranger à son arrivée. D'après ses promesses, j'ose me flatter que les concessions ne seront point vexées comme auparavant et qu'on nous livrera les 806 cafiz de blé d'avoïd (*aouaïd*, usage) qui nous restent encore d'arriérées. Je ne cesserai de faire tous mes efforts pour que tout se réalise.

Il paraît certain que ce sera ce premier ministre qui gouvernera sous le nom du Dey. Il conviendra donc, citoyen, que le présent que l'Agence aura à m'envoyer pour lui, soit au moins aussi riche que celui pour le Dey. Ce dernier, au reste n'a pas deux filles, comme je vous le mandais, mais une fille et un garçon. La fille est l'aînée du garçon. Le présent d'usage pour le Dey, les nouveaux officiers supérieurs de la Régence, a été demandé à tous les consuls qui se sont empressés de le faire, le même jour; il n'y a qu'au consul de la République que cette demande n'a pas été faite; c'est un égard qu'ils ont eu, mais qui n'empêche pas qu'ils ne soient fâchés que notre consul n'en ait point fait. Chaque consul en a fait au Dey, au khaznadji, à l'aga, aux deux khaznadars du Dey, et à l'oukil du Bey d'Oran, à ce dernier en sa qualité de grand ami et confident du Dey.

Ces divers présents reviennent à chacun des dix consuls, le

moins, à 2,000 sequins algériens (environ 20.000 fr.) Il suffira à l'Agence de ménager le khaznadji et de se le rendre favorable : c'est la cheville ouvrière. Si vous n'avez pas d'occasion sûre pour m'envoyer vos présents et que vous puissiez me faire toucher ici des fonds, marquez-moi les objets dont vous voulez qu'ils soient composés et je me les procurerai sur le pays. Vous pouvez compter sur les deux bagues que Jean-Bon m'a laissées; car, réflexion faite, elles sont trop belles pour en donner une, comme je me le proposais, au Bey de Constantine. Je la remplacerai par une montre d'or simple à répétition et sa chaîne aussi d'or de la valeur de six à sept cents pataques chiques (700 fr. environ), ce qui suffira. Au lieu que la moins chère des dites bagues a coûté plus de 800 piastres fortes (4,400 fr.) et l'autre plus de 1,200 (6,600 fr.).

6 prairial, an VI (25 mai 1798).

— Au citoyen Peïron, Agent principal a la Calle.

— J'ai reçu hier soir la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire le 20 du passé. Le citoyen Moltedo vous répond à celle que vous m'avez adressée pour le citoyen Jean-Bon Saint-André qui est parti pour Smyrne depuis le 24 du même mois; je me rapporte à sa réponse au sujet des bateaux corailleurs quant aux griefs que nous avons contre le Bey (de Constantine). Je me suis entretenu longuement, le 30 du mois passé (germinal) avec le nouveau khaznadji, du nouveau Dey qui m'a donné sa parole de tout arranger à l'arrivée du susdit Bey (Hadj Moustafa Ingliz) que l'on assure être déjà en route pour ici. Ce premier ministre ayant toujours été porté pour nous, et ayant la plus grande influence sur l'esprit du nouveau souverain, sous le nom duquel il y a apparence qu'il gouvernera, j'espère que ces griefs seront redressés et que dorénavant les concessions ne seront pas au moins si vexées. Soyez assuré, citoyen, que je n'oublierais rien pour réaliser cette espérance. Je n'ai rien de plus à cœur que de remettre les affaires sur un bon pied. Je désire que mes efforts secondés par les bons offices du citoyen consul soient couronnés de succès. J'ai fait part à l'Agence des changements survenus depuis le 26 du passé (germinal), jour de la mort du feu Dey

Baba Hassan et de la nomination de son neveu, Baba Moustafa, pour le remplacer et de la convenance qu'il y a de faire à ce nouveau souverain et à ce nouveau premier ministre, le susdit khaznadji Sidi Moustafa, les présents usités en pareille occasion et surtout de ménager et de se rendre favorable ce ministre qui sera la cheville ouvrière (R. AL. p. 12).

Notre armement du midi fait aussi sensation mais pas assez pour obliger le nouveau Dey à accorder toutes les demandes de notre gouvernement, au moins sur le champ : il cherche à temporiser. Le temps fera connaître si ce prince a du tenir cette conduite à notre égard et s'il ne s'en repentira pas (IBIDEM, p. 13).

Alger 6 prairial, an VI (25 mai 1798)

— AU CITOYEN GUIBERT, AGENT A BONE.

Naftali Busnah (Bou Djenah), que je viens de voir, m'a promis de donner ordre à son correspondant, à Bône, de prendre toutes les lettres que vous lui donnerez pour France et de les mettre sous son pli. C'est une simulation que la destination pour Livourne ou Gênes. Ils y sont obligés, parce que les Anglais font bonne prise de tous les bâtiments qu'ils trouvent destinés pour France ; tous les chargements de blé que cette maison fait, tant chez nous qu'à Tedelis (Dellys) et à Arzéou (Arzeu) sont pour Toulon où ils se sont obligés vis à vis du gouvernement français d'envoyer une vingtaine de mille charges de cette denrée. Cette promesse de sa part m'engage à vous adresser des duplicatas de mes lettres que je dois lui remettre pour les faire passer avec un de leurs bâtiments qui doit partir demain pour aller charger à Tedelis. (R. AL. p. 13).

Alger, 18 prairial, an VI (6 juin 1798).

— AU CITOYEN GUIBERT, AGENT A BONE.

Il m'a fallu dépenser hier 630 piastres de Constantine pour le présent d'usage à votre Bey que j'ai été voir avec le consul et Paret. Ce gouverneur a rejeté l'odieux de sa conduite envers le citoyen Peïron sur les ordres qu'il en avait eu du défunt Dey, en m'assurant qu'il n'aurait certainement pas osé agir de lui-même de cette sorte. Sa disculpation paraît probable, car notre drogman m'a assuré que lorsque Jean-Bon lui en fit porter sa

plainte au feu Dey, ce prince parut troublé et s'empressa d'étouffer cette affaire, en promettant que pareille algarade n'arriverait plus. J'ai parlé à votre gouverneur de ce drogman qu'il vous a ôté et de votre créance sur le ci-devant caïd Mohamed ben Assem (Hassan). Il m'a promis que, dès qu'il serait de retour, il donnerait des ordres pour que cette créance nous fût remboursée. Quant au drogman dont il se plaint beaucoup et qu'il accuse d'avoir voulu, par ses mensonges, nous troubler ensemble, il ne sera pas éloigné de vous le rendre, si vous le voulez encore ; pourvu, a-t-il dit, qu'il se corrige, qu'il se conduise différemment et qu'il paie 500 piastres d'*avoïd* que tout drogman doit, en entrant en charge, quand même il n'y resterait qu'un jour. Cette dernière clause ne convient nullement à ce drogman qui a accompagné ce Dey en qualité de spahi et que j'ai vu plusieurs fois. Si celui que vous avez eu à sa place, mon cher Guibert, ne vous plaît pas, vous pourrez, d'après nos traités, lui en demander un à votre goût ; il m'a assuré qu'il ne se refusera pas à vous l'accorder. Mais la difficulté sera de trouver quelqu'un qui veuille payer 500 piastres d'*avoïd*, surtout dans ce temps où votre comptoir ne travaille pas.

. . . . . .

Je viens d'écrire une lettre pressante au ministre de l'intérieur (1) sur la situation des concessions, que le consul lui acheminera et appuiera. Je souhaite qu'elle fasse effet. (R. AL. p. 13).

Alger, 18 prairial, an VI (6 juin 1797).

— A L'AGENCE.

Citoyens, le gros bâtiment des Bacri est arrivé à Bône en six jours, mais sans aucune lettre pour les Français, ayant été jetées toutes à la mer, à cause qu'il a été visité deux fois par les Anglais.

(1) Dans une lettre suivante adressée à l'Agence, M. Astoin ajoute : Prévenez, je vous prie, le citoyen Bertrand (un des directeurs de l'Agence) que nous comptons sur lui afin qu'il joigne ses sollicitations, et qu'il hâte l'obtention des secours pécuniaires que je réclame pour elles et des mesures justes que je demande pour faire acquitter aux pêcheurs du corail, le droit qu'ils doivent à l'Agence en nature, et qui doit être entre les mains de l'agent principal, afin que ce dernier soit à même de donner une partie des huit caisses dûes à cette Régence, qui n'entend point d'en être payée autrement qu'en corail, dont elle a besoin.

J'ai été d'autant plus fâché de ce contre-temps que je m'attendais à recevoir de vos lettres, pour apprendre si le gouvernement s'occupe enfin de vos concessions et d'y faire passer ce dont elles ont un absolu besoin pour se maintenir. Je serai obligé dans quelques jours, de refuser de payer la lisme (*Lezma*, contribution permanente) échue; il ne me reste plus qu'environ 6,700 pataques chiques ( ). J'ai dépensé hier environ 1,900 pour le présent d'usage au Bey de Constantine qui est ici depuis cinq jours et que j'ai vu en compagnie du citoyen consul et du citoyen Paret Ce dernier a désiré se trouver à cette visite comme agent de la société Ravel, Le Jeune et Cie, pour les 806 cafiz blé d'*avoid* arriérés ; pour lesquels j'ai été d'accord, ce matin, avec le khaznadji qui m'a fait connaître que le Bey ne pouvait pas tout donner cette année, d'en prendre 400 pour le présent et les 406 restants, l'année prochaine.

Ce gouverneur (le Bey de Constantine) sur les fortes plaintes que j'ai faites de sa conduite envers votre agent principal, à La Calle, en a rejeté tout l'odieux sur le feu Dey qu'il assure lui en avoir donné l'ordre. Je ne suis pas éloigné de croire à cette assertion, d'après ce que m'a dit notre drogman que le jour qu'il fut, de la part du citoyen Jean-Bon Saint-André parler au feu Dey de la copie de la lettre du Bey audit agent, ce prince parut troublé et se hâta d'assoupir cette affaire, en promettant que pareille algarade n'arriverait plus.

Il se plaint, de son côté, que depuis qu'il est Bey, il n'a encore rien reçu de vos agents de La Calle et de Bône, que les présents d'usage sont encore à venir et qu'il a tous les jours la tête cassée par les personnes qui ont des droits sur ces présents d'usage. Vous sentez, citoyen, que tant que ce gouverneur sera mécontent, les affaires de l'Agence en souffriront par les difficultés qu'il fera naître dans toutes les occasions; et vous n'ignorez pas que ces gens-ci sont fertiles à en trouver.

Le citoyen Moltedo qui est maintenant instruit de la situation des concessions, m'a promis d'en écrire au ministre de l'intérieur; je ne sais s'il aura le temps de le faire par cette voie pressée. Il convient de plus de prendre de bonnes mesures pour la pêche du corail afin que les pêcheurs paient exactement les droits qu'ils

doivent, et qu'il mettent à même l'agent de La Calle de rendre à cette Régence les huit caisses (de corail) qui lui sont dûes et pour lesquelles on insiste toujours. (R. AL. p. 14).

Alger 3 messidor, an VI (21 juin 1797).

— Au citoyen Granet, Agent a Collo.

Je vous ai obtenu les recommandations que vous désirez pour votre tranquillité et celle de votre comptoir. Vous trouverez ci-inclus, deux lettres du nouveau Dey : l'une pour le cheikh de votre ville, l'autre pour l'aga de votre garnison; dans lesquelles ce souverain leur recommande fortement votre établissement et en outre de ne point inquiéter en aucune manière les bateaux corailleurs de l'Agence qui pourraient aller pêcher de ce côté-là, et de leur fournir, moyennant leur argent, tout ce dont ils auraient besoin. J'ai obtenu les mêmes ordres pour Bougie et Gigeli, que j'adresse au citoyen Peïron.

Alger, 3 messidor, an VI (21 juin 1798).

— Au citoyen Peïron, Agent principal a la Calle.

Votre chère lettre du 10 du passé, m'est parvenue en dix-huit jours de date et celle qui y était incluse pour notre nouveau consul lui a été remise (tout) de suite. Je n'ai pas eu de la peine pour le bien disposer en faveur des concessions; il a pour elles les dispositions les plus favorables, et il ne se fera pas moins un devoir et un plaisir que ses prédécesseurs de leur rendre tous les bons offices qui dépendront de lui. Je me réfère à la réponse qu'il fera à votre lettre et je me contenterai de vous dire que sur la lecture qu'il m'a laissé prendre de cette lettre, j'ai fait aussitôt demander au Dey les ordres que vous désiriez pour Collo, Gigeli et Bougie, pour qu'on n'y inquiète pas les bateaux corailleurs qui iraient pêcher de ce côté. Je les ai obtenu (tout) de suite sans aucune difficulté; le Dey n'y a mis qu'une condition qui est qu'il me requiert de vous écrire d'avoir l'attention que les caisses de redevance que vous pourrez envoyer soient composées de bon et beau corail. Je lui ai promis de remplir ses désirs. Veuillez bien, en conséquence, citoyen, dans le temps, donner tous vos soins à la composition de ces caisses.

Vous trouverez, ci-inclus, les deux ordres de ce prince pour Gigeli et Bougie : celui pour Collo, je l'adresse au citoyen Granet en lui envoyant une lettre de recommandation pour lui, et son comptoir, de ce prince auprès de l'aga de la Noube (1) (*Nouba*, garnison) de cet endroit, recommandation qu'il m'avait écrit de lui obtenir du nouveau Dey.

Je ne pense pas que les corsaires algériens inquiétent vos bateaux à l'occasion de leurs équipages italiens, ennemis de cette Régence : je crois que le passeport et le pavillon républicains les mettront à l'abri de pareilles inquiétudes. Il aurait été cependant à désirer, pour plus grande sûreté et tranquillité, que ces équipages fussent au moins la moitié français, les traités exigeant qu'il y ait les deux tiers français. Nous parerons de notre mieux aux inconvénients.

Mes ressources sont à zéro, et je serai obligé de refuser le paiement de la lisme des deux premières lunes de l'hégire 1213 (dernière moitié de juin, juillet et première moitié d'août 1798, qu'on me demandera dans quelques jours : cela fera deux lismes dont nous serons arriérés avec la Régence. Néanmoins, avec le petit solde du 3e quartier qui est en caisse, les 2,372 pataques de Constantine et 2,224 que Guibert a entre les mains de Paret, et qu'il lui a marqué de tenir à ma disposition, et le produit de quelques pièces de toile et de quelques planches appartenant à l'Agence, qui sont vendues et dont l'argent doit rentrer dans quelques mois, me fourniront le montant de votre obligation de 6,000 piastres de Constantine envers le feu bey Moustafa (El-Ouznadji ?). Celle de Guibert, de 2,341 piastres de Constantine, a été acquittée.

Vous paraissez insinuer, citoyen, que vous désireriez que le citoyen consul voulut se prêter à une demande d'argent pour l'Agence auprès du Dey : il ne se refuserait certainement pas à rendre ce service, mais sa demande serait bien hasardée, attendu que depuis plus de deux ans l'Etat doit au feu Dey, et par conséquent à présent au Beylik, 200,000 piastres fortes, et davantage aux juifs Bacri et Bousnah, et qu'on n'a encore rien

(1) *Nouba*, en arabe, tour, tour de rôle.

payé. Nous ne devons pas attendre grand secours de ce parti; aussi ai-je pris celui d'écrire le 21 du passé une lettre très-forte au ministre de l'intérieur, pour qu'on vînt (tout) de suite au secours des concessions, si on voulait les conserver, et qu'il fallait qu'on nous fît passer sur-le-champ au moins une centaine de mille piastres fortes (plus d'un demi-million) pour pouvoir payer nos dettes et nous mettre au courant. J'ai demandé en même temps qu'on prenne les mesures les plus justes pour que les corailleurs acquittent exactement en nature, entre vos mains, les droits qu'ils doivent à l'Agence. Le citoyen consul a fortement appuyé ma lettre; je désire qu'elle fasse impression et produise tout l'effet que nous souhaitons. En attendant, le citoyen consul a écrit dans tous les ports où les bateaux corailleurs pourront faire leur retour, pour qu'on les oblige à représenter votre reçu de l'acquittement de ces droits; et, à défaut de ce, pour qu'on les châtie exemplairement.

Je suis dans la même catégorie que vous, mon cher Peïron, quant aux lettres de l'agence. Je n'en ai reçu qu'une, et insignifiante, en date du 1er floréal (20 avril). Un petit bâtiment espagnol, expédié de Marseille aux juifs Bacri et Busnah, arrivé le 27 du passé (15 juin), en cinq jours, n'a pris aucune lettre pour les Français. Nous sommes entièrement abandonnés.

Rien de bien important, que la sortie de notre armement du Midi avec le plus grand secret sur sa destination, et un décret qui ordonne le désarmement de tous les corsaires particuliers dans un mois, et de ne pas toucher aux propriétés neutres sous pavillon neutre.

Le Consul, à qui j'ai fait lecture de ma présente, m'a chargé de vous dire qu'elle pouvait servir de réponse à celle que vous lui avez écrite, et de vous envoyer les deux modèles de congé que vous lui demandez pour les deux patrons pris par les Anglais et relâchés. Mais c'est sous la condition que cette condescendance ne tirera pas à conséquence pour l'avenir, qu'il n'est pas autorisé à en délivrer pour de semblables cas, ceux envoyés ici étant destinés pour les corsaires de cette Régence, et en ayant peu. (R. AL. p. 16).

(Alger, 16 messidor an VI (4 juillet 1798).

— DU MÊME A L'AGENCE.

.....Je suis dans la plus vive impatience d'en recevoir la réponse (à la lettre dont il a été question plus haut) et que ce soit une réponse favorable, ma position et celle des comptoirs étant toujours des plus désagréables : elle finira par être désastreuse, si ma lettre au ministre de l'intérieur n'opère pas l'effet attendu et que le gouvernement ne vienne pas (tout) de suite à notre secours. Veuillez bien, citoyens, ne pas cesser de votre côté vos réclamations et vos sollicitations, elles sont plus que jamais nécessaires... (Ibid., p. 16).

16 messidor, an VI (4 juillet 1798)

— DU MÊME AU CITOYEN GUIBERT, AGENT DE BONE.

— Les esclaves des îles vénitiennes, actuellement françaises, nous ont été refusés par le Dey, parce qu'ils ont été pris de bonne guerre, du vivant de feu la République de Venise...

Le Dey veut que ce soit lui qui donne les permissions pour l'extraction des blés et orges, afin que les Beys ne soient pas les maîtres d'en livrer une trop grande quantité et de faire renchérir par là ces denrées.

27 messidor, an VI (15 juillet 1798).

— DU MÊME AU MÊME.

— Il paraît certain que nous sommes maîtres de Malte et que l'armement, consistant en 700 voiles, a continué sa route vers le Levant. L'on croit généralement qu'il est destiné pour l'Égypte, pour passer de là dans les Indes anglaises (1) — (IBID. P. 17).

Alger, 1er thermidor, an VI (19 juillet 1707).

— DU MÊME AU MÊME.

— Nous sommes dans les embarras du déménagement que nous sommes obligés de faire, le Dey ayant acheté une maison (2) dans laquelle on plonge de celle que nous quittons...

(1) On avait pas encore reçu à Alger, la circulaire adressée de Malte par le général Bonaparte au consul de France. (Voir *Revue africaine*, t. VI, p. 128).

(2) Celle qu'on appelle aujourd'hui palais de Moustafa Pacha, et où est installée la Bibliothèque de la ville. La date de sa construction est fixée par une inscription placée au-dessus de la porte d'entrée du grand vestibule, où on lit l'année hégirienne 1214, laquelle répond à 1800 de notre ère. L'expression *djeded* (renouveler, restaurer), qu'on voit en tête de cette épigraphe, permettrait de penser que Mustafa Pacha ne fit qu'augmenter et embellir une maison qui existait déjà sur cet emplacement.

Je vous fais, je vous assure bien sincèrement, mon compliment sur l'assurance que vous avez de votre prochain départ de ces contrées où l'on ne peut être qu'avec désagrément de quelque manière qu'on s'y prenne. Le Dey et le khaznadji sont de mauvaise humeur au sujet de la prétention de la République d'avoir pour rien les esclaves français d'Oran, en cas que l'Espagne ne les rachète pas et les dix-sept Vénitiens des îles qui nous appartiennent à présent et qui ont été pris lorsque la République vénitienne subsistait encore; cette demande que nous leur avons faite hier pour la troisième fois sans succès, eux voulant de l'argent pour cela, et la suppression des présents à l'arrivée d'un consul et à l'avènement d'un nouveau Dey ne les disposent pas favorablement à notre égard et rendent notre position assez peu agréable. Ils ne nous accordent certainement que ce qu'ils ne peuvent nous refuser....

Je vous réitère ma prière, mon cher Guibert, de me marquer si par ses accords, la société Ravel est engagée à payer aux agents et employés de l'Agence d'Afrique les droits qu'ils ont sur les grains exportés de Bône, La Calle (1) surtout sur le blé. (IBID. P. 17).

Alger, 21 thermidor, an VI (8 août 1798).

— DU MÊME AU CITOYEN PEÏRON, AGENT PRINCIPAL A LA CALLE.

— Les Juifs nous font espérer qu'avec les lettres de change qu'on a fournies sur eux en faveur du consul, pour le paiement des 2,000 piastres fortes que le feu Dey avait prêtées à la nation, il viendra ordre de notre gouvernement audit consul

(1) Dans une lettre du 21 thermidor l'agent d'Alger dit : « Je ne crois pas que la société Ravel soit en droit de prendre les cuirs et les cires des concessions aux prix de l'Agence.

« Elle n'a été formée que pour l'extraction des grains. Si elle veut spéculer sur ces articles, il faut qu'elle les achète aux prix que les étrangers en offriront, l'Agence ne pouvant perdre le profit qu'elle y ferait en les vendant à ces derniers. »

d'emprunter de la Régence un million de piastres fortes; et sûrement une partie de cet emprunt sera destiné pour les concessions. Dieu fasse que le chef et son premier ministre soient disposés à écouter favorablement cette demande et qu'elle puisse se faire bientôt. Il y a déjà quelque temps que nous sommes dans cette attente. Je suis, je vous l'assure citoyen, dans l'huile bouillante de me voir dans la situation où je me trouve et d'être dans l'impuissance totale de secourir les concessions. Jamais, je crois, notre position n'a été si critique: l'oubli où nous avons été abandonnés est inconcevable pour qu'il dure encore. Nous ne pourrons plus aller de l'avant. Fasse le ciel que nous sortions dans peu de ces angoisses mortelles !

Je ne puis vous donner aucun renseignement sur les caisses de corail de redevance, parce que n'étant pas adressées ici à l'Agent, on n'en tenait point note. Ici je n'ai à payer que les lismes que je fait porter à la fin de chaque paie des soldats qui se distribue au commencement de chaque lune impaire et qui continue ordinairement une quinzaine ou vingtaine de jours ; et cette lisme est composée pour cette lune et la suivante; en sorte que je ne paie guère d'avance. Tout ce que je puis vous dire sur les dites caisses, c'est qu'elles ont cessé de venir depuis germinal an III (mars-avril 1795), ou commencement du printemps de 1795 (vieux style), temps où elles étaient ordinairement expédiées de Constantine à Alger. Quoi qu'il en soit, c'est toujours au moins quatre ans de redevances arriérées finissant en germinal de cette année que nous devons, par conséquent sept caisses, dès que vous en aurez payé une. (R. AL. p. 18).

(A suivre.)

Pour copie conforme :

A. Berbrugger.

QUERELLE

ENTRE

CONSUL ET NÉGOCIANT

Le 5 octobre 1753, un chebec algérien rentrait au port, amenant le capitaine du navire français l'*Assomption*, qui le prenant pour un marocain avait osé tirer sur lui dans l'espérance d'échapper à l'esclavage (1). Mené chez le Dey, le capitaine Prépaud fut condamné à une bastonnade dont il mourut deux jours après. Dans une assemblée de la *nation* tenue le 26 mars suivant, le consul se plaignit avec vivacité qu'un des Français établis à Alger avait envoyé à Marseille une relation inexacte et malveillante de sa conduite dans ces circonstances critiques, et somma le calomniateur de se faire connaître. Aucun des membres de l'assemblée ne jugeant à propos de revendiquer la responsabilité des attaques dirigées contre le consul, le nom du coupable resta dans l'ombre, au moins officiellement. Toutefois, je crois qu'il ne me sera pas impossible de découvrir le délinquant, non sur des preuves formelles, il est vrai, mais sur des indices d'une certaine valeur.

En examinant le nom des personnes présentes à l'assemblée

(1) Voir dans le n° 85 de la *Revue Africaine* (mars 1871) mon article intitulé *Le Capitaine Prépaud*.

du 26 mars 1754, je remarque que l'une d'elles, le sieur Nicolas Bérenger, négociant, avait eu une violente discussion avec M. Le Maire, le 8 mars 1751. Voici à quelle occasion. Le consul ayant convoqué les Français pour accompagner jusqu'à la marine, les commandants des navires d'une escadre autrichienne, qui allait appareiller, M. Bérenger crut devoir présenter au sujet de cette démarche des objections que M. Le Maire accueillit fort mal. La discussion s'envenimant, le consul chassa de chez lui M. Bérenger en lui notifiant qu'il ne le convoquerait plus dans aucune circonstance. Le lendemain, M. Bérenger s'adressa à M. Bossu pour obtenir de lui qu'il fît transcrire sur les registres de la chancellerie une requête contre les violences dont il avait été l'objet de la part de M. Le Maire et pour qu'il procédât à une enquête sur cette affaire. Le vicaire apostolique ne crut pas devoir décliner la compétence, et M. Le Maire ne voulut pas s'opposer à cette information, si irrégulière et si inconvenante qu'elle fût. Je dois mettre sous les yeux du lecteur les pièces, fort curieuses, de cette procédure, qui figurent au registre de la chancellerie XXV, f° 221 et suivants.

« Nicolas Bérenger, négociant français résidant en cette ville, ayant été averti hier, sur les deux heures après midi de se rendre dans une heure chez M. Le Maire, consul français, je m'y rendis dans le temps prescrit et ayant demandé à mon dit sieur le consul pourquoy il m'avoit fait l'honneur de me faire appeller, il me dit que les commandants des vaisseaux de l'empereur qui se trouvoient dans cette rade, étoient prêts à partir et qu'il m'avoit fait appeller pour l'aller accompagner jusqu'à la Marine. Je luy représentay très-respectueusement que ce n'étoit point l'usage qu'on alla accompagner ces messieurs quand ils ne faisoient point de visites d'adieu, ainsy qu'il étoit établi dans ce pays suivant l'usage. Il me répondit brusquement qu'il ne connaissoit point d'usage et que du moment qu'il l'avoit trouvé bon, il n'y avoit pas à répliquer. Je répondis conséquemment qu'il luy étoit loisible de l'ordonner et qu'il avoit personne qu'il ne fut du sentiment d'obéir. Il me répondit tout de suite qu'il m'en dispensoit et de toute autre visite. Je luy dis qu'il étoit le maître de l'ordonner par écrit et que je ne sçaurois m'en dispenser jusqu'alors. Il répliqua qu'il me défendoit d'entrer chez luy où il croyoit être le maître, et luy ayant répondu que malgré cela je ne sçaurois me dispenser de l'accompagner dans les visites d'usage, il m'a répondu qu'il me le défendoit et m'a dit brusquement, en me faisant signe par la main, de sortir de chez luy et de ne pas y remettre les pieds, sans quoy il me feroit chasser, à quoy j'ai obéi pour ne pas m'exposer à de plus grandes violences, en tirant ma révérence et luy souhaitant le bonsoir. Un pareil procédé met mes biens et ma vie en compromis, puisqu'il paraîtra aux yeux du public, parfaitement instruit, que je n'ay plus de protection puisque j'ay été chassé de la maison consulaire devant tout le corps de la nation; et comme il s'agit d'entendre des témoins sur les faits ci-dessus, et le sieur chancelier n'ayant point été présent et ne pouvant de droit en entendre, n'ayant que M. le vicaire apostolique qui puisse par l'exposé ci-dessus informer qui de droit du malheur qui m'est arrivé d'être pris par le bras et mis hors la maison consulaire, je supplie très-respectueusement M. Bossu, vicaire apostolique, de présenter, s'il luy plait, l'exposé ci-dessus pour être enregistré et pour telles formalités qu'il conviendra, et d'entendre des témoins, le sieur chancelier ne pouvant pas citer M. le consul à comparaître. A Alger, le neuf mars 1751. Signé : Bérenger à l'original. »

« Enregistré par nous, chancelier du consulat de France, à Alger, soussigné, à la réquisition de messire Arnould Bossu, vicaire apostolique des royaumes d'Alger et de Tunis, supérieur de la mission d'Alger, sur l'original qu'il nous a exhibé et retiré à l'instant. Le dit jour neufième mars 1751. (Signature de) Germain, chancelier, Bossu. »

« Enregistrement à la requisition de M. Bossu, vicaire apostolique (f° 224). »

« Aujourd'huy neuf mars mil sept cent cinquante-un, le sieur Nicolas Bérenger négociant français, en cette ville d'Alger, nous ayant présenté une requête dans laquelle il se plaint de quelques mauvais traitements de la part de M. André Le Maire, consul de France en cette dite ville, nous y requière de la faire enregistrer à la chancellerie du consulat et de procéder à l'audition des témoins cy-après nommés qui avoient été présents au

démêlé, sur ce requis, nous Arnould Bossu, supérieur de la maison de la congrégation de la mission d'Alger et vicaire apostolique, avons appelé en premier lieu le sieur Urbain Paul, négociant français en cette ville, lequel a déposé comme suit: hier, se trouvant chez M. le consul chez lequel il avoit été appelé, le sieur Bérenger y vint et dit au dit sieur consul que son domestique étant venu chez luy de sa part luy dire de se rendre chez luy dans une heure, il venoit pour savoir ce que mon dit sieur consul demandoit de luy. M. le consul lùy répondit que le commandant des vaisseaux impériaux comptoit partir ce même jour et que c'étoit pour l'aller accompagner à la Marine. M. Bérenger répondit sur cela qu'il auroit l'honneur de représenter à M. le consul que ce n'étoit point l'usage d'accompagner ces messieurs lorsqu'ils ne faisoient point de visites d'adieu, et que ces messieurs ne luy en avoit pas faites. Alors, M. le consul répondit assez brusquement qu'il ne sçavoit pas ce que c'étoit qu'usage et qu'il ne si tenoit point. M. Bérenger luy dit que cependant cela s'étoit toujours pratiqué de même. M. le consul répliqua qu'il ne s'embarrassoit point de cela et qu'il pouvoit les rompre, de plus qu'il le dispensoit dès aujourd'huy et qu'il ne le feroit plus appeler pour l'accompagner dans aucune visite. M. Bérenger luy dit qu'il luy étoit fort loisible d'ordonner ou de deffendre et que tout particulier icy étoit pour obéir, mais qu'en ce cas, il auroit la bonté de lui en donner un ordre par écrit. M. le consul répondit qu'il ne vouloit point luy en donner et que cependant, il luy ordonnoit de ne plus y venir. M. Bérenger dit qu'il ne croyoit pas que cela dût le dispenser de remplir son devoir en accompagnant M. le consul dans les visites d'usage. Alors, M. le consul luy dit que s'il y venoit il le feroit chasser, qu'il étoit le maître chez luy, même comme particulier. M. Bérenger luy répondit qu'il luy sembloit qu'il étoit permis de faire des représentations. M. le consul dit qu'il n'en vouloit point et qu'il n'en avoit pas besoin. M. Bérenger répliqua qu'on en faisoit au Roy même. M. le consul répondit toujours la même chose, et sur ce que M. Bérenger luy dit qu'il croyoit que rien ne le dispensoit d'accompagner le consul dans les visites d'usage quoyqu'il luy eut défendu verbalement de le faire, s'il n'en avoit un ordre par écrit,

sur cela M. le consul s'emporta et le fit sortir de chez luy avec un signe menaçant de la main ; alors M. Bérenger pria le déposant et les autres qui étoient présents de se rappeller tout ce qui venoit de se passer et tira très-respectueusement sa révérence à M. le consul en luy souhaitant le bonsoir et se retira. Le dit déclarant ayant entendu la lecture de tout ce que dessus, persévère dans sa déposition et a juré être la vérité ce qu'il a signé avec nous. Signé : U. Paul et Bossu, vicaire apostolique, à l'original.

« Le même jour, a comparu le sieur Dominique Estais, aussy négociant en cette ville, et a déposé que M. le consul l'ayant fait appeller, dans le temps qu'il étoit chez luy, M. Bérenger y vint et salua fort respectueusement M. le consul luy disant qu'il se rendoit à ses ordres et qu'il ne sçavoit pourquoy il l'avoit demandé, M. le consul luy répondit que c'étoit pour accompagner à la Marine le commandant des vaisseaux de l'empereur qui alloit partir; alors, M. Bérenger luy dit que ces messieurs ne luy ayant pas fait de visites d'adieu, il auroit l'honneur de représenter à M. le consul que ce n'étoit point l'usage de le faire en ce cas. Alors, M. le consul luy répondit brusquement qu'il ne sçavoit pas ce que c'était qu'usage et qu'il ordonnoit; que s'il ne vouloit pas faire la présente visite, il ne l'envoyeroit plus chercher pour aucune autre affaire et qu'il lui défendroit de venir chez luy. M. Bérenger luy répondit qu'il étoit fait pour obéir à ses ordres, mais qu'il les luy donnât par écrit. M. le consul répliqua qu'il suffisoit qu'il les luy donnât verbalement et qu'il le dispensoit de venir chez luy si ce n'étoit pour des affaires de commerce et et que pour toute autre chose il lui défendoit sa maison. M. Bérenger ayant répondu qu'il ne s'en dispenseroit point sans un ordre par écrit, M. le consul ajouta que s'il revenoit, il le feroit chasser et luy ordonna de sortir sur le champ en luy faisant signe de la main. Le dit sieur Bérenger, le saluant respectueusement, s'en fut. Le déposant ayant entendu la lecture de toute sa déposition, a assuré, par serment, qu'elle étoit selon la vérité. En foy de quoy, il a signé avec nous. Signé : Estais, Bossu, vicaire apostolique, à l'original. »

« Le lendemain, dix du même mois, nous avons fait appeller le sieur Joseph Charles Dallest, lequel après le serment ordinaire

de dire la vérité, a déposé qu'il a seulement entendu que M. le consul a dit à M. Bérenger de sortir sans sçavoir la raison pourquoy. En foy de quoy, le déposant a signé avec nous. Signé : J. C. Dallest, Bossu, vicaire apostolique, à l'original. »

« Remis cejourd'huy, quinzième mars mil sept cent cinquante-un en cette chancellerie du consulat de France à Alger, par messire Arnould Bossu, vicaire apostolique des royaumes d'Alger et Tunis, pour être enregistré par nous chancelier dudit consulat. Signé : Germain, chancelier, Bossu, vicaire apostolique, à l'original. »

« Enregistré par nous, chancelier du consulat de France à Alger, soussigné, à la réquisition de mon dit sieur vicaire apostolique sur l'original remis ez-minutes de cette chancellerie cejourd'hui quinzième mars 1751. (Signature de) Germain, chancelier. »

Bien qu'il eut laissé à M. Bossu toute liberté d'accueillir les réquisitions de M. Bérenger, afin, probablement, de faire preuve d'impartialité, M. Le Maire dut cependant, en rendant compte de cette affaire au ministre, insister vivement sur l'inconvenance de pareils procédés, car un ordre royal prescrivit bientôt l'annulation de cette procédure singulière. C'est ce que nous apprend la pièce suivante, qui clôt la série des documents qu'il m'a paru intéressant de publier au sujet de cet incident.

« De par le roy »

« Sa Majesté étant informée que le sieur Bérenger, marchand français, établi dans la ville d'Alger avoit eu la témérité de présenter au sieur Bossu, vicaire apostolique en la dite ville, une requête contre le sieur Le Maire, consul de France, et qu'en conséquence il auroit été fait quelques actes et procédures en la chancellerie du consulat sans que le sieur Le Maire ayt voulu s'y opposer, comme il l'aurait dû, par des ménagements particuliers; Sa Majesté ne voulant pas qu'il puisse rester en la dite chancellerie aucune trace d'une procédure aussy informe qu'irrégulière dans tous les points. Elle mande et ordonne très-expressément audit sieur Le Maire de supprimer et biffer des registres de ladite chancellerie, tous les actes et pièces généralement quelconques qui auront pu y être portés de quelque manière que ce soit pour raison du démêlé particulier du dit sieur Le Maire avec le sieur Bérenger, et au chancelier du dit consulat de s'y conformer sans réplique, ce qui sera exécuté par le dit sieur Le Maire en présence du dit sieur Bossu, qu'il requerra d'y assister et de deux négociants ou capitaines français qu'il nommera pour y être présents et par lui certifié au secrétaire d'État, ayant le département de la marine. Fait à Versailles, le vingt-et-unième juin 1751. Signé : Louis, et plus bas, signé : Rouillé, et signé à l'original. Enregistré par nous chancelier du consulat de France à Alger, soussigné, sur l'original que M. le consul nous a exhibé et retiré à l'instant, cejourd'hui, vingt-troisième aoust 1751. (Signatures de) Le Maire, Germain. »

« Nous André-Alexandre Le Maire, écuyer, conseiller du roy, consul de France, en cette ville et royaume d'Alger, *sçavoir faisons* que cejourd'hui, vingt-troisième aoust mil sept cent cinquante-un, nous nous serions rendu en la chancellerie de ce consulat en compagnie de M. Bossu, vicaire apostolique des royaumes d'Alger et de Tunis, et des sieurs J. Charles Dallest et Dominique Estais, négociants français résidant en cette ville, pour y exécuter les ordres du roy qui nous ont été adressés par Mgr Rouillé, ministre et secrétaire d'État, où étant, après avoir fait enregistrer par le sieur chancelier, l'ordre de Sa Majesté daté de Versailles le 21 juin 1751, nous consul susdit, en exécution du susdit ordre, nous nous serions fait remettre par le dit sieur chancelier, l'original de l'audition des témoins receüe par M. Bossu à la requête du dit sieur Bérenger, nous aurions fait biffer et rayer les pages où se trouvent l'enregistration qui a été faite de la dite procédure ez-registres de la chancellerie à la demande de mon dit sieur Bossu. Et comme l'original de la requête du sieur Bérenger qui a formé le commencement de cette procédure est entre les mains du dit sieur Bossu qui l'a retiré après l'avoir fait enregistrer, nous avons requis mon dit sieur Bossu de nous remettre cette pièce, afin qu'il ne reste nulle part aucun vestige de la procédure en question conformément aux intentions du ministre, sur quoy mon dit sieur Bossu, nous auroit remis la dite requête en original. Tout ce que dessus ayant été exécuté en conformité des ordres du Roy, nous en avons dressé le présent

verbal pour faire aparoir de notre diligence et soumission à les remplir et l'avons signé avec mon dit sieur Bossu, les dits sieurs Estais et Dallest, négociants et le sieur chancelier. Fait à Alger, le vingt-troisième aoust 1751, (Signatures de) Le Maire, Bossu, Estais, Dallest, Germain, chancelier. »

En remontant un peu plus haut, je trouve les traces d'un autre différend qui s'était élevé entre les deux mêmes personnes. Au mois de janvier 1750, M. Bérenger, nolisataire de la barque (1) française la *Vierge-de-Miséricorde*, allait l'expédier à Marseille avec un chargement composé de laine, de blé, d'escajolle, de cuirs, de têtes, de dattes, de mors et d'étriers. Sur la demande du gouvernement algérien, le consul voulut faire embarquer quatre couffes de cire jaune, qu'on devait ensuite diriger de Marseille sur Malte. Bien que ce supplément gratuit de cargaison fut peu embarrassant et peu lourd, Bérenger défendit au capitaine de le recevoir. Il y mettait évidemment du mauvais vouloir. Les Algériens ne plaisantaient pas. Il fallait les contenter en toutes circonstances, sous peine de s'exposer à leurs brutalités. Ils auraient pu voir un affront dans le refus de leur accorder le bien léger service qu'ils demandaient, et il n'était pas impossible que le caprice de M. Bérenger amenât les plus grands malheurs. M. Le Maire dût prendre, à la date du 16 janvier 1750, une ordonnance dans laquelle il enjoignit au capitaine Terrasson d'embarquer, nonobstant la défense de son nolisataire, le sieur Bérenger, les quatre couffes de cire jaune, objet du conflit « attendu qu'il s'agissait du service de la Régence, et que cette demande ne pouvait être refusée. »

Il suffit d'un pareil incident, bien qu'il soit aussi insignifiant que possible, pour aigrir un caractère mal fait. La querelle de 1751, autrement sérieuse que celle de l'année précédente, et le résultat peu satisfaisant pour M. Bérenger, de cette

(1) On appelait ainsi une sorte de navire dont la mâture offrait un mélange de voiles carrées et de voiles latines. Les plus grosses barques portaient des voiles carrées aux deux premiers mâts; les plus petites n'en avaient qu'au mât de misaine. Ce genre de navire s'appelait aussi *saëtte*, nom peu employé à partir de la fin du XVIIe siècle.

violente discussion, dans laquelle intervint la volonté royale, ne put qu'exaspérer l'irascible négociant. Aussi, ne crois-je pas faire un acte de pure calomnie en supposant que M. Bérenger, poussé par sa rancune, fut l'auteur de la relation malveillante adressée à Marseille au sujet de la mort du capitaine Prépaud.

Ce négociant était venu s'établir à Alger en 1749. A la date du 4 mai de cette année, on trouve dans le registre de chancellerie l'enregistrement d'un certificat de la Chambre de commerce de Marseille, autorisant « M. Nicolas de Bérenger, né à Aubagne, et âgé de 34 ans, à résider à Alger pour y régir une maison de commerce sous son nom. » C'est incontestablement par erreur que cette pièce anoblit la personne qui en est l'objet, car la particule ne se retrouve dans aucun autre document, ni dans la signature de l'intéressé. C'est le 27 juin 1758 que Bérenger figure pour la dernière fois dans les écritures du consulat de France à Alger.

Ce fut aussi en 1749 que M. André-Alexandre Le Maire, écuyer, conseiller du roi, et précédemment « consul en Chypre », arriva à Alger. A la date du 6 juin de cette année, il avait fait enregistrer ses provisions signées à Fontainebleau le 17 novembre 1748. Il partit un an et demi avant Bérenger, à la suite d'un évènement fâcheux. En 1756, M. Le Maire, qui décidément jouait de malheur dans ce pays, fut la victime d'un nouvel attentat au droit des gens commis par le Dey, qu'irritait la conquête de Mahon par les Français. Gâté par l'habitude des présents de la part des puissances européennes et de leurs agents, le despote barbaresque fit dire à notre consul que désormais il entendait recevoir un cadeau annuel. Cette communication étant restée sans effet, il prétendit que M. Le Maire se moquait de lui et le fit mettre aux fers avec les esclaves, en prenant toutefois pour prétexte que son gouvernement refusait de lui rendre une prise faite par un de ses corsaires et délivrée par un bâtiment de guerre français.

M. Le Maire fut relaché au bout d'un mois de détention. A peine sorti des fers, il s'occupa de faire voter un présent au nouvel amiral de la Régence, « attendu que par sa charge, cet offi-

cier influait beaucoup sur les affaires de la nation française qui avaient rapport à la navigation. » Une assemblée de la nation, à laquelle, par exception, n'assistait pas Bérenger, fut tenue, à ce sujet, le 15 novembre 1756. « Le changement susdit, dit le consul à ses nationaux, s'est fait le deux de ce mois, mais comme j'étais alors détenu au bagne, je ne pouvais vous assembler, et je profite de mon retour chez moi pour remplir cette obligation. »

M. Sander Rang, auteur d'un travail très-estimé sur la Régence d'Alger, commet l'erreur de placer l'arrestation de M. Le Maire au mois d'octobre 1757. Il se trompe également lorsqu'il avance que notre consul, ne croyant pas devoir continuer à remplir ses fonctions, les remit de lui-même à M. Bossu (qu'il appelle fautivement Bossut), en attendant son rappel. Les documents officiels des archives du consulat établissent que l'incarcération de M. Le Maire eut lieu en octobre 1756, qu'après sa délivrance, ce consul n'abandonna pas les affaires, et que M. Bossu, vicaire apostolique, fut chargé du consulat en vertu d'un ordre royal signé à Versailles, le 6 novembre 1756, et enregistré à Alger, le 1er décembre suivant, lequel commence ainsi : « Sa Majesté voulant retirer incontinent et sans délai le sieur Le Maire d'Alger, etc. »

M. Le Maire, nommé consul de France à Raguse, dut quitter Alger le plus promptement possible. Je ne connais pas la date précise de son départ, mais si ce consul profita de la première occasion, comme cela est fort probable, il s'embarqua pour Marseille sur le pinque l'*Avant-garde*, que Bérenger expédia le 11 décembre 1756, avec un chargement de cuirs, laine, têtes (de moutons), escajolle et crin.

Albert Devoulx.

LES

INSCRIPTIONS D'ORAN

ET DE

MERS-EL-KEBIR

NOTICE HISTORIQUE SUR CES DEUX PLACES
DEPUIS LA CONQUÊTE JUSQU'A LEUR ABANDON EN 1792

Par le Général C. X. de SANDOVAL

PREMIÈRE PÉRIODE.

XVIe SIÈCLE.

(Suite. Voir le n° 87.)

Aussitôt que le cardinal Jimenez de Cisneros fut maître d'Oran, il fit consacrer comme églises les plus belles mosquées de la ville, l'une sous l'invocation de Notre-Dame-de-la-Victoire, l'autre sous celle de Saint-Jacques; et enfin, l'un de ces édifices destiné à être transformé en hôpital fut placé sous l'invocation de Saint-Bernardin de Sena. Plus tard, et après avoir rattaché sa conquête pour le spirituel à l'archevêché de Tolède, il fonda deux couvents de frères : un de franciscains, ordre auquel il appartenait lui-même, et un autre de l'ordre de Saint-Dominique; il établit ensuite une mission pour la conversion et l'instruction des infidèles, et ordonna également l'installation d'un inquisiteur.

Rentrant en Espagne le 23 mai, le cardinal laissa le commandement de l'armée et des deux places à D. Pedro Navarro comte de Oliveto (1), et celui-ci, lorsqu'il s'embarqua le 30 novembre

(1) Dans l'intervalle qui sépare la prise de Mers-el-Kebir de celle d'Oran, Pedro Navarro, avait conquis et fortifié le Penon de Velez de la Gomera,

afin de poursuivre la conquête de Bougie, confia le gouvernement d'Oran au commandant de Mers-el-Kebir, Ruiz Dias de Nojas, dont il a déjà été question, en attendant le retour de D. Diego Fernandez de Cordova. Celui-ci en effet, par brevet expédié de Valladolid par la reine Jeanne, et confirmé par son père D. Fernando, venait d'être nommé *capitaine-général de la ville d'Oran, de la place de Mers-el-Kebir et du royaume de Tlemsen.* Cette dernière qualification fut ajoutée sans doute à l'occasion d'une lettre écrite au cardinal par le roi de Tlemsen, demandant la paix et offrant de payer un tribut à l'Espagne dont il se déclarait le vassal.

Pour l'exercice de la justice et des fonctions civiles on nomma *corregidor* le juge Fernando de Zarate, qui avait accompagné l'expédition en qualité de juge royal; et, suivant Pulgar, on conféra la dignité de premier abbé et de vicaire au religieux italien Ludovico Guillien, appartenant à l'ordre de Saint François.

Le vertueux et sage prélat, rapporta seulement de cette conquête quelques livres, et autres objets, qu'il voulut léguer comme trophée, à l'église, et à sa chère université de Alcala de Henares (1). Dans la lettre, qu'à son arrivée à Carthagène il écrivit au Dr Villalpando, son vicaire-général à Tolède, il disait: « Maintenant nous n'avons tous, qu'à rendre à Notre Seigneur, » de nombreuses actions de grâces, pour l'éclatante victoire sur » Oran, qu'il a plu à sa bonté de nous accorder; elle est plutôt » le résultat d'un mystère, que de la force de nos armes, en » raison de la situation de cette ville, qui est la plus forte, la » plus belle, et la plus capable de résistance qu'il y ait au » monde. » Enfin le père Cazalla, qui par ordre du cardinal

et peu de temps avant l'entreprise contre Oran, il avait avec une partie de la flotte et des troupes déjà réunies à cet effet, porté secours à la place portugaise d'Arzila, qui assiégée par le roi de Fez eût succombé sans ce secours opportun.

(1) On conserve encore les drapeaux conquis à Oran, ainsi que la bannière que portait le cardinal, les clefs de cette place, un bâton avec une inscription arabe, et une lampe provenant de la principale mosquée, qui brûla pendant un grand nombre d'années sur son sépulcre à Alcala; enfin différentes liasses de lettres et de documents relatifs à cette entreprise.

adressa au même Villalpando une relation de tous ces événements, disait entre autres choses: « Dans les rues de la ville, qui est » deux fois plus grande que Guadalaxara, personne ne pouvait » passer, tant il y avait de cadavres et de lances brisées; » et plus bas, pour affirmer sa croyance aux faveurs particulières de Dieu dans cette entreprise, il ajoute: « Je ne puis pas renchérir » davantage (en disant), que la ville est forte comme Tolède ou » Ségovie, parceque le comte Pedro Navarro, avoue, qu'il n'a » jamais vu place aussi forte; les lances servirent d'échelles pour » y entrer et la prendre: quand un soldat ne pouvait joindre » (au sommet du mur), ses compagnons le haussaient avec les » mains; et pour passer d'une tour, d'un toit, d'un mur à l'autre, » les lances furent mises en travers, en guise d'échelons. »

De sa métropole même, le grand archevêque conquérant s'efforça d'assurer par des mesures efficaces la colonisation au sein de cette terre récemment acquise, mais ses rivaux, et les vues du roi catholique, en sa qualité de monarque d'Aragon, empêchèrent qu'on appliquât au territoire d'Oran, les plans destinés à compléter des entreprises, que l'on porta de préférence vers le levant sur l'étendue du littoral africain. Il est à remarquer toutefois, qu'après avoir été opposé à leur exécution, le cardinal passa d'un extrême à l'autre à la vue des résultats obtenus, qu'il ordonna des armements considérables, et se détermina à marcher de sa personne vers de nouvelles conquêtes. Il n'abandonna ce dessein, qu'en raison de graves événements d'une autre nature qui exigeaient sa présence, et aussi en considération des représentations qui lui furent adressées par un grand nombre de villes. Il est constant néanmoins, que parmi les mesures importantes que Cisneros conçut, ou proposa pour l'occupation de l'Afrique, il fut décidé que le commandement des deux places serait toujours réuni dans une seule main, avec une garnison qu'en temps ordinaire il estimait devoir être de 2,000 fantassins et de 300 cavaliers. Il indiqua les bases (des réglements) auxquels devaient obéir les colons, ainsi que les terres qui pourraient leur être attribuées. Il demanda l'établissement d'une commanderie de l'ordre de Saint-Jacques, ou d'un nouvel ordre militaire émanant de celui-ci sous le titre de chevaliers de Saint-Jacques

d'Oran ; idée féconde qui eût maintenu cette ancienne milice dans la pratique de ses devoirs, de ses glorieuses traditions, et en eût empêché la décadence inévitable. Le projet de cet établissement à Oran, pas plus que la fondation des ordres d'Alcantara à Bougie, et de Calatrava à Tripoli, que le roi catholique voulut exécuter en 1512, ne furent jamais réalisés.

On ordonna alors l'envoi à Oran de 600 familles, avec l'obligation de fournir deux cents combattants à cheval, et de tenir le reste (des hommes) disponible pour un service d'infanterie. Des biens fonds transmissibles, et exempts de redevances leur furent concédés, à condition de ne pouvoir ni les abandonner, ni les aliéner pendant l'espace de deux ans. Quant aux ordres militaires précités, il ne se fit rien ni alors, ni depuis, bien que cette question eût été agitée en diverses occasions. A ce propos, et pendant ce même XVIe siècle, dans un mémoire sur *les mesures à prendre par le conseil relativement à la milice*, le Dr Velasco opinait pour qu'on envoyât dans les places d'Afrique, ainsi qu'il en avait été « tant de fois question, les couvents des ordres militaires, que là résidassent les chevaliers qui devaient prendre » l'habit, et que ces établissements *fussent de véritables maisons » d'épreuve en ce qui touche leur office et ministère;* et enfin que » l'on accordât des dignités à ceux qui y serviraient, aussi bien » qu'à l'ancienneté, comme dans l'ordre de Saint-Jean (1). »

De toutes manières, l'idée, et l'exécution de la conquête d'Oran appartiennent au cardinal Jimenez de Cisneros ; les premiers essais de colonisation chrétienne, ses projets d'agrandissement, mêlent son nom et sa mémoire à l'histoire de cette place, aussi bien pendant le temps qu'elle fut à l'Espagne, que depuis qu'elle est devenue possession française. Par cette entreprise, ce prélat étendit effectivement les bornes de sa célébrité et de sa juste renommée, sans qu'on puisse lui contester la devise suivante placée par un de ses panégyristes dans son blason annexé à un tableau qui représente le cardinal un crucifix à la main, et

(1) Archives de Simancas. — Mer et terre. — Liasse 221. — Le Conseil dans son rapport sur ce point, dit qu'en raison des considérations majeures qu'inspire son examen, il se réserve de le traiter ultérieurement avec la maturité nécessaire.

laisse voir dans le lointain la ville d'Oran et les Maures en déroute :

Africanorum terror : et religionis catholicæ propugnator.

En 1510, le gouverneur des pages prit possession de la capitainerie générale d'Oran et de Mers-el-Kebir, mais il dut bientôt retourner en Espagne, car il est constant que Ruiz Dias de Roxas fut encore une autre fois chargé du commandement ; appelé de nouveau en 1512 pour prendre part à la guerre de Navarre, il ne retourna plus à Oran qu'en 1516, et y fut remplacé pendant ce temps par don Martin de Argote.

De retour à l'époque susdite avec le titre de marquis de Comarès, il y resta jusqu'à sa mort qui eut lieu en 1526 ; il eut pour successeur son fils D. Luis Fernandez de Cordova, second marquis de Comarès (1).

Les premières années de l'occupation furent consacrées à l'administration intérieure, à l'établissement de traités avec les tribus ou populations, ainsi qu'avec Tlemsen déclaré fief de la couronne d'Espagne ; un émissaire envoyé par le cardinal dans ce pays, lui adressa en 1511 une *relation sur le territoire, et les localités du royaume de Tlemsen en Afrique.*

Les faits qui précèdent, et l'influence acquise par les opérations de Pedro Navarro en 1510, eurent pour résultat de rendre aussi tributaires de l'Espagne, Alger, Dellys, Ténès (2) et Mostaganem dont les rois (ainsi appelés par nos historiens), se rendirent à cet effet dans la Péninsule chargés de présents à titre d'hommages. Le même fait eut également lieu en 1512, où un ambassadeur de Tlemsen nommé Mohammed Lubdi, porteur de riches présents accompagna le gouverneur des pages.

Tout paraissait amener le progrès certain de nos établissements, lorsque dès l'année 1515, par suite de l'apparition de deux aventuriers, les frères Barberousse, les affaires commencèrent à se compliquer. Il surgit des difficultés qui obligèrent d'entrepren-

(1) Durant le XVIe siècle et partie du XVIIe le commandement d'Oran fut pour ainsi dire enchaîné, comme on le verra, à ce nom de Cordova, tantôt avec la famille du marquis de Comarès, tantôt avec celle du comte d'Alcaudete qui étaient parentes.

(2) Bien avant l'expédition d'Oran, Ténès avait déjà traité de sa soumission.

dre des opérations d'abord à Calah (1) et ensuite à Tlemsen pour replacer sur le trône Muley-Abù-Hamu, (*Moula-Abou-Hamoud*). Cette dernière expédition fut envoyée par le marquis de Comarès sous le commandemant de D. Martin de Argote désireux de s'emparer du fugitif Barberousse, qui fut tué de la main de l'enseigne Garcia Fernandez de la Plaza, natif de Tineo, dans les Asturies.

La mort de Ferdinand le catholique vint aussi interrompre la continuation du système qu'il avait adopté; car s'il n'eût pas au début, de résolution bien arrêtée au sujet des entreprises sur l'Afrique, comme son illustre épouse Doña Isabel, nous avons dit, combien il s'y adonna plus tard, s'efforçant d'accomplir pour sa part la clause qu'elle avait insérée dans son testament : *qu'il ne fallait ni interrompre la conquête de l'Afrique, ni cesser de combattre pour la foi contre les infidèles.* Cette clause vint sans doute à la mémoire du roi, lorqu'en 1516, il rédigea son propre testament, et l'incita également à recommander à son petit-fils Charles V : *Que tout autant qu'il le pourrait efficacement, il travaillât à faire la guerre aux Maures, à la condition toutefois que ce ne serait pas pour ses sujets une cause de dommages ou de ruine.*

Cette dernière recommandation était digne d'un monarque aussi expérimenté que bon politique : mais de toute manière, il est évident que dans les dernières années de son existence ces idées de l'agrandissement espagnol en Afrique le préoccupèrent sérieusement. Ce qui le prouve encore, c'est le propos qu'il avait assure-t-on coutume de répéter : *Qu'il laissait à l'Espagne la mer pour fossé, et pour murailles les frontières qu'il avait conquises en Berbérie, ainsi que les royaumes qu'il possédait en Italie* (2).

(1) Kalâ, petite ville suspendue au flanc d'une montagne abrupte, sise à une journée de Mascara. Elle renferme des ruines qui attestent son ancienne importance. Elle est renommée aujourd'hui pour la fabrication des tapis. *Note du T.*

(2) Paroles citées par l'ingénieur J. B. Antonelli, dans un mémoire sur les moyens de défendre l'Espagne, qu'il présenta à S. M. vers 1569 et il ajoute : Plut à Dieu que l'on eût conservé celles (les frontières) que possédait cette couronne en Berbérie, car on n'eût pas éprouvé, et on n'éprouverait pas encore les plaies causées par Alger et par d'autres ; fasse Dieu que ce mal n'augmente pas en raison des signes qui se manifestent. — Archives de Simancas — Guerre, Liasse sans n°.

L'expédition dirigée par D. Hugo de Moncada contre Alger en 1518, était entrée en relâche à Mers-el-Kebir ; les troupes débarquées se rendirent à Oran, et firent une sortie dans la plaine de Cirat, en vue de se procurer du bétail, et des vivres. Il exécutèrent comme on dit une *razia* et causèrent un grand dommage à différentes tribus, ce qui indisposa contre les Espagnols, non-seulement leurs amis et alliés, mais encore les gens de Ténès et de Tlemsen qui devaient leur servir d'auxiliaires contre les Turcs d'Alger.

Il peut y avoir un peu d'exagération dans ce fait qu'on a aussi attribué aux troupes conduites un peu avant et dans le même but par D. Diégo de Vera ; d'autre part la chose est très-possible attendu la qualité des troupes qui composaient ces expéditions, la difficulté qu'on éprouvait pour leur approvisionnement, et la pensée dominante alors dans le vulgaire, qu'à l'égard des Maures tout était permis.

Pendant ce temps la ville d'Oran avait commencé sa transformation espagnole depuis 1514, que le roi avait ordonné la construction de nouveaux ouvrages ; jusqu'alors on n'avait pourvu qu'aux réparations les plus indispensables de ses murailles et de celles de Mers-el-Kebir. A la même époque on donnait satisfaction aux besoins de la colonie par des mesures dont l'opportunité était reconnue, comme celles contenues dans la cédule de privilèges accordée à Tolède le 5 mai 1525, par le roi D. Carlos I, concédant aux habitants des deux places *les exemptions de redevances, charges et autres tributs, et étendant aussi cette grâce aux troupes qui y tiendraient garnison.*

Les travaux entrepris après la réparation des murailles, eurent pour but l'amélioration des logements, et l'édification de forts ou de tours sur les points où on les jugea le plus indispensable, tels que la pointe appelée La Mona, et le lieu où fut bâti la forteresse des Saints remplacée plus tard par le château de Saint-Philippe. La Kasba, fut ensuite l'objet de réformes et de constructions nouvelles, qui durent commencer vers 1529, époque du voyage à Oran de l'ingénieur Perafan de Ribera, chargé de la visite de ces places avec mission d'examiner les ouvrages en cours d'exécution et de prendre les mesures qu'il jugerait né-

cessaires. Pour ces motifs, il fut ordonné au marquis de Comarès ainsi qu'au corregidor qui était alors le docteur Lebrija, d'employer aux travaux les gens de guerre, et de leur faire à cette occasion une distribution extraordinaire et gratuite de vivres. Je pense que la voûte qui conduisait à la Kasba, date de cette époque, ainsi que l'écusson des armes royales et impériales, qui existe sur la façade intérieure du mur.

En ce qui concerne les relations avec les indigènes, on peut dire que dans un rayon d'environ deux ou trois lieues, les villages et les douars étaient considérés comme directement soumis à la domination espagnole dont les droits de fief et de vasselage avait été en outre reconnus sur Tlemsen, Mostaganem et Ténès (1). La grande tribu des Beni-Amer devint dès cette époque l'amie d'Oran et son alliée, et l'on commença en même temps à régler le mode de perception d'un tribut que les naturels appelèrent *Roumia*. Il consistait en deux *Doblas* (2) de la valeur de 12 réaux l'une, que chaque famille acquittait en céréales ; les collecteurs de cet impôt étaient payés en numéraire. Dans les rapports réciproques biens que troublés par instants, on agit pendant longtemps de part et d'autre avec assez de franchise et de loyauté. Il y eût néanmoins des localités et des tribus comme celles des Beni-Zenati, et des Beni-Reschid (*Beni-Rachid*), qui restaient en hostilité ouverte, bien moins par leurs propres instincts que par les suggestions constantes de Barberousse.

D'après le catalogue établi par le marquis de Tabalosos, le deuxième marquis de Comarès conserva le gouvernement d'Oran jusqu'en 1539, sans autre interruption que celles des années 1531 et 1537 où il fut remplacé dans l'une par D. Luis de Cardenas, et dans l'autre par D. Pedro Godoy ; cependant il est per-

(1) Réfugié en Espagne avec sa famille, le roi de Ténès se fit chrétien, fut baptisé à Madrid et reçut le nom de Carlos ; sa femme appelée Haja (*Aïcha*), et une fille avaient reçu le baptême un peu auparavant à Ecija le 16 juin 1858. On donna à la première le nom de Dona Mayor, à la seconde celui de Dona Juana. — Dans beaucoup d'écrits de cette époque les copistes ont coutume de mettre *Tunez* au lieu de *Ténès*.

(2) Ce devait être, croyons-nous, la *Dobla* de Castille, qui sous le roi Jean Ier valait 12 réaux d'argent ; deux de ces pièces représentent donc à peu près 13 fr. 20 c. de notre monnaie ; cet impôt d'ailleurs versé en nature ne devait pas être onéreux pour ces tribus. *Note du T.*

mis de douter qu'il ait continué de commander jusqu'à l'époque sus indiquée, par le motif que la cédule royale qui, après la démission du marquis de Comarès nomma le comte d'Alcaudete, *capitaine-général du royaume de Tlemsen, et de Ténès, ainsi que gouverneur d'Oran et de ses châteaux-forts*, porte la date du 4 juin 1534. Il ne paraît pas probable que ce personnage ait pu retarder de cinq années la prise de possession — de son gouvernement — car c'était alors un commandement réputé de premier ordre et semblable à celui que dans les siècles précédents les *Adelantados* (1) recevaient en Espagne. Il est à remarquer toutefois, que ce premier comte d'Alcaudete et de Montemayor, se trouvait en ce temps-là capitaine-général du royaume de Navarre, pour lequel on l'avait choisi en 1528, et que peut-être l'importance de ses fonctions l'obligèrent à retarder son départ. Ce catalogue porte également une erreur au sujet du premier des intérim qu'il indique, puisqu'en 1531, D. Pedro Godoy fonctionnait comme : *Lieutenant du capitaine-général des royaumes de Tlemsen et de Ténès*, d'après une lettre qui existe au sujet des réparations et des fortifications de la Kasba, ouvrages dirigés par le capitaine Hernando de Quesada.

En 1534, un autre ingénieur très-capable, nommé Francisco de Sotomayor se rendit à Oran pour visiter les deux places et y ordonner les ouvrages qu'il jugerait utiles ; il fournit à ce sujet un rapport dans lequel il expose son opinion sur les difficultés et les dépenses résultant d'un bon système de fortifications.

Le premier comte d'Alcaudete, qui devait être le plus célèbre des gouverneurs d'Oran, observa prudemment la marche tracée aussi bien pour les affaires intérieures, que dans ses traités et ses relations avec les indigènes ; il contribua aux succès obtenus à One (Honaïa) et à Arechkul (Rachgoun), entretint en 1541 des négociations avec Alger, avant la malheureuse entreprise de l'empereur pour s'emparer de cette ville : il assista également à cette expédition.

Les conséquences de cette immense catastrophe se firent promptement sentir sur le territoire d'Oran ; l'année suivante,

(1) L'*Adelantado* était un gouverneur de province revêtu du pouvoir civil et militaire. *Note du T.*

D. Alonso Martinez de Angulo, envoyé par le comte avec des troupes au secours du roi légitime de Tlemsen, fut mis en déroute, et périt avec presque tous ses soldats. Ce désastre nécessita un envoi d'Espagne en troupes, artillerie, et munitions avec lesquels le comte d'Alcaudete entra lui-même en campagne en 1543. Il défit en bataille rangée une nombreuse armée ennemie, et entrant à Tlemsen il replaça sur le trône le roi vassal Abou Abdallah. En revenant, il ramena les canons perdus par D. Alonso Martinez de Angulo, et une cloche qui avait été trouvée servant de lampe dans la principale mosquée; l'ancienneté de cette pièce et l'inscription qu'elle portait donnant à croire qu'elle avait été enlevée autrefois en Espagne, le comte l'envoya comme trophée à son château d'Alcaudete. Dans sa marche de retour sur Oran, il fut harcelé par une foule considérable d'ennemis, mais par une conduite habile, il les repoussa avec pertes, et rentra victorieux dans cette ville (1).

Peu après, il entreprit une campagne de peu de durée sur Mostaganem (Mostagan, disaient les Espagnols); mais, à son retour, il eut, depuis Mazagran, à faire face à de nombreux ennemis, ce qui ne l'empêcha point cependant d'exécuter immédiatement diverses pointes, en vue de châtier quelques tribus. Il se rendit ensuite en Espagne, laissant le gouvernement à son fils aîné Don Alonso, qui se conforma à ses instructions en faisant de fréquentes sorties, tant pour protéger les Arabes alliés, que pour châtier les insoumis. De retour à Oran, le comte, par suite de nouveaux troubles qui avaient amené le renversement du roi de Tlemsen, repartit pour la Péninsule, accompagné d'un ambassadeur de ce souverain pour demander à l'empereur l'envoi de troupes auxiliaires, qu'il s'engageait de prendre à sa solde. Charles-Quint en ayant accordé quelques-unes, le comte les amena en 1547, et marcha sur Tlemsen accompagné d'un grand nombre d'Arabes alliés.

(1) Plusieurs membres de sa famille avaient accompagné le comte dans cette campagne; dans le rapport qu'il adresse à l'empereur, il cite ses deux fils, Alonso et Fernandez, son cousin D. Martin, et ses neveux, Alonso Hernandez, D. Mendo, D. Luis de Rueda *alcade* d'Oran, et de D. Juan Pacheco.

Les Algériens, sous le commandement de Hassan, fils de Barberousse, voulaient lui présenter bataille, mais le Pacha ayant appris la mort de son père Kheïr-Eddin, leva son camp et se mit en route pour Alger, après être convenu que Tlemsen serait rendu à son souverain légitime. Par suite de cet accord, le comte se dirigea du côté de Mostaganem, devant laquelle il arriva deux jours avant la saint Barthélemy. Il tenta aussitôt d'enlever la place d'assaut, mais infructueusement, et dut alors effectuer un mouvement pour se rapprocher du rivage de la mer. Le jour suivant, 28 août 1547, par une chaleur suffocante, il repoussa vaillamment les attaques de l'ennemi et des essaims de cavaliers armés de lances qui tentaient de lui barrer le passage. Après avoir embarqué son artillerie et tous ses bagages, il continua sa route vers Arzeu, atteignit au point du jour la rivière Chiquiznaque (1) et poursuivit sa marche pour rentrer à Oran.

Un incident curieux, digne d'être rapporté ici parce qu'il peint le caractère dominant de ces guerriers, eut lieu en vue de Mostaganem, pendant les journées dont il a été parlé. Le capitaine Balthasar de Morales, dans son livre intéressant *des Dialogues sur les guerres d'Oran*, raconte que Martin Alonso de Sotomayor, faisant ses premières armes en qualité de capitaine de la compagnie de son père Diego Ponce de Léon, s'élança sur le frère du Pape des Maures, et parvint, malgré de grands dangers, à le faire prisonnier. *Mais on lui reprocha, se trouvant enveloppé par plus de quarante Maures venus au secours de leur chef, d'avoir tourné la tête pour voir s'il ne venait pas quelque chrétien! Et l'on disait : certainement il aurait fait une action digne de remarque s'il n'eût pas tourné la tête pour voir s'il ne venait pas quelque ami.... Ces gens-là sont si étonnants que quand même l'un d'eux aurait accompli plusieurs actions remarquables, s'il y en a une seulement qui ne leur paraisse pas convenable, ils ne tiennent aucun compte du reste :* On peut en juger *par le reproche qu'ils adressèrent à Martin Alonso dans cette circonstance.*

(1) *Le Chylemath* de Marmol, sans doute; aujourd'hui la Makta, formée par la réunion du Sig et de l'Habra. *Note du T.*

A cette époque, les galères de Don Bernardin de Mendoza vinrent mouiller à Mers-el-Kebir; avec l'aide de ce puissant renfort, le comte résolut de retourner attaquer Mostaganem par terre et par mer. Cependant, comme l'amiral avait reçu l'ordre d'emmener son escadre hors de ces parages, le gouverneur ne voulut point, malgré ce contre-temps, abandonner le projet qu'il avait conçu de chasser les Turcs de cette ville. Il sortit donc d'Oran à la tête de 1,600 fantassins et de 100 cavaliers, pour se rendre à Arzeu, où il s'établit et se fortifia, afin de réunir les approvisionnements nécessaire et attendre les contingents du roi de Tlemsen. Mais il passa de longs jours dans une attente vaine et ayant consommé ses vivres il dut retourner à Oran, d'où il opéra différentes *razias* qui lui procurèrent 450 prisonniers et 10,000 têtes de bétail; après quoi, confiant le gouvernement à Don Martin de Cordova, il passa en Espagne.

Au bout d'un an, il revint avec quelques renforts, et continua sans tarder ses excursions habituelles, commençant par châtier sévèrement les Arabes dits de *Casina*? Cependant, mu par le désir de baiser la main du roi de Bohême, qui gouvernait à Valladolid au nom de l'empereur, il s'embarqua bientôt pour l'Espagne. Il passa ensuite en Flandre, afin de rendre compte à Charles-Quint des affaires relatives à l'Afrique, où il avait laissé comme auparavant Don Martin de Cordova chargé du commandement et de la continuation de ses entreprises et incursions sur le territoire ennemi.

Les troubles qui amenaient le renversement fréquent des souverains de Tlemsen, firent concevoir, en 1550, au chérif ou roi de Fez, de s'emparer de ces états, en envoyant à cet effet ses deux fils à la tête d'une armée suffisamment importante. Le roi fugitif de Tlemsen s'était retiré à Oran, que les Marocains menacèrent ainsi que Mostaganem; mais Hassan Pacha ayant marché d'Alger contre eux avec ses Turcs et un grand nombre d'Arabes, parvint à les battre et à s'emparer de Tlemsen, où il laissa une garnison turque, annexant ce royaume à la Régence ou Etats algériens.

Dans les premiers jours de mai 1552, les Turcs étant venus aux abords d'Oran avec 500 lances et 500 arquebusiers, pour

châtier un douar ami des Espagnols, ceux-ci sortirent en toute hâte pour secourir leurs alliés. Ils chargèrent vigoureusement l'ennemi, le mirent en déroute, lui tuant trois kaïds, 150 hommes, et faisant prisonnier avec 47 Turcs leur chef supérieur Hamida, qui, frappé de deux coups de lance, s'était vu enlever son propre étendard. La lettre curieuse dans laquelle Pedro de Castro, alors gouverneur de Mers-el-Kebir, rend compte de cet évènement, dit que Hamida était un Turc très-distingué, que le Grand Seigneur fit roi de Tlemsen, il raconte en outre que lorsqu'on se fut armé à Oran à la nouvelle de l'approche de l'ennemi, le gouverneur sortit aussitôt à pied et qu'on lui amena ensuite son cheval. Ce détail et d'autres qui le suivent, me font supposer qu'on y a trouvé le motif de quelques-unes de ces *Romances* tant aimées du peuple espagnol, et peut-être de celle si connue de Gongora qui commence ainsi :

Dans Oran il servait le roi, etc.

Le genre de guerre que l'on faisait dans ce pays, et aussi les mœurs quelque peu chevaleresques se prêtaient à l'emploi constant de la poësie populaire vulgarisée par l'imprimerie pour la célébration de ces faits d'armes. C'est ainsi qu'est parvenue jusqu'à nous la connaissance de divers évènements du genre de celui que rapporte *la relation très-certaine et très-véritable d'un défi qui eût lieu à Oran en* 1553 *entre vingt chevaliers chrétiens et autant de chevaliers maures, et de la victoire que les chrétiens remportèrent pour la plus grande gloire de Dieu et l'honneur de leurs personnes, par Francisco Garcia, bourgeois de Malaga, alors présent à Oran.* (En prose et en vers : imprimé à Séville par Juan Casalla, proche l'hôtellerie de la Châtaigne : gothique in-4°, douze feuilles).

Le retour du comte d'Alcaudete à Oran, coïncida avec la prise de Bougie par Salah Raïs en 1555; celui-ci, énorgueilli de ce succès et fort de son alliance avec les Kabiles de Kouko, dont le roi lui avait donné sa fille en mariage, se proposa d'enlever aux Espagnols les forteresses d'Oran. Il prépara dans ce but ses troupes et ses galères, et comptant de plus sur une escadre envoyée de Constantinople, il allait entrer en campagne, lorsqu'il mourut atteint de la peste qui désolait Alger. Le renégat Hassan,

qui le remplaça immédiatement, marcha sur Oran et vint y mettre le siége. Malgré son séjour devant cette place pendant de longs mois, il se retira enfin en 1556, après s'être emparé seulement de la *tour des saints*. Sa retraite fut motivée par la vigueur de la défense d'Oran, par le départ de la flotte turque, par des différends qui avaient surgi entre lui et les Arabes, et enfin par l'arrivée à Alger du nouveau Pacha nommé par la Sublime Porte.

P. traduction :

Dr MONNEREAU.

(A suivre).

LE REGISTRE

DES

PRISES MARITIMES

(Suite. Voir les nos 85, 86 et 87).

N° 162. Comptes relatifs à la prise faite par le raïs Mohammed el-Kadoussi. Mois de safar 1196 (février 1782).

Produit : 1,085 fr. 62 c.

Montant de chaque part : 1 rial et 3 huitièmes.

N° 163. Dépenses de la chitia (barque) de Selmia et du raïs Memmou. Safar 1196 (février 1782).

Produit : 87,606 fr.

Montant de chaque part : 35 rial.

N° 164. Dépenses du chebec de l'oukil el-hardj, commandé par le raïs Sari Mohammed, relativement à une prise qui a été vendue en France. Safar 1196 (février 1782).

Produit : 6,784 fr. 87 c.

Montant de chaque part : 6 rial, 6 huitièmes.

N° 165. Dépenses de la frégate (à rames) du raïs Youssef Rarnaout. Chaban 1196 (juillet 1782).

Produit : 1,937 fr. 25 c.

Montant de chaque part : 6 rial.

N° 166. Comptes d'une prise hollandaise faite par la barque

(chitia) de Ralioundji et par El-Hadj Sliman. Rebi 1er 1196 (mars 1782).

Produit : 204,202 fr. 12 c.

Montant de chaque part : 75 rial.

N° 167. Comptes relatifs à une prise faite par le raïs Kherrat (tourneur) et le raïs Salah, et vendue à Tunis. Djoumada 2e 1196 (mai 1782).

Produit : 34,068 fr. 37 c.

Montant de chaque part : 17 rial, 5 huitièmes.

N° 168. Comptes relatifs à une prise faite par la frégate (à rames) d'Oulid Ali Khodja, que commande le raïs Laz Mustapha. Chaban 1196 (juillet 1782).

Produit : 28,085 fr. 62 c.

Montant de chaque part : 155 rial, 6 huitièmes.

N° 169. Comptes relatifs à une prise de planches faite par cinq navires. Chaban 1196 (juillet 1782).

Produit : 1,314 fr.

Montant de chaque part : 53 dirhem.

N° 170. Comptes relatifs à une prise faite par trois navires, que commandent les raïs Selmia, Salah et Kahwadji. Chaban 1196.

Produit : 18,167 fr. 50 c.

N° 171. Comptes d'une prise faite par la frégate (à rames) du fils de constructeur de navires, que commande le raïs Ibrahim. Ramdan 1196 (août 1782).

Produit : 5,593 fr. 50 c.

Chaque part : 17 rial.

N° 172. Comptes de la prise faite par le chebec du fils d'Ali Khodja, que commande le raïs Ralioundji. Ramdan 1196 (août 1782).

Produit : 2,829 fr. 37 c.

Chaque part : 6 rial, 6 huitièmes.

N° 173. Comptes de la prise qu'a faite la petite frégate (à rames) commandée par le raïs Ralioundji. Ramdan 1196 (août 1782).

Produit : 1,389 fr. 37 c.

Chaque part : 4 rial, 6 huitièmes, 11 dirhem.

N° 174. Comptes d'une prise qu'a faite la frégate (à rames) du fils d'Ali Khodja, que commande le raïs Laz Our'lou. Ramdan 1196 (août 1782).

Produit : 10,170 fr.

Chaque part : 45 rial, 5 huitièmes.

N° 175. Comptes d'une prise faite par le chebec du constructeur (de navires) et par le chebec d'El-Hadj Otsman. Moharrem 1197 (décembre 1782).

Produit : 66,343 fr. 50 c.

Chaque part : 28 rial, 4 huitièmes, 17 dirhem.

N° 176. Comptes de la prise faite par la petite barque (chitia) de l'oukil el-hardj. Kada 1196 (octobre 1782).

Produit : 1,040 fr. 62 c.

Chaque part : 1 rial, 7 dirhem.

N° 177. Comptes relatifs à la prise faite par la chitia (barque, saëtte) de notre seigneur le Pacha, que commande Mustapha Kahwadji (le cafetier). Hidja 1196 (novembre 1782).

Produit : 10,756 fr. 12 c.

Chaque part : 8 rial, 3 huitièmes, 10 dirhem.

N° 178. Comptes des prises faites par Selmia, Ben Tabak, Kahwadji, Sari Mohammed et Ben Kherrat. 27 hidja 1196 (3 décembre 1782).

Produit : 74,826 fr.

N° 179. Comptes des prises faite par la petite chitia (barque) de l'oukil el-hardj, que commande le raïs Rarnaout (l'Albanais) Salah. Moharrem 1197 (décembre 1782).

Produit : 27,380 fr. 25 c.

Résumé de l'année 1782 : 18 prises, dont 1 hollandaise et 17 sans nationalité indiquée, offrant un produit total de 581,580 fr. 08 c.

N° 180. Comptes de la prise faite par le chebec de notre seigneur le Pacha, que commande le raïs Mohammed Kadoussi. Safar 1197 (janvier 1783).

Produit : 40,750 fr. 87 c.

N° 181. Comptes d'une prise de poix, de goudron et d'orge, faite par le chebec d'El-Hadj Otsman. 1197 (1783).

Produit : 14,014 fr. 12 c.

Chaque part : 14 rial, 4 huitièmes.

N° 182. Comptes des prises faites par les barques (chitia) de Ben Tabak, de Khawadji, de Sari Mohammed, de Rarnaout et de Salah.

Produit : 52,096 fr. 50 c.

N° 183. Comptes relatifs à la prise de sardines faite par le chebec du constructeur de navires. 1197 (1783).

Produit : 18,364 fr. 50 c.

N° 184. Comptes de la prise de blé et de melons, faite par la frégate (à rames) d'El-Hadj Otsman. 1197 (1783).

Produit : 12,929 fr. 62 c.

N° 185. Comptes de la prise faite par la barque (chitia) de Ben Etturki, que commande le raïs Ralioundji. 1197 (1783).

Produit : 2,818 fr. 12 c.

Montant de chaque part : 24 rial, 2 huitièmes, 4 dirhem.

N° 186. Comptes de la prise d'El-Hadj Mustapha et de Salah raïs. 1197 (1783).

Produit : 3,351 fr. 50 c.

Chaque part : 3 rial, 1 huitième et 4 dirhem.

N° 187. Comptes relatifs à la prise faite par El-Hadj Mohammed el-Islami, El-Hadj Mustapha, El-Hadj Mohammed Sari, Ben Tabak et Kadoussi. 1197 (1783).

Produit : 10,164 fr. 39 c.

Chaque part : 1 rial, 2 huitièmes et 17 dirhem.

N° 188. Comptes de la prise d'orge faite par la frégate (à rames) du fils d'Ali Khodja. 1197 (1783).

Produit : 11,835 fr.

Chaque part : 65 rial, 1 huitième.

N° 189. Comptes de la prise de caroubes et de blé faite par la barque de l'oukil el-hardj, que commande le raïs Salah. 1197 (1783).

que faisait Rome, on peut répondre qu'il faut grandement se défier des comparaisons historiques, quand tout a changé autour de nous. L'Afrique a toujours été cultivée par des Africains. S'il fallait absolument chercher quelque analogie entre ce qui eut lieu dans ces siècles reculés et les faits qui s'accomplissent sous nos yeux, une critique éclairée comparerait plutôt l'action de Rome sur l'Afrique ou, si l'on veut la colonisation romaine de ce pays, à l'action que le Nord de la France exerce depuis quelques siècles sur le Roussillon, le Languedoc et la Provence. Ce que nous voyons en France avait eu lieu dans l'empire romain, mais sur une échelle infiniment plus vaste. Pendant une grande partie du moyen-âge, les provinces que je viens de nommer eurent une langue différente et déjà fort cultivée, celle des troubadours ; leurs usages différaient totalement de ceux du Nord. Leurs guerriers, tantôt sous les bannières des rois d'Angleterre, tantôt sous celles des comtes de Toulouse, combattaient sans cesse les armées des rois de France. Le Languedoc a été réuni à la couronne en 1271 ; la Provence sous Louis XI, le Roussillon bien plus tard en 1642, et cependant aujourd'hui, on parle français à Toulouse, à Marseille, à Perpignan : les habitants de ces contrées ne le cèdent à ceux du Nord ni en instruction, ni en patriotisme ; français comme les autres, ils ont les mêmes droits, la même éducation et parviennent aux plus hautes fonctions. La force matérielle et morale du pays est même dans cette idée : Quod cuncti gens una sumus.

A ceux qui croyent que les empereurs ont rempli l'Afrique de familles de cultivateurs romains, il faudrait demander s'ils pensent que le gouvernement résident à Paris a mis en culture une grande partie de ses possessions en Provence, ou en d'autres termes, si une grande partie de la population agricole ou vinicole de la Provence est parisienne ou picarde? Non certes! La fusion qui a eu lieu en France est celle qui s'est opérée dans l'empire des Césars, alors comme aujourd'hui sans déplacement des populations agricoles. Les militaires et les fonctionnaires civils seuls voyageaient. Sous les Antonins, une foule d'Africains se trouvaient en Italie comme juges et comme administrateurs, tandis que parmi les magistrats de Cirta et de Sitifis, on comptait

des Gaulois, des Espagnols et peut-être même des Italiens.

Pour faire voir comment le génie romain favorisé, il est vrai, par des circonstances extraordinaires qui ne peuvent se reproduire, avait absorbé les peuples réunis sous sa domination, je n'ai cité que quelques traits saillants que j'aurais pu multiplier à l'infini. En terminant cette note, je ne veux nullement juger les mesures que nos généraux prennent en Afrique. Notre situation y est entièrement différente. Nous n'y trouvons plus les sujets dociles de Massinissa, ni les riches colonies phéniciennes, industrieuses, commerçantes et éclairées. Nous avons affaire à une race grossière, dont l'éternelle inimitié est le résultat d'une croyance religieuse immuable, et chez laquelle, au sein même de la paix et de la possession la moins contestée, ne pouvant changer la religion ni faire concevoir à ces peuples d'autres lois que celles qu'elle a consacrées, nous parviendrons difficilement à associer les vainqueurs aux vaincus. D'après ce que j'ai vu en Afrique, c'est peut-être une philanthropique utopie que de rêver la civilisation des peuples musulmans de l'Atlas. D'ailleurs, l'islamisme est paresseux de sa nature. Peut-être faudra-t-il cultiver nous-mêmes la terre africaine et remplacer par des colons européens, au moins sur quelques points, les indigènes, si la barbarie de ceux-ci, leur fanatisme et leur manière d'envisager la liberté leur rend trop odieuses les institutions de notre ordre social : ou bien, faudra-t-il *coloniser* en Algérie, non comme les Romains, mais comme les Russes l'ont fait dans les royaumes jadis mahométans de Casan et d'Astracan? Comme ils vont peut-être le faire en Circassie? Mais heureusement, je n'ai point à me prononcer sur ces grandes et difficiles questions. J'ai dû me borner à indiquer historiquement, d'après les témoignages unanimes des anciens auteurs et des monuments, la différence énorme qui a existé, et qui je le crains, existera toujours, entre la position des Romains en Afrique et la nôtre.

19 janvier 1842.

TOPOGRAPHIE

ET

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ALGER

DÉDIÉE

AU TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR

DON DIEGO DE HAEDO

ARCHEVÊQUE DE PALERME, PRÉSIDENT ET CAPITAINE-GÉNÉRAL DU ROYAUME DE SICILE

PAR

LE BÉNÉDICTIN FRAY DIEGO DE HAEDO

ABBÉ DE FROMESTA

Traduit de l'espagnol par MM. le Dr MONNEREAU et A. BERBRUGGER.

(Suite. Voir les nos 82, 83, 84, 85, 86 et 87.)

A leur orgueil se doit joindre encore (comme une fille à sa mère), la désobéissance des fils à l'égard de leurs parents; et certes elle est assez notable, car sitôt qu'un fils est grand, il ne fait pas plus de cas de son père que d'un morceau de marbre. Si ce père est un renégat, ou que la mère soit renégate, et qu'ils lui disent quelque chose qui ne lui plaise pas, il leur crie qu'ils sont des chrétiens et autres injures qui ne peuvent se répéter, mais dignes de ceux qui les entendent. Car ainsi que nous l'avons dit déjà, ils ne possèdent aucune espèce d'éducation ou de bonnes manières qu'ils puissent inculper à leurs enfants quand ceux-ci sont en bas âge.

Leur second vice est l'avarice, et quand même tous les autres péchés leur seraient communs avec le reste des hommes, celui-ci paraît leur être spécial et particulier, car il n'y a pas un seul d'entre eux, si puissant et si riche qu'il soit, qui pour de l'argent ne fasse toute espèce de méchanceté ou de bassesse honteuse. On n'est pas leur ami quand on ne leur donne rien, et leur amitié dure tout juste le temps qu'ils espèrent tirer quelque profit de vous. Un musulman ne fera point un pas pour un autre, si celui-ci ne lui donne d'abord quelque chose ou au moins ne le lui promette, et qu'il ne sache que la promesse est sûre. L'argent, ils ne le confient ni à leurs femmes ni à eux-mêmes : pires et plus avares que les fourmis de l'Inde, dont Pline a dit qu'elles cachent les grains d'or sous terre, il n'entre pas un réal dans leurs mains qu'ils ne le cachent aussitôt et l'enterrent sans qu'âme vivante le sache, et même, quand ils meurent, ils refusent de révéler leur cachette. C'est une coutume générale parmi eux que l'argent, une fois enterré, on n'y doit plus toucher, dussent-ils mourir de faim et périr de misère à côté. Ainsi, les femmes, quelque principales qu'elles soient, ne sont que des esclaves ; elles ne manient pas une *blanca*, et si l'on a besoin de quelque chose de la place, de quelques légumes, par exemple, c'est le mari qui va les chercher et acheter lui-même.

Comme il est de la nature de l'avare d'être parjure et trompeur, on n'en trouverait peu qui ne jurent et se parjurent, ne disent mille menteries, n'inventent mille pièges dans le traitement des affaires, dans les ventes aussi bien que dans les conversations ordinaires, le tout en vue de bénéficier en trompant son prochain. Cette habitude est poussée si loin, que les pères et les fils se tiennent en défiance mutuelle pour traiter des affaires et négocier les uns pour les autres, et que les fils ne vont nulle part (comme cela se pratique entre chrétiens) faire des affaires pour le compte de leur père.

C'est aussi le propre de l'avare d'être inquiet : aussi, quand les musulmans doivent acheter, vendre ou faire quelque chose emportant profit, ils ne mangent, ne boivent, ni ne reposent jour ou nuit, qu'ils n'aient d'abord terminé l'affaire qui les préoccupe.

L'avare aussi est impitoyable, inhumain et dur de cœur : c'est

ce qui se voit bien chez les Maures et les renégats, qui ne donneraient pas *une blanca* d'aumône à leurs frères. Les femmes, plus tendres naturellement, donnent quelques morceaux de pain aux pauvres qui demandent par les rues, mais les hommes les repoussent à coups de pied et à coups de poing (1).

Dans l'hiver de 1579, les rues d'Alger étaient pleines de pauvres Maures avec leurs petits enfants (car il y avait une grande famine et il mourait une infinité de gens venus des montagnes d'Alger et de l'intérieur), et malgré le spectacle de tant de personnes grandes et petites qui périssaient faute de pain et d'abri contre la pluie qui tombait parfois à torrents et ensevelissait dans la boue ces misérables victimes, il ne se trouva pas un homme qui recueillit chez lui quelqu'un de ces malheureux.

Un Turc riche, pour se montrer plus compatissant, voyant un de ces pauvres qui, presque expirant près de la maison d'un citadin d'Alger, demandait du pain à un moment où il tombait une grande averse, boucha avec la main un tuyau d'où l'eau coulait du haut de la terrasse, et quand il fut plein, il le dirigea sur la bouche du malheureux qui se mourait, en disant : Que cela soit (fait) pour mon âme ! puisque tu ne manges pas de pain, bois de l'eau ! Par ce moyen, il acheva de le tuer en l'étouffant !

Par avarice, ils ne pratiquent aucune des bonnes œuvres en usage chez les chrétiens, telles que le rachat des captifs, la visite et l'assistance des malades et des prisonniers, la protection des veuves, le soutien et l'éducation des orphelins. Cependant d'après leur loi, ils doivent donner chaque année aux pauvres deux et demi pour cent de ce qu'ils possèdent, mais ils estiment que ce prélèvement ne doit s'appliquer seulement qu'au capital employé dans le commerce ; pourtant même dans ces limites, bien rares sont ceux qui font quelque aumône, tant leur avarice est grande. Ils n'ont pas non plus d'hôpitaux, pas même de ceux que

(1) Cette assertion est injuste au plus haut degré, et le fait cité plus bas à l'appui de ce dire est empreint d'une telle exagération, que nous ne pouvons comprendre comment Haedo, par les nombreux renseignements qu'il a recueillis, n'a pas reconnu, au contraire, combien la charité est commune chez les musulmans.

l'on trouve en Turquie ou en Égypte, où l'on donne pendant quelques jours la nourriture et le logement.

Il y a à Alger une seule maison du nom d'hôpital; elle a été bâtie en 1549 par Hassan Pacha fils de Barberousse, — *Kheir-Eddin* — lorsqu'il était souverain dans cette ville. Cette maison, composée de cinq chambres, deux en bas, trois à l'étage, ne possède ni lit, ni appareil pour les malades; mais le Turc — car elle n'a été faite que pour eux — qui veut s'y traiter, reçoit une chambre, et le service du captif chrétien qui garde la maison, quand au lit, au médecin, aux médicaments, à la nourriture, c'est à lui de s'en pourvoir.

Cette même avarice fait que, tous, grands et petits, se livrent au commerce des marchandises provenant des Maures ou des chrétiens soit pour leur propre compte, soit avec un ou plusieurs associés; le Pacha lui-même spécule sur les cuirs, la laine, le blé, l'huile etc., qu'il fait acheter en gros, et revendre ensuite au détail dans les boutiques de la ville. C'est aussi par ce motif que les corsaires ne cessent en toute saison d'exercer leur métier de vols et de rapines, et à peine revenus au port ils se disposent à reprendre la mer. Pendant le temps qu'ils séjournent à Alger, leurs conversations, roulent toujours sur le même objet: comment ils surprendront à l'improviste telle localité des chrétiens, les lieux de passages de leurs navires, les rades où ils jettent l'ancre, enfin tout ce qui concerne leur indigne métier de brigands. Une fois au large, s'ils ne rencontrent pas de navires chrétiens — ennemis — à dépouiller, ne voulant pas revenir les mains vides, ils volent les Français eux-mêmes, avec lesquels cependant ils ont conclu paix et alliance; et non contents de les piller, ils coulent à fond leurs navires, afin qu'on ignore leurs méfaits. Le meilleur traitement dont ils usent envers leurs alliés, c'est de leur prendre tout simplement les vivres ou les marchandises qui leur plaisent, ou dont ils ont besoin et de les transborder sur leurs navires. En somme ils ne rencontrent pas un bâtiment français, sans le forcer à leur payer ou à leur offrir quelque chose de bon, n'épargnant pas plus l'ami que l'ennemi.

Mais ils méritent bien cela, et plus encore, ces Français qui sans aucune crainte de Dieu, et pour le plus grand dommage de

la chrétienté, portent continuellement à Alger sur leurs propres navires toute sorte de vivres et de munitions, informent ces corsaires de tout ce qui se passe en mer et chez les chrétiens, les avisent du lieu de mouillage de leurs bâtiments, et des parages où se trouvent les navires de guerre pour qu'ils s'en défient: aussi les Turcs, appellent les Français Cardaxi (1) ce qui veut dire frères!

Il est cependant une circonstance où ils montrent une grande libéralité, c'est quand il s'agit de brûler vif un chrétien pour venger la mort de quelque renégat ou maurisque condamné en Espagne à ce supplice par la justice ou le Saint-Office, ce qui a eu lieu souvent, et qu'il s'agit d'acheter pour cela un chrétien à son patron. Ils courent alors par les rues, quêtant pour cet achat auquel chacun s'empresse de contribuer suivant ses moyens. Ils leur semble qu'ils font en cela un grand acte de piété, surtout si la victime choisie est un prêtre qu'ils appellent Papaz, car ils les détestent infiniment, et leur veulent beaucoup de mal (2).

Leur troisième vice est la luxure, que tous pratiquent largement: il n'y a aucune variété de ce vice dont ils n'usent, il y placent leur bonheur dans ce monde et dans l'autre. D'après la doctrine de Mahomet, la fornication simple n'est pas un péché. Les prostituées sont si nombreuses à Alger, — aucun lupanar n'étant autorisé — qu'eux-mêmes disent que dans cette ville, il n'est pas de femme qui ne se livre non-seulement aux musulmans, mais encore aux chrétiens qu'elles importunent, et vont chercher jusque dans leurs maisons sans craindre la mort, car si elles sont

---

(1) قرنداشي *Karindachi*, frère en langue turque. Ce témoignage d'amitié ne concorde guère avec ce que vient de dire Haedo relativement aux procédés dont usaient les corsaires envers leurs amis; en admettant même la participation de la majorité des capitaines de navires français aux faits qui leur sont reprochés, le dommage causé à la chrétienté eût été bien moins considérable, que celui occasionné par la présence continuelle chez les pirates barbaresques des nombreux renégats qui y apportaient leur savoir, ou leur industrie. Ceux-ci du moins, n'appartenaient pas à la France, tandis qu'il est avéré que les divers états italiens, et surtout l'Espagne, ont fourni le plus grand nombre de renégats, et des plus célèbres par leurs crimes.

(2) En cela, ils n'étaient pas encore à la hauteur des suppôts du Saint-Office, qui les surpassaient de beaucoup par leurs cruels raffinements dans la torture de leurs malheureuses victimes; d'ailleurs la canaille fanatique n'est-elle pas la même partout, et en tous les temps?

surprises on les jette à la mer suivant l'usage. Aussi, grâce à ce que toutes les femmes sont voilées, qu'elles cheminent librement par la ville, et que d'ailleurs les maris amateurs de garçons font peu de cas d'elles, la femme chaste est d'autant plus rare, qu'il y a une infinité d'entremetteuses qui ne vivent que de ce métier, qu'elles pratiquent impunément. La sodomie, ainsi que nous l'avons dit, est d'un usage général, et le plus honoré d'entre ces musulmans est celui qui entretient le plus grand nombre de gitons, dont ils sont plus jaloux que de leurs propres femmes. Ils les promènent le vendredi et les jours de fête très-richement vêtus : on voit affluer tous les galants de la ville — voire beaucoup de gens qui se piquent d'être très-graves — pour les courtiser, leur offrir des bouquets, et leur exprimer leur passion. Celui qui a un fils doit le veiller de près avec autant d'yeux que *Argus*, s'il veut le maintenir exempt de ce vice, et peu nombreux sont ceux qui ne s'y adonnent pas bientôt, car à tout instant se présentent des amoureux qui leur envoient des présents, et les poursuivent dans les rues. Aucun Kaïd ne fait une sortie, aucun Turc ou corsaire ne va en guerre ou en course, sans emmener son garçon qui lui fait la cuisine et lui sert de camarade de lit. Pratiquer la pédérastie en plein jour et aux yeux de tous, est un fait dont personne ne s'étonne ici.

Il y a beaucoup de ces musulmans, qui hommes faits et même vieux, non-seulement ne veulent pas se marier autrement qu'avec ces garçons, mais se vantent de n'avoir jamais connu une femme en toute leur vie, les détestant, et ne pouvant pas même les regarder.

Un de ceux-là, des kaïds principaux et des plus riches renégats, grec de nation, jure devant Dieu, qu'il se tient pour si offensé d'être né d'une femme, — tant il déteste ce sexe — que si on lui montrait sa mère il la tuerait de ses propres mains ! (1)

La sodomie étant si estimée et si répandue à Alger, il en résulte que les barbiers, pour augmenter leurs bénéfices, et attirer plus de monde chez eux, y entretiennent de jeunes garçons qui rasent et lavent les musulmans et sont de la part de ceux-ci l'objet

(1) C'était un digne compatriote de Socrate et d'Alcibiade !

des plus douces attentions, absolument comme s'ils étaient les plus grandes dames du monde, de sorte qu'en effet les boutiques des barbiers ne sont que des lupanars.

La bestialité est très en usage chez eux, à l'imitation des Arabes qui sont très-infâmes en ce vice, et les marabouts en sont très-coutumiers comme nous l'avons déjà dit, en parlant d'eux.

Leur quatrième vice est la gourmandise, elle est moins grande cependant chez les Maures qui pour la plupart sont plus sobres ; mais quant à boire du vin, c'est une chose très-ordinaire chez tous, excepté chez les marabouts ou chez ceux qui se donnent à dessein à l'observance de la loi. Mais quant aux Turcs et renégats, ils sont généralement très-adonnés à la gourmandise et à l'ivrognerie, tous buvant ordinairement du vin et de l'eau-de-vie qu'ils appellent Arrequi (*Araki*) ; ils s'invitent les uns les autres à de grands repas peu remarquables par le nombre et la variété des plats, mais où le vin et l'eau-de-vie abondent, et ils y restent attablés deux ou trois jours et autant de nuits. Si les Allemands sont très-répréhensibles sur ce point, les Turcs et les renégats d'Alger les surpassent de beaucoup dans la durée du temps qu'ils consacrent à boire et à trinquer, aussi bien par leur saleté que par leurs habitudes crapuleuses. Ils ne font pas un de ces repas sans avoir près d'eux un vase où — quand ils se sentent l'estomac chargé à ne pouvoir ingurgiter davantage — ils vomissent, quelques grands et honorés qu'ils soient, sur la table et à la barbe de tous, dans ce vase ; c'est bien la chose la plus dégoûtante que l'on puisse voir ! En outre en trinquant ils se donnent la main droite, s'entrelacent les doigts en souriant, et se baisent déshonnêtement, avec des gestes et des cérémonies honteuses. Les plus infâmes par-dessus tous sont les corsaires ; c'est à la satisfaction de ces vices ignobles, que de retour à Alger ils dépensent le produit de leurs vols, et même davantage. En aucun temps, on ne peut aller par les rues sans rencontrer de ces ivrognes, dont plusieurs sont des kaïds principaux, des capitaines de navires, etc., etc., plus souvent que de nuit à Séville, Lisbonne, Setubar et Cadix, on ne rencontre des Allemands et des Flamands ivres ; à tel point, qu'on est obligé de les prendre par dessous le bras, et de les guider dans leur chemin. Aussi la plu-

part ne vont pas banqueter au dehors sans emmener avec eux un chrétien qui les ramène à la maison.

Leur cinquième vice est la colère à laquelle ils se laissent entraîner facilement; pour le plus léger motif, ils se font mille affronts, et se disent mille injures les uns aux autres, au milieu de la rue, tout kaïd ou gens principaux, qu'ils soient. Mais c'est surtout à l'égard des pauvres chrétiens qu'ils se comportent comme des bêtes féroces, et leur font subir toutes sortes de tourments, — tels que déformer les membres, couper les oreilles, rogner le nez, punitions mortelles et épouvantables — par lesquels ils assouvissent sur eux leur colère; nous en parlerons ailleurs plus amplement, car ce sujet est intarissable.

Ils ne pardonnent pas non plus — si léger que soit le motif de leur colère — à leurs propres fils, à leurs renégats et même à leurs gitons qu'ils aiment pourtant beaucoup; il arrive parfois qu'ils les couchent à terre et leur donnent des coups de bâton à leur rompre les os ou à leur déchirer les entrailles. De manière, qu'aucun ne peut être sûr d'eux ni se fier à leur amour, ou à leurs caresses. Il en est de même avec leurs propres femmes — quelques principales qu'elles soient, — s'ils se fâchent contre elles, ils leur donnent mille soufflets et coups de pied.

Généralement, dans l'emploi du châtiment ils ne savent observer ni manière ni mesure; aveugles comme des animaux, une fois qu'ils sont en colère, ils ne cessent de frapper du fouet ou du bâton, jusqu'à laisser un homme pour mort. Ils aiment extrêmement à mal faire, à pendre, brûler vif, écorcher ou empaler les gens; parmi eux pas un, si ce n'est par miracle qui, en pareil cas intercède pour un autre, ou qui, le voyant dans le tourment, témoigne quelque pitié. Mais, — comme si ceux qui ainsi souffrent n'étaient pas de chair et de sang comme eux — ils les regardent en riant, quand même ce seraient de leurs coreligionnaires, et échangent entre eux des moqueries, surtout les renégats. Il semble que ceux-ci en abandonnant la foi et le nom de chrétien, cessent aussitôt d'être des hommes et n'ont plus que des entrailles de tigre et de bête féroce, à tel point que celui-là se regarde pour le plus noble et le plus important parmi les renégats qui est le plus dur et le plus inhumain en-

vers tous, Maures ou chrétiens. Pour faire voir combien on estime la colère et la cruauté à Alger, qu'il suffise de dire que si en terre de chrétien on s'impose le devoir de bien traiter les esclaves et les captifs, à Alger on tient à honneur de les voir estropiés, les oreilles et le nez coupés, et portant sur le corps les marques de la rage de leurs maîtres. Si on leur demande pourquoi ces mauvais traitements, ils répondent : Comment ! Est-ce que les chrétiens ne sont pas des chiens ? Enfin, qu'un Turc, un Maure, ou un renégat tue à coups de bâton cent chrétiens qui lui appartiennent — comme beaucoup font chaque jour, — non-seulement on ne les punira pas, car ce n'est point chose défendue, et on réputera cela vertu et vaillantise : mais nous traiterons ce sujet plus loin.

Leur sixième vice est l'envie, très-générale et très-notable en toute chose, mais surtout vis-à-vis des riches, parce que, nous l'avons dit, l'opulence est pour eux la seule félicité et grandeur suprême. L'envie est si grande parmi eux, qu'elle ne peut se dissimuler même du père au fils et réciproquement, si l'un gagne ou acquiert quelque chose de plus que l'autre. Bien que parents et très-grands amis, si l'un d'eux vise à un kaïdat, charge ou office par achat ou fermage selon l'usage, ils pousseront l'enchère entre eux par pure envie, cela dut-il les ruiner. Ils sont aussi grands médisants, vice qui naît de l'envie, et vous ne les entendrez jamais dire du bien les uns des autres, à moins qu'ils n'en aient reçu quelque cadeau ou tiré quelque profit, car alors il n'y a pas d'homme plus honoré — que le donateur. — L'envie règne particulièrement chez les raïs ou capitaines de navire, dont le plus grand tourment est de voir rentrer au port un de leurs camarades, avec une prise plus riche que la leur. Il en est de même entre les renégats et gitons, au sujet de celui qui a obtenu le plus de faveur auprès du patron, et qui en est le plus aimé; ces jalousies sont parfois si sérieuses qu'ils se tuent les uns les autres par le poison, et quand ils ne peuvent y parvenir, il arrive fréquemment qu'ils empoisonnent le maître et terminent leurs disputes par sa mort.

Par la même raison, un kaïd, un raïs, un marchand qui en voit un autre en décadence, ou amoindri par quelques revers de

fortune, s'en réjouit extrêmement. Et ceux-là se trompent qui disent qu'entre eux ils se favorisent et s'aident, c'est bien tout le contraire, car il ne se trouve personne alors pour les encourager en les voyant abattus ou maltraités de la fortune, ni même pour les visiter ou leur montrer quelque sympathie, tant ils sont tous profondément inhumains

Leur septième vice ou péché est la paresse qui est très-ordinaire chez tous, parce que en dehors de la guerre pour les soldats et les kaïds, de la course pour les corsaires, et du négoce pour les marchands, les musulmans de la ville d'Alger, n'ont aucune occupation vertueuse, honnête, humaine comme en ont les autres gens. — Ils ne courent pas à cheval, ne jouent pas ordinairement les cannes (1) si ce n'est aux trois grandes fêtes de l'année comme nous l'avons dit, ils ne pratiquent aucun exercice militaire, ni d'escrime ni de paume, ni de danse — si ce n'est les femmes et très-disgracieusement. — Il ne pêchent ni ne chassent ; l'occupation de ceux qui n'ont pas de profession mécanique, consiste à se tenir à la porte des barbiers à parler et à courtiser les gitons qui y sont assis. Les marchands dans leurs boutiques se content les uns aux autres des mensonges et des nouvelles; les corsaires vont jusqu'à la marine regarder leurs navires; et les autres, où qu'ils se rencontrent sont tous des nouvellistes inventeurs et mensongers, plus audacieux que ceux qu'il y eut jamais sur les chantiers de Séville, ni dans les geôles de Malaga. Ici, ils fabriquent des nouvelles venues de Turquie, là ils annoncent des désastres de la chrétienté, des prises de galères et de navires, des saccagements de villages et de contrées, des préparatifs de guerre du Grand Turc, et autres choses semblables avec lesquelles ils troublent et agitent le pays. On ne fait alors que parler et entendre discourir sur ces divers sujets, jusqu'à ce que au bout de quelques jours, on apprend que tout cela n'est que mensonge. Là-dessus, ils disent que les captifs leur doivent beaucoup, parce que par ce moyen ils leur allègent le travail de la captivité, puisque par ces nouvelles ils détournent leur pensée de la souffrance continuelle des chaînes.

(1) Sans doute le jeu du javelot.

CHAPITRE XXXVII.

DE QUELQUES BONNES QUALITÉS QUE L'ON TROUVE CHEZ LES TURCS ET LES MAURES D'ALGER.

Dieu n'a créé aucun être sans le doter de quelque bonne qualité ou vertu, bien qu'elle soit quelquefois cachée pour les hommes. En effet nous voyons que la vipère, animal si venimeux, sert dans la composition de la thériaque et qu'avec combien de poisons on fait de très excellents remèdes. Je dis cela parce que les Maures et les Turcs d'Alger ne laissent pas d'avoir quelque chose de bon, et de posséder aussi quelques vertus humaines et naturelles, qui, bien que pas assez nombreuses pour faire excuser leurs grands vices, doivent cependant être signalées et décrites.

D'abord une de leurs qualités très-notable et une coutume digne d'être imitée par les chrétiens, c'est que ni par emportement ni pour quelque désastre qui leur arrive, ils ne prononceront ni un reniement de Dieu, ni aucune espèce de blasphème (1), ils n'ont pas même de mots dans la langue arabe ou turque qui puisse leur servir à dire du mal de Dieu (2). Au contraire, quand ils sont très en colère ils disent Exabi ! qui signifie Dieu soit béni (3), Bismala qui veut dire Dieu me protège (4). Tous leurs jurements se bornent à attester Dieu, disant : O Ala (*Ou'llah*) qui veut dire par Dieu ! Mais les renégats et spécialement les Italiens et les Espagnols, reprennent à Alger la mauvaise coutume, contractée dans leurs pays, de jurer, blasphémer et renier très-souvent en langue chrétienne, ce dont les Turcs les reprendraient très-durement s'ils pouvaient les comprendre.

(1) O quantum mutati ab illis !

(2) Nous n'avons pas besoin de faire remarquer que cette allégation est aussi inexacte que la précédente, nous l'avons relevée d'ailleurs dans le chapitre des Janissaires.

(3) probablement *ya Reubbi* qui veut tout simplement dire ô mon Dieu, et non pas Dieu soit béni qui se dit مبارك *Moubarek* en turc comme en arabe

(4) *Bism'Illah* signifie au nom de Dieu.

2° Il ne jouent pas du tout aux cartes (1) ni aux dés. Ils disent que c'est un péché très-grand, et une habitude de coquins ; ils jouent seulement aux dames, aux échecs pour passer le temps et sans intérêt. Mais les renégats sont joueurs à Alger comme ils l'étaient dans leurs pays, avant d'abandonner leur foi.

3° Ils ne se donnent pas de coups de couteau, ne se défient point, ne se tuent pas les uns les autres, si ce n'est dans quelque grand désastre ; quoique l'on puisse dire que cela tient à ce qu'ils n'ont aucune espèce d'honorabilité et que par ce motif il n'y a entre eux ni susceptibilité ni point d'honneur qui puisse se perdre ou se recouvrer. De là vient cette facilité si grande à se réconcilier quand précédemment ils voulaient s'entretuer, et échangeaient force coups de poing; tout aussitôt ils deviennent amis, et s'embrassent très-affectueusement.

4° Ils sont très-obéissants et très-soumis à leurs Pachas gouverneurs et juges. Lorsque le Pacha ordonne quelque chose, tous tremblent et baissent la tête. Cette grande soumission provient de l'extrême rigueur et des châtiments, dont les Pachas usent envers ceux qui ne leur obéissent pas. L'obéissance est de la même manière observée par tous, Janissaires ou non, avec les chefs militaires. Un kaïd, un très ancien spahis, obéit aussi bien à un *Boulouk-Bachi* ou capitaine que le dernier des oldaxi (*Yoldache*) ou simple soldat.

5° A la guerre ils souffrent merveilleusement la faim, et il leur arrive souvent et pendant plusieurs jours de marcher au recouvrement de l'impôt avec de l'eau et des racines seulement (2) pour toute nourriture.

6° Ils se traitent humainement entre camarades et même ceux qui ne le sont pas ; au camp et à la guerre, ils se protégent, et s'entraident avec beaucoup d'empressement (3).

(1) Ils auraient donc bien changé à leur désavantage depuis le XVI° siècle !

(2) Il fallait que cette qualité fut bien évidente pour avoir été remarquée par les Espagnols qui la possèdent eux-mêmes au plus haut degré.

(3) Ce passage est en contradiction avec ce qui a été dit ci-dessus au sujet de l'envie.

Quant au partage du butin jamais ils ne se disputent ni ne se trompent les uns les autres.

7° Presque tous les Turcs, même les pauvres, se piquent d'être propres dans leurs vêtements, regardant comme un vice, — ce qui est réel, — d'aller sale et mal en ordre, quand il peut en être autrement. La vue d'un de leurs corps expéditionnaires ou d'un petit camp de cinq à six cents spahis au plus; est un coup-d'œil qui fait beaucoup de plaisir, parce qu'on n'y voit pas un seul soldat avec des armes sales ou une arquebuse rouillée ; tous au contraire sont propres et brillants.

(*A suivre*).

CHRONIQUE

La batterie n° 7. — Dans le courant du mois de mai 1870, les restes du bastion n° 7 de l'enceinte turque d'Alger, ont disparu par suite des travaux qu'effectue M. Philippe Picon, gérant de la *Société immobilière*, laquelle s'est chargée de transformer en boulevard bordé de maisons, la partie de l'ancien rempart et de l'ancien fossé comprise entre la batterie de la Porte-Neuve et la place de la Lyre.

Ce bastion, placé à environ 225 mètres au-dessous de la Porte-Neuve, et à environ 150 mètres au-dessus de la porte Bab-Azoun, était appelé par les indigènes *toppanet houmet esseloui* (la batterie du quartier de l'homme de Salé), et par nous *batterie du Centaure*, du nom de la rue où elle avait son entrée. En 1830, nous lui avions assigné le n° 7, lors du classement des ouvrages de l'enceinte d'Alger. Il offrait neuf embrasures ainsi distribuées: 1 à l'O, (vers la Porte-Neuve), 4 au S. (sur la campagne), et 4 à l'E, (vers la porte d'Azzoun et la mer). Sous la domination ottomane, il y avait un bache-tobdji, ou chef d'artillerie, dont le commandement s'étendait aussi à la portion de rempart comprise entre cet ouvrage et le bastion de la Porte-Neuve, exclusivement.

L'historien espagnol Haedo ne mentionne pas cette batterie dans sa topographie. Une vue d'Alger à vol d'oiseau, bien grossière et bien inexacte, et qui a dû être faite vers 1570, indique par la lettre K et la légende *Bolvardo di renegati*, — le boulevard des renégats, — un bastion qui ne peut être que celui dont je m'occupe, car il n'existait pas d'autre ouvrage entre la Porte-Neuve et la porte d'Azzoun. A en juger par cette dénomination, qui ne s'était pas transmise, la batterie n° 7, établie lors de l'agrandissement de l'enceinte d'Alger par les Turcs, au commencement du XVIe siècle, et dont, aujourd'hui, l'emplacement même a disparu à la suite des déblais considérables qu'on a effectués, aurait été l'œuvre exclusive d'anciens esclaves chrétiens qui avaient cherché un adoucissement à leurs maux en embrassant la religion mahométane.

Les travaux opérés sur ce point n'ont amené aucune découverte de restes antiques, ce qui était facile à prévoir, car tout prouve que la partie méridionale d'Icosium ne s'étendait pas aussi loin. Il y a seulement à signaler comme appartenant peut-être à la période berbère, quelques puits et citernes, creusés assez grossièrement sous des maisons et dépourvus de tout revêtement. Au fond de l'un de ces puits, établi sous l'une des maisons de la rue du Centaure, il a été trouvé une grande lampe vernie, un vase ovale et divers fragments de poterie, le tout de fabrication berbère. Ce puits, dont l'orifice était dissimulé sous le sol de la maison qui le renfermait, n'aboutissait pas à une source. S'il n'était, comme c'est vraisemblable, que la trace d'une inutile tentative faite pour se procurer de l'eau, on ne comprend pas qu'il n'ait pas été comblé, une fois l'insuccès constaté.

Lorsque la démolition de cette portion de l'enceinte turque sera achevée, je constaterai quel en aura été le résultat au point de vue des découvertes de quelque importance pour l'histoire.

Albert DEVOULX.

Alger. — Typographie BASTIDE.

LA RÉGENCE D'ALGER

SOUS LE CONSULAT ET L'EMPIRE

(2e article. V. le n° 88)

11 fructidor an VI (28 août 1798).

— DU MÊME AU CITOYEN GUIBERT, AGENT A BONE.

...J'ai appris avec plaisir que les bateaux corailleurs commencent à partir : sachant qu'un grand nombre d'(entre) eux n'ont que le capitaine français et (que) le reste de l'équipage (est) tous d'étrangers ennemis de cette Régence, qui réclame l'observation des traités, — il veut dire de nos lois, car il n'est rien dit de cela dans nos traités — qui obligent d'avoir les deux tiers de l'équipage français.

Un bâtiment maltais, ayant expédition française, mais un équipage composé de cinq Maltais et six Gênois, a été amené hier au soir ici. Il nous a été rendu ce matin, mais le Dey a prétendu que c'était par égard et non de droit, puisque plus de la moitié de l'équipage était génois et par conséquent ennemi. Et il a requis le consul d'écrire qu'il demandait l'exécution des traités à cet égard, et que les bâtiments qui n'auraient point les deux

liers de leurs équipages, lorsqu'ils seraient pris seraient regardés de bonne prise.

Nous verrons ce que notre Gouvernement répondra à cette intimation. Je ne crois pas qu'il y acquiesce, quoi qu'il en puisse être, il serait très-douloureux pour nous et fort malheureux pour ceux que cela toucherait, de voir dans l'esclavage, jusqu'à ce que raison soit entendue, des personnes prises sous notre pavillon. (R. AL. p. 18).

Alger, 26 fructidor an VI (12 septembre 1798).

— Du même a l'Agence.

P. S. d'une lettre du 21. — ...La patience échappe, citoyens, au premier ministre, au sujet du paiement de la quatrième lisme, dont le terme vient d'échoir : il veut que je paie au plus tôt toutes les quatre. Je viens de le faire savoir au citoyen Bertrand pour qu'il en instruise le ministre de l'intérieur, afin que le Gouvernement me mette sur-le-champ en état de faire face à ce paiement et à celui des subséquents ; soit en me faisant passer de l'argent, si faire se peut, soit en m'ouvrant ou en m'envoyant de bons crédits, soit enfin en autorisant le consul à demander un prêt à la Régence, si on veut conserver les concessions. Dans l'hypothèse contraire, on n'a qu'à s'expliquer (tout) de suite : du moins, on s'épargnera le montant des lismes à venir, dont on ne ferait que s'endetter en gardant le silence. Ils sont ici fort jaloux de l'acquittement de tout ce qui est *avoïd*, usage.

Voici ma lettre, que vous voudrez bien acheminer aussitôt sa réception. ***Le consul écrit de son côté,*** en ce sens, au ministre. (*Ibid.*, p. 19).

Alger, 3 vendémiaire an VII (24 septembre 1798).

— Du même au citoyen Peïron, Agent principal a la Calle.

Citoyen, j'ai reçu hier soir à souper votre lettre du 23 fructidor dernier (9 septembre), qui m'a navré l'âme ainsi qu'au citoyen consul, à qui j'en ai fait part, pour les tristes détails que vous y faites de votre position et de celle de tous les comptoirs. Notre

chagrin est d'autant plus grand que ni lui ni moi ne sommes en passe d'aller à votre secours. Nous continuons à être sans réponse aux lettres très-fortes que nous avons écrites au ministre de l'intérieur.

Ce silence ne serait rien si le citoyen consul était autorisé par le Gouvernement à prendre les mesures convenables dans un cas de besoin urgent, tel qu'est celui des concessions : car, tout en froideur qu'est le Dey à notre égard, il ne laisserait point de lui demander un prêt, ou au Khaznadji, et à leur défaut au Bey de Constantine ou à des particuliers. Mais avec ce manque de pouvoir, il a entièrement les mains liées.

J'ai écrit de nouveau, il y a peu de temps, sur le même ton, et lui le fait aussi actuellement. Si on continue à ne point répondre et à nous laisser dans cet état de pénurie et d'angoisse, nous serons alors forcés, malgré nous, à abandonner, sans qu'on puisse nous attribuer ce facheux évènement ; et pour lors, il ne pourra qu'approuver — et l'Agence et le Gouvernement seront obligés d'en faire autant — les mesures que l'urgente nécessité vous fera prendre. Mes ressources, mon cher Peïron, sont réduites, comme je l'ai déjà marqué à Guibert avec prière de vous le faire savoir, à environ 300 piastres de Constantine, ayant acquitté votre obligation de 6,000, et que je suis endetté d'environ 20,500 pataques chiques envers le Beylik pour quatre lismes arriérées. Cette conduite du Gouvernement à notre égard est inconcevable. S'il n'a pas envie de conserver les possessions des concessions, il devrait l'expliquer au plus tôt et ne point les laisser s'endetter inutilement comme nous faisons; si, au contraire, il les veut garder, il doit empêcher que nous ne soyons obligés, à notre corps défendant, de les abandonner ou volontairement ou par force. Car nous devons nous attendre que ces gens-ci nous y forceront tôt ou tard, si nous ne les payons pas et que d'autres promettent de le faire à notre lieu et place.

Vous m'avez extrêmement étonné en me marquant que l'Agence s'était réservé 20,000 livres sur le montant des cuirs et cire qu'elle a vendus à la société Ravel et Cie.

Vous n'étiez pas assez peinés sans ce retranchement?

Mais je ne l'ai pas été en apprenant que les corailleurs se sont

conduits cette année à peu près comme ils l'ont toujours fait. Je m'y attendais, dès que le Gouvernement n'avait pas pris des mesures coërcitives à cet égard. Cela achèvera l'agrément de notre position. (R. AL., p. 19).

Alger, 28 vendémiaire an VII (19 octobre 1798).

— DU MÊME AU CITOYEN PEÏRON, AGENT PRINCIPAL A LA CALLE.

Citoyen, ...l'affaire du citoyen Bernard n'est point oubliée; mais il s'en faut bien qu'il soit temps d'en parler, le Dey et les principaux ministres étant extrêmement fâchés contre nous au sujet d'un bâtiment danois chargé de marchandises anglaises appartenant aux juifs Bacri et Bousnah, arrêté par un de nos corsaires et lesdites marchandises confisquées et vendues. Le Dey les réclame vivement comme appartenant au Beylik et veut qu'elles soient rendues ici en nature.

D'ailleurs, notre position est devenue plus critique depuis la nouvelle de la perte de notre escadre (au combat naval d'Aboukir), et l'arrivée d'un firman de la Porte contre les Français, à la suite de notre expédition en Egypte. Les uns disent que ce firman porte l'ordre de déclarer la guerre aux Français, et les autres simplement d'être sur ses gardes et de se défier des Français. Jusqu'à présent — et il y a dix jours que ce firman est arrivé — le Dey a gardé le silence et ne paraît pas porté à rompre avec nous sur ce premier ordre.

Je ferai parler encore au Vekilharge (Oukil Hardj) de la marine, qui avait pris sur lui l'affaire des 32 piastres fortes extorquées à Gigery (Gigely) aux 16 bateaux corailleurs; il est infiniment pénible de voir les démarches inutiles et qu'on ne peut pas parvenir à se faire rendre justice. Je viens d'en donner commission à notre drogman.

Il est bien vrai que nous avons remboursé les 20,000 piastres fortes que notre Gouvernement devait au feu Dey (Baba Hassan); mais il l'est aussi que dans une quinzaine de jours, et plus tôt même, je devrai ici cinq lismes, c'est-à-dire plus de 15,000 piastres fortes, qu'on ne cesse de me presser pour leur paiement, et que le citoyen consul n'est du tout point autorisé à demander

un nouvel emprunt pour venir à notre secours. J'ignore encore si mes pressantes et réitérées sollicitations à ce sujet ont produit quelque effet. Nous avons eu le malheur que toutes nos lettres, par un Danois, arrivé de Marseille il y a dix jours, pour le compte de Bakri et Busnah, ont été jetées à la mer, parce qu'il a été rencontré par l'escadre anglaise qui retournait du Levant; ou, pour mieux dire, de six vaisseaux de cette escadre qui en conduisait six des nôtres, tous très-maltraités, tant anglais que français. Il faut espérer que le nouveau consul qui vient remplacer le citoyen Moltedo aura cette autorisation et qu'il parviendra à nous tirer de la détresse extrême où nous nous trouvons. Cela lui sera facile s'il vient accompagné des présents d'usage, que ces gens ont fort à cœur et qu'ils n'ont cessé de répéter, n'en ayant point eu du citoyen Jean Bon-St-André et du citoyen Moltedo, de la reddition du bâtiment en question, ou pour mieux dire du prix des marchandises anglaises vendues, et qu'il soit chargé de réclamer, moyennant finances, les esclaves venito-français et malto-français. S'il vient autrement, je ne sais comment tout ira.

Le Dey s'est déjà expliqué, qu'il ne le recevra pas s'il vient sans présents. Ce nouveau consul s'appelle Dubois-Thainville; il a été commissaire du Gouvernement à Smyrne, parcourant les Echelles du Levant, lorsqu'il y avait un envoyé extraordinaire en Barbarie. Je vous dirai par parenthèse que cet extraordinaire a postulé cette place, mais qu'il ne lui a pas réussi de l'avoir. Les uns disent que ce nouveau consul est déjà parti de Paris pour l'Espagne pour venir ici par cette voie; d'autres disent qu'il s'attendait incessamment à Marseille, pour se rendre ici sur une frégate suédoise qui doit y aller prendre le consul suédois d'ici qui retourne à son poste. Le citoyen Thainville est marié et a un enfant. Je ne sais s'il amènera avec lui sa famille. Son épouse est une française née à Smyrne. Le bâtiment manque de Marseille depuis le 12 du courant.

Nous nous tirerons, dans ce temps, comme nous pourrons de l'affaire des caisses de corail. Nous sommes destinés dans ces temps-ci à toutes sortes de contrariétés.

Je ne crois pas qu'il y ait rien à craindre pour les huit ba-

teaux corailleurs qui vous sont restés, le Dey paraissant s'être désisté de la prétention que nos bâtiments aient les deux tiers de leur équipage de nationaux. Le Vekilhardje, ou ministre de la marine, a senti nos raisons à cet égard. Cependant, ces gens-ci étant versatiles dans leurs déterminations, nous ne pouvons pas vous en être entièrement garants. Vous prendrez dans votre sagesse telle disposition qui vous paraîtra convenable et avantageuse aux individus embarqués sur ces bateaux. Il serait à désirer que dorénavant toutes ces embarcations fussent toutes de français : la nation profiterait des gains énormes que font les étrangers à leur place. Je suis bien aise que le citoyen Granet ait reçu la lettre du Dey pour sa garnison (de Collo). (R. AL. p. 20).

Alger, 28 vendémiaire, an VII (19 octobre 1998).

— DU MÊME AU CITOYEN GUIBERT, AGENT A BONE.

...Par ce que vous me dites, le blé d'avoïd nous donnera beaucoup de peines et de soins. Ce sera un surcroît de malheur pour la Société qui a obtenu encore pour un an le renouvellement de son traité de l'année dernière, mais sans être obligée de rien extraire d'Arzéou.

Il semble que les Juifs ont obtenu ou ont espoir d'obtenir des extractions (de blé) à Bône, puisu'on assure qu'ils doivent y envoyer un bâtiment danois qui leur est venu de Marseille il y a une dizaine de jours et qui porte, dit-on, de 14 à 15 cents charges.....

Vous verrez, mon cher ami, par ma lettre ci-incluse, ouverte, pour Peïron, notre situation ici, et que nous sommes bien peu en passe de pouvoir faire grand chose. Jamais nous ne nous sommes vus si peinés; aussi, je puis vous assurer que jamais je n'ai été dégoûté du pays et de ma place, comme je le suis actuellement et j'envierai bien votre sort lorsque vous serez parti. (M. Guibert allait en France). Je désire pour vos intérêts et pour votre tranquillité que vous receviez bientôt votre fameuse permission.....

J'espère que les 3,000 pataques chiques que le citoyen Paret vous avait envoyées pour le compte de la Société Raoul, par le

bâtiment algérien qui allait charger de blé chez nous pour le compte de la Régence, et qui a coulé bas près de Collo, auront été sauvés, puis qu'on me marque de la part du Bey que l'équipage et tous les effets l'ont été (IBIDEM, P. 21).

Alger, 3 brumaire, an VII (23 octobre 1798).

— DE MÊME A L'AGENCE.

Citoyens, je m'attendais à recevoir par le bâtiment danois arrivé ici de Marseille le 18 du passé, quelque petit secours pécuniaire de votre part : mais mon attente a été vaine. Je n'ai pas eu même la satisfaction d'avoir de vos lettres. Je ne doute nullement cependant que vous ne m'ayez écrit par cette occasion, parce que ce bâtiment ayant été rencontré par l'escadre anglaise qui retournait à Gibraltar a jeté à la mer toutes les lettres qu'il avait pour les Français. J'ose croire, citoyens, que vous m'écriviez par ce bâtiment, ainsi qu'aux agens des concessions qui sont aussi peinés que moi, que vous annoncez de prompts et prochains envois ou remises pour pouvoir nous libérer un peu de ce que nous devons et faire face aux dépenses ordinaires et indispensables.

Je ne vous répéterai pas tout ce que les citoyens Peïron et Guibert vous ont écrit en plusieurs fois sur leur détresse; je me contenterai de vous dire qu'elle est extrême comme la mienne; et qu'en mon particulier je ne serais pas étonné qu'un jour on me menace de me mettre aux fers et de me faire travailler à la charrue pour le non paiement des lismes qu'on ne cesse de me demander avec humeur et dont l'arriéré est actuellement de cinq qui font : pataques chiques 76,950; tant nous sommes mal vus ici, surtout depuis l'évènement désastreux de notre escadre et la réception du firman de la Porte qui enjoint de se tenir sur ses gardes vis-à-vis des Français.

Je ne sais si l'arrivée du nouveau consul dont nous avons appris la nomination par le dit bâtiment danois, fera changer notre position. J'espère que par lui notre gouvernement nous autorisera au moins à nous prévaloir chez lui ou sur vous ou à emprunter sur le pays, s'il ne nous envoie pas de fonds. Au

reste, citoyens, je crains fort que si ce consul vient, comme il y a toute apparence, sans présents, cette circonstance n'augmente le mécontentement du Dey et des grands et que ce premier ne se porte de lui-même ou par l'instigation des autres à quelque démarche irrégulière ; comme celle de ne vouloir point recevoir le nouveau consul. Ma crainte est fondée sur ce que ce prince en apprenant le changement du consul s'est plaint qu'il y avait déjà eu deux consuls qui étaient venus sans les présents d'usage et qu'il ne prétendait pas que le troisième en fît de même ; qu'il ne lui permettrait pas de descendre s'il venait comme ses deux prédécesseurs.

Cependant comme il aura eu le temps jusqu'à la venue de cet officier de réfléchir sur l'irrégularité de sa démarche, nous avons encore espoir qu'il agira tout autrement. Fasse le ciel que cela soit ainsi et que les choses s'arrangent à l'amiable, à notre satisfaction et suivant nos désirs. (R. AL. p. 21).

Alger, 3 frimaire, an VII (23 novembre 1798).

— Du même au citoyen Peïron, Agent principal a la Calle.

— J'ai reçu, mon cher ami, votre chère lettre du 16 du passé qui m'accuse réception des miennes des 3 et 28 vendémiaire ; et par laquelle vous me marquez que si ç'avait été une chose qui eût dépendu personnellement de vous, il y aurait déjà du temps que vous auriez abandonné les concessions. Ç'aurait été un parti très sage qu'on aurait dû prendre ; car je suis du sentiment que jamais les concessions ne pourront se relever et être sur le pied où elles étaient, seulement au commencement de la guerre. Il est plus que croyable qu'une fois que les pêcheurs de corail ne paient pas la moitié des droits dont ils sont imposés et qu'on ne pourra faire des extractions un peu considérables en blé de Bône, on sera toujours en dessous. Nous verrons un peu de quelle manière notre gouvernement pense à cet égard, à l'arrivée du nouveau consul qui a une commission à remplir, je ne sais où, avant de se rendre ici.

Le citoyen Guibert nous a instruit fort en détail de l'évènement imprévu et fort désagréable qui lui est arrivé. C'est une bévue de

votre Bey qui a voulu exécuter à la lettre le commandement de la Porte avant d'avoir consulté le Dey. Ce prince, qui se croit indépendant de Constantinople et qui veut continuer à être en paix avec nous, a fort désapprouvé cette démarche irrégulière et violente et je suis persuadé que sans les motifs qu'il croit avoir de se plaindre de la France il ne se serait pas contenté de le désapprouver simplement et que ce gouverneur et surtout son kaïd auraient été autrement punis. Il est, au reste, heureux que l'arrivée de nouvelles rassurantes de Tunis nous ait empêché d'abandonner la colonie de la Calle. Je pense que le citoyen consul Moltedo vous écrira un peu plus au long et plus en détail sur cela que je ne puis le faire....

Nous savions déjà depuis quelque temps toutes les nouvelles que le citoyen Devoize (consul de France à Tunis) a données au citoyen Moltedo ; sa lettre n'a fait que les confirmer et c'est beaucoup ; car il s'en débite pas mal de fausses ici. Fasse le ciel que notre guerre avec la Turquie soit de courte durée et que le G. S. reconnaisse bientôt qu'il s'est allié avec son plus grand ennemi et qu'il se repentira tôt ou tard d'avoir introduit les Russes dans la Méditerranée. (Ibid. p. 22).

— Du même au même a la même date.

— Je vois ce que vous me dites de la rareté du blé chez vous. Il en est à peu près la même chose dans tout le royaume ; et ici sans les prises que le Dey a fait vendre sur le pays, cette denrée serait à présent à 4 ou 5 piastres de Constantine la mesure (12 à 15 fr.) qui est la 14e partie de votre kafiz. Aussi ce prince n'a-t-il point donné permission au Bey d'Oran, qui lui est venu faire la révérence, d'en vendre ; il ne lui a permis que la vente de 10,000 mesures d'orge.

Il m'est impossible, mon cher Guibert, d'exécuter votre commission de café dont vous désirez deux à trois quintaux : il faudrait pour cela deux à trois cents pistoles fortes ; et il n'y en a pas dans la caisse de l'Agence une soixantaine. J'ai bien besoin que le nouveau consul arrive promptement et qu'il soit chargé pour nous ou de fonds ou de bons ordres pour tirer. Je ne puis plus aller de l'avant. Votre khalifa (celui du Bey de Constantine)

a cependant eu son présent d'usage; mais aussi c'est tout ce que je pouvais faire.

Au départ du bâtiment danois de Marseille, on était tranquille en France; on y était seulement affligé de la perte de nos vaisseaux et inquiet sur nos établissements du Levant. (IBID. P. 22).

Du Bagne du Beilik d'Alger, le 5 nivose, an VII (25 décembre 1798).

— DU MÊME A L'AGENCE.

— Citoyens, par le lieu d'où est datée ma lettre, vous devinez assurément quel sera son contenu. Vous saurez par lui que le premier de ce mois (21 décembre 1798), malgré les vues pacifiques du Dey et les assurances positives qu'il en avait fait donner au consul, le Tchaouche, porteur d'un firman qui accompagnait le caftan de confirmation de l'élection dudit Dey et d'un second ordre du G. S. pour déclarer la guerre à notre République et arrêter tous les Français qui se trouvent dans l'étendue de ce royaume. Ledit Tchaouche, dis-je, est parvenu par ses menaces à intimider le Dey et le khaznadji et à leur faire exécuter les ordres de la Porte (A).

(A) Enhardi par le bruit des désordres qui avaient bouleversé la France, Mustapha déclara la guerre à cette nation le 10 décembre 1798 (1er nivose an VII), fit faire main basse sur tout ce qui existait dans les comptoirs de la Compagnie d'Afrique et poussa la hardiesse jusqu'à faire jeter en prison notre consul et nos nationaux.

Notre établissement de la Calle, défendu seulement par une vingtaine de canons et une garnison de deux cents hommes, fut détruit. Quant aux forts du cap Rose, du bastion de France et du cap Roux, nous les avions laissés tomber en ruines pendant les années agitées qui avaient précédé cette rupture.

Deux bâtiments français furent capturés par les Algériens, un de nos officiers fut molesté dans la rade de Tunis par un officier algérien, un navire napolitain fut capturé dans les eaux des îles d'Hyères.

D'ailleurs, en agissant ainsi, Mustapha Pacha ne cédait pas seulement à ses inspirations personnelles, il exécutait des ordres formels et réitérés que lui adressait la Sublime Porte.

Exaspérée par l'expédition d'Egypte, la Turquie cherchait à nuire aux Français par tous les moyens possibles, et elle comptait particulièrement sur les Régences d'Alger, de Tunis et de Tripoli pour atteindre ce résultat.

Elle excitait vivement ses vassaux à courir sur les Français et à les

En conséquence, ce jour là même, à sept heures du matin, on a arrêté au grand étonnement de tout le monde, tous les Français; et on nous a tous envoyés à la Marine, où nous avons été enchaînés un à un; et l'on nous a mis auprès du gros canon, exprès à la vue et à la curiosité du public. Le lendemain notre position fut changée et l'on nous envoie depuis lors au magasin des voiles (la douane actuelle), sans cependant nous faire tra-

maltraiter, et j'en trouve la preuve dans divers documents inédits, notamment dans une lettre adressée en 1798, par le Capitan Pacha au Dey d'Alger, et dont voici quelques extraits :

« Il sera à votre connaissance que les perfides Français ont envahi inopinément la contrée d'Egypte, et qu'un nombre considérable d'adorateurs de Dieu se trouvent sous leur joug, par suite de cet acte imprévu de trahison.

« Cet évènement vous intéresse, attendu que la Sublime Porte a l'intention bien formelle de repousser cet acte d'agression, et a donné à sa flotte l'ordre de sortir et de se rendre dans la Méditerranée, pour se porter à la rencontre des navires français et les capturer. Ces faits doivent donc être portés à la connaissance des Régences, car il est du devoir de celles-ci de mettre également leurs navires en mer et de prendre part à la guerre sainte.

« En premier lieu et avant toute chose, il faut vous saisir du consul français, qui est en résidence dans votre ville, et des gens de sa nation, et les jeter en prison pour leur marquer votre mépris.

« Votre Régence s'est toujours distinguée par son zèle, son courage et sa piété. Vous avez ajouté un nouvel éclat à celui de vos pères par la gloire de vos armes et votre soumission à la Sublime Porte.

« Par suite, vos navires sont appelés à combattre les ennemis de la foi, fourbes impies, voués à la destruction. Accourez donc à la guerre sainte pour l'amour de Dieu, qui accordera la victoire à votre ardeur.

« La flotte de la Sublime Porte agit de concert avec la flotte anglaise pour bloquer les ennemis impurs, empêcher également tout navire de pénétrer jusqu'à eux et de leur porter secours. En sorte qu'un jour les *porcs* de Français, étant cernés dans le Caire et Alexandrie, tomberont dans un affaiblissement complet. Les mécréants, menacés de tous côtés, sont à la veille de leur destruction totale; leurs iniquités et leurs méfaits seront dévoilés et châtiés!

« Vous êtes renommé par votre zèle, votre ardeur, votre bravoure et votre dévouement : vous vous empresserez donc de prendre part à la guerre sainte et de vous mesurer avec les navires souillés des Français impies. Courez-leur sus, capturez-les, brûlez-les. Que vos bâtiments prennent immédiatement la mer et s'empressent de les combattre. Vos ancêtres se sont illustrés par leurs exploits, imitez-les et efforcez-vous de rendre les éclatants services qui sont attendus de vous. Tel est le désir de notre souverain le Padicha. »

(*Le raïs Hamidou*, par A. DEVOULX, p. 35 et suiv.).

vailler. Le soir, nous retournons au Bagne, où nous passons la nuit dans l'appartement du grand écrivain des esclaves et dans la chapelle dudit bagne. On nous a fait espérer que cette indigne manière de se conduire à notre égard étant forcée, au départ du susdit tchaouche, on nous remettra dans nos maisons et l'on nous rendra nos effets et nos meubles. En attendant, toutes ces maisons sont fermées et les clés sont chez le Dey. Les femmes ont été toutes envoyées chez le consul de la République batave. Le même jour de notre arrestation on a expédié ici des courriers pour Tripoli, Tunis et Maroc, pour leur porter des ordres d'agir de la même manière. On a envoyé aussi pour arrêter tous nos Français des concessions et les amener ici. Les corsaires sont sortis hier au nombre de six, avec ordre, dit-en, de courir sur les Français et d'arrêter tous les bâtiments, de quelle nation qu'ils soient, qu'ils trouveront chargés de vivres et de comestibles pour la France et les envoyer ici comme bonne prise, en exécution des mêmes ordres de la Porte. Les consuls d'Espagne, de Suède et de Danemark ont travaillé et ne cessent de travailler pour alléger notre position et l'adoucissent autant qu'ils peuvent par leurs manières obligeantes; leurs visites, leurs offres de service et la subsistance qu'ils nous procurent abondamment et délicatement. Nous n'avons couché qu'une nuit avec la chaîne au pied : le lendemain, on a donné ordre qu'on nous l'ôtât à notre retour de la Marine au Bagne. Nous dormons donc sans la chaîne que l'on nous fait reprendre le matin. Le neveu du consul, le fils dudit et le citoyen Gimon fils ne l'ont gardée que deux jours, et, depuis lors, ils n'ont que le simple anneau.

On m'avait, citoyens, distingué des autres par une chaîne deux fois plus pesante (par un petit souvenir qu'on gardait de la fermeté avec laquelle j'ai parlé pendant deux fois, il y a six mois, au nom du consul). Ledit consul, en compagnie de M. Paret, a obtenu du vekilhardje de la marine, le second jour, qu'on me l'ôtât et qu'on m'en mît une semblable aux autres.

Tel est, citoyens, l'historique de notre surprenante arrestation. J'oubliais d'ajouter que les juifs Bakri et Busnah ont fait l'impossible pour prévenir cette rupture, se sont donnés tous les mouvements imaginables pour faire cesser (tout) de suite notre

situation présente, et n'oublient rien pour qu'on nous rende intact notre avoir et qu'ils se flattent que cela sera ainsi.

Nous verrons comment les choses tourneront au départ du Tchaouche, que les uns disent devoir partir sous peu de jours, et les autres après la réception des réponses du Maroc. Je ne manquerai pas de vous en informer. Quand nos infortunés des concessions arriveront, je tâcherai de leur adoucir le sort et leur ferai donner tous les secours dont ils auront besoin. Je serai obligé d'emprunter, car il ne reste en caisse que 47 piastres fortes 3/4. Si je ne puis trouver de l'argent à crédit, je vendrai les deux bagues que j'ai à l'Agence, si (toutefois) on nous rend nos effets.

Je ne doute point, citoyens, que le Gouvernement ne prenne notre pénible et malheureuse situation en très-grande considération. En attendant, nous souffrons avec courage pour la patrie.

Salut et fraternité.

Je n'ai pas besoin, citoyens, de vous recommander de faire part de cette triste nouvelle à tous ceux qui ont des intérêts en Barbarie.

Du 7 nivose (27 décembre).

On nous a ôté aujourd'hui la chaîne, nous n'avons plus que l'anneau. On a permis hier à la citoyenne Paret et à ma sœur d'aller dans leurs chambres prendre du linge et des hardes à elles, la quantité suffisante pour se changer plusieurs fois. Les Bakri et Busnah croient fermement que nous ne tarderons pas à être remis dans nos maisons et dans la jouissance de nos propriétés, et que peut-être ce sera demain. Dieu le fasse! Ils ont offert au Khaznadji de racheter de leurs deniers tout ce qui nous appartient, pour nous le rendre, au cas que la Régence veuille nous dépouiller, et l'on nous assure qu'elle n'en a pas le projet. Qui peut s'y fier, après la faiblesse qu'elle a montrée.

Du 6 pluviose (25 janvier 1799).

Vous serez étonnés, citoyens, d'apprendre que notre position devient tous les jours plus pénible, malgré les promesses qu'on

nous avait faites de l'améliorer après le départ du Tchaouche, qui a eu lieu le 1er du courant, après le retour du courrier du Maroc, qui a porté la réponse du roi de cette contrée, par laquelle il a notifié à l'envoyé du Grand Sultan que les Français ne lui ayant fait aucun tort, il ne pouvait ni ne voulait leur déclarer la guerre. On ignore encore ici ce qui a pu se passer à Tunis et à Tripoli.

Nous sommes au travail depuis le 4 de ce mois. On ignore les motifs de cette nouvelle rigueur, les uns disent que c'est à cause des nouvelles désagréables venues de la Calle où l'on croit que les Français ont fait résistance; les autres pensent que c'est l'effet d'un mouvement d'humeur qu'a eu le chef.

Veuillez bien, citoyens, communiquer au gouvernement la continuation de notre pénible situation et l'engager à prendre, dans sa sagesse, les moyens les plus efficaces et les plus prompts pour la faire cesser.

(*A suivre*).

A. Berbrugger.

DOCUMENTS INÉDITS

SUR

L'ASSASSINAT DU PACHA TEKELERLI (1)

(1556-1557)

Parmi les nombreux documents sur la domination espagnole en Afrique, que possède la Bibliothèque du secrétariat général du gouvernement (2), figurent deux lettres manuscrites qui mentionnent la chute et la mort du pacha Mohammed Tekelerli, à une date et avec des circonstances autres que celles racontées par Haëdo (3).

(1) Ce nom présente les variantes suivantes dans les chroniques indigènes : Tekerli, Tekali, Takarouaour'li, Takouli, Arali.

(2) La Bibliothèque du secrétariat général du gouvernement de l'Algérie, possède de nombreux documents relatifs à la domination espagnole en Afrique, et qui ont été receuillis dans les dépôts des archives de la Péninsule Ibérique. Ces documents ont été traduits par M. E. de la Primaudaie, bibliothécaire du gouvernement général. Il serait vivement à désirer que ces travaux, mine précieuse de notes historiques pour tous ceux qui se livrent à des études sérieuses sur ce pays, fussent imprimés aux frais du gouvernement.

(3) Voir la *Revue africaine*, t. xv, p. 81. Assassinat du pacha Mohammed Tekelerli, par A. Devoulx.

Les voici :

Tabarka (1), 12 mai.....

« Hier, une frégate est arrivée ici. Elle nous a apporté des nouvelles de nos amis qui nous donnent des détails sur la révolution survenue à Alger.

« Il y a dix-huit jours, le roi qui souffrait d'un mal dans les jambes, partit pour les bains de Miliana (2), situés à une journée et demie d'Alger. Les renégats étaient fatigués de lui parce que chaque jour il faisait mourir et dépouillait de ses biens l'un ou l'autre d'entre eux. Profitant de l'absence des corsaires, ils réunirent les membres du Divan et leur dirent qu'ils ne voulaient pas rester exposés plus longtemps aux cruautés du roi, et que lors qu'il reviendrait de Miliana, ils refuseraient de le recevoir dans la ville. Un complot se forma et chacun donna sa parole. Averti bien vite de ce qui se passait, le roi se hâta de revenir avec les renégats de son parti et les janissaires; mais lorsqu'il se

(1) En 1543, ce point important du littoral africain, devint la propriété exclusive d'une famille génoise. Le fameux corsaire *Torr'ond* (Dragut), le fidèle lieutenant de Kheir ed-Din avait été fait prisonnier sur les côtes de la Corse, *pendant qu'il s'amusait à départir entre lui et ses compagnons le butin fait sur les pauvres âmes chrétiennes*. La République de Gênes, à laquelle Dragut s'était rendu redoutable, refusa longtemps toute rançon pour sa délivrance; elle consentit enfin à lui rendre la liberté par l'entremise d'un marchand noble, du nom de Lomellini, qui, pour prix de son intervention obtint de Kheir ed-Din la petite île de Tabarka en toute propriété. (*Commerce de l'Algérie*, par M. E. de la Primaudaie, p. 7).

(2) Les bains d'Hammam-Rir'a, — Aquæ calidæ de l'itinéraire d'Antonin, à 24 kil. E. N.-E. de Miliana et à 97 kil. O. S.-O. d'Alger.

Les eaux thermales d'Hamman-Rir'a jaillissent du versant Sud d'une montagne du petit Atlas, élevée de 600 m. au-dessus du niveau de la mer. Il devait exister là une station thermale romaine très-importante, à en juger par la quantité de piscines et de bassins qu'on trouve encore et dont quelques-uns sont assez bien conservés pour pouvoir être utilisés aujourd'hui par un hôpital militaire et un établissement civil.

Les indigènes fréquentent beaucoup les eaux d'Hammam-Rir'a qui d'après eux, possèdent la propriété singulière que les anciens accordaient aux eaux de Zama.

présenta devant les portes, il les trouva fermées et on lui signifia qu'on ne voulait plus de lui pour Roi à cause de ses déportements. Les conjurés permirent seulement à l'agha des janissaires, le caïd Mustapha, d'entrer dans la ville. »

« Le Roi voyant cela commença à tirer sa barbe; puis, il se réfugia avec ses renégats dans une petite mosquée, en dehors d'Alger, où il se mit à se promener d'un air soucieux. Les conspirateurs qui étaient dans la ville se demandèrent alors comment ils feraient mourir le Roi; mais personne n'était assez hardi pour se charger de l'affaire. Enfin un renégat Corse, qui avait été esclave du caïd Hassan, celui que le Roi avait fait jeter sur les ganches se leva et dit: Ceci me regarde. Ce traître a assassiné mon maître, et je me charge de le tuer, si vous consentez à m'aider. « On lui demanda ce qu'il voulait et il répondit qu'il avait besoin de vingt ou vingt-cinq hommes. On les lui donna. Il cacha alors un cimeterre sous sa robe et se rendit à la mosquée où se trouvait le Roi. Il se mit à genoux devant lui et lui baisa les pieds. Le Roi lui dit: « Pourquoi fais-tu cela? » Puis, pendant qu'ils causaient ensemble, le renégat saisit tout-à-coup d'une main, le Roi, par la barbe, tira de l'autre son cimeterre et le tua. Les gens du Roi voulurent l'arrêter, mais il se défendit et ceux qui l'avaient accompagné ainsi que d'autres qui se trouvaient là, lui vinrent en aide. On raconte que lorsque le renégat Corse frappa le Roi, il lui dit: « Traître, je suis bien fâché de ne pouvoir pas te faire mourir de la même manière que mon maître. »

Tous les renégats du Roi furent passés au fil de l'épée. »

Ce document écrit en très-mauvais italien et sans orthographe, ne donne que la date du mois, sans faire connaître l'année. Cette dernière indication nous est fournie par la lettre suivante du Roi Philippe II, relative au même évènement et datée du **2** *juillet* 1557.

Lettre du Roi.

Lettre du Roi Philippe au très-honorable et très-renommé entre les Maures, le Caïd Mustapha Arnaut (1).

Londres, le 2 juillet 1557 (2).

« Jai appris ce qui s'est passé à Alger, relativement à la mort de Mohammed pacha, et comment les Turcs et les Maures, d'une commune voix, vous ont choisi pour gouverneur principal de la ville et des terres qui en dépendent. J'ai été très-heureux d'apprendre qu'on ait agi ainsi, à votre grande satisfaction, parce que je sais qu'en votre personne, se réunissent de nombreuses et excellentes qualités. Lorsque la nouvelle de la mort de Mohammed Pacha et de l'élection qui a été faite de vous pour le remplacer parviendra au Sultan Soliman, il aura certainement à prendre une décision à l'égard de ceux qui ont concouru à cet évènement. En ce qui vous concerne particulièrement ainsi que les gens de votre nation qui cherchent à s'agrandir, il essayera sans nul doute de vous expulser du poste que vous occupez. »

« Le départ du frère Nicolas qui se rend à Alger pour traiter de quelques rançons, m'en offrant l'occasion, j'ai voulu vous écrire cette lettre, afin que vous sachiez bien que dans le cas où vous auriez besoin de quelque aide ou protection, je vous l'accorderai volontiers, en tout ce qui sera de mon pouvoir, comme vous le répétera de ma part ledit frère Nicolas.

. . . . . » (3).

D'après Haëdo, le pacha Mohammed Tekelerli, fuyant la peste qui faisait beaucoup de victimes, à Alger, s'était installé, sous la tente, au cap Caxines (4).

(1) Quel était ce caïd Mustapha Arnaut? Est-ce le même que l'aga des janissaires mentionné par la première lettre, et auquel les conjurés permirent d'entrer dans Alger?

(2) Le roi Philippe II, se trouvait alors en Angleterre, auprès de sa seconde femme, la reine Marie Tudor.

(3) On trouve ces mots écrits au dos de cette pièce : « *Minuta de la carta quellevo fray Nicolao Sard*..... » La terminaison du nom est illisible.

(4) Le *Cap des Cassines* dont nous avons fait *Caxines*, bien à tort, est

D'après le correspondant inconnu de Tabarka, ce serait aux eaux thermales d'Hammam-Rir'a que le pacha serait allé chercher la guérison d'un mal à la jambe.

D'après Haëdo, Tekelerli fut tué par le caïd Yusuf, gouverneur de Tlemcen, qui avait juré de venger la mort cruelle infligée à son ancien patron.

D'après les documents précédents, c'est un renégat Corse, ancien esclave de Hassan Corso qui aurait porté le coup mortel au pacha, et n'aurait été du reste que l'instrument des renégats soulevés contre l'autorité de Tekelerli.

Enfin, vient la divergence des dates : Haëdo donne le mois de décembre 1556 ; le correspondant de Tabarka, fin avril 1557.

Sur ce dernier point, nous serions assez disposés à nous en rapporter au correspondant de Tabarka. Si Haëdo est un guide ordinairement fidèle dans la narration des faits, il n'en est pas toujours de même pour sa chronologie; et, cela résulte des circonstances mêmes qui ont présidé à la composition de l'ouvrage de l'abbé de Fromesta.

Notre historien espagnol, avait été au service de l'archevêque de Palerme, Don Diego de Haëdo, qui devait être son parent, à en juger par la ressemblance des noms. Le vénérable prélat, qui était aussi capitaine-général de la Sicile, pour Philippe II, roi d'Espagne, employait une grande partie de son immense fortune à racheter les captifs chrétiens d'Alger. Il prenait note de toutes leurs aventures ou observations, surtout quand ils avaient fait un long séjour dans le pays. C'est en coordonnant et rédigeant ces notices, que Haëdo a composé son livre. On conçoit que s'il était facile aux esclaves rachetés qui avaient vu les faits ou les avaient connus par des témoins oculaires et auriculaires, de transmettre fidèlement leurs souvenirs à l'archevêque de Palerme, il était plus difficile pour eux de préciser les dates exactes. — Aussi, Haëdo renferme-t-il de nombreuses errreurs chronologiques.

le *Ras Konateur* (cap des ponts ou aqueducs) des Arabes; c'est celui qui suit immédiatement le village de Guyotville, à 14 kil. O. d'Alger, et où l'on voit encore quelques arceaux de l'aqueduc antique qui motive l'appellation indigène, plus quelques ruines d'habitations anciennes, appelées familièrement cassines, par nos bons aïeux.

Celle indiquant l'assassinat de Tekelerli peut très-bien être de ce nombre.

Quant à la lettre du roi Philippe II, elle est adressée au caïd Mustapha Arnaut, *choisi pour gouverneur principal de la ville d'Alger et des terres qui en dépendent*, c'est-à-dire Pacha. Or nul mention de ce Pacha existe, ni chez les historiens Espagnols, ni dans les chroniques indigènes.

D'après Haëdo, deux intérimaires (1) ont occupé le commandement de la Régence, de décembre 1556 date de la mort de Tekelerli, à juin 1557, date du retour de Hassan ben Kheir ed-din, appelé pour la deuxième fois au gouvernement d'Alger. Le Mustapha Arnaut en question est sans doute un troisième intérimaire qui aura échappé aux souvenirs des intermédiaires de l'abbé de Fromesta. — Peut-être ce même aga des janissaires, auquel les conjurés, d'après la relation de Haëdo, permirent d'entrer dans Alger?

Les divergences que nous venons de signaler entre le récit de Haëdo et les correspondances rapportées plus haut, sont un exemple des nombreuses incertitudes historiques que présente l'histoire des Pachas d'Alger au XVIe siècle. Trop souvent, comme dans le cas présent, l'absence de toute annale algérienne ne permet pas de dégager la vérité d'assertions contradictoires empruntées, soit à d'obscures légendes, soit à des documents européens sans aucun caractère d'authenticité.

E. Watbled.

(1) Yusuf, décembre 1556 à janvier 1557, — Yahia, janvier 1557 à juin 1557.

QUELQUES TEMPÊTES

A ALGER

Antérieurement au coup de main qui mit Alger au pouvoir du corsaire turc Aroudj, surnommé Barberousse, et le fit ensuite passer entre les mains des Ottomans, les navires mouillaient dans un abri naturel existant devant cette ville et qui se composait d'une série de récifs dessinant un carré presque régulier, dont la principale ouverture se trouvait au Sud. Quatre de ces écueils étaient de véritables ilots, dont trois se suivaient de l'ouest à l'est, le quatrième se trouvant au sud du second; ils avaient donné à la ville son nom d'*El-Djezaïr* (الجزاير les îles), prononcé usuellement *Edzaïr* et même *Dzaïr*, et transformé par les Européens en *Algieri*, *Algiers*, *Argel*, *Alger*. Le géographe arabe El-Bekri, qui écrivait en 1068 de J.-C., donne, soit à ce groupe de rochers, soit au principal ilot, le nom de *Stofla*, (سطفلة) qui est tombé dans l'oubli depuis des siècles. Il qualifie cet abri de port sûr, et dit qu'il offre un mouillage d'hiver garantis des vents d'est et d'ouest. Ces éloges sont très-exagérés, car les ilots, avant que la main de l'homme eut modifié le travail de la nature, devaient constituer un médiocre abri, envahi par les lames lors des gros temps.

Cet abri naturel suffisait aux petites barques qui composaient la marine berbère, comme il avait suffi aux galères romaines qui abordaient à Icosium. Il parut insuffisant lorsque l'élément

turc eut donné une nouvelle activité à la piraterie. Après la prise du Pégnon, enlevé aux Espagnols en 1529 et démoli en grande partie, Barberousse fit établir par le travail de plusieurs milliers d'esclaves chrétiens, qui y employèrent deux années, une jetée posée sur une traînée de rochers qui, partant de la terre ferme, aboutissait, en ligne droite, à l'extrémité septentrionale du second ilot, de beaucoup le plus considérable et sur lequel avait existé la forteresse espagnole. Cette jetée ferma la darse à la mer du N.-O. Kheïr-Eddin fit aussi combler une partie des canaux qui séparaient les quatre ilots et établir, au moins partiellement, le terre-plein qu'on connut plus tard sous le nom de môle et qui dessina les contours du port d'Alger.

Chacun des successeurs de Kheïr-Eddin s'efforça d'améliorer sa création, soit sous le rapport de la sécurité, soit sous celui de la défense. Malgré ces travaux, le port d'Alger, n'offrant qu'une superficie de trois hectares et demi, bien qu'il fut souvent appelé à renfermer jusqu'à cent navires, restait médiocre et devenait même très-dangereux par les vents de N.-E., qui occasionnaient un violent ressac. En 1592, une tempête, qui devait être du N. ou du N.-O., démolit en grande partie la jetée de Kheïr-Eddin et fit périr dans le port même plusieurs navires. Cette jetée, à laquelle nous avions eu l'intention de conserver son nom, en 1830, en la baptisant *jetée Cheredin*, et qu'on a appelée depuis *rue de l'Amirauté*, parce qu'elle conduit au kiosque occupé par le contre-amiral, était très-basse au XVIe siècle, et souvent envahie par les lames, de manière à rendre les communications entre la ville et le port désagréables, difficiles, et même absolument impossibles. Elle ne fut exhaussée que vers le milieu du siècle suivant, et ne reçut qu'en 1814, sous le règne d'El-Hadj Ali Pacha, des constructions qui formèrent un rempart un peu plus satisfaisant contre le vent et la mer du N.-O.

Une seconde tempête occasionna la perte de vingt-cinq navires, en 1619, au dire du père Dan. Les archives du consulat de France à Alger, renferment, au sujet des sinistres maritimes arrivés soit dans le port même d'Alger, soit sur les côtes voisines, des renseignements que j'analyse ci-après.

Le 17 avril 1690, le consul fit vendre aux enchères publiques les objets sauvés du naufrage de la barque de feu capitaine Brunet, de la Ciotat; le Dey et le Divan prétendaient d'abord que tout leur appartenait comme provenant d'un naufrage, mais à la suite d'une discussion, ils se contentèrent, à titre de transaction, du quart de la valeur des dits objets. Le 28 octobre 1690, naufrage du pinque *Jésus-Maria-Ste-Anne*, patron Antoine Degrand (de Marseille). — En avril 1691, naufrage, à Cherchel, de la tartane le *Postillon*, capitaine Manuel Pougalo.

Le 26 janvier 1695, déposition relative au naufrage de la tartane *Ste-Anne*, patron Firmin Chapus (de St-Chamas), laquelle fit côte au mouillage de la tour de *Cachicou* (Torre-Chica ou Sidi-Ferruch), près du cap de la Pescade, où elle s'était réfugiée à cause du mauvais temps et ne pouvant gagner Alger avant la nuit.

En janvier 1697, naufrage de la frégate l'*Adventure*, de 100 tonneaux, armée de 2 pièces de canon, commandée par le capitaine Edmond French, de Brest, « ayant commission de Mgr l'admiral pour courir sur les sujets du roi catholique et des Etats des Provinces-Unies, et sur les fauteurs de l'usurpateur des couronnes d'Angleterre et d'Ecosse. » Le capitaine dépose que parti de Lisbonne, le 9 janvier, pour venir dans la Méditerranée, chargé en partie de planches et de douelles, il a été chassé par un corsaire algérien et arrêté par lui à Fougerolle, sur la côte d'Espagne, sous le prétexte que son passeport était irrégulier et qu'on aurait trouvé à bord un pavillon anglais. Parvenu à Cherchel, le capitaine de prise turc fit forcer de voiles malgré la nuit, et s'étant trop approché de terre, nonobstant les observations du capitaine French, il jeta l'*Adventure* sur une pointe à un mille à l'O. d'Alger. Le consul se rendit sur le lieu du sinistre, accompagné de son chancelier et fit procéder au sauvetage.

Le 15 décembre 1701, le capitaine Jean Bousquet, d'Agde, commandant la tartane *N.-D de l'Annonciade*, déclare qu'étant parti de Carthagène pour Cagliari, il a été jeté à la côte par une bourrasque du N., à 6 lieues à l'O. de Sercelles (Cherchel), que les Maures de ces quartiers ont dépouillé le déposant et son équipage, et ont enlevé le capital dont ils étaient porteurs; que

les naufragés ont été menés au village, où on les a tenus enfermés pendant cinq jours, après quoi l'Alcaïd de Sercelles est venu les prendre pour les mener à Alger.

Le 16 mars 1703, le pinque *Ste-Croix*, patron Antoine Germon, de Cassis, fit côte « à Port-Gavette, à environ 30 milles à l'E. d'Alger. » Dans le compte des dépenses relatives au sinistre, je remarque une somme de 30 pataques (33 fr. 75 c.), payée à cinq spahis « qui ont accompagné M. le consul et demeuré avec lui au lieu du naufrage, » et une somme de 6 pataques (6 fr. 65 c.) pour le louage de 4 chevaux pendant 6 jours.

En mars 1706, le pinque le *St-Pierre*, patron Bonanier (Antoine), d'Antibes, se perdit au mouillage de Bougie; les *Maures* pillèrent tout ce qui put être sauvé et l'équipage resta deux mois à Bougie avant de pouvoir gagner Alger.

Le vaisseau le *Mercure*, armé en guerre et commandé par Annet Caisel, de Toulon, captura, en décembre 1706, le navire anglais nommé la *Frégate-Bonaventure*, de 300 tonneaux et 24 canons, commandé par le capitaine Thomas Comb, de Londres, équipé de 40 hommes, portant 80 passagers portugais, et chargé d'huile, câpres et tartre. Cette prise, laissée à Alger, par autorisation spéciale du Dey, fut mise en danger par une tempête du N.-N.-E., le 18 février 1707. Le consul se rendit, pour prescrire les mesures nécessaires, à bord du dit navire « qui avait arraché un canon planté sur le môle auquel il estoit attaché. » Le 31 mars suivant, un équipage de 31 hommes vint chercher ce navire « et pour reconnaître les services que le capitaine du port avait rendu au dit vaisseau pendant son séjour », le consul fit « débarquer une jarre d'huile pour l'en gratifier. »

Le 9 janvier 1709, le vaisseau la *Subtile*, capitaine Antoine Lauriel, de Marseille, se trouvant au mouillage de Tenez, fut jeté « sur le rocher » par un coup de vent du N.-E. La tartane le *St-Jean-Baptiste* et la tartane le *St-Joseph*, qui se trouvaient au même mouillage, purent dérader et gagner Alger. Le 14 juin de la même année, la caravelle génoise *N.-D. de la Conception*, se trouvant « ancrée au port de l'île Laffia, située entre Gigery et Bougie, » fut jetée à la côte par un ouragan d'O.-S.-O.

(« ...et d'autant que c'est un pays de Maures qui ne reconnaissent personne, ils auroient esté obligés d'aller à Gigery... estant ensuite arrivés à Gigery, le capitaine auroit remis le dit fond (1476 piastres) entre les mains de l'aga du dit lieu et auroit fait armer un sandal par environ vingt Turcs et seroit retourné au dit lieu pour sauver quelques débris, mais les Maures ayant tout pillé, etc...»)

En février 1710, le pinque le *St-Louis*, patron Antoine Jourdan (de Marseille), étant allé à Cherchel, pour charger du blé, y fut assailli par une tempête du N.-N.-E., qui lui occasionna des avaries.

Le 5 septembre 1705, je trouve un rapport relatif à la perte, au mouillage de Cherchel, de la barque *St-Hilaire*, armée en guerre et commandée par M. Dujay de Pepinet, enseigne des vaisseaux du roi et chef de brigade des guides de la marine du département de Toulon, laquelle s'y était réfugiée pour éviter deux navires ennemis; l'équipage fut sauvé par la chaloupe du patron Pelissier, à l'exception du second et de 11 hommes, qui se noyèrent.

En janvier 1715, le vaisseau la *Galère-Rose*, capitaine Simon Mestre, de la Ciotat, fut obligé d'abandonner le mouillage de *Tarcut* (en Kabylie), en y laissant une ancre avec son câble.

« Dans la nuit du 2 novembre 1720, jour des morts, » il éclata « une terrible tempête » qui occasionna des avaries au pinque *St-Antoine*, patron Jacques Fustinian, mouillé dans le port d'Alger et le mit en danger de périr. Le vaisseau le *St-Jacques Allaquerim* (Allah Kerim, Dieu est généreux), capitaine Antoine Giraud, de la Ciotat, périt dans le port d'Alger, pendant cette « grande tempête. »

En mars 1727, le vaisseau la *Fortune-de la-mer*, capitaine Pierre Maillet, de Marseille, fit côte à Gigelly. («...donné à Omer reïs 50 piastres et 4 pics et demi drap de gratification pardessus deux pièces de cordage pesant 4 quintaux, trois haches et 14 rames que le capitaine a déclaré avoir donné au dit Omer reïs, attendu les grands services qu'il a rendus au dit équipage à Gigery... Au marabout de Gigery, pour le même sujet, un caffetan de drap...»). Le vaisseau le *Triomphant*, capitaine Jérôme

Michel, de Marseille, périt à Tenez, le 29 octobre 1727. (On donna un caffetan de drap à un marabout qui avait accompagné l'équipage de Tenez à Cherchel, par mer, et de Cherchel à Alger, par terre, avec 4 spahis).

Le 24 décembre 1731, la corvette la *Marie*, capitaine Laurent Martinenq, de *Six-Fours*, se perdit dans le port d'Alger « sur les 7 heures et demie du soir, par un coup de vent du N.-N.-E., qui survint tout d'un coup avec grosse mer, mais si furieux, que la dite corvette en fut presque entièrement brisée en moins d'une heure. » Cette tempête fit également périr, dans le port d'Alger, la tartane le *St-François*, patron Benoît Péricard.

Le 18 mars 1733, la tartane *St-Pierre*, patron Eustache Brest, de la Ciotat, se perdit dans le port d'Alger, vers sept heures et demie du matin, « le vent estant au N.-N.-E. avec grosse mer et si furieux que les ancres ayant chassé, la dite tartane est venue tomber sur une roche qui est dans le port et s'y est brisée entièrement. »

Les bâtiments étrangers mouillaient généralement à l'entrée du port, où ils étaient beaucoup plus exposés que les navires algériens, auxquels on réservait l'intérieur de la darse. La roche dont il s'agit se trouvait, non dans le port, mais entre son entrée et la terre; cet écueil, appelé par nous roche *Aghafna*, a été revêtue d'un terre-plein sur lequel nous avons établi une batterie.

Le 8 octobre 1734, il y a trois naufrages à relever dans le port d'Alger. D'abord celui de la tartane la *Vierge-de-la-Garde*, patron Joseph Maunier (de Martigues). « Pendant la nuit, un vent du nord s'étant fait impétueux et faisant entrer des flots épouvantables, le patron fut obligé de mettre toutes ses ancres à la mer, mais ce temps devenant toujours plus orageux ...les ancres chassèrent et la tartane, mouillée à peu de distance d'un rocher, y fut jetée aussitôt par les coups de mer... et à force d'être secouée... se creva. » Ensuite, celui d'un navire anglais et de la tartane le *St-Jean-Baptiste*, patron Jean-Pierre Agard, de Narbonne. («...le soir, s'étant levé un vent du nord impétueux qui faisait rouler des flots épouvantables, il fut obligé de mettre toutes ses ancres à la mer qui l'y tenoient assuré; mais malheureuse-

ment...un vaisseau anglois de 5,000 quintaux qui étoit à côté de la tartane, sur le vent et dont le câble de la maîtresse ancre rompit sur les 6 heures du matin (le 9 octobre), fut poussé...sur la dite tartane, qu'il écrasa aussitôt sur un rocher sous l'eau tout contre, et sans que par aucune sorte de diligence de la part du patron et de son équipage, même du secours que nous (consul) nous préparions de lui envoyer de la marine où nous étions, elle put en être garantie, de sorte que les deux bâtiments périrent avec une autre tartane française, qui pendant la nuit avait été crevée. » On voit que la roche *Aghafna* avait continué son sinistre rôle.

Le 15 décembre 1736, le patron Jean Amiel, commandant une tartane, porte plainte contre un navire suédois, lequel se trouvant en rang auprès de lui, l'a mis en danger et lui a coupé un câble, pendant un coup de vent.

Les chroniques indigènes mentionnent une violente tempête survenue à Alger, le 3e vendredi du mois de chaban 1153, c'est-à-dire le 10 novembre 1740, et qui fit périr un grand nombre de navires et endommagea la jetée et le môle. Les archives du consulat nous apprennent, en effet, que trois navires français se perdirent dans le port d'Alger, le 10 novembre 1740, savoir : 1° la polacre la *Thérèse*, capitaine François Belhomme, de Marseille; 2° le pinque la *Vierge-de-la-Garde*, capitaine J.-B. Boubon, de Marseille; 3° la polacre la *Vierge-de-Bon-Secours*, capitaine André Abeille, de la Ciotat. Voici un extrait du rapport du premier de ces capitaines. « Le 10 novembre 1740, sur les 9 heures du soir, il fit un coup de vent du N -N.-E. si furieux, et la mer devint si grosse en même temps, que tous les bâtiments du port ainsy que le sien, se trouvant dans le danger de périr par le ressac ou retour de mer, et le vent même, le dit capitaine Belhomme fut obligé de jeter sa dernière ancre et de parer ses câbles du mieux qu'il luy fut possible pour se soutenir contre un si mauvais temps. Sur les 10 heures, il vit que le pink commandé par le capitaine Boubon, qui était le plus proche du rocher qui est à l'ouest du port, ayant eu ses câbles coupés par un vaisseau anglois qui luy étoit au-dessus et que ce pink avoit presque aussitôt été crevé sur le rocher, le dit déclarant

redoubla ses soins, mais ils se trouvèrent inutiles; le vaisseau du Beylik, que la dite polacre avait au-dessus et au vent d'elle, ayant eu ses câbles rompus, il tomba sur la dite polacre, celle-ci tomba sur celle du capitaine Abeille, de la Ciotat, et les deux ensemble, poussées sur le rocher, furent en pièces en peu de temps, et les deux capitaines, joints avec leurs équipages, s'étant jettés promptement dans la chaloupe du déclarant, montèrent heureusement sur le dit vaisseau du Beylik, où ils furent tous sauvés. » Le rocher dont il est ici question est toujours la roche *Aghafna*, que sa situation rendait si dangereuse.

« Sur la minuit du 28e (novembre 1742), se leva une tempeste sy furieuse de N.-N.-E. qui dura 24 heures » et n'occasionna que des avaries.

La tartane française les *Ames-du-Purgatoire*, capitaine Millière, de Martigues, étant mouillée en rade d'Alger pendant la tempête qui éclata le 31 décembre 1753, éprouva dans ses câbles des dommages « provenant des bois qui étoient sur le môle du port lorsque la tempête se mit et que la mer, qui submergeoit le dit môle, avoit renversé dans le port et fait frotter sur les dits câbles. »

Le 2 février 1754, la tartane le *St-Jean-Baptiste*, capitaine Bauzun, de Martigues, éprouva des avaries « à cause de la tempête survenue le dit jour par le vent de N.-N.-E., qui auroit fait soulever la mer en ce port d'Alger et endommagé par les violences des vagues plusieurs bâtiments et câbles d'iceux. »

Le 5 janvier 1755, la polacre *Jésus-Maria-Ste-Anne*, capitaine Noël Daniel, de la Seyne, partie de Mezura en Barbarie avec un chargement de sel à destination d'Alger, se jeta à la côte *près de la caranque appelée des Sabarons, vers la côte de Collo*, où elle était venue mouiller à cause du mauvais temps. («...Sidi Ben Sala, nolisataire du dit navire, sept femmes et deux enfants se seroient noyés ...que les Maures s'étant approchés, les auroient saisis et conduits à leurs cabanes, éloignées d'environ trois lieues de la marine (du rivage) ...que les dits montagnards maures les ayant ainsi en leur pouvoir, les auroient fait travailler à la terre et les auroient enchaînés pendant la nuit; qu'en cet état ils auroient reçus des mauvais traitements de la part de ces

montagnards. Que depuis le 5e janvier jusqu'au 5e mars, ils auroient resté aux dites montagnes au pouvoir des dits Maures. Que le bey de Constantine, ayant été informé de leur malheur, auroit compté aux dits montagnards 250 piastres pour avoir tout l'équipage... que le Bey de Constantine, ayant apris leur arrivée au Collo, avoit envoyé un exprès à l'agent de la compagnie royale d'Afrique, pour faire passer le capitaine Daniel et son équipage à Constantine. Qu'étant arrivés au dit Constantine, ils auroient resté treize jours avec le dit Bey, où ils furent bien accueillis et bien traités, le dit Bey les ayant nourris et secourus très-charitablement. Que le jour du départ du Bey pour Alger, le dit Bey les auroit tous pourvu d'une mule; qu'ainsi montés, ils seroient venus à la suite du dit Bey et arrivés à Alger hier matin, 4e may; que deux heures après leur arrivée dans la maison assignée au Bey, un chaouch de la maison du Dey les conduisit tous dans notre maison consulaire de France pour nous être consignés...»).

La tartane les *Ames-du-Purgatoire*, capitaine Michel Villecroze, de la Ciotat, partie d'Alexandrie pour Tetuan, avec un chargement de diverses marchandises, et 125 passagers, se creva, le 4 mai 1755, sur un petit rocher distant de 4 lieues du cap Matifou; tout le monde s'étant précipité dans la chaloupe, celle-ci coula; le capitaine, le second, 2 matelots, le mousse et plus de 100 passagers se noyèrent. Le nocher et 6 matelots « ayant nagé plus de 3 heures 1/2, se seroient trouvés sur la rade de la côte du Levant; qu'étant venus en ce misérable état, tous nuds, vers le château de Matifoux, trois Maures et gardes du dit château les auroient conduits tous sept et accompagnés jusqu'à la maison consulaire de France...»

En décembre 1756, le vaisseau le *Patriarche-Abraham*, appartenant à un israëlite et naviguant sous pavillon impérial avec un passavant du Dey, se perdit au mouillage de Tenez.

Le 17 décembre 1757, la polacre *Ste-Anne*, capitaine Mathieu Borrely, de Marseille, fit côte à l'est de la rivière de l'Harrach, par un coup de vent du nord, n'ayant pu entrer dans le port d'Alger et ayant été obligée de mouiller à une portée de canon du phare.

Bien que le sinistre maritime dont je vais parler s'écarte complètement de mon sujet, je crois devoir le faire figurer dans mon relevé, par la raison qu'un raïs algérien y a joué un rôle honorable. Le vaisseau le *Modeste*, capitaine Gaillet, de Marseille, parti de cette ville pour le Cap-Français avec diverses marchandises et des passagers des deux sexes, fut incendié par la foudre, à environ 30 milles du détroit de Gibraltar, dans le mois de septembre 1766. Les nommés Sifredi, génois, âgé de 33 ans et matelot, Avon, de Marseille, âgé de 19 ans et novice, Roux, mousse de 12 ans, et Magdeleine Milane, âgée de 40 ans et née à Marseille, les seuls survivants de ce désastre, firent devant le consul de France à Alger, une déposition dont j'extrais les passages suivants. «...le feu qui sortait des écoutilles ne permit pas d'approcher de la chaloupe ...on auroit mis les deux canots à la mer, mais ils auroient tout de suite coulé bas ...alors ne pouvant plus tenir sur le bâtiment, tout le monde auroit abandonné, les uns s'attachant au grand mât, les autres au beaupré (ces mâts avaient été abattus et jetés à l'eau dans ce but); en cet état, les déclarants ont flotté sur le beaupré pendant six jours, n'ayant ni hardes ni aliments et ne subsistant que de leur urine et d'un peu d'eau de la mer; de 15 personnes qu'ils étoient sur le dit beaupré, 10 ont péri successivement; le 6e jour de leur disgrâce, ils ont aperçu vers les 5 heures du soir une galiote venant à eux, laquelle s'étant approchée à la portée de la voix et les déclarants ayant crié qu'ils étoient Français, le rays, qui s'est trouvé algérien, les a reçu dans sa galiote au nombre de cinq, dont un nommé Baillot y seroit mort deux jours après, malgré tous les secours que le rays de la galiote lui auroit donné ainsy qu'aux déclarants; ceux-ci ayant dit au rays, dès qu'ils ont été sur sa galiote, qu'il pourroit y avoir encore du monde en vie sur le grand mât ou les autres débris, le dit rays auroit eu la charité de parcourir à la rame les environs et n'y auroit trouvé que le grand mât, distant à plus de deux milles de l'endroit, mais sans qui que ce fut; ils présument que tout le reste de l'équipage, ainsy que les passagers et passagères, auront péri... ils ont été très-bien traités à bord de la dite galiote, le rays leur a témoigné beaucoup de regret de n'avoir pu sauver tout l'équipage...»

Dans le mois d'avril 1791, la tartane la *Fortunée*, capitaine Barbe, fit côte au mouillage de Taza, entre Bougie et Collo «....ils se sauvèrent tous à la nage et gagnèrent le rivage, où ils furent assaillis d'une infinité de Cabaïls, gens de la montagne indépendants et révoltés contre Alger, qui les dépouillèrent tout de suite de leurs habits, même de leurs chemises, les laissant tout nuds, et les firent esclaves... Heureux d'avoir été racheté et envoyé à Gigelly...»).

Dans la nuit du 12 au 13 décembre 1792, « pendant un coup de vent du N. qui a occasionné une ressache (un ressac extraordinaire dans le port d'Alger, » le brigantin la *Rosalie* et un navire vénitien s'abordèrent et se firent des avaries.

Le 28 janvier 1812, le capitaine Dominique Cardi, commandant le corsaire français le *Brave*, fit une déposition relative à la nécessité dans laquelle il s'était trouvé de couper le câble d'un chebec algérien abandonné, qui lui était tombé dessus dans la tempête du N.-N. E. qui mit en danger tous les navires, dans le port d'Alger, les 25 et 26 du dit mois. A propos de cette tempête, je trouve aussi la déposition ci-après : « Le 26 janvier 1812, vers une heure du matin, pendant que la tempête mettait en danger tous les navires dans le port d'Alger, un brick anglais a envoyé un détachement armé de sabres, fusils et tromblons, qui coupa les câbles de la prise anglaise le *Dauphin*, amenée par le corsaire français le *Brave*, laquelle fut entraînée par le vent et la mer, et alla s'échouer sur le rivage. Ce détachement avait d'abord essayé, mais inutilement, de faire faire sa besogne par l'équipage d'une goëlette algérienne, qu'il menaça, à cet effet, de ses armes à feu. » Cette tempête fit périr, dans le port d'Alger, un chebec algérien, dont les débris furent donnés par la Régence au capitaine Cardi, commandant du corsaire le *Brave*.

Le 23 décembre 1816, le brick la *Syrène*, capitaine J.-B. Suply, d'Antibes, fit des avaries dans le port d'Alger, pendant un coup de vent du N.-N.-E.

Après la conquête française, la goëlette le *Saint-Laurent*, de

29 tonneaux, capitaine Abeille, fit des avaries dans le port d'Alger, près du môle de la Santé publique, pendant un coup de vent du N.-N.-E., les 27 et 28 du mois d'octobre 1830.

Enfin, je rappellerai que les 10 et 11 février 1835, alors que le port d'Alger était encore tel que les Turcs nous l'avaient laissé, un coup de vent du N.-N.-E., d'une rare violence, fit périr 19 navires.

Albert DEVOULX.

LES INSCRIPTIONS D'ORAN ET DE MERS-EL-KEBIR

NOTICE HISTORIQUE SUR CES DEUX PLACES
DEPUIS LA CONQUÊTE JUSQU'A LEUR ABANDON EN 1792

Par le Général C. X. de SANDOVAL

PREMIÈRE PÉRIODE.

XVIe SIÈCLE.

(Suite. Voir les n°s 87 et 88.)

La peste pénétra aussi à la même époque dans la ville d'Oran ; la garnison et les habitants se virent obligés d'aller camper au-dehors sous des tentes, et de changer fréquemment de place. Après ces événements, le comte se rendit en Espagne à son château, puis alla rejoindre la cour où il obtint l'accueil le plus distingué pour la défense qu'il venait de soutenir.

En ce même temps, le capitaine Juan de Zurita était venu à Oran pour y diriger la réparation des ouvrages existants, et la construction de ceux qui seraient jugés nécessaires. Dans les années 1555 et 1556, il écrivit à ce sujet de nombreuses lettres et plusieurs rapports, qui ont été conservés ; dans l'un de ceux-ci figure un plan d'Oran, qui fut envoyé en Flandre à l'Empereur.

Persévérant toujours dans ses anciens projets contre Mostaganem, le comte d'Alcaudete, après de grandes difficultés et une vive opposition, finit par obtenir en 1558, qu'on levât des troupes en vue de la réalisation de cette entreprise tentée jusqu'alors

sans résultat, et où cette fois il devait rencontrer la mort et subir une horrible déroute comme couronnement de sa brillante carrière. Il s'embarqua avec une portion de ses troupes à Carthagène, fit partir le reste de Malaga, et dès son arrivée à Oran il entra en campagne. Il se dirigea d'abord vers une province appelée Tacela (1) et ensuite vers Guardar (2) (qui suivant Balthasar Morales) « est un point du royaume où on lui avait annoncé » que les Arabes s'uniraient à lui ; mais il ne vint personne, et les » vivres ayant été consommés pendant cette vaine attente, le comte » rentra à Oran. » d'où bientôt vers la fin du mois d'août il marcha sur Mostaganem. L'arrivée du Pacha d'Alger et de sa flotte, l'absence des galères d'Oran qui furent capturées, le manque de munitions, l'insubordination et la panique répandues parmi les soldats dans ce terrible conflit, où ils furent attaqués par d'innombrables ennemis, firent de la bataille de Mazagran la plus grande catastrophe qu'aient jamais éprouvées nos armes sur ce territoire (3).

Le fils du comte D. Martin de Cordova, resté blessé et prisonnier, obtint du Pacha la remise du cadavre de son père, et l'envoya le lendemain par un cavalier Maure à Oran où il fut inhumé dans l'église de St-Dominique.

Telle fut la triste fin de ce chef illustre qui, malgré la dureté

(1) *Tessala. L'exploration scientifique de l'Algérie*, mentionne la ville de Tessala qui n'existait plus déjà au temps de Léon l'Africain. Elle était située au Sud et au pied de la montagne de ce nom, bien connue dans la province d'Oran. Les Espagnols ont aussi appelé Tessala la contrée environnante, son étendue devait cependant être trop restreinte pour qu'on pût à juste titre la qualifier de province. — *N. du T.*

(2) *Guardar* doit être un nom défiguré dont nous n'avons pas retrouvé la synonymie. — *N. du T.*

(3) Visitant en 1844 les lieux où s'accomplit ce désastre, j'appris qu'au dire de quelques habitants, il existait une pierre avec certaine légende commémorative, ensevelie sous un monceau de ruines. Si cette pierre, qui jusqu'à présent n'a pas été trouvée, existe réellement, je suppose qu'elle aura été placée là en souvenir de son père, par D. Martin de Cordova, qui gouverna Oran pendant plusieurs années après cet événement. Les Français ont érigé en ce même lieu de Mazagran un monument, qui rappelle la belle défense qu'y fit le capitaine Lelièvre avec 125 hommes contre des forces considérables commandées par le khalifa de Mascara Moustafa ben *Themy* (Ettoumi).

de caractère qu'on lui attribuait, fut longtemps pleuré de ses soldats et des habitants, comme il avait été estimé de ses alliés et craint de ses ennemis. Ces derniers l'avaient surnommé *el Fortàs* (le Teigneux) ; mais parmi les nôtres on conserva longtemps son souvenir en le désignant sous le nom du *comte d'Alcaudete l'ancien*. L'auteur que nous avons cité à plusieurs reprises, le capitaine Balthazar de Morales, qui peu après se distingua et reçut deux blessures dans la défense du fort de la montagne de Mers-el-Kebir, dit en parlant du mérite et des services du comte : « ceci est peu de chose, en comparaison de tout ce qu'il aurait » pu faire pour la conquête de l'Afrique entière, si l'Empereur » continuellement occupé en d'autres guerres eût daigné tourner » ses regards et sa pensée vers cette province. J'ose dire que si ce » souverain avait seulement donné licence à ceux qui le désiraient de procéder à cette conquête, en ajoutant quelque peu » aux ressources privées du comte, celui-ci aurait rendu les » souverains de l'Espagne rois et seigneur de la meilleure partie » de l'Afrique. »

Plus loin il ajoute que quand même c'était une entreprise difficile, qu'il avait tant de connaissances, et une si longue expérience qu'on était de son avis, rien que de l'entendre parler : « ou encore quand il montrait quelques-uns de ses mémoires où » tout était réglé et expliqué..... Il pénétra (dit l'auteur) à » l'intérieur de cette immense région et en revint plusieurs fois » victorieux, il pénétra bien avant dans la Lybie appelée déserte » bien qu'elle ne le soit pas entièrement, la visita et parcourut la » majeure partie de ses sables fameux. »

D. Alonso de Cordova Fernandez de Velasco, fils aîné de l'infortuné comte fut mis en possession des charges de son père dont le titre lui fut également dévolu par héritage. Un autre de ses frères, D. Francisco, accourut de Carthagène amenant sur les galères qu'il commandait un secours à l'aide duquel le gouverneur s'empressa le reprendre le cours de ses sorties habituelles, afin de ne pas perdre, en raison de la catastrophe qui venait d'avoir lieu le prestige et l'influence déjà acquises dans le pays. Dans l'une de ses excursions, il parvint « très-avant dans » l'intérieur des terres jusqu'à un établissement de grande

» renommée appelé Maison de Sidi Soliman, situé à 16 lieues au » Sud d'Oran, dans la province de Ben Arach ; c'était un village » avec enceinte, dans une très-bonne position, au bord d'une » rivière. »

Les événements qui venaient de s'accomplir, et les dispositions évidentes des Turcs d'Alger, donnaient à pressentir comme prochain un autre siège plus sérieux d'Oran. On commença donc dans cette prévision à réparer et à renforcer les ouvrages de cette place ; on y envoya à cet effet en 1560, l'ingénieur Juan Bautista Calvi, ainsi que l'architecte principal de Gibraltar, Bartolome Quemado. J'ai lieu de croire qu'ils n'y étaient déjà plus lors du grand siège qui eût lieu trois années plus tard, puis qu'à cette occasion je n'ai vu cité pendant sa durée que le nom de l'architecte Rafaël.

Philippe II ordonna de réunir à Malaga un armement respectable afin de secourir Oran, et de résister à la puissante escadre turque et algérienne prête à agir contre cette ville. Mais par fatalité une horrible tempête survenue le 19 octobre 1562, fit naufrager dans la baie de la Herradura près d'Almuñecar 22 galères, et la majeure partie des 4,000 hommes qu'elles contenaient périrent dans les flots avec l'amiral D. Juan de Mendoza.

Encouragé par ce désastre, Hassan Pacha accéléra ses préparatifs, et se présenta avec une armée considérable sous les murs d'Oran, dans les premiers jours d'avril 1563. Les trois seules tribus restées fidèles à l'Espagne s'éloignèrent, et les autres s'unirent à l'ennemi. Celui-ci, après s'être emparé de la tour des Saints tout en continuant de bloquer la place, concentra ses attaques contre Mers-el-Kebir où commandait D. Martin de Cordova, revenu de sa captivité après avoir payé rançon.

On connait les détails de ce siège si opiniâtre, et la résistance héroïque avec laquelle la brave garnison repoussa tous les assauts. Après s'être couverte de gloire, elle vit enfin le 8 juin, du haut de ses murailles en ruines, l'ennemi se retirer devant l'arrivée de l'escadre de D. Francisco de Mendoza. Ce fait d'armes fut indubitablement un des plus remarquables de cette époque, mais il devient encore plus digne d'admiration quand on se le

représente sur les lieux mêmes, et en considérant surtout ce qu'était alors la forteresse de Mers-el-Kebir (1).

Ce terrible siège donna lieu à de nombreuses relations et des écrivains distingués en racontèrent plus tard tous les détails. La poésie lui donna une célébrité qu'il avait acquise bien auparavant au théâtre puisque Lope de Vega, écrivit à cette occasion une comédie (malheureusement perdue) intitulée *Le Siège d'Oran*, et que celle de Cervantes, *Le plus vaillant Espagnol* roule sur le même sujet.

Le roi récompensa généreusement ces valeureux défenseurs, et nomma le comme d'Alcaudete vice-roi de Navarre. On désigna pour lui succéder le gouverneur de la Goulette de Tunis D. Alonso de la Cueva, mais il ne dût prendre possession de ce poste, puisqu'il est avéré que D. Martin de Cordova, le vaillant gouverneur de Mers-el-Kebir, déjà marquis de Cortés, remplit d'abord l'intérim de ce commandement dans lequel il fut titularisé l'année suivante.

Le monarque prescrivit de rétablir immédiatement les ouvrages détruits pendant le siège, et d'augmenter ceux qui existaient dans les deux places en cas d'une nouvelle attaque. Il ordonna à cet effet à Francisco de Valencia, chevalier de St-Jacques, de se rendre en mission spéciale à Oran, accompagné de l'ingénieur Juan Bautista Saluago, avec 1,000 ouvriers en dehors de 500 soldats qui devaient être organisés pour les travaux avec leurs officiers, un inspecteur des ateliers, un trésorier comptable, etc.

Sur la muraille de l'ancienne chapelle de Mers-el-Kebir, on voit encore surmontée des insignes de la toison d'or, une inscription latine que nous reproduisons ci-dessous d'après le livre de M. Fey ; le marquis de Tabulosos, ne l'a point comprise dans son

(1) Parmi les 13 pièces d'artillerie qui servaient à sa défense, on mentionne un canon appelé S'an Juan de Almarza (*El-Mersa*) qui pesait 140 quintaux et lançait un boulet de 70. La circonstance de la prise de deux galères et de quatre caravelles françaises qui se trouvaient avec l'escadre algérienne donna lieu à ce que les Espagnols appelèrent leurs équipages *Maures blancs;* ce même surnom fût également appliqué en d'autres occasions aux chrétiens qui aidaient les infidèles.

ouvrage, elle manque également dans les notes de D. Luis Roël, bien que celui-ci y fasse allusion d'une manière erronée en la supposant de l'année 1562 :

PHILIPPVS II HISPANIORVM SICILIARVM
HIERUSALEM ORBIS OCCID V. I. S. C. REX POSTQVAM
SVCCVRIS ET ARCEM MAZARQVIVIRQVE A REGE
ALGERII TERRA MORISQVE CVM MAGNO
EXERCITV TVRCORVM ATQVE MORORVM
OBSI DEBATVR ET MAXIMA GLORIA EXERCITV
CLASSIQVE INIMICORVM EVCATIS A DEFEN
SIONEM POTVS MARTINI HANC ARCEM
A FVNDAMENTIS ERIGIT VETEREM DIRV :
MANDAVIT
ANNO MDLXIII.

En dehors de quelques fautes de grammaire et d'orthographe qui (d'après l'avis de personnes très-compétentes que j'ai consultées) se remarquent dans cette inscription telle qu'elle est copiée, il semble qu'elle devrait contenir plus de mots, et qu'il manque une ligne entière après *Maxima gloria exercitu*, pour exprimer clairement que les assiégeants furent mis en fuite par l'armée de secours, et pour expliquer de plus si *Potus Martini* se rapporte au jeune D. Martin, qui défendit le château, ou signifie *Portus Martini*, *Port Martin* (à l'embouchure de la rivière de Tetouan), vers lequel peu de temps après se dirigea l'escadre espagnole. La traduction ne peut par conséquent être exacte, et abstraction faite de cette dernière phrase, on peut l'exprimer ainsi :

Philippe II, roi des Espagnes, des Deux-Siciles, de Jérusalem et des Indes occidentales, vainqueur, juste, sacré, catholique, ordonna de sortir des fondations cette nouvelle forteresse du château de Mers-el-Kebir, et de détruire l'ancienne, après qu'elle eut été assiégée par terre et par mer par le roi d'Alger à la tête d'une nombreuse armée de Turcs et de Maures, et que s'étant glorieusement défendue, elle fut secourue par une armée qui mit en fuite les ennemis. Année 1563.

En 1565 arriva à Mers-el-Kebir l'escadre conduite par D. Alonso de Bazan, qui après avoir laissé quelques renforts pour

les deux garnisons, continua sa navigation pour aller au secours de Malte. La garnison ordinaire d'Oran à cette époque était de 1,200 hommes, suivant un document de Simancas, *de ce dont on a coutume de pourvoir le littoral de ces royaumes, îles et frontières, à l'arrivée d'une flotte turque*, duquel il résulte aussi que dès l'année précédente, on avait augmenté le nombre des soldats, ainsi que les envois de vivres.

Don Andrès Ponce de Leon, occupa par intérim le gouvernement durant la dite année 1565, il fut remplacé l'année suivante par D. Hernando de Toledo, ou Hernan Tello, car on le désigne sous ces deux noms ; de son époque doit dater cette inscription de Mers-el-Kebir gravée sur une auge communiquant avec la citerne.

DIVO PHILIP
II HISP. ET
NOVI ORBIS
OCCID. V. I. S. C.
REGE. CA. 1566.

En voici le sens :

Au vainqueur juste, sacré, catholique, Philippe II, roi d'Espagne et du nouveau monde occidental. Année du Christ 1566.

Je considère comme de la même époque cette autre inscription reproduite aussi par M. Fey comme existant sur un banc de pierre à l'intérieur du même château de Mers-el-Kebir :

EX-FA
VS. MA
V. S. PHI
PORT. M. M
GN... QV.

Ce siége de l'année 1563 fut pour le gouvernement de Philippe II une leçon qui, mettant à jour tous les moyens et l'énergie employés par les Algériens, fit donner à cette forteresse une importance plus grande qu'auparavant. De là résulta l'ordre qui fut donné de la reconstruire, consigné sur la première de ces inscriptions, ainsi que d'augmenter les défenses d'Oran.

A cet effet, dans la pensée que les moyens d'action étaient insuffisants, on fit, en 1566, l'envoi d'un grand nombre d'ouvriers, et on adopta les mesures les plus efficaces pour le prompt achèvement des travaux. La direction en fut confiée à l'ingénieur D. Juan Bautista Antonelli, sous l'inspection de D. Pedro Luis Galceron de Borja, Grand maître de Montesa (1), qui à la fin de la même année fut nommé *capitaine-général des royaumes de Tlemsen et de Ténès, gouverneur de la ville d'Oran et de la place de Mers-el-Kebir*.

Ce capitaine-général continuant le système des excursions établi et préconisé par ses prédécesseurs, en vue de maintenir à l'intérieur l'autorité espagnole, alla châtier la tribu des *Ben Arax* , située à 17 lieues d'Oran. Son frère D. Philippe, qui le remplaça accidentellement en 1560, suivit son exemple, mais avec moins de bonheur, car assailli, à son retour, par une multitude considérable d'ennemis, il perdit le butin qu'il avait fait, et rentra non sans peine à Oran avec une perte de 30 hommes tués et de 100 blessés.

Dans ces premières années du gouvernement De D. Luis Galceran de Borja, Muley-Maluch (*Moula Malek*), fils du roi de Fez et de Maroc, vint à Oran demander secours et protection contre son frère qui l'avait dépossédé du trône. Cependant, voyant que ses espérances n'étaient point réalisées, malgré le bon accueil et les politesses du Gouverneur, il s'embarqua pour l'Europe afin d'y aller plaider sa cause en personne. Vers cette époque également, dans le printemps de 1568, le fameux prince D. Juan d'Autriche passa à Mers-el-Kebir, et visita Oran.

En 1574 le gouverneur titulaire venait de reprendre son poste, quand on agita à la cour, la question de savoir s'il ne conviendrait pas d'abandonner ces deux places, par le motif qu'il fallait éviter les coûteuses dépenses qu'exigeaient leurs fortifications, et qu'il était nécessaire d'épargner des garnisons qu'à la moindre menace

(1) Ordre militaire de Notre-Dame, qui prit le nom de Montesa parce que cette ville était le siège de l'ordre, et en même temps la propriété de ces chevaliers; il avait été fondé par Jaime ou Jacques II, roi d'Aragon. — *Note du T.*

il fallait s'empresser de secourir. Le Monarque donna mission à Vespasiano Gonzaga Colona, prince de Sabroneda et duc de Trayecto de lui adresser un rapport détaillé après avoir décidé sur les lieux même ce qu'il jugerait opportun relativement aux travaux en cours d'exécution. Le prince remplit cette mission avec activité, et dans son rapport, où il traite aussi du port d'Arzeu, il conclut résolument à l'abandon d'Oran, et à la conservation de Mers-el-Kebir dont les fortifications devaient être améliorées et augmentées.

Ce projet d'abandon soumis au conseil de guerre accompagné de nombreux documents, fut adopté, outre son auteur le prince Vespasiano, par les ducs d'Alba et de Medina, le comte de Chinchon, L. Juan de Ayala et D. Francès de Alba. Seul, le duc de Francavila, vota pour la conservation de la place d'Oran, s'offrant d'aller la défendre si elle était menacée. Le roi ne prit pas de détermination, et l'année suivante, après avoir demandé de nouveaux renseignements au marquis de Comares, à D. Francisco Cordova et à Hernau Tello, qui connaissaient parfaitement le pays, il voulut avoir de nouveau l'avis de ses conseils. Enfin en 1576, Philippe II décida la conservation de ces deux places, et donna en conséquence des ordres à D. Juan Dávalos dans le but de faire activer tous les travaux, d'augmenter le nombre des ouvriers, et de suivre les plans de l'ingénieur Jacome Palearo (ou Paleazo) vulgairement appelée *El-Fratin*, qui avait également tracé ceux de la Goulette de Tunis.

Pour traduction :
Dr A. Monnereau.

(A suivre.)

LE REGISTRE

DES

PRISES MARITIMES

(Suite. Voir les nos 85, 86, 87 et 88).

N° 250. Navire hollandais chargé de coton, capturé par la caravelle du beylik que commande le raïs Ali Kara Badjak. Chaban 1207 (mars 1793).

Produit: 366,114 fr. 37 c.

Chaque part : 219 rial

N° 251. Prise de corail et de neuf chrétiens, faite par le chebec de Hassan Pacha et le chebec du Bey de l'ouest, que commandent raïs Iudja Mohammed et Kara Youssef. Kada 1207 (juin 1793).

Produit: 10,250 fr. 87 fr.

Chaque part : 7 rial, 4 huitièmes, 12 dirhem.

N° 252. Prise de haricots faite par le brick de Hassan Pacha que commande le raïs El-Hadj Mohammed el Islami. Moharrem 1208 (août 1793).

Produit: 80,309 fr. 25 c.

Montant de chaque part : 66 rial, 4 huitièmes, 11 dirhem.

N° 253. Navire chargé de farine qu'a capturé le chebec de Hassan Pacha et du beylik commandé par le raïs Kara Youssef. Moharrem 1208 (août 1793).

Produit : 8,688 fr. 37 c.

Chaque part : 8 rial, 6 huitièmes, 23 dirhem.

N° 254. Prise d'un chrétien faite par El-Hadj Mohammed el-Islami avec le brick de Hassan Pacha. Moharrem 1208 (août 1793).

Produit : 531 fr.

Chaque part : 3 huitièmes de rial.

N° 255. Navire américain chargé de blé et de farine, capturé par le chebec de Hassan Pacha que commande le raïs Iudja Mohammed. 1208 (1793).

Produit : 76,947 fr. 75 c.

Chaque part : 86 rial, 2 huitièmes.

N° 256. Navire génois chargé de café et de sucre, capturé par la caravelle du beylik et par le brick de Hassan Pacha que commandent le raïs Yakoub et le raïs El-Hadj Mohammed el-Islami. 1208 (1793).

Produit : 84,064 fr. 50 c.

Chaque part : 42 rial, 4 huitièmes, 22 dirhems.

N° 256. bis. Liste des parts des navires de guerre. Mois de djoumada 1er de l'année 1208 (du 5 décembre 1793 au 3 janvier 1794).

Caravelle du beylik, 40. Chitia (barque, saëtte) de Hassan Pacha, 30. Kara Badjak, beylik, 30. Biractar, beylik, 30. Brick de Hassan Pacha, 22. Brick de Hassan Pacha, 22. Chebec du Bey de l'ouest, 14. Chebec du beylik, 22. Polacre de Sliman raïs, 22. (*Nota*. — Cette liste se trouve à la fin du registre des prises et non à la place que je lui donne ici à cause de sa date. Elle concerne les *grandes parts* ou parts attribuées aux commandants des navires, lesquelles correspondaient, ordinairement, au nombre des canons des bâtiments.)

N° 257. Navire américain chargé de farine, capturé par le brick de Hassan Pacha, que commande le raïs El-Hadj Mohammed el-Islami. Djoumada 1er 1208 (décembre 1793).

Produit : 56.959 fr. 87 c.

Chaque part : 45 rial, 1 huitième, 14 dirhem.

N° 258. Navire américain capturé par cinq navires de guerre du Beylik, dont les capitaines sont : Yakoub, Baïractar, Kara Badjak, Ahmed raïs et El-Hadj Mohammed el-Islami. 18 chrétiens. 1208 (1793).

Produit : 12,126 fr. 37 c.

Chaque part : 1 rial, 4 huitièmes.

N° 259. Navire américain chargé de blé, capturé par le chebec du Beylik, que commande le raïs Ahmed Zmirli. Djoumada 1er 1208 (décembre 1793).

Produit : 106,828 fr. 87 c.

N° 260. Navire génois chargé de tabac, capturé par le brick de Hassan Pacha, que commande le raïs Ali Guelabouli. Djoumada 1er 1208 (décembre 1793).

Produit : 17,481 fr. 37 c.

Chaque part : 9 rial, 2 huitièmes, 20 dirhem.

N° 261. Navire chargé d'huile et de vin, capturé par le brick de Hassan Pacha, que commande le raïs Ahmed Zmirli. Djoumada 1er 1208 (décembre 1793).

Produit : 36,606 fr. 37 c.

Chaque part : 25 rial, 2 huitièmes.

Résumé de l'année 1793 : 15 prises dont 4 américaines, 3 hollandaises, 2 génoises et 6 sans indication de nationalité, donnant un produit total de 1,352,317 fr. 45 c.

N° 262. Navire chargé de laine et de peaux, capturé par les bricks du Beylik, que commandent le raïs Kara Badjak et Baraïctar, Djoumada 2e 1208 (janvier 1794). — Il y a 55 chrétiens américains.

Produit : 685,910 fr. 12 c.

N° 263. Navire génois chargé de blé et monté par treize mécréants, capturé par sept navires de guerre dont les capitaines sont : El-Hadj Mohammed el-Islami, Ben Kherrat, Mohammed ben Ali, Guelabouli, Baraïctar, Sliman Khodja et Draou. 1208 (1794).

Produit : 478,067 fr. 62 c.

Chaque part : 46 rial, 6 huitièmes, 13 dirhem.

N° 264. Capture amenée par Ramdan, capitaine de la frégate (à rames) du Bey de l'est, et consistant en soixante-seize mécréants. 12 safar 1209 (8 septembre 1794).

Produit : 40,388 fr. 62 c (531 fr. 42 c. par mécréant).

Résumé de l'année 1794 : 3 prises dont 1 américaine, 1 génoise et 1 de nationalité non indiquée, d'un produit total de 1,204,366 fr. 36 c.

N° 265. Le raïs Ali Guelabouli a amené une prise génoise. Comptes relatifs au produit des marchandises qu'elle portait. 20 djoumada 2e 1209 (12 janvier 1795). — Il y a quatorze mécréants. — 625 douros (1).

Produit : 12,556 fr. 12 c.

Chaque part : 8 rial, 2 huitièmes, 26 dirhem.

N° 266. Prise d'huile faite par El-Hadj Ibrahim raïs et par Ben Zerman. 10 kada 1209 (29 mai 1795).

Produit : 85,048 fr. 87 c.

Chaque part : 40 rial, 3 huitièmes.

N° 267. Prise génoise faite par le raïs Kara Danguezli Mohammed. 21 kada 1209 (9 juin 1795).

Produit : 58,406 fr. 62 c.

Chaque part : 36 rial, 4 huitièmes, 22 dirhem.

N° 268. Navire napolitain chargé de blé, capturé par le raïs Kara Danguezli Mohammed. 1210 (1795).

Produit : 72,869 fr. 62 c.

Chaque part : 46 rial, 14 dirhem.

N° 269. L'an mil deux cent dix, le 10 rebi 1er, le raïs Kara Danguezli Mohammed et le raïs Hadj Ibrahim ont pris quatre mécréants qui ont produit une somme de 1,889 rial (2,125 f. 12 c., soit 531 fr. 27 c. pour chaque esclave chrétien).

N° 270. Le raïs Djinou Mohammed et le raïs Mohammed ben

---

(1) C'est dans cet article que figure pour la première fois le *Diwan*, ou commission d'amarinage, dont j'ai parlé dans mon introduction.

Zirouan ont capturé un navire napolitain chargé de sel et un autre navire gênois. 1210 (1795-1796).

Produit : 37,261 fr. 12 c.

Chaque part : 13 rial, 6 huitièmes, 26 dirhem.

N° 271. 1210 (1795-1796). La rédaction du présent est dûe aux motifs suivants. El-Hadj Yakoub Koptan (amiral), Djinou Mohammed raïs et le raïs Ahmed Zmirli ont capturé cinquante-et-un mécréants qui ont été vendus. Ceci est le compte relatif à cette capture.

Produit : 42,131 fr.

Chaque part : 8 rial, 1 huitième, 10 dirhem

Résumé de l'année 1795 : 8 prises dont 3 gênoises, 2 napolitaines et 3 sans indication de nationalité, donnant un produit total de 310,398 fr. 47 c.

N° 272. Motifs de cette rédaction. L'an mil deux cent dix, le 25 djoumada 2e (6 janvier 1796), Yacoub Koptan (chef d'escadre), Djinou Mohammed raïs et Zmirli Ahmed, raïs, ont capturé un navire chargé de blé qui a été vendu à Tunis. Ceci est le compte relatif à cette prise.

Produit : 32,085 fr.

Chaque part : 5 rial et 26 dirhem.

N° 273. Motifs de cette rédaction. L'an mil deux cent dix, le 25 djoumada 2e (6 janvier 1796), Yakoub Koptan, le raïs Djinou Mohammed et le raïs Ahmed Zmirli, ont capturé un navire chargé de fèves, qui a été vendu à Tunis.

Produit : 5,878 fr. 12 c.

N° 274. L'an mil deux cent dix, le chebec du Bey de l'ouest a capturé un navire gênois chargé de blé, qui a été vendu à Tunis. Ceci est le compte relatif à cette prise (26 juin 1796).

Bandjek	3.699
Capitaine de prise	107
Déchargement	300
Effets des mécréants	100
Diwan (commission d'amarinage)	21
	4.227

Report	4,227
Bache-dellal (chef des crieurs) et caïd eddoukhan	249
Crieurs	12
Mesureurs	18
Changeurs	150
Gardiens biskeris	130
	4.786
Chaouch du Bandjek	48
Chaouch juif	24
Oukil el-hardj	32
Ourdian	9
Boutique	3
	4.902
Droits du port	365
	5.267
Total du produit net	36.134
Dont moitié	18.067

Nombre des part : 269.

Montant de chaque part : 60 rial, 3 huitièmes.

(Le total du produit brut est de 46,576 fr. 12 c.)

N° 275. Le quinzième jour du mois de safar, le bon, de l'année mil deux cent onze, le raïs Ali Guelabouli et le raïs El-Hadj Mohammed-Ali, ont amené une prise chargée de tabac et de blé, et renfermant vingt-et-un mécréants. En voici le compte. 15 safar 1211 (20 août 1796).

Produit : 53,975 fr. 25 c.

Chaque part : 20 rial 4 huitièmes.

N° 276. Le vingt-cinquième jour du mois de safar, le bon, de l'année mil deux cent onze, le raïs Ibrahim Gritli, montant le chebec neuf, a pris un navire chargé de blé. Enonciation du produit après prélèvement des dépenses. 25 safar 1211 (30 août 1796).

Produit : 10,901 fr. 25 c.

Chaque part : 9 rial.

N° 277. Le chebec *Kirlankotch* et le chebec de Ben Zirouan ont capturé huit mécréants gênois. Total du produit de la prise, après le prélèvement des dépenses. 15 djoumada 1er 1211 (16 novembre 1796).

Produit : 12,987 fr.

Chaque part : 7 rial.

N° 278. Le petit chebec de notre Seigneur, commandé par le raïs Ben el-Djelbi, a pris neuf mécréants gênois. 15 djoumada 2e de l'année 1211 (16 décembre 1796).

Produit : 5,730 fr. 75 c. (636 fr. 75 c. pour chaque esclave chrétien).

Chaque part : 12 rial.

N° 279. La corvette de notre Seigneur, commandée par le raïs Ali Galabouli et le *Betache* (corvette) du Beylik, commandé par Rarnaout Hadji, ont capturé cinquante-deux mécréants vénitiens. Ceci est l'énonciation du produit après défalcation du Bandjek. 15 djoumada 2e 1511 (16 décembre 1796).

Produit : 34,678 fr. 12 c.

Chaque part : 11 rial.

Nota. Cette capture semble être le brick de guerre, de 32 canons, de nationalité non indiquée, mais probablement vénitien, d'après les noms, qui figure à la page 94 de mon *tachrifat*.

Résumé de l'année 1796 : 8 prises, dont 3 gênoises, 1 vénitienne et 4 sans nationalité indiquée, d'un produit total de 202,811 fr. 61 c.

N° 280. Comptes d'une prise de chrétiens, faite par le rais Hamidou avec le navire de notre Seigneur. 8 redjeb 1211 (7 janvier 1797).

Produit : 41,441 fr. 62 c.

Chaque part : 38 rial.

N° 281. Le chebec du Beylik, commandé par le raïs El-Hadj Mohammed Ali a amené un navire chargé de sardines. Total du produit après le prélèvement des dépenses. 10 redjeb 1211 (9 janvier 1797).

Produit : 63,102 fr. 37 c.

Chaque part : 49 rial, 4 huitièmes.

N° 282. Le raïs El-Hadj Yakoub a amené une prise vénitienne chargée de divers objets. Comptes relatifs à son produit après les prélèvements. 2 ramdan 1211 (1er mars 1797).

Produit : 278,514 fr.

Chaque part : 106 rial.

N° 283. Le cutter de notre Seigneur, commandé par le raïs Na'man, a amené une prise gênoise. Montant du produit après le prélèvement du Bandjek et des autres frais. 25 choual 1211 (23 avril 1797).

Produit : 144,128 fr. 25 c.

N° 284. Le raïs Na'man, capitaine du cutter, a amené une prise gênoise. Enonciation du produit des marchandises. 5 kada 1211 (2 mai 1797).

Produit : 8,016 fr. 75 c.

Chaque part : 9 rial, 4 huitièmes.

N° 285. Le chebec d'armateur, que commande le raïs Kara Youssef, a amené un navire napolitain chargé de planches. 15 moharrem 1212 (10 juillet 1797).

Produit : 3,375 fr.

Chaque part : 3 rial 7 huitièmes.

N° 286. Le chebec de notre Seigneur, appelé *Kirlankotch*, a amené deux prises napolitaines chargées de sel. Détail des dépenses à prélever et répartition. 18 moharrem 1212 (13 juillet 1797).

Produit : 5,258 fr. 25 c.

Chaque part : 6 rial 1 huitième.

N° 287. La corvette de notre Seigneur, commandée par le raïs Hamidou (1), a capturé un navire gênois chargé de terre à savon (soude?). 22 moharrem 1212 (17 juillet 1797).

Produit : 19,045 fr 12 c.

Chaque part : 11 rial 5 huitièmes et 14 dirhem.

(1) Au sujet de ce corsaire, le plus célèbre de la marine algérienne, consulter la biographie que j'ai publiée en 1859. Alger, Dubos. 1 vol. in.-12.

N° 288. La corvette commandée par le raïs Ali, le chebec du beylik, commandé par le raïs El-Hadj Mohammed et le chebec d'El-Hadj Ali que commande le raïs Kara Youssef, ont capturé un navire génois chargé de fer, qui a été vendu en France, d'où son produit a été envoyé à Alger. Prélèvement de frais et répartition. 10 safar 1212 (4 août 1797).

Produit : 6,005 fr. 25 c.

Chaque part : 1 rial 5 huitièmes 4 dirhem.

N° 289. Le chebec *Kirlankotch*, commandé par le raïs Youssef et le chebec d'Osta Bachi, commandé par le raïs Sliman, ont capturé deux navires napolitains chargés de bois de construction navale. 1212 (1797).

Produit : 5,386 fr. 50 c.

Chaque part : 3 rial, 1 huitième, 14 dirhem.

N° 290. Le (chebec) *Kirlankotch* (poupe brisée), commandé par le raïs Youssef, a capturé dix mécréants génois. Prélèvement des frais et répartition. 1212 (1797).

Produit non indiqué (2,871 fr., d'après le montant du bandjek).

N° 291. Le chebec commandé par le raïs... a capturé un navire napolitain chargé de bois. Prélèvements et répartition. 3 djoumada 1er de l'année 1212 (24 octobre 1797).

Produit non indiqué (ce serait 5,976 fr., d'après le montant du prélèvement fait à titre de bandjek, lequel était ordinairement d'un huitième).

N° 292. Le chebec du Beylik, commandé par le raïs Kourd Hadji, a capturé un navire napolitain chargé de planches. Prélèvement et répartition. Djoumada 2e de l'année 1212 (décembre 1797).

Produit : 3,690 fr.

Chaque part : 3 rial et 18 dirhem.

N° 293. La corvette du Koptan (amiral) Hamidou raïs et le cutter de notre Seigneur, commandé par le raïs Tchelbi, ont capturé un navire vénitien chargé de drap, un navire livournais et deux navires napolitains chargés de blé, qui ont été vendus à Tunis, d'où leur produit a été envoyé. Prélèvements et répartition. Est compris dans les comptes le prix des mécréants, dont le nombre est de vingt-huit. 15 djoumada 2e de l'année 1212 (5 décembre 1797).

Produit : 433,036 fr. 12 c.

Chaque part : 171 rial et 4 huitièmes.

N° 294. La *Betache* (corvette) que commande le raïs Kara Danguezli et le chebec du Beylik, commandé par le raïs Kourd Hadji, ont capturé neuf mécréants, de la monnaie et des doublons sur un navire napolitain. 20 djoumada 2e de l'année 1212 (10 décembre 1797).

Produit : 14,056 fr. 87 c.

Chaque part : 5 rial, 2 huitièmes, 14 dirhem.

N° 295. Le (chebec) *Kirlankotch*, de notre Seigneur, commandé par le raïs Alouach, a capturé deux navires espagnols chargés de sucre, de cacao et de coton. Prélèvements et répartition, 1er redjeb 1212 (20 décembre 1797).

Produit : 260,366 fr. 62 c

Chaque part : 348 rial, 5 huitièmes.

Résumé de l'année 1797 : 22 prises dont 10 napolitaines, 5 génoises, 2 vénitiennes, 2 espagnoles, 1 toscane et 2 sans nationalité indiquée, donnant un produit total de 1,294,269 fr. 72 c.

N° 296. La corvette du raïs Hamidou et le cutter de notre Seigneur, commandé par le raïs Tchelbi, ont capturé un navire napolitain chargé de sel, de sardines et de citrons, qui a été vendu à Tunis, d'où son produit est parvenu dans notre ville. Le prix du navire s'élève à 6,652 (rial) 4 (huitièmes). Prélèvements et répartition. 15 redjeb 1212 (3 janvier 1798).

Produit : 7,483 fr. 50 c.

Chaque part : 2 rial, 7 huitièmes.

N° 297. Le chebec du raïs Na'man a capturé un navire espagnol chargé de sucre et de cacao. Prélèvements et répartition. 29 chaban 1212 (16 février 1798).

Bandjek : sucre blanc, 3,960 quintaux, 144.

Bandjek : sucre rouge (cassonade), 4,865 quintaux, 108,4.

Produit : 161,485 fr. 87 c.

N° 298. La *Batache* (corvette) du Beylik, que commande le raïs Kara Danguezli, a capturé une chaloupe canonnière espagnole. Prélèvements et répartition. Cha'ban 1212 (février 1798).

Produit : 1,482 fr. 75 c.

Chaque part : 6 huitièmes de rial et 14 dirhem.

N° 299. Le chebec de Ben Zerzou, commandé par le raïs Hassan, a capturé deux barques espagnoles chargées de sardines, une barque génoise chargée de planches et de raisins et une barque vide. 25 chaban 1212 (12 février 1798).

Produit : 31,714 fr. 87 c.

Chaque part : 41 rial et 1 huitième.

N° 300. Capture de Ben Zerzou. Partage des menus objets provenant du pillage.

Produit : 2,169 fr.

N° 301. La *Betache* (corvette) commandée par le raïs Kara Danguezli et le cutter commandé par le raïs Tchelbi, ont capturé quatre navires espagnols, chargés, l'un de vin, de savon et de papier, un autre de spartes et les deux autres de sardines et de thons. Prélèvements et répartition. 12 ramdan 1212 (28 février 1798).

Produit : 91,499 fr. 61 c.

Chaque part : 33 rial, 6 huitièmes, 14 dirhem.

N° 302. Le chebec du Beylik, commandé par El-Hadj Yakoub, a pris deux navires espagnols chargés de sardines et de thons. Prélèvements et répartition. 18 ramdan 1212 (6 mars 1798).

Produit : 39,216 fr. 37 c.

Chaque part . 31 rial, 3 huitièmes.

N° 303. Le chebec de Ben Zerzou, commandé par le raïs Hassan, a capturé quatre mécréants génois. Partage de cette prise après le prélèvement des frais.

Produit : 2,547 fr. (soit 636 fr. 75 c. pour chaque esclave chrétien).

Chaque part : 3 rial, 6 huitièmes, 24 dirhem.

N° 304. Le cutter du raïs Tchelbi a pris un navire génois chargé de caroubes et monté par cinq mécréants. Prélèvements et répartition. 2 moharrem 1213 (16 juin 1798).

Produit : 7,165 fr. 12 c.

Chaque part : 8 rial et 21 dirhem.

N° 305. La frégate (1) d'El-Hadj Yacoub, la corvette du raïs Hamidou, la *Betache* (corvette) du raïs Kara Danguezli, le chebec du raïs Mohammed ou Ali et la barque (chitia) du raïs Tsakirdarli, ont pris un navire napolitain, chargé de bois à brûler. Il y a dix mécréants. Prélèvements et répartition. 15 moharrem 1213 (29 juin 1798).

Produit : 12,699 fr,

Chaque part : 1 rial, 6 huitièmes et 9 dirhem.

N° 306. La frégate d'El-Hadj Yacoub, la corvette du raïs Hamidou, la *Betache* (corvette) du raïs Kara Danguezli et le chebec de Mohammed-ou-Ali, ont pris deux navires napolitains chargés de blé, de haricots, de tabac, de verre, de planches et d'autres objets. Prélèvements et répartition.

Produit : 126,506 fr. 25 c.

Chaque part : 19 rial, 6 huitièmes et 11 dirhem.

N° 307. La frégate d'El-Hadj Yakoub, la corvette du raïs Hamidou, la *Betache* (corvette) du raïs Kara Danguezli, la barque (chitia) de Tsakirdarli, le chebec de Mohammed-ou-Ali et le chebec de Na'man, ont pris un navire napolitain chargé de blé. Prélèvements et répartition. 20 safar 1213 (3 août 1798).

Produit : 1,964 fr. 25 c.

Chaque part : 1 huitième de rial et 14 dirhem.

N° 308. Le chebec de Ben Zerzou, commandé par le raïs Hassan, a pris deux navires napolitains chargés, l'un de sel, et l'autre de spiritueux. Prélèvements et répartition. 25 safar 1213 (8 août 1798).

Produit : 11,250 fr.

Chaque part : 13 rial, 6 huitièmes, 19 dirhem.

---

(1) Il s'agit ici, non du petit navire à rames, mais bien du grand bâtiment à voiles carrées, portant une quarantaine de canons répartis dans deux batteries, dont l'une couverte. Cette frégate moderne est la première qu'aient possédée les Algériens.

N° 309. Le chebec du Beylik, que commande le raïs Alouach, a pris un navire vénitien chargé de blé. Prélèvement et répartition. 1er rebi 1er de l'année 1213 (13 août 1798).

Produit : 11,761 fr. 87 c,

N° 310. La corvette du raïs Hamidou, et le chebec *Kirlankotch*, commandé par le raïs Alouach, ont amariné un navire génois chargé de drap, de calottes (chachias), de peaux, de chandeliers et d'autres objets. Prélèvements et répartition. 11 rebi 1er 1213 (23 août 1798).

Produit : 57,864 fr. 37 c.

Chaque part : 24 rial, 5 huitièmes, 20 dirhem.

N° 311. La frégate d'El-Hadj Yakoub, le chebec de Mohammed ou-Ali, le chebec de Na'man et le chebec du raïs Hadj Sliman, ont capturé un navire grec chargé de blé. Prélèvements et répartition. 25 rebi 1er de l'année 1213 (6 septembre 1798).

Produit : 7,170 fr.

Chaque part : 1 rial, 2 huitièmes et 36 dirhem.

N° 312. La frégate d'El-Hadj Yakoub, le chebec du raïs Na'man, le chebec du raïs Hadj Sliman, le chebec du raïs Mohammed-ou-Ali et la goëlette du raïs Sliman ont pris un navire grec portant du numéraire. Prélèvements et répartition. 25 rebi 2e 1213 (6 octobre 1798).

Produit : 202,583 fr. 25.

Chaque part : 31 rial, 4 huitièmes.

(*A suivre.*)

Albert Devoulx.

TOPOGRAPHIE

ET

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ALGER

DÉDIÉE

AU TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR

DON DIEGO DE HAEDO

ARCHEVÊQUE DE PALERME, PRÉSIDENT ET CAPITAINE-GÉNÉRAL DU ROYAUME DE SICILE

PAR

LE BÉNÉDICTIN FRAY DIEGO DE HAEDO

ABBÉ DE FROMESTA

Traduit de l'espagnol par MM. le Dr Monnereau et A. Berbrugger.

(Suite. Voir les nos 82, 83, 84, 85, 86, 87 et 88.)

8° Ils ne souffrent pas qu'en leur présence, quelqu'un se permette de mal parler du Grand Turc, fût-ce un kaïd ou un personnage d'importance, ou encore ose critiquer ce que le Souverain a mandé, ordonné ou fait exécuter, car sur le champ, ils lui casseraient les dents ou lui rompraient les os à coup de bâton (1).

9° Ils ne permettent pas non plus qu'on dise du mal de leurs marabouts, ni que quelqu'un discute ce qu'ils disent et ce qu'ils

(1) Ceci est de la pure théorie, car ils n'obéissaient pas souvent aux ordres de ce prétendu souverain.

font, ou encore les blâme quand ils se conduisent mal ; ils donnent pour raison que ces hommes étant des ministres de Dieu, personne n'a le droit de se mêler de ce qu'ils font.

10° Autant ils sont négligents à bien élever leurs enfants, autant ils sont empressés, dès que leurs filles sont nubiles, de les marier. Ils procèdent dans cette tâche du mieux qu'ils peuvent et se montrent si pleins de sollicitude à cet égard, que dès leur enfance, ils les promettent et fiancent à des jeunes garçons, fils de leurs amis ou égaux.

11° Celui qui à la fin prend la détermination de vivre en bon musulman, accomplit ce devoir avec résolution. Les vieillards observent si bien leur loi, sont si dévots à faire la prière aux heures prescrites, à fréquenter la mosquée en temps voulu, à jeûner dans le carême, à s'abstenir de vin et d'eau de vie, que plût à Dieu que les chrétiens fussent aussi zélés dans l'observance des saintes lois et des préceptes du Seigneur.

CHAPITRE XXXVIII.

DE LEURS CÉRÉMONIES AU MOMENT DE LA MORT ET DES ENTERREMENTS.

Lorsque quelqu'un est au lit près de mourir, si c'est un homme, les hommes seulement l'assistent, si c'est une femme, les femmes seules l'entourent.

Tous les assistants doivent invoquer incessamment Mahomet jusqu'à ce que le moribond perde la parole et le sentiment. Aussitôt, on lui place la tête du côté du Levant comme quand on fait la prière, quand il a rendu le dernier soupir on l'étend immédiatement par terre, on le place nu sur des planches où, avec de l'eau chaude et du savon, on lui lave et on lui frotte tout le corps ; on lui ratisse avec un couteau la plante des pieds, de telle manière qu'il y reste à peine de la peau. Après cela, on le revêt, homme ou femme, d'une chemise et d'une culotte très-blanches et on l'enveloppe dans un drap qui le couvre en entier, dépassant les pieds et la tête, et on le laisse étendu à terre. Cet office est exercé selon le sexe du défunt par des hommes ou par des femmes dont c'est la profession. Cette cérémonie terminée,

viennent les parents et les amis qui mettent le mort sur une civière basse que les marabouts louent pour cet usage, et on couvre ensuite le cadavre d'un large et long drap de soie de couleur. Si c'est un homme on met son turban par-dessus ce drap, s'il avait coutume d'en porter un de son vivant. On obtient alors du kaïd des morts (1) l'autorisation d'enterrer celui-ci, ce qui ne peut se faire sans son assentiment ; attendu qu'il exerce cette charge au nom du Pacha, afin de savoir qui meurt, et être à même de recueillir ses biens, le cas échéant pour le Grand Turc et le dit Pacha.

On sort alors le défunt dans la rue où l'attendent les invités au convoi, avec tous les parents et amis, sauf les femmes qui n'accompagnent aucun défunt ou défunte, fussent une mère, une fille ou un parent très-proche. Les gens principaux et riches invitent aussi deux, trois ou quatre marabouts, qui accompagnent le défunt (2) et prient à haute voix pour lui, par une espèce de chant qui consiste uniquement à répéter fréquemment *Ala, Ala* ! ce qui veut dire *Dieu est et Dieu sera* (3). Ils n'ont pas la coutume de porter des bougies, ni des torches allumées comme nous autres chrétiens ; mais accompagnant le défunt comme nous avons dit avec les invités et les marabouts ils l'emportent d'un pas aussi accéléré que possible, et (dans cette marche), le défunt a toujours la tête en avant et les pieds derrière, au contraire de ce que pratiquent les autres nations chrétiennes, juives et païennes. Le lieu où on les enterre est toujours hors de la ville ; et à Alger en particulier on les enterre tous en général en deux champs, dont l'un est hors de la porte Bab-Azun, — *Bab Azzoun* — et l'autre hors de celle de Babaluete — *Bab el-Oued*. — Quelques-uns, mais bien peu, sont enterrés dans leurs jardins, lesquels lorsqu'ils servent de sépulture deviennent alors libres pour

(1) On ne le désignait pas sous nom de kaïd mais bien sous celui de *Bit el maldji*, ou administrateur des biens du *Bit el mal* — maison des biens. — Il était chargé de recueillir les successions vacantes au nom du gouvernement turc. Aucune inhumation ne pouvait être faite qu'avec la civière qu'il fournissait, c'était un moyen de contrôle certain sur la succession du défunt.

(2) Ce sont les *Tolba* ou lettrés qui récitent des versets du Koran.

(3) Cela veut dire *Dieu* tout simplement.

l'entrée, et communs (quand aux produits) car chacun peut cueillir les fruits des arbres qui s'y trouvent. Les Janissaires ont aussi une grande enceinte très-longue et très-large où on les enterre, particulièrement, elle est en dehors de la porte Bab Azoun au Levant.

Si quelqu'un meurt le Xuma (*Djemâa*) c'est-à-dire le vendredi qui est leur fête — hebdomadaire — on ne le mène en terre qu'à midi, heure de la prière, et alors on passe par quelque mosquée où on le fait entrer et où il reste pendant la dite prière, et où tous prient pour lui. Sortis hors de la porte de la ville, ils ont coutume de mettre le défunt sur quelque sépulture de leurs marabouts et saints, qui sont là enterrés dans des chapelles comme nous l'avons dit. Je demandai à un musulman, pourquoi ils agissent ainsi. C'est, me répondit-il plaisamment, que le défunt reçoit ainsi de ce marabout certaine vertu pour pouvoir aller au ciel et doit être plus preste pour marcher plus vivement vers l'enfer (selon le cas).

Arrivés au lieu de la sépulture, la première chose qu'ils font c'est de prendre le turban du défunt, — qu'ils portent comme nous l'avons dit sur une civière — et ils le jettent trois fois par terre et appelant leur Mahomet un grand nombre de fois. Ils disposent le corps très-doucement et avec grande précaution dans la fosse qui lui a été creusée, de façon à ce qu'il ne tombe pas, et ne reçoive aucun choc contre la terre, car, disent-ils c'est un très grave péché de maltraiter un mort. Aussitôt, les parents donnent aux pauvres, qui en pareille circonstance ne manquent d'accourir au cimetière, des morceaux de pain pour aumône et quelques figues sèches; et ils ne sont pas dans l'usage de rien ajouter aux figues, parce que, disent-ils, ils gagnent autant de pardons qu'il y a de pépins dans les figues. On recouvre immédiatement de terre les gens très-pauvres et misérables; les autres, on les met dans une cavité creusée en terre que recouvrent quelques pierres, et avec de la chaux et du plâtre on remplit bien les intervalles. Mais il arrive souvent à ces sépultures que les pierres étant petites et légères, les chacals et les chiens et d'autres animaux déjà habitués à la chose, viennent de nuit, les dérangent et mangent tous les corps, de manière que le matin on n'en

retrouve plus que les os. D'ordinaire, ils mettent sur ces cavités des pierres entières et grandes, souvent assez bien travaillées, avec deux autres plus petites et rondes, desquelles l'une est placée à la tête (1) et l'autre aux pieds. On tient généralement les sépultures un peu élevées au-dessus du sol comme à deux ou trois palmes (2) environ au moyen de degrés faits en briques, en carreaux de faïence ou en pierres blanches, suivant la volonté ou la fortune de la famille.

Les grands kaïds et les pachas sont enterrés dans de vastes cubas — ***koubba*** — rondes comme des chapelles, bâties en voûte et très-joliment travaillées, auxquelles on accède par une porte étroite qui est toujours fermée avec un cadenas. Autour de ces chapelles il y a des fenêtres par lesquelles pénètre un peu de jour, bien que certaines n'en aient pas d'autre que celui qui vient par la porte. Le sarcophage est bâti au milieu de cette chapelle, au-dessus du sol, et avec des degrés de pierre, de carreaux de faïence ou de briques, comme je l'ai ci-dessus, le tout bien travaillé. Ils placent aussi deux pierres rondes, l'une aux pieds, l'autre à la tête, où ils gravent en épitaphe des paroles du Koran avec le nom et la qualité du défunt.

Les riches sont aussi dans l'usage de louer un ou deux marabouts, pour lesquels ils montent une tente de campagne sur la sépulture du défunt, s'il n'est pas enterré dans une chapelle. Ceux-ci restent enfermés là 5, 6 et 8 jours ou plus même s'ils le veulent, priant sans cesser jour et nuit pour le défunt, dont la famille leur envoie tous les soirs la nourriture nécessaire; à la fin de leur séjour ils sont très-bien payés.

Le lendemain de l'enterrement, le matin, les parents et amis vont visiter le tombeau, y pleurer et prier pendant quelque temps. Quand les hommes sont venus, les femmes y vont à leur tour avec leurs parentes et amies. Ensuite, toutes s'asseyent là pour faire la conversation. Elles font apporter du rivage qui est

(1) Celle-ci se nomme en arabe *m'chahad* parce qu'elle porte ordinairement une inscription qui témoigne que le défunt appartenait à la religion musulmane.

(2) A peu près 0 m. 75 c.

proche beaucoup de pierres blanches et menues comme des fèves, et les prenant dans la main droite elles les passent dans la gauche, — comme si elles comptaient, un, deux, trois, quatre, — et à chaque fois elles disent: Cebam Ala — *Sbah Allah* — qui veut dire Matinée de Dieu, comme si elles voulaient que Dieu leur donne la lumière dans l'autre vie. Au moment de quitter l'endroit, elles laissent toutes ces pierres sur les sépultures; celles qui ne prennent pas ces pierres ou ne les passent point par les mains, prient comme nous par grains — de chapelet, — répétant à chaque grain les mêmes paroles de Cebam Ala — *Sbah Allah*. — Après trois jours on revient faire la même cérémonie, visiter le sépulcre, et prier sur le défunt. Ensuite la coutume veut que pendant toute l'année le lundi et le vendredi matin, ainsi que le jeudi soir, les femmes aillent visiter les tombeaux, ce que quelques hommes font aussi ces mêmes jours, mais le matin de bonne heure. Homme ou femme qui passe quelque jour que ce soit à côté des sépultures doit s'arrêter aussitôt pour prier, et intercéder pour les défunts. Pour cela ils y laissent les petites pierres qui y restent continuellement (1). Leurs marabouts leur ont persuadé qu'alors qu'ils visitent ainsi les tombes des défunts, les âmes de ceux-ci en sortent pour se tenir avec eux, que celles des hommes et des femmes s'asseyent sur ces stèles que nous avons dit que l'on mettait à la tête des sépultures, et que les âmes des enfants s'asseyent sur les haïks de leurs mères, de leurs aïeules ou de leurs sœurs. Aussi, les visiteuses s'asseyent ou sur le sépulcre même, ou elles s'y accottent; et quand elles se lèvent pour retourner chez elles, elles le font très-doucement et très-lentement. Elles secouent alors leurs haïks légèrement et avec grande précaution, car si elles ne faisaient pas ainsi et se levaient brusquement ou secouaient leurs vêtements, elles feraient du mal aux petites âmes innocentes des enfants. Telles sont les doctrines et croyances de leurs marabouts.

Il est aussi d'usage général que dans la maison du défunt les trois premiers jours on n'allume pas de feu; mais si les gens de la maison doivent manger ce ne doit pas être chair rôtie ni

(1) Ces pierres devaient sans doute remplacer le chapelet.

bouillie; ou alors des parents ou amis doivent les leur envoyer du dehors. Aussi, pendant ces trois jours, on donne pour l'amour de Dieu et pour l'âme du défunt, du pain et des figues aux pauvres, autant que le dit défunt mangeait ou pouvait manger dans un repas.

Ils n'ont pas de deuil entre eux: seulement, les femmes à la mort d'un mari, d'un fils ou d'un père portent, dans la maison, quelque voile jaune ou noir, mais cela pendant peu de jours.

Les juifs sont très-superstitieux, comme pour tout le reste, dans leurs enterrements: ils lavent et frottent aussi le corps avec du savon et de l'eau chaude, lui mettent une chemise et une culotte blanche, l'ensevelissent dans un drap qui doit être neuf, et accompagnent le corps en foule au cimetière; mais jusqu'à ce qu'ils sortent de la ville, ils n'osent point chanter ni même réciter leurs oraisons, à cause des enfants musulmans qui leur jetteraient des pierres, mais une fois hors des portes, ils entonnent des psaumes hébraïques jusqu'à leur arrivée au cimetière juif situé à main gauche, à la sortie de la porte Bab-el-Oued. Ce lieu de sépulture qui leur a coûté très-cher, est entouré d'un mur bas pour empêcher l'accès du bétail. C'est là que sont enterrés tous les juifs avec accompagnement de grandes clameurs, ils sont placés dans leurs tombes non point étendus mais accroupis (1). Ils placent sur chaque sépulture une grande pierre, et à l'instar des musulmans, une autre aux pieds, et une autre à la tête (2) avec une épitaphe faisant connaître le nom du défunt. Tous les jeudis dans la soirée, les femmes principalement, vont pleurer sur ces tombes, et parcourent le cimetière les cheveux épars en poussant de grands cris.

En outre de cela, pendant le courant de l'année qui suit la mort d'une personne, les femmes se réunissent dans la maison du défunt, et au son de certaines cliquettes, ou tout simplement au

(1) C'est une erreur: suivant leur loi religieuse le mort doit être d'abord placé horizontalement au fond de la fosse et sans bière; on range ensuite au-dessus du corps des pierres transversales formant voûte pour l'isoler du contact de la terre qui doit le recouvrir.

(2) Les juifs n'ont jamais fait usage que d'une seule pierre tumulaire pour chaque défunt.

bruit de leurs mains frappées l'une contre l'autre, elles chantent à haute voix les louanges du mort avec des paroles composées en vue de provoquer les pleurs. Accroupies en rond, échevelées, elles se déchirent le visage surtout celles que le deuil concerne, quant aux autres elles ne s'égratignent que très-légèrement. Quand une veuve ne peut pas réunir assez de monde pour organiser les pleurs en commun, elle se retire dans un coin de son logis et se déchire tout le corps en poussant des sanglots et des cris à rompre les oreilles.

Les juifs ne portent pas non plus de vêtements de deuil (1) mais les femmes se coiffent et s'habillent d'étoffes noires pendant un temps assez long. Ce qui vient d'être rapporté au sujet des lamentations que font les juives, doit s'appliquer dans le même cas aux femmes musulmanes, qui se déchirent également le visage mais seulement le jour du décès, ou bien encore pendant les deux ou trois jours suivants et pas davantage.

CHAPITRE XXXIX.

DE QUELQUES ÉDIFICES PUBLICS ET DES FONTAINES D'ALGER.

Indépendamment des bastions et des forts dont nous avons fait la description ci-dessus, il y a encore à Alger des édifices dignes d'être signalés. D'abord les mosquées, dont il y a bien une centaine, grandes ou petites, ayant toutes des marabouts pour les administrer et réciter avec le public les prières aux heures — réglementaires. — Elles ont été bâties par des Maures, des Turcs ou des renégats, et dotées de rentes plus ou moins considérables, à l'aide desquelles on pourvoit à l'entretien du personnel et du matériel nécessaire. Plusieurs de ces édifices religieux sont très-bien construits en voûtes supportées par des arceaux, et des colonnes bien travaillées qui, bien que n'étant pas de marbre, —

(1) Obligés par le gouvernement turc de porter des vêtements noirs comme signe distinctif de leur race, les juifs indiquaient leur deuil en rabattant sur leur coiffure le capuchon du caban ou du burnous dont ils faisaient généralement usage en Algérie.

parce qu'il n'y en a pas de bon dans le pays — (1), sont très-élégamment fabriquées en briques et en plâtre.

Les principales de ces mosquées sont au nombre de sept :

La première qui est très-vaste, et la plus grande de toutes (2) est située auprès du port, à la moitié de la distance entre celui-ci et l'arsenal (3).

La seconde qui se trouve à peu de distance à l'ouest de celle-ci fut achevée en 1579 (4) ; un Maure très-riche appelé Caxes (*El Kechach*) en ordonna la construction au moment de sa mort : elle est très-jolie, bien travaillée et de raisonnable grandeur.

La troisième est voisine du palais des Pachas et dans le marché aux légumes ; ces souverains ont coutume de s'y rendre le vendredi pour la prière (5).

La quatrième est dans la grande rue marchande, un peu au-delà du palais et avant d'arriver à la porte Bab-el-Oued (6).

(1) Et l'onyx calcaire, et le marbre blanc de Filfila, et la brèche africaine?

(2) Elle occupe une superficie d'environ 2,000 mètres carrés ; c'est encore la principale mosquée d'Alger, restée à peu près ce qu'elle était à cette époque, à l'exception de la façade qui regarde la rue de la Marine, au devant de laquelle en 1837, le génie militaire a construit en l'ornant de riches colonnes de marbre une galerie publique se raccordant avec celle qui règne tout autour des maisons de cette rue.

(3) Il y a dans le texte — *Tarazanal* — mot inusité aujourd'hui, et dont les Espagnols ont tiré celui de *Arsenal* que nous leur avons sans doute emprunté ; mais il y a tout lieu de croire que le *Tarazanal* de l'époque d'Haëdo conservant encore sa forme originelle, provenait de l'expression arabe دار الصناعة *Dar essnaâ* maison de fabrication ou arsenal.

(4) Nous extrayons du livre intéressant de M. Devoulx « Les édifices religieux de l'ancien Alger » les indications suivantes relatives à la situation, et à l'état actuel de ces diverses mosquées.

Comprise parmi les anciennes mosquées de l'Alger Berbère, elle fut restaurée par *El-Kechach* dont elle a pris le nom depuis cette époque. Affectée dès 1831 au service de l'administration militaire, elle sert encore aujourd'hui de magasin central des hôpitaux, elle porte le n° 28 de la rue des Consuls.

(5) Cet édifice connu sous le nom de *Djama Essida* occupait la portion de la place du Gouvernement qui s'étend devant l'hôtel de la Régence. Démolie pour cause d'utilité publique, les colonnes qui supportaient les bas côtés de sa gracieuse coupole servirent à la construction de la galerie publique adossée à la grande mosquée dont il vient d'être question.

(6) Mosquée de *Sidi Errabi* et plus tard de *Bou Kemkha*, la plus vaste

La cinquième dans le *Souk* des chrétiens qui vendent des herbages et fabriquent des cabans, derrière le bain du roi (1).

La sixième dans la rue des écuries du pacha et un plus en avant (2).

La septième est située en haut de la ville et près de la Kasbah (3).

Ces mosquées, spécialement la première, possèdent des minarets très-hauts et très-anciens, qui paraissent appartenir à l'époque romaine tant par leur hauteur que par leur architecture (4).

On doit aussi comprendre dans la catégorie des édifices notables les bains construits par divers pachas, où les habitants se rendent chaque jour. Laissant de côté cinquante ou soixante bains particuliers de peu d'importance, nous en décrirons seulement deux qui sont les principaux et les mieux aménagés.

L'un est appelé bain de Hassan pacha, du nom du fils de Barberousse qui l'a fait construire. Il est formé de voûtes très-solides entièrement revêtues de marbre poli ; il se divise en deux salles carrées, longues, larges et spacieuses. Dans la première où on se déshabille, les effets sont fidèlement gardés, on entre nu

---

des mosquées de second ordre, aliénée en 1840 par cause de vétusté, son emplacement est englobé dans la maison portant le n° 15 de la rue Bab-el-Oued et le n° 3 de la rue Tourville.

(1) Ce nom de fabricants de cabans, *kebabtiya*, étant celui d'un quartier et d'une mosquée située dans la direction indiquée par Haedo, on peut croire qu'il se rapportait à l'édifice religieux aujourd'hui détruit, dont l'emplacement est compris dans le temple protestant de la place de Chartres, la voie publique et la maison portant le n° 1 de la rue Palma.

(2) Cette désignation permet de supposer que ce pourrait être l'ancienne mosquée de *Ketchaoua* restaurée à la fin du dernier siècle de notre ère par le pacha Hassan, puis affectée par nous un culte catholique. Elle est entièrement refondue aujourd'hui dans les constructions de la cathédrale.

(3) C'est la mosquée de Sidi Ramdan, ou *mosquée de la vieille Kasba*. — Elle est située près du lieu où s'élevait avant la domination Ottomane la citadelle de la ville berbère. Elle n'a pas cessé d'être consacrée au culte. A partir du XIIe siècle de l'hégire la qualification de *Mosquée de la vieille Kasba disparait*, et le nom de Sidi Ramdan reste seul attaché à ce curieux édifice.

(4) Celui de la grande mosquée, dont la construction remonte à 1324, contient des pierres revêtues d'inscriptions romaines que l'on peut supposer avoir été retirées des monuments ruinés d'Icosium.

dans la deuxième autour de laquelle il y a plusieurs cabinets pouvant contenir dix à douze personnes. Chacune de ces pièces a sa fontaine jaillissant du mur même du bain par des tuyaux de bronze qui font le tour des murailles de cette seconde salle, dans laquelle arrive en grande quantité l'eau chaude provenant d'une autre salle placée en arrière (1), où on la chauffe continuellement. Ce ne sont pas, ainsi qu'on le voit, des thermes naturels, mais bien des eaux chauffées artificiellement. Une vasque de marbre placée à l'issue du tuyau de chaque chambre reçoit l'eau, que chacun vient prendre à son gré avec un vase de cuivre, pour jeter sur soi, ou se faire laver par les étuvistes. Près de cette vasque d'eau chaude, il y en a une autre d'eau tiède apportée de la même manière par des tuyaux spéciaux ; la température de ces chambres est si élevée qu'on y transpire excessivement. Depuis la nuit jusqu'au lendemain à midi, on trouve dans ces bains pour laver et masser les gens, des hommes qui vivent de ce métier (2). Tous les jours à midi, ils sont remplacés dans cet office par des négresses, parce que depuis cette heure là jusqu'à la nuit, le bain est exclusivement réservé aux femmes.

Chacun paie deux *aspres* d'entrée, au profit de celui qui tient le bain à loyer du Pacha qui en est le maître, il donne ensuite une *aspre*, ou ce qu'il veut au baigneur. Ceux qui n'apportent pas leur linge pour s'essuyer en trouvent dans cet établissement où les chrétiens en payant sont admis aussi bien que les musulmans, mais on n'y reçoit pas les juifs. Ceux-ci d'ailleurs n'y entreraient pas, tant ils sont superstitieux, car ils ne veulent que personne ne les touche (3).

---

(1) L'hypocauste.

(2) Ce sont des indigènes originaires de l'oasis des Beni Mzab ou Mzabites, qui alors comme aujourd'hui, ont à Alger et dans la plupart des autres villes d'Afrique, la spécialité de cette profession, ainsi que de celles de fourniers, d'âniers, de marchands de bois, de charbon et de revendeurs de légumes. Le Mzabite est en général sobre et honnête, uniquement occupé des intérêts de son commerce où il acquiert souvent avec la richesse une réputation de probité méritée.

(3) Etait-ce bien là le motif de leur abstention ? Quoi qu'il en soit, les Juifs d'aujourd'hui n'ont plus cette superstition.

Ce premier bain est situé presque au milieu de la ville (1), il est très-fréquenté jour et nuit.

Le second de ces établissements porte le nom de Mohammed pacha qui l'a fait bâtir, il est situé un peu en arrière et à l'Est du premier (2). Il a été construit sur le même modèle, mais il est plus petit et moins fréquenté. Ce sont là les deux bains principaux et dignes d'être cités.

Il y a également quelques maisons très-remarquables, comme la maison royale, demeure ordinaire des Pachas (3); si elle n'est

(1) Il existe encore à peu près tel qu'Haedo vient de le décrire; il est situé à l'angle des rues Bruce et de l'Etat-Major, avec façade sur ces deux rues. Celle de la rue Bruce démolie il y a quelques années pour cause de vétusté, a été reconstruite à la française et contient à l'étage seulement, de petits appartements occupés par des européens. Dans cette portion de l'édifice se trouvait un des côtés de la salle de chauffage qui a été reportée un peu plus en arrière; quant au reste il n'a subi aucune modification dans sa distribution intérieure.

Cet établissement plus particulièrement désigné aujourd'hui par les indigènes sous le nom de *Hammam Sidna, le Bain de notre Seigneur* (sous entendu Hassan), passa lors de la conquête des mains du *Beylik* turc à celles du Domaine de l'Etat. Loué d'abord pendant plusieurs années à Bakir ben Omar, *amin* ou syndic de la corporation des Mzabites, il fut ensuite aliéné au profit de ce chef indigène qui l'a exploité jusqu'en ces derniers temps, où il est mort le laissant en propriété à son fils.

(2) Ce bain avait postérieurement perdu le nom de son fondateur pour prendre celui de Ketchaoua par lequel on désigna longtemps le quartier où il était situé; il a été démoli, et son emplacement doit être compris dans les rues et le vide ouverts sur le côté Est de la cathédrale que nous avons dit plus haut avoir pris la place de la mosquée appelée aussi Ketchaoua.

(3) On l'appelait quelques fois *dar es-soultan* دار السلطان mais plus ordinairement *djenina*, *jenina* جنينة petit jardin. La description qu'on va lire fut écrite et publiée en 1854 dans le journal l'*Akhbar*, par M. Berbrugger, sous forme de protestation au nom des amis de l'art, et de la couleur locale, contre la décision qui venait de prescrire alors la démolition de cet antique édifice. Nous saisissons avec empressement l'occasion de remettre ce travail à la place qu'il doit occuper, et de le préserver ainsi de l'oubli qui s'attache fatalement aux matériaux historiques insérés dans les publications étrangères à la spécialité qui caractérise la *Revue africaine*.

« L'Alger musulman que nous avons trouvé en 1830, achève de s'en aller par morceaux, sous les yeux indifférents de la foule européenne. L'alignement l'éventre et le perce à jour, les procès-verbaux pour cause de sécurité publique l'abattent en détail. Le flot envahissant de notre population, avec ses habitudes antipathiques à l'architecture indigène, l'efface ou du moins l'altère profondément, partout où il peut l'atteindre. Une construction mauresque sera, avant un quart de siècle, une curiosité aussi rare pour les habitants d'Alger, que pour les touristes européens.

pas aussi riche, aussi somptueuse que les palais des quelques rois ou princes chrétiens, si on n'y voit pas autant de colonnes de marbre, que d'ailleurs le pays ne fournit guère, on y rencontre au moins un vaste développement de constructions. Elle s'ouvre

« Cette grande destruction se justifie dans son ensemble par des motifs d'un ordre supérieur; nous n'essaierons pas de la combattre ni même de la critiquer, mais il semble qu'il est juste et possible d'admettre des exceptions au principe de démolition générale : certains édifices mériteraient d'échapper au sort commun, par leur valeur architecturale ou par les souvenirs qu'ils rappellent. Pourquoi ne pas les conserver? Veut-on que d'ici à peu d'années on cherche vainement sur l'emplacement d'*El-Djezaïr*, une trace, si faible qu'elle soit, de la cité musulmane? Ce serait un vandalisme capable de déshonorer même une nation barbare. La France civilisée ne voudra pas que la postérité ait le droit de lui adresser ce reproche! Elle préservera du marteau destructeur les monuments, trop peu nombreux, hélas, qui méritent l'honneur d'être épargnés. On doit l'espérer en voyant, parmi nos sommités administratives, des personnes aussi capables de comprendre un appel de cette nature, que disposées à en tenir compte.

« Il existe, d'ailleurs, un argument décisif à l'usage de MM. les utilitaires, gens très-prépondérants dans la question : l'affluence des étrangers est une source féconde de revenus pour les villes qui ont le bonheur d'avoir quelque chose d'original à leur montrer. Or, que viendrait-on voir ici, quand l'œuvre de destruction de la cité musulmane serait accomplie? — Nos rues à arcades, nos maisons-casernes, nos monuments à la grecque? — Ayons la modestie de convenir que très-peu de touristes s'exposeraient au mal de mer pour jouir d'un coup-d'œil qui ne peut avoir pour eux le mérite de la nouveauté. Donc, les amateurs du positif doivent nous venir en aide dans la cause que nous avons toujours soutenue en général et que nous allons appliquer maintenant à un fait particulier.

« Il existe à Alger un ancien monument, le plus ancien de tous après la Grande-Mosquée, un monument qui, pendant trois siècles, fut habité par les souverains de ce pays et a été le principal théâtre des évènements politiques sous la domination turque. Outre qu'il se recommande par de nombreux et remarquables souvenirs, il n'est pas dépourvu d'une certaine valeur artistique. On nous refusera peut-être

sur deux grandes cours dont chacune a trente-six pieds de diamètre, toutes deux pavées en briques, entourées de galeries à colonnes faites de briques, bien travaillées à la chaux et au plâtre et très-blanches.

---

ce dernier point, si nous disons que cet édifice est la Jénina. Mais nous prions le lecteur de faire attention que, depuis notre arrivée à Alger, on ne s'est occupé de la Jénina que pour l'enlaidir et la ruiner. A-t-on jamais vu la brosse du badigeonneur essayer de faire disparaître l'épaisse poussière, son unique et ignoble enduit depuis un quart de siècle ? Le récent arrêté municipal, pour cause de salubrité publique, n'a pas même eu cet effet ! A-t-on tenté une seule fois de nettoyer ses nombreux carreaux de faience, qu'on ne distingue presque plus, sous la croûte sordide qui les recouvre, ces carreaux qui jadis se mariaient si agréablement avec les couches de chaux d'une éclatante blancheur ? A-t-on aperçu, par hasard, un maçon mettre la main sur la façade séculaire, à moins que ce n'ait été pour y percer quelques-unes de ces gracieuses fenêtres que l'Europe a naturalisées sur la terre d'Afrique ? Mais, en revanche, l'incendie est venu un jour promener ses langues de feu sur ce vieux monument, y laissant de profondes blessures, qui n'ont pas été guéries, assurément, par certains collectionneurs de carreaux de faience, de marbres, de marches d'escalier, matériaux qu'ils brisaient quand ils ne réussissaient pas à les enlever assez vite. Après quoi l'on a dit : « La Jénina n'est plus qu'une ruine : il faut la démolir. Singulier raisonnement ! on gâte à plaisir un monument curieux, puis on excipe du mal qu'on y a fait pour en demander la destruction ! *Abyssus abyssum invocat.* »

« Mais, d'ailleurs, la véritable façade de la Jénina, au point de vue artistique, n'est pas celle qui donne sur la place. Les personnes curieuses de la connaître doivent pénétrer dans les bâtiments de l'ancienne manutention et examiner, du haut de la terrasse des fours, le côté septentrional de l'ancien palais des pachas, en se plaçant de manière à voir dans la cour du magasin des diligences. Là, pour peu qu'on se donne la peine d'abstraire par la pensée toutes les additions modernes, on verra trois étages de galeries, dont les deux supérieures ont leurs arcades supportées par des doubles colonnettes séparées par de petits entre-colonnements en ogive ; supposez tout cela dégagé des constructions et maçonneries parasites ; rétablissez les lignes de carreaux de faience dans un état d'intégrité et de propreté convenable ; et vous aurez une très-gracieuse façade, la façade primitive, en un mot. Ajoutez, en avant, le petit jardin — *Djenina* — qui a donné son nom à la portion septentrionale de l'ancien palais, le petit jardin avec sa fontaine d'où l'eau jaillissait dans une vasque de

On y voit beaucoup de ces chambres que les indigènes appellent golfas (*ghorfat* غرفات chambres des étages supérieurs), grandes ou petites, hautes ou basses, toutes bien bâties et quelques-unes lambrissées de très-bon bois de sapin et de chêne et ornées de

---

marbre ; et vous pourrez apprécier le mérite architectural de ce monument trop méconnu.

« Supposons que l'Algérie, si prodigue de commissions, eût eu l'idée, à l'instar de la métropole, d'en créer une des monuments historiques On admettra bien qu'il aurait pu s'y rencontrer quelques membres doués de l'amour de l'art et professant le culte des souvenirs historiques, ils auraient sans doute appelé depuis longtemps l'attention officielle sur cette pauvre Jénina, empêché les dévastations dont elle a été l'objet, et prévenu la ruine totale qui la menace.

« Nous désirons que l'on sache bien qu'en prenant la défense de l'ancien palais des pachas, nous n'entendons pas prêcher pour le fouillis de chambres, de caves, de magasins, etc., qui garnissent confusément l'espace compris entre la maison des Sultans et la rue de la Jénina. Nous ne demandons grâce que pour le monument qui vit mourir la domination arabe avec le cheikh Selim Et-Toumi, et naître la domination turque dans la personne des Barberousse.

« En vérité, cette pauvre Jénina vaut bien qu'on s'y intéresse un peu. Elle a d'abord un très-grand mérite : c'est que nul jusqu'ici n'a pu retrouver son acte de naissance. Quand et par qui a-t-elle été bâtie ? — On l'ignore. Or, la vraie noblesse, on le sait, est celle qu'on ne peut prouver et qui se perd dans la nuit des temps. En parcourant le labyrinthe de ses constructions, si diverses d'âges et de formes, nous y avons vu une ancienne arcade mauresque aux arabesques fouillées dans le plâtre et reposant sur des assises de pierres de taille qui pourraient bien être une œuvre des Romains !

« C'est dans la Jénina que mourut le premier martyr chrétien, sous la domination turque. Là, Don Martin de Vargas, le vaillant défenseur du Pégnon (la tour intérieure du phare), fut assommé à coups de bâton en présence du féroce Kheïr ed-Din. Combien d'autres victimes, depuis lors (1529), ont arrosé de leur sang le sol de ce palais !

« Si nous appelons Jénina ce vieux monument, reconnaissable au timbre dont notre civilisation l'a frappé sous la forme d'un cadran d'horloge publique, c'est pour nous conformer à l'usage généralement admis parmi nos compatriotes, car son vrai nom, on l'a déjà vu, est *Dar Soltan el-Kedima* (la vieille maison des Sultans) ; l'autre désignation ne convient qu'aux nombreuses constructions comprises entre ce vieux palais et le Makhzen el-Achour, ou magasin des grains de dîme, qui borde la rue Jénina.

« Lorsque les frères Barberousse parurent pour la première fois à

peintures à la mauresque et à la turque. C'est-à-dire qu'on n'y voit aucune figure d'homme mais seulement des dessins de fleurs et de plantes très-gracieux. Tout cela a été fait par des chrétiens, car je n'ai jamais vu ou entendu dire qu'aucun Turc ou Maure d'Alger ait fait de la peinture.

Alger, cette ville était gouvernée par Selim Et-Toumi, chef de la tribu arabe des Taleba, alors maîtresse de la Mitidja, où ils s'étaient établis de l'assentiment des kabyles Beni Mellikeuche, après que les Beni Toudjin les eurent chassés de la province de Titeri. Les Taleba étaient une branche des Makil qui menaient la vie nomade au sud du Maroc. Selim reçut Aroudj dans son palais, l'y logea; le corsaire l'étouffa traîtreusement dans son bain et usurpa son pouvoir. Tout porte à croire que le palais, théâtre de cette tragédie, était la Jénina ; car, peu de temps après le meurtre, Kheïr ed-Din, frère de l'assassin, ayant été assiégé dans sa résidence par les Algériens révoltés, la description de l'attaque racontée dans la chronique *Razouat Kheïr ed-Din*, ne laisse aucun doute là-dessus.

« Trois rues conduisaient à ce palais, dit le narrateur indigène ; celles qui partent des portes Azoun, Bab-el-Oued et de la Marine. Il ajoute, d'ailleurs, que ce palais était encore celui des Pachas au temps où il écrivait (vers 1540).

« Il était assurément fort naturel que les Barberousse, en usurpant le pouvoir à Alger, se fussent installés dans la demeure royale de leurs prédécesseurs, l'habitation la plus convenable sans doute que la ville pût offrir à ces nouveaux souverains (1).

« La plus ancienne description que nous connaissions de la Jénina est dûe à Nicolas de Nicolaï, seigneur d'Afreville, valet de chambre et géographe ordinaire d'Henri II, roi de France. Nicolaï se trouvait de passage à Alger en 1550, avec le sieur d'Aramont notre ambassadeur en Turquie.

« Selon lui, le palais du Pacha était au milieu de la ville qui, à cette époque, ne montait guère plus haut que la rue Katarougil ; on entrait d'abord dans ce qu'il appelle une basse-cour, puis on passait par une autre cour, moindre que la première, au milieu de laquelle était un petit vivier carré, avec des siéges, pavé de carreaux émaillés. Au bout qui regarde le Midi, se trouvait une grande fontaine pour le service de la maison.

« A l'un des angles, se dressait un grand escalier de bois, qui existe encore (1854), qui aboutissait à une longue galerie soutenue par des

(1) Il y a, dans le haut de la ville, une maison appelée *Dar Kheïr ed-Din* et qui, d'après la tradition, fut habitée par ce corsaire. Il a très-bien pu, comme d'autres Pachas ses successeurs, avoir, outre le palais, une maison particulière pour son harem, sa famille.

Cette maison royale où il y a un joli jardin quoique petit, est la seule de la ville qui présente cette particularité.

Il y a aussi par la ville d'autres maisons particulières qui ne le cèdent en rien à de très-jolies maisons chrétiennes; elles ont toutes la forme que nous avons décrite, et chacune à sa cour

---

colonnes, les unes de divers marbres et les autres de pierres blanches. Au milieu du pavé, qui était émaillé (de carreaux de faïence peinte), bouillonnait, par grand artifice, une petite fontaine de forme octogone, au niveau du sol, dont une simple moulure la séparait.

« Au bout de cette galerie, sur un bas siége de marqueterie, se tenait le pacha vêtu d'une robe de damas blanc.

« Si l'on fait abstraction des voûtes qui s'appuient sur la façade septentrionale de la Jénina, constructions parasites, et comparativement modernes, on appliquera sans peine cette description à l'état actuel des localités. L'entrée d'alors se trouvait rue Bab-el-Oued, en face de *Zankat el-Mezouar* (rue Mahon). Elle conduisait à une cour dont les galeries de droite subsistent encore avec des amorces de celles qui s'y rattachaient en retour d'équerre. Les galeries de gauche ont entièrement disparu et sont remplacées, ainsi que la deuxième cour, par les voûtes des fours de l'ancienne manutention et du magasin actuel de la diligence de Blida. Ce magasin renferme une petite partie de cette ancienne cour à laquelle on arrivait, depuis 1812, par le portail en marbre blanc qui est à côté du corps-de-garde de la place.

Ici se trouvait la description faite par Haëdo, à laquelle il va être fait allusion :

. . . . . .

« Toutes les descriptions données par des auteurs plus modernes s'accordent avec celle-ci pour l'aspect général et l'ensemble de la distribution des localités : elles ne varient que par quelques détails, ainsi qu'on devait s'y attendre, ce palais ayant dû subir, pendant trois siècles, diverses réparations et modifications (1).

« Ainsi, le 9 redjeb 1227 (1812 de J.-Ch.), sous le règne d'El-Hadj Ali Pacha, la porte d'entrée du palais (à côté du corps-de-garde) fut reconstruite en un marbre blanc auquel la poussière de la place et une longue incurie ont communiqué la couleur sale qu'on lui voit aujourd'hui.

« Nous avons à notre disposition les éléments d'une histoire très-étendue de ce monument; mais les bornes d'un article ne nous per-

(1) Les divers bombardements qu'Alger a subis, surtout dans le XVIIe siècle, et qui ont été principalement dirigés contre les édifices publics, n'ont pas peu contribué à modifier la Jénina en provoquant des réparations importantes.

élégante et claire. Telles sont les maisons de Ramdan pacha renégat sarde, de Hedji Mourad renégat esclavon, du kaïd turc Daoud, du kaïd Mami renégat espagnol, du kaïd Hamida maure, du kaïd turc Mostafer, du kaïd Hassan renégat grec, du kaïd Mohammed le Juif, etc., etc.

---

mettent pas de les employer tous. Nous nous bornons à ceux qui sont le plus intimement liés à la topographie de l'ancien palais.

« L'ensemble des constructions comprises entre les rues Bab-el-Oued, du Soudan, Bruce et Jénina, se partageaient, on l'a déjà vu, en plusieurs parties distinctes : au Nord, sur la rue Jénina, le *Makhzen el-Achour* ou magasin des grains de dîmes, établissement tenu par un kaïd spécial; tout auprès, mais sur la rue Bruce, la maison du secrétariat général du Gouvernement, jadis harem du pacha Ahmed Ben Ali tué en 1808; entre ces bâtiments et celui qu'on appelle spécialement Jénina, une multitude de salles, petites maisons, chambres, etc., où l'on déposait les objets de campement, les munitions de bouche et où logeait le nombreux personnel du palais.

« Dans cette partie centrale se trouvait le petit jardin *(Djenina)* qui lui a donné son nom, que les Européens attribuent à tort au bâtiment du vieux palais (1).

« Enfin la Jénina, plus proprement *Dar Soultan* — ainsi qu'on vient de le voir — ou maison du sultan; cette habitation était réservée au Pacha exclusivement; s'il avait femme et enfants, il devait les loger ailleurs.

« Devant la façade septentrionale de ce palais, était jadis une cour (la 2e), où le Divan s'assemblait les dimanches, lundis et mardis. La grande réunion de ce conseil avait lieu le samedi à la Kasba. A une époque assez moderne, on construisit les voûtes qui servent aujourd'hui de magasin à la diligence de Blida. C'était sans doute pour remédier à l'inconvénient de laisser à la pluie ou au soleil les honorables membres du Divan, comme cela arrivait alors qu'ils devaient se tenir dans la cour.

« Excepté ceux de l'assemblée du samedi à la Kasba, tous les actes publics de la Régence d'Alger se sont donc passés dans cette cour, recouverte assez tardivement d'une voûte. Là, on payait les janissaires, on recevait les consuls, on jugeait les coupables de crimes politiques et on les exécutait, on amenait les esclaves chrétiens qu'on y soumettait à une deuxième vente après celle du Badestan. Là,

(1) M. Picon, dans les fouilles qu'il a faites en 1861 au sud du *Makhzen el-Achour*, a trouvé des souches d'arbres, notamment d'orangers, dans sa construction connue sous le nom de passage Malakoff.

C'est là que sur une mosaïque romaine, on a trouvé le beau fût de brèche africaine qui est au Musée.

Nous l'avons déjà dit: contrairement à ce qui se pratique ailleurs et même en Berberie, ils n'ont ni hospices ni hôtelleries. Seulement hors de la porte Bab-Azzoun, il y a quelques locaux pauvres et délabrés où l'on donne, sans lit ni nourriture, une place pour s'étendre sur le sol, et l'attache pour une monture; et cela leur suffit, tant les Maures sont misérables? Celui qui a des amis ou des connaissances loge chez eux.

---

comparaissaient les Rédempteurs avec les sommes qu'ils avaient apportées, et sur lesquelles ils payaient des droits. Ce bien petit espace où s'étalent aujourd'hui les colis des voyageurs, a été pendant trois siècles le théâtre de toutes les délibérations, transactions, intronisations, déchéances, de tous les actes, en un mot, qui constituaient la vie publique du gouvernement algérien. Depuis le jour où Selim Et-Toumi y fut étouffé dans son bain jusqu'à celui où Ali le fou quitta ce palais pour monter à la Kasba, que de sang chrétien ou même musulman a coulé dans cette enceinte. Nul n'y entrait sans frémir, car nul n'était sûr d'en sortir.

« Par une affinité naturelle dans un pays de pirates, les bêtes féroces avaient plus de chance d'y être bien accueillies que les hommes : selon le père Dan (p. 99), vers l'année 1630, plusieurs lions apprivoisés couraient les rues d'Alger, mais sans avoir de maîtres particuliers et vivant au hasard de ce qu'il plaisait au public de leur donner. Un de ces animaux errants entra un jour dans la cour où se tenait le Divan, et sans se laisser intimider par la majesté du lieu, alla se jeter aux pieds du Pacha, qu'il se mit à flatter en rugissant d'une façon pitoyable. Ce prince jugea que l'animal avait faim; et il ordonna, du consentement de l'auguste assemblée, que ce solliciteur d'un nouveau genre aurait dorénavant la paie d'un janissaire pour être employé à sa nourriture. Le lion étant mort un mois après, il fut décidé, toujours par le Divan, que l'animal serait enterré avec cérémonie; et, en sa qualité de janissaire, porté en terre par quatre de ses compagnons de la respectable milice.

« Nous aurions trop à dire s'il nous fallait compléter une monographie de la Jénina. D'ailleurs, pour le but que nous nous sommes proposé, il n'est pas nécessaire d'aller plus loin. Nous avons voulu seulement élever une réclamation en faveur d'un des plus anciens édifices d'Alger, d'une construction encore remarquable, malgré un abandon d'un quart de siècle et les plus barbares dévastations. Nous avons voulu prouver qu'à une certaine valeur architecturale, elle joint le mérite des intéressants souvenirs qui s'y rattachent. Nous en avons assez dit pour les hommes intelligents, amis des arts et des traditions historiques; quant aux autres, nous perdrions notre temps à leur en dire davantage. Notre tâche est donc terminée. »

Il faut noter aussi les édifices publics destinés aux janissaires et dont il y a cinq grands et deux petits, tous divisés en chambres hautes ou basses. Tous ont des galeries et des cours très-spacieuses au milieu desquelles est toujours une fontaine. Chacun des grands bâtiments peut contenir de 4 à 600 hommes logés par chambrées; les plus petites en contiennent de 2 à 300.

Il y a encore à remarquer les bagnes du Pacha, qui sont les maisons ou pour mieux dire les écuries où ils tiennent leurs esclaves chrétiens renfermés. L'un d'eux, le grand bagne, est un carré long de 70 pieds et large de 40; il se divise en rez-de-chaussée et étage supérieur divisé en nombreuses petites chambres et au milieu de la cour il y a une citerne. Sur un côté, en bas, est l'église ou oratoire des chrétiens, dans lequel (le Seigneur en soit loué!), on dit la messe toute l'année et notamment aux fêtes solennelles, où les offices sont chantés avec harmonie; car il n'y manque jamais de prêtres captifs. Ceux-ci sont habituellement au nombre de plus de 40 de toute nation, et parmi eux il se trouve des hommes instruits, docteurs et maîtres, religieux ou clercs séculiers. On y administre aussi les sacrements et on y prêche parfois la parole du Seigneur; et comme jamais, par la grâce de Dieu, il ne manque de chrétiens dévots, il y en a une grande affluence aux messes des dimanches et autres fêtes.

Aux jours de solennités il y a tant de monde, que la place manque et on est quelquefois obligé de dire la messe en dehors dans la cour.

Ces jours-là, les gardiens du bagne, Turcs et Maures, ne laissent passer personne sans exiger un aspre d'entrée, ce qui leur rapporte un grand bénéfice.

Ce grand bagne est dans la rue du Grand Souk (grande rue marchande), qui va de la porte Bab-Azzoun à la porte Bab-el-Oued, et à une distance de 400 pas, en partant de la porte Bab-Azzoun pour aller dans l'ouest (1).

L'autre bagne, appelé de la *Bastarde*, n'est pas aussi grand, mais il se partage aussi en beaucoup de chambres; on y met

(1) Il était situé sur le terrain occupé en partie, actuellement, par la maison Hertz et Catala, rue Bab-Azoun, n° 11.

particulièrement les chrétiens du commun et que l'on appelle (esclaves) du Makhzen parce qu'ils appartiennent à la communauté et à la ville, et que l'Aga et les janissaires les emploient à des services et à des travaux d'utilité publique. Le Pacha pourvoit chaque jour à ce qui leur est nécessaire. Le grand bagne possède une chapelle où l'on célèbre la messe les dimanches et jours fériés, chose facile en raison de la quantité de prêtres qui se trouve dans cet établissement, le plus important de la ville sous le rapport du grand nombre de chrétiens qu'il renferme. Sous le règne d'Assan (*Hassan*), renégat vénitien, ayant appartenu à Ochali (*Euldj Ali*), ce bagne renfermait parfois 1,500 à 2,000 chrétiens. Celui de la Bastarde, (des gens) du commun, ne contient guère que 4 à 500 personnes, jamais plus. Les captifs qui y sont logés jouissent d'une grande liberté; ils peuvent aller et venir comme bon leur semble, tant que l'Aga et les janissaires ne les occupent point. Ceux du grand bagne, au contraire, sont toujours bien et dûment renfermés, avec des gardiens à chaque porte et des soldats qui nuit et jour veillent dans les chambrées.

Le nom de Bastarde, donné à ce bagne, provient de ce que Asan Baja (*Hassan Pacha*), fils de Barberousse, ayant défait au mois d'août de l'année 1558 de N.-S. le comte de Alcaudete, général d'Oran, dans la bataille de Mostagan (Mostaganem), on employa les 11,000 Espagnols et plus qui furent faits prisonniers, et particulièrement ceux assez nombreux qui échurent en partage à ce souverain, à l'armement d'une galère bastarde, choisissant parmi ces captifs les plus valides et les plus robustes pour manier les avirons.

(*A suivre*).

CHRONIQUE

—

L'angle Sud-Est de l'Alger turc. — Des travaux de démolition effectués pendant les mois de mai, juin, juillet et août de l'année dernière et ayant pour but de déblayer l'emplacement du

futur palais de justice, ont fait disparaître un groupe de constructions appartenant à l'Alger turc et sises entre la rue Bab-Azoun et les anciennes limites de la mer, reculées par l'établissement du boulevard et des quais. En marchant du nord au sud, on trouvait d'abord la caserne dite *dar ankchaïrya mta Bab-Azzoun* (la maison des janissaires de la porte d'Azzoun), vaste édifice dont l'une des façades s'élevait sur les rochers de la côte. La façade principale, d'un développement de 29 m. 20 c. et percée de fenêtres grillées, donnait sur la voie de communication aboutissant à la porte d'Azzoun, sise à quelques mètres de là. Au-dessus de la porte d'entrée, placée dans cette façade qui regardait l'ouest, se trouvait une inscription, turque d'après Berbrugger (*Revue afric.*, tome III), qui donne une traduction de Bresnier, arabe d'après une copie qui m'a été communiquée. Je serais porté à donner la préférence à cette dernière version, par la raison que les inscriptions les plus anciennes, et principalement celles des casernes, étaient généralement rédigées en arabe et non en turc. Quoi qu'il en soit, voici le texte et la traduction, d'après la copie que je me suis procurée, de ce document épigraphique, qui constatait la date de la construction de la caserne, et qu'un inintelligent amateur de curiosités algériennes a emporté en France

يا حسن بيت بنيت لعسكر مرابطين صابرين حنفا

قد شيدت ببهجة ومرمر شيدها محمّد بن مصطفى

اثابه الله على بنايها فالفال من تاريخها خزّ عرفا

« O bel édifice! Edifice destiné à des soldats consacrés au service de Dieu, résignés (aux décrets de Dieu), orthodoxes. »

« Il a été construit d'argent et de marbre. L'a construit Mohammed ben Mustapha. »

« Que Dieu le récompense de l'avoir bâti. L'horoscope de sa date est *Khazza Ourafa*. »

Il est difficile de donner une traduction satisfaisante des deux derniers mots, lesquels, tout en ne présentant pas un sens bien défini, ont un rôle important, attendu qu'ils constituent un

chronogramme que l'absence d'une date énoncée avec précision rend précieux. En additionnant les six lettres composant ces deux mots mystérieux, je trouve 958, année de l'hégire qui correspond à l'an 1551 de Jésus-Christ. Or, un titre de propriété dressé à la fin du mois de rebi 1er 1008 (du 11 au 20 octobre 1599), mentionne la caserne de Bab-Azoun comme ayant été construite par le pacha *Abou-Mohammed* Hassan. Ce pacha n'est autre que Hassan, fils de Kheïr-Eddin (2e Barberousse), qui prenait le surnom d'*Abou-Mohammed*, ainsi que j'en ai trouvé de nombreuses preuves authentiques, et qui a gouverné Alger à trois reprises, notamment de 1545 à 1551. Il y a donc concordance entre le titre en question et l'inscription, dont la date doit être fixée, sans la moindre incertitude, à 1551 de notre ère.

Plusieurs chambres, élégamment ornées de faïences et de colonnes en marbre, donnaient, à la caserne de Bab-Azoun, une renommée de confort en harmonie avec l'importance que lui assignaient sa situation, sa grandeur et la composition de sa population, réputée pour sa turbulence et habituée à jouer un rôle considérable dans les évènements politiques. — Après 1830, cet édifice fut affecté d'abord à un hôpital militaire, plus tard au Collége, à la Bibliothèque publique et au Musée, et, enfin, au Lycée.

Après la caserne venaient, d'abord, la *rahba* (رحبة), ou halle aux grains, dont nous avions corrompu le nom en *rachba*, et ensuite une impasse longue de 17 mètres, appelée par nous *impasse el-Assel*, au fond de laquelle se trouvait une porte jadis surmontée d'une inscription (1) et donnant accès : 1° dans le fondouk *el-Acel* (فندق العسل, le fondouk au miel), bâti au-dessus de dépendances de la Rahba et qui servait de logement à de vieux Turcs ; 2° dans une batterie dite *toppanet el-acel* (la batterie du miel), présentant un carré de 20 mètres environ, et offrant trois embrasures sur la mer et deux embrasures sur la

(1) Malgré mes efforts, il m'a été impossible de savoir ce qu'est devenue cette plaque, dont les traces restaient parfaitement apparentes. Dans cette disparition mystérieuse, il y a évidemment quelque nouvel acte de vandalisme.

terre. Ce bastion, placé à 75 mètres environ de la porte d'Azzoun, et formant l'angle S.-E. de l'enceinte turque, reçut le n° 6 lors du classement des ouvrages d'Alger effectué en 1830, aussitôt après notre prise de possession. Haëdo le mentionne ainsi : « En cette pointe est un autre bastion carré, haut de 25 palmes, entièrement en terre-plein, occupant une surface de 20 pas de diamètre, ayant 9 embrasures : 3 entre le couchant et le midi, 3 entre le midi et le levant, et 3 entre le levant et le nord. En fait d'artillerie, il a seulement trois pièces petites et mal disposées, pas davantage. Ce bastion fut fait, y compris les fondations, par Arabamat (Arab Ahmed), quand, en l'an du Seigneur 1573, il fut roi et gouverneur d'Alger. » Cet ouvrage figure aussi sur le plan de 1570, qui l'indique par la lettre L et sous le nom de *bolvardo di Babazon*, boulevard de la porte d'Azzoun. Il faudrait en conclure que les travaux faits en 1573, au dire de Haëdo, ne furent qu'un remaniement. D'ailleurs il serait improbable que l'un des angles de la ville fut resté une cinquantaine d'années sans être fortifié, alors surtout que la porte d'Azzoun n'avait pas d'autre défense dans la partie inférieure. Ce bastion, jadis battu par les flots de la rade, a été enterré et réduit au quart de sa hauteur primitive par les travaux du boulevard.

La partie droite de l'impasse el-Assel — en montant, — était formée par l'enceinte intérieure, dans laquelle s'ouvrait, non loin de là, la seconde porte Bab-Azoun. Entre les deux enceintes que les fortifications offraient, par exception, sur ce point, s'étendait une place appelée par les indigènes *Essemarin* (les maréchaux-ferrants) et par nous place Massinissa, qui renfermait plusieurs locaux. Mais en 1870, époque de la démolition dont je m'occupe, la plus grande partie de ce quartier, y compris les deux enceintes et les deux portes, avait disparu depuis fort longtemps, et il ne restait debout que : 1° la portion de l'enceinte intérieure formant un des côtés de l'impasse el-Assel ; 2° un vaste fondouk dans lequel étaient remisés autrefois les chevaux et bêtes de somme du Beylik et installés les divers agents relevant du *Khodjet el-kheil*, lequel fondouk devint, en 1830, la caserne Massinissa ; 3° la portion de l'enceinte extérieure longeant ce fondouk et rejoignant la batterie n° 6.

Tous les locaux que j'ai successivement énumérés ne formaient qu'un pâté et étaient tous affectés au Lycée en dernier lieu. Ils ont été démolis en 1870, à l'exception de la batterie n° 6, qui reste provisoirement, — mais défigurée et méconnaissable, — pour servir à l'installation des bureaux lors de la construction du palais de justice. Une maison particulière, ayant naguère son entrée dans l'impasse el-Assel, à gauche, a aussi survécu à la démolition et domine, en attendant son expropriation, cet emplacement où s'élèvent de légères constructions provisoires.

Je vais maintenant constater les bien rares découvertes historiques auxquelles cette démolition a donné lieu. A l'angle septentrional de la façade de la caserne donnant sur la rue Bab-Azoun, au ras du sol et dans la muraille même, il a été trouvé une pierre de taille, de 0 m. 83 c. de longueur, sur 0 m. 52 c. de hauteur et 0 m. 61 c. de largeur, — évidemment romaine, — sur l'un des grands côtés de laquelle était creusée une cuvette demi-sphérique de 0 m. 40 c. de diamètre et de 0 m. 18 c. de profondeur, qui avait été remplie de maçonnerie (briques et mortier) lors de la construction de la caserne. Cette pierre a été vendue à un propriétaire rural qui l'a creusée davantage pour en faire une auge à cochons ! Dans le même mur (façade occidentale), donnant sur la rue Bab-Azoun, au ras du sol et près de la porte, il a été trouvé une autre grosse pierre de taille, creusée aussi sur l'une de ses grandes faces d'une cavité arrondie qui avait été garnie de maçonnerie par les Turcs lors de l'édification de la caserne. Cette seconde pierre mesurait 0 m. 74 c. de longueur sur 0 m. 48 c. de hauteur et 0 m. 58 c. de largeur ; elle présentait de plus cette particularité que l'un de ses petits bouts était arrondi et orné de nervures. Le sort de cette pierre romaine a été le même que celui de la première : un colon en a fait l'acquisition pour la transformer en auge à cochons.

Dans la partie inférieure du gros mur séparant la caserne de la rahba, les ouvriers ont rencontré un blocage excessivement dur qu'il a été extrêmement difficile de détruire. Déjà, en 1846, des réparations effectuées en ce même endroit avaient permis de constater la présence de quelques blocs en béton, de 1 m. 50 c. en tous sens, dont l'origine romaine parut certaine. Il semble

donc prouvé qu'en 1551 les Turcs avaient appuyé la façade méridionale de la caserne sur les restes d'un mur romain.

Dans la terre fortement damée qui garnissait l'intérieur du tronçon de rempart, dont le sort a été celui de ce pâté de constructions, il a été recueilli deux petites lampes romaines, en poterie, de la forme la plus ordinaire (lucernæ), assez bien conservées, et ne portant aucune trace d'usage. Ramassées sur le sol d'Icosium avec la terre enlevée pour l'établissement de la nouvelle enceinte, ces lampes, abandonnées par les Romains, lorsqu'ils fuirent ces rivages, sont restées enfouies pendant quatre siècles dans le rempart de la ville des forbans turcs, après avoir été exposées aux injures du temps durant plus de 800 ans. Dans la même terre, on a trouvé une espèce de patte d'oiseau, — en terre cuite — dont l'un des trois ongles était recouvert d'un vernis vert. Ce fragment de poterie, dont l'usage semble difficile à constater, est évidemment berbère. De plus, l'intérieur de cette portion de rempart offrait plusieurs cavités renfermant des ossements humains. La seule explication possible de ce fait, est, à mon avis, que de malheureux esclaves chrétiens ont été ensevelis vivants et ont subi en cet endroit un supplice barbare fort employé par les Turcs.

Lorsqu'on creusera les fondations du palais de justice, on fera, peut-être, des découvertes plus nombreuses et plus importantes, car les débris d'Icosium sont surtout cachés dans le sol, et ce n'est qu'exceptionnellement qu'on les rencontre dans les constructions élevées par les Turcs. Cependant, il ne faudrait pas fonder de trop grandes espérances sur ces travaux, le quartier Bab-Azoun était beaucoup moins riche en restes antiques que celui de la Marine, qui a été évidemment le centre de la ville romaine.

Albert Devoulx.

ALGER. — TYP. BASTIDE.

LA

RÉGENCE D'ALGER

SOUS LE

CONSULAT ET L'EMPIRE

(3e article. V. les nos 88 et 89.)

— Du même aux mêmes.

Au Bagne du Beilik à Alger, le 6 pluviôse, an VII, (25 janvier 1799).

Au moment où nous nous croyions près de voir améliorer notre sort — d'après ce que je vous ai marqué dans ma lettre du 5 du passé (nivôse) avec P. S. du 7— il a empiré subitement avant-hier, qu'un ordre du Dey est venu nous faire travailler tous sans exception aux travaux publics de la marine. Le Vekilhardje n'a pu qu'y obéir et nous a fait travailler à transporter du gravier pour le lest du vaisseau suédois qui a apporté la redevance de l'année dernière de sa nation. Il a voulu exempter du travail le citoyen consul, mais un second ordre précis du Dey de le faire travailler aussi, a obligé ce ministre de la marine à le mettre avec nous. Il n'y a eu d'exempts du travail que le fils du consul, le fils du secrétaire de ce dernier et le citoyen Simon. Hier, cependant, le Vekilhardje a fait rester au magasin des voiles, avec les trois personnes exemptes de travail, le consul et Faure. Il

paraît, par le peu de travail qu'on nous a fait faire hier que le Vekilhardje le fait à contre-cœur et seulement pour contenter S.-E. Baba Mustapha Pacha, qui a pris de l'humeur on ne sait pourquoi, ce qui le rend inaccessible à toute remontrance, même à celles du Khaznadji et du Vekil du Bey du ponent qui s'intéressent à nous et qui ont le plus de crédit sur l'esprit de ce prince. On ignore le véritable motif d'une conduite si extraordinaire, qu'il n'a pas tenue pendant les trente premiers jours de notre détention qu'est resté ici le chaouche de la Porte. On croit que ce sont les bruits répandus : qu'à La Calle Peïron s'est défendu et que les Maures (il y a apparence que c'est le cheikh de la Mazoule) l'ont aidé en s'enfermant avec lui. Tout ce qu'il y a de sûr, c'est que depuis trente-six jours le courrier parti pour Tunis pour y faire déclarer la guerre à la République n'est pas encore retourné et qu'on n'a pas amené aucun de nos concitoyens des concessions Le bruit a couru que le citoyen Guibert lui-même s'est sauvé. La réponse de Maroc pour la guerre a été négative. Tout nous assure à présent que nous ne devons nous attendre à un soulagement à nos peines qu'après le retour du courrier de Tunis et la terminaison de l'affaire de La Calle. Jusqu'alors les personnes qui s'intéressent pour nous ne pourront rien faire en notre faveur. Grâce au Seigneur, les corsaires sortis, depuis un mois, n'ont envoyé ici que trois personnes qu'ils ont trouvées sur un bâtiment suédois qu'un de nos corsaires avait arrêté et envoyait à Malaga pour l'y faire juger s'il était bonne prise ou non, ayant chargé à Zante après la prise de cette île par les Moscovites. Il se trouve que ces trois personnes sont espagnoles de naissance.

Le citoyen consul, pour reconnaître les bons offices que ne cesse de nous rendre notre drogman, est décidé à lui continuer ses appointements jusqu'à nouvel ordre du gouvernement : je compte en faire autant, ainsi que pour le consul qui nous rend toujours des services, jusqu'à la réception des vôtres. Veuillez bien me marquer en même temps si mes appointements doivent courir malgré cette détention et jusqu'à quand. N'ayant pas le temps d'écrire ni à la société Ravel ni au citoyen Vallière, je vous prie, citoyens, de vouloir bien engager cette première à

remettre au second ce qui me revient pour mon droit d'un quart de piastre de Bône par kafiz, sur 149 kafiz blé qu'elle a achetés l'année dernière du Bey (de Constantine) et qu'elle était obligée, comme pour ceux de tous les agents des concessions, de payer, par le 7e et dernier article de ses engagements avec le citoyen ministre de l'intérieur. Je lui avais écrit à ce sujet plusieurs fois avant notre malheureux évènément et je n'ai encore reçu aucune réponse sur cela, je vous serai obligé aussi de me rappeler au bon souvenir dudit citoyen Vallière et des citoyens Bertrand et Ravel le jeune.

Recevez pour vous, citoyens, les assurances de la continuation de mon zèle et de mon dévouement, libre ou non, nous nous flattons tous que le gouvernement ne nous abandonnera pas et qu'il prendra des mesures pour nous tirer de cette misère. Nos maisons continuent à être fermées, sans qu'on ait touché à nos propriétés ; on a même permis hier au citoyen consul de disposer de deux gros cochons qu'il a à son jardin ; où, dès le commencement, on a laissé son jardinier pour en avoir soin et lui apporter les fruits et verdure qu'il y a.

— Du même aux mêmes.

Alger, 19 pluviôse, an VII (7 février 1799).

Citoyens, je vous ai écrit deux lettres datées du Bagne du Beilik ; celle-ci est écrite de la maison. Depuis le 14 de ce mois (2 février), notre sort a commencé à changer de face. Ce jour là le consul et cinq autres de la nation furent renvoyés chez eux ; et, le surlendemain, neuf autres parmi lesquels j'étais. On nous a rendu tous nos effets, et propriétés, exceptés nos chevaux et mules qui sont encore dans les écuries du Dey, mais qui, sans doute, nous seront aussi rendus. Nos concitoyens des concessions sont tous à Constantine, sans que ceux de La Calle aient fait la moindre résistance, comme nos ennemis d'ici en avaient fait courir le bruit. L'on assure qu'on a trouvé à La Calle 25 caisses de corail et à Bône une trentaine de mille piastres qu'il y a ordre d'apporter ici, en même temps qu'on y amènera les individus qui composaient les comptoirs et qu'on dit être au nom-

bre de 98 personnes, savoir : cinq du Collo, neuf de Bône et le restant de La Calle. On dit qu'on leur a permis de prendre avec eux tous leurs effets et hardes et qu'il y a ordre de ne vendre que les animaux et les objets qui pourraient dépérir ; et que tout le restant restera intact, en séquestre. On ajoute que la Régence retiendra sur les caisses de corail les sept qui sont dûes ; et sur l'argent, les lismes arriérées et ce qui peut être dû par les comptoirs et que tout le reste sera rendu. On ignore encore l'intention du Dey à l'égard de nos dits concitoyens : s'il agira à leur égard comme il a agi au nôtre ou s'il nous les rendra (tout) de suite, à leur arrivée. Quoi qu'il en puisse être, le citoyen consul et moi n'oublierons rien pour les secourir et pour alléger leur sort.

Le drogman du consulat n'ayant cessé, depuis notre arrestation, de nous rendre des services et de s'intéresser pour nous, nous n'avons pas cru, le citoyen consul, le citoyen Paret et moi, pouvoir nous dispenser de les reconnaître et nous lui avons fait chacun un cadeau...

Le Dey et les grands de la grande Régence m'ayant fait sentir plusieurs fois pendant ma détention qu'ils se souvenaient toujours que je leur avais déplu par mon zèle à soutenir l'honneur et les intérêts de la patrie, et par le courage que j'ai eu de leur dire qu'ils ne devaient pas agir présentement comme ils avaient agi de tout temps, et ne pouvant plus par conséquent rester dans ce pays où ma présence ne serait que désagréable et peut-être nuisible aux affaires, je vous informe, citoyens, que je demande par cette occasion au ministre des relations extérieures d'être changé d'ici ; et, en attendant, un congé pour quitter ce pays aussitôt que les Français seront libres d'en sortir. Soyez persuadés que partout où le gouvernement m'enverra, je serai toujours à vos ordres et que si mes services peuvent vous être de quelque utilité, ce sera de grand cœur et avec le plus grand plaisir que je vous servirai ; je n'oublierai jamais non plus toutes les bontés que vous avez bien voulu avoir pour moi et la bienveillance dont vous m'avez constamment honoré (Ibid. p. 24).

— Du même aux mêmes.

Alger, 27 pluviôse, an VII (15 février 1799)

Citoyens, j'ai reçu hier les deux lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire les 17 et 19 du présent mois, par la frégate suédoise qui a ramené ici le consul de sa nation. Cette frégate partant à la précipitée, ce soir, pour Malaga, je n'ai que le temps de vous remercier bien sincèrement de la vive part que vous avez prise à notre situation; vous verrez par le duplicata ci-joint de ma dernière du 19 du courant qu'elle a été adoucie depuis les 14 et 16. Cependant depuis le 25, elle est devenue moins agréable et moins libre: ce jour là, le Kheznadji ayant fait dire par notre drogman au citoyen consul qu'il lui conseillait de ne pas sortir, non plus que les autres Français, pendant le jour, de peur qu'en nous voyant quelqu'un ne fût le dire au Dey et qu'il ne prit fantaisie — c'est son expression — c'est-à-dire, qu'il ne se fâchât. Il nous serait libre d'après ce message, de sortir la nuit, mais nous ne pouvons guère profiter de cette liberté dans ce moment-ci que les musulmans sont dans leur Ramazan (Ramadan ou même Ramdan), pendant lequel ils font de la nuit le jour et par conséquent que l'on trouve beaucoup de monde dans les rues. C'est une marque claire que ledit prince en nous renvoyant dans nos maisons entendait que nous y fussions en détention.

Cette privation de sortir est cause que je n'ai pas encore vu M. Skjoldebrand pour lui parler du crédit de 1200 piastres fortes que vous m'avez donné sur lui, pour subvenir aux besoins de mes concitoyens des concessions qu'on dit être en route de Constantine pour ici depuis quelques jours et qu'on attend de jour en jour. On nous fait espérer qu'on nous les remettra (tout de suite). Je le désire. Je leur témoignerai toute notre sollicitude pour eux. On ne nous a pas encore rendu nos animaux ni nos domestiques, esclaves de cette Régence, qui nous servaient avant notre arrestation. Nous ne savons que penser de cette retenue; nous en saurons un jour la raison. En attendant, il nous faut prendre patience et passer par ce qu'ils veulent jusqu'à quelque accommodement provisoire ou définitif.

Je viens d'envoyer le consul chez le consul de Suède pour lui demander si je pouvais compter sur le susdit crédit de 1200 piastres. Il m'a fait répondre affirmativement.

— Du même aux mêmes, le même jour (1).

Citoyens, en réfléchissant bien sur le séquestre mis par notre gouvernement sur les caisses et comptoirs des maisons Bakri et Busnah, à Paris et à Marseille, opération qui a fort surpris ces messieurs, après tout ce qu'ils ont fait ici pour empêcher la confiscation de nos propriétés et pour nous délivrer de notre détention au Bagne et à la marine et qui a aussi déplu beaucoup aux grands de la Régence ; et craignant qu'elle n'ait des suites fâcheuses et d'ailleurs n'ayant plus besoin de vendre les deux bagues dont je vous parle dans ma lettre du 8 nivôse puisque vous m'avez donné un crédit de 1200 piastres fortes sur le consul de Suède, pour subvenir aux premiers besoins de mes concitoyens des concessions et que vous espérez que vous m'enverrez d'autres fonds pour cela, j'ai pris le parti de les envoyer par la frégate suédoise qui a ramené ledit consul, à notre consul à Malaga, avec prière de les garder par devers lui jusqu'à la réception de vos ordres à cet égard. Je me suis décidé à les lui inclure tout simplement dans une couffe, le commandant de cette frégate n'étant pas descendu à terre, et doutant que le frère dudit consul qui est parti avec elle ne fit difficulté de s'en charger comme chose appartenant aux Français et dont la connaissance qu'on en aurait avec le temps ne compromît sa nation ou au moins son frère. J'espère que ces raisons vous feront approuver la manière extraordinaire dont je vous envoie ces bijoux. Veuillez bien me le faire connaître et m'en accuser leur réception ou du moins leur bien être.

Les mêmes craintes m'ont fait décider encore à faire passer mes petits fonds que j'avais ici, au citoyen Vallière par lequel vous trouverez ci-inclus un petit pli que je vous prie de le lui faire remettre en main propre.

(1) On lit cette note en marge : Nulle n'ayant pas été envoyée, non plus que son contenu.

Du même aux mêmes (1)

Alger, 29 germinal, an VII (18 avril 1799).

Les détails que contient cette lettre sont repétés dans la suivante, sauf la négociation pour un emprunt de 2000 piastres fortes destinées à subvenir aux dépenses pour les Français des concessions amenés à Alger depuis le 5 ventôse (23 février 1799).

— Du même a la même

Alger, 7 floréal, an VII (26 avril 1799).

Citoyens, nos infortunés compatriotes des concessions sont arrivés ici le 5 ventôse (25 février) au matin. Je laisse aux citoyens Peïron et Guibert à vous faire le détail de leur arrestation et de leur voyage et à vous parler de l'état dans lequel ils ont laissé les comptoirs et de ce qui regarde les intérêts des concessions. Le lendemain de leur arrivée, le Khaznadji me fit appeler au palais du Dey pour me dire que la Régence s'était payée des 20,649 piastres, petit poids d'Alger, et demi, qui lui étaient dûes pour cinq lismes arriérées, sur les 54 qu'on avait trouvées à La Calle. Que le surplus de la dite somme, les 17 caisses restantes, ainsi que tout ce qui appartenait aux Français était donné aux Juifs Bakri et Busnah, en nantissement de ce qui leur était dû par notre gouvernement et que je n'avais qu'à m'entendre avec eux.

Aussitôt que je fus de retour à la maison, Busnah, avec lequel j'avais été au palais, fit transporter au consulat les susdites 17 caisses de corail et une petite caisse renfermant l'argenterie des concessions, deux bagues appartenant à l'Agence, trois montres appartenant à divers officiers des concessions et un petit sac de caroubes de Tunis (khorrouba, sou tunisien), en répétant au consul et à moi ce qu'il nous avait déjà dit plusieurs fois, qu'il ne ferait rien retenir de ce qui appartenait aux Français, qu'il ne voulait pas qu'ils perdissent une aspre chique ; et ajoutant que le citoyen Paret nous rembourserait 1,613 piastres de Constan-

(1) En marge est écrit *nulle* : la négociation des 2000 piastres avait échouée.

tine et demi qui étaient restées de l'argent venu et que la Régence avait retenues en à-compte de ce que ce négociant lui devait. Un jour après — qui fut celui où l'état-major fut délivré de la marine, par les sollicitations desdits Bakri et Busnah — ceux-ci leur confirmèrent la même chose ; et je consignai aux citoyens Peïron et Guibert tous les dits objets qui m'avaient été remis. Ces deux agents vous enverront la note du poids de ces caisses, de tout l'argent trouvé au moment de leur arrestation, à qui il appartenait, la qualité des monnaies dont il était composé et l'évaluation qu'a donnée la Régence de ces différentes monnaies en les prenant pour le paiement des lismes arriérées; à propos desquelles, je vous dirai que la Régence exigeant le paiement de six, parce qu'au moment de notre arrestation, l'échéance de cette sixième avait commencé ; mais que Busnah est parvenu à la faire désister de sa prétention, en faisant comprendre au Khaznadji qu'il n'était pas juste de nous faire payer ce qui n'était pas tout à fait dû ; puisque nous payions toujours d'avance pour les deux lismes en payant au commencement de la première, et que nous avions été arrêtés au commencement de cette première.

Tous les employés des concessions, exceptés ceux de Collo, sont arrivés ici avec ce qu'ils avaient sur le corps, n'ayant rien pu prendre de leurs effets. J'ai été obligé d'avancer, sur les 1,200 piastres fortes que vous m'avez fait compter par le consul de Suède, 210 piastres fortes au citoyen Peïron pour subvenir aux besoins les plus nécessaires et les plus urgents des gens de peine des concessions qui sont encore employés aux travaux publics, malgré les sollicitations de Bakri et Busnah qui se promettent cependant de parvenir à les en délivrer bientôt, à présent qu'ils ont reçu de France la nouvelle que notre gouvernement a adouci les rigueurs qu'il a cru devoir exercer par représailles sur leurs parents et sur les autres juifs dépendant d'Alger. L'état-major, composé de 15 personnes, est logé chez le consul. Les citoyens Peïron, Guibert et moi, vu la cherté des victuailles, et d'après les relevés des dépenses journalières de table, faites depuis leur arrivée par ledit consul, avons cru ne pouvoir fixer la pension alimentaire de chacun à moins de trois pataques chiques (3 fr. 37 c. 1/2) par jour et par individu; sans quoi le citoyen consul se trouverait en dessous, ce qui ne serait nullement juste. Nous croyons que vous l'approuverez. On passe un quart de piastre constantine, ou six mozines (*mouzounet*) par jour à chacun des autres employés pour se nourir (environ 75 c.). Ils étaient au nombre de 77 à leur arrivée, mais ils ne sont plus que 76 depuis le 4 ventôse (4 mars), qu'il en est mort un des nôtres des suites des fatigues et des peines, comme il en était mort quatre dans la route, parmi lesquels il y avait le citoyen Lesbros, de l'état-major. Toutes ces sommes réunies font celle de 34 piastres d'Alger, petit poids, par jour ou de 20 piastres fortes et deux cinquièmes. Ainsi, citoyens, en défalquant des 1,200 piastres fortes reçues, les 210 avancées au citoyen Peïron et les dix piastres fortes pour les appointements du drogman et du consul qui ont repris (tout) de suite leurs fonctions auprès de nous, ce petit secours que vous m'avez fait passer n'a duré que quarante-trois jours. Aussi, ai-je eu recours au citoyen consul pour continuer à pourvoir à leur subsistance. Il a commencé à se servir des 1,613 piastres constantines et demi, restant de l'argent apporté de Bône, avant d'avoir recours à d'autres moyens.

Je ne vous cacherai pas, citoyens, que d'après votre lettre du 7 pluviôse — dont je viens de recevoir l'original, voie d'Alicante, je m'attendais d'en recevoir de plus fraîches par la même voie, avec des secours beaucoup plus considérables que celui des douze (cents) piastres fortes ; et que je suis extrêmement étonné et très-chagrin de votre silence et de celui du gouvernement à l'égard du consul. Veuillez bien vous rappeler et rappeler au ministre de l'intérieur qu'il a 91 disgraciés à sustenter, qu'il leur est dû leurs appointements du 1er trimestre qu'ils n'ont point touchés encore, qu'ils en ont besoin et qu'il est de toute justice qu'on ne les prive pas pendant leur détention de leurs salaires, qui leur sont nécessaires, tant pour s'entretenir que pour secourir leurs familles. J'attendrai avec la plus grande impatience votre réponse à cette lettre et j'espère de l'équité du gouvernement qu'elle sera favorable.....

P. S. du 17 floréal (6 mai). — Enfin, les juifs Bakri et Busnah, à force de sollicitations et de sacrifices, l'on peut dire, sont par-

venus, malgré l'opposition des gens qui nous sont contraires, à faire délivrer des travaux tous les employés des concessions. Le Kkaznadji et le Vekil du bey d'Oran nous ont été favorables dans cette affaire. Tous ces employés ont été envoyés hier à la maison consulaire et consignés au consul à qui le Dey a fait dire en même temps par ledit drogman que tout ce qu'il avait fait jusqu'à présent l'a été forcément par ordre du G. S.; qu'il était toujours l'ami des Français et qu'il voulait être avec eux comme par le passé. La suite fera connaître quel fondement on peut faire sur ces assurances qui sont une répétition de celles qu'il lui fit faire par la même entremise, il y a trois mois, le jour qu'il fut remis chez lui. (R. AL., p. 26).

— Du même a l'Agence d'Afrique a Marseille.

Alger, 1er prairial an vii (20 mai 1799).

Citoyens, le bâtiment de Bakri et Busnah, désigné pour Alicante, partant dans peu d'heures, je n'ai que le temps de vous prévenir que le citoyen consul, voyant que les secours pour les employés des concessions n'arrivent pas et que les dépenses pour leur subsistance sont journalières et indispensables, m'a autorisé à me prévaloir sur vous de la somme de 3,000 piastres fortes d'Espagne effectives, que notre consul, Israel Sasportes, a bien voulu nous avancer pour nous rendre service, dans l'espoir qu'elles lui seront exactement payées à leur échéance, de soixante jours de vue à Marseille, entre les mains du citoyen Vallière; et aux conditions que si la lettre de change venait à être protestée, ladite somme de 3,000 piastres lui serait remboursée ici avec les intérêts d'usage dans ce pays.

Le citoyen consul prie instamment le ministre des relations extérieures de prévenir celui de l'intérieur de cette traite, afin qu'il prenne les mesures les plus justes pour son acquittement. Je ne doute point, citoyens, vu l'urgence qui nous la fait fournir que vous n'oublierez rien pour que tout honneur soit fait à sa présentation, à son échéance.....

P. S. Ma susdite traite est autorisée, approuvée et signée par le citoyen consul. (R. AL., p. 26).

— Du même a la même.

Alger, 1er messidor, an vii (19 juin 1799).

... Le citoyen consul et moi nous sommes toujours en peine (pour la lettre de change ci-dessus), voyant que l'Agence et le ministre de l'intérieur gardent le silence le plus absolu. Voilà le sixième mois de notre arrestation finie et je n'ai reçu encore que vos deux lettres des 7 et 19 pluviôse (26 janvier et 7 février) qui accompagnaient le faible secours de 1,200 piastres fortes qui ont été bientôt absorbées. Le consul n'a pas eu jusqu'à présent un mot du gouvernement. Il semble que nous sommes parfaitement oubliés et entièrement abandonnés à notre malheureux sort. Ce silence de votre part affecte extraordinairement tous les employés et surtout les agents pour peu qu'il dure et que vous ne veniez pas à leurs secours, leur situation sera entièrement déplorable. Les juifs n'ont pas encore effectué la promesse qu'ils avaient faite depuis près de deux mois, d'envoyer à Bône un de leurs bâtiments pour y prendre leurs effets (ceux des Français). Ils sont, la plus grande partie, avec ce qu'ils avaient sur le corps lorsqu'ils sont venus en cette ville. Ce peu d'empressement des Juifs à remplir leur promesse est inconcevable; il semblerait qu'ils attendent l'issue des évènements. Si vous ne vous pressez pas, citoyens, à nous faire passer des secours, nous nous trouverons sans un sol. Il ne faut pas attendre de crédit de la part de personne, ici; et je ne sais comment fera le consul pour continuer à donner aux malheureux Français de la garnison de Corfou, amenés par un corsaire d'ici et faits esclaves malgré le passavant moscovite et turc qu'ils avaient et sous la garantie desquels ils étaient, le faible secours qu'il leur passe. Ils étaient au nombre de 236 hommes, 12 femmes et trois enfants.

Ce qui nous soutient, cependant, c'est l'espoir que nous avons toujours qu'à la fin on pensera à nous et que nous en aurons des preuves. Nous aimons à nous flatter même que le bateau que les juifs attendent, d'un jour à l'autre, d'Alicante, nous apportera enfin des lettres du gouvernement et de l'Agence, capables de nous soulager et de nous consoler. Nous en avons, je vous assure,

bien besoin dans la triste et cruelle position où nous allons peut-être nous trouver. Nous courrons risque d'être envoyés à Constantinople, malgré les assurances que le Kheznadji et l'Oukil Hardj, de la marine, ont fait donner au consul par le drogman, que le firman qui en fait la demande à toutes les trois Régences et qui est porté par un tchaaouche qu'on dit déjà depuis quelque temps à Tunis et qui s'attend ici chaque jour, — ne sera pas écouté et qu'on nous refusera comme a fait le pacha de Tripoli qui a été ensuite obligé, malgré lui, à les livrer à un vaisseau portugais qui les a exigés impérieusement, en retour du plus gros corsaire de ce pacha qu'il avait pris avec les deux prises suédoises dont ce corsaire s'était emparé.

Ces deux ministres (le kheznadji et l'oukil hardj de la marine) ont ajouté que nous pourrions nous tranquilliser; qu'Alger n'était point Tripoli. Si nous évitons le voyage de Constantinople, nous pourrons bien ne pas éviter celui de Médéa, capitale de la province du Sud de ce royaume, dite de Titeri. La peur a saisi ce gouvernement depuis la certitude que notre escadre de Brest est dans ces mers et qu'elle doit s'unir à l'espagnole; il croit que nous en voulons à Alger. Il a expédié le 29 du passé (17 juin), un de ses corsaires pour aller à Mahon y prendre des informations sur les opérations de cette escadre. Le bruit court depuis lors, que si, au retour de ce corsaire, on apprend qu'elle est encore à Toulon, ce sera une marque qu'elle est destinée pour ici et que pour lors on emmènera comme de coutume les esclaves à la montagne. Certainement on ne nous laissera pas ici. De cette façon, notre malheureux sort, au lieu de s'améliorer, empirera; et il est à craindre que grand nombre de nous finissent misérablement leurs jours, surtout faute de secours. Nous sommes prêts à tout évènement et résignés aux volontés de la divine providence. Il faut espérer qu'elle nous préservera de ces deux malheurs qui sont aussi à redouter l'un que l'autre et qu'elle nous donnera la force et le courage de les supporter jusqu'à ce qu'elle nous en délivre entièrement.

P. S. du 2 messidor (20 juin). — Enfin, les Juifs se sont décidés d'envoyer prendre les effets et hardes des employés de l'Agence : ils ont fait partir hier, après dîner, un de leurs bâtiments, qui, chemin faisant, enlèvera les cuirs et la cire qui sont au Collo, les portera à Bône où ils seront plus en sûreté et plus soignés qu'au Collo....

P. S. du 18 messidor (6 juillet). — Le tchaouche, qu'on disait porteur d'un firman qui ordonnait l'envoi à Constantinople de tous les Français arrêtés dans le territoire des Régences de la Barbarie, est arrivé le 19; mais le firman dont il était porteur n'était nullement relatif à cet envoi supposé : il ne portait que l'ordre d'envoyer les corsaires croiser sur les côtes de France pour empêcher qu'on y portât des vivres, pour s'emparer de tous les bâtiments français qu'ils rencontreraient et faire esclaves les équipages et autres Français qu'ils y trouveraient et de tenir en sequestre tout ce qu'ils prendraient aux Français, avec défense de dépouiller les individus de ce qu'ils avaient sur le corps. Ce tchaouche porte encore trois firmans, l'un pour recommander fortement les Anglais; l'autre pour demander qu'on mît en liberté les esclaves impériaux, vénitiens et grecs ; et le troisième pour demander un prêt de cinq mille bourses, les uns disent de piastres du levant, les autres de sequins zermahboub. Ces deux dernières demandes n'ont point été du tout du goût du Dey qui en a témoigné son mécontentement, en ordonnant audit tchaouche de partir dans trois jours. C'est ce qu'il a exécuté en mettant à la voile le 12 messidor (30 juin), pour le royaume de Maroc pour où il a reçu une quatrième mission et où, s'il plait à Dieu, il réussira moins qu'ici.

On en sait un autre arrivé à Tunis, mais on ne connait point encore l'objet de sa mission. On pense qu'il pourrait bien être chargé de ladite demande de nous envoyer à Constantinople. Nous continuons ainsi à être dans une attente bien pénible. (R. AL., p. 27).

— Du même à la même.

Alger, 24 thermidor an VII (8 août 1799).

... J'attendrai avec impatience la nouvelle de l'acquittement de ma lettre de change de 3,000 piastres fortes que vous me marquez vous avoir été présentée le 26 prairial (14 juin), et que le ministre de l'intérieur vous a fait passer des fonds pour sub-

venir à la subsistance desdits employés, pour laquelle je n'ai plus que pour environ une quinzaine de jours, et à l'égard de laquelle je serai peut-être en peine: étant très-difficile au citoyen consul de trouver de l'argent, surtout si le Dey exécute la menace qu'il a faite aujourd'hui au consul d'Espagne, que si dans quinze jours la cour ne faisait rendre le corsaire algérien que notre escadre a pris, et qu'il prétend l'avoir été sous le canon espagnol, il lui ferait mettre les fers aux pieds, aux mains et au col et qu'il déclarerait la guerre à l'Espagne.

Le ministère des relations extérieures nous ayant conservé nos appointements comme avant la guerre, je présume que celui de l'intérieur tiendra la même conduite envers les agents et employés des concessions, ainsi qu'à l'égard du drogman et du consul qui continuent leur service auprès de nous et qu'il nous autorisera à les payer....

Il n'est plus question de nous faire voyager à Constantinople....

P. S. du 3 fructidor an 7 (20 août 1799). — Notre mauvaise étoile, citoyens, a voulu que le courrier d'Espagne, arrivé le 30 du passé (17 août), venant de Carthagène, ait été visité par un corsaire anglais dans sa traversée et qu'il ait jeté à la mer toutes les lettres pour les Francs..... Cet accident est d'autant plus fâcheux que j'aurais déjà pu tirer sur vous et que dans la suite les occasions pourront nous manquer, vu la prétention extraordinaire du Dey envers l'Espagne, qui ne sera pas écoutée, et qui occasionnera la guerre entre elle et cette Régence et nous fermera la seule voie qui nous restait pour correspondre avec vous....

Le Dey a eu un garçon le 30 du passé; et le lendemain, les châteaux de la Marine ont célébré cette naissance par une salve d'environ une cinquantaine ou une soixantaine de coups de canon.

(A suivre).

A. Berbrugger.

M. J.-B. GERMAIN

CHANCELIER DU CONSULAT DE FRANCE

A ALGER

Le 21 avril 1749, M. Jean-Baptiste Germain, précédemment chancelier du Consulat de France à Salonique, fut installé en la même qualité à Alger, en remplacement de M. Jean François du Teil, substitué depuis son départ par M. Bruno Dengallière. Aussitôt en fonctions, M. J.-B. Germain se mit à l'œuvre avec zèle et intelligence, je dirai même avec un certain amour du métier. Il enrichissait ses registres de notes et émargeait ses écritures de renvois qui dénotent un homme soigneux et minutieux, faisant sa besogne avec plaisir et s'imposant volontiers une tâche surérogatoire lorsqu'il la croyait utile. Il a dressé notamment un relevé comprenant, de 1686, date de la destruction des archives du consulat par les Algériens, jusqu'en 1749 : 1° les consuls; 2° les chanceliers; 3° les vicaires apostoliques; 4° les agents des intéressés au Bastion de France et de la compagnie royale d'Afrique, avec les noms des Deys qui ont ratifié les traités. Cet état offre des renseignements importants et il serait certainement à désirer que tous les prédécesseurs et successeurs de ce chancelier eussent été aussi zélés que lui.

Le 28 avril 1754, M. Germain prit la gestion du Consulat de France par suite du départ de M. André Alexandre Le Maire, qui allait rendre compte en personne à la Cour de Versailles, des

difficultés survenues entre lui et la Régence au sujet de la bastonnade infligée au capitaine Prépaud, lequel avait succombé sous ce barbare et ignominieux supplice (1). Cet intérim fut long puisqu'il ne cessa que le 21 juin de l'année suivante, par le retour de M. Le Maire, mais aucun incident ne le troubla. Un second intérim, commencé le 4 août de cette dernière année, par suite d'un nouveau départ de M. Le Maire, fut tout aussi paisible que le premier et presque aussi long, car il ne prit fin que vers le mois de juin 1756.

Après ce second intérim, M. Germain, qui comptait sept années de séjour à Alger, éprouva le besoin de voir la France, besoin fort légitime, car même en écartant la perspective des insultes, du bagne, de la bastonnade, des fureurs populaires et du supplice du canon, la ville des forbans était une residence des moins agréables pour des personnes habituées aux douceurs matérielles et morales de la civilisation et à l'activité corporelle et intellectuelle qui distingue les Européens des peuples asiatiques et africains. Son absence ne devant être que momentanée, il fit agréer en qualité de chancelier substitué, M. Pierre Benezet Armeny, agent de la compagnie royale d'Afrique, et passa avec celui-ci un arrangement dont voici les principales conditions, copiées sur l'original.

« .... Les appointements de chancelier seront toujours retirés par le sieur Germain, chancelier, auxquels appointements le sieur Armeny n'aura rien à prétendre ; tous les émoluments, écritures, rachats d'esclaves, attributions, gratifications, droits, honoraires et généralement quelconques tous actes et écrits reçus en cette chancellerie, patentes, certificats, légalisations et autres dont il ne reste point de minutes, seront partagés, savoir : les deux tiers au bénéfice de M. Armeny et le tiers pour le sieur Germain.... Cet arrangement doit durer tout le temps de l'absence du dit sieur Germain et jusqu'à son retour de France.... »

Ces dispositions prises, M. Germain partit et M. Pierre Benezet Armeny le remplaça à compter du 15 juin 1756. Mais le

(1) Voir les articles que j'ai publiés dans les nos 87 et 88 de la *Revue Africaine* et le recueil de documents que j'ai publié en 1865, sous le titre de *les archives du Consulat général de France à Alger*.

chancelier titulaire ne se hâta nullement de revenir, afin, sans doute, d'imiter son Consul, dont les deux absences avaient été si longues. Exilé sur la rive étrangère et vivant au milieu de barbares désagréables et dangereux, M. Armeny, lié par ses engagements, travaillait sans relâche, ne recueillant pour salaire de ses labeurs que les deux tiers des droits de chancellerie. Pendant ce temps, de l'autre côté de l'eau, sous le beau ciel de la Provence, M. J.-B. Germain se pavanait sur la Canebière ou aux allées de Meilhan, au milieu de ses belles compatriotes, touchant la totalité d'appointements qu'il ne méritait guère et le tiers d'honoraires qu'il gagnait encore moins. Il avait trouvé le moyen de se créer des émoluments sans peine ni travail ! Cette situation se prolongea sept mois, neuf mois.... onze mois ! c'est en vain que le malheureux substitué interrogeait anxieusement l'horizon : il ne voyait rien venir.

Croirait-on que M. Armeny eut le mauvais goût de s'impatienter. Il osa se lasser de tirer les marrons du feu. Trouvant que la plaisanterie passait les bornes, il adressa, le 21 mai 1757, à M. Bossu, vicaire apostolique, remplissant les fonctions de consul, une requête dont j'extrais les passages les plus saillants :

« .... Qu'il (Armeny) n'avait accepté de remplacer gratuitement M. Germain qu'à la condition que l'absence de celui-ci n'excèderait pas six mois ; qu'instruit de l'heureuse arrivée du sieur Germain à Marseille depuis le commencement de juillet 1756, où il jouit de la santé la plus parfaite, sachant que rien ne l'empêche de revenir prendre sa place, des appointements de laquelle il jouit dans la plus grande tranquillité depuis plus de six mois, et y en ayant bientôt six autres d'expirés, il croit pouvoir et devoir prescrire une fin à sa complaisance : qu'ayant eu toute la peine et le sieur Germain tout le profit, il n'est pas juste que cela continue plus longtemps et qu'il donne sa démission immédiatement. »

Trouvant la réclamation fondée, M. Bossu annula la convention intervenue entre les parties, et, attendu l'absence du titulaire, confia provisoirement les fonctions de chancelier à M. Pierre Benezet Armeny, qui fut aussitôt admis à toucher la totalité des

appointements et des honoraires. Grande fut la colère de M. J.-B. Germain lorsqu'il eut connaissance de l'inique mesure qui le dépouillait. Il vaut mieux, dit-on, s'adresser à Dieu qu'à ses saints. Pénétré de ce principe, le chancelier dépossédé de la charge qu'il avait si ingénieusement transformée en sinécure, ne perdit pas son temps à réclamer auprès de M. Bossu. Il saisit directement le Ministre et dût plaider sa cause avec beaucoup d'éloquence, car bientôt le consul intérimaire reçut la dépêche suivante :

« A Compiègne, le 25 juillet 1757. »

« La démarche que le sieur Armeny a faite auprès de vous m'a paru légère et précipitée. et vous n'aviez pas le droit de disposer de la chancellerie. Lorsqu'un chancelier absent en a substitué un autre, cet arrangement doit tenir, et je ne vois rien que de trop intéressé dans l'empressement et le dégoût affecté du sieur Armeny. Au surplus, il y a peu d'inconvénient, ayant laissé la liberté au sieur Germain d'aller reprendre son emploi avant ou avec le sieur Peron, comme il me l'a demandé. »

« (*Signé :* DE MORAS). »

L'impartialité est le premier devoir de l'historien. Nous ne pouvons donc donner raison au Secrétaire d'état, Ministre de la Marine. Si quelqu'un avait montré trop d'avidité dans cette circonstance, ce n'était certainement pas Armeny et il n'y avait pas lieu, en tout cas, de taxer celui-ci de précipitation. Une absence qui dure un an est une véritable démission, surtout quand elle n'a aucun motif légitime. Germain exploitait Armeny, on ne saurait le nier. Ce dernier ne pouvait être contraint à accepter indéfiniment une situation toute à son préjudice, alors surtout que le délai fixé était expiré depuis longtemps, et en présence de la déclaration d'Armeny, M. Bossu, non-seulement pouvait mais encore devait prendre des mesures pour assurer le fonctionnement de la chancellerie, rouage essentiel du consulat. Il n'y avait, par conséquent, de blâme à adresser qu'au sieur Germain, qui, seul, avait agi avec rapacité, qui, seul, avait négligé ses devoirs.

Comme le Ministre lui en avait laissé la latitude, M. Germain

ne devança pas M. Peron, nommé au consulat d'Alger : il alla le rejoindre à Toulon. Il y fut évidemment déterminé par plusieurs considérations. D'abord, il y gagnait de s'embarquer sur une frégate « du roi », au lieu de faire le voyage sur une tartane ou tout autre petit navire marchand. Ensuite, il se mettait plus tôt en rapport avec son nouveau chef. Enfin, il évitait par là de rester quelques jours sous les ordres de M. Bossu, qui ne pouvait lui être très-reconnaissant de la semonce ministérielle qu'il lui avait fait administrer.

M. J.-B. Germain reprit ses fonctions le 26 novembre 1757. Mais, décidément, le climat d'Alger ne lui convenait pas. Le 2 mai suivant, le Consul accorda un congé de six mois, à passer en France, à son chancelier « sujet depuis quelque temps à des ébullitions de sang et vertiges continuels qui menaçaient sa vie de quelque accident subit tendant à l'apoplexie ». Le sieur Louis-Michel Gimon, négociant, fut agréé en qualité de chancelier subsitué, mais il n'intervint, cette fois, aucun arrangement particulier, le titulaire ayant sans doute renoncé à faire tourner à son avantage cette nouvelle absence suivant la première de si près.

M. Germain, qui disparut complètement de la scène algérienne et dont j'ignore le sort, eut pour successeur définitif et titulaire, le 27 mai 1762, le sieur Pierre Benezet Armeny, son ancienne victime.

Albert DEVOULX.

ETHNOGRAPHIE

DE

L'AFRIQUE SEPTENTRIONALE

NOTES

SUR

L'ORIGINE DU PEUPLE BERBÈRE

Les tribus de race arabe (Hilal et Soleïm), qui occupent actuellement une grande partie du *Tell* de l'Afrique septentrionale, se sont établies dans le pays à une époque relativement récente. Chassés de l'Arabie au commencement du onzième siècle, par les Fatemides, pour avoir soutenu la sanglante révolte des Karmat, les Beni Hilal et Soleïm séjournèrent quelque temps dans la Haute-Egypte, puis, vers 1050, furent lancés sur le Mag'reb, par le kalife El-Mostancer, dans le double but de se débarrasser d'eux et de punir la révolte de son lieutenant de Kaïrouan.

Les nomades arabes trouvèrent, dans le pays qu'ils envahissaient, une forte race indigène ayant un langage, des mœurs et un esprit national propres. Ce peuple avait subi la conquête arabe du septième siècle et était resté pendant plus de deux cents ans tributaire du khalifat; puis, en 909, il avait expulsé les Ar'lebites, derniers représentants du souverain de Bagdad (1), et

(1) Voir notre notice sur la chute des gouverneurs Ar'lebites et l'établissement de l'empire obéïdite.

de puissants empires s'étaient formés dans son sein. Seule, la religion des conquérants était restée dans le pays comme souvenir de leur passage; aussi, la langue du Coran était-elle usitée à la cour des princes indigènes et dans les écoles célèbres de Mag'reb et d'Espagne.

Se heurtant ainsi à un peuple très-nombreux et guerrier, et rencontrant une civilisation supérieure à la leur, il semble que les envahisseurs arabes eussent dû être expulsés et exterminés jusqu'au dernier. Mais il n'en fut pas ainsi. Après avoir conquis une première place dans les déserts de la Tripolitaine et de la Tunisie, ils profitèrent des discordes qui désolaient les Indigènes, se mirent au service de leurs princes, soutinrent tous les agitateurs, et, s'insinuant au milieu de leurs hôtes, s'établirent peu à peu dans les vallées, au détriment de l'élément autochthone. Après trois siècles, ils occupaient les plaines du Tel et les Hauts-Plateaux, depuis l'Egypte jusqu'à l'Atlantique, entourés, de toutes parts par la race indigène, qu'ils avaient ainsi disjointe et rompue.

Depuis cette époque jusqu'à nos jours, les populations et les idiômes de l'Afrique septentrionale ont, de plus en plus, subi l'influence des envahisseurs, et l'on peut dire que ce pays a été *arabisé*. Cependant, pour l'observateur, il est facile de reconnaître que cette transformation est encore bien incomplète. La race indigène se retrouve à chaque pas en Afrique, dans les plaines comme dans les villes, dans les montagnes comme dans les déserts, avec son type, ses mœurs et son langage.

C'est l'origine de cette race, intéressante à plus d'un titre, que nous allons étudier.

Un peuple unique paraît avoir habité, dès la plus haute antiquité, l'Afrique septentrionale. Cette race autochthone se retrouve, encore intacte, sur le littoral de la mer Rouge, en Egypte, dans les déserts de la Nubie et du Sahara, sur les rives du Sénégal et les bords de l'Océan, et, enfin, dans les montagnes et les oasis du Maroc, de l'Algérie, de la Tunisie, de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque. Elle y porte les différents noms de

Berber (plur. Braber et Brabra), Tibou, Imouchar', Touareg, Chelouh, Zenète, Kabyle, Chaouïa, Maure, etc. Nous lui conserverons l'appellation de Berbère, onomatopée que les étrangers ont, sans doute, appliquée, dans le principe, à son langage, puis à sa race, et, de là, à une partie du pays qu'elle habitait : la Berberie, improprement désignée par nous sous le nom de Barbarie (1).

Les auteurs anciens, tant Grecs que Romains, n'ont pas fait usage du terme de Berbère, pour désigner, d'une façon générale, le peuple de l'Afrique septentrionale; ils ne paraissent pas avoir apprécié cette race dans son unité et parlent successivement des peuplades habitant le pays, sans paraître se douter du lien qui les unit; si même, tels que Ptolémée, ils ne les présentent pas comme des nations distinctes. Il ne faut pas, du reste, attacher trop d'importance à leurs nomenclatures ni chercher à les relier, par des procédés plus ou moins ingénieux, aux données précises fournies par les historiens arabes. En effet, parmi les noms qu'on trouve dans les ouvrages anciens, les uns appartiennent aux langues grecque ou latine, et s'appliquent à une circonstance physique de la peuplade qu'ils qualifient; les autres ont été tellement défigurés, en prenant une nouvelle forme, qu'il serait téméraire de prétendre les ramener à leur véritable origine. Pour les premiers, nous citerons : Numides, du grec *Nomades* (pasteurs, nomades); — Ethiopiens, de *Aithòs* (brûlé) (2); — Leucœthiopiens, Melano-Gétules (Ethiopiens blancs, Gétules noirs); — Liby-œgypti, Liby-phœnices (Liby-Egyptiens, Liby-Phéniciens); — Gymnètes (nus); — Lotophages (mangeurs de lotus), — Troglodites (vivant dans les cavernes (3); — Metagonites; — Atlantes ou Atarantes (habitants de l'Atlas); — Garamantes (habitants de Garama); — Daradœ (habitant les bords du

(1) Les historiens espagnols du XVI· siècle n'ont pas commis cette erreur.

(2) Les Hébreux avaient déjà nommée l'Ethiopie *Kousch*, qui signifie noir, brûlé.

(3) Il est à remarquer que les Berbères Ifren sont placés par les premiers auteurs arabes dans les mêmes localités que les Troglodytes. Or, Ifren nous semble être le pluriel de Ifri, qui, en berbère, signifie caverne.

fleuve Daradus ou Darath (le Deràa actuel); — Lyxites (habitant les bords du Lyxus), etc., tous noms qui n'étaient évidemment pas usités par les Indigènes. Pour les seconds, il suffit de nommer les Ghiligammes, les Auskhises, les Adyrmakhides, les Odrangides, les Zegrènsii, pour renoncer à entreprendre toute assimilation.

Mais, si le nom de Berber ne semble pas avoir été appliqué en terme générique aux Aborigènes de l'Afrique septentrionale, plusieurs passages des auteurs anciens prouvent cependant qu'il n'était pas ignoré dans le pays. Hérodote, qui avait voyagé en Egypte, dit : « Les Egyptiens appellent *Barbar* tous ceux « qui parlent une autre langue que l'Egyptien (1). » Le périple de la mer Erythrée, document anonyme qui paraît remonter à 20 ou 25 ans avant notre ère, donne le nom de Barbarie (*Barbariké épeiros*) au littoral africain de la mer Rouge et du golfe d'Aden. Ptolémée répète cette assertion en étendant l'appellation de Barbarie jusqu'au-delà de l'équateur (2). Enfin, Julius Honorius cite une peuplade de Barbares près du fleuve Malva (la Moulouïa).

Voici donc un fait bien établi : les géographes grecs ont eu connaissance d'un peuple de Barbar, habitant au midi de l'Egypte et sur les bords du Nil, là où, de nos jours, se trouvent des tribus appelées Brabra, qui se relient aux autres Berbères de l'Afrique du nord. Nous voyons même un auteur latin appliquer ce nom à une peuplade des bords de la Malva. Pourquoi donc les anciens ne l'ont-ils pas employé d'une façon plus générale? Nous pensons, avec M. Vivien de Saint-Martin (3), que la raison peut en être cherchée dans l'analogie de cette appellation avec l'adjectif *barbare* (*barbaros*, Barbarus), dont le sens était beaucoup trop étendu et qui aura été confondu avec le substantif.

En somme, soit que les Arabes, à leur arrivée dans le pays, aient trouvé le nom de Barbar usité par les colons grecs et romains (Afri), pour désigner, comme substantif, le peuple indigène, ou, comme adjectif, leurs voisins non civilisés; soit qu'ils

(1) II. — CLVIII.

(2) On sait que les cartes du géographe alexandrin pèchent toutes par le même défaut : une grande expansion des distances vers le midi.

(3) *Le Nord de l'Afrique dans l'antiquité*, p. 208, 209.

aient eux-mêmes créé ce mot en le faisant dériver de leur racine quadrilittère *berbera* (1) (بَرْبَرَ prononcer des mots inintelligibles, bredouiller), le nom de berbère devint, dès lors, sans conteste, celui du peuple autochthone de l'Afrique septentrionale. En l'absence d'une autre désignation aussi précise, nous continuerons à l'employer.

Le pays des Berbères s'étend depuis la Méditerranée jusqu'au Soudan, qui a toujours formé, au sud, la limite de cette nation. Seulement, le domaine de la race nègre paraît s'être avancé, autrefois, beaucoup plus au nord, à une latitude qu'on ne peut préciser, et ce peuple semble avoir été, depuis les temps les plus reculés, constamment refoulé vers le sud par l'élément berbère. Au point de rencontre des deux races, de nombreux mélanges ont eu lieu, et ces croisements, complétés par l'influence du climat, ont produit des types intermédiaires chez lesquels, cependant, les traits du Berbère dominent. M. Vivien de St-Martin, dans son bel ouvrage : « *Le nord de l'Afrique dans l'antiquité,* » dit, à propos des Tibou, une de ces races intermédiaires : « Les Tibou sont un des anneaux d'une chaîne immense qui commence aux rivages de la mer Erythrée, enveloppe tout le bassin moyen du Nil, se développe à travers le Sahara, couvre la haute région de l'Atlas et se termine à la mer occidentale. Dans cette vaste zône de populations congénères qui s'étend d'un bord à l'autre du continent africain, l'identité originaire se révèle, soit par la communauté de l'appellation primordiale de Berber, qui se retrouve chez les branches les plus distinctes de la famille, soit par l'analogie de conformation physique, soit par les rapports que présentent encore les nombreux dialectes entre lesquels la langue mère s'est morcelée (2). »

Examinons maintenant les diverses hypothèses émises au sujet des origines de la race berbère. L'antiquité, malheureusement, nous a légué, à cet égard, bien peu de documents sérieux; c'est ce qui a constamment rebuté les personnes qui ont entrepris

(1) Warwar, en sanscrit a le même sens. C'est de cette racine que dérive l'adjectif grec *barbaros*.

(2) P. 80.

des recherches sur cette obscure question ethnographique; c'est encore ce qui explique la grande divergence des opinions émises.

Salluste, un des premiers auteurs qui aient traité cette question, Salluste qui avait été proconsul d'Afrique et qui déclare avoir consulté les livres du roi Hiempsal, écrits en langue punique, — rare bonne fortune dont il a assez mal profité, — s'exprime en ces termes (1) : « L'Afrique fut d'abord occupée par les Gétules et par les Lybiens, peuples barbares et grossiers (2), qui se nourrissaient de la chair des bêtes sauvages et paissaient comme des troupeaux. Sans mœurs, sans lois, sans chefs, ils n'étaient soumis à aucun gouvernement. Toujours en mouvement, errant à l'aventure, c'était la nuit qui déterminait leur lieu de repos. Mais Hercule (3) étant mort en Espagne, comme le pensent les Africains, son armée, composée de diverses nations, se dispersa. Les Mèdes, les Perses et les Arméniens qui s'y trouvaient s'étant embarqués pour l'Afrique, y prirent des postes dans le voisinage de Notre Mer. Les Perses, toutefois, s'approchèrent plus de l'Océan : en renversant le corps de leurs vaisseaux, ils s'en firent des espèces de cabanes..... Insensiblement, ils se mêlèrent aux Gétules par des mariages, et, comme ils avaient souvent changé de lieux, se nommèrent eux-mêmes Numides (4). Du reste, les habitations des paysans numides, qu'ils appellent *mapalia*, sont encore aujourd'hui, par leur longueur et par leurs toits cintrés des deux côtés, assez semblables à des carcasses de vaisseaux (5).

« Pour les Mèdes et les Arméniens, ils se fortifièrent par l'adjonction des Lybiens, car ceux-ci étaient plus voisins de la mer d'Afrique. .....Leur nom fut sensiblement altéré par les

(1) Bell. Jug., § XVII à XX.

(2) ...asperi incultique, dit le texte. Il aurait été curieux de voir Salluste employer l'adjectif *barbarus*.

(3) C'est de l'Hercule Tyrien qu'il est question.

(4) On sait que ce mot est d'origine grecque, de *Nomé*, pâturage.

(5) On reconnaît assez la description du *gourbi* de nos populations indigènes.

Lybiens qui, dans leur jargon barbare (1), les nommèrent Maures au lieu de Mèdes. »

« Quant aux Perses, ils devinrent bientôt puissants, et, depuis qu'ils eurent pris le nom de Numides, s'étant considérablement multipliés, les plus jeunes se séparèrent de leurs pères, et, ayant quitté le désert, vinrent s'établir dans cette contrée voisine de Carthage qui porte le nom de Numidie. Dans la suite, les uns et les autres, en se prêtant des secours mutuels, assujettirent leurs voisins par la force des armes ou par la terreur, et acquirent beoucoup de gloire, ...principalement ceux qui s'étaient avancés vers Notre Mer, parce que les Lybiens étaient moins guerriers que les Gétules. Enfin, presque toute la partie inférieure de l'Afrique passa aux Numides; tous les peuples vaincus furent incorporés au peuple vainqueur et en prirent le nom.

« Des Phéniciens, dans la suite, ...ayant gagné des gens du bas peuple et quelques autres hommes amateurs d'aventures, fondèrent sur la côte maritime, Hippône, Hadrumet, Leptis et Carthage... etc. »

Tel est à peu près tout le bagage que nous a transmis l'antiquité sur les origines du peuple autochthone de l'Afrique septentrionale. Par une fatalité singulière, la partie de l'histoire de Polybe consacrée à l'Afrique manque; il en est de même de celle de l'histoire générale de Cornelius Nepos et de l'ouvrage historique de Juba II. Strabon, Pline et Ptolémée, lui-même, n'approfondissent pas sérieusement la question de l'origine des peuples dont ils donnent les sèches nomenclatures.

Le Bas-Empire, représenté par l'écrivain Procope, apporte à la cause son petit contingent de documents. Le judicieux historien de la guerre des Vandales reproduit, sur l'origine des Africains, des renseignements puisés évidemment aux traditions hébraïques. Il les représente comme chassés de la Palestine par les Hébreux, arrivés d'Egypte sous la conduite de Moïse, et à la suite des grandes guerres qui furent la conséquence de ce mouvement. Après avoir en vain cherché à s'établir en Egypte, ils se seraient jetés sur l'Afrique septentrionale et l'auraient occupée

(1) Cette fois, Salluste dit : ...barbarâ linguâ Mauros pro Medis appellantes.

jusqu'au détroit de Gadès. Une inscription gravée sur deux colonnes et rappelant ces faits, se trouvait, dit-il, dans la cité de Tigisis (1), en Numidie.

Sans nous arrêter davantage à cette tradition, qui a été également soutenue et attaquée par des écrivains de mérite, nous ne pouvons nous empêcher de remarquer une certaine analogie dans ces deux documents puisés à des sources diverses et écrits à cinq siècles de distance.

Les assertions de Salluste ont donné lieu à de nombreuses et légitimes critiques; il ne faut cependant pas les rejeter en entier. Nous les apprécions comme le résumé des traditions ayant cours en Numidie un demi-siècle environ avant notre ère, traditions que les Phéniciens avaient fondues avec leur légende de l'Hercule punique, génie tutélaire de Tyr. L'abbé Mignot pense que l'historien a voulu désigner des peuplades cananéennes et syriennes, telles que les Madianites, les Phereséens et les Araméens. M. Movers suppose que ces traditions s'appliquent aux troupes mercenaires que Sidon envoyait à ses colonies de la Méditerranée. Il est certain qu'on y voit le souvenir des mouvements de peuples orientaux qui, de tout temps, sont venus modifier l'ethnographie de l'Afrique septentrionale.

M. Vivien de St-Martin combat ces systèmes, qu'il appelle « insuffisants et peu vraisemblables. » Il déclare reconnaître les noms donnés par Salluste dans les tribus berbères citées par les auteurs arabes et notamment dans celles de Medaça, Ourmana, Mediouna, etc.

M. Tauxier (2), suivant la même voie, traduit le mot Masmoud, ancien nom des Berbères de l'Atlas, par : descendant de Moud (Mas-Moud), et signale l'analogie de Moud avec les Mèdes de Salluste.

Mais, en admettant que ces identifications soient exactes, ce que nous ne contestons pas, l'origine de ces Berbères n'est

(1) On est indécis sur la position exacte de cette ville antique. Les uns la placent non loin de Dellys ; d'autres, avec plus de raison, selon nous, au sud-est de Constantine.

(2) Ethnographie de l'Afrique septentrionale avant Mahomet. (*Revue africaine*, 1863).

pas indiquée et l'hypothèse de l'abbé Mignot reste entière.

La littérature hébraïque, où, nous l'avons vu, Procope paraît avoir puisé ses renseignements, vient confirmer ce fait d'une émigration ancienne de peuples cananéens en Afrique. Le rabbin Maïmounide, un des plus célèbres commentateurs du Thalmud, nous apprend que, lors de la conquête du pays de Canaan, Josué extermina une partie des habitants et força le reste à s'expatrier. Les Gergéséens émigrèrent en Afrique (1).

Passons aux indications fournies par les auteurs arabes.

L'historien Ibn-Khaldoun, qui a résumé à peu près tout ce qu'ont écrit ses devanciers sur la matière, s'exprime en ces termes (2) : « .....Les Berbères sont les enfants de Canaan, fils de Cham, fils de Noë, leur aïeul se nommaient Mazir; ils avaient pour frères les Gergéséens et étaient parents des Philistins, enfants de Kasluhim, fils de Mesraïm. Le roi, chez eux, portait le titre de Goliath (3). Il y eut, en Syrie, entre les Philistins et les Israélites, des guerres rapportées par l'histoire et pendant lesquelles les descendants de Canaan et les Gergéséens soutinrent les Philistins contre les enfants d'Israël..., etc.

« Vers ce temps-là, les Berbères passèrent en Afrique. »

Cette opinion d'Ibn-Khaldoun, comme le fait très-bien remarquer M. de Slane, dans le savant appendice placé à la fin de sa traduction, n'est appuyée sur aucune preuve certaine. Cependant, sans s'arrêter au système de filiation qu'elle adopte, on doit reconnaître que le même fait subsiste : la tradition de l'origine sémitique des Berbères. Les écrivains latins, byzantins, hébreux et arabes sont d'accord sur ce point. Rien, du reste, n'est impossible dans la tradition qu'ils rapportent, puisque, à une époque qui n'est séparée de nous que de huit siècles, l'émigration hilalienne a suivi exactement les mêmes phases que celle retracée par Procope.

(1) Voir l'édition latine : *Porta Mosis*, etc. (Oxonii, 1655, 1 vol. in-4°).

(2) *Histoire des Berbères*, trad. de M. de Slane, t. I, p 184.

(3) Djalout ou plutôt Galout, car l'on sait que les Arabes emploient la lettre *djim* (ج), pour rendre le *g* dur des Berbères ou le *ghimel* hébraïque, qu'ils n'ont pas.

Enfin, pour compléter le nombre de faits pouvant se rapporter à l'origine des Africains, rappelons que, plus de dix-huit cents ans avant notre ère, un peuple se rattachant aux Philistins et que l'histoire nomme Hyksos ou *pasteurs*, — qualificatif qui rappelle le *nomades* des Grecs et le *chaouïa* (1) actuel — peuple qui habitait au-delà du Delta (comme les Hilaliens du onzième siècle), envahit l'Egypte et renversa la XIII• dynastie. Les Pharaons se réfugièrent en Ethiopie, et ce ne fut que deux siècles et demi plus tard, qu'ils expulsèrent, après de longues luttes, les Hyksos. Que devint alors cette race asiatique? N'est-il pas admissible qu'elle fut refoulée vers l'ouest? N'est-il même pas probable que cette invasion, dont l'histoire a conservé le souvenir, à cause de son importance, a été précédée ou suivie de mouvements du même genre. L'Egypte a toujours été la route et le lieu de station des peuples sémitiques dans leurs marches vers l'ouest.

D'autres traits procédant du dialecte, des mœurs et de la religion des Berbères, viennent renforcer les présomptions qui les classent parmi les peuples d'origine asiatique. Il est évident que la langue berbère, par les sons gutturaux qu'elle renferme, par sa syntaxe, par cette particularité caractéristique de racines généralement trilittères, indiquant une idée primitive, modifiée par des formes dérivées toujours constantes, par ses règles de permutation des lettres faibles, et enfin par une foule d'autres traits, offre de grandes analogies avec les langues sémitiques. Seul, le dictionnaire s'en éloigne, et c'est ce qui a porté M. Renan (2) à classer le berbère dans une famille qu'il propose d'appeler chamitique, avec le copte et les dialectes non-sémitiques de l'Abyssinie. La connaissance chaque jour plus complète que l'on acquiert de la langue berbère, décidera certainement la question. Dans tous les cas, il est à remarquer que la domination latine, qui a imprimé des traces si profondes dans le pays; celle des Vandales qui l'a suivie, et enfin celle des Grecs de Byzance

(1) Le mot *chaouïa* paraît signifier dans le dialecte berbère de ce nom : *bergers*.

(2) Dans son bel ouvrage intitulé : *Histoire générale et système comparé des langues sémitiques*.

(ces deux dernières fort éphémères, il est vrai), n'ont, pour ainsi dire, laissé aucun souvenir dans la langue berbère, tandis que l'arabe l'a modifiée à un tel point que l'on compte maintenant un tiers de mots arabes ayant pris la forme berbère et incorporés dans cette langue (1). Cette facilité d'assimilation est un indice non équivoque d'analogie. Le phénicien paraît également s'être si bien confondu avec le berbère, qu'il est souvent difficile de décider si les inscriptions constamment mises au jour en Algérie sont libyques ou puniques.

Quant à la religion primitive des aborigènes, c'était, pour les contrées du littoral de la Byzacène, le culte barbare de Carthage. L'auteur chrétien Tertullien, qui écrivait vers la fin du IIe siècle de notre ère, nous apprend que, de son temps, on sacrifiait encore des enfants à Saturne. Il est probable que la majorité des Berbères ne suivaient pas ces rites sanguinaires, importés par les Phéniciens; néanmoins, le poète Corippus, dans la *Johannide* (2), les représente comme adorant Gurzil, Mastiman et autres divinités barbares.

Il ressort de l'étude des documents fournis par les historiens arabes de la conquête, que la religion la plus répandue en Afrique était le magisme ou culte du feu, tel qu'il était pratiqué dans l'Asie occidentale avant l'islamisme. Certaines tribus étaient juives, et, enfin, les Indigènes voisins des colonies latines ou grecques étaient chrétiens.

Les tribus berbères juives ont dû être d'établissement plus récent en Afrique. Chassés à leur tour de leur pays, lors de la dispersion des douze tribus, les Israélites ont apporté en Mag'reb leur contingent, et, tout en conservant leur religion, se sont fondus au milieu de la race du pays (3).

(1) Notamment dans le dialecte des Zouaoua.

(2) Poème laudatif en l'honneur des victoires de Jean Troglita (VIe siècle).

(3) Nous reproduisons ici l'opinion de M. Vivien de St-Martin, lequel dit, à propos du royaume d'Axoum : « Il est très-probable que des tribus juives ont pénétré de très-bonne heure jusqu'aux extrémités de l'Ethiopie, et, s'il nous fallait fixer une date, nous indiquerions celle de la chute d'Israël et de la dispersion des douze tribus (vers 721 avant J.-C.)... etc. » — (*Le nord de l'Afrique dans l'antiquité*, p. 205-206).

Pour ce qui est de la religion chrétienne, elle n'était répandue que parmi les Berbères romanisés des plaines de la Numidie; c'étaient, du reste, de fort mauvais chrétiens, qui, en prenant part à tous les excès des Donatistes et des Circoncellions, fournissaient à leurs voisins l'occasion d'usurper leurs places. Saint Augustin et Ibn-Khaldoun lui-même ont donc été beaucoup trop absolus en disant : « Les Berbères sont chrétiens. »

Avant de donner notre conclusion sur les origines de la race berbère, abordons la question de conformation physique, qui doit entrer en ligne de compte.

La race aborigène de l'Afrique septentrionale présente les types les plus divers, depuis le nomade basané de l'extrême Sahara jusqu'au cultivateur blond et taché de rousseur de la Grande Kabylie, depuis le Mzabi lymphatique jusqu'au vigoureux montagnard du Rif marocain. Cependant, il est permis d'avancer que la majeure partie des Berbères rappellent bien des traits du type sémitique. De nombreux sous-genres se sont formés par le croisement avec les anciennes races africaines ou avec les divers peuples conquérants, qui, depuis les temps les plus reculés, ont envahi et occupé le pays.

Cette présence du type blond aux yeux bleus parmi les Berbères, rapprochée du sens de différentes inscriptions égyptiennes dont M. de Rougé et autres spécialistes ont donné la traduction, a porté certains savants et notamment M. le général Faidherbe, a conclure qu'une race blonde des bords de la Baltique ou du nord de la Gaule a conquis, il y a trois mille ou trois mille cinq cents ans, l'Afrique septentrionale et s'y est établie.

Il est évidemment très-difficile de se prononcer catégoriquement sur une question ethnographique si reculée. Cependant, on peut dire qu'il n'y a rien d'impossible dans cette hypothèse que nous résumons ainsi : une race blonde, originaire de l'Europe, a, sans doute, dans des temps très-anciens, fait invasion en Afrique et s'est établie dans les cantons du littoral nord. Les sépultures du genre dit celtique trouvées en maints endroits de l'Algérie, sont peut-être l'œuvre de cette population qu'il est permis d'appeler pré-historique. Enfin, les blonds de la Grande Kabylie sont probablement les descendants de cette race.

Mais il est certain que ce peuple n'a laissé aucun souvenir dans les mœurs et le langage du pays, et que, par conséquent, les Berbères l'ont, depuis longtemps absorbé.

Après avoir successivement passé en revue les documents pouvant éclairer la question de l'origine des Berbères et les avoir discutés sans parti pris, nous arrivons au moment de conclure. Ce n'est pas sans une réelle appréhension que nous nous voyons dans la nécessité d'émettre un avis là où tant d'érudits ont hésité à se prononcer. « Il est facile — a dit M. Lacroix, écrivain dont l'Algérie ne saurait trop déplorer la perte — il est facile de bâtir un ou plusieurs systèmes, de produire, à l'appui, des textes nombreux, en un mot, d'édifier, à grands frais d'érudition, un paradoxe ethnographique... » Cela est fort juste. Le même écrivain ajoute, avec non moins de raison : « On ne peut, sur la question de l'origine des Indigènes de l'Algérie, émettre que des conjectures (1) ».

C'est donc à ce dernier titre que nous résumons notre opinion de la manière suivante :

1° L'Afrique septentrionale a dû être peuplée par une série d'immigrations très-anciennes de peuples sémitiques venus de la Syrie, du nord de l'Arabie ou des bords de l'Euphrate (2).

2° Ces groupes araméens se sont assimilé des populations d'origines diverses — basanées dans le sud, blondes dans le nord — trouvées par eux dans le pays ou venues postérieurement à leur établissement.

3° La réunion de ces éléments et leur assimilation a formé la race africaine ou berbère.

4° Cette unification a dû être complète, à une époque si reculée, qu'il est permis d'appliquer le titre d'autochthones aux Berbères de l'Afrique (1).

(1) Lacroix : Ouvrage inachevé, dont la *Revue* a publié divers extraits.

(2) Nous ne parlons pas des modifications récentes résultant de l'immigration arabe hilalienne.

E. Mercier,
Interprète judiciaire.

(1) M. Oppetit, dans un article sur les tombeaux celtiques, que la Société archéologique de Constantine vient de publier dans son Annuaire (1870), traite la question de l'origine des Indigènes de l'Afrique et conclut absolument dans le même sens que nous. Ce résultat identique, fruit de travaux distincts et de recherches toutes personnelles, doit être pour nous un grand encouragement. Nous sommes heureux de nous rencontrer ainsi, avec notre collègue, sur un terrain où l'accord a été, jusqu'ici, rarement unanime.

LES

INSCRIPTIONS D'ORAN

ET DE

MERS-EL-KEBIR

NOTICE HISTORIQUE SUR CES DEUX PLACES
DEPUIS LA CONQUÊTE JUSQU'A LEUR ABANDON EN 1792

Par le Général C. X. de SANDOVAL

Suite. Voir les nos 87, 88 et 89.)

PREMIÈRE PÉRIODE.

XVIe SIÈCLE.

Par cédule royale du 22 septembre 1575, D. Martin de Cordova, marquis de Cortes déjà cité, avait été nommé capitaine-général, mais il ne dût pas garder longtemps ce commandement. d'après le catalogue dressé par le général du génie D. Antonio Gaver, qui place en 1377 comme gouverneur, D. Diego de Cordova troisième marquis de Cornares, et en 1579 D. Luis Bocanegra en qualité d'intérimaire. En 1581, D. Martin de Cordova reprit son commandement, et fut remplacé en 1584 et en 1587 par D. Pedro de Padilla. Le 2 août 1589, le roi conféra cette dignité à D. Luis de Cordova y Aragon, marquis de Comares qui laissa l'interim en 1594 et en 1597 à D. Gabriel Niño de Zañiga y Guevara, et fut lui-même remplacé en 1599 par D. Francisco de Cordova y Velasco, quatrième comte d'Alcaudete.

Il y a évidemment dans cette liste, de l'incertitude ou de la confusion notamment en ce qui concerne les intérim, et aussi le

commandement exercé par D. Pedro de Padilla. Néonmoins, comme il ressort d'un document officiel daté du commencement du XVIIe siècle, que les trois derniers capitaines généraux titulaires précédemment envoyés à Oran furent D. Martin de Cordova, le duc de Cardona et le comte d'Alcaudete, on doit en inférer, que D. Pedro de Padilla n'exerça le commandement que par intérim. Le fait d'en avoir été chargé pendant un temps assez long, et avec tous les pouvoirs d'un titulaire, explique la qualité de capitaine-général qui lui est donnée dans les incriptions qui datent de son époque. Ainsi, il n'est qualifié seulement que du titre de Gouverneur dans une pièce imprimée que nous avons lue, intitulée : *Relation des rencontres et escarmouches soutenues à Oran contre les Maures et contre les Turcs des Mahalas* (1) *d'Alger et de Tlemcen, pendant que D. Pedro de Padilla était Gouverneur*

On avait, ainsi qu'on l'a vu, généralement adopté le système des coups de main et des excursions jusqu'à des distances très-éloignées d'Oran, pour châtier par des *razia* les tribus et les douars ennemis, ceux qui se refusaient à demander protection, ou qui attaquaient les alliés. L'issue de ces entreprises n'était pas toujours favorable, malgré l'habileté, la rapidité et l'audace employées à leur exécution. Il arrivait parfois, que les Arabes prévenus à l'avance, fuyaient ou bien se mettaient en défense, ou en embuscade, déjouant ainsi les projets des Espagnols. Ceux-ci, presque toujours attaqués à leur retour, subissaient alors des pertes sensibles, ou se trouvaient dans de sérieux embarras.

Nous avons dit plus haut l'échec éprouvé en 1570 par D. Philippe de Borja, nous allons maintenant en citer un autre survenu à D. Luis de Bocanegra pendant son intérim. Après avoir dirigé ses troupes jusqu'à quatorze lieues d'Oran, il se vit obligé de battre en retraite avec une perte sensible en hommes tués et blessés, parceque assailli dans l'obscurité de la nuit par une pluie torrentielle, il n'avait rien pu faire en arrivant dans les parages où il devait atteindre l'ennemi.

(1) Mot emprunté à la langue arabe, *M'halla* محلة camp, armee. — *Note du T.*

Comme fait curieux et pouvant donner une idée des mœurs de la garnison d'Oran à cette époque, il ne sera pas hors de propos de placer ici une question soulevée en 1588 par le Gouverneur D. Pedro de Padilla. Il exposa au conseil, qu'ayant observé que les Mauresques avaient séduit quelques soldats, il se croyait obligé de demander quelles mesures il fallait prendre pour éviter cet inconvénient. Le conseil de guerre rendit compte de ce fait au roi en lui proposant : « pour empêcher de plus grands déborde-« ments de déporter du royaume d'Espagne, vers ces places, un « certain nombre de femmes amoureuses que l'on y laisserait en « communication avec les soldats ainsi que cela se fait en d'au-« tres lieux. » Phillippe II prescrivit à son confesseur, le père Orellana, religieux du couvent de Saint-Thomas de Madrid, de lui adresser à ce sujet un rapport, ce qu'il fit en ces termes : « Bien que ce cas n'ait pas été prévu, et qu'il n'y ait pas à crain-« dre qu'il s'en reproduise de semblables, il parait hors de « doute qu'on doit autoriser les femmes publiques à Oran pour « les mêmes motifs qu'ailleurs, afin d'éviter les graves inconvé-« nients du concubinage, ou de voir solliciter à d'abominables « péchés des religieuses, des femmes mariées et même des pa-« rentes, etc., et si par le moyen proposé, on pouvait arriver à « embaucher des Mauresques pour Oran, il y aurait là une raison « toute particulière de l'adopter. »

A l'entrée de la Kasba du côté de l'Est, au milieu d'un magnifique écusson aux armes royales d'Espagne, on voit une inscription que nous reproduisons ci-dessous ; nous ferons remarquer que le marquis de Tabalosos qui l'a placée à tort sur la façade de l'hôpital regardant le boulevard St-François et la rue de la Carrière, commet en même temps une autre erreur en lisant à la dernière ligne *intelligencia* au lieu de *Diligencia*.

En l'année 1589 D. Pedro de Padilla, Capitaine Général et Grand Justicier de ces places, a fait élever activement et par ses soins cet édifice qui n'a coûté à Sa Majesté, que la valeur des bois.

D. Luis Roel dit que dans le château de Santa-Cruz il y avait une autre inscription placée également en 1589 par D. Pedro de Padilla, mais que de son temps elle n'existait déjà plus ; il donne

au complet celle, presque intelligible, qui se voit encore au-dessus de la porte du réduit intérieur du fort St-Grégoire :

En l'année 1589, sous le règne de Philippe II roi des Espagnes, Pedro de Padilla son Capitaine-Général a fait bâtir et achever ce fort.

Dans la première salle basse de l'hôpital donnant devant l'entrée de la Carrière, dans la rue qui menait à la Kasba, il y avait aussi une inscription que copia le marquis de Tabalosos ; il y a lieu de croire cependant qu'elle avait depuis longtemps disparu, car D. Luis Rroel n'en fait pas mention :

Cet ouvrage a été construit en 1589 sous le règne de Philippe II roi des Espagnes.

Lorsqu'en 1851, on appropria pour une nouvelle destination le Chateau-Neuf d'Oran, (appelé *Rosalcazar* par les Espagnols), M. Fey raconte que l'on trouva dans le pavage trois dalles avec des inscriptions, que l'on reconnut clairement y avoir été transportées d'un autre point. La plus ancienne de ces deux dalles, qui sont des pierres tumulaires provenant sans doute de quelque église, contient ce qui suit :

Cette sépulture est celle de Iv. (Juan) *Lopez de Navaro H.* (hijo fils) *de D. Francisco, année* 1581.

En vue de connaître le degré d'avancement des travaux d'Oran et de Mers el-Kebir, et d'être certain qu'ils étaient exécutés conformément aux plans d'*El-Fratin*, le roi chargea en 1594 un autre ingénieur nommé *Leonardo Turriano* d'inspecter avec soin ces deux places, ce que fit cet ingénieur qui rendit compte de sa mission dans un rapport très-détaillé.

De la première année du règne de Phillippe III et de celle du commandement du comte d'Alcaudete, date une autre inscription qui, d'après le marquis de Tabalosos, était placée *dans la muraille de la porte bouchée, sur le chemin de la Marine.*

En l'année 1589, sous le règne de D. Philippe, troisième du nom, roi des Espagnes, D. Francisco de Cordova y Velasco, comte d'Alcaudete, Capitaine-Général pour le roi notre Seigneur, acheva cet ouvrage et les murailles de cette ville.

Le comte ne devait occuper son poste que depuis quelques

mois, lorsqu'il reçut du roi l'ordre de remettre au comte de Buendia, venu à Mers el-Kebir avec quelques galères, 600 des plus anciens soldats de la garnison, en échange d'un même nombre de recrues. Il osa désobéir, en faisant remarquer à Sa M. le danger d'un pareil échange, si compromettant pour la sécurité des places qui lui étaient confiées. Philippe II était à peine dans la tombe, que déjà on pressentait la faiblesse de son successeur! En effet, d'après l'avis du marquis de Denia, le roi fit passer cette affaire devant le conseil, qui déclara qu'on devait enlever le commandement au comte d'Alcaudete. Malgré cet avis, le roi en demanda un nouveau, et les choses n'eurent point l'issue qu'on aurait dû prévoir au début. On trouva peut-être valables les motifs allégués par le comte, ou bien pour dissimuler sa faute, on se représenta les services rendus par ses ancêtres, et le désir qu'il témoignait de vouloir les imiter.

SECONDE PÉRIODE.

XVIIe SIÈCLE ET COMMENCEMENT DU XVIIIe.

Dignement stimulé par le souvenir de ses ancêtres, le quatrième comte d'Alcaudete réalisa en effet le projet qu'il avait conçu de laisser peu de repos à la garnison d'Oran. C'est ainsi que durant les cinq années de son gouvernement, il exécuta quatorze expéditions ou *jornadas*, — ainsi qu'on les appelait — à la suite desquelles il ramena, outre les troupeaux et toute espèce de butin, 3,090 prisonniers, après avoir fait périr un nombre considérable d'ennemis. Par son activité et son énergie, la place fut toujours très-abondamment pourvue, le territoire environnant complètement soumis, et des tribus même très-éloignées vinrent exactement acquitter le tribut de la *Roumia*, ou lui demander protection. Les améliorations les plus avantageuses pour la cité n'en furent pas moins effectuées pendant ce temps, ainsi que le prouvent les deux inscriptions suivantes, transcrites par le marquis de Tabalosos; l'une, placée dans les écuries de la Kasba, portait :

Sous le règne de Philippe III, roi des Espagnes, en l'année 1600. D. Francisco de Cordova y Velasco, comte d'Alcaudete, capitaine général de ces places pour S. M., acheva ce travail.

Et l'autre, sur une plaque de marbre appliquée dans l'église de St-Jacques, qui déjà n'existait plus vers le milieu du dernier siècle, contenait ce qui suit :

Au nom de Dieu, sous le règne de Philippe III, roi des Espagnes, D. Francisco de Cordova y Velasco, comte d'Alcaudete, seigneur de la maison de Monte-Mayor, capitaine-général de ces places pour le roi notre maître, ordonna de construire ce temple — sous l'invocation — de notre seigneur saint Jacques, avec le montant de ses propres offrandes et de celles des gens de guerre, en l'année 1602.

Il fut remplacé en 1604 par D. Juan Ramirez de Guzman, marquis de Ardales, et comte de Teba, qui occupa le gouvernement jusqu'a sa mort, survenue en 1608.

Cet illustre aïeul de l'impératrice actuelle (1) des Français, exerça son commandement avec la plus grande activité, et fit de fréquentes sorties; on en compte jusqu'à dix-sept, dans lesquelles il recueillit une énorme quantité de troupeaux et de butin et fit 4,900 prisonniers. Ces faits motivèrent sans doute la marche que dirigea le Dey d'Alger sur Oran, en venant, sous forme de menace, camper à deux lieues des murailles de cette ville. Mais le gouverneur, homme résolu, ne lui donna pas le temps de réunir les contingents arabes qu'il avait convoqués; il l'attaqua avec 480 fantassins, 120 cavaliers et quatre pièces de campagne, et l'obligea de se retirer avec une perte assez notable en hommes, armes, bagages et drapeaux, n'ayant de son côté que cinq hommes tués et soixante-quatorze blessés. Le compte-rendu officiel de cette victoire porte la date du 27 avril 1606. Un de ceux qui se distinguèrent le plus dans ce combat fut Gil Hernandez de Soto Mayor, capitaine de cavalerie, de qu ou disait à Oran : « qu'il était si brave, que lorsqu'il était à « cheval la lance en main, et qu'il n'avait pas de Maures à com- « battre, il allait dans la campagne, frappant de sa lance les « lions et autres bêtes fauves. »

(1) L'auteur écrivait en 1867.

Ce fait d'armes, ainsi que ceux qui eurent lieu dans les audacieuses expéditions de cette époque, inspirèrent sans doute au célèbre poète D. Luis Velez de Guevara, sa comédie à laquelle il donna le titre de : *Victoires remportées à Oran par le marquis de Ardales.*

Son vif désir de guerroyer en personne ne lui fit jamais perdre de vue aucun des besoins de son gouvernement, ainsi que le démontre l'installation qu'il obtint à Oran d'une école royale militaire en 1605. Cette institution, ainsi que celle qui fut fondée en Sardaigne, ont été les premiers établissements créés dans les possessions espagnoles en vue de l'instruction de la jeunesse destinée à embrasser la carrière des armes. D'après le marquis de Tabalosos, ce fut également ce gouverneur qui fit construire la porte dite de Tlemsen, au sommet de laquelle se lisait cette inscription :

Le marquis de Ardales, comte de Teba,
Maréchal de Castille, capitaine général,
Grand justicier de cette ville d'Oran,
De la place de Mers-el-Kebir, des royaumes de Tlemsen
Et de Ténès, pour le roi D. Philippe, notre seigneur,
Troisième du nom, a fait construire cet ouvrage
En l'année 1605.

A sa mort, D. Diego de Toledoy Guzman fut chargé de l'intérim, et l'année suivante (1609) D. Philippe Ramirez de Arellano, comte de Aguilar, nommé capitaine-général, prit possession du gouvernement, qu'il conserva jusqu'en 1616. Pendant ce laps de temps, il exécuta quinze expéditions remarquables, à la suite desquelles il ramena plus de 5,000 Maures prisonniers.

Je n'ai connaissance d'aucune inscription datant de son époque, si ce n'est la suivante, qui est une des des épitaphes trouvées par M. Fey dans Rosalcazar :

Sépulture de Ivan
Hernàn de Balbe
fils de D. Alexan
dro. Année 1611.

En 1611, le célèbre ingénieur Cristobal de Rojas se rendit à

Oran, pour visiter et diriger les travaux de fortifications. Il adressa à ce sujet au conseil de guerre un rapport explicatif des réparations qu'exigeaient la Tour des saints, la Kasba, les portes et autres ouvrages, insistant sur l'urgence que nécessitait la construction du fort San Salvador, sur la montagne qui domine Mers-el-Kebir. Le 22 septembre de l'année suivante, on chargea de ces travaux un autre ingénieur nommé Juan de Zafra, qui montra probablement de l'incapacité, car, peu d'années après, il fut rappelé.

M. Fey, dans son histoire que nous avons eu souvent l'occasion de citer, fait connaître l'existence à cette époque d'une monnaie de cuivre spéciale à Oran, dont tous les exemplaires dit-il, — et ils sont nombreux — datent des règnes de Philippe III, de Philippe IV et de Charles II. La première dont il fait mention, et qui doit trouver sa place ici, porte à l'Avers l'écusson des armes de Castille et de Léon avec la couronne royale, puis à gauche et dans le champ un T, et à droite dans le sens transversal VIII, avec cette légende : PHILIPPVS III D.G ; sur le revers le mot Oran occupe le centre, suivant cette forme

O
R A et la légende est : HISPANIARVM REX. 1612.
N

A propos de ces monnaies, je dirai que dans ses notes, le colonel du génie Donoso assure, qu'à Oran, on avait établi un *Hôtel des Monnaies* et que de son temps — peu avant l'abandon — il circulait sur la place, des *huitains* ou monnaies de cuivre portant d'un côté *Jesus* et de l'autre *Oran* avec les armes royales de Castille.

Malgré le désir de ne pas trop nous écarter de notre sujet, nous ne pouvons cependant nous dispenser de relater la description faite par M. Fey de deux pièces d'or trouvées à Mers el-Kebir en 1846 ; nous les jugeons aussi curieuses pour les amateurs qu'intéressantes au point de vue historique.

La première porte sur la face une légende écrite en arabe dont voici la traduction :

Avers : *Le prince des chrétiens Alonzo fils de Sancho que Dieu lui soit en aide : ce dinar a été frappé à Tolède dans le*

mois de Safar de l'année 1255; au revers également en caractères arabes : *L'Imam de l'église chrétienne le pape de Rome, A. D. F.*; autour de ces mots on lit ensuite : *Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit*. Celui qui a cru *ou reçu le baptême sera sauvé* (1).

La seconde, également frappée en caractères arabes, porte à l'Avers : *Il n'y a d'autre Dieu que le Dieu unique*, et autour de ces mots : *Mohammed est l'apôtre de Dieu qui l'a envoyé avec la direction et la vraie religion*. Sur le revers est écrit : *Au nom de Dieu clément et miséricordieux*; et à l'entour : Ce *demi* (dinar) a été frappé pour toute l'Andalousie, *dans l'année* 102. (724 de J.-C.)

D. Jorge de Cardenas Manrique de Lara, duc de Maqueda et de N'agera, etc. etc., vice-roi de Sicile et de Catalogne, passa capitaine-général à Oran en 1616. Son frère D. Juan le remplaça en qualité d'intérimaire de 1620 à 1623 ; mu par le plus grand zèle il entreprit contre les Maures diverses expéditions. L'une de ses plus remarquables sorties, fut celle qu'il exécuta en 1622, aux *puits de Benzulan*, situés à deux lieues de la place, en attaquant une foule considérable de fantassins et de cavaliers réunis sur ce point, et fanatisés par les prédications d'un marabout vénéré, qui les poussait à la guerre sainte. On avait essayé de le détourner de cette attaque, mais lui sans s'arrêter devant les forces imposantes de l'ennemi, l'attaqua résolument, le mit en déroute après lui avoir tué beaucoup de combattants parmi lesquels se trouvait dit-on un certain *Sidi Tahar*. Après cet exploit, pour empêcher l'ennemi de se réunir de nouveau, il employa quatorze jours tant à le poursuivre qu'à châtier les tribus.

En 1624, le duc de Maqueda obtint également un brillant résultat dans une razzia qu'il entreprit le 13 du mois d'octobre contre la tribu des *Beni Aghu* (Beni Yacoub ?) Ce fait d'armes, et

(1) Dans son histoire d'Espagne, D. Modesto de Lafuente dit qu'Alphonse VI fit battre monnaie avec des légendes bilingues en latin et en arabe, et il cite Mariana comme ayant parlé des monnaies de cette espèce qui se trouvaient à l'Académie royale d'histoire, mais qui appartenaient au règne d'Alphonse VIII.

ceux exécutés par son frère, ont été racontés avec éloges dans diverses relations qui furent imprimées à la Cour.

Sur l'édifice appelé *quartier des exilés*, et *aussi des bagnes*, on voyait dans le siècle passé l'inscription ci-après, relative à ce capitaine-général, que nous transcrivons ici, d'après le marquis de Tabalosos :

Ce bagne a été construit par l'ordre de D. Francisco de Andia Irrazaval, Seigneur des dites maisons et territoires, Commandeur de Aquilarejo, et de l'ordre de Saint-Jacques, vicomte de Santa-Clara, membre des conseils de guerre de S. M. alors qu'il était gouverneur et inspecteur de ces places. Année 1629.

En 1631, le roi nomma à ce poste D. Antonio de Zuniga y de la Cueva, marquis de Flores de Avila et membre du conseil privé. Il exerça pendant longtemps ce commandement avec une grande activité et un bonheur remarquable, si on en croit les nombreuses relations parues à Madrid qui sont pleines d'éloges au sujet de ses entreprises. Les principales qu'il mena à bonne fin furent les suivantes : En mars 1662 contre les Maures de *H Moussa*, et de *Ben Soliman ;* en octobre de la même année contre les *Benarages*, à vingt-quatre lieues d'Oran, et ensuite les *Ibrahen* (O. Brahim ?); en décembre suivant contre les *Amadux Benegh des Ulet Egéhé*, et contre des Maures vivant près de la rivière Guadiar, à 16 lieues d'Oran et à deux lieues de Tlemsen, et qui étaient soutenus par les Turcs de cette dernière ville. En 1935, il repoussa avec pertes les Benarages qui sans avoir demandé l'aman étaient venus camper à treize lieues de la place. Il fit en 1637 une excursion vers un lieu nommé *Téléguin* à 16 lieues d'Oran, et une autre contre les Maures de *l'Habra*.

Une chose véritablement digne d'attention c'est la persévérance avec laquelle les gouverneurs d'Oran à la tête de la faible garnison de cette place, tentèrent ces excursions hardies qui alors furent le plus souvent couronnées de succès. D'après les états de situation existants dans les Archives de Simancas, cette garnison s'élevait à 1700 hommes dont la dépense montait en 1622, à 29841 écus, malgré la diminution d'un tiers qu'avait subie la solde par décision royale de l'année précédente. En 1633, Oran comptait 1500 hommes divisés en quatre compagnies, non com-

pris le général, l'inspecteur, l'ordonnateur, le trésorier payeur, les commandants de châteaux et autres officiers. Pour le paiement de leur solde, on prescrivit de délivrer chaque année à Carthagène au mois d'avril 30,000 réaux d'argent, et pour le complément de la solde à payer il devait provenir des droits et des rentes que possédait la Couronne à Oran. Plus tard la dépense fut encore augmentée de 6000 écus par an, destinés à donner des secours aux femmes.

Il est étonnant que pendant son gouvernement dont la durée fut si longue, ce capitaine-général n'ait laissé aucune inscription conservant son souvenir. Il est pourtant certain qu'il n'en existe aucune, et qu'on n'a jamais dit qu'il y en ait eu. Il est constant toutefois qu'il ne négligea pas la continuation des ouvrages qui étaient en cours d'exécution, et que pour les diriger on envoya en 1633 l'ingénieur Antonelli, probablement le fils ou le petit-fils de l'ingénieur du même nom qui en 1566 se trouvait dans cette place.

Au marquis de Flores de Avila, succéda en 1642 à titre d'intérimaire, D. Alvaro de Bazan, marquis de Santa-Cruz et d'El Viso, qui devait l'année suivante, résister au troisième siége en règle, mis par terre et par mer devant Oran, par une armée de Turcs et de Maures commandés par *Alcotani* (1) aidé en outre par le concours de cinquante bâtiments de différentes classes appartenant à la France et au Portugal, qui alors en état de guerre avec nous, ne se faisaient pas scrupule de favoriser les infidèles en Afrique. L'armée de terre, campée à une lieue de distance, se rapprocha pour commencer ses attaques du côté du château de Saint-Philippe ; mais la défense les rendit infructueuses. L'ennemi fut obligé de lever le siége et subit des pertes sensibles par suite d'une sortie que fit le marquis à la tête de 800 hommes, au moment où le duc de Turci était venu à son secours en mouillant à Mers el-Kebir avec vingt-cinq galères de Gênes.

D. Diego Pimentel, marquis de Viana fut mis en 1644 à la tête

(1) Alcotani ? Nous n'avons trouvé aucune trace de cette expédition dans les relations indigènes ou européennes ; il est à remarquer d'ailleurs qu'on est à court de documents sur l'histoire de cette partie de l'Afrique pendant la presque totalité du XVIIIe siècle. — *Note du T.*

du gouvernement d'Oran, qu'il conserva pendant cinq années. C'est pendant cette période qu'un certain individu nommé Andrès Arias Maldonado dirigea les travaux de fortifications à titre : *d'homme intelligent*, ainsi que le qualifiait le susdit gouverneur en le recommandant aux bontés du roi (année 1647).

Le marquis de Flores de Avila revint une seconde fois comme capitaine-général en 1649, et fut remplacé en 1652 par D. Gaspard de Guzman, marquis de San Roman, fils du marquis de Velada, qui avait été gouverneur en 1626.

Ce capitaine-général eût à repousser d'abord une tentative de siége qui fut entreprise contre Oran en 1655 ; il exécuta ensuite différentes expéditions dans l'intérieur, à l'exemple de ses prédécesseurs. Dans l'une des plus remarquables, celle du 25 juin 1656, il s'avança jusqu'à quatorze lieues de la place, sur les bords de l'*oued Mekerra*, afin de s'emparer par surprise d'une caravane qui se rendait de Tlemsen à Alger, portant les tributs et les cadeaux envoyés par le kaïd. Il réussit à souhait, et revint à Oran avec ses prises et quarante-six Turcs prisonniers ; sur les cent cinquante qui composaient l'escorte, un grand nombre avaient succombé dans la mêlée.

D. Gaspard de Guzman porta aussi son attention sur l'administration intérieure et sur l'amélioration des ouvrages de défense. Cependant ce fut lui qui, mu par des préoccupations exagérées, prit l'initiative de soulever la grave question de l'expulsion des Juifs. Cette entreprise était en effet tellement sérieuse, que bien qu'il l'appuyât de tous les arguments que peut fournir l'exaltation de l'esprit religieux, il ne pût obtenir de la voir se réaliser de son temps. Le roi D. Philippe IV l'ayant soumise à l'examen de ses conseils, voulut avoir à ce sujet l'avis de chacun des membres de cette assemblée. Il y eût, comme c'était naturel, des votes très-judicieux et très-raisonnés à l'encontre de cette mesure, et d'autres dictés par la passion qui vinrent l'appuyer; D. Pedro de Aragon profita de cette occasion pour reproduire et demander dès lors que l'on réalisât immédiatement l'ancien projet d'établissement des ordres militaires à Oran, à Ceuta et à Larache.

Le marquis de Leganès, qui remplaça le marquis de San

Roman en 1661, se montra aussitôt très-décidé à continuer la guerre et les incursions hostiles. Il fut blessé au visage, dans une sortie qu'il fit en 1662 contre le turc *Omar Agà*, commandant à Tlemsen, qui avait été châtier les peuplades ou tribus amies, dont les contingents, comme ceux de tous les Maures alliés de l'Espagne, avaient alors pour chef un nommé *Esnagui ben Khelifa*, de la tribu des *Beni Salam*.

Ce gouverneur s'occupa en outre avec assez de zèle de l'administration locale, et rendit compte au roi, en 1663, de l'état dans lequel se trouvaient la place et ses défenses, en proposant d'y ajouter les ouvrages qu'il croyait nécessaire. A la même époque, il adressa également une communication qui donna lieu aux délibérations des conseils, relativement à certaines tentatives qu'il dit avoir vérifiées, entreprises par la Cour de France, en vue d'obtenir un port sur le littoral africain, et au sujet d'un traité entamé par cette puissance en vue d'acheter la ville de Tanger.

En 1666, D. Fernando Joaquin Focardo de Requesens y Zuniga, marquis de los Velez, fut nommé capitaine-général d'Oran, et entreprit dès la même année les excursions habituelles sur le territoire voisin.

La régence d'Alger, qui ne cessait jamais d'exciter les tribus contre les Espagnols, et qui de temps à autre, tenta de nous chasser de cette position si préjudiciable à sa puissance, finit par réunir, en 1669, une armée à l'effet d'assiéger vigoureusement Oran. Mais par des causes qui sont restées ignorées, elle leva bientôt le camp, après avoir incomplètement bloqué la place et essayé contre ses murailles de vaines tentatives. Cet échec et plusieurs autres que subit l'ennemi en diverses occasions, furent attribuées par les assiégés à la visible protection de Dieu, par suite de l'intercession du vénérable conquérant Ximenez de Cisneros.

Pour traduction :

Dr MONNEREAU.

(A suivre.)

LE REGISTRE

DES

PRISES MARITIMES

(Suite. Voir les nos 85, 86, 87, 88 et 89).

N° 313. La galiote du Beylik, commandée par le raïs Otsman, a capturé un navire grec chargé de blé (1). 25 rebi 2e de l'année 1213 (6 octobre 1798).

Produit : 10,332 fr.

Chaque part : 20 rial, 5 huitièmes.

N° 314. Le chebec de Zerzou, commandé par le raïs Hassan, a pris un navire grec chargé de vin, qui a été vendu. Il y avait du numéraire formant un total de 360 douros. Prélèvements et répartitions. 8 djoumada 1er de l'année 1213 (18 octobre 1798).

Produit : 12,794 fr. 62 c.

Chaque part : 16 rial, 6 huitièmes.

N° 315. Le chebec d'El Hadj Ali, commandé par le raïs Dahman, a pris deux navires espagnols chargés d'eau-de-vie et de vin, qui ont été vendus à Gibraltar, d'où a été envoyé leur produit, s'élevant à huit mille cent quarante-quatre douros.

(1) Les corsaires algériens ont plusieurs fois capturé des navires appartenant à des sujets de la Sublime-Porte. Ces actes de rébellion, blâmés énergiquement par la Turquie, faillirent amener la guerre entre cette puissance et sa vassale peu soumise.

Prélèvements et répartitions.

Produit : 39,217 fr. 50 c.

N° 316. Le chebec *Kirlankotch*, commandé par le raïs Alouach, a pris un navire grec chargé de blé. Prélèvements et répartition. 9 redjeb 1213 (15 décembre 1798).

Produit : 17,387 fr. 87 c.

Chaque part : 20 rial, 5 huitièmes.

N° 317. La frégate d'El Hadj Yakoub, la polacre d'Ahmed raïs, la *Batache* (corvette) de Kara Danguezli, la corvette du raïs Hamidou, le chebec de Hadj Sliman, le chebec du raïs Na'man et le chebec du raïs Mustapha (1) ont pris huit navires grecs chargés de blé, de papier, de savon et d'eau-de-vie. Prélèvements et répartition. 4 redjeb 1213 (12 décembre 1798).

	Rial.
Bandjek	57.865 6
Huit équipages de prises	603 3
Déchargement	1.000
Diwan	84
Ourdian	27
Frégate	43
	59.623 1
Changeurs	1.620
Chaouch du Bandjek	288
Chaouch juif	144
Vigies	18
Boutiques	21
Peseur	150
	61.864 1
Droits du port	4.000
	65.864 1

(1) Ces noms sont ceux des commandants et non ceux des propriétaires des navires. Je le fais remarquer une fois pour toutes. A cette époque déjà, la plupart des bâtiments de course appartenaient au Beylik. Quand il s'agit d'un corsaire d'armateur, on désigne à la fois le nom du propriétaire et celui du capitaine.

Produit net	397.062
Dont moitié	198.531

Nombre des parts : 3,879

Montant de chaque part : 51 rial.

(Le produit brut est de 520.791 fr. 75 c.)

N° 318. La frégate d'El-Hadj Yakoub, la polacre du raïs Ahmed et autres (navires), en tout sept bâtiments, ont capturé diverses marchandises, dont la répartition suit. 29 redjeb de l'année 1213.

Produit : 100.607 fr. 62 c.

Chaque part : 9 rial, 5 huitièmes.

N° 319. Le chebec d'El Hadj Ali, commandé par le raïs Ahmed el Haddad (le forgeron), a pris un navire napolitain chargé de planches. Prélèvements et répartition. 20 redjeb 1213 (28 décembre 1798).

Produit : 1,264 fr. 50 c.

Chaque part : 1 rial, 2 huitièmes.

N° 320. La goëlette du raïs Sliman a pris un navire napolitain chargé d'amandes et de raisins. Prélèvements et répartition. 22 redjeb 1213 (30 décembre 1798).

Produit : 31,569 fr. 75 c.

Chaque part : 37 rial, 6 huitièmes.

Résumé de l'année 1798 : 42 prises dont 12 espagnoles (y compris un navire de guerre), 9 napolitaines, 4 gênoises, 1 vénitienne, 13 grecques et 3 sans nationalité indiquée, donnant un produit total de 1,510,528 fr. 69 c.

N° 321. Le chebec du raïs Ali Lamiali a trouvé en mer un navire abandonné, chargé d'huile et de fèves, qu'il a amené ici. Il y a également trois mécréants français provenant de sa prise suédoise. Produit du tout, prélèvement du Bandjek et des dépenses et répartition. 29 choual 1213 (5 avril 1799).

Produit : 7,068 fr. 37 c.

Chaque part : 6 rial.

N° 322. Le chebec d'El Hadj Sliman raïs a capturé six mé-

créants napolitains, 167 douros et 13 quarts de doublons. Prélèvement et répartition. 16 hidja 1213 (21 mai 1799).

Produit : 5,214 fr. 37 c.

Chaque part : 4 rial, 4 huitièmes.

N° 323. La polacre du raïs Tchelbi a capturé un navire grec sur lequel se trouvaient deux Grecs, deux mécréants français et douze mécréantes. La vente a eu lieu. Prélèvements et répartition. 25 hidja 1213 (30 mai 1799).

Produit : 190,221 fr. 75 c.

Chaque part : 207 rial, 7 huitièmes.

N° 324. Le raïs Hamidou a capturé un chebec napolitain chargé de farine et de pois et monté par neuf mécréants. La vente a eu lieu. Prélèvement du Bandjek et des dépenses et répartition. 5 moharrem 1214 (9 juin 1799).

Produit : 8,111 fr. 25 c.

Chaque part : 8 rial, 5 huitièmes, 12 dirhem.

N° 325. Le brick de Kara Danguezli, le chebec de Mustapha raïs et la polacre du raïs Na'man ont capturé six mécréants et une certaine quantité de tabac. Prélèvements et répartition. 5 moharrem 1214 (9 juin 1799).

Produit : 4,357 fr. 12 c.

Chaque part : 1 rial, 3 huitièmes, 23 dirhem.

N° 326. Le chebec du raïs Mustapha a trouvé en mer huit barriques qu'il a recueillies et apportées dans cette ville, où elles ont été vendues. Prélèvements et répartition. 5 moharrem 1214 (9 juin 1799).

Produit : 3,763 fr. 12 c.

Chaque part : 3 rial, 5 huitièmes, 18 dirhem.

N° 327. La frégate d'El Hadj Yakoub a capturé un navire prussien monté par vingt-deux mécréants, plus deux femmes mécréantes, et chargé d'huile et de sel. Prélèvements et répartition. 15 moharrem 1214 (19 juin 1799).

Produit : 29,136 fr. 37 c.

Chaque part : 20 rial.

N° 328. Le brick du raïs Kara Danguezli a capturé un navire vénitien monté par douze mécréants et chargé de raisins secs. La vente a eu lieu. Prélèvements et répartition. 17 rebi 1er de l'année 1214 (19 août 1799).

Produit : 32,185 fr. 12 c.

Chaque part : 27 rial.

N° 329. Le chebec du raïs Alouach a capturé une chitia (barque, saëtte) américaine dépourvue de passeport, renfermant cinq mécréants et chargée de vin. Cette cargaison a été vendue dans cette ville et ceci est la répartition de son produit. 21 rebi 1er de l'année 1214 (23 août 1799).

Note marginale. — Les cinq mécréants, lesquels appartiennent aux nations napolitaine et génoise, ont été retenus prisonniers. Quant au capitaine, il a reçu la somme de six cent-cinquante rials (731 fr. 25 c.) pour le nolisement de son navire (1). C'est une chose connue.

Produit : 10,564 fr. 87 c.

Chaque part : 12 rial, 1 huitième.

N° 330. La polacre du raïs Hamidou a capturé trois navires napolitains chargés de sel et montés par quarante-trois mécréants. Ceci est le compte relatif à la vente de cette prise, au prélèvement du Bandjek et des dépenses, et à la répartition du produit net. 28 rebi 1er de l'année 1214 (30 août 1799).

Produit : 47,753 fr.

Chaque part : 42 rial, 5 huitièmes.

N° 331. Le chebec du Beylik, que commande le raïs Ben Tabak a pris un navire de guerre portugais, sur lequel ont été faits prisonniers soixante-dix-neuf mécréants. Le premier (homme qui est monté à l'abordage) a reçu un mécréant, et le deuxième et le troisième du numéraire. Un autre mécréant a été donné à Sidi Abderrahman Etta'lbi (2). Prélèvement du Bandjek et

(1) C'est-à-dire que le capitaine a reçu une indemnité pour son voyage forcé à Alger, où il a été débarrassé de ses passagers et de son chargement, lequel provenait de pays ennemi.

(2) Saint célèbre dont le tombeau se trouve près de la porte du Ruisseau ou Bab-el-Oued, à Alger.

des dépenses et répartition. 28 rebi 1er 1214 (30 août 1799).

Bandjek	511	
Equipage de prise	86	1
Caïd eddoukhan	957	
Diwan	9	
Changeurs	194	
Chaouch du Bandjek	40	
Chaouch juif	20	
Crieurs	9	
Vigie	4	4
Ourdian	9	
Boutiques	3	
	471	
	2.313	5

Prime d'abordage du premier : un mécréant.
Prime d'abordage du second : 200 saïma.
Prime d'abordage du troisième : 100 saïma.

Montant du produit net	46.662	5	
Dont moitié	23.331	2	14

Nombre des parts : 493 4.
(Le produit brut est de : 55,098 fr. 67 c.)

N° 332. El Hadj Mohammed ben Tabak, commandant du chebec du Beylik, a pris un navire de guerre portugais, sur lequel ont été faits prisonniers soixante-six mécréants, et qu'il a amené dans cette ville. La vente a eu lieu. Prélèvement du Bandjek et des dépenses et répartition. 28 rebi 1er de l'année 1214 (30 août 1799).

Produit : 46,269 fr.
Montant de chaque part : 40 rial

N° 333. Le raïs Na'man, le raïs Tchelbi et le raïs Ben Zeurman ont pris cinq navires dont un est vide, et quatre chargés, l'un de coton, le second de cupules de glands, le troisième de fromages et le quatrième d'orge. Ils renfermaient ensemble quatre-vingt-six mécréants vénitiens et maltais. Compte relatif à la vente de cette prise, au prélèvement du Bandjek et des dépenses et à la répartition. 15 djoumada 2e de l'année 1214 (14 novembre 1799).

Produit : 367,782 fr. 65 c.
Montant de chaque part : 99 rial et 3 dirhem.

N° 334. La frégate du raïs Kara Badjak, le raïs Hadj Sliman et le raïs Mustapha Rarnaout ont pris cinq navires sur lesquels se trouvaient soixante et onze mécréants vénitiens et chargés : l'un de laine et d'amandes, le deuxième de cupules de glands, le troisième de terre à savon napolitaine, d'amandes et d'effets divers, et le quatrième de terre à savon, également ; le dernier était vide. Compte relatif à la vente, au prélèvement du Bandjek et des dépenses et à la répartition des parts de prise, 7 djoumada 2e de l'année 1214 (6 novembre 1799).

Produit : 329,429 fr. 25 c.
Montant de chaque part : 78 rial, 4 dirhem.

N° 335. Le chebec de l'armateur Ben Zerzou, que commande le raïs Ali, a pris un navire vénitien chargé de raisins secs et renfermant seize mécréants. Cette prise ayant été vendue dans notre ville, ceci est le compte relatif au prélèvement du Bandjek et des dépenses, et à la répartition des parts de prise. 15 djoumada 2e de l'année 1214 (14 novembre 1799),

Produit : 78,984 fr.
Montant de chaque part : 110 rial, 5 huitièmes.

N° 336. La petite goëlette commandée par le raïs Sliman a pris un navire vénitien chargé de laine et de cupules de glands, Cette prise a été vendue dans notre ville et ceci est le compte relatif au prélèvement du Bandjek et des dépenses, ainsi qu'à la répartition des parts de prise. 15 djoumada 2e de l'année 1214 (14 novembre 1799).

Produit : 228,893 fr. 62 c.
Montant de chaque part : 309 rial.

N° 337. Le (chebec) *Kirlankotch* commandé par le raïs Alouach, a capturé un navire vénitien chargé de terre à savon, sur lequel se trouvaient dix mécréants vénitiens. Cette prise a été vendue dans notre ville, et ceci est le compte relatif au prélèvement du

Bandjek et des dépenses, ainsi qu'à la répartition des parts de prise. 20 djoumada 2e de l'année 1214 (19 novembre 1799).

Produit : 14,927 fr. 62 c.

Montant de chaque part : 18 rial, 4 dirhem.

N° 338. La goëlette du raïs Hadj Rarnaout et la goëlette du raïs Draou, ont capturé vingt-sept mécréants, un navire napolitain chargé de blé, et une barque maltaise portant une certaine quantité d'éponges. Cette prise a été vendue ici et ceci est le compte relatif au prélèvement du Bandjek et des frais, ainsi qu'à la répartition des parts de prise. 10 redjeb 1214 (8 décembre 1799).

Produit : 39,967 fr. 87 c.

Montant de chaque part : 25 rial.

N° 339. La polacre de notre Seigneur, commandée par le raïs Tchelbi, a amariné un navire vénitien chargé de raisins secs, sur lequel se trouvaient dix mécréants vénitiens. Cette prise a été vendue dans notre ville, et ceci est le compte relatif au prélèvement du Bandjek et des frais, ainsi qu'à la répartition des parts de prise. 20 redjeb 1214 (18 décembre 1799).

Produit : 83,756 fr. 25 c.

Montant de chaque part : 73 rial, 7 huitièmes.

Résumé de l'année 1799 : 31 prises, savoir : 16 vénitiennes, 5 napolitaines, 2 portugaises (navires de guerre), 1 suédoise, 1 grecque, 1 prussienne, 1 américaine, 1 maltaise, et 3 sans nationalité indiquée, donnant un produit total de 1,583,482 f. 47 c.

N° 340. Le raïs Hamidou a pris deux navires napolitains chargés de blé et renfermant cinquante mécréants. Ceci est le compte relatif à la vente, au prélèvement du Bandjek et des frais, et à la répartition des parts de prise. 5 cha'ban 1214 (2 janvier 1800).

Produit : 68,397 fr. 75 c.

Montant de chaque part : 59 rial, 7 dirhem.

N° 341. La polacre du raïs Na'man et la polacre du raïs Hassan ont pris un navire napolitain vide, sur lequel étaient deux chaises. Ceci est le compte relatif au produit de la vente, au

prélèvement du Bandjek et des frais, et à la répartition des parts de prise. 10 chaban de l'année 1214 (15 janvier 1800).

Produit : 1,686 fr. 37 c.

N° 342. Le chebec appartenant à son armateur le Kheznadar et commandé par le raïs Abbas, a pris un navire napolitain chargé de fèves et sur lequel se trouvaient dix mécréants. Cette prise a été vendue à Tunis, savoir : deux mille douros les fèves, et onze cent cinquante-huit douros le navire. Ces sommes ont été envoyées ici et ceci est le compte relatif au prélèvement du Bandjek et des dépenses et à la répartition des parts de prise. 25 chaban 1214 (22 janvier 1800).

Produit : 17,794 fr. 25 c.

Montant de chaque part : 20 rial, 4 dirhem.

N° 343. Le chebec du Beylik, que commande le raïs Ahmed, a capturé un navire vénitien chargé de planches, de verre et de cire, et trois navires napolitains chargés de blé, dont deux ont été vendus dans cette ville et un à Tunis. Compte relatif au prélèvement du Bandjek et des dépenses, et à la répartition des parts de prise. 22 ramdan 1214 (17 février 1800).

Produit : 104,519 fr. 25 c.

Montant de chaque part : 77 rial, 5 huitièmes, 14 dirhem.

N° 344. La frégate du raïs Mohammed, le chebec du raïs El Hadj Sliman, le chebec du raïs Sliman, la polacre du raïs Ben Zerman, la polacre du raïs Hassan, le chebec du raïs Ahmed, le chebec du raïs Abbas et la polacre du raïs Tchelbi ont capturé quatre navires napolitains chargés de blé et deux autres vides. Ces bâtiments ont été vendus à Tunis et leur prix a été envoyé ici. Ceci est le compte relatif à la vente, au prélèvement du Bandjek et des dépenses, et à la répartition des parts de prise. 18 safar 1215 (11 juillet 1800).

Produit : 186,456 fr. 37 c.

Montant de chaque part : 19 rial, 12 dirhem.

N° 345. La polacre du raïs Na'man a capturé un navire napolitain chargé de blé, qui a été vendu à Tripoli et dont le produit a été envoyé ici. Ceci est la répartition des parts de

prise, après prélèvement du Bandjek et des dépenses. 17 rebi' 1er de l'année 1215 (8 août 1800).

Produit : 36,741 fr. 37 c.

Montant de chaque part : 25 rial, 2 huitièmes, 6 dirhem.

N° 346. La polacre du raïs Hassan a capturé un navire napolitain chargé de blé, qui a été vendu à Tripoli et dont le produit a été envoyé ici. Ceci est la répartition des parts de prise après le prélèvement du Bandjek et des dépenses. 18 rebi 1er de l'année 1215 (9 août 1800).

Produit : 24,478 fr. 87 c.

Montant de chaque part : 22 rial, 5 huitièmes, 18 dirhem.

N° 347. La goëlette d'El Hadj Rarnaout a capturé un navire napolitain chargé d'orge, qui a été vendu à Tripoli, et dont le produit a été envoyé ici. Ceci est la répartition des parts de prise, après prélèvement du Bandjek et des dépenses. 18 rebi 1er de l'année 1215 (9 août 1800).

Produit : 15,514 fr. 87 c.

Montant de chaque part : 17 rial, 21 dirhem.

N° 348. La polacre du raïs Ben Zerman, la polacre du raïs Hamidou, le chebec du raïs Hassan, le brick du raïs Hassan et le chebec du raïs Abbas ont pris un navire napolitain chargé d'huile qui a été vendu dans cette ville. Répartition des parts de prise après le prélèvement du Bandjek et des dépenses. 18 djoumada 2e 1215 (6 novembre 1800).

Produit : 63,171 fr.

Montant de chaque part : 10 rial, 3 huitièmes, 10 dirhem.

N° 349. La frégate d'El Hadj Sliman et le brick du rais Hassan ont pris et apporté dans cette ville dix-huit mécréants, cinq sacs de laine et cent cinquante-trois douros et demi. La vente a eu lieu ici. Ceci est la répartition des parts de prise, après le prélèvement du Bandjek et des dépenses. 22 redjeb 1215 (9 décembre 1800).

Produit : 14,814 fr.

Montant de chaque part : 5 rial, 3 huitièmes, 16 dirhem.

Résumé de l'année 1800 : 19 prises, savoir : 17 napolitaines

1 vénitienne et 1 sans nationalité indiquée, donnant un produit total de 523,574 fr. 10 c.

N° 350. Le chebec *Kirlankotch*, commandé par le raïs Kara Youssef, a pris un navire napolitain chargé d'orge, de lentilles et d'huile, qui a été vendu à Tunis et dont le produit a été envoyé ici par les soins du juif Boudjenah. Le bordereau qui nous a été transmis mentionnait quatorze mille boudjous, et cette somme est parvenue entre nos mains. Ceci est la répartition des parts de prise, après le prélèvement du Bandjek et des dépenses. 21 chaban 1215 (7 janvier 1801).

Produit : 36.000 fr.

Montant de chaque part : 49 rial, 5 huitièmes.

N° 351. La frégate (à rames) du Bey de l'Est a capturé neuf mécréants et trente livres de corail, qui ont été apportés dans cette ville où la vente a eu lieu. Répartition des parts de prise après le prélèvement du Bandjek et des frais. 20 ramdan 1215 (4 février 1801).

Produit : 6,465 fr. 37 c.

Montant de chaque part : 29 rial, 1 huitième.

N° 352. La frégate d'El Hadj Sliman, le brick du raïs Hassan et le chebec du raïs Mustapha ont pris deux navires napolitains chargés l'un de blé et l'autre d'huile, d'amandes, de macaroni, de graines de lin et de divers objets. Ces prises ont été vendues à Tunis, d'où le produit a été envoyé ici. Ceci est la répartition des parts de prise, après le prélèvement du Bandjek et des dépenses.

Produit : 297,853 fr. 87 c.

Montant de chaque part : 39 rial.

Résumé de l'année 1801 : 4 prises, dont 3 napolitaines et 1 sans nationalité indiquée, d'un produit total de 340,318 fr.

Albert DEVOULX.

(*A Suivre.*)

TOPOGRAPHIE

ET

HISTOIRE GÉNÉRALE D'ALGER

DÉDIÉE

AU TRÈS-ILLUSTRE SEIGNEUR

DON DIEGO DE HAEDO

ARCHEVÊQUE DE PALERME, PRÉSIDENT ET CAPITAINE-GÉNÉRAL
DU ROYAUME DE SICILE

PAR

LE BÉNÉDICTIN FRAY DIEGO DE HAEDO

ABBÉ DE FROMESTA

Traduit de l'espagnol par MM. le Dr MONNEREAU et A. BERBRUGGER.

(Suite et fin. Voir les nos 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88 et 89.)

Dans le but de ne pas mélanger ces nouveaux prisonniers avec ceux qui se trouvaient déjà dans le grand Bagne il (Hassan Pacha) ordonna qu'on les mit dans un autre établissement qui recevant alors toute la chiourme de cette galère dite Bastarde, prit par suite le nom donné à cette forme de navire.

Puisque nous parlons des oratoires chrétiens, nous devons en mentionner un qui est très-fréquenté tous les jours, et les dimanches et fêtes (parce qu'on y dit chaque jour la messe et même plusieurs messes les prêtres étant en nombre plus que suffisant). Il se trouve dans la maison d'un chrétien captif à Alger depuis longues années et patron sur les galères de la ville; cet homme qui se nomme maître Pierre, est originaire de la

Catalogne, il a fait et fait encore un bien infini aux captifs; il tient la main à ce que des messes soient célébrées sans relâche dans sa maison, pour la consolation des chrétiens pauvres et malheureux, et principalement pour les femmes qui préfèrent se rendre dans son oratoire et ne vont que très-rarement dans les autres parce qu'elles sont exposées à y rencontrer les Maures et les Turcs qui font généralement dans ces lieux office de gardiens ou de portiers. Au mois d'août 1582, ce maître Pierre se sauva d'Alger en compagnie de six autres patrons comme lui, dans une barque envoyée de Valence dans ce but.

Nous ne devons pas oublier de parler des belles fontaines qui ornent l'intérieur de la ville, ou qui se trouvent à proximité de ses murailles. La première est située dans le palais du Sultan, son eau contenue dans un bassin de marbre sert aux usages de ce palais et des maisons voisines; sur la petite place sise en avant de ce palais il en existe une autre que Xafer Baja (*Safer Pacha*) fit commencer en 1580, et qui a été achevée le 20 avril de cette année; cette fontaine contient un très-beau réservoir qui déverse l'eau dans un bassin de marbre bien ouvragé. La fontaine placée en dehors de la porte de la Marine, près de la mer, sert d'acqueduc aux bâtiments de toute nature; une autre se trouve dans la maison de Rabadan Baja (*Ramdhan Pacha*) qui a été Sultan d'Alger et de Tunis. Enfin, dans la cour de chacune des trois casernes réservées au logement des janissaires, il existe une fontaine servant aux usages de ceux-ci et des gens du dehors.

La quantité d'eau fournie par ces six fontaines est tellement abondante qu'elle suffit largement aux besoins d'une grande quantité de personnes. Toute cette eau provient d'une immense source qui prend naissance à une demi-lieue au sud d'Alger (au milieu de certaines montagnes) et par des conduits, tantôt couverts, tantôt exposés à l'air libre, après avoir passé au pied de la montagne où s'élève le burgio (*bordj*) de l'Empereur ou de Hassan Pacha, elle entre en ville au-dessous de la porte Neuve qui fait face au Midi; là elle est divisée en six parts à destination des six fontaines dont nous venons de parler. Une partie de cette eau sert en outre à entretenir la grande citerne qui est dans le bagne du sultan. Il résulte de cet exposé, que si Alger était

attaqué, il serait très-facile à l'ennemi de couper les eaux et de faire périr la ville de soif, parce qu'un tiers de ses habitants manquerait d'eau, les citernes étant insuffisantes par leur petit nombre et leur peu de contenance, et les puits ne fournissant que de l'eau saumâtre, ainsi que nous l'avons déjà dit.

Afin de porter remède à cet état de choses, Arab Amat (*Arab Ahmed*) qui fut souverain d'Alger en 1573, fit construire deux autres fontaines, la première contenant une eau très-bonne et très-abondante est située à cent pas de la porte Bab-el-Oued ; l'eau qu'elle fournit par quatre tuyaux est fraîche et claire, elle est alimentée par de petites sources prenant naissance à un peu moins d'un mille et demi à l'Ouest de la ville dans des monticules et collines où il y a de nombreux jardins, et particulièrement dans le voisinage du lieu où est situé le jardin du roi de Fez ; ces petites sources réunies débitent un volume d'eau assez considérable. La seconde de ces fontaines est également placée à cent pas environ de la porte Bab-Azoun, vers le Sud. En sortant (par cette porte) à main droite, on trouve aussi une source assez abondante, mais elle est saumâtre et si indigeste qu'il est peu de personnes qui puissent en faire usage. A la distance d'un, deux et même trois milles d'Alger, il existe de nombreuses fontaines et une certaine quantité de puits donnant une eau aussi belle et aussi fraîche qu'on puisse le désirer. Il n'est guères de jardin (et ils sont nombreux) qui ne possède sa fontaine ou son puits, pourvu d'une eau claire, fraîche et abondante.

Parmi les édifices publics les plus remarquables, nous devons comprendre les cubas (*koubba*) ou sépulcres des pachas, des alcades (*kaïd*) et des marabouts qui sont placés à une petite distance des portes de la ville. Ces tombeaux sont, ainsi que nous l'avons dit, construits avec beaucoup de goût sous forme de chapelle. En dehors de la porte Bab-el-Oued, il existe six de ces koubba ou sépultures : la première que l'on rencontre, fut construite en 1579 par l'ordre d'Hassan Pacha, renégat vénitien, pour y déposer les restes de l'un de ses fils âgé de quelques mois, puis le corps de son neveu, le fils de l'une de ses sœurs qui étant venu à Alger, s'était fait musulman à l'instigation de son oncle, et un an après était mort, méritant l'enfer ; la seconde koubba qui

vient après, est celle de Salla Baja (*Salah Pacha*) ; la troisième plus avant renferme les corps de Hassan Pacha qui succéda à Salah raïs, et de Yusuf son renégat, celui qui tua Thecheoli (Teklerli) et vengea sa mort, ainsi que nous le dirons dans l'épitome des pachas d'Alger ; la quatrième tombe est celle du caïd Safa (*Safer*) qui fut califa (*khelifa*) ou lieutenant du Sultan et gouverneur d'Alger. Des deux tombes qui sont le plus en bas vers la mer, la première et en même temps la plus considérable, est celle d'Assan Aga (*Hassan Aga*), rénégat sarde eunuque, qui était au pouvoir lorsque l'empereur Charles V fit sa malheureuse expédition d'Alger. La seconde plus petite renferme les restes de Techeoli, (*Mohammed Teklerli*) Pacha d'Alger.

En dehors de la porte Bab-Azoun, il y a également trois koubba, la première est celle qui a été élevée en l'honneur du marabout Sidi Butica (*Sidi Betka*), la seconde est celle de Sid Ali Ezzouago (*Sidi Ali Ezzouaoui*), la troisième plus éloignée, et située au-delà du pont renferme la dépouille mortelle d'un frère du roi de Labès (Beni Abbès) qui ayant apporté de riches présents à Hassan Pacha, fils de Barberousse, mourut de la fièvre à Alger. Pour honorer la mémoire de cet homme, le Pacha lui fit élever cette sépulture qui se distingue de toutes les autres par l'élégance de son architecture ; elle est l'œuvre d'un captif chrétien de nation italienne, et maître très-expert dans son art.

CHAPITRE XL.

DE LA SALUBRITÉ DE L'AIR A ALGER, DU NOMBRE DES JARDINS SITUÉS AUX ALENTOURS DE CETTE VILLE ET DE LEUR FERTILITÉ.

La latitude d'Alger étant, ainsi que nous l'avons dit, de 37 degrés et 3/4, son climat est pour ce motif très-tempéré et parfaitement approprié à la vie humaine : aussi quelques fortes que soient les chaleurs de l'été, on le passe agréablement surtout dans l'intérieur de la ville, dont la mer baigne le pied des murailles. Pendant l'été (et en particulier dans l'après-midi) on y jouit d'une brise de mer fraîche et salubre. Pendant la saison d'hiver le froid n'est jamais assez intense (à moins qu'on ne se dorlote) pour faire sentir le besoin du feu. La neige est presque inconnue à Alger

et la grêle n'y tombe que bien rarement. Le pays est en général exempt de maladies, à l'exception cependant de l'ophtalmie qui au début du printemps et de l'automne sévit principalement sur les enfants. La Peste aussi, apparait bien tous les dix, douze ou quinze ans : d'ordinaire elle provient de l'extérieur, et ce n'est pas surprenant, car il entre continuellement dans le port d'Alger des navires chargés de marchandises venant de tous les points. D'un autre côté, les Turcs et les Maures, ne se précautionnent point contre cette maladie, alléguant qu'il est inutile de fuir ce qui vient par l'ordre de Dieu. S'il en était autrement, on ne saurait vraiment comprendre, comment la ville pourrait contenir une population qui se multiplie constamment. La peste est bien aussi causée quelque peu par les nombreuses latrines existant dans les maisons, et par l'absence d'égoûts publics pour recevoir les immondices et les porter, soit dans la mer, soit sur un autre point.

Dès que l'on sort dans la campagne, la vue est très-agréablement flattée par l'aspect des nombreuses vignes et jardins qui entourent la cité. De toutes parts on ne voit que des orangers, des citronniers, des cédratiers et des arbres de toute espèce ; puis une grande quantité de fleurs, surtout des roses qui fleurissent toute l'année, au milieu des plantes potagères les plus variées. Tous ces jardins sont abondamment arrosés par un nombre infini de fontaines, dont l'eau claire comme le cristal, court de tous côtés. L'imagination ne peut rêver rien de plus gracieux ; et pourtant chose assez remarquable, c'est que ces jardins sont situés sur les montagnes qui environnent Alger au sortir de ses portes. La bonté et la fertilité de ces terres est si grande, elles sont si richement dotées par la nature, qu'au milieu des plus fortes chaleurs de l'été, les arbres et les plantes conservent leur verdure. Les nombreuses sources qui descendent du sommet de ces montagnes et de ces collines, après avoir fourni de l'eau sur tous les points, viennent se réunir en un petit ruisseau appelé la Fiumara (1) qui se trouve à environ mille pas à l'Ouest de la ville.

(1) Fiumara est un mot italien qui ne devait être employé que par les captifs. Ce ravin ou cours d'eau, qui donne son nom à la porte Bab-el-Oued, est appelé par les indigènes *Oued el-Mer'assel*, ruisseau des blanchisseurs ; cette désignation spéciale a été supprimée dans l'usage, et on dit simplement : l'*oued*, parce que sans doute il est suffisamment indiqué par sa situation particulière et unique aux abords de la ville de ce côté. Ce n'est d'ailleurs qu'un petit ruisseau, alimenté par quelques sources proveuant des monticules voisins, et qui, dans la saison des pluies seulement, verse un peu d'eau dans la mer, car en été, il est à sec dans presque tout son parcours inférieur.

Il y a dans ce lieu un grand nombre de vallées peuplées de toutes sortes d'arbres, leur ombrage uni à la fraîcheur des eaux, fait de ces lieux un séjour délicieux, embelli par le chant des oiseaux, et dont on ne saurait véritablement exprimer le charme.

Toutes les après-midi, une grande quantité de personnes, hommes et femmes, viennent jouir de l'agrément de ces lieux. Au sein de cette verdure, il n'est guère d'habitant, quelque peu aisé qu'il soit, qui n'ait bâti une petite maison, dont la blancheur tranche dans le paysage, et donne à cette campagne l'aspect du littoral de Gênes. Parmi ces jardins dont le nombre dépasse bien dix mille, il n'en est aucun qui n'ait, pour l'entretenir convenablement, au moins un ou deux captifs chrétiens, beaucoup en ont quatre, cinq, six et même plus. Ces captifs, pendant toute l'année, sont occupés nuit et jour à labourer, planter, arroser, sarcler, avec tout le soin possible. Les Turcs et les Maures, tiennent beaucoup à ces propriétés, elles leur servent de lieu de récréation, ainsi qu'à leurs familles, et leur fournissent en outre une grande quantité de fruits.

Au-delà de ces montagnes, se voit l'immense et fertile plaine appelée Motija (*Mitidja*) : elle est coupée vers sa partie moyenne par une grande rivière (1) prenant naissance dans des montagnes éloignées vers le Sud. Sur cette rivière il existe un grand nombre de moulins, dont la ville d'Alger fait usage pour ses moutures pendant toute l'année. Dans cette vaste plaine, beaucoup de Turcs, et d'habitants de la ville possèdent de belles propriétés qui leur fournissent abondamment du blé, de l'orge, des fèves, des melons, des concombres et toute sorte de légumes. Ils y élèvent de nombreux troupeaux de bœufs, de moutons, etc., une grande quantité de volailles ; ils en tirent chaque année une abondante provision de beurre et de miel, et de plus, le

(1) L'Harrach, formé par la réunion de l'Oued Akra et de l'Oued Mekta.

richie produit des vers-à-soie qu'ils élèvent. Le gibier foisonne dans ces lieux, on y trouve en abondance la perdrix, la tourterelle, le lièvre, mais il n'y a ni lapin (1), ni cerf. Au-delà de cette plaine d'environ trente lieues de longueur sur une largeur d'à peu près trois lieues (2), on trouve une succession de montagnes peu élevées, mais extrêmement fertiles, couvertes d'arbres fruitiers tels qu'amandiers, figuiers; le gibier de toute espèce y abonde également. Tous ces terrains sont largement arrosés par une immense quantité de sources très-fraîches qui arrosent de vastes massifs boisés où pullule un nombre infini de sangliers.

A une demi-lieue au-delà de ces montagnes qui ne sont pas très-élevées, commence une succession de plaines du double plus larges que celle de la Mitidja dont nous venons de parler. Là, au milieu des douars des Arabes qui vivent dans leurs tentes, il existe de nombreuses fermes, d'où les Turcs, les Maures et les renégats retirent tout ce qui est nécessaire aux besoins et même au luxe de l'existence. Le gibier foisonne également dans ces localités, mais par mollesse les Turcs et les Maures ne se livrent jamais à la chasse.

Il est un fait notoire, dont ces musulmans conviennent eux-mêmes, c'est que si cette terre appartenait aux chrétiens, et qu'ils la travaillassent de leurs mains, il n'y aurait pas dans le monde entier de pays plus fertile. Mais l'horreur de ces gens là pour le travail, et leur indolence font que cette terre n'est pas aussi libérale pour eux qu'elle pourrait l'être s'ils le voulaient. Ce que nous venons de dire pour les environs d'Alger, peut s'appliquer à la Berbérie toute entière, où depuis le mont Atlas jusqu'au rivage de la mer la terre se montre partout d'une rare fertilité. Les auteurs anciens ont fourni des milliers de preuves à cet égard, et nous ne pouvons que nous en référer à leur témoignage.

Dans ce pays la terre et la mer concourent à tout fournir en abondance. Si les musulmans savaient pêcher, ou si seulement ils autorisaient les chrétiens à le faire, le poisson qu'ils prendraient couvrirait plus que la surface de la terre. Il n'y a que huit ou dix barques de pauvres pêcheurs qui pratiquent la pêche de temps en temps, et encore sans oser s'éloigner à plus d'une demi-lieue en mer, dans la crainte des frégates chrétiennes (qui venant de Mayorque pêchent les barques avec les Maures qui sont dedans); il se prend malgré tout une si grande quantité de poisson et de bonne qualité, qu'Alger en est très-bien approvisionné. On y trouve comme en Espagne et en Italie beaucoup de bons poissons tels que la dorade, la bonite, le saumon, la sardine, etc., de nombreux coquillages de très-bon goût, et enfin une espèce de fenouil marin *(algue comestible)* que les pauvres captifs chrétiens vont chercher pour vendre ou pour manger.

(1) Assertion fort étonnante, car dans tout le pays, le lapin est au moins aussi abondant que le lièvre.

(2) Elle est d'environ huit lieues en ligne droite, depuis Alger jusqu'au pied de l'Atlas, dans la direction du village de Rovigo.

CHAPITRE XLI.

DU GOUVERNEMENT DE LA VILLE D'ALGER; DES REVENUS ET TRIBUTS QUE REÇOIT SON SOUVERAIN.

Le commandement de cette ville et de tout le pays, est placé sous l'autorité d'un gouverneur, nommé par le Grand Turc ordinairement pour trois ans, quelques fois plus, quelques fois moins, ainsi que cela a eu lieu. Le choix ne tombe pas toujours sur un Turc, il a porté quelques fois sur un renégat, ou sur un Maure élevé parmi les Turcs, et façonné à leurs usages, ainsi qu'on pourra le voir dans le traité que nous avons écrit sur la vie de tous les souverains ou gouverneurs d'Alger. En langue turque on appelle ce gouverneur Baxa (*Pacha*); ce titre est donné à tous ceux qui gouvernent de grands royaumes, parce que ceux qui sont à la tête des états ou des provinces de peu d'étendue sont désignés sous le nom de sanjachaboy (1) (*Sandjak Bey*). Comme les Ottomans ne reconnaissent d'autre souverain que le Grand Turc, le nom de Pacha, à proprement parler, ne signifie pas roi, mais bien gouverneur, c'est donc ainsi qu'on doit appeler celui qui gouverne Alger, et le territoire qui en relève. Cependant parmi les chrétiens, il est d'usage de donner le nom de roi, aux

(1) Sandjak-Bey, de *Sandjak*, *bannière*; Alger sous la domination turque fut toujours le premier Sandjak ou Pachalik de la côte barbaresque.

gouverneurs d'Alger, de Tunis, de Tripoli, et autres états — barbaresques. — Les Maures les qualifient de sultan, dénomination qui en leur langue signifie roi et seigneur suprême. D'ordinaire, le Grand Turc ne donne point ces charges pour récompenser le mérite, ou des services rendus, elles ne s'obtiennent que par l'intermédiaire intéressé des conseillers et des favoris de la cour qu'il faut grassement payer ; aussi c'est à celui qui donne les plus beaux présents que revient cette charge et même d'autres plus importantes.

Donc ce roi (puisque nous l'appelons ainsi) doit se concerter avec l'Aga et les Janissaires pour tout ce qui concerne les choses de la guerre, et ne peut en entreprendre aucune sans leur avis. Si la guerre est de peu d'importance, ou que le roi ne puisse s'y rendre en personne, il désigne pour le remplacer, un Capitaine Général appelé Belerbey (qui est comme son lieutenant, et commande toutes les troupes d'infanterie et de cavalerie turque ou maure. Sous ses ordres il a encore les Boulouk Bachi, qui sont, comme nous l'avons dit, les capitaines des Janissaires, car l'Aga de ce corps ne sort jamais d'Alger, quand le roi y reste. Le roi ainsi que le Belerbey sont ordinairement pourvus en même temps de leur charge par le Grand Seigneur qui les y envoie ensemble de Constantinople. On nomme généralement au poste de Belerbey une personne expérimentée dans l'art militaire, car c'est une position honorable et très-respectée.

En dehors des affaires de la guerre le roi est entouré d'un grand nombre de conseillers qui l'aident dans le gouvernement de ses états. Il y a d'abord un Turc ou un renégat qu'on appelle Galifa (*Khelifa*) ; c'est le lieutenant du roi qui, lorsque celui-ci sort d'Alger par terre ou par mer, gouverne en son lieu et place ; c'est aussi son conseiller ordinaire dans toutes les affaires, excepté pour les causes criminelles que le roi se réserve, et sur lesquelles il statue, bien que comme nous l'avons dit, on puisse en rappeler devant l'Aga des Janissaires, qui souvent révoque ou adoucit comme bon lui semble la sentence prononcée par le roi.

Deux juges qu'ils appellent Kadhi, l'un turc (*Hanefi*), l'autre maure (*Maleki*), connaissent, chacun en ce qui le concerne, de

toutes les affaires civiles. D'ordinaire, ces juges sont entendus à leur manière dans la connaissance de la loi du Koran.

Cependant, pour très-grands lettrés qu'ils passent, ce ne sont en général que de grands ignorants qui en l'absence de lois écrites, d'ordonnances ou de décisions, jugent tous les différents comme bon leur semble. Quelques-uns toutefois plus instruits tirent leurs décisions de la doctrine du Koran du mieux qu'ils le peuvent dans certains cas particuliers, les autres qui n'en savent pas tant (et c'est la majorité) suivent les inspirations de leur propre jugement. Il arrive alors que parfois ils rendent des sentences à pouffer de rire dans le genre de celle-ci : Il y a quelques années un moulin situé dans le fort d'Hassan Pacha, ou de l'Empereur, s'étant disloqué, tua la mule qui y faisait le service ; le Kadhi décida que ce moulin qui avait été ainsi la cause de la mort de cette mule devait être entièrement démoli !

Le Kadhi turc (hanefi) a la prééminence sur le Kadhi maure, il peut réformer les jugements de ce dernier ; seul l'Aga des Janissaires peut en rappeler devant l'autre, du jugement de l'un des deux Kadhi. Il résulte de cet état de choses que l'Aga étend son autorité sur tous, aussi bien sur les juges que sur le roi d'Alger lui-même.

Ces Kadhis, pour l'exercice de leurs charges, emploient à leur gré un certain nombre d'écrivains qui enregistrent et copient les contrats, décisions et sentences de leur tribunal respectif, en délivrent copie aux parties qui en font la demande (1) ; les actes du Kadhi des Turcs sont écrits en langue turque, ceux du Kadhi des Maures en langue arabe. Dans chaque tribunal il y a des huissiers appelés chaouchs qui exécutent les ordres et les sentences, amènent les parties devant les juges, et font aussi office de bourreaux. La peine infligée par la justice est ordinairement la bastonnade : le condamné est étendu la face contre terre et quand il est bien moulu de ce côté, on le couche sur le dos et on lui applique d'autres coups de bâton sur la poitrine,

(1) Ce sont les assesseurs du Kadhi عدل *âdel* au pluriel عدول *odoul* ; leur témoignage est indispensable pour la validité des actes. Le premier d'entre eux s'appelle *Bach-Adel* et fait office de greffier.

le ventre et la plante des pieds pendant autant de temps que l'ordonne le juge, le roi ou l'aga ; pour cet office, les chaouchs de ces trois personnages sont constamment armés de grands bâtons. On pend rarement, à moins que ce ne soit un voleur de grands chemins, ou un assassin ; mais si c'est un Turc, on dissimule sa culpabilité et on le laisse tranquille. Celui qui de même donne de l'argent au juge, au roi ou à l'aga, peut commettre impunément toute espèce de méfaits.

Tous les procès, en matière civile comme en matière criminelle sont jugés sans instruction préalable ; il suffit de présenter des témoins et aussitôt, séance tenante, la sentence est prononcée. Les contrats et les actes sont signés par le Kadhi. Il n'y appose point son nom, comme il est d'usage parmi les chrétiens, mais il appuye sur le papier son cachet fait d'or ou d'argent, gravé comme un anneau, mais il ne le porte point au doigt. Les dessins qui sont figurés sur ce sceau, préalablement mouillés avec de l'encre, restent marqués sur le papier. C'est aussi de la même manière, en y apposant leur cachet particulier, que le roi et les Turcs signent toutes leurs lettres et écrits. Il n'y a point pour le bien public de la ville, ni échevins, ni jurés, ni syndics, ni aucune espèce d'administration civile ou de police ; deux officiers tiennent lieu de tout, l'un est appelé le Mesouar, l'autre l'Almotacen.

Le Mesouar est chargé d'arrêter les malfaiteurs, les voleurs, les adultères et de les incarcérer : escorté de ses chaouchs ou archers, il fait par la ville des rondes de nuit, trois heures ordinairement après le commencement de la veillée, dès qu'on entend le son de la musette et du tambour provenant de la maison du roi, ce qui ni plus ni moins qu'en Espagne est le signal de la retraite. Ces rondes durent jusqu'au moment où l'on entend de nouveau le son de ces instruments, ce qui a lieu deux heures et demie et même trois heures avant la venue du jour. Pendant l'intervalle qui s'écoule entre ces deux avertissements, aucun chrétien ne peut vaquer par la ville sous peine de la prison, de faire payer à son patron quatre écus d'or, et de recevoir la bastonnade, suivant ce dont les chaouchs l'accusent par devant le Mesouar. On a coutume de vendre à beaux deniers et au plus offrant cet office de Mesouar, car le titulaire de cet emploi retire de grosses sommes, tant du produit des amendes qu'il inflige et qui lui revient en entier, que du prix des séductions et des compositions qu'il accepte journellement.

L'Almotacen, est l'inspecteur chargé de la surveillance des poids et mesures avec lesquels on vend au public les marchandises contenues dans toutes les boutiques de la ville ; il est sous les ordres du Mesouar et partage avec lui le produit de ses vols sur les pauvres gens.

Il existe dans la ville trois prisons pour tous les criminels : une située dans le palais du roi où il fait enfermer ceux qu'on amène devant lui, celle de l'Aga qui se trouve dans un quartier des Janissaires, et la troisième dite du Mesouar où l'on incarcère les malfaiteurs pris sur le fait, ainsi que ceux qui sont condamnés à la prison par les Kadhis. Dans toutes ces prisons les détenus sont jetés pêle-mêle, Turcs, Maures, Juifs et Chrétiens, sans distinction, presque tous gisent à terre, plus ou moins fortement enchaînés par les pieds, suivant la décision du Mesouar. Le roi et l'Aga ont aussi coutume d'envoyer sous la conduite des gardes, les Janissaires prisonniers au grand bagne où ils sont certainement mieux traités. D'ordinaire on donne pour prison aux Kaïds leur propre maison après toutefois qu'ils ont fourni de bonnes cautions ; il faut cependant qu'ils n'aient pas contre eux des charges trop graves, car dans le cas contraire on les envoie sans plus de respect avec les autres prisonniers.

En ce qui concerne les finances, et pour la rentrée des revenus, le roi se sert de divers agents, suivant les localités d'où on retire les redevances et leur mode de perception. D'abord les tributs, que pour la majeure partie le roi reçoit des Arabes vivant dans les campagnes en douars de 100, 200, 300, et même 600 tentes, sont perçus par un notable d'entr'eux, auxquel un ou plusieurs douars obéissent, et qu'ils appellent Jeque — *Cheikh.* — Chacun de ces cheikhs paye annuellement au roi d'Alger, le tribut quelquefois tout en argent, d'autre fois moitié en numéraire, et moitié en blé, moutons, bœufs et chameaux, beurre et miel ; d'autres fois ils acquittent entièrement leur redevance en nature. Dans l'étendue de son douar, ou de ses douars, suivant le cas, le

cheikh est chargé de recueillir la part que doit payer chacun des habitants conformément à la répartition qui se fait entre eux suivant les facultés de chacun.

Comme tous les Arabes sont indomptables, et complétement dépourvus de la loyauté et de la bonne foi qui ont cours parmi les hommes, il est nécessaire que le roi envoye chaque année des compagnies de Janissaires et des soldats chargés de recueillir ces tributs à main armée. Ces soldats sont accompagnés d'un Turc ou d'un rénégat attaché au Palais du roi et possédant sa confiance, il porte avec lui un rôle ou état de tous les douars, des sommes qu'ils doivent payer, et il en perçoit le montant à titre de trésorier du roi.

2° Le souverain d'Alger reçoit encore les redevances que doivent verser entre ses mains chaque année tous les Kaïds ou gouverneurs de province, parce que (nous l'avons déjà dit) ces charges étant accordées au plus offrant, le prix de chacune doit être remis au roi lui-même à Alger.

3° Il faut aussi compter les sommes que promettent et donnent ces mêmes Kaïds, quand le roi leur a accordé de faire à la tête d'une troupe de Janissaires quelque sortie, ou expédition contre les Arabes insoumis, qui viennent fréquemment camper avec leurs troupeaux qu'ils font paître sur le territoire de la Régence d'Alger, et viennent aussi piller les tribus soumises à ce gouvernement. Il arrive alors que la *M'halla* ou colonne expéditionnaire tombe sur eux à l'improviste, et leur enlève de nombreuses têtes de chameaux, de chevaux, de bœufs, etc. et toute espèce de butin. La valeur en argent du tiers ou de la moitié de ces prises est réservée au roi, ou livrée à la personne qu'il désigne.

4° Toutes les prises que font les corsaires, constituent encore une source de revenus ; sur les marchandises et l'argent, le roi prélève d'ordinaire le septième, bien que quelques-uns en aient certaines fois exigé le cinquième. Le corps de tous les navires pris aux chrétiens par les corsaires, appartient au roi, et son trésorier principal est chargé de se les faire remettre.

5° Un revenu aussi très-considérable, est celui qui provient des défunts Turcs et Maures, dont le roi hérite au nom du Grand Turc ainsi que nous l'avons fait connaître ci-dessus. Celui

qui remplit cet office au nom du roi et que l'on appelle Kaïd des des morts (1), est payé au moyen du droit de dix pour cent, qu'il prélève sur chaque héritage.

6° Les droits de douanes constituent une bonne partie des revenus publics. Toutes les marchandises et l'argent monnayé importés dans Alger par les navires musulmans et chrétiens, sont invariablement frappés à l'entrée par mer, d'un droit de onze pour cent.

7° Une source constante de bénéfice pour le trésor, résulte de la coutume pratiquée par tous les rois d'Alger, de participer à la dépense et au gain de tous les corsaires ; en conséquence ils fournissent aux navires la provision de biscuit, de beurre, de miel, de riz et d'olives ; ils font délivrer en outre par leur trésorier, tout ou partie de la chiourme nécessaire, composée de chrétiens captifs détenus dans le bagne royal.

8° Une rente très-productive est celle que payent les fermiers auxquels on concède le droit d'acheter aux Maures, toutes les peaux de bœuf et de chèvre, toute la cire et tout le suif, provenant des districts d'Alger, de Bône, de Kollo et de Bougie ; eux seuls peuvent, à l'exception du suif, vendre ces produits aux chrétiens, ce dont ils retirent un grand bénéfice.

9° Le roi afferme encore à celui qui en offre le plus d'argent, le droit d'entrée aux portes de la ville, de tout ce que les Turcs et les Maures y apportent pour vendre ; comme de juste les Janissaires, les spahis et les kaïds, sont exempts de cette redevance.

10° Il y a encore la rente que payent annuellement les Génois et les négociants français de Marseille pour avoir le droit de pêcher le corail, les premiers à Tabarque, les seconds un peu à l'est du Bône dans un lieu appelé Bastion de France, par le motif que ces Français ont tout disposé dans cette localité pour s'y retirer ainsi que leurs barques.

11° Enfin, la onzième et dernière portion des revenus dont il s'agit est fournie par les souverains des Labes (*Beni Abbas*) et de

1) C'est une erreur que nous avons déjà relevée, voir la note ci-dessus page 377.

Cuco (*Koukou*) (1) qui étant en paix avec les Turcs, envoient au moins tous les deux ans de riches présents aux rois d'Alger, en signe de bonne amitié. Mais en réalité c'est bien plutôt un tribut, car s'ils ne l'envoyaient pas, on les obligerait à le faire. Bien qu'il n'y ait rien de certain, ni de déterminé à cet égard, la valeur de ce présent est toujours de plus de 4 à 500 ducats, partie en argent et partie en chameaux, bœufs et moutons. Le roi a coutume de leur envoyer en retour, des vêtements turcs et un sabre richement monté.

En faisant le compte de tous ces revenus divers sur lesquels une personne chargée de les percevoir m'a donné tous les renseignements désirables, et bien qu'il ne soit pas possible de l'établir très-exactement, le rendement de chaque année étant variable, on peut estimer que ces recettes sont approximativement de 400 à 450 mille ducats (2). De ce chiffre il faut déduire la paie des Janissaires, des spahis, des officiers et des ministres qui s'élève à 200 ducats par an, à peu près. La solde des Janissaires et des Zouaoua est peu élevée, et la moitié environ de ces hommes étant répartie dans les diverses localités du royaume, il s'ensuit que le roi ne pourvoit point à leur solde, qui est à la charge des Kaïds de ces localités qui afferment leur emploi sous cette condition.

Sur ces revenus, les rois d'Alger sont obligés d'envoyer au moins tous les trois ans un présent au Grand Turc, et un autre

(1) En parlant des soldats indigènes employés par les Turcs, nous avons eu l'occasion de citer le nom de cette localité qu'Haedo a qualifié pompeusement du chef-lieu d'un royaume. Voici ce que dit à ce sujet M. O. Mac Carthy dans sa géographie de l'Algérie, page 352 :

Kouk'o, village des Beni Hourar', situé à 18 kilomètres droit à l'E-S-E de Fort-Napoléon, sur une montagne escarpée, entre deux affluents de l'Oued Sebao. Kouk'o eut jadis une grande importance politique ; en 1730 il était encore le chef-lieu des Zouaoua, et au seizième siècle, c'est par ce nom que Marmol désigne toutes les tribus Djerdjériennes. On n'y comptait cependant alors que 1600 habitants, qui, en dehors de la culture de leurs beaux et riches jardins, fabriquaient les meilleures toiles de Barbarie. J'ai quelques raisons de croire que Kouk'o représente la *Turaphilum* romaine.

(2) Environ 4 millions, ou 4 millions 500 mille francs de notre monnaie.

à chacun des Pachas de son conseil suprême. Quiconque, et c'est l'usage, désire obtenir charge ou office, doit toujours adresser un présent, non-seulement au Grand-Turc, mais encore aux hommes de son conseil, car tout passe par leurs mains. Aussi est-il nécessaire que le roi d'Alger et les pachas des autres provinces, pour contenter ces maîtres et se maintenir dans leurs bonnes grâces, commettent dans le pays qu'ils gouvernent de grosses exactions pour faire face aux fréquents cadeaux qu'ils font d'ordinaire en argent ou en nombreux esclaves chrétiens.

On a coutume d'envoyer au Grand Turc moins de cadeaux qu'à ces pachas du conseil, il n'y a point en cela de valeur ou de quantité déterminée, mais chacun fait à sa guise, et n'est estimé qu'en raison de la richesse de ses présents. Voilà pourquoi, dès qu'ils sont pourvus de leurs gouvernements, les rois d'Alger n'ont qu'un seul but, celui de pressurer et de ruiner par tous les moyens possibles, leurs malheureux sujets et d'accumuler d'importantes richesses, tant pour fournir aux présents qu'ils envoyent à Constantinople que pour emporter avec eux quand ils sont relevés de leur gouvernement.

FIN DE LA TOPOGRAPHIE.

CHRONIQUE

Icosium (Alger). L'agrandissement d'Alger par les Turcs, au commencement du XVIe siècle, eut pour résultat d'anéantir jusqu'au dernier des vestiges apparents d'Icosium. Mais, heureusement que plusieurs débris de cette antique ville gisaient dans le sol, où ils avaient été enfouis par les alluvions ou par la main des hommes, et les nombreux travaux effectués depuis 1830 ont permis d'en retrouver quelques-uns. Ces traces souterraines d'une autre époque abondent surtout dans la rue de la Marine et dans ses environs, ce qui s'explique facilement, car il est évident que l'établissement romain a dû naître et se développer sur le bord de la mer, à l'endroit du rivage qui bordait le mouillage créé par le groupe d'îlots dont le nom moderne de la ville tire son origine. Aussi faut-il espérer des découvertes plus ou moins importantes chaque fois qu'une tranchée est ouverte dans ce quartier.

Vers la fin du mois d'avril 1870, MM. Porcellaga, notaire, et de St-Agabio, consul général d'Italie, firent commencer la construction d'une maison sur un emplacement sis tout près de la façade N.-E. de la Grande-Mosquée, et circonscrit par le boulevard, la petite rue Duperré formant un coude presque à angle droit, et la courte rue Lamoricière, qui a une de ses issues sur la rue de la Marine. Ce terrain n'avait subi aucun changement important de niveau depuis 1830, ce qui était facile à constater en prenant pour point de repère la porte du temple mahométan ; il

dépendait précédemment de la Grande-Mosquée et formait la plus grande partie de la *tahtaha*, ou esplanade, de ce vieil édifice religieux, dont le minaret porte la date de 1323 ; une batterie de 4 canons y était établie sous la domination turque, et on y remarquait, en outre, un local petit et bas servant de *mçolla* ou oratoire des dernières prières, des latrines avec des fontaines et d'autres dépendances de la Mosquée, toutes placées dans la partie S.-E., c'est-à-dire vers la mer. Ces diverses constructions avaient été démolies peu de temps après la conquête française. Des renseignements pris auprès d'indigènes ordinairement bien informés, m'avaient d'abord fait penser que la partie N.-O. de cet emplacement avait été occupée jadis par une maison appartenant à la famille Riatou. Mais l'un des membres de cette famille andalouse, Si Mustapha Riatou, a bien voulu m'accompagner sur les lieux et il résulte des explications claires et précises que ce magistrat m'a données : 1° que l'emplacement de l'ancienne maison Riatou est compris en entier dans l'immeuble de construction française portant aujourd'hui le n° 11 de la rue de la Marine ; 2° que la maison Porcella et St-Agabio s'élève exclusivement sur l'esplanade de la Grande-Mosquée. Cette esplanade, sur laquelle stationnaient, pendant les dernières prières, les fidèles qui accompagnaient les défunts au champ du repos, a été établie à une époque qu'on ne peut préciser ; mais elle était certainement antérieure à la domination turque (1516), et au moins contemporaine de la construction du minaret (1323).

Les ouvriers attaquèrent d'abord la partie de cet emplacement longeant le boulevard et s'étendant, par conséquent, du côté de la mer. Sachant que ce quartier est parsemé de débris antiques, j'ai suivi les travaux avec attention. Les fouilles entreprises pour les fondations du nouvel immeuble et pour l'établissement d'une cave qui en comprend tout le périmètre, ont fait trouver une trentaine de pierres de taille romaines, dont quelques-unes d'assez fortes dimensions, une portion de l'angle d'un entablement, et un chapiteau en très-mauvais état. Ces matériaux étaient disséminés au milieu de la terre et des décombres que les Algériens ont employés, il y a au moins cinq siècles, pour remblayer cet endroit dont le sol primitif, offrant une forte pente, se trouvait en

contrebas de plusieurs mètres, du niveau de la rue de la Marine et du rez-de-chaussée de la Grande-Mosquée. Mais ce n'est pas tout. A quatre mètres au-dessous du sol algérien, on a rencontré une citerne romaine d'une profondeur de plus de cinq mètres, qui avait été comblée avec de la terre et des pierres. Trois marches arrondies, formées de grosses pierres de taille et restées en place, indiquaient un escalier tournant, conduisant du sol de la cité romaine à la partie supérieure de la citerne.

La tradition indigène, que j'ai consultée avec le plus grand soin, n'a conservé, comme je m'y attendais bien, nul souvenir de cette citerne, enfouie depuis des siècles et qu'on a dû déjà apercevoir en construisant cette partie du boulevard, vers 1868, car le mur intérieur de cette voie de communication, — dont les fondations sont en contrebas de la ville (1), — en a coupé une portion. On a également trouvé dans les remblais, mais à la surface du sol, des boulets ou fragments de boulets en pierre, de diverses dimensions, et des éclats de bombe provenant évidemment des bombardements effectués par les Français à la fin du XVIIe siècle.

Au mois de juin de la même année, la partie la plus rapprochée de la rue de la Marine commença à être fouillée à son tour. On y trouva aussi une très-grande quantité de pierres de taille, qui étaient éparses au milieu des remblais et dont quelques-unes mesuraient jusqu'à 1 m. 40 c. de longueur. Ces pierres, éparpillées bien au-dessous de l'ancien sol algérien, sont incontestablement romaines, car on sait que les maçons indigènes, surtout à l'époque berbère, ne créaient pas de tels matériaux et ne les employaient même que lorsque leur enlèvement ne présentait pas de trop grandes difficultés. Dans certaines de ces pierres on remarquait une rigole creusée dans le sens de la longueur, ou des rainures encadrant l'un des grands côtés. Une pierre offrait une cavité carrée peu profonde, tenant tout un des grands côtés qu'on avait creusé en ménageant un rebord de 0[m]08[c] de largeur. Quant aux

(1) En cet endroit la ville domine la mer d'environ 10 mètres. Le rivage était très-escarpé.

autres pierres, elles étaient simplement équarries et taillées comme celles qu'on emploie dans les murs et on n'y remarquait aucun travail particulier.

Les fouilles opérées dans cette partie de l'emplacement mirent au jour deux murs d'une épaisseur de 1[m] 60[c] et de 1[m] 40[c], ayant évidemment appartenu à quelque ouvrage romain, car les Berbères ne donnaient pas de pareilles dimensions à leurs constructions. Ces deux gros murs, parallèles à la mer, concouraient à la formation de deux caves dont la voûte semblait d'un travail moins soigné. Un troisième mur reste engagé sous le sol de la rue Duperré et je n'ai pu en mesurer l'épaisseur.

La cave la plus rapprochée de la rue de la Marine présentait un orifice dans sa partie supérieure, comme les citernes ; toutefois, elle n'était revêtue d'aucun enduit et n'offrait aucun des caractères d'un réservoir d'eau.

L'autre cave présentait dans sa partie N.-E. une niche étroite et cintrée, laquelle ménagée dans un gros mur de maçonnerie antique, devant aux terres qui le masquaient une teinte verdâtre très-remarquable, était mise en communication avec le sol au moyen d'une cheminée dont la partie supérieure se trouve cachée par le pavage de la rue Duperré. Le sol de cette cave était formé d'une solide couche de béton antique. Il devient donc certain qu'il s'agissait aussi d'une citerne dans laquelle on puisait l'eau par la cheminée dont je viens de parler. En déblayant les abords de cette cheminée, on a trouvé, le 8 juillet, quatre fragments de crânes et plusieurs autres débris humains parmi lesquels figurait la partie droite d'une mâchoire inférieure dont les dents étaient saines et au complet. Cette dernière circonstance et les petites dimensions des crânes et des ossements indiquent que ces restes, empruntant une teinte verdâtre à la terre qui les recélaient, provenaient de femmes ou d'adolescents. Ces débris humains étaient recouverts d'une grande quantité de cendres et d'un morceau d'étoffe qui est tombé en dissolution au contact de l'air. Il est vraisemblable que ces ossements ont été déposés en ce lieu postérieurement à la période romaine, alors que les citernes étaient abandonnées, ruinées et en grande partie comblées, mais antérieurement à la période turque, car

l'établissement de l'esplanade qui a fait remblayer cet endroit et enfouir les restes antiques qui s'y trouvaient, remonte au moins au commencement du XIVe siècle, ainsi que je l'ai déjà établi.

Albert DEVOULX.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUINZIÈME VOLUME

DE

LA REVUE AFRICAINE

— 1871 —

ARTICLES DE FONDS.

MM.

BERBRUGGER et Dr MONNEREAU. — Topographie et histoire générale d'Alger, par Haëdo, traduit de l'espagnol, p. 41, 90, 202, 307, 375, 458.

BERBRUGGER. — La Régence d'Alger sous le Consulat et l'Empire, p. 241, 321, 401.

DEVOULX (Albert). — La première révolte des janissaires à Alger, p. 1.
— Le registre des prises maritimes, p. 70, 149, 184, 285, 362, 447.
— Assassinat du pacha Mohammed Tekelerli, p. 81.
— Le capitaine Prépaud, p. 161.
— Querelle entre consul et négociant, p. 261.
— Quelques tempêtes à Alger, p. 341.
— M. J.-B. Germain, chancelier du consulat de France à Alger. p. 415.

HASE — Sur l'établissement romain en Afrique. Note rédigée en 1842, p. 300.

MERCIER (E). — Chute de la dynastie des gouverneurs ar'lebites en Afrique, et établissement de l'empire obéidite (886-912), p. 112.
— Ethnographie de l'Afrique septentrionale. Notes sur l'origine du peuple berbère, p. 420.

Dr MONNEREAU et WATBLED. — Négociations entre Charles Quint et Kheïr-Eddin (1538-1540), p. 138.

Dr MONNEREAU et BERBRUGGER. — Topographie et histoire générale d'Alger, par Haëdo, traduit de l'espagnol, p. 41, 90, 202, 307, 375, 458.

Dr MONNEREAU. — Les inscriptions d'Oran et de Mres-el-Kebir, par M. le général de Sandoval, traduit de l'espagnol, p. 173, 271, 353, 434.

WATBLED (E.) — Cirta-Constantine, p. 7.
WATBLED (E.) — Documents inédits sur l'assassinat du pacha Tekelerli (1556-1557), p. 335.

BULLETIN.

Composition provisoire du bureau de la Société historique algérienne, p. 80.
Envoi par M le général de Sandoval de son ouvrage intitulé : *Les inscriptions d'Oran et de Mers-el-Kebir*, p. 80.
Envoi par M. Meulemans de son ouvrage intitulé : *La république de l'Equateur*, p. 80.

BIBLIOGRAPHIE.

Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de la province de Constantine, IVe volume de la 2e série, et XIVe volume de la collection (1870), par M. Albert DEVOULX. p. 238.

CHRONIQUE.

La batterie n° 7, par M. Albert DEVOULX, p. 319.
L'angle sud-est de l'Alger turc, par M. Albert DEVOULX, p. 395.
Icosium (Alger) Note sur les découvertes faites dans un emplacement sis entre le boulevard et les rues Duperré et Lamoricière (maison Porcellaga et St-Agabio), par M. Albert DEVOULX, p. 474.

Achevé d'imprimer sur les presses
de l'OFFICE DES PUBLICATIONS
UNIVERSITAIRES
1, Place Centrale de Ben Aknoun (Alger)

Edition n° 2084 — 07 — 85